U d'/of OTTAWA
39003001946010

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lanciendiossed00vida

L'Ancien Diocèse d'Albi

d'après les registres de notaires

TEXTES & MÉMOIRES
relatifs à l'Histoire des Anciens Diocèses du Tarn

Publications de la revue ALBIA CHRISTIANA

PREMIER FASCICULE

L'Ancien Diocèse d'Albi

d'après les registres de notaires

par

AUGUSTE VIDAL

LAURÉAT DE L'INSTITUT, DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES OU LITTÉRAIRES,
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE.

PARIS
A. PICARD ET FILS
82, RUE BONAPARTE, 82

ALBI
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST
40, RUE SÉRÉ-DE-RIVIÈRES, 40

1913

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas Ottaviensis
BIBLIOTHECA
LIBRARY ANNEX
Ottaviensis

BX
1532
.A4V5
1913

INTRODUCTION

S'il fallait une nouvelle preuve de l'importance historique des registres notariaux, le présent volume l'apporterait, éclatante de lumière, indiscutable. C'est dans ces registres, trop souvent maltraités par le temps, que palpite encore l'âme des siècles défunts ; que, d'une plume inconsciente, le notaire écrivit l'histoire des institutions, l'histoire des coutumes, parfois aussi puissantes que les lois, l'histoire des familles, l'histoire économique, l'histoire sociale, toute l'histoire enfin. Aussi ne saurions-nous — et ne saurait-on — trop remercier M. Malphettes et M. l'abbé de Lacger de nous avoir confié la charge, l'un d'inventorier les trésors historiques enfouis dans les six cent soixante-douze registres antérieurs à 1790, religieusement classés dans son étude, l'autre d'en extraire et de coordonner tout ce qui, dans ces milliers et milliers d'actes, pouvait intéresser l'histoire religieuse de l'ancien diocèse d'Albi. Si la tâche fut rude, nous nous estimons largement rémunéré de nos peines par l'absolue certitude d'avoir écrit une œuvre utile.

Nos lecteurs verront défiler devant leurs yeux, quelquefois trop rapidement à leur gré, la plupart des prélats qui, du

XVIe siècle à la fin de l'ancien régime, ont illustré le siège d'Albi ; ils pénétreront même dans l'intimité de plusieurs d'entre eux.

Dans le chapitre II, intitulé LE CLERGÉ, ils prendront sur le fait la mise en application des principes, parfois déconcertants, de la collation des bénéfices ecclésiastiques. D'autres faits s'en dégagent qui ne manquent pas d'intérêt, ainsi : la facilité des échanges de bénéfices ; la vente et le rachat du temporel de l'église pendant et après les guerres religieuses ; la protestation contre les ordonnances du roi relatives à l'incompatibilité des bénéfices ; l'entente établie entre le clergé et l'administration communale au sujet de la dîme des menus grains, etc., etc. Une chose surtout étonnera ceux qui ne sont pas familiers avec les institutions ecclésiastiques de l'ancien régime, c'est de voir de simples clercs tonsurés pourvus de bénéfices dont ils ne peuvent remplir les charges. Il ne faut pas perdre de vue que les bénéficiers avaient le droit de se faire remplacer par des délégués. Ils leur cédaient une partie seulement de leurs revenus ; le reste servait à couvrir, partiellement tout au moins, leurs frais d'études, soit à Toulouse, soit à Cahors. Ces frais ne pouvaient qu'être considérables, puisque les études avaient généralement une durée de cinq ans. L'Eglise venait ainsi en aide à ses futurs prêtres, sans s'appauvrir elle-même. La solution ne manque pas d'élégance.

Le Chapitre cathédral de Sainte-Cécile occupe dans le présent volume près de quarante pages. On y étudiera successivement tous les dignitaires (prévôts, archidiacres, chantres, pénitenciers-théologaux), le chapitre comme corps constitué, le bas-chœur presque constamment en procès avec les chanoines, la maîtrise, les orgues.

Nous sommes moins riche en documents sur le chapitre collégial de Saint-Salvi. Mais on ne parcourra peut-être pas sans intérêt les péripéties du long conflit qui divisa le prévôt Jacques Cardon et les chanoines, et l'existence de prêtres dits *Roquets*, attachés à l'église, sera pour beaucoup une révélation.

Dans le chapitre IV se déroule la longue théorie des paroisses de l'ancien diocèse d'Albi. On y relèvera de curieuses coutumes relatives aux funérailles, aux legs en nature faits aux divers bassins des églises, etc., etc. Ce chapitre complète heu-

reusement les *Pouillés* publiés soit par M. Portal, soit par M. l'abbé de Lacger.

On pourrait poser en principe qu'il n'était pas d'église paroissiale qui ne fût dotée de quelque chapellenie ; on en rencontrera même qui avaient leur siège dans les châteaux. Au début du XVIe siècle, l'ancien diocèse d'Albi en comptait deux cent cinquante et une, et ce nombre dut certainement s'accroître aux cours des âges. C'étaient des fondations pieuses de quelques messes provenant de dispositions testamentaires ou de donations. Les chapellenies diffèrent des simples obits en ceci que les services religieux des premières devaient être célébrés dans la chapelle de l'église spécifiée dans l'acte de fondation. On rencontrera même des chapelles construites aux frais du fondateur, qui s'y réserve le droit de sépulture. Les messes obituaires pouvaient être célébrées dans une église quelconque. Ce n'était pas forcément le curé ou prieur qui était pourvu de la chapellenie instituée dans son église paroissiale. La collation de ces sortes de bénéfices appartenait de droit au patron de la chapellenie, généralement l'héritier plus ou moins direct et lointain du fondateur. Le patronat se léguait comme toute autre propriété. Quelquefois cependant le patron était soit un consul, soit même l'évêque, et on en trouvera des exemples dans ce volume. Or, rien ne gênait le choix du patron, pourvu qu'il ne violât pas les lois de l'Eglise.

Le dernier chapitre de la première partie est consacré à l'abbaye de Saint-Michel, sécularisée en 1534, et à la commanderie Saint-Pierre-Saint-André. Il nous a été possible de corriger sur certains points ou de compléter les listes déjà connues des abbés et des commandeurs.

Mêmes heureux résultats pour les deux premiers paragraphes du chapitre Ier de la deuxième partie : ABBAYE DE CANDEIL et HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM. Non seulement les listes des commandeurs ressortissant au grand prieuré de Saint-Gilles, publiées par Dom du Bourg, se trouvent corrigées et complétées, mais il devient aisé d'établir la nomenclature des membres de la commanderie de Rayssac dans les anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, et de déterminer les revenus moyens de chacun d'eux. Signalons, à propos de cette

commanderie, un acte intéressant au point de vue de l'histoire de l'art dans notre région, la confection par un Albigeois, Martin Robert, d'une tapisserie de haute lisse destinée au château de Rayssac [1].

Nombreux sont les documents recueillis sur les Frères-Prêcheurs, les Frères-Mineurs, les Carmes, les Capucins, les Jésuites, l'Annonciade de Fargues, les monastères de Sainte-Claire et de la Visitation, les religieuses hospitalières d'Albi. Ces dernières n'apparaissent dans nos actes que dans les premières années du XVIIIe siècle. Mais elles avaient, à la fin du siècle précédent, l'administration de l'Hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Jacques ; c'est ce qui résulte d'une délibération du conseil de l'établissement charitable, en date du 10 novembre 1701. Cette délibération confie aux religieuses hospitalières l'administration intérieure de l'hôpital Saint-Jacques, *où elles étaient établies déjà*, et de la maison de charité, et décide le transfert des pensionnaires des deux établissements dans l'hôpital actuel, qui prit dès lors le nom d'Hôpital Général.

On ne trouvera, dans le présent volume, que de rares allusions à cette maison de la charité. Elle est mentionnée en 1689, et le 14 juillet de cette année, après délibération du conseil d'administration, les pauvres valides y furent transférés, alors que les malades, quittant le vieil hôpital Saint-Jacques, prenaient possession de la maison et de l'enclos englobés dans l'hôpital actuel et donnés aux pauvres, le 24 mars 1689, par l'archidiacre François de Ciron. La maison de charité confrontait les rues du Vigan, aujourd'hui de la Mairie, et des Pénitents et la venelle d'Empeirelots. C'est l'hôtel de ville d'aujourd'hui [2].

Notons que l'hospice s'élève sur les terrains dont les religieuses de la Visitation avaient tout d'abord fait choix pour l'installation de leur maison conventuelle.

1. Les Robert étaient-ils une famille d'artistes ? Constatons qu'un autre Robert, Antoine, à peu près contemporain de Martin, fut chargé, en 1604, par Alphonse Ier Del Bene de la construction des galeries sculptées de la nef de Sainte-Cécile, du jubé aux orgues. (Cf. n° 206.)

2. Cf. sur cette question la très intéressante *Notice historique de l'Hospice d'Albi*, rédigée en 1853 par M. Crouzet, économe de l'hospice. Elle a été lithographiée, non imprimée.

Dans le chapitre Ier de la troisième partie, on pourra étudier le rôle des confréries corporatives. Chacune d'elles était placée sous le patronage d'un saint ou d'une sainte. Toutes avaient leur chapelle particulière, qu'elles ornaient de rétables, de tableaux, de peintures murales, de tapisseries, soit dans une église paroissiale, soit dans un des nombreux couvents de la ville, et c'est dans une dépendance du couvent ou de l'église qu'elles tenaient leurs réunions. Les statuts prévoyaient un droit de « levée de boutique ». Il ne paraît pas qu'il fût élevé ; il était de 25 sous et de deux livres de cire dans la confrérie des chirurgiens, placée sous le patronage des saints Côme et Damien.

Les confréries de femmes semblent n'avoir été que des associations pieuses.

Le chapitre II nous révèle l'organisation des œuvres charitables : hôpitaux, maladreries, ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, dames de la Miséricorde ou la Marmite. Nous venons de parler de l'hôpital. Ajoutons qu'au XVIe siècle Albi était doté de trois hôpitaux : Saint-Antoine, qui disparut à la suite de l'ordonnance de François II du 25 juillet 1560, Saint-Jacques et Saint-Martial, qui se fondirent dans l'Hôpital Général. Il existait, à l'usage des lépreux, deux maladreries : Saint-Jean au Castelviel et Saint-Martin dans le quartier qui a conservé cette dénomination.

Notons que Lescure avait son hôpital Saint-Jacques et sa maladrerie de la Madeleine.

Trop rares sont les documents recueillis sur les établissements scolaires. Au XVIe siècle, l'école d'Albi avait seulement un régent, un poète et un grammairien. L'ouverture des classes avait lieu le 24 juin, jour de la fête de saint Jean-Baptiste.

Dans le chapitre IV de la troisième partie, nous avons groupé, sous la rubrique : DOCUMENTS RELIGIEUX DIVERS, tous les actes qui n'avaient pu trouver place dans le cadre que nous nous étions tracé, notamment ceux qui intéressent les diocèses de Castres et de Lavaur et l'abbaye de Bonnecombe en Rouergue, qui possédait dans l'Albigeois la place et le château de Bernac, d'où elle tirait d'importants revenus.

Au risque de paraître déprécier notre œuvre, nous devons avouer que les deux mille trois cent vingt actes, dont on trouvera l'analyse dans les pages qui vont suivre sont d'une lecture peu attrayante. C'est un aride inventaire. Cependant, de même que le désert a ses oasis, de ce fouillis d'actes émergent quelques fleurs d'art qui reposent et délectent l'esprit. Une fois de plus, la preuve sera faite qu'Albi, que l'Albigeois avaient ses peintres, ses sculpteurs, ses tapissiers, ses brodeurs, ses orfèvres, ses fondeurs de cloches ; une fois de plus, la preuve sera faite que l'art florissait même dans de petits villages où l'on aurait de la peine à trouver aujourd'hui un barbouilleur d'enseignes ou bien un ébéniste, tels Pampelonne et Saint-Félix-de-Caraman ; une fois de plus enfin, la preuve sera faite que, tout comme aux temps des trecentisti et quattrocentisti italiens, l'art n'eut pas de meilleurs clients que les églises, les couvents, les confréries corporatives.

Nous n'avons pas eu, nous ne pouvions pas avoir la prétention de faire de cet amas d'actes un livre agréable à lire. Nous avons voulu simplement créer un instrument de travail, ou, si l'on aime mieux, ramasser des matériaux et les ranger, à peine dégrossis, suivant un ordre déterminé. Quelqu'un viendra, soit demain, soit plus tard, qui, amoureux du passé de notre Albigeois, fera de ce monceau de blocs qu'aucun ciment ne relie entre eux un monument aux lignes harmonieuses.

Cet inventaire des richesses historiques contenues dans l'étude de M. Malphettes ne doit pas dispenser le futur historien de recourir aux actes eux-mêmes. Nous n'avons pu en donner, presque toujours, que le sens général, et nous avons dû négliger quantité de détails qui ne manquent pas d'intérêt. Or, rien ne lui sera plus aisé. Les registres sont méthodiquement classés dans l'étude de M. Malphettes, qui se prêtera, nous le savons, avec la meilleure bonne grâce aux fouilles qu'on voudrait effectuer dans ses riches archives.

Notre ingrate nomenclature d'actes, nous avons essayé de la rendre aussi maniable que possible. Elle contient, en puissance pourrait-on dire, la biographie de quelques-uns de nos évêques et archevêques, la monographie d'un certain nombre

de paroisses et de tous les couvents d'Albi. A ceux qui se laisseraient tenter par ces amorces de monographies et de biographies, les soixante-deux pages de tables de noms propres et de matières, qu'ils trouveront à la fin du volume, seront de la plus grande utilité. Ils remarqueront cependant que le nom d'Albi n'y figure pas à son rang alphabétique ; c'est qu'il est exprimé ou sous-entendu dans presque chacun de nos actes. Celui qui voudrait limiter ses recherches à l'histoire ecclésiastique de la seule ville d'Albi devrait étudier les chapitres consacrés aux évêques et archevêques, aux dignitaires de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi ; il passerait ensuite aux paroisses de Saint-Affric, de Saint-Etienne, de Saint-Julien et de Sainte-Martiane, aux ordres religieux d'hommes et de femmes, aux confréries, qui, presque toutes, ont leur siège dans la capitale du diocèse, enfin aux écoles et aux établissements charitables.

L'Ancien Diocèse d'Albi d'après les registres de notaires ouvre la série des *Textes et Etudes relatifs à l'Histoire des Anciens Diocèses du Tarn*. Puisse ce premier volume être le père de beaucoup d'enfants !

ERRATA

(Les analyses d'actes sont numérotées de 1 à 2320.)

N° 156.	*Lire :*	Del Bene,	*au lieu de :*	Del Benne.
274	—	dimissoires.	—	démissoires.
289	—	Anthyme,	—	Antoine.
346	—	Armand-François,	—	Arnaud-François.
404	—	Acciajoli.	—	Aniajoli.
495	—	Dulin,	—	Dalin.
557	—	Guillaume de Miremont,	—	François de Miremont.
P. 95, note 1	—	pénitencier,	—	vicaire général.
N° 905	—	Montet,	—	Moutet.
961.	*Supprimer :*	curé de Saint-Salvi.		
1091.	*Lire :*	Mercier,	*au lieu de :*	Mercas.
1329	—	Favier,	—	Fabiès.
1650	—	Manhand,	—	Manhaud.
1918	—	Forel.	—	Foret.

Le n° 2078 devrait être placé après le n° 2196.

N°s 2079.	*Lire :*	Thoulet,	*au lieu de :*	Choulet.
2085	—	Laval,	—	Labat.

Table. Au mot Laporte (Louis de), *placer*, avant les n°s 700, 706 : François de.

PREMIÈRE PARTIE

LE CLERGÉ SÉCULIER

CHAPITRE PREMIER

ÉVÊQUES-ARCHEVÊQUES D'ALBI ET LEUR FAMILLE

1. 1456, 17 mai. Arnaud de Laroque s'engage à faire pour Jean Neveu, un parent de l'évêque Pierre Neveu [1] et chanoine de Sainte-Cécile, 4 serviettes de 16 empans de large et 24 de long, 8 essuie-mains de 2 empans de large et 24 de long. (N° 3, f° 27 r°.)

2. 1456, 26 juillet. Vincent de Brolhio, en sa qualité de trésorier de l'évêque Bernard de Casilhac [2], arrente les revenus du bénéfice de Lunaguet [3], sous la rente annuelle de 74 livres. (N° 3, f° 30 r°.)

3. 1477, 14 juillet. Transaction entre Louis d'Amboise [4], évêque d'Albi, et les habitants de Cahuzac-sur-Vère, de Donnazac, d'Alos, de Loubers et de toute la juridiction de Cahuzac, sauf Montels, au sujet du droit de pesade : « Supra quodam jure pascuali pasate, pacis, vel communis pacis nuncupato. » Tout ce registre, qui a beaucoup souffert, est consacré à des transactions de cette nature. C'est en quelque sorte le rachat du droit de pesade. Les nombreux

1. Le Nepveu, *alias* Nebot, évêque de Lavaur, transféré à Albi le 5 septembre 1410, mort dans cette ville le 3 mars 1434.

2. Bernard de Casilhac avait été élu par le chapitre, dont il était le prévôt, et son élection avait été confirmée par le concile de Bâle. Robert Dauphin, de son côté, avait été nommé par le roi et par le pape. La bulle est du 12 avril 1434. Les deux prélats se disputèrent le siège, les armes à la main ou devant les cours, jusqu'en 1461.

3. Comm. de Pampelonne.

4. Pourvu le 21 janvier 1474.

actes qui le composent sont de rédaction identique. Il suffit d'indiquer le prix à payer par les diverses communautés :

Juridiction de Cahuzac-sur-Vère	28 liv.
Mauriac et Senouillac	60 —
Florentin	80 —
Mouzieys-Panens	25 —
Marssac	70 —
Carlus	50 —
Vers [1]	36 —
Monestiés	70 —
Rabastens	270 —
Labastide-Episcopale [2]	100 —
Carmaux	80 —
Busque	22 —
Albi et Bout-du-Pont	500 —
Lagrave	45 —
La Courtade	21 —
Rivières	20 —
Frayssines	15 —

(N° 263 du f° I au f° XIX [3].)

4. 1523, 10 octobre. Antoine Ferrandier, juge de la Temporalité, le siège épiscopal étant vacant [4], fait collation à Jean Dadau, prêtre et notaire d'Albi, des registres, actes et autres papiers de feu Jean Leucaria, ancien notaire d'Albi. (N° 8, f° LXXXVIII r°.)

5. 1527, 10 novembre. Procès-verbal de l'entrée solennelle à Albi du nouvel évêque Emard Gouffier de Boisy [5]. Les consuls l'attendaient dans la barbacane de la porte du Vigan. Lui faisaient cortège : l'abbé de Saint-Michel de Gaillac, François de Nupces, conseiller au parlement de Toulouse, les vicomtes de Paulin et de Monclar, Bernard de Savinhac, sgr. de Padiès, Jean de Rosette, sgr d'Arzac [6], un grand nombre d'autres sgrs et de notables. Il se rendit d'abord au couvent des Frères Prêcheurs. (N° 6, f° VI^CLII v°.)

1. Comm. de Sainte-Gemme.
2. Aujourd'hui Labastide-Dénat, qui a porté successivement le nom de Labastide-Dupuy et Labastide-Archiépiscopale.
3. Conf., au sujet de ce rachat, *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, p. 102. De semblables transactions furent passées entre l'évêque et quatre-vingt-six communautés du diocèse d'Albi moyennant la somme globale de 5,469 livres, dont l'évêque fit remploi en achetant les seigneuries de Castelnau-de-Montmiral, de Villeneuve-sur-Vère et de Milhavet. *(Bibl. nat. Fonds Doat*, t. 111, f°s 316-331.)
4. Adrien de Gouffier de Boisy était mort le 24 juillet précédent. Voir le même procès-verbal, *Arch. com. d'Albi*, AA 2.
5. Il avait été élu par le chapitre, agréé par le roi et institué le 29 février 1524.
6. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.

6. 1540, 8 janvier. Claude de Montdor, abbé de Féniers [1], archidiacre de Sainte-Cécile, prévôt de Saint-Salvi, fait, en qualité de procureur du cardinal de Lorraine, évêque d'Albi [2], un échange avec les religieuses de Fargues. (N° 11, f° CLXXXI, v°.)

7. 1541, 6 août. Benoît Ymbert, secrétaire de feu noble Pierre Mourrelon, ancien trésorier de l'évêque d'Albi et cessionnaire des créances qui restaient à recouvrer lorsque celui-ci céda sa charge à Jean Alric, « ongeyre de cuers » de Cordes, exige de ce dernier une reconnaissance des créances dont il lui a été fait cession. (N° 13, f° LXXII v°.)

8. 1543, 24 octobre. Manauld Bouffartigue, procureur fiscal de l'évêque de Vabres, curé de Saint-Martin et Mauran au diocèse de Rieux, procureur de « illustre et révérendissime seigneur messire Charles Alithuringia (de Lorraine), archevêque et duc de Reims, premier per de France et légat du Saint-Siège apostolique, vicaire général de l'espiritualité et temporalité de révérendissime seigneur messire Jean tenant son titre de Saint-Onuffre, diague en l'église saincte de Romme, cardinal de Lorraine, archevesque de Narbonne et évesque d'Alby, abbé de Cluni et de Saint-Bénédict », notifie à Claude de Mondor, vicaire général de l'évêque d'Albi, l'original de la procuration portant pouvoir donné au constitué de nommer, révoquer, etc., aux lieu et place de l'évêque. (N° 126, f° CCXV r°.)

9. 1546, 5 avril. Noble André d'Escarlhan déclare à Gabriel de Laye, abbé de Valsainte [3], archiprêtre de Lisle-d'Albigeois, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire général de l'évêque d'Albi (Jean de Lorraine), qu'il a été pourvu de la charge de régent de la Temporalité, dont il est le vrai titulaire et le légitime possesseur; que, malgré ses titres, il est troublé dans l'exercice de ses fonctions par Claude Teyssier, docteur en droits, « qui se seroit intrus aud. office ». Il ajoute que des lettres patentes de l'évêque, dont le texte est inséré dans le corps de l'acte, l'ont confirmé dans la possession de cette charge. Il requiert le vicaire général de le faire jouir de ses prérogatives. (N° 132, f° LXXI r°.)

10. 1546, 30 septembre. Guillaume du Vergier, procureur fiscal du cardinal de Lorraine, évêque d'Albi, nomme des procureurs. (N° 26, f° LXX r°.)

11. 1546, 3 novembre. Robert Le Barbier, chanoine de Thérouane,

1. Comm. de Condat (Cantal).
2. Jean de Lorraine, administrateur du diocèse depuis le 6 août 1535. Il mourut le 10 mai 1550.
3. Canton de Banon (Basses-Alpes); abbaye de l'ancien diocèse d'Apt. Gabriel de Laye ou de l'Haye décédé le 4 novembre 1558. (*Gallia christiana nova*, I, c. 383 E.)

curé de Sainte-Cécile de Fréjairolles, serviteur domestique du cardinal de Lorraine, évêque d'Albi, arrente les fruits de sa cure sous la rente de 165 liv. (N° 133, f° CCV v°.)

12. 1550, 14 juin. Dans la chambre criminelle de la cour spirituelle d'Albi, le siège épiscopal étant vacant, par-devant Jean de Nupces, official de la Temporalité, Jean du Fourn, chanoine et procureur fiscal, réclame une sommaire aprisie [1] pour savoir ce que sont devenus les livres des conseils et les documents du conseil privé qui se tenait devant l'évêque ou son vicaire général, ainsi que les clefs des archives. (N° 141, f° CVIII v°.)

13. 1550, 25 juin. Devant la porte de la maison épiscopale, où se trouve Jean de Chasotes, régent de la cour présidiale du sénéchal de Carcassonne, commis pour mettre à la main du roi les biens du défunt évêque d'Albi, se présente Jean Amielli, syndic du chapitre de Sainte-Cécile, qui remet à Chasotes un double et au notaire l'original d'une cédule appellatoire contre la main-mise par le roi sur les biens du défunt évêque. Chasotes la refuse, disant que les édits et les ordonnances du roi prescrivent aux sénéchaux de mettre à la main du roi les biens des évêchés devenus vacants. (N° 141, f° CXVIII v°.)

14. 1550, 23 octobre. Angelo, prêtre, secrétaire de Baptiste Carbon, commis à la ferme des revenus de l'évêché d'Albi, arrente les blés de la dîme du Dourn et de Labadié appartenant à l'évêque, sous la rente de 242 liv. 10 s. (N° 12, f° VCLXXVIII v°.)

15. 1552, 21 juin. Dans la maison épiscopale, devant Gabriel de Laye, arrentement des fruits décimaux de Taïx appartenant à l'évêque [2]. (N° 28, f° CXXVII r°.)

16. 1453, 11 janvier. Jean Rochereau, trésorier de l'évêque, fait publier par la ville d'Albi, au nom du roi, qu'il y avait lieu de refuser les monnaies dites doubles, fabriquées à la sèche [3] de Villefranche de Rouergue. A la suite de cette publication, on lui avait apporté 620 liv. de ces doubles placées en « six vingts sacquetz ou cornets de papier ». Il le fait constater à Godefroi Flamenc de Brusac. Ces monnaies étaient marquées de la lettre X. (N° 28, f° CXLIII r°.)

17. 1557, 17 juillet. Guillaume Azémar, rentier principal de la

1. On désigne sous le nom d'aprisie une sorte de procès-verbal de constat dressé d'après des témoignages recueillis. Il était toujours dressé devant un officier de justice.

2. Louis de Lorraine, neveu de Jean, cardinal de Guise, nommé le 27 juin 1550. Il résigna en faveur de Strozzi le 9 mai 1561. Il mourut en avril 1578.

3. Sèche, en roman « sesca », signifie atelier de monnaies.

seigneurie de Villeneuve [1], appartenant à l'évêque d'Albi, donne procuration à son serviteur pour arrenter la métairie de cette seigneurie. (N° 151, f° CL v°.)

18. 1558, 19 janvier. Jean Rochereau, trésorier de l'évêque, donne quittance à Pierre du Bosc, prêtre de Mouzieys, de la somme de 15 liv. (N° 26, f° IIc XXXVII r°.)

19. 1558, 23 avril. Jean Rochereau, trésorier du cardinal de Guise, évêque d'Albi, donne quittance de la somme de 10 liv. sur l'arrentement des blés de Fayssac. (N° 20, f° I r°.)

20 1558, 16 juin. Guillaume Azemar, marchand d'Albi et rertier du moulin de l'évêque sis sur le Tarn à Albi, loue, pour valet et pour lui servir de porte-farine audit moulin, Guillaume Palhas, de Noailles, au traitement annuel de 12 liv., d'une paire de souliers, d'une chemise et son entretien. (N° 154, f° CXXXIIII r°.)

21. 1558, 14 juillet. Gabriel de Lhaye, abbé de Valsainte, vicaire général du cardinal de Guise, évêque d'Albi, arrente les fruits décimaux de Carmaux appartenant à l'évêque, sous la rente de 270 liv. (N° 223, f° CXIX v°.)

22. 1561, 31 décembre. Frédéric Strozzi, clerc florentin, prend possession par procuration de la rectorie de Saint-Mémy de Gayrac. (N° 223, f° IIcLXXVIII v°.)

23. 1562, 10 avril. Procuration de Guillaume du Vergier, chanoine de Sainte-Cécile, procureur fiscal du cardinal Strozzi [2], évêque d'Albi. (N° 20, f° IIIIcXVI r°.)

24 1562, 25 juin. Etienne Brun, armurier de M. de Molluc [3], conduisait 20 charges d'arquebuses ou autres armes. Il passait dans l'Albigeois; le cardinal d'Astroz [4] les fit saisir. Brun s'engage à produire la preuve que ces armes sont destinées au sgr de Molluc ou au gouverneur de Toulouse. (N° 161, f° LXXXIIII r°.)

25. 1562, 20 septembre. Pierre Durand se loue pour « souldat au faict de la guerre où luy sera commandé par les capitaines de monseigneur le révérendissime cardinal d'Astrozzi ». (N° 161, f° CXXXVIII v°.)

26. 1562, 21 septembre. Autre engagement de même nature d'Antoine Laures de Dénat. (N° 161, f° CXL v°.)

27. 1562, 4 novembre. Pierre Daniel, marchand de Troyes, nomme un procureur pour toucher du cardinal Strozzi ou de son

1. Villeneuve-sur-Vère.
2. Transféré de Béziers à Albi le 9 mai 1561. Il résigna le 6 février 1568.
3. Il faut lire : Montluc, le célèbre capitaine catholique.
4. Lire : Strozzi.

trésorier la somme de 310 écus sol et celle de 362 pistolets d'or qu'il lui doit. (N° 161, f° CLXXXII v°.)

28. 1562, 16 décembre. Antoine Chayssials, arbalétrier d'Albi, commande, au nom du cardinal Strozzi, à Me Boni Malphettes, serrurier d'Albi, quatorze douzaines de serpentines pour les canons fabriqués par lui. Malphettes s'engage à en livrer deux douzaines à la Noël et le restant à la fête de saint Antoine, au prix, le tout, de 11 liv. (N° 161, f° IIcXXX r°.)

29. 1562. Copie d'une procuration du mois de décembre 1562 de nobles Charles et Barthélémy Del Bene, fils de Julien, pensionnés de l'évêché d'Albi, donnée à Gaspard de Ricassoly, gentilhomme florentin, pour toucher la pension. (N° 77, liasses.)

30. 1563, 19 janvier. François de Lescure, baron de Lescure, est gouverneur de la maison épiscopale d'Albi pour le cardinal Strozzi. A ce titre, il autorise Pierre Doulse, prêtre de Valdériès, prisonnier à la Berbié, à tenir arrêt dans toute l'étendue de la maison à raison de sa santé. Deux amis répondent pour lui corps pour corps. (N° 163, f° IIcXVIII r°.)

31. 1566, 29 août. Noble André Romosi, trésorier du cardinal Strozzi, traite avec un charpentier de Livers[1] pour la réfection de la toiture à deux eaux du château de Villeneuve, appartenant à l'évêque. (N° 168, f° CLXXXXI v°.)

32. 1568, 4 mai. Les consuls d'Albi, parlant à Jean de Berbiguier, sgr de Vindrac, et à Georges d'Anthony, chanoine et sous-chantre de Sainte-Cécile, tous deux vicaires généraux du cardinal évêque d'Albi[2], se plaignent de la disparition de la garnison d'Albi, de l'insuffisance, comme chef des troupes, du régent Teyssier, soupçonné de favoriser les rebelles, et qui néglige ses devoirs de justicier. Ils demandent la nomination d'un lieutenant de régent plus capable. (N° 32, f° IIIIcXXXIIII v°.)

33. 1570, 11 novembre. Louis Maliers, jardinier de l'évêque, déclare devoir à Bartholomé d'Apiza, sommelier du même évêque, la somme de 8 liv., amiablement prêtée. (N° 170, f° CLXXXV r°.)

34. 1570, 11 novembre. Le même Maliers achète une petite maison au Castelviel, dans la rue de Savène, confrontant avec la maison de la confrérie de N.-D. de Fonlabour, au prix de 40 liv. (N° 170, f° CLXXVII r°.)

35. 1572, 4 janvier. Noble Jean de Berbiguier, sgr de Vindrac,

1. Commune de Livers-Cazelles.
2. Philippe Ridolphi (Rodolphe), neveu de Strozzi, qui avait résigné en sa faveur le 6 février 1568, n'avait pas encore pris possession du siège.

viguier d'Albi, procureur et surintendant de l'évêque Philippe de Rodolphe, se préoccupant de l'état de la tour du château de Villeneuve, endommagée au cours des derniers troubles, et sur laquelle on construit un pigeonnier encore inachevé, baille à fief cette tour à Jean Molinier, secrétaire de l'évêque, sous la censive d'une paire de pigeons et à charge d'achever la couverture. (N° 171, f° II v°.)

36. 1574, 16 février. Messer Jean Moret, au service de l'évêque d'Albi, vend 3 setiers et 1 émine de blé moussole, au prix de 28 liv. (N° 172, f° XXXVIII v°.)

37. 1574, 18 mai. Jean Cazenave, natif de Nice, au service de l'évêque, prête amiablement 23 liv. (N° 172, f° C v°.)

38. 1577, 21 janvier. Pièces relatives à la mise en ferme des moulins d'Albi appartenant à l'évêque Julien de Médicis[1]. (N° 75, liasses.)

39. 1577, 15 juin. Guillaume Valade, rentier des fruits décimaux de la claverie de Cordes pour l'évêque, était resté débiteur de la somme de 448 liv. 13 sous. C'est sur le produit de cet arrentement qu'était prélevée la pension annuelle servie à Strozzi, colonel de l'infanterie française, et que le capitaine Martin d'Ausard, lieutenant et procureur de ce dernier, avait réclamée. Valade avait été incarcéré à la prison de la Viguerie. D'Ausard consent à son élargissement sur l'engagement pris par lui de s'acquitter dans un délai d'un mois. (N° 239, f° CCCXI r°.)

40. 1579, 14 janvier. Jean Bories, praticien d'Albi, au nom de l'évêque Julien de Médicis, requiert Jacques Demur de lui remettre la somme de 243 écus dépositée entre ses mains par Jean Galibern, fermier de la claverie de Monestiés. (N° 241, f° XVIII v°.)

41. 1579, 1er avril. Les voleurs, rebelles au roi, s'étaient emparés de Carlus le 3 avril 1578. Depuis lors, ils ravagent toute la région, et leurs méfaits empêchent les gens de venir moudre leurs grains au moulin de Marssac, dont est rentier Guillaume Azémar, régent de la Temporalité, pour l'évêque Julien de Médicis, sgr temporel d'Albi et de Marssac. Azémar fait constater ces faits par des témoins. (N° 36, f° LVI r°.)

42. 1579, 15 mai. A la requête de Jean Vitalis, chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général de l'évêque, Louis Vasconis avait été incarcéré dans les prisons épiscopales pour non paiement de la somme de 2,000 liv., restes de l'arrentement des revenus de l'évêché. Le procureur de Vasconis, Laurent Galin, avocat, somme nobles Jac-

1. Evêque d'Albi du 28 mai 1576 au 14 avril 1588, transféré de l'archevêché d'Aix.

ques de Carré, Jean de Bonald, sgr de Raucoules, et autres notables bourgeois d'Albi, de prendre en dépôt la somme de 2,000 liv., due par le rentier, et que le trésorier de l'évêque avait refusé de recevoir. (N° 36, f° LXXVIII r°.)

43. 1579, 14 septembre. Pierre Duranton, notaire de Cordes, fermier général des fruits décimaux de la claverie de Cordes, appartenant à l'évêque, requiert Thomas Canejani, gentilhomme italien, trésorier de l'évêque, de faire constater les dommages occasionnés par les orages, la grêle et les tempêtes. (N° 36, f° CCXX r°.)

44. 1580 (date disparue). Jean Bories, procureur de l'évêque Julien de Médicis, requiert Guillaume Ginestel de remettre à l'évêque la vicomté de Lagardeviaur [1] et la baronnie de Montirat, ou de lui exhiber les titres de propriété. Guillaume étant absent, son fils Bernard répond que, depuis 7 ou 8 ans, il a toujours vu son père jouir de ces seigneuries, qu'il saisira son père de la réquisition de l'évêque et qu'il y répondra dans trois jours. (N° 77, liasses.)

45. 1580, 27 janvier. Noble Jacques de Ricassoly, gentilhomme florentin, comme procureur de nobles Charles et Barthélémy Del Bene, pensionnés de l'évêché d'Albi, fils de Julien Del Bene, chevalier de l'ordre Saints-Maurice et Lazare de Savoie, arrente les fruits décimaux de la claverie de Gaillac. (N° 36, f° CLXXXVII r°.)

46. 1580, 18 février. Jean Bories, praticien, procureur de l'évêque Julien de Médicis, sgr des lieux, vicomté et baronnie de Lagardeviaur et Montirat, somme Guillaume Ginestel de se démettre de la possession desdites vicomté et baronnie, acquises par l'évêque en 1572, lui déclarant qu'il les détient indûment. (N° 36, f° CLXXXVIII r°.)

47. 1580, 7 avril. Barthélémy du Pred, lieutenant du régent, et Antoine Caussé, archer du prévôt des maréchaux, donnent quittance au sgr Thomas Canegiani, trésorier de l'évêque, de la somme de 25 écus pour la conduite à Toulouse de deux prisonniers. (N° 77, liasses.)

48. 1580, 12 avril. Noble Gaspard de Ricassoly, gentilhomme florentin, nomme pour ses procureurs Barthélémy et Julien Del Bene, chevaliers de l'ordre Saints-Maurice et Lazare en Savoie. (N° 77, liasses.)

49. 1580, 31 mai. Jean Massé, charpentier, fait cession à Guillaume Pélissier, notaire d'Albi, d'une créance de 25 écus sur l'évêque Julien de Médicis, son débiteur, pour réparations faites à la chaussée du moulin d'Albi. (N° 242, f° CCCLXXI r°.)

1. Comm. de Montirat.

50. 1580, 9 novembre. Marie Bonnet, chambrière de Martin d'Aussard, lieutenant du colonel d'Artois de l'infanterie française, et son procureur, notifie à Guillaume Coupiac, rentier des fruits décimaux de Guiddal et de Teyssode à Rabastens, pour l'évêque Julien de Médicis, le transport qui lui a été fait d'une somme de 106 écus à prélever sur le produit de l'arrentement. (N° 242, f° VII^cVI v°.)

51. 1581, 11 avril. Dette de 3 écus et demi à Etienne Cristoman, serviteur de l'évêque d'Albi. (N° 177, f° CLXXI r°.)

52. 1581, 23 août. Pièce relative à la réincorporation à la table de l'évêché d'Albi de la vicomté de Lagardeviaur et de la baronnie de Montirat, jadis aliénées par le cardinal Strozzi pour le rachat du temporel de l'évêché. (N° 78, liasses.)

53. 1581, 25 août. Procès était pendant au parlement de Toulouse entre l'évêque Julien de Médicis, sgr baron-vicomte des lieux de Lagardeviaur, Montirat et Cagnac, et Guillaume Ginestel, marchand de Lagardeviaur, qui avait acheté la baronnie de ce nom, aliénée par le cardinal Strozzi pour le rachat du temporel de l'évêché. La place devait être réincorporée à la table de l'évêché moyennant le remboursement à Ginestel du prix d'achat. L'évêque s'acquitte. (N° 37, f° LXXI r°.)

54. 1581, 17 septembre. Dans la maison épiscopale, comparaît Pierre d'Estample, faisant pour lui et pour son beau-frère Gilles Huboy. Il déclare que, suivant contrat passé à Nantes le 6 décembre 1580, noble d'Estrosse (Strozzi), conseiller d'Etat et du privé conseil, colonel général de l'infanterie française, avait assigné à son dit beau-frère Gilles la somme de 875 écus qu'il lui devait sur le 20,000 liv. qu'il perçoit annuellement sur les revenus de l'évêché d'Albi. L'évêque répond que Strozzi a fait cession et transport de ces 20,000 liv. à Pierre Marmesse. (N° 38, f° LXXVII r°.)

55. 1581, 18 septembre. François de Sausey, demeurant au logis du sieur Del Bene, rue de la Hape, paroisse de Saint-Benoît, à Paris, comme procureur de Julien Del Bene, chevalier de l'ordre Saints-Maurice et Lazare en Savoie, déclare avoir reçu, en sa dite qualité, de Jean Arthus aîné, 666 écus 2/3, en laquelle somme il était tenu, avec Pierre Crozat, envers Gaspard de Ricassoly, gentilhomme florentin. (N° 78, liasses.)

56. 1582, 1er octobre. Pierre d'Estample somme Pierre Marmesse, comme superintendant des affaires de Philippe d'Estrosse, de lui payer la somme de 875 écus. (N° 38, f° II^cXVIII v°.)

57. 1583, 16 février. Différend entre l'évêque Julien de Médicis et le chapitre cathédral au sujet de la distribution du blé et des

revenus du chapitre. La première distribution devait en être faite à l'évêque. Celui-ci fait relever le rôle des distributions depuis 1560. (N° 79, liasses.)

58. 1584, 19 avril. Etienne Gras, docteur en saints décrets, aumônier du roi, nomme Pierre Girard, marchand changeur de Marseille, son procureur pour exiger de Pierre Albertas et de Jean Esquissier, fermiers généraux de l'abbaye de Saint-Victor, appartenant à Julien de Médicis, évêque d'Albi, la somme de 473 écus 1 sou 6 deniers, dont celui-ci lui avait fait cession. (N° 179, f° CXII v°.)

59. 1584, 13 mai. Dette de 16 écus au capitaine Blaise Pautard, au service de l'évêque Julien de Médicis. (N° 179, f° CXL v°.)

60. 1584, 31 juillet. Barthélémy Adhémar et Guillaume Alric, marchands d'Albi et fermiers principaux pour l'évêque des fruits décimaux de Roufliac et de Maussans, subarrentent la dîme sur le pastel, le safran et le chanvre, sous la rente de 3 écus. (N° 179, f° CLXXXIX r°.)

61. 1584, 15 décembre. L'évêque Julien de Médicis, gouverneur et commandant pour le roi de la ville et du diocèse d'Albi, avait convoqué, à la suite de la prise de Lescure par les huguenots, survenue le 12 du même mois, les consuls des villes maîtresses du diocèse. « Les voleurs, ennemys du roy et perturbateurs du repos public, tiennent la campagne, commettent plusieurs meurtres, ravaiges, pilleries et bruslements. » L'évêque somme les consuls de voter les ressources nécessaires pour sauver la capitale du diocèse et les rend responsables, en leur propre et privé nom, en cas de refus. Les consuls et notables d'Albi, le procureur du roi en la viguerie, au nom du procureur général au parlement, leur font même sommation. Le syndic du diocèse répond « qu'ils ne consentent en rien aux dites protestations parce que ne sont en lieu pour faire responce ». (N° 80, liasses.)

62. 1585, 20 février. Julien de Médicis, se trouvant au terroir de la Devèze, près d'Arthés, et au masage de la Longagne [1], en revendique la propriété comme appartenant de temps immémorial aux évêques d'Albi. (N° 81, liasses.)

63. 1585, 29 mai. Louis Marty, clavaire de l'évêque d'Albi pour la claverie de Monestiés, arrente à Pierre Barbès, mangonnier d'Albi, à Noël Olivier de Rosières et à Jean Couderc, messager de Gailhard, au dit Rosières, les blés et les carnencs de l'évêque au dit Rosières et à Vers, sous la rente de 120 écus. (N° 247, f° CCC v°.)

1. Comm. de Saint-Grégoire.

64. 1585, 4 décembre. L'évêque Julien de Médicis était en différend avec Jean Sicard, notaire d'Albi, au sujet des fruits et revenus de la chambre de Lisle. L'évêque, représenté par noble Claude de Trescazals, son maître d'hôtel et son procureur irrévocable, s'accorde avec Sicard. (N° 81, liasses.)

65. 1586, 2 janvier. Jean Molinier est secrétaire de l'évêque d'Albi Julien de Médicis. (N° 81, f° I r°.)

66. 1586, 6 juin. L'évêque Julien de Médicis nomme pour procureur Jacques Viguier, praticien d'Albi, pour comparaître devant le sergent royal de Najac, en la boutique de maître Antoine Cambefort, notaire, au fait de la commission à lui dressée, en vertu des lettres compulsoires du grand conseil du roi, obtenues par Guillaume de Ginestel, au sujet de la vicomté de Lagardeviaur et de la baronnie de Montirat. Signature de l'évêque. (N° 82, liasses.)

67. 1586, 18 juillet. Noble Claude de Trescazals, au nom de l'évêque, arrente les fruits décimaux des paroisses de Maussans et de Rouffiac, sous la rente de 242 écus un tiers. (N° 82, liasses.)

68. 1586, 28 août. Inventaire des livres, titres, terriers et liefs concernant les censives, rentes et revenus de la maison épiscopale, tenus dans la maison des héritiers de Gérauld Alary. (N° 82, liasses.)

69. 1586, 3 novembre. Pièce établissant que Julien de Médicis s'était retiré à Toulouse à cause de la peste. (N° 82, liasses.)

70. 1587, 14 août. Pactes de mariage entre Martial Molinier, secrétaire de l'évêque, et Jeanne d'Azémar, fille de Guillaume, régent de la Temporalité, et de Catherine de Reynés. (N° 83, liasses.)

71. 1587, 24 novembre. L'évêque Julien de Médicis arrente gratuitement à Louis de Barthélémy les fruits et revenus décimaux de Mailhoc, Holms[1] et Saint-Etienne[2] pour une seule année, en compensation des frais qu'il expose pour dresser les reconnaissances des fiefs de sa seigneurie de Villeneuve. (N° 83, liasses.)

72. 1588, 16 mars. Dette de 80 écus à Claude de Trescazals, maître d'hôtel de l'évêque Julien de Médicis. (N° 183, f° CVI v°.)

73. 1588, 5 novembre. Noble Julio Guysoti, écuyer, natif de Boulogne d'Italie, somme, par l'intermédiaire de Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile, noble Claude de Trescazals, maître d'hôtel de feu l'évêque Julien de Médicis[3], de déclarer si, oui ou non, il figurait

1. Comm. de Saint-Sernin-lès-Mailhoc, aujourd'hui Cagnac.
2. Sans doute Saint-Etienne de Brés, comm. de Villeneuve-sur-Vère.
3. Il était mort à Saint-Victor de Marseille, le 14 avril 1588.

en qualité d'écuyer sur la liste des officiers et serviteurs de l'évêque. Trescazals répond affirmativement et ajoute que Guysoti touchait 50 ou 60 écus de gages. (N° 84, liasses.)

74. 1588, 7 novembre. Pandolphe Acciajoly, ancien secrétaire de feu Julien de Médicis, fait semblable sommation à Claude de Trescazals. Réponse également affirmative ; gages, 60 écus. (N° 84, liasses.)

75. 1588, 13 décemb. Noble Antoine de Corneillan, économe, par commission du roi, de l'évêché d'Albi, arrente les revenus de Marssac appartenant à la table épiscopale sous la rente de 9 écus. (N° 84, liasses.)

76. 1589, 19 juillet. Arnauld Gausserand, pour et au nom de Jean de Ciron, chanoine de Sainte-Cécile et archidiacre du Puy-Saint-George, réclame sommaire aprisie pour établir que Thimotée Mucy, italien, au service de l'évêque Julien de Médicis, « aurait voulu commettre le cryme et péché de sodomie en la personne de François de Moissac, page du d. seigneur évesque, estant de ce temps jeune garçon de l'eaige de quatorze ou quinze ans ». Dépositions de témoins. (N° 84, liasses.)

77. 1589, 5 août. Pierre Fleyres, marchand d'Albi, rentier, en 1578, des fruits décimaux de la claverie de Valence pour l'évêque, nomme un procureur pour faire la perception de ses créances impayées. (N° 184, f° IIcXLIX r°.)

78. 1589, 25 décembre. Dans l'antichambre précédant la grande salle de la maison épiscopale, François Gailhard, chanoine grand archidiacre de Sainte-Cécile et vicaire général de l'évêque Alphonse Del Bene[1] nouvellement promu, Jean de Nupces, procureur des causes pies en la cour spirituelle de la Temporalité, Jean Boyer, lieutenant de la cour temporelle, Jean Julien, procureur juridictionnel à la dite cour, et autres personnages officiels, attendent la venue des autres officiers de la Temporalité et l'arrivée des consuls qui doivent faire la salutation et révérence que, suivant la coutume, on fait au nouvel évêque. Les consuls ne se présentent pas. Golinhac, leur député, arrive enfin et demande un entretien particulier au vicaire général, la salle étant encombrée de 300 à 400 person-

1. Nommé par Henri III en août 1588, reçut de Sixte-Quint ses bulles d'institution en date du 25 septembre 1589, prit possession par procureur au mois de décembre suivant. Mais, ayant refusé de prêter serment au duc de Mayenne, chef de la Ligue, il se vit privé des revenus de son évêché. Les Etats de Languedoc décidèrent qu'ils seraient employés aux frais de la guerre. Alphonse I Del Bene ne fit son entrée à Albi que le 25 octobre 1598 après que la Ligue eut fait sa soumission à Henri IV. Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, Privat, X, 798, 820 ; *Gallia christ. nova*, I, c. 39 ; Cl. Compayré, *Etudes historiques sur l'Albigeois*, 103-108.

nes. Le procureur juridictionnel requiert qu'il soit constaté qu'à midi les consuls ne se sont pas présentés. Golinhac explique que, si les consuls ne se sont pas encore présentés, c'est pour des motifs qu'il ne peut divulguer qu'en privé. Comme la grande salle avait été envahie, le vicaire général, accompagné des officiers de la Temporalité et de Golinhac, sort dans l'antichambre. Le député des consuls déclare que, ce même jour, à 10 heures, les consuls ont reçu du parlement inhibitions de reconnaître le nouvel évêque. (N° 84, liasses.)

79. 1590, 26 février. Les frères Guillaume Masens et Albert Basségui, syndics des Frères Prêcheurs, donnent quittance à Jean Dassier, marchand d'Albi et rentier des fruits décimaux de Lincarque [1] et de Fayssac pour l'évêque, de la somme de 20 écus pour fin de paye de celle de 100 écus que le parlement leur avait adjugée sur les revenus de l'évêché pour réparations. (N° 252, f° CLXVI r°.)

80. 1590, 29 novembre. Vente à Bernard Caldaguès, notaire et secrétaire de l'évêque, de terres et d'une maison à Albi, rue de la Berlandié [2]. (N° 39, f° 124 r°.)

81. 1591, 19 avril. Les Etats de Languedoc, tenus à Castelnaudary, avaient décidé que les revenus de l'évêché d'Albi seraient consacrés à « faire la guerre pour la défense des catholiques dud. peïs de Languedoc ». Les rentiers de ces revenus avisent noble Antoine de Corneillan, procureur général de l'évêque Alphonse Del Bene, qu'ils ont reçu commandement de verser toutes leurs recettes entre les mains d'Olivier d'Alary, receveur du diocèse, et qu'il eût à y pourvoir. (N° 85, liasses.)

82. 1591, 4 juin. Le parlement avait autorisé les Etats de Languedoc à procéder directement aux baux à ferme des fruits et revenus de l'évêché d'Albi. Guillaume Julia, avocat au dit parlement, avait été député pour faire l'opération, et il invite Jean de Ciron, archidiacre et vicaire général d'Alphonse Del Bene, à y assister, sous peine de 500 écus. De Ciron répond qu'il y assistera de force et contraint, mais que sa présence ne pourra en rien nuire aux intérêts de l'évêque. (N° 85, liasses.)

83. 1591, 11 juin. Olivier Alary, receveur du diocèse, traite avec un charpentier pour la réfection des toitures de la cour temporelle dans la maison épiscopale, et de tout le grand corps de

1. Comm. de Cestayrols.

2. Cette rue, qui ne porte aujourd'hui aucun nom et forme un cul-de-sac, a son embouchure sur la rue des Pénitents, contourne la maison et les magasins de MM. Périer et débouchait autrefois dans la rue du Puits-de-la-Grasse, dont le vrai nom est rue du Puits-de-na-Grasse.

l'évêché, ainsi que pour construire une galerie ou passage de six cannes de long sur quatre de large, pour servir aux soldats de la garnison à faire leur rondes. (N° 85, liasses.)

84. 1591, 22 juin. Jean de Ciron, vicaire général d'Alphonse Del Bene, ayant l'assistance d'Olivier Alary, traite avec Jean Blasi du Bout du Pont, « pour recouvrir la tour en laquelle est la chapelle de la galerie de la maison épiscopalle... respondant sur le jardin et sur la rivière de Tarn, estant couverte d'ardoise ». (N° 85, liasses.)

85. 1591, 4 août. Barthélémy du Pred est capitaine du château de Combefa. (N° 85, liasses.)

86. 1592, 5 janvier. Pièces relatives aux difficultés opposées par le parlement à Alphonse Del Bene à l'occasion de la prise de possession de l'évêché d'Albi. (N° 86, liasses.)

87. 1592, 17 juillet. Esprit Revel, soldat de la garnison de la maison épiscopale, nomme un procureur pour recouvrer quelques créances. (N° 186, f° IIIcXIX r°.)

88. 1592, 17 septembre. Pièces relatives à l'arrentement des moulins bladiers d'Albi fait par Barthélémy Del Bene, jadis maître d'hôtel de la duchesse de Savoie. (N° 85, liasses.)

89. 1593, 3 avril. Pierre Vidal, prébendier de l'église de Saint-Nazaire à Béziers, et recteur de Saint-Pierre de Sérénac, cède à noble François de Haultemar, capitaine de la maison épiscopale d'Albi, une créance de 76 écus 30 sous. (N° 40, f° XXXIIII r°.)

90. 1593, 21 avril. Inventaire des meubles et outils des moulins bladiers du Tarn, à Albi, appartenant à Barthélémy Del Bene, ancien maître d'hôtel de la duchesse de Savoie, avec le cahier des charges et le contrat de mise en ferme des dits moulins. (N° 87, liasses.)

91. 1593, 22 avril. Hugues Yvert, chapelain et aumônier de l'évêque Alphonse Del Bene, donne quittance à Olivier Alary, receveur des décimes, de la somme de 500 écus à remettre à l'évêque. Annexée à cette quittance est une procuration de l'évêque au même Yvert pour toucher en son nom 2,000 écus qui lui ont été accordés par le duc de Joyeuse. (N° 87, liasses.)

92. 1593, 4 juin. Messire Cosme Dumont, religieux de Saint-Pierre de Montmajeur, comme procureur de Jacques de Nuyronnet, tuteur de Jean de Guidol, fils de feu noble Julio César de Guidol, sgr boulonnais, se substitue des procureurs spécialement pour recevoir la somme de 210 écus due à ce dernier par feu Julien de Médicis, évêque d'Albi. (N° 23, f° CXLIII r°.)

93. 1593, 18 octobre. André de Saint-Mas, praticien de Réalmont,

sous-fermier du carnenc et des vins de la prévôté de Réalmont pour la part de l'évêque, déclare à Jean Lebrun, fermier principal, qu'en raison du refus des habitants de s'acquitter, il renonce à la sous-afferme. (N° 23, f° IIcLXIX v°.)

94. 1593, 2 novembre. Procuration donnée à Hugues Yvert, prêtre, aumônier d'Alphonse Del Bene. (N° 23, f° IIcLXXII r°.)

95. 1594, 20 mars. Noble François d'Autamar, sgr de Viviès, capitaine commandant la maison épiscopale d'Albi, sous l'obéissance du duc de Joyeuse, interdit à Simon Clarenc, maçon, et à Arnaud Durand, charpentier, de continuer la construction d'une guérite (ou tour de guet), qu'ils avaient commencée à l'évêché, du côté de la cathédrale, et les oblige à fermer l'ouverture percée dans le rempart pour donner accès à la dite guérite. (N° 89, liasses.)

96. 1594, 3 mai. Olivier Alary, faisant pour l'évêque Alphonse Del Bene, somme Jean de Corneillan, chanoine, de produire les comptes de son feu père pour la gestion des biens de l'évêché. (N° 89, liasses.)

97. 1594, 25 juin. Jean d'Ysarn et Jacques del Poutz, fermiers principaux des revenus de l'évêque dans la claverie de Cordes, subarrentent ceux de Mouzieys et de Panens, de Saint-Marcel, d'Alayrac [1], de Campes, de Serat [2], de Sommard [3], de Saint-Christophe, de Donnazac et d'Arzac [4], de Tels [5], de Castel Garric [6]. (N° 24, du f° CIIIIXXIII v° à CIIIIXXXII r°.)

98. 1594, 28 juin. Jean Boussac, hôtelier du Bout du Pont d'Albi, fermier de la claverie de Valence pour l'évêque, subarrente les revenus de Sainte-Cécile d'Aigou [7], de Fraissines, de Sérénac, de Crespinet. (N° 24, du f° CLXXVIII v° à CIIIIXXII v°.)

99. 1594, 19 septembre. Noble Claude de Trescazals, jadis maître d'hôtel de l'évêque feu Julien de Médicis, donne quittance à Olivier Alary de la somme de 1,400 écus à lui due par le défunt évêque et à prendre sur le don gratuit fait au clergé d'Albi par le feu roi Henri. (N° 89, liasses.)

100. 1594, 2 novembre. Traité à forfait pour réparations au château de Combefa, appartenant à l'évêque. (N° 89, liasses.)

101. 1594, 10 novembre. Olivier Alary fait part à noble Jean

1. Comm. de Vindrac.
2. Saint-Martial de Sérat, annexe de Sainte-Madeleine de la Salvetat, comm. de Saint-Marcel.
3. Comm. de Laguépie.
4. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.
5. Sans doute le Tels de Padiès.
6. Comm. de Faussergues.
7. Comm. de Saint-Cirgue.

Lacombe, maître d'hôtel de l'évêque Alphonse Del Bene, des embarras financiers de l'évêché, ainsi qu'il résulte des comptes qu'il a produits devant les Etats réunis à Albi en novembre 1593. (N° 89, liasses.)

102. 1594, 27 décembre. Le même Jean Lacombe donne quittance à Olivier Alary, procureur général et trésorier de l'évêque, de la somme de 500 écus touchés en diverses fois. (N° 89, liasses.)

103. 1595, 10 août. 7 documents relatifs à l'arrentement des moulins bladiers d'Albi, devenus propriété d'Alphonse Del Bene par la mort de Barthélémy Del Bene, son père. Les rentiers se plaignent que, malgré les clauses de la trêve, dernièrement traitée et publiée dans le pays de Languedoc, ils sont troublés dans l'exploitation des moulins. (N° 90, liasses.)

104. 1596, 13 mars. Noble Jean de Lacombe, maître d'hôtel de Mme Del Bene, héritière des moulins bladiers d'Albi ayant appartenu à Barthélémy Del Bene, somme, en sa qualité de procureur de la dite dame, Lucas Marmiès, fermier de ces moulins, de construire « le moulin battant pour fouler et parer les draps » qu'il s'était engagé à établir. (N° 92, liasses.)

105. 1596, 7 mai. 4 pièces relatives à l'arrentement des moulins bladiers d'Albi appartenant aux Del Bene, un inventaire de l'outillage et des meubles. (N° 92, liasses.)

106. 1596, 13 mai. Claude Galaup, fermier principal des moulins bladiers du Tarn à Albi, et ses associés, Guillaume Révellat et Jean Pélatier, dénoncent à François Gailhardy, grand archidiacre de Sainte-Cécile et représentant de dame Catherine de Tournabony, dame d'atours de la reine douairière et femme de Julien Del Bene, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, propriétaire des dits moulins, le chômage de ceux-ci occasionné par une grande crue du Tarn survenue le 4 mai de grand matin. Le chômage durait encore le 13. (N° 91, liasses.)

107. 1596, 17 juin. Le capitaine Sartre, commandant, en l'absence du sieur de Viviès, la garnison établie dans la maison épiscopale, informe les Consuls du Castelviel qu'il a commission du duc de Joyeuse de démanteler leur place et d'abattre toutes les fortifications. Il les invite à fournir des manœuvres. Les consuls s'inclinent. (N° 91, liasses.)

108. 1596, 3 juillet. Jean Julien, comme procureur de l'évêque Alphonse Del Bene, réclame au syndic du chapitre cathédral le paiement des fruits de la prébende canonicale attachée à ses fonctions, qu'il n'a jamais touchés bien que régulièrement pourvu de son évêché et quoiqu'il soit absent. (N° 92, liasses.)

109. 1596, 6 juillet. Bernard Caldaguès, notaire d'Albi, en sa qualité de procureur d'Alphonse Del Bene, arrente les fruits décimaux et tous les droits seigneuriaux de Villeneuve[-sur-Vère] dont l'évêque est sgr spirituel et temporel. (N° 92, liasses.)

110. 1596, 23 juillet. Jean Crayer, chapelain et aumônier de l'évêque Alphonse Del Bene, exhibe au syndic du clergé du diocèse un avis des trésoriers généraux de France duquel il résulte que l'évêque d'Albi est exonéré des cinq sixièmes des taxes des décimes ordinaires pour les bénéfices dépendant de l'évêché. (N° 92, liasses.)

111. 1596, 10 septembre. Alphonse Del Bene est relevé de sa taxe des décimes pour l'année 1596. (N° 91, liasses.)

112. 1596, 3 octobre. Un consul de Carmaux dénonce au syndic du diocèse la capture, par trois hommes à cheval embusqués sur les rives du Cérou, lieu dit à la Rivière, et dont l'un a été reconnu pour être le nommé Alphonse, serviteur de l'évêque, de Guillaume Vialar, qui ensemençait une de ses terres. (N° 91, liasses.)

113. 1596, 2 décembre. Autre dénonciation à la dame Catherine de Tornabony du chômage des moulins d'Albi à la suite d'une nouvelle crue du Tarn, survenue le 26 novembre. (N° 91, liasses.)

114. 1597, 29 mars. Olivier Alary, receveur des décimes du diocèse, prie et requiert le Révérend Père Arnaud Boeri, de l'Ordre de Saint-François, prêchant le carême à Albi, de déclarer s'il ne s'est pas rendu de sa part au château de Combefa pour supplier l'évêque Alphonse Del Bene de lui « donner relache de l'excommunication » lancée contre lui, tout au moins pour quinze jours, afin de lui permettre d'accomplir ses devoirs religieux. Le Père répond affirmativement, mais il ajoute que ses supplications ont été vaines. (N° 93, liasses.)

115. 1597, 1er avril. Le même Olivier Alary, malade, fait notifier, par son gendre Pierre Paraire, à l'official d'Albi, Astorg Gastal, une ordonnance du parlement lui prescrivant « de se retirer à Monseigneur l'évesque d'Alby ou à son official pour lui estre proveu sur le bénéfice d'absolution... concernant la préthendue excommunication contre lui laxée... ». Paraire exhibe des certificats médicaux établissant qu'Alary ne peut se rendre à Combefa. L'official lève provisoirement l'excommunication. (N° 93, liasses.)

116. 1597, 28 avril. Astorg Gastail, official d'Albi, somme et requiert trois sergents d'Albi d'aller notifier à l'évêque Alphonse Del Bene, en son château de Combefa, un exploit lui donnant assignation. Tous refusent, alléguant les dangers du chemin, et ajoutant que Gabriel Prieur, un porteur, y fut grièvement battu. (N° 93, liasses.)

117. 1597, 27 juin. Au nom de l'évêque Alphonse Del Bene, remise est faite aux syndics du chapitre cathédral d'une lettre de l'archevêque de Bourges dont copie est annexée à l'acte. (N° 94, liasses.)

118. 1597, 25 août. Inventaire des pièces produites en la chambre du clergé, établie par le roi à Toulouse, à l'occasion du procès intenté par Alphonse Del Bene à Olivier Alary. (N° 93, liasses.)

119. 1597, 24 octobre. Acte de délivrance aux intéressés de lettres envoyées par le maréchal de Joyeuse aux rentiers de l'évêché d'Albi. (N° 93, liasses.)

120. 1597, 28 novembre. L'évêque Alphonse Del Bene s'oppose à ce que Jacques de Golinhac, se disant à tort juge de la Temporalité, procède à l'instruction et au jugement des excès dont sont prévenus Simon Couderc, Pierre Belot, Jean Foulquier, Jean Goudony, Jean Soulages, Gabriel Lombard et autres prisonniers. Il le somme de remettre la procédure à Jacques Meignen, lieutenant principal de la cour temporelle. (N° 94, liasses.)

121. 1598, 19 mai. L'évêque Alphonse Del Bene, en son château de Combefa, nomme des procureurs pour procéder à l'arrentement des fruits décimaux de la chambre de Puybegon. (N° 95, liasses.)

122. 1598, 26 mai. Antoine Blanquet, lieutenant principal à la cour royale d'Albi, comme procureur de l'évêque Alphonse Del Bene, arrente les fruits décimaux des membres et paroisses de Marssac et Florentin, sous la rente de 600 écus. (N° 42, f° cxxxv v°.)

123. 1598, 24 juin. Arrentement par l'évêque des fruits de Cunac et de Bezelle [1], sous la rente, le premier de 100 écus, le second de 20 écus. (N° 95, liasses.)

124. 1598, 3 juillet. Alphonse Del Bene arrente le droit de leude sur le sel de la ville d'Albi, et le droit de pontonage le jour de la fête de saint Salvi, sous la rente de 133 écus 20 sous et de 24 demi-cartes ou mesures de sel. (N° 95, liasses.)

125. 1598, 8 octobre. Noble François d'Haultemar, capitaine ayant commandé la garnison de l'évêché d'Albi, requiert Jérôme Bandinelli, archidiacre de Sainte-Cécile et syndic du chapitre, de déclarer si, pendant la durée de son commandement, il s'est comporté en homme de bien et d'honneur. La réponse est affirmative. (N° 95, liasses.)

126. 1598, 21 décembre. Les fermiers du moulin d'Albi, communément appelé le moulin de Monsieur d'Albi, font part à l'archidiacre de Sainte-Cécile, en sa qualité de procureur de Catherine

1. Comm. de Lescure.

de Tornaboni, femme de Julien Del Bene, du chômage dudit moulin causé par la grande inondation commencée le 12 décembre. (N° 95, liasses.)

127. 1598, 30 décembre. L'évêque Alphonse Del Bene nomme un procureur pour recevoir les reconnaissances des habitants de Marssac. (N° 95, liasses.)

128. 1598, 31 décembre. Alphonse Del Bene, neveu de l'évêque, est pourvu d'une chanoinie à Sainte-Cécile. (N° 95, liasses.)

129. 1599, 7 janvier. Alphonse Del Bene délivre à son aumônier, Claude Vial, originaire du diocèse de Lyon, un certificat d'aptitude à la gérance d'une cure. (N° 96, liasses.)

130. 1599, 17 février. Dans la maison épiscopale, Alphonse Del Bene, évêque d'Albi et abbé de Hautecombe en Savoie, nomme procureur son maître d'hôtel Jean Lacombe pour recueillir les revenus de son abbaye. (N° 96, liasses.)

131. 1599, 6 mars. Alphonse Del Bene, clerc, natif de Paris, prend possession, par procuration, de la chanoinie devenue vacante à Sainte-Cécile par le décès de Folcarand de la Treilhe et dont l'évêque son oncle lui avait fait collation. (N° 96, liasses.[1].

132. 1599, 7 mars. L'évêque Alphonse Del Bene, abbé de Notre-Dame de Hautecombe, diocèse de Genève en Savoie, nomme procureur son neveu noble Barthélémy Del Bene pour arrenter les revenus de son abbaye. (N° 96, liasses.)

133. 1599, 25 mars. Le jeune Alphonse Del Benne résigne la chanoinie dont il fut pourvu le 6 du même mois. (N° 96, liasses.)

134. 1599, 31 mars. Alphonse Del Bene nomme un procureur pour traiter, sous le bon plaisir du pape, du roi de France et du duc de Savoie, avec le cardinal de Guiry de l'échange de son abbaye de Hautecombe pour les abbayes de (en blanc) en Champagne, dont le cardinal est abbé commandataire, ainsi que de l'abbaye de Gaillac[1]. (N° 96, liasses.)

135. 1599, 31 mars et 2 avril. Quatre procurations du même pour résigner l'abbaye de Hautecombe. (N° 96, liasses.)

136. 1599, 7 avril. L'évêque Alphonse Del Bene était en procès avec Jacques de Voisins, vicomte de Monclar. Les parties s'en remettent à l'arbitrage de Puymesson et de Saluste, avocat au parlement de Toulouse. Signatures de l'évêque et du vicomte. (N° 42, f° IIcXLII r°.)

1. Le cardinal de Guiry ne figure pas dans la nomenclature des abbés de Gaillac, établie par M. Elie Rossignol. Dans tous les cas, il n'occupa cette abbaye que bien peu de temps, puisque N. d'Audouin était abbé en 1598 et Urbain d'Aspet en 1600.

137. 1599, 18 avril. Autre procuration du même pour obtenir la liquidation des dépens à lui adjugés par arrêt du grand conseil contre Jacques de Voisins, vicomte de Monclar. (N° 96, liasses.)

138. 1599, 18 avril. Procuration du même pour poursuivre la liquidation des dépens à lui adjugés à l'encontre du syndic du pays de Languedoc. (N° 96, liasses.)

139. 1599, 22 avril. Autre procuration du même pour faire notifier aux Etats généraux du pays de Languedoc, convoqués à Pézénas, l'arrêt du grand conseil condamnant le syndic général de Languedoc à lui rendre compte des revenus de l'évêché d'Albi depuis l'année 1589 jusqu'en 1595. (N° 96, liasses.) [1]

140. 1599, 30 avril. Julien Del Bene, gentilhomme de la chambre du roi, ratifie le contrat passé à Paris le 6 avril, par lequel sa femme, Catherine de Tornabony, se reconnaît débitrice de 205 écus envers Camille Del Bene, fille et héritière de Mazin Del Bene, quand vivait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. (N° 96, liasses.)

141. 1599, 30 avril. Procuration d'Alphonse Del Bene pour « passer concorde licite et honeste entre led. seigneur constituant » comme abbé commandataire de l'abbaye de Hautecombe, et révérend père en Dieu messire (en blanc), abbé de Mante [2]. (N° 96, liasses.)

142. 1599, 12 juin. Alphonse Del Bene nomme Juéry Scarlaty, gentilhomme florentin, son procureur pour arrenter les membres et fermes restantes de son abbaye de Hautecombe. (N° 96, liasses.)

143. 1599, 13 juin. Le même arrente à Jean Lacombe, son maître d'hôtel, natif de la Savoie, les revenus des membres et fermes de la Serra, en Dauphiné, dépendant de son abbaye de Hautecombe. (N° 96, liasses.)

144. 1599, 1er septembre. L'évêque Alphonse Del Bene arrente les revenus de la chambre d'Alban à son neveu Barthélémy Del Bene, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sous la rente annuelle de 666 écus 40 sous. (N° 96, liasses.)

145. 1599, 30 septembre. Présentation à Julien Del Bene par le procureur de nobles Nicolas de Guerrier et Gaspard Pay, marchands de Toulouse, d'une lettre de change de 655 écus tirée sur lui par François et Nicolas Cappony, banquiers de Lyon. (N° 97, liasses.)

146. 1600, 1er janvier. Les habitants de Salvagnac avaient demandé

1. Il semble résulter de cet article qu'Alphonse Del Bene eut la jouissance effective de son évêché, non en 1598, mais en 1595.
2. Mantes, dans la Seine-et-Oise.

au parlement que les grains de la récolte de 1597, même ceux provenant des dîmes de l'évêque, ne pussent être exportés hors du consulat par crainte de la famine. Jacques de Voisins, vicomte de Monclar et sgr de Salvagnac, fut contraint de prêter main forte aux consuls pour empêcher l'exportation des blés de l'évêque. D'où procès entre celui-ci et de Voisins. Les parties transigent. (N° 98, liasses.)

147. 1600, 14 mars. Jean Le Manhaud, contrôleur des cuirs de la ville de Beauvais, pour et au nom de noble Barthélémy Cenany, gentilhomme lucquois, demeurant à Paris, rue du Grand Chantier, signifie à l'évêque Alphonse Del Bene l'instrument d'une cession faite par le prince Charles de Valois, comte d'Auvergne et du Lauraguais, gouverneur du haut et bas pays d'Auvergne, colonel général de la cavalerie légère de France, à César Arnalphiny, autre gentilhomme lucquois, demeurant à Paris, de la pension de 4,000 écus sol que le prince a droit de prendre annuellement sur les revenus du diocèse d'Albi, pendant cinq années du 24 juin 1599 au 24 juin 1604. Intéressantes pièces annexées à cet acte. (N° 98, liasses.)

148. 1600, 15 mai. François Favarel, marchand d'Albi, au nom de Pierre Vinhaux, d'Antoine Gante, de Michel Bayard et Cie, présente au chevalier Julien Del Bene une lettre de change de 1,075 écus tirée sur lui par Jean de Grassy, bourgeois de Lyon. (N° 98, liasses.)

149. Même jour. Autre lettre de change de 1,075 écus présentée par les mêmes et tirée par le même sur l'évêque Alphonse Del Bene. Refus de payer opposé par tous deux. (N° 98, liasses.)

150. 1600, 16 juin. Louis de la Haye en sa qualité de procureur de noble Jean de Grassy, secrétaire de Madame, sœur unique du roi, représente à Julien Del Bene, qu'il est parti de Paris à cheval, le 8 mai dernier, pour se rendre à Albi et lui demander si lui Julien et son frère Alphonse, évêque d'Albi, ont fait accueil aux deux traites de 1,075 écus tirées sur eux par son mandant. S'ils ne peuvent lui fournir la preuve de ce paiement, il restera à Albi jusqu'à satisfaction. Julien Del Bene répond, comme il a déjà répondu à Vinhaux, qu'il n'a jamais donné charge à de Grassy de tirer sur lui les lettres de change dont il s'agit. (N° 98, liasses.)

151. 1600, 27 juin. Pierre Julien, procureur juridictionnel de la cour temporelle d'Albi, fait sommaire aprisie pour établir que l'évêque Alphonse Del Bene fait sa demeure à Albi depuis le 25 octobre 1598, date de sa première entrée dans la ville, qu'il assiste ordinairement aux heures canoniques, aux services et aux offices de la cathédrale, à moins d'empêchement légitime. (N° 98, liasses.)

152. 1600, 12 août. Alphonse Del Bene, chargé d'enquêter sur

l'état du diocèse de Vabres, où le roi vient de nommer comme évêque François de Lavalette de Cornusson, confie cette mission à François Blanquet, doyen de Gaillac et chanoine de Sainte-Cécile. Procès-verbal du dit Blanquet. (N° 98, liasses.)

153. 1600, 18 août. L'évêque Alphonse Del Bene prescrit l'affichage à un des piliers de la cathédrale de l'ordonnance du cardinal de Lorraine, en date du 18 août 1537, sur l'ordre qui doit être tenu pour la célébration des offices et des services de l'église. (N° 98, liasses.)

154. 1600, 17 décembre. Alphonse Del Bene nomme son neveu Pierre Del Bene, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, son procureur, pour, sous le bon plaisir du pape, du roi et du duc de Savoie, traiter de la permutation de son abbaye de Hautecombe, avec le cardinal de Guiry ou autres. (N° 98, liasses.)

155. 1600, 19 décembre. Julien Del Bene donne pouvoir à sa femme Catherine de Tournabony, dame d'atours de la reine douairière, de consentir au mariage de leur fils Barthélémy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avec Catherine Del Bene, veuve d'André de Meux (?), sgr du Boys-Vaudran, et donne à son fils et à sa future bru 2,000 liv. (N° 98, liasses.)

156. 1601, 4 janvier. L'évêque Alphonse Del Benne somme Astorg Gastailh, chanoine théologal de Sainte-Cécile, d'obéir à l'arrêt du parlement du 2 décembre 1563 et à l'ordonnance de la même cour du 18 décembre 1600, qui lui font une obligation de prêcher la parole de Dieu chaque dimanche et les jours de fête, et, pour les autres jours, de faire la lecture sainte trois fois par semaine. (N° 101, liasses.)

157. 1601, 6 janvier. Acceptation par l'évêque de l'agrimensation du fief des Fontanilles, paroisse de Saint-Etienne du Bés [1], reconnu au terrier de Montvalen. (N° 101, liasses.)

158. 1601, 24 janvier. L'évêque fait renouveler à Astorg Gastailh sa sommation du 4 janvier. (N° 101, liasses.)

159. 1601, 29 janvier. Gastailh n'ayant pas obéi, l'évêque, en vertu d'une ordonnance du parlement du 10 janvier 1601, le remplace par Jacques Séguier, docteur en théologie. (N° 101, liasses.)

160. 1601, 5 février. L'évêque enjoint à Bernard Gorsse et à Pierre Gasc, sacristains, de tapisser et de préparer la chaire de Sainte-Cécile dans laquelle, ce même jour, Séguier doit commencer ses lectures. Ils répondent que c'est aux marreliers qu'incombe cette besogne. Ils n'ont, eux, qu'à délivrer les ornements, et ils se refu-

1. La comm. de Montvalen faisait partie du diocèse de Montauban.

sent à le faire, parce que Gastailh et Gailhardy, bailes du chapitre, le leur ont défendu. (N° 101, liasses.)

161. 1601, 14 février. Alphonse Del Bene requiert le syndic du chapitre de lui déclarer s'il entend couvrir les sacristains, qui, contrairement à ses ordres, n'ont pas tapissé la chaire pour la lecture des leçons qu'il a prescrit de faire. Le syndic répond que les ornements appartiennent au chapitre, qui seul peut en disposer; que, d'ailleurs, la chaire est rompue et il requiert l'évêque de la faire réparer. (N° 100, liasses.)

162. 1601, 16 février. L'évêque somme Gastailh et Gailhardy, syndics du chapitre, de lui remettre « le tableau qui est pendent dans la trésorerie, dans lequel est contenue la sentence de M. de Cisteron, vicaire général de monsieur le cardinal de Lorraine, lors évêque dud. Alby, donnée sur le règlement et réformation des chanoines et autres habitués de l'église ». Une ordonnance du parlement avait prescrit de l'afficher au premier pilier devant le chœur, du côté du cloître. Gailhardy demande copie de la sommation. Le premier de mars, l'évêque réitère sa sommation à Jean Vaurelhan, notaire et trésorier du chapitre. Celui-ci répond que la chose n'est pas de sa compétence. (N° 101, liasses.)

163. 1601, 6 mars. Alphonse Del Bene nomme Louis Passien, son trésorier, procureur pour recueillir les revenus des greffes de ses cours seigneuriales. (N° 101, liasses.)

164. 1601, 28 avril. Pierre Moreau, ci-devant trésorier du comte d'Aubijoux, signifie à l'évêque Alphonse Del Bene que le comte lui a fait cession et transport d'une créance de 3,067 écus qu'il avait sur lui. L'évêque répond qu'il n'est pas débiteur de cette somme. (N° 101, liasses.)

165. 1601, 29 avril. Nouvelle sommation de l'évêque à Gastailh pour les sermons et les lectures. Le chanoine répond qu'il est en procès avec l'évêque à ce sujet et qu'il ne peut consentir, pour ce motif, à obéir à la sommation. (N° 101, liasses.)

166. 1601, 10 mai. Vente à messire Del Bene, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, d'une certaine quantité de bois pour réparations à effectuer à la chaussée des moulins d'Albi, qui lui appartiennent. (N° 52, f° CLXI v°.)

167. 1601, 29 mai. Sommaire aprisie faite par Guillaume de Golinhac, lieutenant en la judicature d'Albigeois, pour établir qu'Alphonse Del Bene a toujours résidé depuis son entrée dans Albi, le 25 octobre 1598, et qu'il s'acquitte des devoirs de sa charge épiscopale. (N° 101, liasses.)

168. 1601, 5 juin. Cahier des arrentements des blés et des carnences de l'évêché pour l'année 1601. (N° 101, liasses.)

169. 1601, 4 juillet. L'évêque Alphonse Del Bene reconnaît devoir à Dlle Catherine Poqéoys, dite de Vauroy, au service de Mlle Del Bene, la somme de 65 écus 3 sous amiablement prêtée. (N° 101, liasses.)

170. 1601, 6 octobre. Alphonse Del Bene, abbé d'Ambelliès [lire : Hautvillers [1]], grand archidiacre et chanoine de Sainte-Cécile, remontre au syndic du chapitre que le clergé du diocèse l'a député à la cour pour certaines affaires ; il offre ses services au chapitre et le requiert de lui réserver « le lucre de son canonicat » pendant son absence. (N° 100, liasses.)

171. 1601, 8 octobre. L'évêque Alphonse Del Bene demande à Pierre de Fonvielle, sgr de Saliès et viguier d'Albi, qu'il soit fait une sommaire aprisie pour établir que la chaire où l'évêque s'assied dans sa cathédrale se trouve dans le chœur, du côté droit quand on regarde le chœur ; qu'elle fait face à la première chaire du côté gauche, qui est marquée d'un bourdon et est destinée au prévôt du chapitre; que la chaire qui fait suite à la chaire épiscopale est « presque à demy enfoncée et enchâssée dans la dite chaire épiscopale », et que, de l'autre côté du chœur, la chaire qui fait suite à celle du prévôt est également enfoncée ; que toutes les chaires hautes sont au nombre de 33 à droite et autant à gauche. (N° 101, liasses.)

172. 1601, 2 novembre. L'évêque communique au chapitre « le livre des cérémonies que Sa Saincteté ordonne estre observé en toutes les esglises métropolitaines, cathédrales et collégiales de la chrestienté ». Le syndic demande, avant de se prononcer, à prendre l'avis des chapitres des environs. (N° 101, liasses.)

173. 1601, 17 novembre. Barthélémy Del Bene, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant au Bois-Baudran, mais se trouvant à Paris, rue des Deux-Bailles, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, donne procuration à noble Jean d'Izarn, sgr de Saint-Amans, régent de la Temporalité, pour recueilir les revenus lui appartenant dans la claverie d'Alban. (N° 100, liasses.)

174. 1601, 9 décembre. Le roi avait aliéné, en 1558, la place et seigneurie de Terssac en faveur d'Antoine Lebrun ; elle avait été ensuite réunie à l'évêché. Les habitants en poursuivaient le rachat ; noble Charles Le Caron en était propriétaire ; il l'avait achetée au prix de 500 écus. (N° 52, f° vcxxviii r°.)

1. Dans l'ancien diocèse de Reims.

175. 1601, 20 décembre. Nicolas Chevalier, conseiller du roi en son Conseil d'Etat, maître des requêtes ordinaires en son hôtel, sgr de Vindeville, demeurant à Paris, rue de Béthisy, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, consent à ce que l'évêque, les bénéficiaires du chapitre et les receveurs paient à Philippe Sardiny les 2,000 écus mentionnés en une rescription que Scipion Sardiny avait remise audit Philippe. (N° 101, liasses.)

176. 1601, 22 décembre. L'évêque Alphonse Del Bene avait fait cession à noble Barthélémy Cénamy, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, sous la stipulation de noble Felice Sardiny, gentilhomme lucquois, de diverses créances s'élevant à 3,400 écus. Il confirme cette cession. (N° 101, liasses.)

177. 1601, 22 décembre. Le même Cénamy, représenté par Felice Sardiny, exhibe à l'évêque le consentement donné par Pierre Moreau, ci-devant trésorier du comte d'Auvergne, à « un acte de signification et inthimation de transport par icelluy Moreau faicte aud. sgr évesque, le 28 d'apvril dernier passé, du transport faict par led. s^r comte d'Auvergne aud. Moreau » de la somme de 3,067 écus. (N° 101, liasses.)

178. 1602, 3 et 6 janvier. Demande de sommaire aprisie de l'évêque Alphonse Del Bene pour faire établir : 1° que, depuis le 1er janvier 1601 jusqu'à ce jour, il a assisté aux heures canoniques et autres offices religieux; 2 qu'il existe dans son église cathédrale deux sortes de pointes, l'une dite pointe d'absence, pour constater l'absence aux heures canoniques des bénéficiaires, l'autre dite pointe de mulcte, dont sont marqués les noms des bénéficiaires ou habitués qui commettent une faute ou quelque indécence pendant les offices, « lesquels sont pointés et mulctés par privation de lucre ». (N° 102, liasses.)

179. 1602, 5 janvier. Alphonse Del Bene et les députés du clergé du diocèse nomment des procureurs pour suivre l'instance engagée devant les syndics généraux du clergé de France à Toulouse et prendre fait et cause pour Guillaume Revellat, commis à la recette des décimes du diocèse, contre Jean de Ciron, Jean Vitalis et autres chanoines de Sainte-Cécile, et Jean Vaurelhan, notaire du chapitre, « et ce à cause des rébellions commises par les susdits contre les commis dud. Révellat ». (N° 102, liasses.)

180. 1602, 22 février. L'évêque somme les deux sacristains de déclarer si, le 16 du présent mois, pendant l'office des vêpres, ils n'avaient pas mis en rang la cheville sur son nom et s'ils ne l'avaient pas ensuite retirée pour la mettre sur le nom du prévôt, privant ainsi l'évêque « de l'effect de lad. cheville pour une sep-

maine entière ». Ils répondent qu'ils l'ont fait sur l'ordre des syndics du chapitre. (N° 102, liasses.)

181. 1602, 16 mars. Alphonse Del Bene rappelle à Jean Vitalis, prévôt du chapitre, et aux chanoines qu'il leur a exhibé, le 2 novembre 1601, le livre des cérémonies que le pape Clément VIII ordonne « estre gardées et observées dans les esglises cathédralles et collégialles de la chrestienté ». Il se plaint d'avoir reçu du chapitre une réponse pleine d'ambages et de subterfuges. La veille, l'évêque avait fait des remontrances à ce sujet au chapitre assemblé. Il les renouvelle et requiert le chapitre de préparer à cet effet les choses nécessaires, autrement proteste contre le chapitre de la désobéissance au pape et du mépris qu'il fait de ses exhortations et commandements. Vitalis réclame copie de la réquisition de l'évêque. (N° 102, liasses.)

182. 1602, 29 avril, à midi. Alphonse Del Bene somme Jean Vitalis, prévôt du chapitre, et Antoine Bréguien, prieur de Fonlabour [1], de lui faire connaître les raisons pour lesquelles ils ont séjourné, de 9 heures à midi, dans le palais épiscopal, ne voulant pas qu'ils puissent l'accuser de les y avoir retenus de force, alors que les portes principales étaient restées ouvertes, comme elles le sont encore. Ils répondent qu'ils étaient venus pour requérir l'évêque de leur faire connaître les motifs de l'emprisonnement de Barthélémy Cottes, dit Pérotte, recteur de Sérénac. L'affaire regarde l'official, répond l'évêque. L'avocat fiscal, Pons Calmels, présent à la scène, avec le régent de la Temporalité, le juge temporel et trois consuls de la ville, somme Vitalis et Bréguien de faire connaître les motifs de leur intervention. Ils répondent qu'ils présupposaient que Cottes avait été emprisonné « à cause et en signe de l'assemblée du synode dernièrement tenue au d. Alby ». Cottes était prisonnier « pour crime duquel a esté accusé et defféré par devant les officiers royaux ». (N° 102, liasses.)

183. 1602, 7 juin. Alphonse Del Bene, abbé d'Ambelliès [lire : Hautvillers], chanoine et premier archidiacre de Sainte-Cécile, Antoine d'Escarras, chanoine succenteur, et Pons Calmels, chanoine, somment Jean Vaurelhan, notaire et trésorier du chapitre, de leur remettre la clé de la salle située au-dessus de la trésorerie, dans laquelle se réunissent chaque vendredi les membres du chapitre et où sont actuellement assemblés clandestinement quelques chanoines sans avoir été convoqués. (N° 103, liasses.)

184. 1602, 26 juin. L'évêque requiert Pierre Gasc, prêtre et sacris-

1. L'église de la commune du Sequestre, près d'Albi.

tain de Sainte-Cécile, de lui faire connaître pour quel motif, aujourd'hui, à l'heure des vêpres, auxquelles lui évêque assistait dans sa chaire, « il a tiré et mis hors de poincte le d. seigneur évesque ». Gasc répond que le chapitre lui a commandé de « tirer hors de cheville tous ceulx qui ne font pas fruict de leurs prébendes ». Alphonse Del Bene proteste que « l'ordre de la poincte est perturbé ». (N° 102, liasses.)

185. 1602, 3 août. L'évêque Alphonse Del Bene fait don à la ville d'Albi de 200 écus en vue de l'agrandissement de la place publique où se trouve la pile du blé, et de l'acquisition d'une maison pour servir de pile. (N° 103, liasses.)

186. 1602, 4 août. Pons Calmels, pour lui et pour Antoine d'Escarras, sous-chantre, tous deux chanoines de Sainte-Cécile, remontre à Jérôme Bandinelli, syndic du chapitre, comment lui Bandinelli et ses adhérents, en haine de ce que tous deux ont été créés syndics du chapitre, en haine surtout de ce qu'en leur qualité de syndics du clergé, ils poursuivent la réparation et la punition des factions pratiquées au dernier synode par le chanoine Antoine Gailhardy, les chanoines ses adhérents leur auraient interdit l'entrée du chapitre pour un an. Le parlement avait fait justice de cette décision. Il proteste. (N° 103, liasses.)

187. 1602, 21 octobre. Barthélémy Del Bene, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, comme cessionnaire des droits de l'évêque sur les revenus de la claverie d'Alban, somme le fermier principal des fruits de la claverie de payer le prix de la ferme. (N° 103, liasses.)

188. 1602, 23 décembre. Bail à besogne intervenu entre Alphonse Del Bene et George Hugonet, maître menuisier d'Albi, pour la construction de la chaire à prêcher de Sainte-Cécile, en bois de noyer, « bien assaizonnée de menuiseries avec les embelissements et armoiries dud. seigneur évesque à six palms. » Au milieu du surciel ou abat-voix devaient se trouver les mêmes armoiries et sur les côtés, surmontés d'un couronnement, devaient être sculptées, sur l'un une mitre, sur l'autre une crosse, « tout suivant le pourtraict que led. Hugonet en a faict ». Le prix convenu était de 80 liv. (N° 102, liasses.)

189. 1602, 31 décembre. L'évêque Alphonse Del Bene reconnaît avoir été payé par noble Sicard Raymond, sgr de Carbonnières [1], de l'arrentement de la chambre d'Alban et des membres en dépen-

1. Comm. de Curvalle.

dant, soit Villefranche, Teulet, Mouzieys, Gabriac, Cadalen. (N° 43, f° 284 r°.)

190. 1603, 23 janvier. Noble François de Ramières, domestique et procureur de noble Barthélémy Del Bene, donne en sa dite qualité quittance à Antoine de Lavedan et à Bernard Sicard de la somme de 350 liv. dues pour l'arrentement de la claverie d'Alban. De la procuration jointe à l'acte il résulte que Barthélémy Del Bene demeurait au Bois-Baudran, paroisse de Grands Pins en Brie. (N° 104, liasses.)

191. 1603, 4 février. Louis Passien, au nom de son maître l'évêque Alphonse Del Bene, somme César d'Yzarn, syndic du chapitre, de lui donner copie de la réquisition qu'il lui a fait signifier le même jour. (N° 104, liasses.)

192. 1603, 5 février. Alphonse Del Bene prescrit que la réquisition en récusation qui lui a été signifiée la veille, bien que « ces récusations soient frivoles et impertinentes et fondées sur des faicts supposés », soit soumise à l'official pour en être jugée dans les trois jours. (N° 104, liasses.)

193. 1603, 6 mars. Pierre Jean, aumônier d'Alphonse Del Bene et en son nom, remet à de Vaurelhan, notaire et trésorier du chapitre, la réponse de l'évêque aux réquisitions que le chapitre lui avait fait signifier le 21 février et le 1er mars. (N° 104, liasses.)

194. 1603, 15 mars. Barthélémy Cénamy a fait intimer à Alphonse Del Bene un arrêt du conseil privé du roi condamnant celui-ci à lui payer certaines sommes représentant la pension dont le prince de Valois, comte d'Auvergne, était titulaire sur l'évêché d'Albi, et dont il avait fait cession à lui Cénamy. L'évêque fait appel de cette sentence et explique les motifs de cet appel. (Voir sur cette même affaire un long document du 17 mars.) (N° 105, liasses.)

195. 1603, 17 avril. Noble Félice Sardiny, gentilhomme lucquois, comme procureur de noble Barthélémy Cénamy, secrétaire du roi, maison et couronne de France, se subroge Louis Passien, marchand d'Albi, pour exiger le versement par l'évêque Alphonse Del Bene de 9,000 liv. assignées par celui-ci à Cénamy sur divers fermiers de l'évêché. Voir à la même date l'acte d'assignation de cette somme. (N° 105, liasses.)

196. 1603, 29 avril. Barthélémy Del Bene, neveu de l'évêque, est titulaire d'une pension de 2,000 liv. sur les revenus de l'évêché. Alphonse Del Bene lui arrente à titre gratuit tous les revenus de la claverie d'Alban. (N° 105, liasses.)

197. 1603, 10 mai. Attestation sur la vie et les mœurs d'Alphonse Del Bene délivrée par le prévôt Jean Vitalis. (N° 105, liasses.)

198. 1603, 24 mai. L'évêque Alphonse Del Bene était en procès avec Pierre Pujol, syndic des paroisses de Paulin, Teillet, Massals et Ginestières [1]. L'évêque devait abandonner la dixième partie des fruits décimaux aux consuls et aux marguilliers des paroisses de la vicomté de Paulin. Un accord intervient. (N° 44, f° 98, v°.)

199. 1603, 26 mai. L'évêque Alphonse Del Bene et Jean de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile, étaient en procès avec les paroissiens de Lagardeviaur, de Montirat et de Cannezac [2], dont ce dernier était recteur. Ils avaient tous deux été condamnés à réparer les églises de ces paroisses et à contribuer à la dépense à concurrence de la dixième partie des fruits décimaux par eux perçus. Ils passent un accord avec les consuls de Lagardeviaur et de Montirat. (N° 44, f° 101, r°.)

200. 1603, 11 juillet. L'évêque et son chapitre décident de s'en remettre à un arbitrage pour vider leurs différends. (N° 105, liasses.)

201. 1603, 19 juillet. Attestation de bonnes vie et mœurs délivrée à Alphonse Del Bene, abbé d'Ambilliès [lire : Hautvillers], par l'évêque son oncle et par le prévôt Vitalis. (N° 104, liasses.)

202. 1603, 31 juillet. Gérauld Chazelles, de Clermont en Auvergne, comme procureur de noble Ge... (?), sgr de Saint-Julien et de Mirovert, notifie à l'évêque Alphonse Del Bene l'instrument de cession fait aud. sgr de Mirovert par le prince Charles de Valois, comte d'Auvergne et de Lauraguais, de la somme de 36,000 liv. que ledit prince doit prendre sur le temporel de l'évêché d'Albi dans l'espace de trois ans, à raison de 12,000 liv. par an, et ce, après l'expiration des années affectées à la cession qu'il avait faite à César Arnolfini, qui avait cédé ses droits à Cénamy. L'évêque répond qu'il n'est tenu de rien envers le prince de Valois. (N° 104, liasses.)

203. 1603, 15 août. L'évêque et le chapitre s'en remettent à des arbitres pour vider leur différend. (N° 104, liasses.)

204. 1603, 3 octobre. Procès entre l'évêque et les bénéficiers et les paroissiens de Labastide et de Dénat. L'évêque et les bénéficiers sont condamnés à réparer les deux églises. (N° 44, f° 172, v°.)

205. Autre affaire de même nature avec les paroissiens de Saint-Pierre de Rozède [3]. (N° 44, f° 174 v°.)

206. 1604, 8 mars. L'évêque Alphonse Del Bene baille à prix fait à Antoine Robert, maître maçon d'Albi, la construction des galeries des dix chapelles hautes qui sont dans la nef de Sainte-Cécile.

1. Commune de Paulinet.
2. Commune de Montirat.
3. Commune de Graulhet.

Elles seront semblables à celles qui sont autour du chœur. Robert devra y sculpter les armoiries des Del Bene, le tout au prix de 70 liv. par chapelle. (N° 44, f° 248 r°.)

207. 1604, 4 mai. Alphonse Del Bene et les consuls de Noailles étaient en procès au sujet de la réparation de l'église paroissiale. Il y a accord. L'évêque et le recteur fourniront, pour ces réparations, 52 liv. au prorata de la valeur des fruits décimaux perçus par chacun d'eux. (N° 44, f° 267 v°.)

208. 1604, 6 mai. Autre procès contre Alphonse Del Bene au sujet des réparations à faire aux églises de Milhars et de Montrosier. L'évêque est condamné. Les travaux nécessitent une dépense de 510 liv.; Del Bene en prend 305 à sa charge et le recteur 205. (N° 44, f° 270 r°, liasses.)

209. 1604, 17 mai. Alphonse Del Bene donne quittance à Jean Alary, receveur du diocèse, de la somme de 16,686 liv. obtenues de la bourse du pays de Languedoc, dont Bernard de Roch était le trésorier. (N° 44, f° 278 r°.)

210. 1604, 13 novembre. Alphonse Del Bene avait fait don à Antoine Chivalier, son valet de chambre, de 600 liv., à condition qu'il épouserait Antoinette de Rabot de la Savoie. Il devait en outre au même Chivalier 150 liv. de gages. Il s'acquitte envers lui de ces 750 liv. (N° 44, f° 336 v°.)

211. 1605, 28 janvier. Le chapitre de Sainte-Cécile prie et requiert l'évêque Alphonse Del Bene de lui payer la pension annuelle de 22 mesures de sel qu'il doit lui servir. (N° 106, liasses.)

212. 1605, 3 juin. Antoine Robert déclare avoir reçu de l'évêque Alphonse Del Bene une somme de 80 liv. avancée pour la construction des galeries des chapelles hautes de Sainte-Cécile. (N° 45, f° 59 v°.)

213. 1605, 11 juin. Alphonse Del Bene traite à prix fait avec Thomas Hurtematte, maître tailleur [de pierre] à Toulouse, pour tailler son tombeau en marbre noir. Description sommaire de ce tombeau. Prix 260 liv. (N° 45, f° 66 r°.)

214. 1605, 22 juin. L'évêque Alphonse Del Bene, baron de Monestiés et de Combefa, charge Jean Fontanier de la perception des rentes et censives de sa baronnie. (N° 45, f° 73 r°.)

215. 1605, 11 octobre. L'évêque Alphonse Del Bene et les syndics du clergé reconnaissent devoir 700 liv. à Marguerite de Sauret, veuve de noble Louis d'Escarlhan. (N° 56, f° VI^C LVIII v°.)

216. 1606, 7 janvier. Un jugement de la chambre des requêtes de Toulouse sur un procès pendant entre Antoine Gailhardy, chanoine de Sainte-Cécile, ayant droit et cause du prince Charles de

Valois, comte d'Auvergne, et l'évêque Alphonse Del Bene, avait condamné ce dernier à payer au premier la somme de 1,380 liv. L'évêque fait appel de la sentence au parlement. (N° 108, liasses.)

217. 1606, 18 janvier. L'évêque confirme les statuts des prébendiers de Notre-Dame du Bourg à Rabastens, à eux donnés par Gabriel de l'Haye, abbé de Valsainte, vicaire général du cardinal Louis de Lorraine. (N° 108, liasses.)

218. 1606, 27 janvier. Confirmation par le même des statuts des prébendiers de Cordes à eux donnés par le cardinal du Prat. (N° 108, liasses.)

219. 1606, 11 mars. L'évêque Alphonse Del Bene fait donation à Catherine de Tournabony, sa belle-sœur, femme de Julien Del Bene, son frère germain, de la somme de 22,000 liv. pour les taxes et l'aliénation du temporel de l'évêché d'Albi accordées par le roi en 1586 et 1588. (N° 108, liasses.)

220. 1606, 22 mars. Alphonse Del Bene, pour lui et pour le recteur de Bonneval[1], traite à forfait pour la reconstruction de l'église de Notre-Dame de Bonneval. (N° 45, f° 212 v°.)

221. 1606, 25 juillet. L'évêque Alphonse Del Bene certifie que noble Jean d'Ysarn, régent de la Temporalité, a emprunté ce même jour à Jacques de Ginolhac 3,000 liv. pour l'acquit de pareille somme due à George de Cautel, conseiller au parlement, sous obligation dudit d'Ysarn et de feu noble Michel de Lafont, pour les affaires de Julien Del Bene, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. (N° 57, f° v°II r°.)

222. 1606, 19 août. Barthélémy Del Bene nomme pour son procureur sa mère, dame Catherine de Tournabony, pour recueillir ses revenus dans le diocèse d'Albi. (N° 108, liasses.)

223. 1607, 22 février. Alphonse Del Bene, évêque d'Albi, fait remontrer à Jean de Ciron, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, que les sgrs feuatiers, justiciers et autres del Suelh, de la bastide appelée de Sauveterre, de Corbatieu, de Layrolle, de Villeneuve-la-Vieille et de Villeneuve-la-Nouvelle, de Caramoulx, de Saint-Benoît, de Bomeyras, de Camalières, etc.[2], ont toujours reconnu tenir ces fiefs des sgrs évêques d'Albi, ainsi que l'établissent des reconnaissances des 19 mai, 3 et 12 juin 1283, 24 août 1285. De Ciron est sommé de faire reconnaissance à l'évêque de ses seigneuries de Carmaux et de Saint-Benoît. (N° 110, liasses.)

1. Comm. d'Ambialet.
2. Jean de Ciron était sgr de Carmaux. Tous ces lieux dits se trouvent dans les environs de Carmaux : Courbatieu à Montirat, Camalières à Monestiés.

224. 1607, 16 mars. Sommaire aprisie réclamée par Alphonse Del Bene pour établir que messire François de [La] Valette, évêque de Vabres, « est fort inthime et familier dudict sieur Del Bene, évesque d'Alby », qu'il est son allié par le moyen du sgr de Lescure, qui, en premières noces, épousa une sœur de l'évêque de Vabres et en deuxièmes noces une sœur de l'évêque d'Albi. (N° 109, liasses.)

225. 1607, 30 mars. Marie Laurencine, abbesse de Sainte-Claire, donne quittance à dame Catherine de Tournabony de la somme de 150 liv. léguée au couvent par feu son mari Julien Del Bene. (N° 109, liasses.)

226. 1607, 21 avril. Simon Jenton, avocat d'Albi, réclame à Catherine de Tournaboni la somme de 1,500 liv. à lui due par son feu mari. Elle répond qu'elle n'accepte pas l'hérédité du défunt et qu'elle « la relaxe entre les mains de ses fils ». (N° 109, liasses.)

227. 1607, 5 mai. Alphonse Del Bene, pour lui et pour Jean de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile et recteur de Canezac et de ses annexes de Montirat, de Lagardeviaur et de Saint-Michel [1], traite pour réparations à faire à l'église de Saint-Michel. (N° 109, liasses.)

228. 1607, 11 mai. Pièces relatives au rachat fait par l'évêque à noble Antoine Dupuy de la place de Labastide-Dénat-Puylanier, conformément à l'arrêt du parlement de Provence, séant à Aix. (N° 110, liasses.)

229. 1607, 26 mai. Nomination d'experts pour la vérification des réparations à faire au moulin d'Albi appartenant aux héritiers de Julien Del Bene. (N° 110, liasses.)

230. 1607, 17 juin. Par son testament solemne, publié le 9 janvier 1607, Julien Del Bene avait légué 600 liv. à François Soulier et 300 liv. à Nycle Bertin, à Pierre Prunet et à François Tanebal. Comme, par suite de son grand âge, Catherine de Tornaboni avait répudié la succession de son mari, les légataires lui subrogent, pour la revendication de leur legs, Barthélémy et Pierre Del Bene ses fils. Mais, ceux-ci tardant à prendre une décision au sujet de l'acceptation de l'hérédité, ils décident de saisir la justice. Pour éviter un procès, la veuve Del Bene acquitte les legs. (N° 109, liasses.)

231. 1607, 25 juin. Guérin Bone, apothicaire d'Albi, présente à Catherine Tournabony la note des frais de médicaments qu'il a fournis pour son mari du 14 novembre 1605 au commencement de novembre 1606. Elle s'élève à 136 liv. 10 sous. Elle est modérée à 100 liv. que la veuve paie. (N° 109, liasses.)

1. Comm. de Montirat.

232. 1607, 15 juillet. Alphonse Del Bene fait cession à Guillaume Pélissier, son valet de chambre, d'une créance de 145 liv. qu'il a sur François Palhas de Noailles et sur d'autres personnes. (N° 109, liasses.)

233. 1607, 28 juillet. Alphonse Del Bene et Antoine Mathieu, recteur de Ginestières [1], traitent pour la construction à neuf de l'église de Ginestières. (N° 58, f° IIIIcIIIIxxx v°.)

234. 1607, 6 août. La dame Marie de Chabannes, seconde femme du comte d'Aubijoux, fait réclamer à Catherine de Tournabony, qui la paie, la somme de 900 livres à elle due par feu son mari. (N° 109, liasses.)

235. 1607, 20 octobre. Actes et procurations servant à Alphonse II Del Bene, élu et nommé évêque d'Albi [2]. (N° 109, liasses.)

236. 1607, octobre. Brouillon de délibération du chapitre de Sainte-Cécile, relative au projet de résignation de son évêché par Alphonse Del Bene. (N° 109, liasses.)

237. 1607, 20 octobre. Barthélémy Del Bene, sgr de Bois-Baudran, nomme pour son procureur Alphonse II Del Bene, grand archidiacre et chanoine de Sainte-Cécile, abbé d'Hamiliers [lire : Hautvilliers] et de Mézières, élu évêque d'Albi, pour recueillir les revenus de la claverie d'Alban. (N° 109, liasses.)

238. 1607, 21 octobre. Pièces relatives à une donation de 400 écus faite, le 10 septembre 1594, par Alphonse Del Bene à sa belle-sœur Catherine Tornaboni. (N° 109, liasses.)

239. 1607, 30 octobre. Arrentement des moulins bladiers du Tarn à Albi par la même Tornaboni. (N° 109, liasses.)

240. 1607, 12 novembre. Alphonse Del Bene avait constitué une pension de 30 liv. à sa sœur Marie, en religion sœur Espérance Del Bene, de l'ordre de Fontevrault. L'évêque règle les arrérages et s'engage à continuer la pension. (N° 109, liasses.)

241. 1608, 29 janvier. Jean de Corneillan, sgr de Milhars, dit qu'en haine du procès qu'il soutenait contre l'évêque Alphonse Del Bene et Alary, receveur du diocèse, il était accusé d'avoir prononcé « certaines faulces et calomnieuses délations » contre le substitut du procureur général. Il était poursuivi. Sa femme, Violan de la Rafine, récuse comme juges François Dumas, juge royal d'Albi, et Antoine Blanquet, son lieutenant principal. (N° 111, liasses.)

242. 1608, 28 février. François Castanier, frère collégié de l'église

1. Comm. de Paulinet.
2. Nommé par Henri IV et sacré en 1607, cet évêque ne prend la succession qu'à la mort de son oncle, le 8 février 1608.

Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac, pric messire Alphonse Del Bene, abbé commendataire d'Hammilliers [lisez : Hautvilliers], et de Mézières, grand archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général de l'évêché, le siège étant vacant, de lui faire collation de la vicairie perpétuelle de Saint-Pierre de Gaillac. (N° 111, liasses.)

243. 1608, 30 mai. Guillaume Alary, pour lui et pour François Lebrun, reconnait devoir à dame Catherine de Tornaboni, veuve de Julien Del Bene, dame d'atours de la feue reine, représentée par l'évêque Alphonse II Del Bene, la somme de 2,275 livres. (N° 59, f° IIIcXXVIII v°.)

244. 1609, 15 janvier. Le chapitre de Sainte-Cécile somme le receveur des décimes, comme ayant charge des affaires de l'évêché, de payer les pensions et charges annuelles que l'évêque lui doit, suivant arrêt du parlement du 5 juin 1601, savoir : pour la pension du sceau, 99 liv. ; pour la troisième partie du synode, 6 liv. 5 sous 1 deniers ; pour la messe de fondation d'Armagnac, 35 liv. ; pour la cire du luminaire, 57 liv. ; pour les hebdomadiers de la fondation de l'évêché, 100 liv. (N° 112, liasses.)

245. 1609, 15 janvier. Les officiers spirituels et temporels de l'évêché font semblable sommation au même pour le paiement de leurs émoluments, savoir : à l'official, 80 liv. ; au procureur des causes pies, 30 liv. ; à l'avocat fiscal, 30 liv. ; au procureur fiscal, 50 liv. ; au juge temporel, 60 liv. ; au procureur d'office, 30 livres. (N° 112, liasses.)

246. 1609, 16 janvier. Louis Passient, commis à la garde et à l'entretien de la maison épiscopale, signale à Alary le mauvais état de certaines parties de l'évêché, notamment des toitures et des combles. (N° 112, liasses.)

247. 1609, 16 janvier. De Mathei, capitaine du château de Combefa, et le rentier du château et des revenus du château de Villeneuve, signalent au même Alary le mauvais état des deux châteaux. (N° 112, liasses.)

248. 1609, 23 mai. Louis Passient, comme procureur de Catherine de Tornaboni, veuve de Julien Del Bene, héritière sous bénéfice d'inventaire de son beau-frère l'évêque d'Albi, se substitue comme procureur Guillaume Vaissière. (N° 112, liasses.)

249. 1609, 23 mai. Noble Jean d'Ysarn, régent de la Temporalité, comme procureur d'Alphonse II Del Bene, se substitue un procureur pour consentir et même requérir que la somme de 9,163 liv. 7 sous 6 deniers, imposée par arrêt du parlement de Bordeaux du 1er avril dernier à Antoine Dumayne, baron de l'Espinasse, adjudicataire des seigneuries de Lagardeviaur et Montirat, soit versée entre les mains d'Olivier Alary. (N° 112, liasses.)

250. 1609, 23 juin. Procuration d'Alphonse II Del Bene, évêque d'Albi, pour toucher la somme de 750 liv. 11 sous sur les héritiers de Bernard Ginestel, tant comme subrogé aux droits de messire Geoffroi Dumaine, abbé d'Ambiale, que de son propre chef, la dite somme lui ayant été allouée sur la vente des sgries de Lagardeviaur et de Montirat. (N° 112, liasses.)

251. 1609, 23 juin. Versement entre les mains d'Olivier Alary de la somme de 9,163 liv. 7 sous, montant de l'adjudication des sgries de Lagardeviaur et de Montirat au baron de Lespinasse. (N° 112, liasses.)

252. 1609, 20 août. Olivier Alary, receveur des décimes du diocèse, avait donné procuration à Bertrand Gardais, marchand de Bordeaux, pour toucher la somme de 9,163 liv. 7 sous 6 den., adjugée à l'évêque d'Albi sur le prix de la vente des places et seigneuries de Lagardeviaur et de Montirat, dont avait été décrétiste Antoine Dumaine, sgr et baron de Lespinasse, au prix de 26,100 liv. Alary donne quittance à Gardais de 8,510 liv. par lui versées. (N° 60, f° IIIcLXVIII v°.)

253. 1609, 28 novembre. Catherine de Tornaboni requiert Jacques Pélissier de Vieux de déclarer s'il n'a pas été le facteur et serviteur à gages d'Antoine de Corneillan, et s'il n'a pas été employé par lui pour vérifier les dégâts commis, notamment en 1590, par la grêle et les tempêtes sur plusieurs membres de l'évêché d'Albi, enfin s'il a été payé de ses peines. Réponse affirmative sur tous les points. (N° 112, liasses.)

254. 1610, 14 janvier. Catherine Tornaboni, veuve de Julien Del Bene, arrente à noble Maffre de Saint-Hilaire, sgr de Candou [1], et à deux autres personnes les censives dépendant de la baronnie de Monestiés, acquises par elle des biens du temporel de l'évêché, sous la rente de 125 setiers d'avoine. (N° 61, f° XXVIII v°.)

255. 1610, 27 janvier. Jean Vitalis, prévôt du chapitre de Sainte-Cécile, nomme des procureurs auprès du grand conseil du roi pour répondre à l'assignation de l'évêque Alphonse II Del Bene, qui avait obtenu de Sa Majesté l'évocation générale devant cette cour de tous les procès que l'évêque pourrait avoir à l'occasion des congrues et de ceux que les bénéficiers de toute nature pourraient soulever contre lui. (N° 114, liasses.)

256. 1610, 8 février. Noble Guillaume de Ginestel, sgr de Narthoux, fils de feu Bernard, donne quittance à Olivier Alary de la somme de 8,510 liv. 17 sous 6 deniers, dont celui-ci était dépositaire, et

1. Comm. de Blaye.

provenant de la revente des places de Montirat et de Lagardeviaur. (N° 113, liasses.)

257. 1610, 25 mai. L'évêque Alphonse II Del Bene donne quittance à Olivier d'Alary de la somme de 3,545 liv. 12 sous 9 deniers pour fin de paiement des frais de recouvrement des bulles du dit évêché, pareille somme ayant été déjà payée. (N° 113, liasses.)

258. 1610, 12 juillet. Olivier Alary, ancien receveur des décimes, certifie que la somme de 3,000 liv., par lui payée à la décharge de Catherine de Tornaboni, lui a été remboursée par le fils de celle-ci, Alphonse II Del Bene. (N° 113, liasses.)

259. 1611, 18 avril. Alphonse II Del Bene donne à Olivier Alary un reçu des pièces de recette de l'évêché et des sommes qui lui ont été payées directement ou à Me Del Bene. (N° 115, liasses.)

260. 1611, 16 août. Catherine de Tornaboni requiert les consuls d'Albi de prendre des mesures convenables pour protéger son moulin, menacé à la suite de la chute d'une partie de la muraille, du côté de la rivière, la tour qui la flanque, qui est proche de son dit moulin et qui lui sert d'appui, menaçant de s'écrouler à son tour. (N° 115, liasses.)

261. 1611, 8 octobre. Sommaire aprisie, réclamée par Alphonse II Del Bene, pour établir que les évêques d'Albi prélèvent les revenus suivants : sur le prieuré de Cestayrols, 20 setiers de blé moussole; sur le prieuré de Roumanou [1], 10 setiers de blé moussole ; sur la commanderie de Gaillac (Saint-Pierre-Saint-André), 6 pipes de vin ; sur l'abbaye de Candeil, 16 setiers d'avoine et un marmotin d'or valant 12 sous ; sur la rectorie de Cadix, 8 liv. (N° 115, liasses.)

262. 1611, 7 novembre. Alphonse II Del Bene était en procès, à la chambre des requêtes du palais à Toulouse, contre Pol d'Ax, abbé de Saint-Polycarpe et prieur de Cestayrols. Pour établir devant la chambre le droit à la pension qu'il touche sur les revenus de ce dernier bénéfice, il fait requérir les héritiers d'Elie Belhuel, ancien chanoine de Saint-Salvi et ancien prieur de Cestayrols, de lui remettre les acquits qu'ils peuvent avoir du paiement de cette pension. Ils lui en remettent plusieurs. (N° 115, liasses.)

263. 1614, 3 janvier. Noble Gille de Sène (ou de Sève), sgr de Saint-Julien, demeurant à Saint-Germain des Prés, rue Neuve-Saint-Lambert, nomme procureur Alary, ancien receveur des décimes du diocèse d'Albi, pour recouvrer sur l'évêque Alphonse II Del Bene ou ses agents des recettes la somme de 6,000 liv. dues au constituant pour le terme de Noël 1613, « faisant le reste de la somme de qua-

1. Comm. de Cestayrols.

tre vingts quatre mil livres tournois qui lui ont esté cy-devant transporteez par M. le comte d'Auvergne pour sept années d'une pention sur le revenu de l'évesché ». (N° 116, liasses.)

264. 1614, 13 mars. Cette somme de 6,000 liv. est payée par l'évêque à Olivier Alary pour le compte de Guillaume de Sène (ou de Sève), sgr de Saint-Julien et de Masrobert, cessionnaire du comte d'Auvergne. (N° 116, liasses.)

265. 1614, 28 juin. Catherine de Tornaboni augmente la fondation de messes faite par elle le 24 octobre 1607. (N° 116, liasses.)

266. 1614, 26 octobre. Catherine de Tornaboni traite avec Jean Poncet, fondeur de Toulouse, pour la fourniture « d'ung tombeau de laiton ou cuivre jaulne pour mettre sur le sépulcre » de son mari Julien Del Bene, enterré dans le chœur de l'église des religieuses de Sainte-Claire d'Albi. La plaque aura 11 empans de longueur, 5 empans un quart de largeur et demi-empan d'épaisseur. A chaque coin de la plaque sera gravée une tête de mort. Au-dessous des têtes de mort de la partie supérieure seront gravés les mots que Catherine lui remettra, et au-dessus de l'épitaphe figureront les armoiries du défunt avec le timbre, ainsi que les siennes, entourées d'une cordelière. La plaque devra être encadrée d'un filet. Le tout sera porté à Albi et posé sur le tombeau dans les 4 mois, au prix de 12 sous la liv. La plaque, qui pesait 1,935 liv. et coûta 1,161 liv., fut payée le 20 janvier 1615. (N° 116, liasses.)

267. 1626, 14 mai. L'évêque Alphonse Del Bene et le recteur de Saint-Michel-de-Vax traitent avec un maçon pour faire des réparations à la dite église. Elles s'élèvent à 200 liv., soit 75 à la charge de l'évêque et 125 à la charge du recteur. (N° 279, f° CVIII, r°.)

268. 1628, 4 octobre. Robert Regnaudin, receveur des décimes du diocèse, emprunte 3,000 liv. à Dézimas Gilbert, demeurant au service de l'évêque Alphonse II Del Bene. (N° 280, f° 374, r°.)

269. 1628, 4 décembre. Pierre Mazenx, homme de chambre de l'évêque Del Bene, déclare devoir 138 liv. 14 s. à noble Louis de Reynès, gentilhomme ordinaire de la maison du duc d'Orléans, frère du roi. (N° 209, f° IIcXVIII, r°.)

270. 1630, 3 avril. Notification à l'évêque Alphonse II Del Bene du transport d'une créance de 30,000 liv. dues par lui, fait par la princesse Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, comtesse de Lauraguais et d'Alais, baronne de Florac, etc., épouse du prince Charles de Valois, duc d'Angoulême, pair de France, comte d'Auvergne et de Ponthieu. (N° 287, liasses.)

271. 1630, 20 mai. Jacques Boully, pourvoyeur de la maison du duc et de la duchesse d'Angoulême, fait notifier à l'évêque Alphonse

II Del Bene la cession à lui faite d'une créance de 24,000 liv. par Charlotte de Montmorency, épouse de Charles de Valois, duc d'Angoulême, au nom de son fils Henri de Valois. (N° 287, liasses.)

272. 1630, 24 septembre. Cession par l'évêque Alphonse II Del Bene à Antoine Roussel, prévôt de Sainte-Cécile, et Gérauld Lebrun, receveur des tailles, d'une somme de 2,409 liv. 8 sous sur le produit des affermes suivantes qui lui sont dues : 1° Le Cedel [1] et Gabriac [2], 2,142 liv. 9 sous ; 2° Montans, 744 liv. 7 sous ; 3° Aussac, 846 liv. 17 sous ; 4° Cadalen, 951 liv. 17 sous ; 5° Sainte-Sigolène [3], 71 liv. 7 sous ; 6° Senouillac, 2,389 liv. 7 sous ; 7° Broze, 206 liv. 17 sous ; 8° Saint-Lieux de Joussenx [4], 161 liv. 17 sous ; 9° Loutar, savoir : l'Albar, Arriens, Masars et Lespinasse [5], 3,693 liv. 12 sous ; 10° Montagut [6], Coutenx [6], Landin [7] et Convers [6], 3,583 liv. 3 sous ; 11° Salvagnac et Guiddal [8], Saint-Amans [9] et Bracou [9], 3,999 liv. 18 sous ; 12° la Rescoste [10], 589 liv. 7 sous ; 13° Saint-Jérôme [11], 791 liv. 17 sous ; 14° Saint-Jean de Montels, 593 liv. 12 sous ; 15° Montirat, 1,876 liv. 17 sous ; 16° Alos, 909 liv. 7 sous ; 17° Cunac, 456 liv. 17 sous. (N° 287, liasses.)

273. 1630, 18 novembre. Autre cession semblable de 4,799 liv. 17 sous faite pour le même à Louis Salvan, receveur des décimes du diocèse : 1° Saint-Maurice de Privatz [12], 431 liv. 17 sous ; 2° Saint-Lieux du Joussens, 161 liv. 17 sous ; 3° Saint-Pierre de Laval [13], 466 liv. 17 sous ; 4° Saint-Mazary de Laroque, 258 liv. 17 sous ; 5° Lacapelle [13], 249 liv. 7 sous ; 6° La Sauzière, 60 liv. 7 sous ; 7° Saint-Salvi de Luman [14], 644 liv. 17 sous ; 8° Milhavet, 701 liv. 17 sous ; 9° Le Pouget [15], 83 liv. 7 sous ; 10° Taïx, 1,084 liv. 7 sous ; 11° Castanet, 716 liv. 17 sous. (N° 287, liasses.)

1. Saint-Jean de Cédel, comm. de Rivières.
2. Comm. de Cadalen.
3. Sainte-Sigolène de Lagrave.
4. Saint-Anatole, comm. de Giroussens.
5. Masars se trouve dans la comm. de Castelnau-de-Montmiral, et il existe un Espinasse dans celle de Campagnac. Il est donc probable que Loutar, l'Albar, Arriens doivent être cherchés dans la région de Montmiral. Arriens doit sans doute se lire Orriens, comm. de Marssac.
6. Comm. de Lisle-sur-Tarn.
7. Peut Ladin, comm. de Rabastens.
8. Comm. de Rabastens.
9. Comm. de Couffouleux.
10. Annexe de Saint-Jean-Baptiste de Gourgouillac à Rabastens.
11. Comm. de Castelnau-de-Montmiral.
12. Saint-Maurice de Peyrole, annexe de Saint-Sigismond de Puybegon.
13. Comm. de Puycelsi.
14. Comm. de Castelnau-de-Montmiral.
15. Les Pouget sont nombreux. Comme il s'agit ici de la région comprise entre Milhavet et Taïx, on peut admettre qu'il s'agit du Pouget de la comm. de Cagnac.

274. 1631, 31 mars. Jacques Faramon, diacre, natif de Castelgarric, pourvu de la chapellenie dite des Faramon fondée en l'église Saint-Julien de Réquista, déclare à Antoine de Roussel, prévôt de Sainte-Cécile, qu'il est tenu à la résidence et qu'il désirerait « prendre l'ordre qui luy reste de la sainte messe ». L'évêque étant depuis longtemps à Paris, il le prie de lui donner des démissoires pour être ordonné ailleurs. (N° 288, liasses.)

275. 1631, 21 avril. Jean Passien, au nom de l'évêque Alphonse II Del Bene, fait transport à Nicolas Matry de ce qui reste dû au prélat sur les fermes des fruits des paroisses suivantes : 1° Saint-Sernin de Gourgous [1], 167 liv. 14 sous ; 2° Sainte-Sigolène de la Ginebrière, 51 liv. 7 sous ; 3° Saint-Jéry [2], 151 liv. 17 sous ; 4° Vilan [3], 117 liv. 5 sous ; 5° Saint-Martin d'Amour [4] et Virteux (Vertus) [4], 628 liv. 14 sous ; 6° Giroussenx, 355 liv. 8 sous ; 7° Rousède [5], 199 liv. 17 sous ; 8° carnenc de Montmiral, 60 liv. ; 9° Campagnac, 167 liv. 7 sous ; Saint-Beauzile, 376 liv. 17 sous ; 10° Saint-Martin de Lespinasse [6] et Bunac [7], 647 liv. 13 sous ; 11° Saint-André de Lorm [8], 105 liv. 17 sous ; 12° Le Verdier, 330 liv. 12 sous ; 13° Itzac, 169 liv. 17 sous ; 14° Frausseille et Souel, 452 liv. 7 sous ; 15° Donnazac et Corumpis [9], 455 liv. 11 sous ; 16° Loubers, 113 liv. 7 sous ; 17° Arzac [10], 176 liv. 17 sous ; 18° Vindrac, 180 liv. 10 sous ; 19° Panens, 65 liv. 4 sous ; 20° Campes, Serat [11], Cazelle [12] et Cordes, 753 liv. 17 sous ; 21° Salles, 134 liv. 6 sous ; 22° Saint-Marcel, 195 liv. 17 sous ; 23° Sommart [13], 594 liv. 13 sous ; 24° Virac, 343 liv. 15 sous ; 25° Camalières [14], 229 liv. 8 sous ; 26° Sainte-Gemme, 218 liv. 10 sous ; 27° Carmaux, 668 liv. 10 sous. (N° 288, liasses.)

276. 1634, 6 juin. Pierre Lauthier, chanoine de Sainte-Cécile, archidiacre de Montmiral, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome son archidiaconé en faveur de Barthélémy Del Bene, clerc du diocèse de Sens en Champagne. (N° 289, liasses.)

277. 1634, 6 juillet. Pierre Gauthier, prêtre d'Ambialet, et Antoine

1. Saint-Sernin de Gourgoy, comm. de Saint-Gauzens.
2. Comm. de Rabastens.
3. Vionnant, comm. de Lisle.
4. Comm. de Rabastens.
5. Sans doute Saint-Pierre de Rozède, comm. de Graulhet.
6. Comm. de Campagnac.
7. Pour Bruniac : Saint-Etienne, annexe de Notre-Dame de Montmiral.
8. Annexe de Notre-Dame de Montmiral.
9. Comm. des Cabannes.
10. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.
11. Saint-Martial de Sérat, comm. de Saint-Marcel.
12. Comm. de Livers-Cazelles.
13. Comm. de Laguépie.
14. Comm. de Monestiés.

Cahuzac, notaire de Favas, cofermiers des fruits décimaux de Sérénac, demandent à Louis Poussoy, économe de l'évêché d'Albi nommé par le roi, de réduire le montant de leur ferme en raison des dommages causés par la tempête de l'avant-veille qui emporta les gerbes et les foins et endommagea les vignes. (N° 289, liasses.) [1].

278. 1634, 26 juillet. L'économe de l'évêché d'Albi arrente les blés et le carnenc du dimaire de Saint-Exupère de Mors [2], sous la rente de 54 liv. (N° 289, liasses.)

279. 1634, 3 août. Louis Poussoy, économe de l'évêché d'Albi, arrente les fruits décimaux de Saint-Amans, Prat-Mégia et Agassac, juridiction de Rabastens, dépendant du dit évêché, sous la rente de 100 liv. (N° 289, liasses.)

280. 1634, 24 octobre. Flotard de Laroquebouillac, vicaire général, convoqué par le roi pour se rendre à Béziers, où doivent se réunir les Etats de Languedoc le 10 novembre, réclame de l'argent pour le voyage à Louis Poussoy; l'économe de l'évêché refuse. (N° 289, liasses.)

281. 1635, 6 février. Flotard de Laroquebouillac représente au syndic du chapitre de Sainte-Cécile que le dit chapitre a déclaré la vacance du siège épiscopal et qu'il a créé des vicaires généraux et autres officiers pour administrer le diocèse. Il le requiert de lui délivrer les délibérations prises à ce sujet. Le syndic Bousinac lui répond qu'il ne « peult pas ignorer que le siège épiscopal dud. Alby n'aye esté déclaré vaccant, luy présent, le quatriesme du mois de décembre dernier, apprés que le sieur Jean Falou, œconome créhé par le roy pour la perception des fruits dud. évesché, eust signiflié, par acte rettenu par Mre Bernard Bruelh, notaire dud. Alby, le troisiesme dud. moys, les actes desquels résulte et la vaccation dud. evesché et la sentence donnée contre messire Alfonse d'Elbène par nosseigneurs les commissaires et juges délégués par Sa Sainteté du dix-neufviesme juillet dernier, contenant la d. vaccation dud. évesché, et de la nomination que le roy a faicte, sur lad. vaccation, de la personne de messire Gaspard Daulion du Lude, évesque d'Agen, et de la création dud. œconome; et partant la

1. C'est la première allusion à la fuite d'Alphonse II Del Bene à la suite de la révolte du duc de Montmorency contre le roi et le cardinal de Richelieu. Il s'était réfugié à Barcelone d'abord, puis à Milan, enfin à Florence. Del Bene avait été déposé par sentence du 19 juillet 1634. Voir sur cette affaire *Hist. gén. de Lang.*, Privat, XI, 1,054 seq.; XI, c. 1,835 seq.

2. Est-ce Saint-Exupère de Mours ? Faut-il lire au contraire : de Saint-Exupère et de Mours ? Il existe un Saint-Martin d'Amours à Rabastens, un Saint-Exupère près de la Genibrière de Parisot. Dans cette dernière commune se trouve encore Sainte-Supérie ou Exupérie.

charge que led. de la Roquebouilhac préthend avoir de vicaire général de messire Alfonce d'Elbène a pris fin ». (N° 289, liasses.)

282. 1636, 3 juillet. Louis Salvan, receveur des décimes du diocèse, comme procureur spécial de Pierre Matry, donne quittance à Jean Fallou, économe de l'évêché d'Albi établi par le roi, de la somme de 12,000 liv. pour remboursement de pareille somme payée à Jacques Bouilhy, pourvoyeur des maisons de Monseigneur, et dame le duc et la duchesse d'Angoulême, et qui était due au comte de Lauraguais, fils aîné du duc, pour la pension annuelle qu'il touchait sur les revenus de l'évêché d'Albi. (N° 216, f° XXXVI r°.)

283. 1636, 10 septembre. Jean Fallou passe un bail à besogne pour réparer le moulin de l'évêque à Villeneuve, sur la rivière de Vère. (N° 216, f° XLIIII r°.)

284. 1637, 11 mars. Gaspard Daillon du Lude, évêque d'Albi[1], ci-devant évêque d'Agen, était en désaccord avec son successeur à Agen, Barthélémy Del Bene, au sujet des revenus de cet évêché en 1634 et 1635. Ils font un accord. (N° 216, f° XIII r°.)

285. 1637, 28 juillet. L'évêque Gaspard Daillon du Lude fait bailler à demi-fruits par son aumônier Pierre Pasquier, sgr de Malidor, la métairie dépendant de son château de Combefa, d'une superficie de six séterées[2] de terres travaillées à trois voultes[3] et de quatre travaillées à une voulte, le reste étant en « restouble », prés, chènevier, etc. (N° 216, f° LVI r°.)

286. 1637, 27 août. Le même Pasquier, en la même qualité, baille à demi-fruits une terre sise à Naout, juridiction de Saint-Hippolyte[4], d'une superficie de trois séterées, dont la moitié en labour de trois voultes, et le restant en « restouble ». Ce champ confronte avec un bois appartenant aussi à l'évêque et sis aux rives du Cérou. (N° 216, f° LXV r°.)

287. 1637, 20 septembre. L'évêque Gaspard Daillon du Lude, abbé du Chastelier[5], comte du Montel du Jallons, donne son approbation à une transaction intervenue entre Françoise de Schomberg, sa mère, dame douairière du Lude, faisant pour elle, pour l'évêque et pour Thimoléon de Daillon, chevalier des ordres du roi, conseiller du roi en ses conseils privé et d'Etat, comte du Lude et

1. Transféré d'Agen à Albi le 28 janvier 1635. Il mourut le 25 juillet 1676. Il ne prit possession du siège d'Albi que le 9 mars 1636.

2. La séterée, à Combefa comme à Monestiés, valait en mesures métriques 52 ares 35,70.

3. Par voulte, en roman *vouta*, il faut entendre généralement une séance de labour sans dételer les bœufs. Ici ce mot signifie façon, labour.

4. Comm. de Monestiés.

5. Dans le Poitou.

de Pongibault, gouverneur lieutenant du bas pays d'Auvergne, tous trois héritiers mobiliers usufruitiers d'Erasme de Daillon, quand vivait chevalier, comte de Briançon, sgr du Grand Perray et de Montégu l'Isternois, d'une part, et, d'autre part, dame Anne Hurault de Cheverny, veuve du dit comte de Briançon. Signature de l'évêque. La copie de la transaction suit l'acte. Elle occupe 5 pages. (N° 216, f° LXXVI r°.)

288. 1637, 3 novembre. Jean de Villiers, secrétaire de l'évêque Daillon du Lude, avait été chargé de la perception des recettes de l'évêché d'Agen pour l'année 1634, au nom du prélat. Elles consistaient en 4,435 liv. 19 s. 2 d. en argent, 54 pipes 3 sacs d'avoine, 42 paires de chapons, 48 paires de perdrix. Jean Fallou, intendant de Daillon du Lude, approuve les comptes du secrétaire. (N° 216, f° LXXXXIII r°.)

289. 1640, 19 août. Charles de Bourgués, sgr de Poux, fait transport à messire Antoine Denis de Cohon, évêque de Nîmes, d'une créance de 3,000 liv. sur Gaspard Daillon du Lude. L'évêque d'Albi l'accepte, mais pour 2,000 liv. seulement. (N° 218, f° LXXVII v°.)

290. 1641, 1er février. L'évêque Daillon du Lude arrente le droit de leude sur le sel qui se vend sur la place publique d'Albi par les tréginiers [1], sous la rente de 110 liv. (N° 218, f° XI v°.)

291. 1641, 20 mai. Durand Serres, marchand de Toulouse, institeur [2] et procureur de Jean Solelhanop et de Jean Fraysse, marchands associés de Toulouse, procureurs à leur tour de Thomas Courtin, marchand de soie à Paris, donne quittance à l'évêque Daillon du Lude de la somme de 2,000 liv., montant de la pension que messire Anthyme Denis Cohon, évêque de Nîmes, a sur l'évêché d'Albi et dont Courtin est cessionnaire. (N° 218, f° XLIIII v°.)

292. 1641, 30 juin. Jean Cayrol, recteur de Sainte-Sigolène de la Génebrière [3], étant en désaccord avec l'évêque sur le partage des revenus de sa rectorie, lui avait intenté une action au cours de la dernière vacance du siège épiscopal, provoquée par la déposition d'Alphonse II Del Bene. Daillon du Lude fait un accord avec lui. (N° 218, f° LXII v°.)

293. 1641, 14 octobre. Reconnaissance de dette de 162 liv. 8 s. à l'évêque Daillon du Lude pour reste de 330 liv. 10 s., prix de l'arrentement des blés et du carnelage de Sainte-Gemme en 1640. (N° 218, f° IIII^xXIII, v°.)

1. Ce mot est très fréquent, surtout au XVIe siècle. Le tréginier était une sorte d'entrepreneur de transports à dos de bêtes de somme et souvent il trafiquait lui-même.
2. Encore un mot très fréquent ; on peut le traduire par homme d'affaires.
3. Comm. de Parisot.

294. 1642, 7 août. Antoine Breul, archiprêtre de Lacapelle-Montmiral, aumônier de l'évêque Daillon du Lude et en son nom, donne quittance à Louis Salvan, receveur des tailles du diocèse, de la somme de 3,623 liv. 9 sous 8 deniers versée par Leseq et Peyral, trésoriers de la bourse du pays de Languedoc, et par Louis du Poncet, sgr de la Vivarié, receveur des tailles au diocèse de Castres. (N° 378, liasses.)

295. 1643, 19 août. Pierre de Pasquier, sgr de Malidor, aumônier de l'évêque Daillon du Lude, au nom de ce dernier, donne quittance à noble Guyon de Roquefuelh de Berbiguier d'Arpajon, sgr de Labastide-Gabausse, de la somme de 1,090 liv., versée par noble Charles de Montfaucon, sgr de Montagut de Rogle. (N° 345, f° 204 r°.)

296. 1645. Du mois de mars au mois de mai, l'évêque Daillon du Lude achète, par divers actes successifs, les terrains qui lui sont nécessaires pour la construction de son château dit le Petit Lude. Nous avons relevé seize actes du f° XX v° au f° XLVII r°. Les surfaces acquises équivalent à huit de nos hectares. (N° 219.)

297. 1648, 10 mars. Noble George de Laroquebouillac, sgr de la Guimarié [1], faisant pour de Frézals, conseiller au parlement, représente à Antoine Breul, archiprêtre de Lacapelle et aumônier de Daillon du Lude, que son constituant avait acheté la place de Bar en Rouergue et des rentes sur Castel Reynald en Albigeois, dépendant de la dite place, que l'évêque d'Albi devait contribuer à cet achat à concurrence de 6,000 liv., dont il lui fut donné quittance, bien qu'il n'eût versé que 5,500 liv. L'évêque est requis de déclarer si le fait est exact. (N° 384, liasses.)

298. 1648, 8 juillet. François de Montauban, chanoine théologal de Sainte-Cécile et vicaire général de l'évêque Daillon du Lude, avait présidé les séances de l'assiette diocésaine, qui s'était ouverte le 1er du mois. Au moment où on allait procéder à l'audition des comptes de Baptiste Chambert, commis aux recettes pour 1646, il s'était retiré, rendant ainsi toute délibération impossible. Le syndic du diocèse le requiert de reprendre la présidence. (N° 384, liasses.)

299. 1650, 29 janvier. L'évêque Gaspard Daillon du Lude avait été condamné, par arrêt du conseil privé du roi, à payer au chapitre de Sainte-Cécile la pension annuelle de 22 mesures de sel. Son aumônier, Antoine Breul, archiprêtre de Lacapelle, acquitte cette pension. (N° 312, f° 38 r°.)

300. 1652, 3 novembre. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi

1. Comm. de Monestiés.

donnent quittance à l'évêque Daillon du Lude, représenté par son aumônier, Antoine du Breul, de 22 demi-cartes de sel de Narbonne. (N° 315, f° 38 r°.)

301. 1653, 26 juin. Jean de Lavedan et Giles Vènes, consuls d'Albi, en conséquence d'une délibération du conseil communal prise le matin même, se rendent auprès de l'évêque Daillon du Lude, en son château de Combefa. Ils lui représentent qu'ils sont venus « pour luy randre visitte et confirmer l'obéissance que les habitants de la ville luy ont toujours randue, l'assurer que son absance leur est extrêmement désagréable, et que, lhors qu'il leur vouldra faire le bien d'y venir, il y sera le très bienvenu ». Ils ajoutent que les consuls ne sont tenus de lui rendre visite que lorsqu'il arrive de voyage et qu'il rentre dans son palais épiscopal, qui est son vrai domicile. L'évêque répond « qu'il est prest à recepvoir les habitants de sa ville d'Alby avec un cœur de père, toutes les foys qu'ils vouldront revenir, et à oblier tous les outrages qu'ils lui ont faits, mais qu'il ne peut recepvoir l'injure qu'ils lui font aujourd'huy sans se plaindre, parce que, soubs l'aparance de le venir saluer, ils dressent ung monopole pour tenir une prétandue assiette, nonobstant qu'il l'aye déjà tenue, il y a huict jours, et que c'est une manière injurieuse et extraordinaire de venir saluer leur seigneur avec des actes de notaire, sans lui avoir faict porter auparavant aulcung advis ou compliment qui l'advertisse, au contraire ayant empesché avec une violence extrême le député de son chapitre de le venir saluer, ses vicaires généraux et autres domestiques de sortir de la ville pour se randre auprès de luy à son retour des Estats de la province, leur fermant les portes et baillant des gardes aux officiers du diocèse pour leur boster la liberté de le venir saluer, ce qui dure encore présentement ». Les consuls protestent contre ces accusations. A la réquisition réciproque des parties, il est pris acte de l'entrevue, et copie en est remise à l'évêque [1]. (N° 386, liasses.)

302. 1653. 10 juillet. Les syndics du diocèse font requérir le sieur de Malidor, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, en sa qualité de vicaire général de l'évêque Daillon du Lude, de se trouver à l'hôtel de ville à 9 heures du matin avec eux pour délibérer sur les affaires du diocèse. En cas d'absence, on délibérerait sans lui. (N° 386, liasses.)

303. 1653, 18 juillet. Grave différend entre la cour royale et la

1. C'est un des nombreux épisodes, non le plus violent, de la lutte entre l'évêque et la ville. Cf. *Revue du Tarn*, tome IX, pp. 49-61 et 135-145.

cour temporelle d'Albi. Celle-ci avait évoqué à la cour du parlement de Grenoble toutes les affaires qui ressortissaient au parlement de Toulouse, notamment celle de l'assassinat, à Albi, du nommé Lafon. Jean de Fonvieille lui-même, le viguier d'Albi, était assigné à comparaître devant ce parlement. Cette évocation se faisait à l'instigation de Daillon du Lude. Jean de Fonvieille, « qui ne croit pas que le seigneur évesque veuille appuyer une si visible oppression, le requiert, avec tout respect, de luy déclairer si lad. assignation a esté donnée de son mandement et le prie de s'en vouloir désister ». Il déclare qu'il ne comparaîtra pas, « protestant qu'au cas, au nom de l'évesque, on fera aulcune poursuite contre luy, de tous dommages et intérestz et de recourir où il appartiendra pour faire cesser la persécution qu'il souffre soubs le nom du d. seigneur évesque ». (N° 386, liasses.)

304. 1656, 21 décembre. François Rey et François Marre donnent quittance à l'évêque Daillon du Lude, représenté par son aumônier Jean Austri, de la somme de 60 liv. pour pose de planches sur la rivière de Cérou à Carmaux. (N° 359, f° 441 v°.)

305. 1658, 7 avril. Pierre Pasquier de Malidor, chanoine trésorier de Sainte-Cécile, vicaire général de Daillon du Lude, au nom de celui-ci, remet entre les mains des sacristains de la cathédrale trois vases d'argent pour tenir les saintes huiles, où sont gravées les armes de l'évêque et où est écrit qu'ils sont la propriété du clergé. Ils pèsent 9 marcs 5 onces et demie avec leur étui en bois garni de cuir noir. Ils sont déposés à la sacristie. (N° 390, liasses.)

306. 1659, 5 février. Noble Etienne de Bonnes, sgr de Saint-Florent, gentilhomme ordinaire de l'évêque d'Albi, baille en gazaille[1] une paire de bœufs, une paire de vaches, une paire de génisses et un taureau. (N° 407, f° 68 r°.)

307. 1660, 7 juin. Antoine Couffoulat, boulanger de l'évêque Daillon du Lude, prête amiablement 200 liv. à Raymond Revel, marchand d'Albi. (N° 408, f° 159 r°.)

308. 1666, 19 mars. Jean Aymé, maître d'hôtel de l'évêque Daillon du Lude, prête au diocèse d'Albi la somme de 9,775 liv. 14 sous 7 deniers. (N° 397, f° 291 r°.)

309. 1666, 19 mars. Jean Aimé déclare à Daillon du Lude que la somme prêtée au diocèse lui avait été remise par lui et qu'il était le vrai créancier du diocèse. (N° 397, f° 293 v°.)

310. 1667, 18 mai. Noble Etienne de Bone, sgr de Saint-Florens, gentilhomme ordinaire de l'évêque Gaspard Daillon du Lude,

1. C'est le bail à cheptel d'aujourd'hui.

reconnaît, en son nom et au nom d'Antoine Fabry, de Fauch, devoir 100 liv. à Raymond de Boyer, avocat à la cour, habitant d'Albi. (N° 398, f° 69 v°.)

311. 1668, 29 février. Gaspard Daillon du Lude traite avec François Assier, maître-charpentier d'Albi, pour certains travaux au château qu'il fait édifier dans son grand jardin. Prix forfaitaire, 500 liv. et une pipe de vin. (N° 398, f° 231 r°.)

312. 1668, 10 décembre. Testament de Pierre Armengau, valet aux pages de l'évêque Daillon du Lude. Il veut être enseveli dans l'église de Saint-Julien, au tombeau des officiers de la maison épiscopale. Il lègue 30 liv. au recteur de Saint-Julien pour 120 messes une fois dites. (N° 372, f° 346 r°.)

313. 1671, 25 mai. Gaspard Daillon du Lude, évêque d'Albi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller du roi en tous ses conseils, abbé du Chaltelier, prieur du prieuré de Château-l'Ermitage au diocèse du Mans, baille à titre emphytéotique à Jean Beuleau, sgr de Launay, habitant d'Albi, à sa future femme et à ses futurs enfants, le « viage appelé le Moulin du Pin », situé près de Château, sous la rente de 5 setiers de blé. (N° 399, f° 59 r°.)

314. 1672, 10 février. Le syndic du clergé du diocèse vend à Jean Beuleau, sgr de Launay, secrétaire de l'évêque Daillon du Lude, une rente de 450 liv., au capital de 9,000 liv. (N° 399, f° 196 v°.)

315. 1672, 10 mai. Jean Ichier, marchand d'Albi, prête 6,000 liv. au syndic du diocèse, et, dans l'acte qui suit, il déclare que les 6,000 liv. sont la propriété de l'évêque Daillon du Lude, qui est le vrai créancier. (N° 399, f° 251 v°.)

316. 1672, 22 octobre. Autre prêt de 10,726 liv. fait au diocèse par le même Ichier dans des conditions semblables. (N° 399, f° 336 v°.)

317. 1672, 21 décembre. Dans le château du Petit Lude, devant l'évêque Daillon du Lude, les syndics du diocèse, commissaires des États de la province, traitent avec Raymond Micheau, dit Larose, tailleur de pierre à Toulouse, près de Naubernar, Jean Moynié, charpentier de la même ville, faubourg de Saint-Michel, et Jean Ayriés, dit Thurés, tailleur de pierre de Toulouse, près des Pénitents Noirs, pour divers travaux : réparations au chemin de Rabastens à Mézens et la Pointe, au point dit les Vaillières, sur une longueur de 172 cannes, etc., etc. Acte de 19 pages. (N° 399, f° 357 r°.)

318. 1671, 13 août. François Tasset Saint-Aubin, officier domestique de l'évêque Daillon du Lude, donne quittance à Jean Aymé, maître d'hôtel du dit évêque, et à François Icher, marchand d'Albi, de la somme de 1,000 liv. (N° 441, f° 28 v°.)

319. 1677, 10 octobre. François Assier, maître-charpentier d'Albi,

commis par Thomas Ducros, procureur du duc du Lude, héritier de Gaspard Daillon du Lude, évêque d'Albi, fait relation de sa visite des églises dans les claveries de Cordes et de Montmiral, détachées de l'évêché d'Albi et unies à l'archevêché de Bourges; il énumère les réparations qu'il conviendrait d'y faire. Intéressant document de plus de 23 pages. (N° 442, f° 292 r°.)

320. 1681, 26 mars. Jean-Baptiste de Galaup, chanoine et syndic de l'église métropolitaine de Sainte-Cécile, donne reçu à François Ducrot, intendant dans la province des affaires de messire Henri de Daillon, duc du Lude, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, colonel de son régiment des fusiliers, capitaine et gouverneur de Saint-Germain en Laye, pair, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, unique héritier de feu Gaspard Daillon du Lude, évêque d'Albi : 1° de deux pluviaux noirs que le duc s'était engagé à remettre au chapitre semblables aux autres de la chapelle que l'évêque avait déjà donnée au chapitre; 2° du pluvial qui avait été envoyé au duc à Paris pour servir de modèle. (N° 400, f° 29 v°.)

321. 1681, 26 mars. François de Carrière, prévôt de Sainte-Cécile, comme procureur d'Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi [1], abbé de La Chaise-Dieu [2], fait vente au dit chapitre d'une rente de 529 liv. au capital de 10,409 liv. (N° 400, f° 30 v°.)

322. 1683, 9 juin. Hyacinthe Serroni, archevêque d'Albi, fait cession à noble Pierre d'Augé, sgr de Fabresan, diocèse de Narbonne, d'une créance de 2,150 liv. sur Jean Bousquet, fermier des fruits décimaux de Marssac et de Florentin. (N° 400, f° 403 v°.)

323. 1688, 26 avril. Isabeau de Maran, veuve et héritière de Charles de Castelpers, vicomte d'Ambialet, baron de Trévien et autres places, et François Ducrot, procureur d'Henri de Daillon du Lude, grand-maître de l'artillerie de France, héritier de l'évêque Gaspard Daillon du Lude, font un accord. L'évêque avait racheté la terre et la baronnie de Lagardeviaur et la vicomté de Montirat, qui dépendaient de l'archevêché et appartenaient à Bernard de Castelpers, père de feu Charles. L'acte d'achat est du 8 décembre 1663. L'accord porte sur des rentes qui grevaient les propriétés vendues. (N° 454, f° 119 r°.)

324. 1697, 4 juin. Charles Legoux de La Berchère, archevêque

1. La bulle de nomination à l'évêché d'Albi érigé en métropole est du 3 octobre 1678. Serroni venait de l'évêché de Mende. Il mourut à Paris le 7 janvier 1687. Antoinette Salvan de Saliès, la viguière d'Albi, fit une relation de l'entrée de ce prélat; elle parut dans le *Mercure de France* et le manuscrit Gardès en contient une copie.

2. Dans la Haute-Loire.

d'Albi [1], en vertu de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 mars 1697, avait obtenu du roi l'autorisation d'emprunter, tant pour lui que pour ses successeurs, une somme de 25,000 liv. pour le paiement du prix de l'office de maire perpétuel d'Albi, et, à cet effet, il avait traité avec noble Jean de Marliave, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, par acte du 30 juin 1694. L'archevêque fait vente aux syndics du diocèse d'une rente de 450 liv. au capital de 9,000 liv. (N° 402, f° 364 v°.)

325. 1704, 26 mai. Christophe Labre, chanoine de l'église cathédrale de Montauban, économe d'Henri de Nesmond [2], archevêque et sgr d'Albi, baille en arrentement la portion du four banal de Monestiés appartenant à l'archevêque, sous la rente de 26 liv. 3 deniers. (N° 404, f° 69 v°.)

326. 1705, 22 janvier. Christophe Labre, économe de l'archevêque Henri de Nesmond, baille en afferme le moulin dit de Lestang à Villeneuve et les terres qui en dépendent, sous la rente de 38 setiers de froment, 14 mesures d'avoine, 6 paires de chapons, 2 paires de canards domestiques. (N° 404, f° 145 r°.)

327. 1705, 28 février. Antoine Mas, curé de Goulles, diocèse de Tulle, au nom de messire André-Daniel de Saint-Aulaire, évêque, sgr et vicomte de Tulle, donne quittance à l'archevêque Henri de Nesmond de la somme de 1,430 liv., acompte sur la pension annuelle de 6,000 liv. instituée par le roi sur l'archevêché d'Albi au profit de l'évêché de Tulle. (N° 404, f° 161 r°.)

328. 1705, 16 juillet. Pierre Favarel, marchand de Toulouse, comme procureur de Jean-Louis de Murviel, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Jacques, sgr en toute juridiction du bourg de Saint-Jacques-lès-Béziers, donne quittance à l'archevêque Henri de Nesmond de la somme de 2,112 liv. 10 sous, due au dit abbé pour 7 mois et demi, du 1er janvier au 15 août 1703, de la pension annuelle de 4,500 liv. à lui servie sur l'évêché de Montauban. (N° 404, f° 203 v°.)

329. 1706, 18 janvier. Nouvelle quittance de 3,000 liv. de l'abbé de Saint-Jacques à l'archevêque Henri de Nesmond. (N° 404, f° 254 r°.)

330. 1711, 14 août. Contrat de mariage intervenu entre Joseph

1. Il avait été évêque de Lavaur du 18 juin 1677 au 12 novembre 1685, date à laquelle il fut promu à l'archevêché d'Aix et transféré à celui d'Albi en janvier 1687. Mais il resta titulaire de l'évêché de Lavaur jusqu'au règlement des affaires pendantes entre la cour de Rome et la France. Il ne reçut ses bulles pour l'archevêché d'Albi que le 12 octobre 1693. Il fut transféré au siège de Narbonne le 15 août 1703 et mourut le 2 juin 1719.

2. Transféré du siège de Montauban à Albi le 15 août 1703 et du siège d'Albi à celui de Toulouse le 5 novembre 1719. Il mourut le 27 mai 1727.

Nusy, suisse, fils de Vulrich et de Marie Cuera, décédés, natif du Grand Villon, baillage de Genève, canton de Fribourg, depuis longtemps officier d'Henri de Nesmond, archevêque d'Albi, et Anne-Thérèse Gasaigniol. (N° 467, f° 90 v°.)

331. 1713, 16 septembre. Contrat de mariage intervenu entre Côme-Damien Le Dren de Sablons, fils de Jacques et de Marie Lemarchand, décédés, natif de Mausigné, diocèse du Mans, officier d'Henri de Nesmond, archevêque d'Albi, et Cécile Almond, veuve de Louis Hubert, marchand d'Albi ; dot de la fiancée, 2,000 liv. (N° 467, f° 234 v°.)

332. 1714, 8 mai. Henri de Nesmond, archevêque d'Albi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de la Court du Mas Granier [1], fait une transaction avec Dom Jérôme Lafurière, prieur de l'abbaye, et Dom François Baynaquet, syndic, au sujet d'un différend qui avait surgi entre l'abbé et les religieux. Intéressant document de plus de 17 pages. (N° 472, f° 82 v°.)

333. 1714, 12 mai. Henri de Nesmond baille en arrentement aux religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de la Court du Mas Granier les biens, fruits, revenus temporels, édifices, vaisseaux vinaires, acaptes, arrière-acaptes, droit de change, droit de prélation, rentes, amendes, confiscations, droit de sang, enfin tous droits utiles, honorifiques et seigneuriaux de son abbaye, sous la rente de 6,000 liv. par an. (N° 472, f° 91 v°.)

334. 1715, 9 avril. Bernard Rochefort, curé de Saint-Julien d'Albi, Charlotte Gélinot, femme de Pierre Sudre, Antoinette Ravaille, Marie Cussac, François Yèche, domestique de l'archevêque, et Louis Roucayrol, marchand verrier, marguillier de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée dans lad. église de Saint-Julien, donnent quittance à Jean Brelh, chanoine, sous-chantre de Sainte-Cécile, exécuteur testamentaire de Charles Cousin, maître d'hôtel de l'archevêque Henri de Nesmond, de legs faits à chacun d'eux par ledit Cousin. (N° 472, f° 239 v°.)

335. 1717, 23 mars. Jean Séré, banquier d'Albi, fait cession à Me la présidente de Nesmond, résidant à Paris, paroisse de Saint-Nicolas de Chardonnet, représentée par l'archevêque Henri de Nesmond, conseiller du roi en tous ses conseils et en son parlement de Toulouse, de la pension et rente perpétuelle de 1,300 liv. sur tout le bien du général de la province de Languedoc, moyennant le paiement d'une somme de 26,000 liv. (N° 435, f° 147 v°.)

336. 1717, 14 juin. Henri de Nesmond, seul héritier, pour les biens

1. Dans la comm. de Verdun (Tarn-et-Garonne.)

situés en Normandie, de feu de Nesmond, évêque de Bayeux, ratifie l'accord intervenu entre son procureur noble Antoine de Muraçon, prêtre scolastique et chanoine de Bayeux, et le procureur du cardinal de la Trémouille, évêque de Bayeux, noble Arnaud Auguste, prêtre, gentilhomme et premier secrétaire du cardinal. (N° 435, f° 178 r°.)

337. 1720, 23 janvier. Robert Beuleau de Launay, prêtre d'Albi, ayant droit et cause d'Henri de Daillon du Lude, grand-maître de l'artillerie de France, unique héritier de Gaspard Daillon du Lude, évêque d'Albi, donne quittance à Antoine Debar, habitant de Bar en Rouergue, de la somme de 65 liv. 13 sous 3 deniers. (N° 482, f° 160 r°.)

338. 1720, 3 juillet. Messire Gaspard Brunet de Panat, chanoine de Sainte-Cécile, comme procureur d'Armand-Pierre de La Croix de Castries [1], archevêque de Tours, nommé par le roi à l'archevêché d'Albi, subroge Jean Grenier, bourgeois d'Albi, aux fermes de l'entière claverie d'Albi, affermée à divers le 17 juin 1719, sous la rente de 24,000 liv. et 3 deniers par liv. (N° 473, f° 134 r°.)

339. 1720, 5 décembre. Jean Brelh, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, Gaspard Brunet de Panat, chanoine de la dite église, Henri de Chaydé, chanoine de Saint-Salvi, en leur qualité de syndics du clergé du diocèse, vendent à l'archevêque Henri de Nesmond une rente de 566 liv. au capital de 28,300 liv. (N° 473, f° 235 r°.)

340. 1722, 10 mars. Gaspard de Brunet de Panat, chanoine de Sainte-Cécile, comme procureur d'Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque de Tours, nommé archevêque d'Albi par le roi, baille en afferme les fruits décimaux des blés et du carnelage de l'entière claverie d'Albi, comprenant 26 bénéfices, pour une durée de 6 ans, sous la rente de 17,000 liv. par an. (N° 475, f° 26 r°.)

341. 1724, 25 mai. Jean Izarn, sieur de la Balme, habitant de Cagnac en Rouergue, fermier des fruits décimaux de la claverie d'Alban, dépendant de l'archevêché d'Albi, résilie le bail, étant persuadé que l'archevêque ne veut point tenir ledit bail. Armand-Pierre de La Croix de Castries accepte la résiliation. (N° 470, f° 67 r°.)

342. 1724, 19 juin. Pour les mêmes motifs, François de Faramond et Joseph Bernard résilient leur bail à ferme de la claverie de Valence. (N° 476, f° 77 v°.)

343. 1727, 20 septembre. Haute et puissante dame Elisabeth de La Croix de Castries, veuve de Louis-Joseph de Brunet de Pujols Castelpers et Lévy, marquis de Villeneuve, Portiraignes, Sauvian,

1. Il fut transféré à Albi le 5 novembre 1719 ; il y mourut le 15 avril 1747.

Cers, vicomte de Lautrec, baron de Montredon et autres places, lieutenant du roi en Languedoc, fait cession à Pierre Auriol, bourgeois de Castres, d'une créance de 3,600 liv. sur messire Pierre-François de Brunet de Pujols Castelpers et Lévy, marquis de Villeneuve, Cers, Sauvian, Portiraignes et autres places, comte de Montredon, vicomte de Lautrec, baron des Etats du Languedoc, ancien colonel d'infanterie, son fils. (N° 477, f° 111 v°.)

344. 1728, 2 septembre. Dom Gabriel de Veirac, religieux profès de l'abbaye du Monastier Saint-Chaffre [1], prieur et titulaire du prieuré de Saint-Pierre-lès-Monastier, dépendant de la dite abbaye, chapelain de la chapelle N.-D. de Pitié-Frayssinet-Latour, au diocèse du Puy, et dom Jean-Ignace-Denis Dalimause, religieux profès et aumônier de la même abbaye, résignent entre les mains d'Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi et abbé de Monastiés Saint-Chaffre, le premier son prieuré Saint-Pierre-lès-Monastiés au Puy, le second son office claustral d'aumônier. (N° 477, f° 200 v°.)

345. 1729, 4 juillet. Feu Joseph-François de La Croix, marquis de Castries, avait, par son testament olographe du 1er avril 1721, déposé aux minutes de de Laballe, notaire à Paris, le 25 juin 1728, institué ses héritiers universels Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi, son frère, et ses sœurs, Elisabeth de La Croix de Castries, veuve de Louis-Joseph de Brunet de Castelpers, marquis de Villeneuve, et Françoise de La Croix de Castries, veuve de Louis, marquis de Doni, sgr de Joult, de Beauchamp et autres places. Le testateur s'était remarié postérieurement à son testament et laissait trois enfants. Les héritiers universels renoncent à la succession de leur frère. (N° 478, f° 41 r°.)

346. 1729, 30 octobre. Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi, tuteur honoraire d'Arnaud-François de La Croix, marquis de Castries, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, de la ville de Cette et forts en dépendant, sénéchal de Montpellier, baron des Etats de Languedoc, nomme procureur Louis-Joseph de Brunet Castelpers et Lévi, vicomte de Lautrec, pour représenter aux Etats le marquis de Castries. (N° 478, f° 62 r°.)

347. 1730, 26 mars. Sur l'intervention d'Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi, les nobles, les officiers et les bourgeois de Cordes renoncent au procès qu'ils ont entre eux à l'occasion des élections consulaires. (N° 478 du f° 106 r° au f° 117 v°.)

348. 1730, 26 juin. Pierre Vachim, curé de Saint-Hilaire de la

1. Ancien diocèse du Puy en Velay.

Parade, diocèse de Mende, expose à l'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries qu'en conséquence du concordat qu'il a passé avec Jacques de Lamonie de Lamunière, prêtre d'Orléans et prieur de Saint-Hilaire de Laprade, il a obtenu de la cour de Rome des provisions pour ce prieuré. L'évêque de Mende lui aurait refusé le visa réglementaire pour pouvoir en prendre possession. Il requiert l'archevêque, dont l'évêché de Mende est suffragant, de le lui délivrer. Celui-ci refuse. (N° 488, f° 205 r°.)

349. 1732, 15 avril. Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi, abbé commendataire de Valmagne [1], ratifie une transaction intervenue entre son procureur et le supérieur et les prêtres de la maison de l'Oratoire de Pézénas, au sujet des droits de lods et ventes sur des maisons acquises par cette congrégation. (N° 178, f° 259 v°.)

350. 1732, 12 mai. Au palais archiépiscopal, sur la demande de Pierre Ferrier, archidiacre de Sainte-Cécile, du titre de Lautrec, à la présence de l'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries, de Louis-Joseph de Brunet de Pujols Lévy, comte de Lautrec, de Jeanne-Marie de Brunet de Pujols Lévy, épouse de François d'Alliès, sgr de Mondonville, Alliès et autres places, habitant à Toulouse, de Marie de Brunet de Pujols Lévy, épouse de Pierre-Eléonor de Caseneuve, habitant de Pont-Saint-Esprit, enregistrement du testament de Marie-Elisabeth de La Croix de Castries, marquise de Villeneuve, veuve de Louis-Joseph de Brunet de Pujols Lévy, marquis de Villeneuve, baron de Montredon, Portiranhes, La Camargue et autres places, lieutenant pour le roi en la province de Languedoc, décédée le même jour, à l'archevêché, vers les 4 heures du matin. Le testament avait été confié depuis longtemps à Bernard Rochefort, curé de Saint-Julien, qui, avant de mourir, l'avait confié à son tour à Ferrier, l'archidiacre de Sainte-Cécile. Elle veut être enterrée dans l'église de Saint-Julien et demande la célébration de 500 messes. Elle lègue : 20,000 liv. à son fils aîné Pierre-François ; à l'archevêque, son frère, un portrait en miniature de leur père, un tableau de Rome, « la Samaritaine », don de S. E. le cardinal de Bouzi, et qui se trouve à Castries ; à la marquise de Villeneuve, sa belle-fille, sa croix à la capucine ornée de petits diamants, cadeau de sa mère, un bénitier d'argent, un petit tableau de la Samaritaine, avec cadre noir et plaques de cuivre doré ; à la femme

1. Commune de Villeveyrac, canton de Mèze (Hérault). Cette abbaye, que nous avons eu l'occasion de visiter, est devenue propriété particulière. Elle est fort bien conservée.

du comte de Lautrec, sa belle-fille, un tableau du saint suaire, sa chaise à porteur avec ses glaces; à la marquise de Caylus, à la dame d'Alliès, à la dame de Cazeneuve, ses filles, ce qui se trouve sur un mémoire écrit de sa main; legs de même nature à ses petites-filles; legs pies. (N° 490, f° 110 v°.)

351. 1732, 7 septembre. Dans le palais archiépiscopal d'Albi et par la médiation de l'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries, contrat de mariage intervenu entre Joseph-Samuel de Brunet de Pujols de Panat-Castelpers Lévy, marquis de Panat, fils de Joseph de Brunet de Pujols de Panat-Castelpers Lévy, comte de Panat, vicomte de Cadars, Caistor, Peyrebrune, Monfa, baron de Pujols, Coupiac, Bournac, Villefranche, Tonels, sgr et châtelain de Lacapelle, Clapié et autres places, et de dame Marie de Toulouse-Lautrec Monfa, résidant depuis quelques années sur la paroisse de Saint-Salvi d'Albi, et demoiselle Anne-Françoise de Roquefeuil, fille de feu Henri, marquis de Londres, sgr de Ronel, Laurel, Cornouse, Ferrières, et de dame Anne-Marie de Lescure. (N° 490, f° 214 r°.)

352. 1732, 11 novembre. L'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries nomme pour son procureur Louis-Joseph de Brunet Castelpers Lévy, vicomte de Lautrec, baron de Montredon, Labessonnié, Bellegarde, Saint-Amans, Séréla (ou Sercla), Berlan [1], etc., pour le représenter aux Etats de la province. (N° 490, f° 282 v°.)

353. 1733, 27 janvier. Nicolas Lendron, dit Longueville, homme de chambre de l'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries, donne quittance à Jean Médar, capitaine au régiment de Limousin infanterie et exempt de la maréchaussée, à Albi, d'une somme de 70 liv. (N° 491, f° 30 v°.)

354. 1733, 4 décembre. L'archevêque Pierre-Armand de La Croix de Castries, comme tuteur honoraire d'Armand de La Croix, marquis de Castries, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, de la ville de Cette et ports en dépendant, sénéchal de Montpellier, baron des Etats, nomme, en sa qualité de tuteur, Louis-Joseph de Brunet Castelpers Lévy, vicomte de Lautrec, capitaine des vaisseaux du roi, baron de Montredon, Labessonnié, Bellegarde, Saint-Amans, Sercla (ou Séréla), Berlan et autres places, procureur du marquis de Castries pour assister aux Etats. (N° 491, f° 324 r°.)

355. 1734, 8 octobre. Marc-Antoine Boinard Divry, ancien receveur des fermes de l'archevêché d'Albi, procureur des directeurs de l'hôpital général de Lagrave, qui est héritier par bénéfice d'in-

1. Comm. de Montredon-Labessonnié.

ventaire d'Henri de Nesmond, archevêque de Toulouse, fait cession à Antoine Guitard du masage du Puech à Mirandol, des arrérages dus à feu l'archevêque par Pierre Savy, fermier en 1703, des bénéfices de Montirat et Lagardeviaur, au prix de 70 liv. (N° 479, f° 129 v°.)

356. 1734, 15 novembre. L'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries constitue pour procureur François Richelet, contrôleur ordinaire de la maison de Son Altesse Royale la duchesse d'Orléans et secrétaire ordinaire de son conseil, à l'effet de faire le récolement de tous les titres, papiers et meubles de défunts Charles-Eugène de Lévy, duc de Lévy, pair de France, chevalier des ordres du roi, commandant en chef en Franche-Comté, gouverneur de Bergues, et sa veuve Marie-Françoise d'Alberts de Luynes, dont étaient les uniques héritiers Armand-François de La Croix de Castries, marquis de Castries, gouverneur de Montpellier et de Cette, Charles-Eugène-Gabriel de La Croix de Castries, comte de Castries, Louis-Augustin de La Croix de Castries, chevalier de Castries, tous trois enfants mineurs de Joseph-François de La Croix de Castries, marquis de Castries, baron de Castelnau et de Gourdièges, seigneur d'Epey, de Saint-Brés, de Figaret, lieutenant en Languedoc, maréchal des camps et des armées du roi, gouverneur de la ville, de la citadelle et du diocèse de Montpellier, gouverneur de la ville, du port et des forts de Cette, chevalier des ordres du roi, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, et de dame Marie-Françoise de Lévy. L'archevêque était tuteur honoraire de ces trois mineurs. (N° 492, f° 343 r°.)

357. 1735, 3 avril. Au palais archiépiscopal, Joseph de Brunet de Pujols de Castelpers Lévy, marquis de Lautrec, baron de Montredon, capitaine de vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, donne reçu de la somme de 10,000 liv. que lui prête l'archevêque au nom de ses trois neveux, dont il est le tuteur honoraire. (N° 493, f° 116 v°.)

358. 1735, mai. Série de procurations de l'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries, soit en son nom personnel, soit comme tuteur honoraire de ses trois neveux : 1° à Villaine, trésorier général de France à Moulins, pour vendre les meubles des père et mère de ses pupilles, f° 151 v° ; 2° à Jean-Pierre Batigne, bourgeois de Montarrat, baronnie de Montredon, pour arrêter les comptes des fermiers des biens appartenant aux pupilles dans les comtés de Charlus et de Saignes, dans les baronnies de Granges, de Saint-Sauve, etc., province d'Auvergne, f° 156 r° ; 3° au sieur Doidy, ci-devant chargé par le duc et la duchesse de Lévy d'administrer leurs propriétés dans les provinces de Bourbonnais et de Bourgogne, pour clore les comptes des fermiers, f° 162 v° ; 4° à Arcis pour

recevoir les reconnaissances à consentir par les tenanciers des fiefs dépendant de son abbaye de Monestier Saint-Chaffre au diocèse du Puy, f° 165 v° ; 5° à Jean-Baptiste Satgier, de Montpellier, pour clore les comptes des fermiers dans la seigneurie de Lévy, dans les domaines de Bouterand, Franchèze, Lavaud, Montjouran, Saint-Nizié, Messe, Talan, Vozelle, Vant, dans la seigneurie d'Espey. (N° 493, f° 225 r°.)

359. 1735, 23 août. L'archevêque de Castries, au nom de ses trois pupilles, donne quittance au diocèse d'Albi de la somme de 2,732 liv. 8 sous 3 deniers pour la jouissance pendant 4 mois 3 jours de la somme de 8,000 liv. aliénée à vie par le roi à la feue duchesse de Lévy sur les 13,000 liv. du droit de pesade, payé annuellement par le diocèse. (N° 493, f° 226 v°.)

360. 1735, 3 décembre. L'archevêque de La Croix de Castries nomme Louis-Joseph de Brunet Castelpers Lévy, marquis de Lautrec, son procureur, pour assister aux Etats de Languedoc, convoqués par le roi à Narbonne. (N° 493, f° 340 v°.)

361. 1736, 17 octobre. L'archevêque d'Albi nomme Jean de La Croix de Mérargues, seigneur de Gaujac, son procureur pour le représenter aux Etats de Languedoc, convoqués par le roi à Montpellier en décembre. (N° 494, f° 201 v°.)

362. 1737, 21 janvier. L'archevêque de La Croix de Castries, comme tuteur honoraire de ses trois neveux, Armand-François de La Croix de Castries, Eugène-Gabriel de La Croix de Castries, Louis-Augustin de La Croix de Castries, nomme François Richellet, écuyer, contrôleur de la maison de la duchesse d'Orléans, son procureur pour traiter et transiger avec Charles-François, comte de Lévy, de Château-Morand, cédé et étant aux lieu et place de François-Philippe-Eléazar de Lévy, marquis de Château-Morand, et de dame Marianne de Lévy, son épouse, père et mère de Charles-François. (N° 495, f° 15 r°.)

363. 1737, 2 mai. Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi, abbé commendataire de l'abbaye royale du Monestier Saint-Chaffre, proteste contre les prétentions des religieux de l'abbaye de s'approprier les revenus attachés aux offices claustraux. (N° 495, f° 113 v°.)

364. 1737, 6 octobre. L'archevêque nomme messire de La Croix de Candilhargues, habitant de Montpellier, son procureur pour le représenter aux Etats de Languedoc, convoqués par le roi à Montpellier. (N° 496, f° 253 r°.)

365. 1737, 20 décembre. L'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries, abbé commendataire de l'abbaye royale du Monestier

Saint-Chaffre, diocèse du Puy-en-Velay, constitue Dom Pomairol, religieux chamarier de la dite abbaye, son procureur pour assister aux Etats particuliers et à l'assiette du diocèse du Puy-en-Velay. (N° 495, f° 304 r°.)

366. 1738, 11 mars. L'archevêque Pierre-Armand de La Croix de Castries, comme tuteur honoraire d'Armand-François de La Croix, marquis de Castries, de Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, comte de Charlus, ratifie une transaction intervenue entre François Richelet, son procureur, et Jean-Baptiste Artaud, procureur de Jeanne Piedenus, fille de Jacques Piedenus de la Vellute, curé d'Enrichemont, et Toussaint Lemaistre, bourgeois à Paris, procureur de Gilbert-François Giraud, sieur des Echerolles, capitaine au régiment de Poitou. Cette transaction liquidait les droits et créances des deux constituants sur les biens de Charles de Lévy, comte de Charlus. (N° 496, f° 73 v°.)

367. 1738, 16 juin. L'archevêque Pierre-Armand de La Croix de Castries nomme dom Charles de Bourbon, religieux au monastère des Forts des Barreaux, son procureur pour conférer les bénéfices qui, dans la province du Dauphiné, relèvent de son abbaye de Saint-Théofrède de Monestier, appelée vulgairement le monastère Saint-Chaffre. (N° 496, f° 178 r°.)

368. 1738, 29 juin. L'archevêque notifie une transaction intervenue entre son procureur et au nom de ses pupilles et Marie-Renée de Plessis, veuve de Pierre-Nicolas de Bérulle, premier président du parlement du Dauphiné, commandant dans cette province, et tutrice de leurs enfants, Amable-Pierre-Thomas de Bérulle, chevalier, marquis de Bérulle, sgr de Foissy, et Isabelle-Suzanne-Cécile de Bérulle, domiciliée à Paris, en son hôtel, rue de Touraine, paroisse de Saint-Sulpice, et Jacques-François de Bérulle, comte de Bérulle, oncle des susdits mineurs. (N° 496, f° 180 v°.)

369. 1739, 3 janvier. L'archevêque d'Albi, au nom de ses pupilles, nomme Barnabé de Mourlhon, écuyer, président présidial, juge-mage, lieutenant général né de la sénéchaussée de Toulouse, son procureur pour prendre connaissance du testament d'Agnès de Lévy, marquise de Montbéron, tante des dits pupilles, décédée récemment en son château de Messe, dans le Mâconnais. (N° 497, f° 4 r°.)

370. 1739, 3 janvier. Le même archevêque nomme dom Pomairol, religieux chamerier de l'abbaye de Monestié Saint-Chaffre, son procureur pour assister aux Etats particuliers et assiette du diocèse du Puy. (N° 497, f° 5 v°.)

371. 1740, 30 juillet. L'archevêque de La Croix de Castries nomme

procureur dom Pomairol, religieux chamarier de son abbaye de Monastier Saint-Chaffre, pour assister à l'assiette du diocèse du Puy-en-Velay. (N° 559, f° 149 r°.)

372. 1740, 24 novembre. L'archevêque de La Croix de Castries constitue procureur Roch Lambert de La Croix de Candilhargues, son vicaire général, chanoine de la cathédrale d'Uzés, prieur de Saint-Victor de La Coste, pour agir en son lieu et place dans le diocèse. (N° 559, f° 250.)

373. 1740, 24 novembre. Le même archevêque, comme tuteur d'Armand-François de La Croix de Castries, marquis de Castries, constitue procureur Jean de La Croix de Mérargues, sgr de Gaujac, pour faire les actes de tutelle et pour assister aux prochains Etats de Languedoc. (N° 559, f° 251 r°.)

374. 1741, 3 juin. L'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries nomme noble de Patrix, écuyer, habitant de Montpellier, procureur pour gérer les biens que ses pupilles possèdent dans le marquisat de Castries, la baronnie de Castelnau et la terre de Pey en Bresse. (N° 498, f° 174 r°.)

375. 1741, 8 juin. Le même archevêque, comme tuteur honoraire, nomme un procureur pour le représenter au contrat de mariage à intervenir entre son neveu le marquis de Castries et demoiselle de Chalmazel, fille du marquis de Chalmazel, premier maître d'hôtel de la reine. (N° 498, f° 181 r°.)

376. 1741, 5 août. L'archevêque baille en afferme les revenus de son abbaye du Monastié Saint-Chaffre, sous la rente de 15,000 liv. par an. (N° 498, f° 259 v°.)

377. 1743, 5 avril. L'archevêque d'Albi, voulant reconnaître les services rendus comme valet de chambre par Joseph Bérard à ses trois neveux ses pupilles, et à Armand-François de La Croix de Castries, marquis de Castries, sachant d'ailleurs que ce dernier voulait lui constituer une pension, mais que la mort l'en empêcha, nomme un procureur, au nom de ses pupilles, pour établir la pension, qui ne pourra pas être supérieure à 450 liv. (N° 500, f° 105 v°.)

378. 1769, 9 mai. Jean-Antoine David de Lagauterie, sgr de Lagauterie [1], demeurant à Albi, déclare avoir acquis, pour son ami élu ou à élire, certaine quantité de bois contigus à la forêt royale de Valence. L'achat porte sur vingt-cinq lots, dont le prix s'élève à 10,337 liv. Il déclare ensuite que l'acquisition est faite pour le compte de Philippe-Charles-François de Pierre, baron de Blou et des Etats de Languedoc, vicomte de Gourdon et de Marssac, mar-

1. Commune de Crespinet.

quis de Pierre-Bernis, gouverneur de la ville de Saint-Marcel, de Pierre-Bernis, actuellement à Toulouse, où le notaire s'est transporté pour recevoir l'acte. De Lagauterie l'élit pour ami. (N° 549, f° 384 r°.)

379. 1783, 22 juillet. Le contrat de mariage intervenu entre Louis-Pierre de Durand et de Bonne, marquis de Sénégas, sgr et baron de Sénégas, Trivisy, Verdun, Plaisance et autres places, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château de Sénégas, et Marie-Thérèse-Rose de Vézian, est passé en présence de François de Bernis, évêque d'Apollonie, vicaire général du cardinal de Bernis [1], son oncle, d'Hélène de Pierre de Bernis, marquise de Narbonne et de Pelot, et de dame de Larochefoucault, comtesse de Panat. (N° 555, f° 185 r°.)

380. 1785, 24 septembre. Pons-Simon de Pierre de Bernis, vicomte de Bernis, mestre de camp, commandant du régiment de Vermandois infanterie, brigadier des armées du roi, gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du roi, baron de Pierre-Bourg et des Etats de Languedoc, demeurant ordinairement à Versailles, fait vente à Jean-Antoine-Joseph-Barbe-David de Lagauterie, ancien mousquetaire du roi, des seigneuries de Sérénac, Crespinet, Saint-Julien [2] et Farguettes [3], comportant la seigneurie haute, moyenne et basse à Saint-Julien et Sérénac, et la haute seigneurie seulement à Crespinet et Farguettes, au prix de 900 liv. 5 sous. Pons-Simon avait droit et cause de son oncle le cardinal de Bernis, qui avait hérité les dites seigneuries de son frère le marquis de Pierre de Bernis, lequel, à son tour, les tenait du roi par voie d'échange. (N° 556, f° 233 r°.)

381. 1791, 6 mars. Claude-Jean-Joseph-Simon Derivis, bourgeois d'Albi, subroge Hilaire Montastruc, « premier vicaire de M. l'évêque du département du Tarn » [4], à l'effet de la vente à lui consentie par les administrateurs du directoire du district d'Albi, pour et au nom de la nation, d'une maison sise près de Sainte-Cécile, au prix de 5,700 liv. (N° 546, f° 469 r°.)

1. François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal depuis le 20 octobre 1758. Il fut pourvu de l'archevêché d'Albi le 9 juillet 1764. Il fut ambassadeur du roi de France auprès du Saint-Siège en 1769. Il mourut à Rome le 2 novembre 1794.
2. Commune de Saint-Julien-Gaulène.
3. Commune de Crespinet.
4. L'évêque constitutionnel Gausserand.

CHAPITRE II

LE CLERGÉ ET LE SÉMINAIRE

I. — LE CLERGÉ

382. 1527, 10 octobre. Jacques de Lautrec avait échangé avec son frère François son bénéfice de Sainte-Marie de Cahonette [1] contre celui de Sainte-Marie des Bois ou d'Arzelle, au diocèse de Lavaur. Jacques fait un nouvel échange avec Jean Frayssinet, auquel il cède ce dernier bénéfice pour celui de Saint-Pierre de Gaillac. Ils font un accord sur les revenus. (N° 9, f° CCXLI.)

383. 1535, 15 août. Jacques Boussac, fils de Bertrand, de Pampelonne, fait donation à son frère Jean, étudiant en droits à Toulouse et qui se dispose à prendre les ordres sacrés, d'un certain nombre de terres. (N° 10, f° IIIIcXVIII v°.)

384. 1542, 1er avril. A l'évêché d'Albi, en présence de Claude de Pénicier, vicaire général du cardinal Jean de Lorraine, évêque, noble Pierre Durand, sgr de Labruguière de Carlus, comme procureur de Gaspard Durand, bachelier ès droits, fait une insinuation de grade pour un bénéfice ecclésiastique. (N° 14, f° VI r°.)

385. 1545, 19 mars. Barthélemy Dayres, se disposant à être prêtre et ne pouvant recevoir les ordres « sans que no fosses atitulat et fagues aparer de son titol als officiers de monsiener d'Albi », est l'objet d'une donation de certains biens. (N° 130, f° CCCCCXLV v°.)

386. 1548, 22 février. Dominique Corsiés, prêtre de Réalmont, était en procès devant l'officialité d'Albi contre Guillaume du Vergier, procureur fiscal pour le cardinal de Lorraine. Il était détenu à la prison épiscopale et avait fait appel à la cour métropolitaine de Bourges. Il demande à être transféré à Bourges, sous la caution de 500 liv. fournie par Antoine Revel, prêtre de Teillet, pour poursuivre son appel. (N° 137, f° CXXXXIX r°.)

1. Diocèse de Saint-Pons de Thomières.

387. 1548, 26 mars. Insinuation de grades faite à Gabriel de Laye, vicaire général du cardinal de Lorraine. (N° 26, f° LXXXIIII r°.)

388. 1552, 16 novembre. Antoine de la Voute, prêtre, reconnaît devoir à Guillaume Spie, geôlier de la prison épiscopale, la somme de 6 liv. 4 sous, pour la dépense de son entretien à la prison pendant un mois et deux jours. (N° 145, f° CLXXXXIIII v°.)

389. 1553, 31 mars. Devant Godefroi Flammenc de Brusac, chanoine et official d'Albi, vicaire général de l'évêque Louis de Lorraine de Guise, Pierre Pojol, recteur de Villefranche, fait insinuation de ses nom et prénom en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 18, f° CLXXXI r°.)

390. 1554, 17 mars. Noble Paul Dupuy, coseigneur de Carmaux et de Cagnac, et Hugues Soguier, prêtre de Labastide-de-Lévis, reconnaissent devoir à Guillaume Spie, geôlier de la prison épiscopale, la somme de 12 liv. pour les frais de dépense et de garde, pendant deux mois, du dit Hugues, détenu en prison. (N° 146, f° CCCCXXXVI v°.)

391. 1557, 22 avril. Jacques de Villège, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, donne en arrentement son jardin sis au Bout du Pont, confrontant avec le sentier où passe la procession des Rogations, sous la rente de 12 liv. (N° 151, f° LII r°.)

392. 1559, 11 mai. Jean Galibern, commis de Jean Borrit, fermier général de l'équivalent du diocèse, arrente à Antoine Meut, vicaire de la cure de Notre-Dame de Ladrèche, le droit d'équivalent de la caminade de l'église et de 100 pas autour, pour une durée de onze quartiers de 3 mois chacun, au prix chaque quartier de 55 sous. (N° 156, f° LXVII r°.)

393. 1563, 27 juillet. Jean de Berne, prieur de Saint-Crespin et de son annexe Saint-Salvi de Carcavés, dont le bénéfice a été pillé par les troupes huguenotes, demande, conformément au contrat intervenu entre le roi et le clergé de France, à être déchargé des décimes imposées. Antoine Aussaguel, receveur des décimes du diocèse, lui répond que sa demande est trop tardive. (N° 163, f° CX r°.)

394. 1564, 26 mars. Noble Gaston Flamenc de Brusac, du diocèse de Périgueux, présente ses titres de bachelier à Hugolin de Martels, archidiacre de Sainte-Cécile et vicaire général du cardinal Strozzi, évêque d'Albi. (N° 32, f° VIII^{xx}V v°.)

395. Le même jour, il fait la présentation des mêmes titres à George d'Armagnac, cardinal, prévôt de Saint-Salvi. (N° 32, f° VIII^{xx}VI r°.)

396. 1571, 9 avril. Présentation, en vue de l'obtention d'un bénéfice, de titres ecclésiastiques par le clerc Guillaume Baxis, du dio-

cèse de Rodez, à François Gailhardi, professeur de droits, chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général de l'évêque Philippe Rodolphe. (N° 33, f° CCCLXII r°.)

397. 1575, 8 février. Réquisition et protestation de Guillaume Blanquet, chanoine de Saint-Salvi, et Guillaume Gardesi, bénéficier de Sainte-Cécile, syndics du clergé du diocèse, contre les commis à la recette des deniers royaux imposés par le roi sur le clergé. (N° 35, f° XXIII v°.)

398. 1576, 16 juin. Jean Reynés, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, requiert Jean Vitalis, aussi chanoine et syndic du chapitre, de lui payer les frais de deux voyages qu'il fut chargé de faire pour le clergé, l'un à la cour, l'autre à Toulouse. (N° 74, liasses.)

399. 1582, 13 avril. Jean de Baxis, licencié en droits, gradué nommé de l'Université de Cahors, insinue ses grades, nom et prénom à Jean Molinier, secrétaire de l'évêque Julien de Médicis. (N° 244, f° CCIIII^{xx}XVI r°.)

400. 1584, 21 février. Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile, vicaire général de l'évêque Julien de Médicis, reçoit notification de lettres attestatoires du temps d'études présentées, en vue de la collation d'un bénéfice, par Pierre Reynès, bachelier en droit canon. (N° 39, f° 41 v°.)

401. 1584, 15 mai. Laurens Néboltri, maître brodeur d'Albi, vend à Jean Massol, prêtre de Labastide, au prix de 2 écus 5 sous, une chape d'église, « avec l'estole et maniple » de futaine. (N° 246, f° II^{c}LVIII r°.)

402. 1587, 1er juin. Antoine de Corneillan, au nom de Julien Del Bene, rappelle à François Gailhardy, premier archidiacre de Sainte-Cécile, député du clergé du diocèse, et à tous les autres députés, qu'ils ont été commis par le pape pour donner leur avis sur la vente des moulins d'Albi, faisant partie du temporel de l'évêché, pour rembourser à Julien Del Bene les sommes payées au roi à la décharge de l'évêque Julien de Médicis. Il les somme de faire connaître leur avis sur cette vente. (N° 83, liasses.)

403. 1587. A la date du 27 août, voir d'intéressants documents relatifs à la vente du temporel de l'église, notamment des moulins du Tarn, pour fournir des ressources au roi. (N° 83, liasses.)

404. 1587, 2 décembre. Noble Pandolphe Aniajoli, florentin, docteur en droits, nomme un procureur pour insinuer ses grades et accepter tous bénéfices quelconques qui viendraient à vaquer dans le diocèse d'Albi. N° 182, f° III^{c}XLI r°.)

405. 1588, 11 octobre. Pierre Naujac, vicaire de Saint-Etienne d'Albi, avait traité de « simoniste » Antoine Gaillard, recteur de

Ladrèche [1]. D'où procès. Naujac fait des excuses et s'engage à payer les frais de procédure déjà exposés par Gailhard. (N° 84, liasses.)

406. 1588, 5 novembre. Jean Madières, chanoine et précenteur de l'église abbatiale de Conques, présente, par procureur, à François Gailhardy, vicaire général d'Albi, le siège étant vacant, et syndic député du clergé du diocèse, une requête pour obtenir décharge de l'imposition mise sur le temporel des bénéfices des Planques [2] et de Saint-Etienne de Brès [3], unis à l'abbaye de Conques. (N° 84, liasses.)

407. 1591, 1er avril. Notification d'un titre ecclésiastique à François Gailhardi, grand archidiacre, chanoine et vicaire général d'Alphonse Ier Del Bene, évêque d'Albi. (N° 22, f° LIII v°.)

408.

Subarrentements de diverses claveries ou chambres en 1592.

CLAVERIE OU CHAMBRE DE VALENCE

Frayssines,	fruits décimaux,	rente	45 écus
Le Garric,	—	—	30 —
Le Dourn,	—	—	100 —
Tanus,	—	—	20 set. 1 ém. seigle
Crespinet,	—	—	36 setiers seigle, 2 pipes de vin.

CLAVERIE OU CHAMBRE D'ALBI

Brugayrolles [4],	blés et carnenc,	53 écus
Villeneuve,	—	pour l'évêché 20 —
Maussans [5],	—	301 —
Fréjairolles,	—	111 —
Mailhoc et Holms [6],	—	81 —
Saint-Etienne de Brès [3],	—	31 —
Taïx,	—	253 —
Bézelle [7],	—	43 —

1. Notre-Dame de Ladrèche, comm. de Lescure.
2. Comm. de Tanus.
3. Comm. de Villeneuve-sur-Vère.
4. Comm. d'Albi.
5. Comm. de Roufflac.
6. Sans doute les Homs de Saint-Sernin de Mailhoc, aujourd'hui Cagnac.
7. Comm. de Lescure.

Saint-Ginieys [1],	blés et carnenc,	30 écus
Cunac,	—	146 —
Le Puy Saint-George,	—	433 —
Castelnau,	—	220 —
Castanet,	—	333 — 1/3
La Milharié,	—	159 —
La Gondor et le Carla [2],	—	167 —
Labastide et Dénat,	—	1,000 liv.
Villefranche,	—	201 écus
Teulet et Mouzieys,	—	50 —
Marssac,	—	85 —
Le pré et le jardin de Marssac,		30 —
Vitrac [3], blés et carnenc,		34 —
Censives d'Albi,		12 écus
Port de Marssac,		11 —
Censives de Marssac,		10 —
Le devès,		15 —
Vin de la vigne de la Berbial [4],		40 —
Saliès,	blés et carnenc,	50 —
Florentin et Marssac,	—	450 —
Gondour et le Carla [5],	—	167 —
Bezelle [6],	—	43 —
Le devès,		15 —
Saint-Etienne de Brès [7], blés et carnenc,		251 —
Fréjairolles,	—	111 —
Mouzieys et Teulet,	—	50 —
Cunac, blés seulement,		146 —
Taïx,	blés et carnenc,	253 —
Lamillarié,	—	59 —
Castanet,	—	33 — 1/3
Villeneuve,	—	1,001 —
Mailhoc et Holms,	—	81 —
Brugayrolles [8],	—	53 —
Rouffiac et Maussans,	—	290 —

N° 270. Extrait d'un cahier annexé au registre de 1592, avec pagination distincte.

1. Comm. de Puygouzon.
2. Comm. de Castelnau-de-Lévis.
3. Comm. de Sieurac.
4. Comm. d'Albi, au bas de la côte de Lacrousille.
5. Comm. de Castelnau-de-Lévis.
6. Comm. de Lescure.
7. Comm. de Villeneuve-sur-Vère.
8. Comm. d'Albi.

409. 1594, 6 juillet. Dans l'église de Sainte-Cécile, à la chapelle « qu'est joignant les fons baptismaulx », devant Jean Caussé, prêtre régent de la cure de Saint-Salvi d'Albi, se présentent Astorg Gastailh, chanoine et pénitencier de Sainte-Cécile, official à la cour spirituelle de l'évêché, Jean de Reynés, chanoine de Saint-Salvi, Antoine Lac, hebdomadier de Sainte-Cécile, Jean-Baptiste Pétrini, geôlier de la prison épiscopale. En leur nom et au nom de Jacques Estienne et de Barthélémy Révellat, bénéficiers de Sainte-Cécile, Gastailh remontre à Caussé que l'excommunication lancée contre eux tous par la cour métropolitaine de Bourges, obtenue par surprise par Antoine Gailhardi, chanoine de Saint-Salvi, a été levée, ainsi que l'établissent les lettres de la dite cour en date du 28 juin dernier; il lui demande de leur impartir le bénéfice de l'absolution. Ils se mettent à deux genoux, « à la manière accoustumée », et récitent le psaume *Miserere mei*. Caussé les absout en disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* (N° 256, f° CCCXLIII v°.)

410. 1596, 11 avril. Devant Jean de Ciron, chanoine, archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général de l'évêque Alphonse Del Bene, Antoine Gastalh insinue, en vue de l'obtention d'un bénéfice, ses nom, prénom et grade. (N° 41, f° XLVII r°.)

411. 1596, 12 avril. Insinuation de même nature par Jean Coignard devant François Gailhardi, grand archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général de Pierre de Moret, prévôt de Saint-Salvy. (N° 41, f° XLVIII r°.)

412. 1597, 28 février. Antoine Descarras, chanoine et sous-chantre de Sainte-Cécile, s'adressant à l'évêque Alphonse Del Bene, qui se trouve à Gaillac, dans la maison de Maffre de Paulo, consul de la ville, avec un certain nombre de personnalités importantes du diocèse, lui expose que Pierre de Reynés, syndic du clergé, se trouvant à la cour pour les affaires du diocèse, réclame l'original de plusieurs quittances et actes concernant les divers paiements faits à la recette générale de Toulouse ou à la trésorerie de l'extraordinaire pendant les troubles. L'évêque y consent. (N° 94, liasses.)

413. 1597, 12 juin. Jean-Antoine Gailhardy, chanoine de Sainte-Cécile, nommé syndic du clergé au synode dernièrement tenu à Monestiés par Alphonse Del Bene, demande à être dispensé d'assister aux heures canoniales, quand les devoirs de sa charge l'occuperont. (N° 94, liasses.)

414. 1597, 21 juin. Les syndics du clergé du diocèse requièrent Olivier d'Alary, ancien receveur des décimes, de rendre compte de sa gestion, soit à Monestiés, soit à Lescure, qui sont libres de toute garnison. (N° 94, liasses.)

415. 1598, 11 mars. Noble Jean-Gabriel d'Urdes, syndic général du pays de Languedoc, nomme un procureur destiné à prendre le fait du clergé du diocèse d'Albi à l'assignation qui lui a été donnée, à la requête de Scipion Sardiny, pour les deniers provenant de la vente du temporel de l'église pendant les troubles. (N° 95, liasses.)

416. 1599, 8 juin. Thomas de Calmels, conseiller au parlement, chanoine et chancelier de l'église métropolitaine et de l'Université de Toulouse, tombe gravement malade à Albi et fait son testament. (N° 96, liasses.)

417. 1601, 20 décembre. Noble Félix Sardiny, gentilhomme lucquois, comme procureur de noble Scipion Sardiny, aussi gentilhomme lucquois, demeurant à Paris, reconnaît avoir reçu du clergé du diocèse d'Albi la somme de 2,000 écus. (N° 43, f° 133 r°.)

418. 1602, 15 mai. Jean de Paulo, chanoine de Saint-Michel de Gaillac, recteur de Saint-Salvi de Cotenx, sur interpellation qui lui est adressée de la part de l'évêque, déclare que c'est une indisposition qui l'empêcha d'assister au synode qui se tint le mercredi 23 avril 1602. (N° 103, liasses.)

419. 1602, 12 septembre. Délibération des syndics et députés du clergé du diocèse, relative à la continuation de la levée de la décime extraordinaire votée au dernier synode. (N° 103, liasses.)

420. 1603, 2 octobre. Entérinement des lettres d'absolution du crime de simonie octroyées à Antoine Faure, prêtre de Rabastens, recteur de Saint-Martin d'Amours. (N° 104, liasses.)

421. 1606, 14 novembre. Mathieu Blouyn, prêtre de Gaillac, reconnaît devoir 800 liv. à demoiselle Jeanne de Capelle de Garaches, habitante des Farguettes en la vicomté de Monclar. (N° 45, f° 324 v°.)

422. 1608, 20 septembre. Mathieu Blouyn et Antoine Miramon, recteur de Teillet, étant en procès, font un accord. (N° 46, f° 20 r°.)

423. 1626, 16 décembre. Jacquette de Genton, veuve de Jacques Delpouts, fait donation à son fils Jacques, qui se dispose à entrer dans les ordres, de sa métairie de la Bourgatarié, au delà du pont. C'est le titre clérical. (N° 208, f° IIcLXX r°.)

424. 1628, 13 juin. Jean Mialet, recteur de la Salvetat, diocèse d'Albi, représente à Antoine de Roussel, vicaire général de l'évêque, qu'il n'a pu assister au dernier synode par suite du mauvais état de sa santé. L'assemblée synodale ayant décidé que les absents se présenteraient dans les deux mois, il se conforme à cette prescription. De Roussel lui en donne acte. (N° 286, liasses.)

425. 1628, 13 juin. Salvi Soulié, receveur des décimes du diocèse, avait été invité à rendre ses comptes ce même jour, à 7 heures du matin et à 1 heure du soir, aux syndics et députés du clergé du

diocèse. Il ne s'était pas rendu. Simon Arnal, recteur d'Arzac, l'un des syndics, proteste auprès de lui; Soulié répond qu'il rendra ses comptes le lendemain. (N° 286, liasses.)

426. 1628, 23 juin. Les syndics et députés du clergé du diocèse font remise à Robert de Regnaudin, en conformité de la décision synodale du 10 mai précédent, « du rolle et despartement des décimes ordinaires et extraordinaires du diocèse », se montant : pour les ordinaires, à 27,558 liv. 18 sous 6 deniers, et, pour les extraordinaires, à 1,457 liv. 14 sous 1 denier. Regnaudin est chargé d'en assurer le recouvrement en sa qualité de receveur du diocèse. (N° 286, liasses.)

427. 1628, 21 septembre. Dans la maison d'Antoine de Roussel, prévôt du chapitre de Sainte-Cécile, les syndics et députés du clergé du diocèse, assemblés devant l'évêque Alphonse Del Bene, nomment pour receveur des décimes Robert Regnaudin, en remplacement de Charles Lauthier, décédé. La sœur et héritière de ce dernier, Antoinette Lugan, avait fait don de cette charge à son fils Salvi Soulier, qui l'avait vendue à Regnaudin au prix du 23,423 liv. 7 sous 8 deniers. (N° 280, f° 363 v°.)

428. 1629, 31 mai. Antoine Maffre, clerc acolyte, requiert Antoine de Roussel, vicaire général, de lui octroyer des lettres dimissoriales, pour pouvoir aller prendre l'ordre de sous-diacre ailleurs, attendu que l'évêque est absent du diocèse depuis longtemps, se trouvant aux Etats de Languedoc. (N° 286, liasses.)

429. 1629, 28 juin. Réunion à Sainte-Cécile des représentants du clergé diocésain. Nicolas Lebrun, chanoine de Sainte-Cécile, expose que le clergé des diocèses de Carcassonne, Castres, Lavaur, Rodez et autres avait décidé d'envoyer des députés à l'assemblée du clergé qui doit se tenir à Toulouse, « aulx fins de prendre les expédiens requis et nécessaires pour ce pourvoir contre le cayer des nouvelles ordonnances et exécution d'icelles, pour raison de l'incompatibilité des bénéfices et aultres articles concernant le clergé ». L'assemblée nomme pour député Jean de Lamy, chanoine de Sainte-Cécile, qui, au dernier synode, fit preuve de connaissance de l'affaire. La même assemblée décide que le corps du clergé prendra fait et cause pour tout bénéficier qui serait inquiété ou troublé du fait de l'application des nouvelles ordonnances. (N° 286, liasses.)

430. 1631, 27 janvier. Guillaume Salvanh, recteur de Saint-Jean de Sénespe [1], résigne en cour de Rome sa rectorie en faveur de

1. Comm. de la Sauzière-Saint-Jean.

Jean Aurel, qui lui cède en échange les chapellenies fondées, l'une à l'église de Cahuzac par Guilhaume de Pestilhac, et l'autre à l'église de Donnazac par Abel Aurel. (N° 288, liasses.)

431. 1634, 4 avril. Emmanuel du Vergier, docteur en droits civil et canon, prévôt de l'église cathédrale de Lavaur, gradué nommé de l'Université de Toulouse, fait insinuation de son grade à Flotard de Laroquebouillac, pris comme vicaire général de l'évêque absent, en le requérant de le pourvoir du premier bénéfice ou charge ou dignité à la collation de l'évêque, qui viendra à vaquer aux mois affectés aux gradués nommés. (N° 289, liasses.)

432. 1634, 10 avril. Antoine Dupuy, clerc, bachelier en droit canon, insinue à Flotard de Larroquebouillac, vicaire général d'Alphonse Del Bene, évêque et viguier [1] d'Albi, ses nom et prénom pour être pourvu de la chanoinie vacante par le décès de Jérôme Bandinelli, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, survenu le 8 avril, par conséquent dans un des mois réservés aux gradués simples. (N° 289, liasses.)

433. 1635, 21 mars. Guillaume Bonafous, recteur de Saint-Lieux-Lafenasse, nomme un procureur pour échanger sa rectorie contre celle de Saint-Sernin de Salette [2] possédée par Guillaume Durand. (N° 289, liasses.)

434. 1636, 20 mars. Louis Salvan, clerc tonsuré, insinue ses nom et prénom à Jean de Fréjeville, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire général de Gaspard Daillon du Lude, évêque d'Albi, en vue de la collation d'un bénéfice venant à vaquer pendant les mois affectés aux gradués nommés. (N° 290, liasses.)

435. 1636, 30 septembre. Dans la salle de la trésorerie du chapitre de Sainte-Cécile, devant Jean de Fréjeville, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire général de Gaspard Daillon du Lude, les syndics des chapitres de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi, les syndics du clergé du diocèse règlent les moyens à employer pour trouver les ressources destinées à payer au roi la subvention octroyée par le clergé de France. (N° 216, XLVIII r°.)

1. Est-ce un *lapsus* du notaire ? Voici le texte de cette partie de l'acte : « Antoine Dupuy... ayant la présence de Monsieur Me Flotard de La Roquebolhac, chanoine succenteur en lad. cathédrale et vicaire général de révérendissime messire Alphonse Delbene, évesque et viguier dud. Alby... » C'est, à notre connaissance, le seul document qui donne le titre de viguier à Alphonse II Del Bene. La viguerie d'Albi était une charge. De 1570 à 1672, elle appartint à la famille de Fontvieille, qui se la transmettait de père en fils. Jean de Fontvieille, le beau-père d'Antoinette Salvan de Saliés, l'occupa de 1623 à 1661. Cf. *Liste des viguiers* dans l'*Annuaire du Tarn* de 1875, p. 352-356. Nous croyons donc que le mot « viguier » est un *lapsus* et qu'il faut lire « seigneur ».

2. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.

436. 1638, 18 octobre. Les syndics et députés du clergé du diocèse, sur l'autorisation de M. de Fréjeville, vicaire général de l'évêque Daillon du Lude, empruntent 10,000 liv. à Pierre Dupuy, sgr de Labastide-Dénat. (N° 217, f° LXXIII v°.)

437. 1643, 2 novembre. Le clergé du diocèse emprunte 800 liv. à noble Antoine de Monestier, sgr de Mouzieys, près de Cordes. (N° 219, f° LXXIX v°.)

438. 1644, 11 avril. Urbain Rodays, trésorier de Sainte-Cécile et vicaire général de l'évêque Daillon du Lude, ainsi que les autres députés du clergé diocésain, font vente au chapitre cathédral d'une rente volante perpétuelle et annuelle de 125 liv., au capital de 2,000 liv. (N° 219, f° XXVI v°.)

439. 1646, 22 mars. François Degua, prêtre natif de Lagardeviaur [1], docteur théologal de l'Université de Montpellier, fait insinuer ses nom et surnom à l'évêque d'Albi, absent, représenté par son vicaire général, Urbain de Rodais, protonotaire apostolique, chanoine et trésorier du chapitre de Sainte-Cécile, en vue de la collation d'un office, bénéfice ou dignité. (N° 382, liasses.)

440. 1647, 25 mars. Le clergé du diocèse emprunte 6,600 liv. à noble Jean de Pascal, sgr de Saint-Juéry et de Montaignol. (N° 220, f° XXXVII v°.)

441. 1648, 15 octobre. Noble George de Laroquebouillac, recteur de Taïx, et noble Jean de Laroquebouillac, clerc tonsuré, prieur de Saint-Laurent d'Albanhac, échangent leur bénéfice. (N° 384, liasses.)

442. 1650, 28 juin. Jean de Ferrier [2], chanoine théologal de Sainte-Cécile et vicaire général de Gaspard Daillon du Lude, ainsi que les autres syndics et députés du clergé diocésain, empruntent 8,000 liv. au monastère de la Visitation. (N° 221, XLVIII v°.)

443. 1667, 9 mai. Les syndics du clergé du diocèse achètent à l'évêque Daillon du Lude une rente de 52 liv. 15 sous, au capital de 1,055 liv. (N° 398, f° 61 r°.)

444. 1679, 20 janvier. Antoine Breuil, chanoine de Sainte-Cécile, prieur de Cardonnac [3], déclare que la somme de 1,400 liv. qu'il prêta au clergé du diocèse, sous la rente de 70 liv., appartient à son oncle, Antoine Breuil, ancien chanoine de la même église et vicaire général de l'archevêque d'Albi. (N° 444, f° 4 v°.)

445. 1681, 3 août. Louis Moutte, prébendier de l'église métropo-

1. Comm. de Montirat.
2. De Ferrier était le trésorier de l'évêque et gérait admirablement ses immenses revenus.
3. Comm. de Noailles.

litaine de Sainte-Cécile, prieur commendataire du prieuré simple régulier, ordre de Saint-Benoît, de Saint-Pierre de Guiardon, diocèse de Bourges, co-prieur du prieuré simple séculier de Sainte-Agathe, dans l'église de Saint-Amans, diocèse de Mende, co-chapelain de la chapellenie simple et séculière de Saint-Jean l'Evangéliste, dans la paroisse de Saint-Gervais, à Mende, chapelain de la chapellenie simple et séculière de N.-D. et des Saintes-Reliques, fondée dans la cathédrale de Toulon, l'un des neuf collégiats du collège de Tous-les-Saints dans la cathédrale de Mende, avec un surplis ou chorerie y annexé, ce dernier bénéfice obligeant à la résidence, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome son collégiat de Mende en faveur de Jacques Nogaret, chanoine de la collégiale de Saint-Laurent d'Olt, diocèse de Rodez, qui, en échange, lui céderait sa chapellenie de N.-D. à Saint-Laurent et une pension de 60 liv. (N° 400, f° 113 v°.)

446. 1693, 14 janvier. Pierre Metge, chanoine de Saint-Salvi et curé de la dite église, Etienne Gilhode, curé de Sainte-Martiane, Pierre Cassan, curé de Saint-Affric, Pierre Massol, curé de Saint-Etienne, Pierre Rouquière, curé de Saint-Julien de la ville d'Albi, donnent quittance à Cécile Tridoulat, héritière de Guillaume Tridoulat, hebdomadier de Sainte-Cécile, de la somme de 100 liv. léguée par celui-ci aux cinq églises à concurrence de 20 liv. chacune. (N° 459, f° 20 r°.)

447. 1695, 15 mai. Les syndics du diocèse, ceux du clergé et les consuls d'Albi s'entendent au sujet de la dîme des menus grains portés à la maison du décimateur avant toute vérification, contrairement à un arrêt du parlement en date du 5 mai 1679, qui interdit, sous peine d'une amende de 1,000 liv., l'enlèvement des gros et menus fruits avant le paiement de la dîme. Intéressant document de 35 pages. (N° 402, f° 40 v°.)

448. 1696, 16 janvier. Les syndics du clergé font vente à messire Jean de Papal, sgr de Belvèse [1], mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, habitant de Réalmont, d'une rente de 700 liv. au capital de 14,000 liv. (N° 402, f° 164 r°.)

449. 1704, 9 octobre. François Regnauldin, grand archidiacre de Sainte-Cécile, official, syndic du clergé, fait vente à Jacques Mariès, chirurgien d'Albi, d'une rente de 22 liv. 10 sous au capital de 250 liv. (N° 404, f° 108 v°.)

450. 1714, 9 juillet. Messire Gaspard de Brunet de Pujols de Panat, clerc tonsuré, fils de messire Jean-Samuel de Brunet de Pu-

1. Sans doute le Belvèze de Dénat.

jols, comte de Panat, vicomte de Peyrebrune, de Cadars et de Caistor, baron de Pujols, Tonels, Coupiac, Bournac et autres places, et de dame Jacqueline d'Epinchal, se constitue comme titre clérical une rente de 150 liv. sur la somme de 20,000 liv. qui lui compète sur les biens de ses dits feus père et mère. (N° 470, f° 120 r°.)

451. 1720, 5 juin. François Regnaudin, receveur général des décimes en la généralité de Toulouse, donne quittance à Bernard Imbert du Bosc, chanoine de Sainte-Cécile et syndic du clergé, de la somme 22,990 liv. (N° 474, f° 1 r°.)

452. 1720, 2 octobre. Bernard Imbert du Bosc, chanoine de Sainte-Cécile, comme syndic du clergé du diocèse, confesse devoir 5,000 liv. aux frères Jean et Antoine Teysset, marchands de Labarthe [1], juridiction de Cordes. (N° 473, f° 209 v°.)

453. 1720, 27 décembre. Les syndics du clergé confessent devoir 1,800 liv. à Marc-Antoine Divry, directeur des affaires du roi, habitant d'Albi. (N° 473, f° 259 r°.)

454. 1724, 12 mai. Françoise et Jacquette Parlhiau, Jean-Charles Gardés, avocat à la cour, et sa femme Marguerite Parlhiau, les trois sœurs succédantes à François Parlhiau, leur père, donnent quittance à Alexandre de Poleins, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, comme syndic du clergé du diocèse, de la somme de 4,250 liv. (N° 476, f° 57 v°.)

455. 1725, 30 août. Antoine Maillard, curé de Jouqueviel, et André Albar, curé du Ségur, permutent leur bénéfice. (N° 485, f° 151 r°.)

456. 1732, 24 octobre. François Richard, curé de Sainte-Cécile de Cadix, cède sa cure à Guillaume Imbert, curé de Saint-Sernin de Lencou, diocèse de Rodez, en échange de la sienne. (N° 490, f° 259 v°.)

457. 1734, 22 mars. Pierre Gaspard de Tournier de Brassiac, curé des Planques [2], gradué nommé de l'Université de Toulouse, insinue ses nom, surnom et grade à l'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. (N° 492, f° 114 v°.)

458. 1736, 9 mars. Joseph Gausserand, bénéficier de Sainte-Cécile et promoteur de l'archevêché, expose à l'archevêque de Castries et à son vicaire général Jean de Prunet de Panat de Pujols, archidiacre du titre de Montmiral, que François Pons, se disant pourvu de la cure de Noailles, s'est refusé à payer l'honoraire réglementaire au vicaire établi pour desservir la dite église; qu'une ins-

1. Comm. de Labarthe-Bleys.
2. Comm. de Tanus.

tance au parlement avait été introduite contre lui et qu'au cours du procès il avait accusé l'archevêque de n'avoir pas voulu le promouvoir aux ordres sacrés, bien que son ignorance fût la seule cause de ce refus. Gausserand l'avait sommé de se présenter le 27 février et de prendre par écrit les questions qui lui seraient posées et d'y répondre. Pons ne s'était pas présenté et Gausserand lui avait fait signifier une nouvelle réquisition d'avoir à se présenter ce jour 9 mars. Il ne paraît pas. Le promoteur fait constater la non comparution. (N° 494, f° 49 v°.)

459. 1737, 14 mars. Joseph Montresse, vicaire de Lagrave, gradué nommé de l'Université de Toulouse, insinue ses nom, surnom et grade à l'archevêque, à Antoine Metgé, prévôt de Saint-Salvi et aux syndics des chapitres de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi. (N° 504, f° 244 v°.)

460. 1738, 26 mars. Victor Audoin, chanoine de Saint-Salvi, gradué nommé à l'Université de Toulouse, insinue son grade à l'archevêque Armand-Pierre de La Croix de Castries en vue d'obtenir des provisions pour un bénéfice à la collation de l'archevêque. (N° 471, f° 77 r°.)

461. 1738, 28 mars. Jean-François Loubers, acolyte, gradué nommé de l'Université de Toulouse, insinue ses nom et surnoms à l'archevêque, au chapitre de Sainte-Cécile, en la personne d'Alexandre de Poleins, chanoine succenteur, au chapitre de Saint-Salvi, en la personne d'Antoine Metgé, prévôt. (N° 496, f° 88 v°.)

462. 1742, 29 septembre. Nicolas-Auguste de Nesmond, vicaire bénéficier de Sainte-Cécile, maître ès-arts, gradué nommé de l'Université de Toulouse, insinue ses nom et surnoms à l'archevêque d'Albi et au chapitre de Saint-Salvi, en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 499, f° 298 r°.)

463. 1748, 25 janvier. Pierre Massabiau, curé de Saint-Salvi d'Almayrac, cède sa cure à Joseph Garic en échange d'une des chapellenies spiritualisées de Garrigues, desserviable dans la chapelle de Sainte-Luce de l'église collégiale de Notre-Dame à Villefranche de Rouergue. (N° 509, f° 17 v°.)

464. 1759, 14 avril. Jacques Fabre, clerc tonsuré, bénéficier de Sainte-Cécile, maître ès-arts, gradué nommé par l'Université de Toulouse sur l'archevêché, l'église collégiale et le chapitre Saint-Salvi, fait insinuation de ses nom, prénom et grade en vue d'un bénéfice à Monseigneur Jean de Brunet de Pujol de Panat, évêque d'Evrie, vicaire général de l'archevêque d'Albi et prévôt de Saint-Salvi, à Jean Vieusseux, syndic du chapitre du dit Saint-Salvi. (N° 527, f° 107 v°.)

465. 1771, 21 mars. Antoine Carayon, curé de Saint-Etienne de Brès [1], gradué nommé à l'Université de Cahors sur l'archevêché d'Albi et la prévôté de Saint-Salvi, insinue ses nom, surnom, grade, à Chastanet de Puységur, chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général de l'archevêque, et à messire de Drulhet, prévôt de Saint-Salvi, en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 536, f° 13 r°.)

466. 1771, 18 octobre. Dans la maison de messire de Combettes, chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général de François-Joachim, cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, François-Innocent Alary, curé de Sainte-Martiane de Lescure, lui insinue ses lettres de tonsure du 20 mars 1750, son grade de bachelier en droit canon du 20 juillet 1761, son attestation d'études, du 20 juillet 1761, pendant cinq ans en l'Université de Toulouse, et ce en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 529, f° 419 r°.)

467. 1774, 22 février. Jean-Baptiste Fauch, curé de la paroisse de Marsal et de Crespinet, son annexe, et Jean-Louis Villeneuve de Colombars [2], curé de Saint-Beauzile et d'Alos et de Notre-Dame des Cabanes, font un échange de leur cure. (N° 521, f° 20 r°.)

468. 1775, 26 mars. Jean-Jacques Blanc, hebdomadier du chapitre Saint-Michel de Gaillac, demeurant au presbytère Sainte-Anne, rue Peissonnière, paroisse de Montmartre, à Paris, gradué nommé de l'Université de Toulouse, fait insinuer ses nom, prénoms et grade à Armand-Pierre de Chastenet de Puységur, vicaire général du cardinal François-Joachim de Pierre de Bernis, archevêque d'Albi, et à messire Rivières, chanoine et vicaire général d'Alban de Druilhet, prévôt de Saint-Salvi, en vue d'obtenir un bénéfice. (N° 521, f° 33 v°.)

469. 1775, 5 avril. Claude Gorsse, bénéficier de Sainte-Cécile, gradué nommé de l'Université de Toulouse sur le chapitre de Sainte-Cécile, sur la prévôté et le chapitre de Saint-Salvi, insinue ses nom, surnom et grade, en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 530, fol. 42 v°.)

470. 1776, 12 septembre. Barthélemy d'Huber, prêtre, natif de Cahors, province ecclésiastique d'Albi, chanoine de Sainte-Cécile, requiert Jean-Joseph-Lazare de Combettes, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Hilaire, pénitencier théologal de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal-archevêque de Bernis, de lui accorder des provisions sur une prébende de Cahors résignée en sa faveur, sur le refus de la

1. Comm. de Villeneuve-sur-Vère.
2. Comm. de Sérénac.

cour de Rome de les lui accorder, faute d'un certificat d'idonéité et de celui de l'évêque de Cahors. De Combettes répond que les règles ecclésiastiques ne lui permettent pas de lui donner satisfaction. (N° 531, f° 170 r°.)

471. 1778, 28 mars. Barthélemy Lacombe, bénéficier de Sainte-Cécile, gradué nommé de l'Université de Cahors sur l'archevêché d'Albi, sur les chapitres de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi et sur la prévôté dudit Saint-Salvi, insinue ses nom, surnom et grade, en vue de l'obtention d'un bénéfice, à Jean-Joseph-Lazare de Combettes, chanoine théologal pénitencier de Sainte-Cécile, docteur de Sorbonne, vicaire général de l'archevêché, à Antoine Alban de Druilhet, prévôt de Saint-Salvi, à Pierre-Bernard-Clair de Breuil, archidiacre, chanoine de Sainte-Cécile, comme syndic, et à Jean-François-Lin Tridoulat, chanoine et syndic de Saint-Salvi. (N° 539, f° 83 r°.)

472. 1778, 25 novembre. Jean-Baptiste-Julien Vieusseux, chanoine de l'église cathédrale Saint-Alain de Lavaur, et Pierre Malavaysse, chanoine de Saint-Salvi, constituent un procureur pour résigner en cour de Rome leur prébende canoniale en faveur l'un de l'autre. (N° 531, f° 413 r°.)

473. 1779, 2 avril. Claude Gorsse, bénéficier de Sainte-Cécile, demeurant à Albi, place de Bouge, gradué nommé de l'Université de Toulouse, sur la prévôté et le chapitre de Saint-Salvi, insinue ses nom, prénom et grade à Antoine-Alban de Druilhet, prévôt, et à Jean-François-Lin Tridoulat, chanoine et syndic du dit chapitre. (N° 540, f° 107 v°.)

474. 1779, 2 avril. Jean-Joseph Picarel, ci-devant vicaire de la paroisse de Belmontet, et actuellement vicaire à Rabastens, gradué nommé de l'Université sur l'archevêché d'Albi, réitère à Gabriel Cavaziès, vicaire général de l'archevêque d'Albi, l'insinuation qu'il a déjà faite et le requiert de lui faire collation de l'office, du bénéfice ou de la dignité qui viendra à vacquer dans les mois affectés aux gradués nommés. (N° 523, f° 130 r°.)

475. 1779, 19 août. Jean Palaprat, prêtre de Cordes, gradué nommé de l'Université de Toulouse sur l'archevêché d'Albi, le chapitre de Sainte-Cécile, la prévôté et le chapitre de Saint-Salvi, insinue ses nom, surnom et grade à Gabriel Cavaziès, chanoine de Saint-Salvi et vicaire général du cardinal de Bernis, à Antoine Alban de Druilhet, prévôt de Saint-Salvi, à Henri Guérin de Lapeyrouse, chanoine et syndic de Sainte-Cécile, et à Jean-François-Lin Tridoulat, chanoine et syndic de Saint-Salvi. (N° 540, f° 231 r°.)

476. 1781, 20 mars. Barthélemy Delaval, bénéficier de Sainte-Cécile,

renouvelle son insinuation de nom, prénom et grade à Urbain-Siméon de Coignard, vicaire général du cardinal archevêque d'Albi, en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 524, f° 38 v°.)

477. 1782, 23 octobre. Joseph-Pierre-Alexis de Paulo, frère collégié du chapitre Saint-Pierre de Gaillac, maître ès-arts de l'Université de Toulouse, gradué nommé sur l'archevêché d'Albi et sur la prévôté de Saint-Salvi, insinue ses nom, surnom et grade à M. de Puységur, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire général du cardinal archevêque de Bernis, et à Armand-Eustache de Druilhet Saint-Martial, prévôt de Saint-Salvi, en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 533, f° 76 v°.)

478. 1783, 27 mars. Marc-Antoine Bosc, bénéficier de Sainte-Cécile, insinue ses nom, surnom et grade à Pierre-Armand de Chastanet de Puységur, chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal de Bernis, à Jean-Pierre Guiot, chanoine et syndic du chapitre métropolitain, à Jean-François Rivières, chanoine de Saint-Salvi et vicaire général du prévôt Armand-Eustache de Druilhet Saint-Martial, et à George Caussé, syndic du chapitre de Saint-Salvi. (N° 541, f° 27 v°.)

479. 1784, 26 juillet. Bernard Berri, clerc tonsuré, prébendier de l'église abbatiale de Saint-Michel de Gaillac, au nom de Jean-Jacques Blanc, chapelain de la chapelle Sainte-Anne à Paris, gradué nommé de l'Université de Toulouse sur tous les bénéfices du diocèse d'Albi, demeurant à Paris, au presbytère de la dite chapelle, rue Poissonnière, paroisse de Saint-Pierre de Montmartre, requiert l'évêque d'Apollonie, vicaire général du cardinal de Bernis, trouvé au palais archiépiscopal, de lui délivrer le visa réglementaire pour que son constituant puisse prendre possession de la prébende canoniale de Sainte-Cécile vacante par le décès d'Henri Guérin de Lapeyrouse. L'évêque répond qu'il en a déjà fait titre. (N° 542, f° 406 v°.)

480. 1786, 28 mars. François Pigeron, chanoine de l'église de Rabastens, gradué nommé sur l'archevêché d'Albi, fait insinuer ses nom, surnom, degré et qualité à Armand-Pierre de Chastanet de Puységur, abbé de Villemagne, archidiacre et chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 543, f° 324 r°.)

481. 1786, 1er avril. Pierre Viguier, vicaire de Poulan et de son annexe Saint-Benoît de Frédefon [1], insinue à de Pierre de Bernis, archevêque de Damas, coadjuteur de son oncle le cardinal de

1. Comm. de Lamillarié.

Bernis, ses nom et surnom, ses lettres : de tonsure, des quatre petits ordres, du diaconat et de la prêtrise, ainsi que les testimoniales de l'Université de Toulouse, en vue de l'obtention d'un bénéfice. (N° 556, f° 42 r°.)

482. 1787, 14 mars. Jean-Pierre Boudet, vicaire de Laroque de Puycelsi, réitère son insinuation de nom, surnoms et grades à Urbain-Siméon de Coinard, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 557, f° 38 v°.)

483. 1787, 15 mars. Jean-Pierre Poujal, vicaire de Rabastens, gradué nommé de l'Université de Toulouse sur l'archevêché d'Albi, fait notifier ses nom, surnom, grade et qualité à Urbain-Siméon de Coynart, chanoine de Sainte-Cécile, official, vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 544, f° 141, v°.)

484. 1787, 27 mars. Marc-Antoine Bosc, bénéficier de Sainte-Cécile, vicaire de Terssac, gradué nommé de l'Université de Toulouse sur l'archevêché d'Albi, fait insinuer ses nom, prénom et grade à Jean-Louis de Séré de Rivières, chanoine théologal et grand pénitencier de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal-archevêque de Bernis, à Jean-Antoine de Gorsse, chanoine, archidiacre et syndic du chapitre de Sainte-Cécile, à Armand-Eustache de Druilhet de Saint-Martial, prévôt de Saint-Salvy, et à Jean-Baptiste Julien Vieusseux, chanoine et syndic de Saint-Salvi, en vue d'obtenir un bénéfice. (N° 524, f° 502 v°.)

485. 1788, 17 mars. Antoine-Augustin Bozat, chapelain de Saint-Roch à Castelnau-de-Montmiral, insinue ses nom, surnom et grades à François de Pierre de Bernis, évêque d'Apollonie, vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 557, f° 73 r°.)

486. 1788, 4 août. Gaspard de Vézian, chanoine de Sainte-Cécile, constitue procureur son frère Dominique, ancien officier de dragons, en vue de suivre un procès qu'il a pendant au baillage de Carcassonne contre messire de Boyer, aussi chanoine de Sainte-Cécile. (N° 557, f° 177 v°.)

487. 1788, 13 octobre. Jean-Pierre Pujol, prêtre de Convers [1], professeur au collège royal d'Albi, gradué nommé de l'Université de Toulouse sur les chapitres de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi et sur la prévôté de Saint-Salvi, insinue ses nom, surnoms, titre et qualités à Joseph de Cunaux, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal de Bernis, à Armand-Eustache de Druilhet de Saint-Martial, prévôt de Saint-Salvi, et à Julien-Jean-Baptiste Vieusseux, chanoine et syndic de Saint-Salvi. (N° 544, f° 555 r°.)

1. Comm. de Lisle-sur-Tarn.

488. 1790, 30 mars. Jean-Philippe Enjalbert, bénéficier de Sainte-Cécile, au nom de François Pigeron, chanoine de Rabastens, renouvelle son insinuation de nom, prénom et grade à Joseph Labbé de Cunaux, archidiacre-chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal-archevêque d'Albi. (N° 525, f° 603 v°.)

489. 1790, 14 avril. Jacques Taurines, originaire de Notre-Dame de Besclaux [1], annexe de Saint-Mémy, vicaire de Lisle-d'Albigeois, docteur en théologie, gradué nommé de l'Université de Toulouse sur l'archevêché d'Albi et le chapitre de Sainte-Cécile, insinue ses nom, surnom, titre, degrés et qualité à Joseph de Cunaux, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal de Bernis, et à Jean-Pierre Guyot, chanoine et syndic de l'église métropolitaine. (N° 545, f° 442 v°.)

II. — LE SÉMINAIRE

490. 1720, 6 juillet. George Bermon, maire de Cordes, créancier privilégié de l'hérédité de Jean-Louis de Salvan, receveur des décimes, donne quittance aux Jésuites du séminaire d'Albi, à la stipulation du P. Jean-Joseph Clerguet, leur syndic, de la somme de 1,022 liv. 16 sous 8 deniers, due par les Pères au dit Salvan. (N° 482, f° 261 r°.)

491. 1731, 3 avril. Les PP. Delaire et Villierme, de la Compagnie de Jésus, l'un supérieur, l'autre syndic du séminaire d'Albi, baillent en arrentement tous les revenus décimaux ou autres du bénéfice de Saint-Jean de Janes [2], appartenant au séminaire sous la rente annuelle de 1,878 liv. (N° 502, f° 244 v°.)

492. 1736, 8 octobre. Jean Gassiés, boulanger d'Albi, déclare avoir reçu des Jésuites du séminaire d'Albi, par mains du P. Jean-Pierre Luthet, syndic, la quantité de 8 setiers de froment, à charge de fournir 150 livres de pain d'oche [3] et 150 livres de pain bis pour chaque setier. Le boulanger et le séminaire tiendront chacun un oche. (N° 494, f° 193 v°.)

493. 1737, 25 avril. Les PP. Jésuites Jean-François Dulin, supérieur du séminaire d'Albi, Jean-Pierre Luthet, procureur du dit séminaire et prieur du prieuré de Saint-Jean de Janes, donnent en

1. Aujourd'hui Besplaux, comm. de Graulhet.
2. Comm. de Paulinet.
3. C'est-à-dire du pain vendu au moyen d'une taille de boulanger sur laquelle les encoches indiquent les quantités délivrées.

arrentement les fruits décimaux de ce prieuré, sous la rente de 2,150 liv. 5 sous par an. (N° 495, f° 111 r°.)

494. 1740, 11 mars. Jean Cousin de Puymarcel, clerc tonsuré, proteste à Pierre de Ferrier, archidiacre de Sainte-Cécile et vicaire général de l'archevêque de La Croix de Castries, contre le refus des vicaires généraux de l'admettre à l'ordre d'acolyte, bien qu'il se trouve au séminaire et qu'il ait passé l'examen, ce refus l'empêchant de prendre possession de la cure de Notre-Dame de Roussergues [1], dont il a été pourvu par le pape. (N° 559, f° 66 r°.)

495. 1740, 19 mai. Les PP. Jean Dufaur, recteur du collège des Jésuites d'Albi, Jean-François Dalin, supérieur du séminaire et, en cette qualité, prieur du prieuré de Saint-Barthélemy du Puy-Saint-George [2], et Jean-Baptiste Sauvade, syndic du dit séminaire, font enregistrer un accord privé intervenu entre Antoine Caussé, vicaire du dit prieuré, et le P. Nicolas Ricardou, supérieur du séminaire, à la date du 18 juin 1710, au sujet des revenus de Saint-Barthélemy. (N° 559, f° 114 r°.)

496. 1746, 19 juin. Le P. Jacques Robert de la Compagnie de Jésus, syndic du séminaire d'Albi, baille en afferme une maison avec jardin au faubourg de Ronel, confrontant avec les murs du séminaire, avec l'allée de la première porte à la deuxième, et le chemin qui va de la porte de Ronel au Go, plus une terre au Ronelès attenant à l'enclos du séminaire et confrontant le ruisseau de Caussels, sous la rente de 50 liv. (N° 481, f° 154 r°.)

497. 1773, 30 mars. Jean-Baptiste de Séré de la Pugèterie, ancien officier de cavalerie, fils de Jean de Séré, baron de Rivières, fait cession à Augustin Balsa, chanoine de Saint-Salvi, directeur du séminaire d'Albi, d'un rente de 120 liv. sur le diocèse d'Albi, au prix de 2,400 liv. (N° 520, f° 251 v°.)

1. Comm. de Penne.
2. Comm. de Saussenac.

CHAPITRE III

LES CHAPITRES

CHAPITRE DE SAINTE-CÉCILE

I. — LES PRÉVOTS

498. 1564, 25 mai. Guillaume Azémar le Vieux, dit la Ratarié, prend en arrentement, sous la rente de 926 liv., les revenus de la prévôté de Sainte-Cécile, occupée par Guillaume Blanchi [1], dans le territoire de Marssac et de Florentin. (N° 165, f° LX r°.)

499. 1571, 1er mai. Bertrand Reynès, marchand d'Albi, ne pouvant payer certaine somme qu'il doit à révérendissime personne Guillaume Blanchi, docteur en droits, chancelier de l'église et Université de Toulouse, prévôt de Sainte-Cécile et président de la rote du palais apostolique d'Avignon, lui fait cession d'une métairie sise à Saint-Salvadou [2], *sive* « Al prat de Gualvanh [3] », et le frère de Guillaume, Antoine, en prend possession. (N° 232, f° CIX r°.)

500. 1571, 30 mai. Le prévôt de Sainte-Cécile arrente les émoluments des membres de la prévôté dits Saint-Sernin [4] et Saint-Caprais [4], près de Lombers, sous la rente de 500 liv. (N° 33, f° CCCXCVI r°.)

501. 1575, 2 mai. Noble George Daulhon, prévôt et sous-chantre de Sainte-Cécile, ayant hérité de sa sœur Françoise, femme de Marc Fortis, premier président de la chambre des comptes à Nantes, la somme de 100 liv. en vaisselle d'argent, cède le montant de ce legs à Jean Reynès, chanoine et chantre de la même église, auquel il devait semblable somme, et il le nomme son procureur pour la toucher. (N° 173, f° CX v°.)

502. 1579, 28 avril. Jean de Mazières, sequestre des revenus de la

1. Blanchi ou Le Blanc, sans doute celui qui devint évêque de Toulon.
2. Comm. d'Albi.
3. Ce pré porte aujourd'hui le nom de *Xamot* en langue vulgaire.
4. Comm. de Lombers.

prévôté de Sainte-Cécile, en son nom et au nom des autres sequestres, somme le prévôt Guillaume Alary de mander un magistrat royal, non suspect aux sequestres, pour la clôture de leurs comptes. (N° 36, f° LXVIII r°.)

503. 1580, 14 avril. Guillaume Alary, prévôt de Sainte-Cécile et archiprêtre de Cordes, arrente les revenus de sa prévôté à Florentin, sous la rente de 150 écus. (N° 176, f° CXL r°.)

504. 1583, 17 mars. Jean Vitalis, chanoine et prévôt de Sainte-Cécile, nomme des procureurs. (N° 38, f° CCLVII r°.)

505. 1585, 24 juin. Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile, arrente les revenus de la prépositure que ses prédécesseurs avaient coutume de percevoir dans les paroisses de Florentin, Marssac, Saint-Sernin, Saint-Caprais-lès-Lombers, membres dépendant de la prépositure, sous la rente annuelle de 425 écus. (N° 38, f° 131 r°.)

506. 1589, 29 juin. Jean Vitalis, chanoine et prévôt de Sainte-Cécile, au nom de messire Pierre de Fleyres [1], évêque de Saint-Pons de Thomières et prieur de Massuguiès [2], diocèse d'Albi, arrente les fruits de ce prieuré, sous la rente de 30 écus sol. (N° 184, f° II^c XXXV v°.)

507. 1592, avril (jour non indiqué, le 1 ou le 2). Testament de Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile. Il veut que, lorsque son corps sera porté à la cathédrale, on fasse le tour accoutumé : devant l'église Saint-Julien, au Coin de Saunal, à la Place. Il voudrait être enseveli devant la chaire prévôtale, mais il s'en remet à la volonté du chapitre. Il demande l'assistance de tous les prêtres de toutes les églises d'Albi, de tous les religieux et religieuses de la ville, de trente-six pauvres à qui son héritier général donnera du drap burel ou nadieu et une torche de cire. Il lègue 50 écus à Sainte-Cécile pour la fondation d'un obit, 30 liv. à l'hôpital Saint-Jacques pour acheter du linge aux pauvres, 20 écus à chaque couvent, 20 écus aux Capucins pour la construction de leur couvent. (Le testament est inachevé.) (N° 254, f° CCLXVI r°.)

508. 1592, 29 août. Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile, arrente les menus grains et le vin du dîmaire de Marssac-Florentin dépendant de la prévôté, sous la rente de 6 setiers de paumelle, 2 setiers de millet et 3 barriques de vin pur. (N° 254, f° V^c LXIX r°.)

509. 1595, 1er août. Raymond Montalazac, rentier des blés décimaux du membre de Saint-Pierre des Boys, appartenant à la table capitulaire de Sainte-Cécile, informe Astorg Gastailh, chanoine pé-

1. Cet évêque appartient à une famille albigeoise.
2. Saint-Paul de Massuguiès, comm. du Masnau.

nitencier de la dite église que le capitaine Gauzy a arrenté à des commissaires députés par le comte de Ventadour, chef dans le Languedoc de ceux du contraire parti à la Sainte-Union, les fruits décimaux dont il est lui-même rentier. Larroque, lieutenant de Graulhet, ancien secrétaire du comte d'Aubijoux, lui enjoignit de conduire à Castelnau-de-Bonafous les 6 charrettes de blé qu'il avait déjà chargées. (N° 90, liasses.)

510. 1596, 24 août. Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile, arrente les menus grains, tels que paumelle, orge, fèves, pois, etc., des paroisses de Florentin et de Marssac, dépendant de la prévôté, sous la rente de 8 setiers de vesces, paumoule et millet, plus 8 setiers et une demi-carte de gesses. (N° 258, f° CCCXIIII v°.)

511. 1596, 24 septembre. Le même Vitalis arrente la dîme des vins qu'il perçoit comme prévôt à Florentin, sous la rente de 4 pipes de vin. (N° 258, f° CCCLVIII v°.)

512. 1600, 22 juin. Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile, arrente pour un an les fruits décimaux de Marssac et de Florentin dépendant de la prépositure, sous la rente de 1,000 liv., 3 pipes de vin à Florentin, 2 pipes de vin clairet et 1 pipe de vin blanc à Marssac. (N° 51, f° IIIcXXVI r°.)

513. 1628, 5 septembre. Antoine de Roussel, prévôt de Sainte-Cécile, était en procès avec Pierre de Reynès, chanoine et chantre de la même église, héritier universel de Jean Vitalis, prédécesseur de Roussel au dit office, au sujet de la somme de 360 liv. que la succession devait au prévôt actuel pour l'afferme des fruits décimaux de Saint-Sernin[1] [de Lombers] et de Saint-Cambrais[2], membres de la prévôté. Les parties transigent. (N° 280, f° 342.)

514. 1631, 25 avril. Ouverture du testament solemne[3] d'Antoine Roussel, prévôt de Sainte-Cécile, official d'Albi, mort ce même jour. Il avait été rédigé le 13 septembre 1629. Le prévôt veut être enseveli avec ses habits sacerdotaux, qui sont à Combefa, et être conduit à sa sépulture sans pompe et par le plus court chemin. Nombreux legs pies. (N° 288, liasses.)

515. 1635, 21 juin. Le prévôt de Sainte-Cécile arrente les revenus dépendant de la prévôté dans les dîmaires de Marssac, Terssac et Florentin, sous la rente de 150 setiers de moussole et de 100 setiers de seigle. (N° 215, f° LXVIII v°.)

1. Eglise isolée, située à 1,500 m. de Saint-Pierre de Counils.
2. Il faut lire Caprais.
3. C'est notre testament mystique. Il était cousu avec du fil ou de la soie ou un ruban, et scellé à chaque point de couture, puis déposé chez le notaire, qui dressait procès-verbal du dépôt.

516. 1637, 8 juin. Minute du procès-verbal de fulmination des bulles du pape Urbain VIII, en date du 4 des calendes de novembre 1636[1] nommant Ramond Passient prévôt du chapitre de Sainte-Cécile. Il est installé le même jour. (N° 291, liasses.)

517. 1638, 7 juin. Raymond Patient, prévôt de Sainte-Cécile, arrente les fruits décimaux de Marssac et de Florentin, dépendant de la prépositure, sous la rente de 1,025 liv. (N° 340, f° IIII^xx^VIII r°.)

518. 1640, 23 juillet. Ramond Passient, prévôt de Sainte-Cécile, arrente les fruits décimaux dépendant de la prévôté dans les dîmaires de Saint-Sernin et de Saint-Caprais. (N° 218, f° LXIX v°.)

519. 1731, 26 mai. Gaspard de Brunet et de Panat, chanoine et prévôt de Sainte-Cécile, baille en afferme à François Besse, avocat au parlement, habitant de Graulhet, les fruits décimaux de Saint-Sernin de Lombers et de Saint-Caprais, dépendant de sa prévôté, sous la rente de 710 liv. (N° 489, f° 212 r°.)

520. 1731, 25 juin. Gaspard de Brunet de Panat, chanoine et prévôt de Sainte-Cécile, baille en afferme à François Estruc, du Castelviel, et Barthélemy Monclar, du masage de Marty, consulat de Marssac, les fruits décimaux de Marssac et de Florentin, sous la rente de 1,700 liv. (N° 489, f° 244 r°.)

521. 1748, 6 mars. Transaction entre Bernard Mazières, Jacques Sercamanens, consuls de Marssac, Barthélemy Monclar, collecteur des tailles au dit Marssac, d'une part, et, d'autre part, Jean de Lacroix de Maizargues, prévôt de Sainte-Cécile, au sujet des tailles imposées à celui-ci par la communauté. (N° 481, f° 316 v°.)

522. 1775, 17 janvier. Pierre-Gabriel Valmette du Courtil, comme procureur de Louis-Alexandre de Colla de Pradines, abbé de Saint-Sauveur de Vertu, prévôt de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal de Bernis, donne quittance à Salvi Danis, collecteur des tailles de Fréjairolles, de la somme de 324 liv. 18 sous 8 deniers. (N° 552, f° 218 r°.)

523. 1782, 9 février. Louis-Alexandre de Colla de Pradines, aumônier de la comtesse d'Artois, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Cybar et de celle de Saint-Sauveur de Vertus[2], prévôt de Sainte-Cécile et vicaire général du diocèse, baille en afferme les revenus de sa prévôté consistant en : la dîme de Marssac et de Florentin, de Terssac, de Saint-Sernin et de Saint-Caprais, le carnelage de ces dimaires, les terres de Notre-Dame d'Olivièges[3], les

1. 29 octobre.
2. Dans le bourg de ce nom, à six lieues à l'ouest de Châlons.
3. Comm. de Florentin.

terres dites : la métairie du prévôt, située sur le consulat de Marssac, plus le Colombier[1] et les terres qui en dépendent, sous la rente annuelle de 5,200 liv. (N° 533, f° 15 v°.)

524. 1788, 15 novembre. Louis-Alexandre de Colla de Pradines, aumônier *serenissimæ principissæ, comitissæ Atrebatensis* [*d'Artois*], prévôt de Sainte-Cécile, vicaire général du diocèse d'Albi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Eparque, *diœcesis Engolismensis*[2], fait titre à Hilarion-Casimir de Colla de Pradines, prieur du prieuré simple de Saint-Eparque [*cor.* Cybard], du prieuré simple et régulier de la Vierge Marie de Trémolat. (N° 525, f° 567 r°.)

II. — LES ARCHIDIACRES

525. 1538, 26 février. Noble Gui d'Arpajon, chanoine, est archidiacre du Puy-Saint-George. (N° 19, f° CXLVII r°.)

526. 1546, 21 mai. Pierre Viguier, chanoine de Saint-Salvi, et Claude Perchaduc, de Clermont d'Auvergne, tous deux procureurs de maître Régin, grand archidiacre du grand archidiaconé de Sainte-Cécile, dit de Dénat, grand vicaire de l'évêque de Clermont et curé des Avalats[3], arrentent les fruits de l'archidiaconé à Labastide et à Dénat, sous la rente de 450 liv. (N° 133, LXXXIIII r°.)

527. 1549, 19 juin. Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, vicaire général de l'évêque d'Albi, cardinal Jean de Lorraine, comme procureur de Claude Pénicier, abbé de Sainte-Epure[4], archidiacre du Puy-Saint-George[5], arrente les fruits de ce dernier bénéfice, sous la rente de 370 liv. (N° 17, f° CLXXXVII r°.)

528. 1550, 23 mai. Révérend Père en Dieu Claude Pénissier, abbé de Saint-Yepure, archidiacre de Sainte-Cécile pour l'archidiaconé du Puy-Saint-George, arrente les fruits appartenant à ce dernier bénéfice sur le territoire de Carmaux, Blaye et Saint-Benoît, sous la rente de 400 liv. (N° 141, f° LXXVI r°.)

529. 1552, 2 juillet. Arrentement des revenus de l'archidiaconé de Dénat sous la rente de 460 liv. (N° 31, f° CXXXIX v°.)

1. Les Colombier sont très nombreux dans le Tarn. Il s'agit ici du Colombier qui se trouve à Lombers, le seul qui soit situé sur le territoire des membres de la prépositure de Sainte-Cécile.
2. Saint-Cybard-lès-Angoulême, sur les bords de la Charente, en latin *Sanctus Eparchius*.
3. Comm. de Saint-Juéry.
4. A Toul, foubourg de la Porte de Paris.
5. Comm. de Saussenac.

530. 1559, 23 mai. Jean Mercier, chanoine d'Angoulême, archidiacre de Castelnau-de-Montmiral, arrente à Guillaume Azémar le vieux, marchand d'Albi, les fruits de son archidiaconé sur la paroisse de Labastide-de-Lévis, sous la rente de 333 liv. 6 sous 8 deniers. (N° 156, f° LXXXI v°.)

531. 1566, 22 avril. François Gailhardy, chanoine de Sainte-Cécile et archidiacre de Lautrec, arrente les revenus de son archidiaconé sous la rente de 250 liv. (N° 168, f° CIX r°.)

532. 1570, 5 avril. Antoine Daulhon donne à bail à César Pini, chanoine de Sainte-Cécile et archidiacre, un jardin situé à l'Orte de Ronel [1], près de l'oratoire de Maratnech, confrontant avec le chemin qui va d'Albi aux Planques de Caussels, ainsi qu'une vigne au vignoble de Lacroisille [2], au prix de 9 liv. par an. (N° 170, f° XLIIII v°.)

533. 1572, 24 juillet. Testament de François Gaillardi, chanoine, archidiacre mage de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Etienne, avec l'assistance de tous les prêtres de Sainte-Cécile, Saint-Salvy, Sainte-Martiane, Saint-Julien, Saint-Etienne, Saint-Affric, Saint-Loup du Castelviel, et de tous les religieux des trois couvents ; trente-six pauvres, à qui il sera remis du drap nadieu ou du drap gris du pays, assisteront à ses obsèques, à sa neuvaine et à son anniversaire ; chacun portera, les trois jours, un cierge d'une livre où seront les armoiries du testateur. (N° 171, f° IIcXL r°.)

534. 1573, 16 décembre. César Piny, chanoine de Sainte-Cécile et archidiacre, achète une séterée de terre au-dessous de la vigne dite de la Bisbal [3], à la Sèpe [4], au prix de 60 liv. (N° 235, f° VIIIcI v°.)

535. 1575, 10 avril. Débar Pini, chanoine de Sainte-Cécile et archidiacre, achète, au prix de 90 liv., une vigne à Albi, lieu dit Saint-Fons [5], confrontant avec la « trincade » de la ville. (N° 173, f° LXXVII v°.)

536. 1579, 23 mars. Le chapitre de Sainte-Cécile donne à bail à François Gailhardi, chanoine et grand archidiacre, un pré sis à Saint-Salvadou, pour en jouir tant qu'il sera chanoine, sous la rente de 30 sous. (N° 36, f° XLV r°.)

1. Par orte, ortalise, il faut entendre un lieu destiné à la culture maraîchère.
2. Comm. d'Albi, près de Puygouzon.
3. La vigne de la Bisbal, ou vigne de l'évêque, existe encore sous le nom de *Berbiale*, à l'angle des coteaux de la Vasière et de Puech-Petit, à Albi.
4. C'est la partie de la plaine albigeoise qu'occupe le Petit-Lude et qui s'étend jusqu'à la Berbiale.
5. Devenu aujourd'hui Septfons. Ce sont ces bas-fonds que domine le boulevard Carnot. « Trincade » se traduit par tranchée.

537. 1579, 21 septembre. Jérôme Bandinelli, chanoine, archidiacre de Sainte-Cécile [pour l'archidiaconé de Montmiral], arrente les fruits de son « archidiaconat » sur les paroisses de Labastide [-de-Montfort] et de son annexe Saint-Martin de Mauriac [1], sous la rente de 113 écus 53 sous. (N° 241, f° v^c^xvii r°.)

538. 1581, 24 octobre. Jean de Nupces, chanoine de Sainte-Cécile, archidiacre « soubs nom et tiltre de Lautrec », arrente les revenus de son archidiaconé aux paroisses de Mézières [2] et de Saint-Germier, sous la rente de 58 écus 20 sous. (N° 264, liasses.)

539. 1583, 20 mars. François de Gailhardi, premier archidiacre de Sainte-Cécile, arrente les fruits décimaux dépendant de son archidiaconé à Dénat, sous la rente de 15 écus. (N° 264, f° iii^c^xxx r°.)

540. 1584, 28 avril. Jérôme Bandinelli, archidiacre de Sainte-Cécile [pour l'archidiaconé de Montmiral], arrente les revenus de son archidiaconé à Labastide-Montfort sous la rente de 140 écus. (N° 264, v^c^xcix r°.)

541. 1584, 17 août. Pierre Barrassi, chanoine de Sainte-Cécile, archidiacre, emprunte 30 écus à Claude de Thézan Vénasque, commandeur de Rayssac, représenté par son maître d'hôtel, noble Bertrand de Galabrun Relhiague. (N° 179, f° ii^c^vi v°).

542. 1586, 7 octobre. Testament de François de Gailhardy, chanoine et premier archidiacre de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans la chapelle de Saint-Etienne, s'il ne meurt pas de la peste ; au cas contraire, il sera enterré ailleurs; mais plus tard ses ossements devront être transportés au tombeau qu'il a choisi. A sa sépulture assisteront vingt-quatre pauvres, à chacun desquels on donnera 12 empans de drap gris ou burel et une torche d'une livre. Il demande un annal de messes et lègue à cet effet aux sacristains de Sainte-Cécile 3 setiers de moussole et 3 barriques de vin. (N° 278, f° lvi v°.) [3].

543. 1593, 11 juin. Jean de Ciron, chanoine de Sainte-Cécile, archidiacre [du Puy-Saint-George], arrente son prieuré de Cardonnac sous la rente de 200 écus. (N° 23, f° cxlix v°.)

544. 1595, 13 mai. Jean de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile, recteur de Cardonnac, arrente sa rectorie pour deux ans, sous la rente de 580 liv. et 1 livre de poil de safran. (N° 49, f° clxxvi r°.)

1. Comm. de Senouillac.
2. Comm. de Laboulbène, dans le Castrais.
3. Le baron de Rivières, dans son *Epigraphie albigeoise*, date de 1690 la dalle tumulaire d'un « Franciscus Galhardy quond[am] canonicor[um] archidiaconor[um]-que hujus ecc[les]iae primicerius... ». C'est l'épitaphe d'un petit-neveu de ce Gailhardy. Nouvelle preuve de ce fait que les bénéfices se transmettaient d'oncle à neveu.

545. 1599, 12 juin. Jean de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile, arrente les revenus dépendant de son archidiaconé dans la paroisse de Carmaux, sous la rente de 253 écus 20 sous. (N° 50, f° CCXLII v°.)

546. 1599, 27 août. César d'Yzarn, archidiacre de Sainte-Cécile [pour l'archidiaconé de Lautrec], et, par suite, prieur de Saint-Pierre de Mazières [1], nomme un procureur pour la perception des revenus de ce prieuré. (N° 50, f° IIII^c V r°.)

547. 1606, 20 février. Les consuls de Dénat signalent la chute du presbytère à Alphonse Del Bene, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile; ils en demandent la reconstruction à ses frais et aux frais du recteur. (N° 108, liasses.)

548. 1612, 26 mai. Jean de Ciron, chanoine, archidiacre de Sainte-Cécile [au titre du Puy-Saint-George], arrente les revenus de son prieuré de Cardonnac, sous la rente de 525 liv. (N° 63, f° II^c LXVIII r°.)

549. 1629, 11 octobre. Guillaume de Miremont, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile, arrente les fruits décimaux dépendant de son archidiaconé dans les dîmaires de Dénat et de Labastide, sous la rente de 750 liv. (N° 210, f° II^c III v°.)

550. 1631, 9 février. Guillaume de Miremont, chanoine et archidiacre mage de Sainte-Cécile, expose qu'il a demandé à sa mère, Marguerite Del Bene, veuve et douairière de David de Miremont, sgr de Berrieu, de lui fournir 1,200 liv. Elle aurait donné mission à M. de Roussel, chanoine et prévôt de Sainte-Cécile, de lui verser cette somme, à la condition qu'il reconnaîtrait qu'il a déjà touché 4,700 liv., dont 2,700 pour son entretien chez elle pendant 2 ans et 3 mois. (N° 212, f° XLV v°.)

551. 1631, 7 septembre. Guillaume de Miremont, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile, arrente les revenus de son canonicat, grosse et minuties, sous la rente de 1,000 liv. (N° 212, f° II^c XXXVII r°.)

552. 1634, 21 avril. Pierre Lauthier présente à Jean Bousinac, chanoine et syndic de Sainte-Cécile, le titre de chanoine et d'archidiacre de Montmiral qui lui a été délivré par le vicaire général, offices vacants par le décès de Jérôme Bandinelli. (N° 289, liasses.)

553. 1634, 25 avril. Pierre Lauthier, chanoine de Sainte-Cécile et archidiacre de Montmiral depuis le 21 du même mois, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome son archidiaconé, « quy n'est ny la première ny la seconde dignité de la d. esglise après la pontificale, et sellon les statuts de la d. esglise ne peut estre tenue par autre que par les chanoines d'icelle, » et ce en faveur de Flo-

1. Comm. de Montpinier.

tard de Laroquebouillac, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, commandeur de Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac et chapelain des chapellenies de Durand de Gabriac, de Catherine Teysseyre, *sive* Cambolives et de Saint-Jean l'Evangéliste. (N° 289, liasses.)

554. 1634, 21 juin. Pierre Lauthier arrente les revenus de son archidiaconé de Montmiral, en la paroisse de Labastide-Montfort, sous la rente de 110 setiers de moussole. (N° 289, liasses.)

555. 1634, 23 juillet. Guillaume Dupuy, clerc d'Albi, qui a reçu provisions du pape pour une chanoinie et l'archidiaconé de Montmiral, résignés en sa faveur par Jérôme Bandinelli, requiert le syndic du chapitre de l'installer. Celui-ci répond que ces offices sont déjà occupés par Pierre Lauthier. (N° 289, liasses.)

556. 1634, 19 octobre. Flotard de Laroquebouillac présente au syndic du chapitre de Sainte-Cécile les provisions qu'il a obtenues du pape pour l'archidiaconé de Montmiral, résigné en sa faveur, et il demande, en vertu du *visa et forma dignum* qui lui a été délivré par l'évêque de Lavaur en l'absence de l'évêque d'Albi, qu'il lui en soit fait collation. Le syndic, Jean Bousinac, répond que cet archidiaconé a déjà son titulaire, Pierre Lauthier. Laroquebouillac persiste et déclare qu'il se fera installer par le premier prêtre à ce requis, en vertu des provisions qu'il a obtenues du roi. Il se fait installer par l'hebdomadier Jean Prunet. (N° 289, liasses.)

557. 1635, 30 juin. François de Miremont, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile, arrente les revenus de son archidiaconé à Labastide-Epicopale sous la rente de 70 liv. (N° 289. liasses.)

558. 1636, 19 août. Guillaume de Miremont, grand archidiacre et chanoine de Sainte-Cécile, arrente le carnenc qu'il prélève, comme grand archidiacre, à Dénat, à Labastide et à Puylanier[1], sous la rente de 60 liv. (N° 298, f° 223 v°.)

559. 1640, 17 mars. Guillaume de Miremont, grand archidiacre et chanoine de Sainte-Cécile, arrente à Jérôme Rességuier, lieutenant principal à la viguerie d'Albi, et à sa femme Marie Roussel, tous les fruits et revenus de son canonicat, consistant en blé moussole et blé seigle de grosse, obits, minutes, et autres grains, vin, safran, sel, etc., sous la rente annuelle de 600 liv. (N° 302, f° 61 r°.)

560. 1641, 3 février. Guillaume de Blanquet, archidiacre de Montmiral à Sainte-Cécile, arrente les fruits décimaux de son archidiaconé à Labastide-de-Montfort sous la rente de 500 liv. (N° 218, f° XVI r°.)

561. 1645, 10 juin. Guillaume de Miremont, sgr de Saint-Etienne,

1. Comm. de Dénat.

grand archidiacre de Sainte-Cécile, arrente les revenus du carnenc et de l'avoine sur les paroisses de Dénat, de Labastide et de Puylanier, dépendant de son archidiaconé, sous la rente de 100 liv. (N° 347, f° 155 r°.)

562. 1646, 14 décembre. Antoine Dalac, vicaire de Sainte-Cécile, résigne entre les mains de Guillaume de Miremont, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile, sa vicairie, « qui est une des tretze particulières de lad. esglise ». (N° 382, liasses.)

563. 1648, 1er février. Guillaume de Miremont, chanoine et grand archidiacre de Sainte-Cécile, arrente tous les revenus dépendant de son archidiaconé à Labastide, Dénat et Puylanier, sous la rente de 850 liv. (N° 310, f° 39 r°.)

564. 1649, 5 mai. Guillaume de Miremont, sgr de Saint-Etienne, grand archidiacre de Sainte-Cécile, donne en arrentement la dîme du carnenc de Dénat, dépendant de son archidiaconé, sous la rente de 110 liv. Le fermier sera tenu de fournir le vin, le lard, le sel et l'huile nécessaires pour la levée de la dîme des blés, mais à charge de remboursement. (N° 349, f° 174 v°.)

565. 1651, 8 novembre. Guillaume de Miremont, archidiacre mage et chanoine de Sainte-Cécile, arrente les revenus de son canonicat et de son archidiaconé sous la rente, chacun, de 900 liv. (N° 313, f° 314 v°.)

566. 1662, 27 mai. François Regnauldin, grand archidiacre et chanoine de Sainte-Cécile, baille en arrentement les fruits décimaux de son archidiaconé à Dénat, sous la rente de 1,500 liv. (N° 394, liasses.)

567. 1683, 27 juin. Testament de François de Graves, chanoine de Sainte-Cécile et archidiacre. Il veut être enseveli dans la cathédrale, au tombeau de ses oncles, les Blanquet. Il lègue 300 liv. pour célébration de mille deux cents messes. Il lègue au chapitre de Sainte-Cécile tous les ornements sacerdotaux qu'il a dans la sacristie, à l'exception d'une aube, dont il sera revêtu après son décès. Sur le prix de vente de deux tapis de Turquie qui se trouvent dans la grande salle de sa maison, on donnera 60 liv. à la femme de chambre de sa sœur Anne, instituée héritière universelle. (N° 448, f° 163 v°.)

568. 1689, 11 janvier. François de Gontier, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner son archidiaconé, dit de Lautrec, auquel est annexé le prieuré de Cieurac[1] (?), entre les mains du roi, à qui appartient la collation de

1. Le prieuré de Sieurac, canton de Réalmont, dépendait de l'abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac.

ce bénéfice à cause de l'ouverture de la régale. La résignation est faite en faveur du chanoine Bénigne Brelet. (N° 455, f° 9 r°.)

569. 1694, 21 juin. François de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome son archidiaconé, dit du Puy-Saint-George, en faveur de son neveu, Jean-Baptiste de Ciron, clerc tonsuré, chanoine à l'église abbatiale de Moissac, diocèse de Cahors, à charge d'une pension annuelle de 600 liv. (N° 460, f° 206 r°.)

570. 1732, 18 mai. Jean-Baptiste de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile, prieur ou commendataire perpétuel du prieuré de Saint-Michel de Castelnau-de-Lévezou, diocèse de Rodez, dépendant du monastère Saint-Victor de Marseille, fait collation à Jean-Louis Jaoul, prêtre du diocèse de Rodez, de la dignité de sacriste à son prieuré. (N° 490, f° 124 r°.)

571. 1740, 24 juillet. Gabriel Barthe, vicaire général de l'archevêque de La Croix de Castries, archidiacre du Puy-Saint-George à Sainte-Cécile, résigne son archidiaconé en cour de Rome, en faveur de Pierre-Guillaume Barthe, chanoine-trésorier de Sainte-Cécile. (N° 359, f° 147 r°.)

572. 1742, 5 août. Jean Lespian, grand archidiacre de Sainte-Cécile, baille en arrentement les fruits décimaux du carnelage qu'en sa dite qualité il perçoit à Dénat et à Labastide et consistant en millet gros, vins, agneaux, cochons, laine, foin, chanvre, lin, sous la rente de 550 liv. (N° 507, f° 114 v°.)

573. 1748, 20 avril. Jean Lespian, grand archidiacre de Sainte-Cécile, fait vente à Jean-Baptiste Bernadou, fermier des fruits décimaux de son archidiaconé, de 28 setiers de gros millet, au prix de 336 liv. (N° 509, f° 71 v°.)

III. — LES CHANTRES, PRÉCENTEUR ET SUCCENTEUR

574. 1525, 23 mai. Noble Jacques de Lautrec, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, abbé du monastère de Joncelles, diocèse de Béziers, prieur du prieuré d'Aurivals, arrente ce dernier bénéfice sous la rente de 383 liv. 6 s. 8 d. (N° 9, f° XIX v°.)

575. 1564, 11 novembre. Jean de Reynès, chanoine de Saint-Salvi et chantre de Sainte-Cécile, arrente les revenus attachés à la chantrerie à Teillet et à ses annexes sous la rente de 250 liv. (N° 231, f° IIII^XX^IIII v°.)

576. 1581, 12 juillet. Jean de Reynès, chanoine et chantre de

Sainte-Cécile, arrente les fruits de la chantrerie à Teillet sous la rente de 250 liv. (N° 243, f° CCCCCXXIII v°.)

577. 1586, 27 juin. Antoine d'Escarras, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, arrente les fruits dépendant de la chantrerie à Bleys [1] sous la rente de 42 écus. (N° 181, f° CLXVI r°.)

578. 1588, 13 août. Testament d'Antoine d'Escarras, chanoine et sous-chantre de Sainte-Cécile. Il demande à être enseveli dans la nef de la cathédrale. Il s'en remet, pour ses honneurs funèbres, à la discrétion de noble Claude de Trescazals, maître d'hôtel de l'évêque Julien de Médicis et son exécuteur testamentaire. (N° 183, f° IIcLXXII v°.)

579. 1592, 29 mai. Jean de Reynès, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, proteste contre la mauvaise tenue des vicaires au chœur. (N° 86, liasses.)

580. 1599, 8 novembre. Antoine d'Escarras, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, héritier de Claude de Tricazali, arrente les biens de la succession de ce dernier situés à Marssac. (N° 193, f° IIIcLVIII r°.)

581. 1607, 24 mars. Pierre de Reynès, chanoine chantre de Sainte-Cécile, arrente les revenus de la chantrerie sous la rente de 240 liv. (N° 58, f° IIcXIX v°.)

582. 1618, 21 février. Pierre de Reynès, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, requiert les syndics du chapitre, Flotard de Laroquebouillac et Jean de Gondorville, de lui distribuer le lucre, fruits et revenus de son canonicat pour la période de 8 mois qu'il a passés à Bourges ou en voyage pour la poursuite du procès qu'il soutient contre le chapitre. Les syndics lui répondent qu'il a déjà reçu satisfaction, « ormis quinze jours qu'il a esté poincté de lucratie » pour certains démentis et « parolles atroces et injurieuses » contre l'archidiacre de Ciron, prononcées par lui en plein chapitre. (N° 119, liasses.)

583. 1630, 31 janvier. Reconnaissance féodale à noble Flotard de Laroquebouillac, chanoine succenteur de Sainte-Cécile et chapelain de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Evangéliste, instituée dans cette église, sur trois maisons sises à Albi, près de l'église Sainte-Martiane. (N° 282, f° 39 v°.)

584. 1630, 7 février. Autre reconnaissance au même, sur une maison, sise dans la même ville, rue de la Sabatarié [2]. (N° 282, f° 46 v°.)

585. 1634, 14 juillet. Flotard de Laroquebouillac, en qualité de

1. Comm. de Labarthe-Bleys.
2. Aujourd'hui rue Saint-Julien.

succenteur de Sainte-Cécile, arrente les revenus du dîmaire de Salles, pour sa part et celle de l'évêque, tous deux codécimateurs, sous la rente de 870 liv., savoir : 407 liv. pour lui et 463 liv. pour l'évêque. (N° 289, liasses.)

586. 1637, 9 septembre. Testament de messire Flotard de Laroquebouillac, seigneur del Faydel [1], chanoine de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli au milieu de la grande nef, entre le tombeau de Gondourville, ancien chanoine, et un tombeau qui ne porte aucune inscription. Deux mois après son décès, l'héritier universel fera graver sur sa pierre tombale ses nom et prénom, la date et l'heure de son décès et ses armoiries [2]. A sa sépulture, à la neuvaine et au bout de l'an assisteront quatre pauvres, à qui seront donnés douze empans de drap de pays, une torche de cire d'une livre et 6 deniers. Legs aux couvents, legs de 300 liv. au chapitre cathédral pour messes. Héritier universel et général Flotard de Laroquebouillac, fils de son frère François. (N° 284, f° 233 v°.)

587. 1641, 22 juillet. Ramond Parayré, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, arrente les blés et le carnelage de Teillet, dépendant de la chantrerie, sous la rente de 260 liv. (N° 218, f° LXIIII v°.)

588. 1642, 13 juin. Flotard de Laroquebouillac, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, arrente tous les revenus de la cure de Salles, dépendant de la succenterie, sous une rente égale à celle qui sera perçue par l'évêque suivant l'adjudication faite ce même jour. (N° 344, f° 125 r°.)

589. 1645, 3 juillet. Ramond Parayré, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, arrente les blés et le carnelage de sa chantrerie aux dîmaires de Teillet et de ses annexes Saint-Salvi de Fourestés [3] et Saint-Etienne de Terrabusset [4] sous la rente de 270 liv. (N° 219, f° LVII v°.)

590. 1648, 3 juin. Flotard de Laroquebouillac, sgr du Faydel, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, donne en arrentement les dîmes de Salles, dépendant du personnat du succenteur, sous la rente de 663 liv. (N° 350, f° 189 v°.)

591. 1650, 4 juin. Flotard de Laroquebouillac, chanoine et succen-

1. Comm. de Viane.

2. La dalle tumulaire du chanoine se trouve encore dans la nef de Sainte-Cécile. On y lit : ICI GIST NOBLE M. FLOTARD DE LAROQUE BOULHAC, S' DU FAIDEL, PRESTRE CHANOINE ET SUCCENTEUR EN L'ÉGLISE CATHÉDRALE S. CÉCILE D'ALBI. DÉCÉDÉ LE 3 DE MARS 1652. L'inscription est surmontée d'un écu en accolade : elle est presque effacée. Cf. Bon de RIVIÈRES, *Epigraphie albigeoise*, 2e article, Caen, 1869, p. 25, 26. Gondourville mourut le 6 nov. 1638.

3. Comm. de Terre-Clapier.

4. Comm. du Travet.

teur de Sainte-Cécile, arrente les revenus de son personnat, dans le dimaire de Bleys, « et c'est au prorata du prix que la portion de Monseigneur d'Albi sera affermée ». (N° 352, f° 178 r°.)

592. 1650, 13 juin. Flotard de Laroquebouillac, chanoine et succenteur de Sainte-Cécile, arrente les dîmes qu'il perçoit à Salles comme succenteur, sans y comprendre la rente ni la dîme du fief dit du recteur, réservées pour le vicaire, sous la rente de 767 liv. 10 sous 6 deniers. (N° 352, f° 186 r°.)

593. 1654, 19 octobre. Raymond de Parayré, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, arrente les fruits décimaux de la paroisse de Teillet dépendant de la chantrerie, sous la rente de 270 liv. (N° 337, f° CLXXXXVI r°.)

594. 1681, 30 juin. Jean de Ferrier, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, arrente les revenus du dîmaire de Salles, dépendant de la succenterie, sous la rente de 680 liv. (N° 421, f° LXXXXIX v°.)

595. 1683, 6 août. Jean-Baptiste Nualard, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome le bénéfice simple ecclésiastique, fondé en la cathédrale d'Elne [1] par Jacques Marty, érigé en office de « chante ou cabiscolié », en faveur de Salvator Bohell, diacre du dit diocèse d'Elne, sous réserve d'une rente de 20 ducats d'or. (N° 400, f° 433 v°.)

596. 1732, 10 juin. Alexandre de Poleins, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, baille en arrentement les fruits décimaux appartenant à la succenterie dans la paroisse de Salles et son annexe [2], sous la rente de 700 liv. et un quintal de chanvre broyé. (N° 502, f° 453 r°.)

597. 1737, 17 juin. Alexandre de Poleins, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, arrente les revenus du bénéfice de Salles et de son annexe Saint-Martin, sous la rente de 850 liv. (N° 504, f° 280 v°.)

598. 1742, 24 juin. Alexandre de Poleins, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, baille en arrentement les fruits décimaux de Salles et de Saint-Martin, son annexe, sous la rente de 1,000 liv. (N° 507, f° 98.)

599. 1779, 17 avril. Charles-Balthasar d'Aussaguel de Lasbordes, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, baille en arrentement les fruits décimaux de Teillet et de ses annexes Saint-Salvi de Fourestés et Saint-Etienne de Terrabusset, dépendant de la chantrerie, sous la rente de 860 liv. et une mesure de marrons. (N° 553, f° 250 r°.)

1. Dans les Pyrénées-Orientales.
2. Saint-Martin de Salles ou de Campmar.

IV. — LE PÉNITENCIER-THÉOLOGAL [1]. — LA PRÉBENDE PRÉCEPTORIALE [2]

600. 1544, 14 juillet. Révérend Père en Dieu messire Pierre de Laporte, chanoine et pénitencier de Sainte-Cécile, évêque d'Albe, nomme des procureurs. (N° 129, f° CLXI v°.)

601. 1562, 21 juillet. Pierre Crouzet, exacteur des deniers imposés par la ville d'Albi pour la confection de l'artillerie, fait sommer Pierre Combanis, chanoine pénitencier de Sainte-Cécile, de payer sa quote-part, s'élevant à 2 liv. 2 sous. Combanis refuse, disant qu'il y a procès, au sujet de cette imposition, entre le chapitre et la ville. (N° 161, f° LXXXXVII r°.)

602. 1562, 21 juillet. Sommation semblable est faite au chanoine Pierre Boyer, qui fait semblable réponse. (N° 161, f° LXXXXVII r°.)

603. 1575, 17 juin. Bertrand d'Amielh, licencié en droit, au nom de l'abbé et du syndic de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, proteste contre ce fait que Pierre Combanis, chanoine et pénitencier de Sainte-Cécile, official de l'évêque, veut, en sa qualité de juge délégué par autorité du pape, procéder au rapport et à la décision d'un procès, dont l'objet n'est pas indiqué, par devant lui dévolu par le pape. Combanis répond que le délai accordé expire ce même jour et qu'il passera outre à la protestation. (N° 238, f° CCCXLIII v°.)

604. 1576, 28 janvier. Procuration de Pierre Combanis, chanoine pénitencier, official de Sainte-Cécile et recteur d'Yssel au diocèse de Saint-Papoul. (N° 74, f° 576.)

605. 1607, 6 mars. Louis Passient, fermier de la prébende canoniale que le chapitre de Sainte-Cécile est tenu de fournir pour l'entretien du collège et l'instruction de la jeunesse, somme le syndic du chapitre de lui délivrer les produits de cette prébende. (N° 110, liasses.)

606. 1631, 25 septembre. Pierre Doumerc, charpentier d'Albi, est chargé par François de Montméran, chanoine et pénitencier de Sainte-Cécile, de garder pendant le cours de la peste la maison où il fait sa demeure et qui dépend de la pénitencerie. (N° 212, f° IIcXLV v°.)

1. « Au temps de messire Loys d'Amboise feust érigée la théologale soubs le nom de pénitencerie,... à laquelle feurent assignés des fruits sur les églises de Guiddal et Teyssode [comm. de Rabastens] sans droit de présentation. » *Pancarte du diocèse d'Alby* (XVIe siècle).

2. « Selon les ordonnances de nos roys [arrêt du Parlement de Toulouse en 1563], une d'elles [prébendes de la cathédrale] a été supprimée et affectée pour un maistre d'escholles qui instruira la jeunesse de la ville. » *Pancarte...*

607. 1651. 24 décembre. Par devant Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, vicaire général de Louis de Lorraine, évêque d'Albi, se présente Etienne Gonzebauld, prêtre habitué de Sainte-Cécile, procureur substitué de Jean Bertrand, chanoine de Rieux et procureur de Jean Levasseur, docteur en théologie de Paris. Gonzebauld accepte, au nom de ce dernier, la prébende théologale de Sainte-Cécile, devenue vacante par le décès de Pierre de La Porte, dit Monsieur [l'évêque] d'Albe [1], et il sollicite l'expédition des lettres de collation. (N° 142, f° CCXXVI v°.)

608. 1665, 26 avril. Pierre Combanis, chanoine-pénitencier de Sainte-Cécile, arrente les blés et autres grains et le carnenc dépendant de la pénitencerie dans les paroisses de Guiddal [2] et de Teyxode [2], sous la rente de 160 liv. (N° 167, f° XX r°.)

609. 1697, 16 mars. Dette de 50 liv. à noble Jean-François de Lexure, chanoine et grand pénitencier de Sainte-Cécile. (N° 462, f° 66 r°.)

610. 1787, 17 octobre. Quittance de 500 liv. à Jean-Louis de Séré de Rivières, chanoine théologal et grand pénitencier de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 544, f° 275 r°.)

V. — LE CHAPITRE

611. 1472. 11 juillet. Testament de noble Jean Mage, chanoine de Sainte-Cécile. (N° 3, f° 114 r°.)

612. 1543, 7 mars. Jean Auricoste, serviteur de noble Ardit des Moulins, sgr de Caudeval [3], chanoine de Sainte-Cécile, vend à noble Ramond de Monestier, bénéficier de la même église, une grande croix d'or « de cinq pierres, so es de un diamant et quattre robiis et quattre perlas », au prix de 20 écus d'or au soleil. (N° 13, f° CXXXIII r°.)

613. 1549, 24 juin. Les rentiers des fruits décimaux du chapitre de Sainte-Cécile au Bout du Pont [d'Albi] demandent une réduction du prix de leur ferme, les récoltes du dimaire ayant « esté tempestées ». (N° 139, f° LXXXX r°.)

614. 1550, 17 avril. Frère Jacques Soboli, religieux hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Puygouzon, demeurant à

1. Voir n° 600.
2. Comm. de Rabastens.
3. Comm. de Saint-Lieux-Lafenasse.

Montélimar en Valentinois (Dauphiné), déclare qu'il s'est rendu à Albi pensant que le chœur « se deusse cellébrer hier à l'esglise cathédralle ». Comme il ne doit être célébré que le 23 avril et qu'à cette date il est obligé d'être présent au chœur de Vabres, où il a un bénéfice, et que le 1er mai il doit se trouver au chapitre de l'Ordre, à Saint-Gilles, il délègue son vicaire de Puygouzon, Jean Gorsse, pour le suppléer. (N° 141, f° XXVIII r°.)

615. 1552, 6 avril. Le chapitre de Sainte-Cécile traite avec deux maçons pour faire reconstruire une des murailles de la maison, sise au cloître de Sainte-Cécile, « ont solia demorar mossen d'Alba [1] ». (N° 145, f° X v°.)

616. 1552, 26 mai. Les chanoines de Sainte-Cécile, parmi lesquels sont Jean de Mondor, archidiacre de Lautrec, François Roger de Cumenge, Louis de Nupces, Godefroi Flamenc de Brusac, nomment leurs syndics. (N° 26, f° CXLII r°.)

617. 1558, 18 janvier. Guillaume et Jean Palhaud, père et fils, fondeurs de cloches, avaient été chargés « d'ensoquer » certaines cloches de la grande église d'Albi, et d'en monter deux au clocher. A cet effet, ils avaient traité avec Jean Alissan, forgeron, qui avait fourni 8 quintaux de fer mou et une paire de « boulses » ou soufflets ainsi que sa besogne et celle de son fils, à raison de 4 sous par jour chacun. Il leur était dû 92 liv. et avaient déjà reçu un acompte de 77 liv. 2 sous. (N° 151, f° IIcLXXXV r°.)

618. 1559, 2 juin. Les revenus des Avalats [2], appartenant au chapitre de Sainte-Cécile, avaient été mis sous sequestre pour non paiement des deniers et décimes dus au roi par le clergé. Les sequestres réclament au chapitre le rôle de ces revenus. (N° 156, f° LXXXXII v°.)

619. 1560, 15 février. Testament de Pierre Gasquet, chanoine de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans la cathédrale, à la chapelle de Saint-Michel. A sa sépulture assisteront dix-huit pauvres, à chacun desquels son héritier général devra donner une robe de drap gris ou nadieu et une torche de cire d'une livre, et ceux-ci, ainsi habillés, devront assister à sa sépulture ainsi qu'à la neuvaine. A son anniversaire, dix-huit autres pauvres recevront une robe et une torche semblables. A sa sépulture, à la neuvaine, au bout de l'an, assisteront tous les habitués de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi, les prêtres de la table du purgatoire de Sainte-Martiane, les Jacobins, les Carmes et les Cordeliers. (N° 155, f° IIcLI v°.)

1. Pierre de la Porte, évêque d'Albe, vicaire général d'Albi.
2. Comm. de Saint-Juéry.

620. 1561. 25 août. Testament de noble Jean Boyssou, chanoine de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans la cathédrale, à la chapelle de Saint-Sauveur, voisine de la porte du clocher. A sa sépulture, à la neuvaine, au bout de l'an, assisteront douze pauvres, à qui il sera donné, chacun de ces trois jours, une canne de drap nadieu ou burel et une torche où seront ses armoiries. Il demande l'assistance pour ces mêmes trois jours de tous les prêtres attachés à Sainte-Cécile, de tous les religieux carmes, jacobins et cordeliers et de tous les prêtres de Sainte-Martiane. Les héritiers universels seront tenus de fournir un drap de damas noir avec une croix d'étoffe blanche et ses armoiries, qui sera placé sur son tombeau, sous un verre, où il restera un an. Il sera ensuite la propriété de l'église. Legs aux pauvres, aux ladres des maladreries de Saint-Jean et de Saint-Martin, au couvent de Sainte-Claire. (N° 159, f° CXII v°.)

621. 1563, 2 août. Au cloître de Sainte-Cécile, dans sa maison, noble Geoffroy Flamenc de Brusac, official d'Albi, dicte son testament. Il fait deux legs de 12 liv. 10 s. chacun à distribuer pendant 25 ans, chaque année, à deux pauvres filles à marier. (N° 21, f° XLII v°.)

622. 1565, 7 novembre. Sommaire aprisie pour établir que Jean Guillot, prieur de Cadillac, recteur de Cadalen, chanoine de Sainte-Cécile, vicaire général du cardinal de Guise en son abbaye de Moissac, est dans un tel état de santé qu'il ne peut quitter Albi, soit à pied, soit à cheval. (N° 167, CXXVI v°.)

623. 1578, 7 avril. Nomination de bailes et de syndics par le chapitre de Sainte-Cécile. (N° 175, f° CXLV v°.)

624. 1579, mars. Jacques de Villiers, lorrain d'origine, quand vivait archidiacre de Sainte-Cécile, était mort intestat. Suivant une clause des statuts du chapitre [1], les biens des chanoines morts ab intestat devaient revenir au chapitre. Mais, Villiers étant étranger et non naturalisé, ses biens revenaient au roi par droit d'aubaine, et le roi en avait fait don à Antoine de Lestang. D'autre part, une sœur du défunt réclamait la succession. Un jugement avait maintenu le chapitre en possession. L'héritière naturelle avait fait appel de la sentence des juges d'Albi. Les trois parties transigent. (N° 36, f° XXX v° et XL r°.)

625. 1580, 19 avril. Hugues de Fréjeville, chanoine de Sainte-Cécile, au nom du chapitre, arrente le carnenc de Pouzols sous la rente de 10 écus. (N° 264, f° XVIII v°.)

1. Cette clause devait figurer dans tous les statuts des chapitres. On la trouve dans ceux du chapitre de Saint-Alain de Lavaur.

626. 1580. Divers arrentements de fruits décimaux faits par le chapitre de Sainte-Cécile, dont la nomenclature suit :

Saint-Juéry, carnenc, rente (non indiquée). (N° 264, f° XXIIII r°.)

Guiddal [1] et Texode [1] (fruits de la pénitencerie), rente 40 écus. (N° 264, f° XXV v°.)

Labastide et Dénat (fruits du premier archidiaconé), rente 83 écus. (N° 264, f° XXVIII r°.)

Bout du Pont [d'Albi], blés, rente 244 setiers 1 carte de froment. (N° 264, f° XXIX r°.)

Castelviel [d'Albi], blés, rente 203 setiers moitié moussole, moitié seigle. (N° 264, f° XXXI r°.)

Saint-Juéry, blés, rente 262 setiers 3 cartes de moussole et d'avoine, moitié de l'un, moitié de l'autre. (N° 264, f° XXXII v°.)

Saint-Pierre du Boys [2], blés, rente 130 setiers moitié moussole, moitié seigle. (N° 264, f° XXXIIII v°.)

Les Portes [3], blés, rente 300 setiers moussole ou froment. (N° 264, f° XXXV r°.)

Cueye [4], blés, rente 220 setiers moussole ou froment. (N° 264, f° XXXV v°.)

Sainte-Croix [5], blés, rente 120 setiers froment. (N° 264, f° XXXVI r°-v°.)

Melet [6] et .....(?), blés, rente 146 setiers moussole ou froment. (N° 264, f°s XXXVI v° et XXXVII r°.)

Avizac [7], blés, rente 130 setiers moussole ou froment. (N° 264, f° XXXVII v°.)

Tersses [8], fruits décimaux, rente 180 écus 5 sous. (N° 264, f° XXXIX verso.)

Vialars [9], fruits décimaux, rente 24 écus. (N° 264, f° XLI r°.)

627. 1580, 15 avril. Astorg Gastailh, pénitencier, et Hugues de Fréjeville, tous deux chanoines de Sainte-Cécile et syndics du chapitre, donnent reçu aux bailes de l'hôpital Saint-Jacques, administrateurs des revenus de la commanderie de Saint-Antoine,

1. Comm. de Rabastens.
2. Ne figure ni dans le *Pouillé*, ni dans le *Tableau de l'état des paroisses*, ni dans le *Dictionnaire* de Tranier. Serait-ce Saint-Pierre et Saint-Claude de Carlus, qui appartenait à Sainte-Cécile dès 1135 ? Cf. E. Cabié dans *Albia christiana*, 1897, p. 38, col. 1.
3. Identification impossible. Sans doute un fief.
4. Comm. de Castelnau-de-Lévis.
5. Comm. de Castelnau-de-Levis.
6. Identification impossible. Sans doute un fief. La « decima de Melet » est signalée en 1242. Cf. *Albia christiana*, 1898, p. 98, col. 2.
7. Au faubourg du Bout du Pont d'Albi.
8. Comm. de Fayssac.
9. Il existe des Vialars à Montmiral, Tonnac et Rabastens.

unie au dit hôpital, de deux chevreaux qui sont servis annuellement au chapitre à la fête de Pâques. (N° 264, f° XVIII v°.)

628. 1580, 1er juin. Le chapitre de Sainte-Cécile arrente les blés décimaux du dîmaire de Carlus sous la rente de 207 setiers de moussole[1]. (N° 176, f° CLXXXXVIII v°.)

629. 1580, 17 juillet. Thomas Bayonne, rentier des fruits décimaux de Fréjairolles pour le chapitre de Sainte-Cécile, dénonce son contrat d'arrentement à Hugues de Fréjeville, chanoine et syndic du chapitre, « ceulx de la préthendue relligion refformée ramassant les fruits par force dud. dixmaire ». (N° 242, f° CCCCXXXIII r°.)

630. 1580, 30 juillet. Noble Libéral de la Forestié, faisant pour Antoine de Lestang, conseiller du roi, président de Brive, exhibe au chapitre de Sainte-Cécile une sentence signée de Pierre Marmesse, lieutenant principal en la judicature de Castres, sièges du Castelviel et de Saint-Juéry, concernant l'adjudication au profit du roi, par droit d'aubaine, des biens de feu Jacques de Villiers, quand vivait chanoine de Sainte-Cécile. Il demande livraison de la succession. (F° CCIIII^{XX}XII r°.) Voir sur cette même affaire les deux actes qui suivent et le n° 624.

631. 1580, 31 juillet. Testament de François de Guirbailh, chanoine de Sainte-Cécile. Il veut être enterré dans la chapelle de Notre-Dame d'Amboise, derrière le grand autel de la cathédrale. Il lègue 10 écus pour le service des complies qui se disent au clocher de Sainte-Cécile la veille de la fête de saint Jean-Baptiste. (N° 242, f° CCCCLXI v°.)

632. 1582, 1er avril. Le chapitre de Sainte-Cécile nomme pour bailes et syndics, de la part du chœur de l'évêque, Folcran Latreille, de la part du chœur du prévôt, François de Guirbal. (N° 178, f° CLIIII v°.)

633. 1582. Le même jour, le chapitre nomme ses procureurs auprès des diverses cours : grand conseil du roi, parlement de Paris, parlement de Toulouse, sénéchal de Toulouse, sénéchal et présidial de Carcassonne, cour des généraux sur le fait des aides de Montpellier, petit scel de Montpellier, cour métropolitaine de Bourges, cours spirituelle, temporelle et royale d'Albi, etc. (N° 178, f° CLV v°.)

634. 1584, 6 avril. Les bailes du chapitre de Sainte-Cécile confient à Jean Ramond, vicaire, la charge de faire les reconnaissances des fiefs du chapitre à Cestayrols. (N° 278, f° CXXXVI r°.)

635. 1584, 8 avril. Dans la salle capitulaire située au-dessus de la

1. La moussole était considérée comme la meilleure qualité des blés.

trésorerie et adossée à la cathédrale, le chapitre de Sainte-Cécile, en présence de l'évêque Julien de Médicis, nomme pour bailes et syndics, de la part du chœur de l'évêque, Jean de Ciron, de la part du chœur du prévôt, Maffre de Lamy. (N° 278, f° CXXXIX v°.)

636. 1584, 25 avril. Le chapitre de Sainte-Cécile traite avec un charpentier pour réparer l'église de Saint-Jean de Prunet[1]; la dépense s'élève à 66 écus 40 sous (N° 278. f° CXLVI v°.)

637. 1584, 20 juillet. Jean Vitalis, prévôt du chapitre de Sainte-Cécile, et la majorité des chanoines réunis capitulairement nomment le chanoine Maffre de Lamy, secrétaire du chapitre, « aux honneurs, profictz, revenus et esmolumens au d. estat appartenens. » (N° 278, f° CLIX r°.)

638. 1584, 26 octobre. Le chapitre de Sainte-Cécile donne à loyer au chanoine François Roger de Cumenge de Bruniquel une maison avec jardin, sise dans la rue Puech-Amadenc, au prix de 2 écus 49 sous. (N° 278, f° CLXVI v°.)

639. 1584, 20 décembre. Jacques Assier, musicien natif de Mossa (?), près de Narbonne, s'engage envers le même chapitre à « chanter la musique, sonner au cueur de haute-contre, chanter sa partie et fère tout le service utile et nécessaire », au prix de 20 liv. par an. (N° 278, f° CLXXX v°.)

640. 1585, 19 décembre. Jérôme Bandinelly, archidiacre, et Fulcran de Treilhe, chanoine de Sainte-Cécile, assistés du prévôt Jean Vitalis et du grand archidiacre François Gaillardi, nomment pour trésorier du chapitre le notaire Jean Vaurelhan. (N° 38. f° 165 v°.)

641. 1586, 8 octobre. Testament reçu dans la sacristie de Sainte-Cécile du chanoine Hugues de Fréjaville. S'il ne meurt pas de la peste, il veut être enseveli à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Blaise ; à ses honneurs assisteront vingt-quatre pauvres, à qui l'on donnera douze empans de drap gris ou burel du pays et un cierge de 2 liv.[2]. (N° 278, f° LXII v°.)

642. 1586, 11 octobre. Testament d'Astorc Gastailh, chanoine de Sainte-Cécile. S'il ne meurt pas de la peste, il veut être enseveli à la cathédrale, dans la chapelle de l'*Ecce homo*. A sa sépulture assisteront seize pauvres qui seront vêtus aux frais de la succession et recevront un cierge d'une livre. (N° 278, f° XX r°.)

(Toute cette partie du registre est presque entièrement occupée par des testaments de prêtres de Sainte-Cécile.)

643. 1586, 20 octobre. Jean Fornallés, vicaire de Sainte-Cécile, au

1. Comm. de Pampelonne.
2. La peste dura du mois de septembre 1586 au mois de février 1587.

Universitas BIBLIOTHEC Ottaviensis

nom de Jean de Ciron, étudiant à Paris, requiert Jean Vitalis, prévôt de Sainte-Cécile, vicaire général de Julien de Médicis, pour lors absent du diocèse, de faire collation au dit de Ciron du canonicat et de l'archidiaconé vacants par le décès de Pierre Barrassi. (N° 278, f° LXXIIII v°.)

644. 1586, 28 décembre. Testament de Guillaume de Vaxis, chanoine de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans la cathédrale, à la chapelle de la Pénitencerie. (N° 278, f° XCV v°.)[1].

645. 1590, 27 juin. Arrentement par le chapitre cathédral des revenus de Prunet à Pampelonne, sous la rente annuelle de 297 écus. (N° 39, f° 116 r°.)

646. 1592, 7 juillet. Les fermiers des fruits décimaux de Pampelonne, appartenant au chapitre de Sainte-Cécile, déclarent que, le dimanche 5 juillet, il tomba « grand quantité de gresle et tempeste sur les fruictz » de leur arrentement. (N° 86, liasses.)

647. 1592, 13 novembre. Testament de François Roger de Cumenge de Bruniquel, chanoine de Sainte-Cécile. Il veut être enterré à la cathédrale, dans la chapelle de N.-D., à côté du chœur, « à laquelle chapelle se chantent les messes par les enfants de cueur, et aussi l'oraison *Inviolata* en faysant les processions accostumées ». Sur son tombeau sera placé une grande pierre où figureront ses armoiries et tout autour sera gravée l'inscription suivante : HIC JACET FRANCISCUS ROGERIUS DE CUMENIS, FILIUS QUONDAM VICECOMITIS DE BRUNIQUELLO, CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE, avec la date de sa sépulture[2]. Il demande l'assistance de tous les prêtres de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi, des religieux et religieuses des six couvents d'Albi, de tous les prêtres de Sainte-Martiane, de Saint-Affric, de Saint-Julien, de Saint-Etienne, de la Marie-Madeleine, de Saint-Loup du Castelviel. A sa sépulture assisteront vingt-cinq pauvres portant chacun un cierge d'une livre, et à qui l'on donnera douze empans de drap nadieu ou burel, pour faire des vêtements, et deux cierges de cire d'une livre. A sa neuvaine, vingt-cinq pauvres du consulat de L... (?) porteront un cierge et recevront la même quantité de drap. Même générosité aux pauvres à l'anniversaire, qui

1. Ce chanoine mourut le 30 août 1601. Sa dalle tumulaire, qui existe dans la nef, porte l'inscription suivante : D. OP. M. MEMORIETUR SECURITATI HONORABILIS SACERDOTIS DNI GUILLI DE VAXIS, IV DOCTOR. CANONICI ECCLESIE CATHED. ALBIEN. DEPRECARE VIATOR UT ILLI BENE SIT TEQ. PARA MOX PARITER MORITURE. L'écusson porte un arbre. OBIIT DIE 30 AUG. ANNO 1601.

2. Il mourut le 3 juillet 1593. L'épitaphe relevée par le baron de Rivières ne diffère de celle-ci que par les mots *nobilis* placé avant le prénom et *de Comnenie* au lieu de *de Cumenis*. Au-dessus de l'inscription est gravé un écusson en accolade portant une croix alésée, vidée, cléchée et pommetée.

devra être célébré un mois après ses obsèques. Legs de 1.200 liv. au chapitre de Sainte-Cécile à charge d'une fondation de deux messes à célébrer, dans la chapelle de N.-D., le 5 août et le 21 novembre de chaque année. Legs aux couvents. (N° 254, f° VII^c XXIIII v°.)

648. 1593, 18 mars. François Roger de Cumenge et de Bruniquel, chanoine de Sainte-Cécile, se voyant disputer sa chanoinie par Isaac de Galaup, nomme pour ses procureurs, en vue de défendre au procès qui va s'ouvrir, Sarade, procureur au parlement, le vicomte et la vicomtesse de Bruniquel, son neveu et sa nièce. (N° 87, liasses.)

649. 1594, 6 avril. Le chapitre de Sainte-Cécile était en procès avec François d'Aultemar, commandant, sous l'autorité du duc de Joyeuse, en la maison épiscopale d'Albi, au sujet de certaines fortifications que celui-ci faisait élever à l'évêché, à savoir « une guérite ou gabion joignant le jardin de la maison capitulaire en laquelle honorable Me Jean Vitalis, prévost et chanoine, faict sa résidence ». Les parties transigent. D'Aultemar pourra continuer la construction de ces fortifications, mais il devra les démolir lorsqu'il délogera. (N° 265, f° XIX v°.)

650. 1594, 23 avril. Les syndics du chapitre de Sainte-Cécile nomment les prêtres chargés du service « des messes que se doibvent célébrer en la chappelle du clocher... et fère les processions tous les vendredis et autrement comme l'occurence et nécessité du temps se présentera ». Les dits prêtres s'engagent à dire, tous les vendredis, la messe au clocher et à faire « toutes autres processions que ont accostumé estre faites au clocher, suivant disposition du temps, despuys aujourd'huy jusques à la feste de sainte Croix de septembre et jusques à tant que la récolte des fruits aye esté faicte ». (N° 265, f° XXII v°.)

651. 1594, 3 décembre. Le chapitre de Sainte-Cécile avait consacré des sommes considérables à la réparation de l'église d'Orban. Les consuls du lieu y avaient fait construire un fort. Le chapitre fait remarquer que ce fort constituerait un grave danger, s'il venait à être pris, non seulement pour les habitants, mais aussi pour tout le corps du diocèse. Par suite, il somme les consuls de le faire garder nuit et jour. (N° 265, f° XLII r°.)

652. 1594, 8 décembre. Les consuls d'Aussac prêtent serment au chapitre de Sainte-Cécile, représenté par ses bailes, qui leur remettent les clefs de la place. (N° 265, f° XLV r°.)

653. 1594, 17 décembre. Le chapitre de Sainte-Cécile baille à loyer gratuit à Guillaume de Vaxis, chanoine, une maison avec jardin, située dans son patrimoine, à Albi, rue Puech-Brenguier ou

Ecole-Mage, à charge seulement des réparations. De Vaxis jouira de cette maison tant qu'il sera chanoine. (N° 265, f° LIII r°.)

654. 1595, 2 avril. Le chapitre de Sainte-Cécile nomme pour syndics et bailes Astorg Gastalh de la part du chœur de l'évêque, et Maffre de Lamy [1] de la part du chœur du prévôt. (N° 265, f° LX r°.)

655. 1595, 9 juillet. Jean Combes, de Saint-Juéry, dénonce au syndic du diocèse que, l'avant-veille, son frère Jacques, prêtre de Saint-Juéry, et Simon Vène, marchand d'Albi, rentiers pour le chapitre des blés décimaux de Saint-Juéry et des Avalats, furent assaillis « par les ennemys tenans contre le parti de la Saincte Union » en garnison à Lescure et à Arthès, que son frère fut meurtri et que Vène fut amené prisonnier à Lescure. Il fut lui-même menacé de mort s'il continuait à recueillir les dîmes. (N° 90, liasses.)

656. 1595, 10 août. Pour certaines considérations non indiquées, Louis de Voisins, baron d'Ambres, gouverneur du diocèse d'Albi, avait fait emprisonner César d'Yzarn, chanoine de Sainte-Cécile. Il avait toutefois consenti à son élargissement à condition qu'il se représenterait à toute réquisition de lui ou du duc de Joyeuse. Pierre de Reynés, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, et Jacques Genton s'étaient portés cautions pour le prisonnier. Dans l'acte qui suit la décision du baron d'Ambres, d'Yzarn promet de relever ses cautions de tout dommage et intérêts [2]. (N° 90, liasses.)

657. 1595, 8 décembre. Les consuls d'Aussac, venant à la fin de leur charge, remettent les clefs de la place aux bailes du chapitre de Sainte-Cécile, lequel est sgr haut, moyen et bas de la moitié de la terre et du consulat. (N° 265, f° LXXX r°.)

658. 1595, 27 décembre. Les consuls de Carlus, élus de la veille, prêtent le serment ordinaire au chapitre de Sainte-Cécile et se font installer par les bailes. (N° 265, f° LXXXI r°.)

659. 1596, 1er février. César d'Yzarn avait pris la fuite. Genton, qui s'était porté caution, était poursuivi. Déjà l'on a fait l'inventaire de ses biens pour les saisir. Il requiert Anne Dupuy, femme de Jean d'Ysarn, sgr de Saint-Amans, de faire part de cette situation à son beau-frère. (N° 91, liasses.)

660. 1596, 15 février. Le chapitre de Sainte-Cécile arrente tous les revenus seigneuriaux de la métairie de Nazam [3], appartenant aux obits de la cathédrale, sous la rente de 6 écus. (N° 263, f° LXXXV r°.)

1. C'est ce chanoine qui fit établir la dalle tumulaire sur la tombe de son oncle Maffre de Lamy, décédé le 1 octobre 1592. On la voit près de la porte de l'escalier de l'orgue.

2. Il est probable que d'Yzarn était accusé d'être hostile à la Ligue.

3. Il faut sans doute lire « d'En Azam ». On trouve un lieu dit de ce nom à Vaour.

661. 1596, 3 juillet. Un grand orage de grêle s'est abattu la veille sur Albi. Les fermiers des fruits décimaux du Bout du Pont, appartenant au chapitre de Sainte-Cécile, demandent l'expertisation du dommage et une diminution du prix de l'arrentement. (N° 91, liasses.)

662. 1596, 1er septembre. Autre orage accompagné de grêle le 25 août et nouvelle demande au chapitre d'expertisation et de diminution du prix de l'arrentement. (N° 91, liasses.)

663. 1596, 4 décembre. Prise de possession par Guillaume Parairé, recteur de l'église paroissiale du Puy-Saint-George, de la chanoinie de Sainte-Cécile vacante par l'incapacité de Claude Michel et l'emprisonnement de César d'Yzarn. Il en était devenu titulaire par provisions apostoliques de la cour de Rome, expédiées *in forma graciosa* la veille des nones de septembre [1]. (N° 91, liasses.)

664. 1597, 9 janvier. François Darreau, vicaire de Sainte-Cécile, donne reçu aux bailes du chapitre d'un basson qu'il emprunte pour apprendre à en jouer. (N° 265, f° XCV r°.)

665. 1597, 10 mars. Le chapitre de Sainte-Cécile traite avec Dordé Versapuech, prêtre natif de Sévérac en Rouergue, pour « servir au cueur de chanter la partie de haulte contre », aux gages de 100 liv. par an. (N° 265, f° XCIX r°.)

666. 1597, 3 septembre. Prise de possession d'une chanoinie à Sainte-Cécile par Pierre Flottes. (N° 93, liasses.)

667. 1597, 10 novembre. Le chapitre de Sainte-Cécile traite avec Jacques Lavabre, maréchal de Lacaune, pour refaire le « batalh » de la grosse cloche de la cathédrale, appelée Cécile, du poids de 3 quintaux 30 liv., au prix de 45 écus, le « batalh » porté au bas du clocher [2]. (N° 265, f° CXVIII r°.)

668. 1598, 7 février. Les consuls de Pampelonne somment le chapitre de Sainte-Cécile de pourvoir d'un prédicateur leur prieuré. (N° 95, liasses.)

669. 1598, 5 avril. Les chanoines de Sainte-Cécile se disposent à entrer dans l'église pour y faire leur service quotidien. Les portes en étaient fermées depuis le mardi 31 mars, au moyen d'un cadenas qui avait été fixé par le capitaine Paul Boyer. François d'Haultemar, sgr de Vires, capitaine commandant la garnison établie pour la garde de la cathédrale et de la maison épiscopale, et son lieutenant Paul Boyer expliquent que, si l'église a été fermée, c'est parce

1. 4 septembre.
2. La livre d'Albi équivaut à 407 grammes 92 cent. Le poids du battant de la « Cécile » égalait donc 134 kilog. 61. Cette masse donne une idée de l'énormité de la grosse cloche de la cathédrale.

que le bruit avait couru que la sacristie, la trésorerie et les archives avaient été pillées, et qu'avant de rouvrir les portes, il convient de faire un inventaire pour se rendre compte que rien n'a été dérobé. (N° 95, liasses.)

670. 1598, 8 juin. Jérôme Bandinelli, archidiacre, et Pierre-Antoine Caulet, chanoine, syndics du chapitre de Sainte-Cécile, arrentent les fruits décimaux de Saint-Mémy [1] appartenant aux hebdomadiers, sous la rente de 410 écus. (N° 42, f° CLX r°.)

671. 1598, 8 octobre. Le chapitre de Sainte-Cécile reçoit de François d'Aultemar, sgr de Vires, capitaine commandant la maison épiscopale, six pièces à feu montées sur roues et six mousquets montés sur chevalet, que le capitaine lui avait empruntés pour la garde du palais épiscopal. (N° 265, f° CLII r°.)

672. 1599, 13 avril. Les consuls de Terssac requièrent le chapitre de Sainte-Cécile de réparer leur église. (N° 97, liasses.)

673. 1599, 24 octobre. Le chapitre de Sainte-Cécile arrente la dîme du safran dans les dîmaires d'Orban, Fénols, Pouzols et Poulan, sous la rente de 2 liv. et 2 onces [2] de poil de safran. (N° 193, f° IIIcXXV v°.)

674. 1601, 18 juillet. Dans la trésorerie de Sainte-Cécile, Guillaume Ravalhe, maître charpentier d'Arthés, fait vente au chapitre et à noble Charles Le Caron, propriétaires du port de Marssac, d'un bateau appelé « Tocan », construit de neuf, ayant 5 cannes 6 empans de long, 6 empans de fonds et de profondeur proportionnée, au prix de 35 écus. (N° 100, liasses.)

675. 1603, 6 avril. Acte de remontrance et réquisition de Pons Calmels, chanoine de Sainte-Cécile, contre tout le chapitre cathédral au sujet de l'élection des bailes et syndics qui s'est faite en violation de l'ancienne coutume et qui serait entachée de népotisme. (N° 106, liasses.)

676. 1603, 18 septembre. Antoine Roger de Cumenge, vicomte de Bruniquel, somme le chapitre de Sainte-Cécile de désigner le ou les marchands aux mains de qui, aux termes de l'arrêt de la chambre des requêtes, il doit remettre la somme de 1,200 liv. qu'il est condamné à payer au chapitre. (N° 105, liasses.)

677. 1603, 20 septembre. Le chapitre de Sainte-Cécile était en procès avec Bertrand Roger de Cumenge, vicomte de Bruniquel, au sujet d'un legs de 1,200 liv. à lui fait par le chanoine François Roger de Cumenge. Bertrand Roger s'exécute. (N° 54, f° CIIIIXXVI r°.)

1. Saint-Mémy de Gayrac, comm. de Graulhet, octroyé au bas chœur par Louis Ier d'Amboise.

2. L'once était la 16e partie de la livre. Elle représente donc 25 grammes 555.

678. 1603, 8 octobre. Transaction entre le chapitre et les hebdomadiers, vicaires et autres prêtres habitués, qui étaient en procès au sujet d'une prébende. (N° 54, f° CCXIIII r°.)

679. 1604, 8 juin. Le chapitre et les vicaires de Sainte-Cécile renoncent au procès en instance entre eux depuis 1528 et font un accord. (N° 265, du f° IIIIcXXII r° au f° IIIIXcXXX r°.)

680. 1604, 8 juin. Un procès était pendant depuis 1528 et avait passé par diverses cours, entre le chapitre de Sainte-Cécile et les hebdomadiers, prébendiers et prêtres habitués de l'église. Les parties font un accord. (N° 55, f° IIcXV v°.)

681. 1605, 1er avril. Noble André Philippe de la Tour, habitant d'Escabrins [1], associé pour un quart dans l'arrentement des fruits décimaux d'Orban appartenant au chapitre cathédral, reconnait devoir à Jean Lamotte 230 liv., prix de 46 setiers 4 mesures de blé qu'il avait à fournir au chapitre pour sa part de la rente. (N° 56, f° IIcXVIII v°.)

682. 1605, 11 juin. Noble Abel de Calmière, de Trébas, et Barthélemy Paulet, marchand d'Albi, avaient pris à arrentement les revenus décimaux du dimaire de Négremont [2] appartenant au chapitre de Sainte-Cécile, au prix de 1,331 liv. Paulet cède sa part à de Calmière. (N° 56, f° IIIIcXXXIX r°.)

683. 1609, 13 avril. Pierre Cogues, prêtre d'Albi, comme procureur de Nicolas Lebrun, notifie à Pierre de Moret, vicaire général de l'évêque, deux brevets en original accordés par le roi à Alphonse Del Bene, le premier le 15 février 1608 par lequel Sa Majesté concède, en raison du serment qu'il doit prêter, le droit de collation de la plus prochaine chanoinie et dignité vacante à Sainte-Cécile, le second, en date du 6 août 1608, par lequel le roi confirme le premier brevet, en raison du serment de fidélité qu'il a prêté, et accorde au dit Lebrun la dite prébende, chanoinie et dignité. (N° 112, liasses.)

684. 1609, 18 mai. Le chapitre de Sainte-Cécile, pour faire face au paiement des impositions sur le temporel de l'église, avait dû aliéner, en 1573 et 1583, les métairies de Pruynes et de la Croze [3], dans la juridiction du Castelviel [d'Albi]. Il les rachète au prix de 3,000 liv. (N° 60, f° CCX r°.)

685. 1610, 14 mai. Charles Arlabosse, consul d'Albi, en son nom et au nom de ses compagnons et de la communauté, représente au syndic du chapitre qu'à pareil jour, il y a 34 ans, « par la Pro-

1. Comm. d'Orban.
2. Comm. de Curvalle.
3. Les noms de ces lieux dits ont disparu.

vidence de Dieu, la présente ville feust délivrée de la surprinse que ceulx de la préthendue religion avaient attentée, aïant gaignée la porte du Tarn ». En action de grâce, la ville avait fait vœu de commémorer cette délivrance, chaque année, à pareil jour, par une procession générale. Le chapitre voulait que cette procession fût reportée à un autre jour. Protestation du consul. (N° 113, liasses.)

686. 1611, 8 et 9 août. Actes relatifs à la notification par Antoine Sudre, prêtre du diocèse de Rodez, à Antoine d'Escarras, vicaire général d'Alphonse II Del Bene, de la provision d'un canonicat à Sainte-Cécile obtenue du pape, et à la prise de possession de cette chanoinie. (N° 115, liasses.)

687. 1618, 3 mai. Prise de possession par François de Béral, docteur en théologie, d'un canonicat à Sainte-Cécile, dont l'évêque lui a fait collation. (N° 119, liasses.)

688. 1619, 5 avril. Charles Le Caron, sgr de Terssac, fait délaissement et « relaxance » au chapitre cathédral d'Albi du temporel de l'église acquis par lui. (N° 120, liasses.)

689. 1628, 18 juillet. Louis Manelphe, prêtre du diocèse d'Albi, pourvu par Sa Majesté, « pour son joyeulx advènement à la couronne, » du premier canonicat qui viendrait à vaquer à Sainte-Cécile, requiert l'évêque Alphonse Del Bene de lui faire collation du canonicat devenu vacant par le décès de Hugues Denis. L'évêque donne l'ordre à son secrétaire de lui expédier les lettres et provisions nécessaires. (N° 280, liasses.)

690, 1630, 16 avril. Michel Barbès, prêtre de Lescure, fait requérir François de Montauban, chanoine et syndic du chapitre de Sainte-Cécile, de le mettre en possession du canonicat dont il a été pourvu par le pape, en vertu de la collation qui lui en a été faite par Flotard de Laroquebouillac, vicaire général de l'évêque. (N° 287, liasses.)

691. 1630, 28 juin. Guillaume de Blanquet, chanoine de Sainte-Cécile, arrente les revenus de son canonicat, consistant en gros fruits, appelés la grosse, en minuties, obits, joies ou étrennes, grains, vin, gélines, sel, cire, safran, paille, argent, etc., sous la rente de 1,000 liv. (N° 211, f° CXXIX v°.)

692. 1636, 18 novembre. Flotard de Laroquebouillac, clerc, natif de Bruguières, fait notifier à Ramond Parayré, syndic du chapitre de Sainte-Cécile, le *forma dignum* à lui octroyé par les vicaires généraux de l'évêque, pour un canonicat à Sainte-Cécile. (N° 290, liasses.)

693. 1637, 28 mars. Gaspard Rességuier, ci-devant chanoine de Sainte-Cécile, fait cession à Pierre Chambert de la somme de 400 liv., montant de la pension que lui sert Jacques Aiguier pour le canonicat qu'il a résigné en sa faveur. (N° 291, liasses.)

694. 1637, 21 août. Arrentement par François de Montméran, chanoine-pénitencier et syndic du chapitre de Sainte-Cécile, des rentes et des censives appartenant au dit chapitre, à : Albi, Castelviel, Carlus, Rouffiac, Aussac, Fénols, Saliès, Puygouzon, Pouzols des Obits, Pouzols ancien, Labastide, Dénat, Ronel, colloques d'Albi et de la Négrarié [1], Vieux, le Verdier, Cordes, Mouzieys, Pouzounac [2] et Marcel [3], Valdériès, Saussenac. (N° 291, liasses.)

695. 1646, 21 avril. Il y avait procès entre Urban Rodays, vicaire général et official de l'évêque Daillon du Lude, et le chapitre de Sainte-Cécile. Rodays avait fait rétablir, en sa faveur, le service de la trésorerie. Le Parlement s'était prononcé pour lui. Mais le chapitre exigeait que le trésorier, suivant la coutume, fût tenu d'assurer l'intendance et la direction de la sacristie, fût chargé de l'entretien des ornements, des reliques, reliquaires, lampes et du service des cloches, et fût obligé de pourvoir à la dépense du luminaire, des gages des officiers, de la sacristie et de la sonnerie des cloches. Rodays refusait. L'évêque fait aboutir un accord entre les parties. (N° 220, f° XXXVII r°.)

696. 1649, 25 août. Pierre Capdelane, chanoine de Sainte-Cécile, vend à Antoine Gardés et à Jean Petrini, marchands associés d'Albi, tous les blés de la grosse de son canonicat, pour les années 1650 et 1651, au cours du plus prochain marché d'Albi. (N° 351, f° 263 v°.)

697. 1652, 25 mars. Alphonse de Lescure, sgr de Marcel [4], prieur de Giroussens, est mis en possession de la chanoinie vacante à Sainte-Cécile par le décès de Flotard de Laroquebouillac. (N° 385, liasses.)

698. 1652, 26 mars. Alphonse de Lescure, ayant appris que le chapitre cathédral voulait investir de sa chanoinie noble d'Hébrard, sgr de Montels, pourvu par l'évêque, proteste de tout dommage. (N° 385, liasses.)

699. 1652, 11 octobre. François Mauriès, recteur de Notre-Dame de Gigeas-lès-Viane, au diocèse de Castres, résigne sa rectorie entre les mains du chapitre cathédral d'Albi qui en a la collation, mais dont l'institution appartient à l'évêque de Castres. (N° 222, f° IIII^{xx}VI v°.)

700. 1657, 4 août. Jean-Baptiste de Galaup, syndic, et François Laporte, député du chapitre de Sainte-Cécile, baillent la levée des rentes et censives, appelées les rentes anciennes, que le dit chapitre perçoit à Marssac. (N° 360, f° 205 v°.)

1. Comm. de Mouzieys-Teulet.
2. Comm. de Lescure.
3. Comm. de Saint-Jean de Marcel.
4. Saint-Jean de Marcel.

701. 1657, 25 août. Transaction entre le chapitre de Sainte-Cécile et François de La Cassagne, recteur de Vieux, au sujet des droits appartenant à la dite cure. (N° 360, f° 230 v°.)

702. 1658, 18 mars. Jean-Baptiste de Galaup, chanoine et syndic, François d'Ysarn, chanoine et archidiacre, Raymond Parayré, chanoine et chantre, Jean Blanquet, chanoine, tous députés du chapitre de Sainte-Cécile, traitent avec Jean Tirefort, arpenteur d'Albi, et Pierre Solier, notaire de Dénat, pour la réfection de la perge et agrimensation de toutes les censives des fiefs que le chapitre possède dans la baronnie de Lombers. (N° 361, f° 108 r°.)

703. 1658, 6 avril. Les syndics du chapitre de Sainte-Cécile et Jean-Baptiste de Ciron, sgr de Carmaux et président au parlement, vendent le local d'un moulin sur le Cérou, appelé le moulin de Candèses, près de Monestiés, et qui leur appartient par indivis. (N° 361, f° 125 r°.)

704. 1658, 9 juillet. Testament de George Servientis, chanoine de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli à la cathédrale, à la chapelle « où est l'image de saint George, en plate peinture ». Il lègue 100 liv. au chapitre à charge d'une fondation de trois messes hautes à chanter, l'une, le jour de saint George, l'autre, à la fête de saint Barthélemy, la dernière, le jour anniversaire de son décès. (N° 390, liasses.)

705. 1659, 28 mars. Les syndic et député du chapitre de Sainte-Cécile afferment les censives et rentes d'Itzac, au prix de 757 liv. 12 sous 3 deniers par an. (N° 362, f° 130 r°.)

706. 1659, 30 avril, dimanche de Quasimodo. Les chanoines de Sainte-Cécile, capitulairement assemblés au son de la grande cloche pour tenir leur chapitre général annuel, nomment pour syndics, de la part de l'évêque, François de Regnauldin, archidiacre, de la part du prévôt, François de Laporte. (N° 391, liasses.)

707. 1659, 3 octobre. Le chapitre de Sainte-Cécile baille en arrentement le droit de tasque qu'il perçoit à Roufliac et Maussans, sous la rente de 12 mesures de moussole. (N° 391, liasses.)

708. 1659, 30 octobre. Le syndic et le député du chapitre de Sainte-Cécile traitent avec Barthélemy Maynard, maître charpentier, pour la confection d'un bateau appelé « Tocan », destiné au port de Marssac, long de 6 cannes [1], large d'une canne et profond de 3 empans, au prix de 136 liv. (N° 362, f° 375 r°.)

1. La canne d'Albi équivaut à 1m 787. La longueur du bateau était donc de 10m 782. Rappelons que l'empan est la huitième partie de la canne et qu'il vaut un peu plus de 223 millimètres.

709. 1659, 3 décembre. Le chapitre de Sainte-Cécile baille à arrentement les censives et revenus qu'il perçoit à Castelnau, Sainte-Croix, Saint-Sernin, Mailhoc, Salles et leurs dépendances, sous la rente de 168 setiers 1 boisseau un quart et 1 pène de blé moussole, 3 setiers 1 mesure 1 pène et demie et demi-quart de pène de seigle, 22 setiers 1 mesure 3 boisseaux 1 pène et demie et un quart de pène d'avoine, 28 liv. 19 sous 5 deniers et maille en argent y compris la valeur des gélines. (N° 362, f° 432 v°.)

710. 1659, 5 décembre. Le chapitre de Sainte-Cécile vend à son trésorier, le chanoine noble Pierre Pasquier, sgr de Malidor, une rente volante rachetable de 150 liv. au capital de 3,000 liv. (N° 362, f° 435 v°.)

711. 1660, 31 mars. Le chapitre de Sainte-Cécile traite avec Jean Bancarel, charpentier du Bout du Pont [d'Albi], pour l'entretien des toitures de : 1° la cathédrale, 2° la sacristie, 3° la chapelle de Cueysse, 4° la trésorerie, 5° la maîtrise, 6° les boulevards et gabions qui sont sur la muraille lui appartenant, 7° les couverts qui sont, l'un à l'entrée du cimetière, l'autre à la sortie de l'église en allant au clocher[1], 8° les églises de Saint-Julien, Saint-Etienne et la Madeleine, le tout au prix forfaitaire de 70 liv. par an. (N° 364, f° 134 r°.)

712. 1660, 6 septembre. Jacques Darquier et Jean de Ferrier, sgr de Cambiac, tous deux chanoines et syndics du chapitre de Sainte-Cécile, empruntent, en cette dernière qualité, à François d'Ysarn, sgr de Saint-Amans, archidiacre et chanoine du même chapitre, la somme de 4,000 liv. avec intérêt au denier vingt. (N° 364, f° 345 v°.)

713. 1663, 11 juin. Le chapitre de Sainte-Cécile arrente le droit de tasque qu'il prélève à Rouffiac et à Maussans, sous la rente de 10 mesures de moussole. (N° 367, f° 153 v°.)

714. 1663, 10 septembre. Le chapitre de Sainte-Cécile traite pour la levée, dans l'état de Monestiés, des rentes tant de l'ancienne fondation que de celles qui lui ont été léguées par César d'Isarn, sgr de Saint-Amans, quand vivait, archidiacre de la cathédrale. (N° 367, f° 254 v°.)

715. 1674, 25 août. Paul Foulcher, sgr de Saint-Paul, habitant de Villefranche, déclare devoir 220 liv. à Béranger Deloum, chanoine et trésorier de Sainte-Cécile, official, vicaire général de l'évêque. (N° 417, f° CXXXXIX r°.)

716. 1679, 26 juin. Enregistrement du testament, en date de la veille, d'Antoine Delmas, chanoine de Sainte-Cécile. Il lègue au

1. C'est l'ancienne porte, aujourd'hui condamnée, dite de la Maîtrise, percée dans la chapelle qui fait face à l'entrée principale. On voit, et ce détail n'est pas connu, qu'elle était protégée par un auvent.

chapitre 300 liv. pour droit de sépulture, 100 liv. à distribuer entre les chanoines et 100 autres liv. à distribuer aux hebdomadiers, vicaires et prébendiers. Fondation d'une grand'messe annuelle dotée de 40 liv. Autre legs de 400 liv. à l'église de Cadalen. (N° 420, f° CIII v°.)

717. 1682, 16 novembre. Antoine-Scipion d'Hébrailh de Dalou, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, habitant en son château de Broze, donne quittance au chapitre de Sainte-Cécile, représenté par le chanoine Jean-Ignace de Ripis, official, et l'un des syndics, de la somme de 800 liv., représentant le cinquième de la dette du dit chapitre. (N° 447, f° 257 r°.)

718. 1694, 2 octobre. François Guilloteau et Jean-François de Lescure, tous deux chanoines et syndics du chapitre de Sainte-Cécile, donnent quittance à Raymond Séré, marchand d'Albi, héritier de Jean Loirac, hebdomadier de Sainte-Cécile, de la somme de 200 liv., montant d'un legs fait par ce dernier au dit chapitre. (N° 460, f° 306 v°.)

719. 1695, 3 mai. Jean-Ignace de Ripis, chanoine de Sainte-Cécile et prieur de Saint-André de Guanhac, diocèse de Rodez, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome son canonicat et son prieuré en faveur de son frère Antoine, clerc tonsuré d'Albi. (N° 461, f° 90 r°.)

720. 1695, 6 juin. Enregistrement du testament de Jean-Ignace de Ripis, chanoine de Sainte-Cécile, official d'Albi. Il lègue au chapitre dont il fait partie 500 liv. en augmentation de la fondation faite par son frère à la cathédrale. (N° 461, f° 111 r°.)

721. 1698, 26 août. Guillaume Priou, forgeron du masage de la Cabrésié, paroisse de Moularés, donne quittance au chapitre de Sainte-Cécile d'une somme de 110 liv., prix de la fourniture du battant ou marteau de la grande cloche de l'église métropolitaine, pesant 265 liv. (N° 463, f° 169 v°.)

722. 1718, 15 juillet. Antoine Béraud, chanoine précenteur du chapitre cathédral de Castres, au nom de son évêque Honoré de Quiqueran de Beaujeu[1], baron et seigneur de Ferrières, fait un accord avec le chapitre de Sainte-Cécile au sujet de la contribution à la charge de l'évêque de Castres, en sa qualité de décimateur de la paroisse de Viane, pour le paiement de la portion congrue du vicaire perpétuel et de la rétribution du vicaire amovible. Le traitement de ces deux vicaires s'élève à 390 liv.; l'évêque de Castres paiera 244 liv. 5 sous 4 deniers, le reste incombera au chapitre de Sainte-Cécile. (N° 436, f° 75 r°.)

1. Evêque de 1705 à 1736.

723. 1728, 9 juin. Pierre Gorsse et Armand Irail, chanoines et syndics du chapitre de Sainte-Cécile, arrentent les blés et le carnenc du « Tersson de Saussenac », annexe du Puy-Saint-George, sous la rente de 30 liv. d'argent et 10 liv. de cire jaune. (N° 486, f° 496 v°).

724. 1732, 13 avril. Testament de Bernard d'Imbert du Bosc, chanoine vétéran de Sainte-Cécile, prieur et seigneur de Garrigues, au diocèse d'Agen. Sur sa pierre tombale sera gravée l'inscription suivante : HIC JACET, VERMIS IN VITA, PULVIS IN TERRA, BERNARDUS D'IMBERT DU BOSC, DOCTOR THEOLOGIÆ, PRŒSBYTER, ECCLESIÆ ALBIENSIS CANONICUS NEC NON PRIOR ET DOMINUS SANCTI FAUSTINI DE GARRIGUIS, DIŒCESIS AGENNENSIS; OBIIT... VIATOR, ORA PRO EO. Héritier universel, son neveu Charles Victor d'Imbert, sgr de Savin, capitaine au régiment de Villars cavalerie. (N° 490, f° 87 r°.) [1].

725. 1737, 19 février. Guillaume Ferrier, pourvu des deux bénéfices incompatibles, la cure de Saint-Eloi de Mailhoc avec son annexe Saint-Jean-le-Froit et une prébende canoniale à Sainte-Cécile, résigne sa cure entre les mains de l'archevêque. (N° 495, f° 37 r°.)

726. 1759, 29 mai. Isaac Crozes, négociant d'Albi, fermier des fruits décimaux de la paroisse de Terssac, appartenant au chapitre de Sainte-Cécile, les sous-afferme, à l'exception du millet et du vin, sous la rente de 100 setiers de froment et 50 setiers de seigle. (N° 527, f° 117 v°.)

727. 1767, 22 août. Pierre Monestié et sa femme Anne Balsa, du hameau de Lafargue [2], juridiction de Cestayrols, délaissent au chapitre de Sainte-Cécile une terre qu'ils tiennent de lui, sise à Albiguières, paroisse de Donnazac, grevée d'une censive d'une mesure, deux boisseaux, une pène, demi-pène, un quart, soixante-quatre et cent vingt-huit de froment et de 2 sous 2 deniers demi-pite [3] d'argent. (N° 548, f° 411 r°.)

728. 1771, 17 janvier. Barthélemy de Laval, bénéficier de Sainte-Cécile, gradué nommé de l'Université de Toulouse, requiert messire de Combettes, vicaire général de Pierre-François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal-archevêque d'Albi, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, comte de Lyon, absent du diocèse, de lui faire collation de la prébende canoniale ou canonicat de Sainte-

1. Cette épitaphe figure dans l'*Epigraphie* du baron de Rivières, qui l'a recueillie dans la notice d'Hippolyte Crozes sur Sainte-Cécile. Mais la date est erronée. Il faut lire : 1735, au lieu de 1725.

2. Paroisse de N.-D. de Roumanou.

3. Le denier, douzième partie du sou, valait, en monnaie toulza, 2 mailles ; la maille, 2 pougèses ; la pougèse, 2 pites.

Cécile, dont le dernier titulaire a été Jean-Privat Noël. (N° 519, f° 155 v°.)

729. 1771, 27 avril. De Combettes, vicaire général du cardinal-archevêque de Bernis, avait refusé de faire droit à la réquisition de Barthélemy de Laval, qui, en sa qualité de gradué nommé, demandait le canonicat de Jean-Privat Noël. De Laval en avait appelé au parlement, qui avait prononcé l'abus. Le notaire Pounsin le met en possession civile du dit canonicat. (N° 519, f° 205 v°.)

730. 1773, 7 novembre. Antoine Vieilles-Cazes, suisse du chapitre de Sainte-Cécile, donne quittance à Jacques Garric de la somme de 128 liv. 17 sous 6 deniers. (N° 520, f° 390 v°.)

731. 1784. 24 juillet. Jean-Jacques Lacombe, ancien prieur-curé de Saint-Caprais [1], chapelain de la chapellenie de Ténéry, habitant de Gaillac, gradué nommé de l'Université de Toulouse, fait requérir l'évêque d'Apollonie, vicaire général du cardinal de Bernis, de lui faire collation de la prébende canoniale de Sainte-Cécile vacante par le décès d'Henri de Guérin-Lapeyrouse. (N° 555, f° 237 v°.)

732. 1785. 15 avril. Mathieu de George, prêtre de Saint-Flour, résidant à Toulouse, rue Peyrolière, requiert l'archevêque de Damas, coadjuteur du cardinal de Bernis, en vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse, de lui délivrer les provisions d'un des dix canonicats de Sainte-Cécile qui vient d'être supprimé d'une manière abusive après le décès du dernier possesseur. Le coadjuteur répond qu'il n'y a pas lieu de délivrer de provisions, attendu qu'il n'y a pas de vacance. Même refus avait été déjà opposé « à la signature de Rome, à laquelle il est suppléé par le susd. arrêt du parlement ». (N° 543. f° 64 r°.)

733. 1785, 15 avril. Mathieu de George requiert le notaire Castagné de l'installer dans le canonicat abusivement supprimé, et ce en vertu de l'arrêt du parlement du 13 décembre précédent. Le notaire se transporte avec le requérant et les témoins devant la porte de Sainte-Cécile. Là, il prend de George par la main et pénètre dans la nef. Après lui avoir présenté l'eau bénite, il le conduit devant la porte du chœur, qui était fermée. De George fait les prières d'usage; puis il heurte trois fois à la dite porte, qui reste close. Le notaire le conduit enfin à la trésorerie du chapitre. La porte est fermée. De George y frappe à plusieurs reprises; personne ne répond ni n'ouvre. Castagné déclare alors mettre et installer Mathieu de George « en la possession civile du dit canonicat ». (N° 543, f° 64 v°.)

1. Sans doute le Saint-Caprais de la comm. de Rabastens.

VI. — LE BAS-CHŒUR

734. 1539, 22 août. Les vicaires prébendiers de Sainte-Cécile nomment leurs syndics. (N° 26, f° XXXV v°.)

735. 1545. George Dailhon, chanoine, Antoine Carrière, hebdomadier, Louis Boulengier, bénéficier de Sainte-Cécile, bailes des confréries de la cathérale, achètent, en cette dernière qualité, un patus à Puech-Brenguier au prix de 12 liv. 10 sous. (N° 130, f° IIcLXXXV v°.)

736. 1547, 13 octobre. Testament de Guido Loyau, bénéficier de Sainte-Cécile et curé de Montagut. Il veut être enterré au bout du grand degré de Sainte-Cécile, au tombeau de son oncle Mathurin Loyau. (N° 134, f° LXXXXII r°.)

737. 1548, 19 janvier. Testament de Jean Fournier, bénéficier et chantre de Sainte-Cécile. Il veut être enterré au bout du grand degré de la cathédrale appelé « lou pasiment ». Héritiers universels, les six enfants de son frère Michel, habitant de Besse, en Auvergne. (N° 134, f° CXXXVIII r°.)

738. 1556, 4 septembre. Testament de George Mablat, bénéficier de Sainte-Cécile. Il veut être enterré dans cette église, du côté du chœur, devant la chapelle de Notre-Dame de Pitié, ou bien dans la chapelle de M. Cueysse, devant le portail. (N° 150, f° CXXIX v°.)

739. 1563, 11 mars. Pascal Olier, vicaire et contrebasse de Sainte-Cécile, fait attester par témoins que, ce même jour, il a assisté, avec son habit de chœur, aux complies et « al salve ». (N° 163, f° IIcLXVIII v°.)

740. 1564, 4 janvier. Testament d'André Fabre, bénéficier de Sainte-Cécile. Il lègue aux vicaires habitués de la cathédrale une maison, ses livres, ses missels, ses bréviaires, ses diurnaux, ses surplis, ses chaperons, un calice d'étain, une paire de canettes aussi d'étain, ses corporaux avec l'étui, une pierre sacrée, des nappes bénites, sa robe la meilleure, un sayon, un pourpoint, une chemise, un bonnet rond, une paire de souliers. (N° 166, f° IIIcXXVIII v°.)

741. 1572, 19 mai. François de Guirbaild, chanoine de Sainte-Cécile, au nom de tout le chapitre, somme George Molinier, prébendier de ladite église, d'assister aux heures canoniques et de faire le devoir de sa charge. Molinier répond qu'il a reçu l'ordre de

résider dans la paroisse de Saint-Jean de Sénespe [1], dont il est recteur, et que, par suite, il ne peut assister aux offices du chapitre. (N° 233, f° IIIcLV r°.)

742. 1582, 8 juin. Jean de Montpézat, au nom du chapitre de Sainte-Cécile, dénonce à Guillaume Azémar, régent de la Temporalité, qu'aucun des six hebdomadiers de l'église ne s'est encore présenté pour célébrer la messe au grand autel, bien que l'heure soit passée et que les hebdomadiers soient tenus à tour de rôle de la célébrer, tellement qu'un chanoine a dû les remplacer. (N° 244, f° CCCCLXIX r°.)

743. 1586, 8 octobre. Testament de Raymond Marie, vicaire du chapitre de Sainte-Cécile. Il veut être enterré dans la cathédrale, « au-devant la chapelle de Toussainctz et au lieu où le subdiacre a acostumé, en portant la croix faisant la procession, après avoyr faict le tour de l'esglise, se pozer et lever le visaige vers l'org[u]e. » (N° 278, f° LIX r°.)

744. 1586, novembre (jour non indiqué). Testament d'Antoine La Roze, prébendier de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans le tombeau où repose Jean Peyrelous, ancien prébendier, et dit « la tombe des Mourrutz ». (En ce moment la peste sévit à Albi et toute la fin de ce registre est remplie de testaments de personnes atteintes de la contagion.) (N° 248, f° VcV v°.)

745. 1591, 7 novembre. Les hebdomadiers et les prébendiers de Sainte-Cécile nomment Pierre Clusel, procureur au grand conseil du roi à Paris, leur procureur pour poursuivre l'instance pendante, au parlement de Paris, entre eux et l'archevêque métropolitain de Bourges, appelant d'une décision du commissaire délégué du pape. (N° 253, f° VIIcXLVIII r°.)

746. 1594, 20 juillet. Jean Boysse, clerc tonsuré, requiert Jean Vitalis, prêtre de Sainte-Cécile et recteur de Saint-Jean de Cedel [2], de le mettre en la réelle possession de la vicairie canoniale de Sainte-Cécile, vacante par la résignation de Pierre Lacourt, dernier titulaire, et dont l'a pourvu le chanoine François Monier, qui en est le collateur. Il est mis en possession. (N° 256, f° CCCLV r°.)

747. 1599, 10 mai. Testament d'Isaac Gayrailh, prébendier de Sainte-Cécile. Il demande à être enterré dans la chapelle de Cueysse et y fonde un obit. (N° 260, f° CCCLXXVII r°.)

748. 1604, 8 juin. Michel Laugier, ancien bénéficier de Marseille, est haute-contre à Sainte-Cécile. (N° 44, f° 282 v°.)

1. Comm. de la Sauzière-Saint-Jean.
2. Comm. de Rivières.

749. 1605, 22 février. Les hebdomadiers de Sainte-Cécile requièrent le prévôt du chapitre, Jean Vitalis, de leur payer leur lucre en blé et en argent des distributions de Noël et de Saint-Jean de 1604. (N° 106, liasses.)

750. 1608, 30 août. Résignation par Simon Puech de la vicairie dite *de suppressis* entre les mains d'Antoine d'Escarras, chanoine, sous-chantre de Sainte-Cécile, vicaire général d'Alphonse Del Bene. (N° 111, liasses.)

751. 1625, 29 septembre. Testament de Jean Vitalis. Il veut être enterré dans la chapelle de Cueysse. (N° 207, f° CLXX r°.)

752. 1628, 8-9 juillet. Isaac Gayralh, vicaire de Sainte-Cécile, résigne sa prébende entre les mains d'Antoine de Lamy, chanoine en tour de cheville. Antoine Maffre, clerc, prend possession de cette vicairie du nombre des treize. (N° 286, liasses.)

753. 1628, 6 novembre. Les hebdomadiers de Sainte-Cécile de l'ancienne fondation prennent possession, en vertu de l'acte d'union fait en leur faveur le 30 juin 1620, de la chapellenie de Sainte-Radegonde, devenue vacante par le décès du dernier titulaire. (N° 286, liasses.)

754. 1628, 6 novembre. Les mêmes hebdomadiers, en vertu du même titre d'union, prennent possession de la chapellenie de Toussaint. (N° 286, liasses.)

755. 1629, 4 octobre. François Mazenx, vicaire de l'une des vicairies de Sainte-Cécile dites des vingt-et-une, la résigne entre les mains de Flotard de Laroquebouillac, chanoine de la chanoinie dont dépend la dite vicairie. (N° 286, liasses.)

756. 1631, 15 avril. Barthélemy Raffanel, vicaire d'une vicairie dite canoniale à Sainte-Cécile, la résigne entre les mains de Pierre de Reynès, chanoine et chantre de la dite église, qui, en qualité de chantre, en est le patron collateur. (N° 288, liasses.)

757. 1631, 28 septembre. Testament, en temps de peste, de Pierre Bathalier, hebdomadier de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans l'église de Saint-Affric, à la chapelle Saint-Jacques. Il lègue 40 liv. à la table de la dite église, à charge de deux messes hautes par an. (N° 283, f° 387 v°.)

758. 1631, 6 octobre. Jean Teston, prêtre, vicaire perpétuel, sous-diacre de Sainte-Cécile, frappé de la contagion, nomme un procureur pour résigner sa vicairie et « soubsdiaconat qui est du cousté du sieur prévost ». (N° 288, liasses.)

759. 1634, 24 juin. Testament de Jacques Ruffel, hebdomadier de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans la cathédrale, devant la chapelle de Saint-Michel et Saint-Martial. (N° 214, f° CXV r°.)

760. 1638, 29 mars. Etienne Trapas[1], chanoine de Saint-Salvi, vicaire général de l'évêque Daillon du Lude, prévôt de Saint-Salvi et aumônier de Gaston, frère du roi, fait collation à Jean André d'une hebdomade à Sainte-Cécile. (N° 217, f° XXXVII v°.)

761. 1639, 29 juillet. Antoine de Ciron, clerc tonsuré d'Albi, prend possession du canonicat de Sainte-Cécile vacant par résignation en sa faveur de Bernard de Ciron. (N° 301, f° 247 r°.)

762. 1644, 15 janvier. Jean Carrié, Jacques Ruffel, Jean de Lavit et Antoine Paulet[2], hebdomadiers de l'ancienne fondation à Sainte-Cécile, baillent à colloque de 9 en 9 ans, de 29 en 29 ans, et ainsi à perpétuité, sous la rente de 109 liv., la métairie de la dotation de leurs hebdomades, située à Terssac, lieu dit à Molargue[3], fondation faite par Louis, Antoine et Philippe Rogerii sous l'invocation de Sainte-Radegonde, unie aux dites hebdomades. (N° 346, f° 100 v°.)

763. 1644, 27 août. Les hebdomadiers de Sainte-Cécile arrentent la métairie de la Curvelière[4], dépendant de la chapelle de Toussaints, unie aux hebdomades, sous la rente de 5 setiers de moussole et de 4 paires de poulets. (N° 346, f° 301 r°.)

764. 1646, 24 mai. Pierre Caddelane, clerc tonsuré, est mis en possession, par Raymond Pomarède, vicaire de Sainte-Cécile et officier de la sacristie, de la vicairie dont François de Montmérant, chanoine « sepmenier et chevillier », lui a fait collation. (N° 382, liasses,)

765. 1646, 4 juin. Jean Carrié, Jean de Lavit et Antoine Paulet, trois des quatre hebdomadiers de Sainte-Cécile de l'ancienne fondation, autorisés par l'évêque et par le chapitre, vendent, au prix de 300 liv., une maison sise à Puech-Brenguier, confrontant avec la rue qui va à la muraille de la ville. (N° 348, f° 155 r°.)

766. 1646, 20 septembre. Les prébendiers de Sainte-Cécile, représentés par François Barbés et Jean Germain, vendent, au prix de 950 liv., une métairie sise au Castelviel, lieu dit à la Picardie. (N° 348, f° 260 v.)

767. 1647, 29 juin. Les prébendiers de Sainte-Cécile donnent pouvoir à leurs syndics d'aliéner une rente de 5 setiers de moussole

1. Ce chanoine était un grand amateur d'objets d'art et d'histoire naturelle et il avait réuni une belle collection.

2. Cet hebdomadier fut un des meilleurs latinistes de son temps et il maniait le vers latin avec une aisance extraordinaire. Sa traduction en vers latins de la *Pucelle* de Chapelain, qui parut en 1656 et eut six éditions en dix-huit mois, lui fait le plus grand honneur. Il mourut simple hebdomadier le 12 mai 1681. Il fut enterré dans la chapelle de Cueysse.

3. Aujourd'hui Molarge.

4. Comm. d'Albi.

et de 3 gélines sur un fief dit « del Mas Sobiro » et de la Sudrié à Marliaves [1], en faveur du sieur de Laprune ou de tout autre. (N° 383, liasses.)

768. 1647, 25 octobre. Les quatre hebdomadiers de Sainte-Cécile de l'ancienne fondation baillent en colloque de 9 en 9 ans, de 29 en 29 ans à perpétuité, la métairie dite de la Molargue à Terssac, bien de la dotation de la chapellenie fondée par Antoine Boyer et Philippe Rodier [2], sous l'invocation de Sainte-Radegonde et unie aux dites hebdomades. Rente 80 liv. (N° 349, f° 313 r°.)

769. 1650, 19 août. Antoine Paulet, prébendier de Sainte-Cécile, et son frère Jean, hebdomadier de la même église, achètent un jardin sis à la Relhe del Pla Saint-Salvi, du côté de Verdusse, au prix de 200 liv. 16 s. 2 d. (N° 221, f° XLIX v°.)

770. 1655, 13 janvier. Antoine Boudon, prébendier de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome sa prébende, qui est une des quatorze de l'ancienne fondation, en faveur de Pierre Besombes, chapelain des chapelles dites de Pujol et d'Ichière établies aux églises de Saint-Pierre de Cambon et de son annexe Notre-Dame de Montels. (N° 387, liasses.)

771. 1658, 10 novembre. Barthélemy Drulhe, hebdomadier de Sainte-Cécile, syndic des hebdomadiers de l'ancienne fondation, baille en colloque une terre de deux séterées de superficie, située près de la Maladrerie de Saint-Martin, sous la rente de 12 livres. (N° 361, f° 381 r°.)

772. 1659, 5 juin. Antoine Boudon, prébendier d'une des treize prébendes presbytérales de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner sa prébende entre les mains du pape ou de son chancelier, en faveur de Pierre Farssac, recteur de Noailles. (N° 391, liasses.)

773. 1660, 9 mars. François Barrau, prébendier de Sainte-Cécile, fonde deux messes annuelles à célébrer dans la chapelle Saint-George à la cathédrale, l'une le jour de Saint-George, l'autre le jour de saint François. Dotation, 20 liv. (N° 364, f° 102 v°.)

774. 1663, 12 novembre. Pierre Boyer, prébendier de Sainte-Cécile et syndic des prêtres du bas-chœur, emprunte en cette dernière qualité à Raymond Mazens, son confrère, la somme de 250 liv. pour la poursuite du procès intenté au chapitre cathédral. (N° 409, f° IIcXXXVIII r°.)

775. 1670, 22 juin. Les syndics des prébendiers de Sainte-Cécile,

1. Il existe des Marliaves à Saint-Lieux-Lafenasse, à Lombers et à Fénols.
2. Il faut lire Antoine et Philippe Roger. Voir n° 762.

en exécution des dernières volontés de feu Jean Testas, leur confrère, vendent une maison avec jardin sise au faubourg de Verdusse, au prix de 73 liv. (N° 415, f° CXXXXVI r°.)

776. 1671, 15 juin. Les syndics des prébendiers de Sainte-Cécile font vente à Pierre Rieuneau, leur confrère, d'une rente de 30 liv. au capital de 600 liv. (N° 416, f° LXXXIII v°.)

777. 1691, 3 mars. Les syndics des bas-chœurs de Sainte-Cécile donnent quittance à noble André Daniel, sieur de Pechaunous [1], du lieu de Saint-André, de la somme de 200 liv. montant d'un legs fait à la communauté par le prébendier Pierre Lagarde. (N° 457, f° 56 r°.)

778. 1723, 24 décembre. Jean-Baptiste Boyer, prêtre de Moularès, requiert Gaspard de Brunet de Panat, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire général d'Armand Pierre de La Croix de Castries, de lui délivrer le *visa* pour la prise de possession d'une prébende ou vicairie perpétuelle dite des treize presbytérales à Sainte-Cécile. Le maître de chapelle de la musique de la métropole ayant constaté qu'il n'avait ni capacité ni disposition pour le chant, le vicaire général lui refuse le *visa*. (N° 484, f° 225 r°.)

779. 1725, 5 octobre. Jean-Baptiste Boyer, un des chapelains des treize chapellenies presbytérales de Sainte-Cécile, proteste aux dignités, chanoines et bénéficiers de la dite église de sa non installation, bien qu'il ait été légalement pourvu. (N° 485, f° 102 v°.)

780. 1726, 4 juin. Jean-Philippe Lemosy, clerc tonsuré d'Albi, prend possession d'une prébende ou vicairie cléricale et canoniale à Sainte-Cécile, résignée en cour de Rome en sa faveur par son oncle François Coste. (N° 469, f° 120, v°.)

781. 1736, 13 août. Jean-Baptiste Boyer, vicaire à Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome la vicairie dite l'une des treize ou vicairies à Sainte-Cécile en faveur de son frère Pierre, curé de Saint-Laurens de Trévien, et chapelain de la chapellenie de Dreulhe, fondée dans l'église N.-D. de Dénat. (N° 504, f° 106 r°.)

782. 1739, 26 février. Le bas-chœur de Sainte-Cécile nomme Ranchet, supérieur du séminaire Saint-Charles d'Avignon, son procureur pour aliéner un capital de 600 liv. portant rente annuelle de 30 liv. (N° 497, f° 58 r°.)

783. 1748, 10 décembre. Les syndics du bas-chœur de Sainte-Cécile donnent quittance à Marie Mayneau de la Ginestière de la somme de 447 liv. (N° 509, f° 166 r°.)

1. Comm. d'Ambialet.

784. 1748, 17 décembre. Noble Marc-Antoine Dupuy, hebdomadier de Sainte-Cécile, fait vente au bas-chœur de l'église métropolitaine d'une rente de 22 liv. au capital de 440 liv. (N° 509, f° 170 r°.)

785. 1752, 25 février. François Arnal, vicaire bénéficier de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner sa vicairie en cour de Rome en faveur de Pierre Thomas Dreuilhe, clerc tonsuré, étudiant à l'université de Toulouse. (N° 510, f° 13 r°.)

786. 1760, 31 janvier. Joachim Vergnes, clerc tonsuré, pourvu d'une vicairie musicale appelée *de suppressis* à Sainte-Cécile, nomme un procureur pour la résigner en cour de Rome, en faveur d'Hyacinthe Teysset, clerc tonsuré d'Albi, étudiant en théologie, sachant la musique. (N° 527, f° 148 v°.)

787. 1760, 3 février. Joachim Vernhes, bénéficier de Sainte-Cécile, vicaire d'une vicairie perpétuelle bénéficiale et musicale du nombre des dix appelées *de suppressis*, la résigne en cour de Rome en faveur de Charles-Augustin Rivières, clerc tonsuré d'Albi. (N° 514, f° 12 v°.)

788. 1768, 25 mai. Pierre Massabiau, vicaire prébendier de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome sa vicairie, l'une des vingt canoniales, en faveur de Jean Carrière, diacre obituaire de Saint-Affric. (N° 549, f° 81 r°.)

789. 1771, 27 octobre. Jean-Baptiste Quinel, chanoine, chancelier de Sainte-Cécile, délivre à Pierre Malavaysse, prêtre collégié de Saint-Salvi, une prébende vicariale. (N° 519, f° 268 r°.)

790. 1772, 11 mai. Pierre Malavaysse, bénéficier de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi, requiert le notaire Pounsin de se transporter dans le chœur de Sainte-Cécile, où sont assemblés les bénéficiers pour réciter et chanter les petites heures et les vêpres, afin de constater à quelles stalles sont placés messires de Coinard et Guyot, chanoines, et de quelle manière ces deux chanoines sont inscrits sur le tableau de la cheville. (N° 520, f° 59 v°.)

791. 1772, 20 décembre. Nicolas-Auguste de Nesmond, chanoine de Sainte-Cécile, *sede vacante* [1], *vicarius generalis*, fait collation à Raymond Dalles de Boscaud, de Cordes, d'une vicairie dite des vingt canoniales de Sainte-Cécile. (N° 520, f° 178 v°.) [2].

792. 1772, 24 décembre. Dans la maison d'Armand-Pierre de Chastenet de Puységur, chanoine, syndic du chapitre de Sainte-Cécile et vicaire général du cardinal-archevêque d'Albi, François-Joachim de Pierre de Bernis, Jean-Raymond Dalles de Boscaud le

1. Formule inexacte, mais fort explicable, le cardinal de Bernis ne résidant pas.
2. Voir la biographie de Raymond d'Alès de Boscaud dans *Albia christiana*, X (1913), p. 113-138.

requiert de le faire mettre en possession de la vicairie perpétuelle dite des vingt dont de Nesmond lui a fait collation. Il prend possession. (N° 520, f° 179 v°.)

793. 1773. 8 janvier. Jean-Baptiste Crozes, bénéficier de Sainte-Cécile, syndic des bénéficiers, fait vente à Bernard Ichier, bourgeois d'Albi, d'une rente de 100 liv. au capital de 2,000 liv. Cette somme doit permettre au bas-chœur de Sainte-Cécile de soutenir le procès en instance contre le chapitre. (N° 537, f° 9 r°.)

794. 1779, 6 mai. Les prêtres du bas-chœur de Sainte-Cécile nomment procureur leur confrère Jean-Antoine Picarel pour suivre l'instance engagée contre Artaud et Crozes, leurs anciens syndics. (N° 553, f° 265 v°.)

795. 1780, 23 mai. Esprit Perin, hebdomadier de l'une des hebdomades créées à Sainte-Cécile par Louis d'Amboise, en fait résignation pure et simple entre les mains de François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal-évêque de l'Eglise romaine, archevêque et seigneur d'Albi, abbé commendataire des abbayes des Trois-Fontaines [1], et de Saint-Médard [2] de Soissons, prieur de la Charité-sur-Loire, comte de Lyon, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, ministre d'Etat et ministre du roi auprès du Saint-Siège. (N° 540, f° 510 r°.)

796. 1781, 2 décembre. Antoine Delmas, vicaire bénéficier de Sainte-Cécile, constitue procureur pour résigner en cour de Rome sa vicairie, une des vingt canoniales, en faveur d'Antoine Cabal, curé de Donnazac. (N° 554, f° 285 v°.)

VII. — LA MAITRISE

797. 1554, 5 juillet. Jean de Bonnefont, maître de musique des enfants de chœur de Saint-Bertrand-de-Comminges, était resté débiteur envers son boucher d'Albi, lorsqu'il tenait le même emploi à Sainte-Cécile, de la somme de 7 liv. 7 sous. Martial Palasin, barbier de Valdériès, répond pour lui. (N° 147, f° CLX r°.)

798. 1563. 19 juin. Jean Bodot, bénéficier et basse-contre de Sainte-Cécile, comme agent de Jean Bogency, ancien maître des enfants de chœur de Sainte-Cécile, procureur à son tour de Thomas Co-

1. Fondée le 10 octobre 1118, sur les confins du Barrois, à 5 lieues et demie de Bar-le-Duc.
2. Fondée par Clotaire en 557. Dépendait du Saint Siège.

querel, chapelain de la chapellenie fondée à Saint-Salvi, dans la chapelle du Saint-Crucifix, en l'honneur de saint Clet et saint Prim, baille à loyer une maison à Albi, rue du Plancat, vers l'Ecole Mage, au prix de 16 liv. par an. (N° 163, f° LXXXI r°.)

799. 1568, 29 janvier. Antoine Aragou et Antoine Petit, marchands de Gaillac, empruntent à Fulcran La Treille, bénéficier de Sainte-Cécile et maître des enfants de chœur, 200 liv. payées en 16 doubles ducats à 2 têtes, 3 ducats à 2 têtes, 6 impériales, 4 ducats à la potence, 1 noble à la rose, 1 double Henri d'or, et testons et autre monnaie. (N° 169, f° XXIIII v°.)

800. 1578, 7 mars. Bail consenti à Jean Baptiste Malety, de Saint-Maximin en Provence, de la Maîtrise des enfants de chœur de Sainte-Cécile, au traitement de 200 liv., 44 setiers de froment, 2 pipes de vin bon, 2 pipes de demi-vin, et « pour supernuméraire », quand l'occasion se présentera, 3 setiers de moussole et 3 liv. (N° 76, liasses.)

801. 1583, 7 mai. François Delmeur met son frère Jean en apprentissage chez Claude Tout Doulx, maître des enfants de chœur de Sainte-Cécile, « pour l'anseigner en chant et musique ». Durée 1 an : l'apprenti sera nourri et blanchi et paiera une pension de 17 écus un tiers. (N° 264, f° V^c^LXXVII r°.)

802. 1599, 24 novembre. Le chapitre de Sainte-Cécile confie la Maîtrise des enfants de chœur à Jean Fieu, prêtre, natif de Saint-Flour. (N° 265, f° II^c^III r°.)

803. 1600, 5 septembre. Fieu est remplacé à la Maîtrise par Bertrand Rapette, « maître en musique, » natif d'Avignon, aux gages de 200 liv., 44 setiers de froment, 10 pipes de vin « à la canelle » et 2 pipes de vin de pressoir. Il devra fournir un maître pour enseigner la grammaire aux enfants et une chambrière pour faire le ménage. (N° 265, f° II^c^XLI v°.)

804. 1659, 26 août. Le chapitre de Sainte-Cécile confie à Pierre Doumejan, prébendier du chapitre de Lombez en Gascogne, la charge et le gouvernement tant de la Maîtrise que des enfants de chœur de la cathédrale. Il devra « instruire et enseigner en l'hart et science de musique et en toutes bonnes mœurs, les huit enfants ordinaires pour le service du cœur de la d. esglise... iceux norrir et entretenir, et aussi autres enfants supernumérères acostumés tenir par le d. chapitre... et iceux enfants journellement admener et conduire à toutes les hures des divers offices. » Il devra tenir à ses frais un précepteur pour leur enseigner la grammaire. A la fin de sa charge, il devra laisser un livre de musique, contenant « messes, magnificats, motets », qu'il présentera au chapitre laissé,

libre de l'accepter ou de le refuser. Traitement : 300 liv. d'argent, 48 setiers de moussole, 11 pipes de vin pur et 2 de vin de pressoir. (N° 362, f° 309 r°.)

VIII. — LES ORGUES

805. 1550, 16 avril. Philippe Bonigalle, organiste de Sainte-Cécile, prend à loyer une maison sise « tras la gleysa de Sancta Frica [1] », au prix de 4 liv. par an. (N° 141, f° XXVI r°.)

806. 1554, mai. Christoffle de Guauld, chantre organiste de Sainte-Cécile, détenu à la prison épiscopale, nomme des procureurs pour poursuivre en parlement l'appel fait par lui de la sentence de l'officialité d'Albi. (N° 147, f° LXXVIII r°.)

807. 1597, 1er février. François de Gailhardi, archidiacre mage et syndic du chapitre de Sainte-Cécile, assisté de Jérôme Bandinelli, archidiacre de Montmiral, et de plusieurs autres chanoines, confie la charge d'organiste de la cathédrale à Jacques de La Martinière, organiste de Nantes, aux gages de 200 liv. par an, pour jouer tant du petit orgue que du grand. (N° 265, f° XCVII r°.)

808. 1734, 20 octobre. Bail intervenu entre Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi, d'une part, et, d'autre part, Gaspard de Brunet de Panat, prévôt de Sainte-Cécile, les syndics et députés du chapitre métropolitain et Christophe Moucherel, de Toul, pour la faction de l'orgue de l'église. Il est constaté dans l'acte que l'archevêque est tenu de payer au chapitre un droit fixe de chapelle de 12,000 livres. L'archevêque, ayant remarqué que l'orgue était en ruines depuis plus d'un siècle et que le chapitre n'avait jamais pu trouver les ressources nécessaires pour le réparer, propose de se charger de la dépense de construction d'un nouvel orgue, à condition que le chapitre le tienne quitte pour toujours des 12,000 liv. du droit de chapelle. Sa proposition est agréée et Moucherel s'engage à le construire moyennant la somme de 30,000 liv. (N° 492, f° 319 r°.) [2].

809. 1736, 3 décembre. Gilbert Sauvatge, organiste de Mende, au nom de l'archevêque, visite l'orgue appelé double seize pieds construit par Moucherel ; il fait une relation détaillée de toutes les parties. (N° 494, f° 244 r°.)

1. Derrière l'église de Saint-Affric.

2. Cf. la très intéressante étude que M. Ch. Portal a consacrée à Christophe Moucherel et à l'orgue construit par lui. *Rev. du Tarn*, vol. 18, pp. 298-328.

810. 1737, 8 avril. Rapport de Gilbert Sauvatge, organiste de Mende, sur l'orgue construit par Christophe Moucherel, pour l'église de Sainte-Cécile. (N° 495, f° 92 r°.)

811. 1737, 13 avril. Rapport de Jean Viguier, maître-serrurier d'Albi, expert nommé par l'archevêque pour vérifier les ferrements de l'orgue construit par Moucherel. (N° 495, f° 104 r°.)

CHAPITRE DE SAINT-SALVI

I. — LES PRÉVOTS

812. 1470, 2 mars. Dans la chapelle Saint-Augustin de Saint-Salvi, le prévôt du chapitre collégial, Bego Montaigne, assisté d'un certain nombre de chanoines, passe un acte d'échange avec Guillaume Cabrit. (N° 3, f° 91 r°.)

813. 1536, 31 décembre. Dépôt par Jean Tanard, chanoine de Sainte-Cécile, entre les mains de Claude de Montdor, abbé de Féniers [1], chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, prévôt de Saint-Salvi, de tous les objets précieux, pièces d'or et d'argent, médailles, bijoux, qui lui appartiennent et qui sont énumérés dans l'acte. (N° 10, f° v^c^XIII r°.)

814. 1564, 9 octobre. Transaction entre révérendissime et illustrissime George d'Armagnac, archevêque de Toulouse, prévôt de Saint-Salvi, et son chapitre collégial. Le prévôt fait cession à son chapitre du droit de lods et ventes. (N° 231, f° LXXVI r°.)

815. 1597, 8 novembre. Accord entre Pierre Arman, prévôt de Saint-Salvi, et son chapitre. (N° 94, liasses.)

816. 1602, 21 novembre. Délibération du chapitre de Saint-Salvi relative au procès pendant au grand conseil du roi avec le prévôt Pierre de Moret. Il sera fait un accord. (N° 102, liasses.)

817. 1604, 3 juillet. Pierre de Moret, prévôt de Saint-Salvi, exhibe à François David, chanoine à la même église et prieur de Cambon et de son annexe de Montels, des lettres du pape Clément VIII assignant au prévôt une rente de 50 écus d'or, coin de France, sur ce prieuré et son annexe. David se résout à payer. (N° 44, f° 281 r°.)

818. 1604, 6 novembre. Il y avait procès entre Pierre de Moret, aumônier ordinaire de la reine, prévôt de Saint-Salvi, et Jean

1. Abbaye fondée entre 1169 et 1173 dans la forêt de Marsenac et Condac, sur la rive droite de la Rue, à douze lieues au sud de Clermont-Ferrand.

Galtier, recteur de Marcel, au sujet de la pension annuelle à lui concédée par le pape sur cette rectorie. Les parties transigent. (N° 55, f° v°IX r°.)

819. 1607, 8 juin. Pierre de Moret, protonotaire du Saint-Siège Apostolique, conseiller et aumônier de la reine, prévôt de Saint-Salvi, son service auprès de Sa Majesté l'ayant obligé de s'absenter d'Albi, avait créé vicaire général Pons Calmels, chanoine de Sainte-Cécile; il révoque cette nomination à son retour. (N° 110, liasses.)

820. 1634, 22 décembre. Ramond Passient, recteur de Rouffiac, comme procureur d'Alphonse Del Bene, abbé de Mézières et prévôt de Saint-Salvi, requiert, au nom de son constituant, les syndics de lui délivrer les revenus de la prévôté pour 1633 et de comprendre le prévôt dans la répartition des revenus de 1634. (N° 289, liasses.)

821. 1643, 9 juillet. Etienne Trapas, chanoine de Saint-Salvi et vicaire général d'Alphonse Del Bene, prévôt, confère une chanoinie à Jean de Laroquebouillac. (N° 379, liasses.)

822. 1647, 3 février. Acte de prise de possession de la prévôté de Saint-Salvi par noble Louis de Machault, prêtre de Paris, docteur en théologie, conseiller au parlement de Paris. La prévôté était vacante par résignation d'Alphonse Del Bene en faveur du nouveau titulaire. (N° 220, f° XIII r°. Voir aussi f°s XVI r° à XX v°.)

823. 1661, 18 janvier. Louis Mauchault[1], conseiller au parlement de Paris, avait échangé sa prévôté de Saint-Salvi contre le prieuré de Saint-Didier que lui avait cédé Jacques Cardon. Mauchault fait opposition à l'installation de Cardon, celui-ci n'étant pas paisible possesseur du prieuré cédé. (N° 393, liasses.)

824. 1661, 2 février. Jacques Cardon[2], docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, protonotaire apostolique, à peine installé à la prévôté de Saint-Salvi, entre en conflit avec son chapitre, au sujet de l'exécution d'une transaction intervenue entre le dit chapitre et le prévôt Jacques Dufaur, abbé de La Case-Dieu[3], le 5 octobre 1551. Les parties décident de produire dans un mois leurs demande et défense, qu'elles se communiqueront mutuellement pour en instruire leur avocat et un ecclésiastique, qui pourront s'adjoindre un tiers. Le prévôt émettait la prétention « de pouvoir establir ou changer le service dans la d. esglise de son authorité, sans la participation et consentement du d. chapitre ». Les parties

1. Il est appelé de Machault au numéro précédent.
2. Jacques de Cardon a pour frère Pierre, secrétaire du roi, maison et couronne de France.
3. La Chaise-Dieu, *Casa Dei* en latin (Haute-Loire).

s'engagent à se soumettre à la décision des arbitres. (N° 393, liasses.)

825. 1661, 13 février. Autre conflit entre Cardon et le chapitre de Saint-Salvi. Le prévôt représente au syndic que, bien qu'il fût « en tour d'avoir entrée en cheville, au cœur de la d. esglise, depuis hier à vespres », le ponctuaire, par ordre des syndics, avait passé son rang et mis la cheville sur le nom d'Etienne Trapas. Cardon invoque à l'appui de son droit la transaction Dufaur et l'article 64 des statuts de l'église de Saint-Salvi. Le syndic répond que sa prétention est mal fondée et qu'elle a été condamnée par une sentence arbitrale prononcée contre un de ses prédécesseurs, le prévôt Moret. (N° 393, liasses.)

826. 1662. 1er février. Protestation de Jacques Cardon, prévôt de Saint-Salvi, contre son chapitre. Il rappelle que le pape l'a pourvu de sa prévôté, qu'il a été installé le 18 janvier 1661, qu'il a toujours tâché d'obliger les chanoines, qu'il ne leur a jamais donné sujet de lui refuser les honneurs dont ses prédécesseurs ont toujours joui. Cependant, les chanoines ne cessent de contester ses droits les mieux établis, soit en ce qui concerne les honneurs qui lui sont dus à l'église, soit en ce qui touche les distributions des revenus et portions canoniales. Le lendemain était la fête de la Purification, à laquelle un chanoine doit officier. Or, le chapitre avait délibéré et résolu de ne pas lui rendre « ce que lui est deub dans la place qu'il tient dans le chœur ». Il proteste pour ne pas laisser prescrire ses droits. (N° 394, liasses.)

827. 1662, 2 février. Autre protestation de Cardon. Aux vêpres solennelles de ce jour, le chanoine officiant, de Jean, a refusé de lui donner l'encens comme il était tenu de le faire. (N° 394, liasses.)

828. 1662, 16 février. Les chanoines de Saint-Salvi se réunissent secrètement, sans aviser le prévôt, et procèdent à la distribution de certains revenus de l'année précédente, sans réserver sa part. Nouvelle protestation de Jacques de Cardon. (N° 394. liasses.)

829. 1662, 24 juillet. Par procureur, Jacques Cardon, prévôt de Saint-Salvi, représente à Antoine Devals et, en sa personne, à tous les autres hebdomadiers de l'église collégiale, que, dans les offices, il est de leur devoir « d'aler devant le sieur prévost, devant la chère prévostale, acompaignés de deux enfants de cœur, portant leurs chandeliers et sierges alumés, se tenant tout contre la d. chère, l'un d'ung cousté, l'autre de l'autre, tournés la face devers le d. sr prévost, et l'ebdomadier au milieu, à ung pas de la d. chèse, lui donner de l'encens ». C'est ce qui s'est fait de tout temps. Le dimanche 9 juillet, Devals, au *Magnificat*, refusa de donner l'encens au prévôt. Il le requiert de lui faire connaître les motifs de ce refus. (N° 394, liasses.)

830. 1662, 24 juillet. Jacques Cardon renouvelle ses protestations aux chanoines à l'occasion de la conduite d'Antoine Devals. Il déclare que c'est une contravention aux clauses de la convention entre eux passée le 17 mars dernier. C'est une irrévérence qu'il supportera d'autant moins que, d'après ce qui lui a été rapporté, elle avait été commandée à Devals par le chapitre et que ce serait « leur donner liberté d'en cometre de plus grandes, comme ils se sont desjà jactés, portés d'ung esprit de division et chicane à ruyner le bien du chapitre et destourner le service divin ». Il les requiert de déclarer s'ils approuvent et soutiennent Devals. (N° 394, liasses.)

831. 1662, 3 août. Le même Cardon représente à Gilles Lobière, commis à la recette des revenus du chapitre, qu'en vertu de la transaction reçue par le notaire Jonquet, le trésorier est tenu de rendre ses comptes par devant le prévôt et dans sa maison, et, en cas d'absence, devant son vicaire général. Il requiert Lobière de lui apporter ses comptes chez lui. (N° 394, liasses.)

832. 1662, 14 août. A l'heure des vêpres, Cardon fait représenter à Alphonse Bone, chanoine, que lui et son confrère François Capet se sont, ce même jour, rendus chez lui pour lui porter l'office à l'occasion de la solennité de l'Assomption, qui doit se célébrer le lendemain, mais qu'ils ne l'ont pas fait « avec l'entier devoir et révérance deub au d. s^r^ prévost... Néantmoings, parce qu'il ne peult pas faire le d. office avec la descence requise et ordinaire à cause que la tapisserie de sa chèse, carreaux et agenolhoir luy ont esté furtivement enlevés depuis quelques jours », il aurait désigné le dit Bone pour le remplacer. Or, il vient d'apprendre que celui-ci veut s'en décharger sur son collègue Jean Mathieu, « tout à dessein de tesmoigner en toutes choses une désobéissance aud. s^r^ prévost ». Il requiert donc Bone d'obéir, « ce faisant, prandre le pluvial et aler faire l'office de vespres ». Bone se retire au fond de la sacristie pour conférer avec les autres chanoines. De Ciron répond à la réquisition du prévôt que Bone fera l'office, mais seulement s'il est payé. Sur ce refus, le représentant du prévôt donne l'ordre au chanoine Bernard des Innocents de tenir l'office. De Ciron réplique que des Innocents est « en charge de porter le bourdon » et que, par suite, il ne pouvait être officiant. (N° 394, liasses.)

833. 1662, 22 août. Jacques Cardon signifie à Henri Caussé et à François Mournés, sonneurs des cloches à Saint-Salvi, que la transaction du 17 mars 1662, reçue par Jonquet, notaire de Toulouse, et les autres transactions reconnaissent le droit aux prévôts « de

permuter ou commander la pulsation des cloches pour les deffuncts à sa volonté ». Il les requiert de lui obéir. (N° 394, liasses.)

834. 1662, 28 août. Jacques Cardon, répondant à une réquisition qui lui a été signifiée par les syndics du chapitre d'avoir à se trouver ce même jour à 12 heures et le lendemain à 8 heures à la maison prévôtale pour ouïr les comptes du trésorier, représente que cette maison est tellement ruineuse qu'il ne peut l'habiter, qu'il s'y trouve des ouvriers pour la réparer et que, de mémoire d'homme, aucun de ses prédécesseurs ne l'a habitée, que d'ailleurs, aux termes de la dernière transaction et des transactions antérieures, l'audition des comptes doit avoir lieu dans la maison où le prévôt fait son habitation, pourvu qu'elle soit dans la ville d'Albi. (N° 394, liasses.)

835. 1662, 29 août. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi avaient objecté au prévôt que, dans sa maison d'habitation, il logeait sa mère et son beau-frère, que, par suite, elle ne pouvait servir à l'audition des comptes du trésorier. Cardon répond que la maison est spacieuse et que les chanoines n'ont pas à craindre d'y être troublés. (N° 394, liasses.)

836. 1662, 1er septembre. Devant le chapitre de Saint-Salvi, capitulairement assemblé, Bernard des Innocents donne lecture des lettres de sa nomination comme vicaire général « en l'espirituel et temporel de la prévosté » faite par Cardon. Il les signifie au chapitre pour qu'il ne puisse en prétendre ignorance. Des Innocents et le notaire sont priés de se retirer de la salle des délibérations. Ils sont ensuite rappelés et Etienne Trapas, comme doyen des chanoines, leur fait connaître que le chapitre demande copie des lettres de provisions pour pouvoir délibérer. (N° 394, liasses.)

837. 1662, 16 octobre. Bernard des Innocents, vicaire général du prévôt, répondant à une réquisition des syndics du chapitre, leur fait connaître qu'il est tout disposé à assister à l'audition des comptes du trésorier Lobière, à condition qu'elle ait lieu dans la maison prévôtale « qu'est dans l'ensepte de la d. esglise » de Saint-Salvi. (N° 394, liasses.)

838. 1663, 13, 16, 17, 28 février, 6 mars. Continuation du conflit entre le prévôt et son chapitre. (N° 394, liasses.)

839. 1663, 11 avril. Le chapitre, sans l'avis ni consentement du prévôt, avait désigné comme ponctuaire l'hebdomadier Antoine Devals. Or, il ne pointait jamais les absents. Pour obvier à ces abus et à ce scandale, le prévôt nomme le prébendier Garranet contrôleur et inspecteur de la pointe, et notifie cette nomination au chapitre. (N° 394, liasses.)

840. 1663, 14 avril. Garranet ne peut contrôler la pointe, Devals s'y opposant énergiquement. (N° 394, liasses.)

841. 1663, 11 mai. Jacques Cardon, docteur en théologie, protonotaire du Saint-Siège, conseiller et aumônier du roi, prévôt de Saint-Salvi, était en désaccord avec son chapitre au sujet de l'exécution des transactions intervenues, l'une avec Dufaur, prévôt, en 1551, l'autre avec lui-même en 1662. Une nouvelle transaction intervient entre lui et les syndics du chapitre Etienne Trapas et Barthélemy du Solier. (N° 367, f° 123 r°.)

842. 1663, 6 octobre. Cardon et les syndics du chapitre nomment des procureurs pour homologuer les transactions intervenues entre eux, reçues l'une par George Jonquet, notaire de Toulouse, le 17 mars 1662, l'autre par Antoine Rouzières, le 3 mars 1663. (N° 394, liasses.)

843. 1667, 29 mars. Jacques Cardon se voit disputer la prévôté de Saint-Salvi par Robert Regnauldin, prêtre d'Albi, qui en a obtenu un brevet du roi. Energique protestation. (N° 395, liasses.)

844. 1667, 6 avril. Cardon fait connaître au syndic du chapitre que, comme prévôt, il se propose d'officier le lendemain, à la solennité du Jeudi-Saint. Il le requiert de lui donner des assistants. De plus, le prévôt s'était démis, en faveur du chapitre, des canonicats adjugés jadis à Dufaur, un de ses prédécesseurs, s'étant seulement réservé une prébende canoniale, dont il devait toucher les revenus, qu'il fût présent ou non. Il en réclame le paiement. (N° 395, liasses.)

845. 1667, 20 avril. Le prévôt représente à Barthélemy Soulier, syndic du chapitre, que l'assiette diocésaine doit se tenir le lendemain, que lui seul ou son vicaire général a le droit d'y assister. Comme tous deux seront absents, il déclare que l'assistance à la dite assiette du syndic ou de tout autre chanoine serait un attentat aux droits du prévôt. (N° 395, liasses.)

846. 1667, 29 novembre. Le prévôt fait représenter au syndic du chapitre que, ce même jour, le chanoine David lui a signifié le décès subit du chanoine Barthélemy Soulier, qu'étant en tour de cheville, il se proposait de faire collation de la chanoinie vacante à qui bon lui semblerait. Bernard Soulier, chanoine de l'église abbatiale de Saint-Michel de Gaillac, neveu du défunt, demandait la succession de son oncle, en vertu d'actes qu'il contestait; il s'était refusé à lui donner satisfaction. Sur sa prière, le chapitre, convoqué, avait délibéré, et il s'était, lui aussi, opposé à l'installation de Bernard Soulier. (N° 395, liasses.)

847. 1667, 10 décembre. Cardon représente à l'hebdomadier An-

toine Devals que, contrairement à ses ordres, il ne pointe pas les chanoines à toutes les heures des offices, sans doute pour se conformer à une délibération illégale prise par le chapitre et d'après laquelle un chanoine ayant assisté à une ou deux des dites heures devait être considéré comme ayant assisté à toutes. Le prévôt somme Devals de jurer entre ses mains de loyalement remplir son devoir de ponctuaire et de pointer tous les chanoines ou habitués qui manqueraient à certaines heures. En cas de refus, il le citerait en justice « comme le suppôt de tout le désordre et abus qui se font dans le chœur ». (N° 395, liasses.)

848. 1667, 10 décembre. Cardon requiert Jacques Fabry, prébendier et syndic du bas-chœur de Saint-Salvi, de déclarer si le jeudi, jour de la Conception de Notre-Dame, il n'avait pas été témoin de certaines indécences commises par l'officiant, le chanoine Mathieu ; il n'encensa pas le grand autel au *Magnificat;* non seulement il dédaigna d'obéir à ses ordres, mais il se mit à rire avec insolence. Fabry répond que, jouant du serpent pendant le *Magnificat*, il n'avait rien remarqué. (N° 395, liasses.)

849. 1667, 11 décembre. Autre réquisition semblable faite à de Jean, chanoine et syndic du chapitre. (N° 395, liasses.)

850. 1667, 16 décembre. Cardon requiert Antoine Devals, prébendier et ponctuaire, de déclarer si, le matin même de ce jour, à l'issue de la grand'messe, le chanoine Bone, accompagné de son confrère Jenton, ne s'était pas rendu dans le chœur de l'église, à l'endroit où se fait la pointe, et n'avait pas arraché la cheville avec violence des mains du prévôt. (N° 395, liasses.)

851. 1680, 4 avril. Jacques de Cardon, protonotaire du Saint-Siège, prévôt de Saint-Salvi, prieur du prieuré de Saint-Martin de Montbous en Rouergue, donne quittance générale du prix de l'arrentement des revenus de son prieuré. (N° 445, f° 100 r°.)

852. 1683, 22 mai. Jacques Cardon, prévôt de Saint-Salvi, et Pierre Nègre, recteur d'Andillac, chargé de la recette des revenus de la prévôté, nomment des arbitres pour procéder à l'audition et au règlement des comptes. (N° 448, f° 135 r°.)

853. 1770, 2 janvier. Antoine-Alban de Druilhet, prévôt de Saint-Salvi, et Pierre Guyot, prêtre du diocèse de Rodez, chanoine de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie simple et régulière dite de Pétrussia établie à Sainte-Cécile, et prétendant avoir droit à la prévôté de Saint-Salvi, renoncent à l'instance pendante à ce sujet, et font une transaction. Druilhet payera à Guyot une pension de 1,000 liv. pour l'abandon de tous ses droits sur la prévôté. (N° 529, f° 150 v°.)

854. 1773, 10 juin. François Rivières, chanoine de Saint-Salvi et vicaire général du prévôt Antoine-Alban de Druillet, fait collation à Guillaume David d'une vicairie musicale à Saint-Salvi, dont lui ont fait titre les syndics du chapitre de la dite église, conformément au décret d'Armand-Pierre de la Croix de Castries en date du 23 janvier 1738. (N° 530, f° 194 r°.)

855. 1774, 24 septembre. Antoine-Alban de Druillet, prévôt de Saint-Salvi, fait collation à Charles-Hyacinthe de Marliaves d'une vicairie perpétuelle à Saint-Salvi, vacante par le décès de Jean-Antoine Fabre. (N° 530, f° 331 v°.)

II. — LE CHAPITRE

856. 1521, 17 mai. Philippe de Nupces et Antoine Durand, chanoines de Saint-Salvi, le siège prévôtal étant vacant, arrentent, comme procureurs généraux du chapître collégial, les fruits décimaux de Giroussens. (N° 6, f° v^c^XIIII v°.)

857. 1528, 5 juin. Gailhard de Bergeyret et Guillaume de Nupces, chanoines et syndics du chapitre collégial de Saint-Salvi, arrentent le bénéfice de Cunac, sous la rente de 29 setiers 1 cartière de moussole. (N° 9, CCCLIII r°.)

858. 1541, 29 mars. Accord entre le chapitre de Saint-Salvi et l'hôpital Saint-Jacques d'Albi au sujet de la directe sur une maison sise rue Droite du Vigan. (N° 11, f° CCCLXIII r°.)

859. 1563, 14 juin. Arrentement par le trésorier du chapitre de Saint-Salvi à Jean Grangier, vicaire, des revenus du bénéfice de Giroussens et de ses annexes Saint-Anatole, Saint-Cyrice, Notre-Dame de Saint-Wast et Saint-Michel [1]; rente, 180 liv. (N° 32, f° CX v°.)

860. 1564, 13 mai. Pierre Le Blanc prend possession de la chanoinie vacante à Saint-Salvi par le décès d'Astorg Albert. (N° 231, f° XVIII v°.)

861. 1564, 16 juin. Il est fait collation d'une chanoinie de Saint-Salvi à André de Carré. (N° 231, f° XXXI r°.)

862. 1564, 28 septembre. Prise de possession d'un canonicat à Saint-Salvi par Pierre de Pétrussia. (N° 231, f° LXXIII r°.)

863. 1565, 9 mars. Echange entre le chapitre de Saint-Salvi et

1. Saint-Anatole, Saint-Cyrice, aujourd'hui Saint-Cyriaque, dans la commune de Giroussens; Notre-Dame de Saint-Wast dans celle de Couffouleux; Saint-Michel était une dépendance de l'église de Saint-Salvi de Giroussens.

noble Pierre de Nogaret, sgr de Lavalette [1], habitant de Giroussens. (N° 231, f° CIIII^XXI r°.)

864. 1583, 8 décembre. Thomas Calmels, prêtre d'Albi, requiert Guillaume Gardés, recteur de Lescure et lieutenant en la cour spirituelle d'Albi, de lui faire collation du canonicat de Saint-Salvi devenu vacant du fait de crime d'hérésie dont est accusé le dernier titulaire Jacques Dufaur. (N° 264, f° VIII^CXXIIII r°.)

865. 1590, 8 janvier. Pierre Barbès, prêtre, bachelier en théologie, fait sommer Barthélemy de Saint-Martin, chanoine chevillier de Saint-Salvi, de lui faire collation de la chanoinie vacante par le décès de Jean de Pétrussia, laquelle lui doit revenir, étant gradué nommé et la vacance s'étant produite au mois réservé aux gradués nommés. (N° 252, f° XIX r°.)

866. 1591, 20 avril. Jean Castelbon, chanoine de Saint-Salvi, déclare devoir au chapitre collégial la somme de 11 liv. 10 sous pour fin de paiement de la chape que feu le chanoine Antoine du Faget restait devoir. (N° 253, f° CCCII r°.)

867. 1596, 30 juin. Antoine Bessière, chanoine et baile de Saint-Salvi, arrente les blés décimaux de la paroisse de Pazounac [2], appartenant au chapitre, sous la rente de 90 setiers de moussole à mesure de l'éminal [3] du chapitre, et les joies acoutumées, savoir : 5 setiers d'avoine et 8 livres de cire jaune. (N° 258, f° CCLIX r°.)

868. 1599, 31 mai. Pierre Yssaly, chanoine de Saint-Salvi, résigne son office entre les mains de George Le Doulx, chanoine du même chapitre, chevillier de semaine. (N° 193, f° CLVIII r°.)

869. 1599, 31 mai. Collation à Jean Yssaly de la chanoinie de Saint-Salvi, vacante par la résignation de Pierre Yssaly. (N° 193, f° CLVIII v°.)

870. 1600, 28 juillet. Un arrêt du parlement de Toulouse, confirmatif d'une sentence du prévôt des maréchaux du diocèse, avait ordonné la confiscation des biens d'Antoine de Savinhac, en raison du meurtre de Guillaume Dupuy, commis par lui. Sur ces biens devait être prélevé le capital nécessaire pour la fondation d'un obit à Saint-Salvi pour l'âme du meurtri. Les biens confisqués avaient été acquis par D^lle Hélène de Farmondié, veuve de Jean de Vernhes, sgr de La Motte, et le chapitre poursuivait, dès avant 1594, l'exécution de l'arrêt. Le 7 août 1600, le syndic du chapitre et Bourguine d'Hulmières, dame de Saint-Sernin, faisant pour son

1. Comm. de Giroussens.
2. Saint-Martial de Pazounac ou Pouzounac, annexe de Saint-Nicolas de Gaulène, comm. de Lescure.
3. Le chapitre avait une mesure de capacité spéciale pour les grains. L'émine était la moitié du setier ; l'éminal ne pouvait donc mesurer qu'un demi-setier.

fils Gabriel de Lustruc, ayant droit et cause de noble Arnauld de Roquefeuil, et noble Pierre de Vernhes, fils du décrétiste des biens de Savinhac, transigent au sujet du capital à fournir pour la fondation de l'obit. (N° 51, f° IIII^c XVII r°.)

871. 1600, 23 novembre. Les consuls de Cambon étaient tenus de prêter serment de fidélité au chapitre de Saint-Salvi et de lui payer, pour le droit de quête, une rente annuelle de 8 setiers de seigle et de 8 setiers d'avoine comme sujets et vassaux du prévôt. Il y avait eu procès à ce sujet et les consuls avaient été condamnés. Les parties font un accord. (N° 51, f° VI^c IX r°.)

872. 1614, 4 juin. François Gérieu et Jean Vaurelhan, chanoines et syndics du chapitre de Saint-Salvi, arrentent pour trois ans les dîmes en grains et carnelage de la paroisse de Pazonac, au prix global de 2,200 liv. et 16 livres de cire. (N° 197, f° LVIII v°.)

873. 1614, 16 juin. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi arrentent les dîmes des grains et du carnelage de Cagnac, sous la rente de 11 liv. 17 s. (N° 197, f° LXII v°.)

874. 1614, 27 juin. Les syndics du même chapitre arrentent la dîme des grains et du carnelage de la paroisse de Gaulène, sous la rente de 250 liv. (N° 197, f° LXXI v°.)

875. 1614. Arrentement de même nature par le même chapitre : 1° à Saint-Pierre de Counils [1] et Saint-Benoît de Fréjefons [2] ; 2° à l'Orte d'Albi ; 3° à Saint-Salvi de Monestiés [3] ; 4° au dîmaire d'Entremonts [4] ; 5° à Montsalvy [5] ; 6° à Sarmazes [6] ; 7° à Cambon et son annexe Montels ; 8° des censives à Sarmazes, à Mailhoc, à la Curade [7], à Itzac et à Lombers. (N° 197, f°s LXXIII v°, LXXV r°, LXXVI r°, LXXVII r°, LXXVIII r°, LXXXII r°, LXXXV r°, LXXXX r°.)

876. 1614, 11 décembre. Le chapitre baille en arrentement la métairie dite Tartanel à Montsalvy, sous la rente de 6 setiers de moussole. (N° 197, f° CLVI v°.)

877. 1615, 5 mars. François Gérieu, syndic du chapitre de Saint-Salvi, donne quittance à noble Jean-Antoine de Molette, habitant à Fréjairolles, tuteur des enfants de noble Roger de Castelnau, sgr de Serviès, pris en cette qualité, de 9 setiers de moussole pour arrérages des censives dues au chapitre sur sa propriété de Counils. (N° 198, f° XXXVI v°.)

1. Comm. de Lombers.
2. Comm. de Lamillarié.
3. Saint-Salvy de Blaye, annexe de Saint-Pierre de Monestiés.
4. Comm. de Puygouzon.
5. Comm. de Puygouzon.
6. Comm. de Souel.
7. Comm. de Vindrac.

878. 1615, 11 mai. Le chapitre de Saint-Salvi était en procès avec la confrérie des Pénitents Noirs, au sujet de la reconnaissance féodale qui lui était due sur des terrains que la confrérie avait acquis et où elle faisait construire sa chapelle [1]. Les parties transigent. (N° 198, f° XLIII v°.)

879. 1617, 23 février. Le chapitre de Saint-Salvi vend aux religieuses de Sainte-Claire, représentées par leur syndic Pierre Julien, procureur juridictionnel en la Temporalité, et de l'avis du frère Guillaume Laville, religieux cordelier, leur confesseur, la sgrie directe sur une maison sise à Albi, rue Droite de Ronel [2], inscrite au livre des reconnaissances du chapitre appelé Cardinal [3]. La vente est faite au prix de 250 liv. (N° 199, f° XVI v°.)

880. 1617, 7 août. Le chapitre de Saint-Salvi arrente les censives qu'il prélève sur les fiefs des masages de : Gaujarenques, les Noyrisses, les Fargues, les Ginestes aussi appelées del Fangasset, Bermoussat, Stourre-Vacques, del Puech d'Artigues, Arnaudesque, Lenin, Calmon, Bouscal, Puech, Messély, autre Messély, tous sis dans les juridictions de Sainte-Gemme, du Pont-de-Cirou et de Mirandol [4]. (N° 199, f° LXXXXII r°.)

881. 1619, 8 octobre. Le chapitre de Saint-Salvi accorde à Guillaume Vaurelhan, étudiant au collège des Jésuites de Toulouse et déjà chanoine du chapitre, la somme de 180 liv. par an pour l'évaluation des gros fruits qu'il peut prétendre sur les revenus de son canonicat. (N° 201, f° CXXV v°.)

882. 1623, 4 mars. Les syndics de Saint-Salvi donnent quittance à Jean Goutière, marchand d'Albi et fermier du droit de leudes pour l'évêque, de 44 mesures de sel, à mesure de la pile d'Albi, à raison de 22 mesures par an. (N° 205, f° XXXII r°).

883. 1623, 20 juin. Arrentement par le chapitre de Saint-Salvi des revenus du carnelage et des grains : 1° de Sarremages, rente 180 liv. et 16 livres de cire (f° CVI v°) ; — 2° de l'Orte d'Albi, rente 34 liv. et 8 livres de cire (f° CVII v°) ; — 3° de Cambon et Montels, rente 164 setiers de seigle, 10 setiers d'avoine et 16 livres de cire (f° CVIII v°) ; — 4° de Saint-Pierre de Counils et de Saint-Benoît, rente 310 liv. et 16 livres de cire (f° CIX v°) ; — 5° de Montsalvi, rente

1. Dans la rue des Pénitents, maison de MM. Périer, ébénistes. Les voûtes de cette chapelle sont encore visibles.

2. Rue d'Elbène actuelle.

3. Ainsi désigné parce qu'il fut rédigé du temps de la prépositure du cardinal d'Armagnac.

4. De tous ces masages se sont conservés les seuls noms de Gaujarenques, des Fargues, du Puech, du Pont de Cirou à Mirandol, des Ginestes et de Calmon à Sainte-Gemme.

95 setiers de moussole, 5 setiers d'avoine et 8 livres de cire (f° CXI v°); — 6° d'Entremonts, rente 59 setiers de moussole, 5 setiers d'avoine, 8 livres de cire (f° CXII r°); — 7° de Pazounac, rente 716 liv. (f° CXV r°); — 8° de Saint-Salvi de Monestiés, rente 95 liv. et 8 livres de cire. (N° 205, f° CXXV r°.)

884. 1625, 22 mars. Le syndic du chapitre de Saint-Salvi reconnaît avoir reçu de l'évêque 22 mesures de sel de Narbonne pour la rente annuelle qu'il lui sert. (N° 207, f° LIX v°.)

885. 1625, 10 mai. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi, au nom du chapitre et de l'évêque, vendent à noble Antoine d'Assier, sgr de Gaulène, toutes les censives de Gaulène, de Roumégous, du Bousquet dans les paroisses de Gaulène et de Saint-Julien de Pradoux [1], ainsi que d'autres droits seigneuriaux dans la juridiction de Sainte-Gemme ; le tout au prix de 3,200 liv. (N° 207, f° LXXX r°.)

886. 1625, 27 septembre. Le chapitre de Saint-Salvi arrente la dîme de la vendange dans le vignoble du consulat d'Albi, sous la rente de 46 pipes de vin clairet mesuré avec le « cestayral » [2] du chapitre. (N° 207, f° CLXIX r°.)

887. 1629, 25 mars. Les chanoines de Saint-Salvi élisent pour syndics leurs confrères François Gérieu et Etienne Trapas. (N° 210, f° LVI r°.)

888. 1629, 31 mars. Le chapitre de Saint-Salvi, réuni capitulairement devant George Le Doulx, ancien chanoine et vicaire général d'Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, abbé de Mézières et prévôt de Saint-Salvi, confirme les délibérations anciennes aux termes desquelles un chanoine obligé de résigner à cause de son âge ou de ses infirmités, après 15 ans de service canonial, peut occuper le même rang qu'il avait avant la résignation, assister aux offices avec surplis et aumusse et conserver la jouissance de sa maison canoniale, à condition d'en assurer les réparations. (N° 210, f° LVIII v°.)

889. 1629, 5 avril. Pierre Campmas, ancien chanoine de Saint-Salvi, devenu recteur d'Aucamville, devait au chapitre la valeur d'une chape qu'il aurait dû donner, suivant la coutume, le jour de sa réception comme chanoine. Le chapitre la lui abandonne en échange de la quantité de 6 mesures de moussole de sa pension qu'il n'avait pas touchées. (N° 210, f° LXII r°.)

890. 1629, 3 mai. Le chapitre de Saint-Salvi arrente les offrandes en pain et en vin faites à l'église collégiale, sous la rente de 72 liv. (N° 210, f° LXXXIII v°.)

1. Comm. de Saint-Julien-Gaulène.
2. C'est la mesure de capacité pour les vins spéciale au chapitre. Le cestayral contient un setier.

891. 1630, 30 septembre. Noble Antoine d'Assier, sgr de Gaulène, héritier universel du chanoine de Saint-Salvi François Gérieu, verse les 10,000 liv. léguées par ce dernier au chapitre collégial. (N° 211, f° IIcVI v°.)

892. 1633, 16 juin. François David, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Salvi, arrente le carnenc d'Entremons, sous la rente de 46 liv. 5 sous d'argent et 8 livres de cire. (N° 295, f° 131 v°.)

893. 1633, 16 juin. Le même François David arrente les carnencs perçus à Counils et à Saint-Benoît [de Fréjefons], sous la rente de 63 liv. d'argent et 8 livres de cire. (N° 295, f° 131 r°.)

894. 1634, 21 septembre. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi arrentent la dîme des raisins des environs d'Albi, sous la rente de 40 pipes de vin. (N° 296, f° 259 r°.)

895. 1634, 23 décembre. Importante transaction entre les chanoines de Saint-Salvi d'une part, et, d'autre part, les habitués du bas-chœur, hebdomadiers, vicaires et marreliers. (N° 214, du f° CLXXIII r° au f° CLXXX r°.)

896. 1635, 27 octobre. Autre transaction entre les chanoines et les prêtres du bas-chœur de Saint-Salvi. (N° 215, f° CXIIII r°.)

897. 1635, 4 décembre. Testament d'Etienne Trapas, sgr de Craissac, chanoine de Saint-Salvi. Il veut être enterré au tombeau de son oncle Claude Le Doulx, quand vivait chanoine du même chapitre, qui se trouve dans la chapelle Saint-Augustin, sous le cloître. Il lègue 300 liv. au chapitre pour fondation d'un obit qui devra être célébré dans la dite chapelle, et la musique de l'église y chantera l'*Introit*, le *Kyrie eleison*, l'offertoire, l'*Agnus Dei*, la post-communion et le verset. L'obit sera annoncé la veille et le jour par le son des cloches. (N° 297, f° 237 r°.)

898. 1637, 19 novembre. Accord entre le chapitre de Saint-Salvy et les religieux Carmes au sujet des droits seigneuriaux du chapitre sur les immeubles occupés lors de la construction du couvent. Parmi les livres terriers du chapitre, sont désignés dans l'acte : l'Olivier, l'Armaignac, Saint-Salvy, Romomy, Montdor. (N° 216, f° C r°.)

899. 1648, 19 novembre. Bernard de Ciron avait été pourvu d'un canonicat à Saint-Salvi en novembre 1634 et avait joui des revenus y attachés jusqu'en septembre 1639, temps durant lequel il faisait ses études. Il résigna en faveur de son frère Antoine et se maria. Le chapitre ouvre une instance contre lui en restitution des revenus perçus et, après son décès, contre son père Jean, son héritier. Par arrêt du parlement du 12 juillet 1647, confirmatif d'un jugement de nos seigneurs des requêtes, nobles Jean, Antoine, François

et Philippe de Ciron et leur père Jean sont condamnés à rembourser au chapitre les revenus du dit canonicat suivant la liquidation qui en sera faite. Les parties font un accord. Les de Ciron s'engagent à payer 600 liv. au chapitre. (N° 310, f° 304 r°.)

900. 1670, 10 mai. Antoine de Ciron, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Salvi, confie la charge de trésorier du chapitre à Irénée Bousquet, marchand du Castelviel. (N° 415, f° CI v°.)

901. 1730, 18 mars. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi donnent quittance à Vincent Palaffre, notaire d'Albi, et à Jean-François Decuq, contrôleur et receveur général ambulant des domaines du roi, de la somme de 135 liv. (N° 488, f° 98 r°.)

902. 1730, 5 novembre. Les consuls de Montsalvy, élus sur le choix fait par le prévôt du chapitre de Saint-Salvi, Antoine de Metgé, prêtent serment entre les mains de celui-ci et de Jean-Antoine de Galaup, syndic du chapitre. (N° 502, f° 560 r°.)

903. 1731, 24 octobre. François Murat, bénéficier de Saint-Salvi, prend possession du canonicat de Saint-Salvi résigné en sa faveur à la cour de Rome par Armand d'Irail. (N° 470, f° 91 r°.)

904. 1732, 23 juin. Jean-François Murat, chanoine de Saint-Salvi, résigne l'hebdomade fondée dans la dite église par Simon Saunal, entre les mains de Jean Gardès, receveur des tailles, noble Olivier de Lavedan et autres, qui en sont les patrons. (N° 470, f° 118 v°.)

905. 1747, 17 septembre. Armand-Eustache de Dreuillet prend possession d'une prébende canoniale à Saint-Salvi, vacante par le décès de Louis Moutet, et dont il a été pourvu, le même jour, par le chanoine en tour de cheville. (N° 481, f° 262 r°.)

III. — LE BAS-CHŒUR

906. 1591, 26 mars. Les prébendiers de Saint-Salvi, chargés du service de la chapelle Notre-Dame, dans la dite église, nomment pour syndic leur collègue Jean Malié. (N° 253, f° CCXLII r°.)

907. 1611, 18 mai. Prise de possession par Antoine Laporte d'une hebdomade à Saint-Salvi obtenue par lui en cour de Rome *in forma graciosa*. (N° 115, liasses.)

908. 1621, 7 octobre. Barthélemy Raffanel, vicaire de Saint-Salvi, résigne son bénéfice entre les mains du chanoine François Gérieu, chevillier de semaine. Le même jour il en fait collation à Marc Pénavayre. (N° 203, f^os CXXXIIII v° et CXXXV r°.)

909. 1625, 1er mars. Noble Jacques Boucherimbauld de Caste,

écuyer, ayant le droit de patronat, de présentation et de nomination d'une vicairie ou prébende à l'église de Saint-Salvi, présente le prêtre Marc Pénavayre. (N° 207, f° XLVI r°.)

910. 1629, 29 octobre. André Condat, prébendier de Saint-Salvi, résigne sa prébende entre les mains du chanoine Bernard Soulier, en tour de cheville. (N° 286, liasses.)

911. 1633, 4 novembre. Louis Devals, sous-diacre, natif d'Albi, prend possession d'une prébende ou vicairie de Saint-Salvi dont lui a fait collation Etienne Trapas, vicaire général du prévôt du chapitre. (N° 295, f° 182 r°.)

912. 1636, 17 février. Etienne Molinier, vicaire ou prébendier de Saint-Salvi, résigne entre les mains de François David, chanoine en tour de cheville de la dite église. (N° 216, f° VIII v°.)

913. 1637, 7 août. Jacques Biéri, prêtre de Cordes, est mis en possession de l'une des deux prébendes fondées à Saint-Salvi par le sgr de Camalières et dont Pierre Marmesse, avocat, qui en est le patron, lui a fait collation. (N° 291, liasses.)

914. 1643, 13 juin. Louis de Rességuier, clerc tonsuré, prend possession de la prébende ou vicairie du nombre des huit de l'ancienne fondation, dont le chanoine chevillier, Antoine de Ciron, lui avait fait collation. (N° 379, liasses.)

915. 1644, 18 juin. Guillaume Bonafous, prébendier de Saint-Salvi, représente à Etienne Trapas, chanoine et vicaire général du prévôt, que l'hebdomadier André Condat, ponctuaire au chœur, lui a montré un cartel écrit de sa propre main à lui, de Trapas, contenant qu'il a été mulcté et privé de lucrats pendant trois jours, pour faute au chœur, à l'occasion de la procession faite pour la fondation Gérieu. Bonafous discute le bien fondé de cette punition, disant qu'elle lui a été infligée en haine de sa personne, à cause du procès que le bas-chœur a intenté au chapitre. Il proteste, en outre, contre une punition semblable infligée à deux autres prébendiers pour des motifs aussi futiles. (N° 380, liasses.)

916. 1646, 22 août. Bertrand Lafargue, titulaire d'une des quatre vicairies musicales de Saint-Salvi, résigne son bénéfice entre les mains d'Antoine de Ciron, chanoine en tour de cheville. (N° 382, liasses.)

917. 1660, 6 juillet. Les hebdomadiers de Saint-Salvi empruntent à Guillaume Bonafous, leur confrère, une somme de 114 liv. 6 sous, pour poursuivre leur procès contre le chapitre collégial. (N° 408, f° 183 r°.)

918. 1674, 28 octobre. Les syndics des prébendiers de Saint-Salvi donnent quittance à Jacques Cardon, prévôt du chapitre, de

la somme de 12 liv. 10 sous pour la rente qu'il sert au bas-chœur. (N° 417, f° CLXXIX r°.)

919. 1699, 21 avril. Pierre-Jean Glises, chanoine et l'un des syndics du chapitre de Saint-Salvi, donne quittance à Jean-Antoine de Valette, conseiller au parlement de Toulouse, héritier de Germaine de Valette, veuve d'Antoine de Gailhardy, sieur des Avalats, de la somme de 200 liv., léguée au chapitre par la dite Germaine. (N° 463, f° 350 r°.)

920. 1729, 2 février. Pierre Gorsse, chanoine de Saint-Salvi, fait collation à Pierre Vialar, clerc d'Albi, d'une des quatre vicairies musicales du chapitre. (N° 487, f° 24 r°.)

921. 1772, 23 septembre. Armand-Eustache de Druillet-Saint-Martial, vicaire général du cardinal-archevêque de Bernis, fait collation à Jean-Baptiste-Henri Gorsse, clerc d'Albi, d'une vicairie dans l'église Saint-Salvi, dont il est chanoine en tour de cheville. (N° 530, f° 82 r°.)

922. 1779, 17 juin. Reconnaissance féodale à Jean-Baptiste Durand, curé de Dénat, comme pourvu de l'office de sous-diacre à Saint-Salvi, pour une terre sise à Pausi, juridiction de Castelnau-de-Bonnafous. (N° 553, f° 290 v°.)

923. 1784, 30 mars. Pierre Lacassagne, chanoine de Sainte-Cécile et hebdomadier de Saint-Salvi, résigne son hebdomade en cour de Rome en faveur de Gabriel-Philippe Thomas. (N° 533, f° 307 v°.)

924. 1786, 1er août. Jean Cathala, du Colombier, paroisse de Dénat et consulat de Puylanier, ayant droit de nomination et de présentation à l'office de sous-diacre fondé à Saint-Salvi le 13 avril 1509, en fait collation à Pierre Viguier, vicaire de Poulan et de son annexe Saint-Benoît de Frédefons. (N° 556, f° 135 v°.)

IV. — ÉGLISE DE SAINT-SALVI

925. 1542, 31 octobre. Testament d'Albert Albert, marchand d'Albi. Il lègue à l'église de Saint-Salvi quatre chapes de velours noir de valeur de 8 à 9 livres l'aune, avec bandes d'or fin, quatre chapes de velours rouge cramoisi, « avec orphes de toele d'or fin », sept chapes processionales sans « ouvreure » pour diacre et sous-diacre ; sur l'une sera brodée l'image de N.-D. avec N.-S. sur les bras. (N° 124, f° CLXVII r°.)

926. 1562, 22 octobre. Testament de Henri Chaneau, bénéficier de Saint-Salvi. Il veut être enterré dans la nef de l'église collégiale,

avec l'assistance des chanoines, hebdomadiers, habitués et des autres prêtres dits « Roquetz ». Il fonde plusieurs obits. (N° 162, f° CXLIX v°.)

927. 1563, 17 avril. Testament de Pierre Guérin, chanoine de Saint-Salvy. Il veut être enterré dans la chapelle de Saint-Augustin, au cloître de la dite église, avec l'assistance de tous les prêtres de la collégiale, même de ceux dits « Roquetz ». (N° 164, f° LIII v°.)

928. 1563, 3 novembre. Testament de Jean Verdalle, curé de Sommard, bénéficier de Saint-Salvi. Il veut être enterré dans la chapelle de Saint-Michel, à Saint-Salvi, avec l'assistance de tous les prêtres de cette église, même des Roquets, de tous les prêtres de Saint-Etienne, de la Marie-Madeleine, de Saint-Affric, de Saint-Julien, de Sainte-Martiane. Fondation d'obits. (N° 164, f° IIcVI v°.)

929. 1564, 15 avril. Prise de possession de la marrelarié de Saint-Salvi par Antoine Souilhac. (N° 231, f° VI r°.)

930. 1580, 26 février. George Palhaud, fondeur et maître canonnier ordinaire du roi, requiert le syndic du chapitre de Saint-Salvi de lui fournir, conformément au contrat passé en vue de la refonte de deux cloches de l'église, « la place pour faire la terre et pour faire le fourneau, un tablier pour batre la d. terre, deux palles, deux couteaulx de boys pour battre la d. terre, aussi la terre et fiente de cheval à ce requise, les thuilles, la chaux, le sable pour faire le fourneau, le plomb pour faire le patron des anses, les bandes et cercles pour despouilher le moule ». Monogramme du fondeur. (N° 77, liasses.)

931. 1586, 9 septembre. Testament de Marie de Lacalm. Elle veut être ensevelie aux cloîtres de Saint-Salvi. Elle lègue au bassin du purgatoire de cette église 2 robes, l'une en drap bleu très foncé, l'autre « roussel », 4 chemises, 5 voiles fins et un « davantal » violet. (N° 181, f° IIcXXIIII r°.)

932. 1592, 6 novembre. Michel Rigailh, prébendier de Saint-Salvi et maître des enfants de chœur de la dite église, constitue une dot de 100 liv. à sa sœur Marquèse, mariée à Jean Pelfort, marchand de Lavaur. (N° 186, f° IIIIcLXVII r°.)

933. 1594, 17 juillet. Jean Caussé, régent de la cure de Saint-Salvi d'Albi, et Jean Sayssac, prêtre et marrelier de la même église, pour eux et pour les autres prêtres « servants les obits fondés en la chapelle Saint-Jehan en lad. esglise, dicts des Roquets », chargent Ambroise Villeneuve, vicaire et sacristain de la dite église, de faire la recette des revenus des fondations, le nomment syndic et lui remettent deux livres, « l'ung desquels est de parchemin, contenant sept escripture[s], et l'autre est de pappier, contenant cinquante fulhets escrips ». (N° 256, f° CCCLIIII r°.)

934. 1597, 27 janvier. Testament de Cécile Sans. Elle lègue au bassin du purgatoire de Saint-Salvi « la sienne robe novial, ung devantal qu'elle a de soye, une chemise, sa ceinture de noces ». (N° 259, f° LXX v°.)

935. 1599, 20 août. Testament d'Antoine Yssaly, chanoine de Saint-Salvi, recteur de Saint-Dalmase [1] et de Saint-Sernin [1]. Il veut être enterré dans l'église de Saint-Salvi, au tombeau de son frère Pierre, aussi chanoine et recteur de Taïx. (N° 193, f° IIcXXXVI r°.)

936. 1600, 8 septembre. Guillaume Vedel, hebdomadier de Saint-Salvi, fait son testament. Il veut être enterré près du bénitier de l'église de Saint-Salvi. Il demande que tout le chœur se transporte dans sa chambre mortuaire pour prier pour le repos de son âme. Il fonde un obit et lègue 10 liv. aux confréries de Saint-Roch à Saint-Salvi, et de Saint-Sébastien aux Carmes. (N° 194, f° IIIcXLVIII recto.)

937. 1610, 3 août. Pierre Albert, maître de la musique de l'église Saint-Salvi, déclare aux syndics du chapitre collégial qu'en conformité du jugement de la chambre des requêtes de Toulouse, il offre d'observer le contrat qu'il a passé et demande qu'on lui redonne les clefs de la maison de la Maîtrise. (N° 113, liasses.)

938. 1613, 20 mai. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi arrentent les offrandes, en pain et en vin seulement, perçues à l'église, sous la rente de 65 liv. 6 sous. (N° 196, f° XLIII r°.)

939. 1618, 12 février. Le chapitre de Saint-Salvi traite avec Jean Massé, potier d'étain d'Albi, et Nicolas Poncet, maître fondeur de Toulouse, pour « fère et remettre les anses qui deffailhent en la cloche appartenant aud. chapitre, appelée Martial », pour le prix de 25 liv. (N° 200, f° XV r°.)

940. 1618, 11 septembre. Testament de Bernard Davy, chanoine de Saint-Salvy. Il veut être enterré dans l'église du couvent des Cordeliers, dans la chapelle de Saint-François, au tombeau de ses prédécesseurs, avec l'assistance des religieux Cordeliers, des Carmes, des couvents de Notre-Dame de Fargues et de Sainte-Claire. Il lègue 60 liv. pour la fondation d'un obit à Saint-Salvi. (N° 200, f° LXXXXIII r°.)

941. 1620, 24 janvier. Le chapitre de Saint-Salvi traite à forfait avec George Hugonnet [2], menuisier d'Albi, pour réparer « le bois et cage » de l'orgue de l'église, au prix de 135 liv. (N° 202, f° XIIII r°.)

1. Comm. de Cagnac.

2. Hugonnet a une certaine réputation comme ébéniste, réputation purement locale, bien entendu. Il était également sculpteur sur bois. En 1603, la ville le chargea de sculpter « la borderie » du cadre contenant le portrait du dauphin *tiré au vif* par le

942. 1621, 4 mars. Testament de Claude Suzi, sonneur de cloches de Saint-Salvi, aveugle des suites d'un accident depuis son jeune âge. Il veut être enterré dans le cloître de Saint-Salvi. (N° 203, f° XLIII r°.)

943. 1621, 23 octobre. Jean Manavit, clerc, ancien enfant de chœur de Saint-Salvi, s'engage envers le chapitre à « chanter la partie de muzique au chœur de la d. esglise », conformément aux ordres qui lui seront donnés par le maître de chapelle, à la place du vicaire Marc Pénavayre. Il aura un traitement de 33 liv. par an. (N° 203, f° CXL v°.)

944. 1623, 31 janvier. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi chargent le prêtre Jean Faral de régir la cure de Saint-Salvi, dont le chapitre est titulaire, pour une durée de 3 ans et une redevance de 3 setiers de moussole et les émoluments qu'il touchera comme vicaire. (N° 205, f° XVI v°.)

945. 1625, 28 février. Les bassiniers de la table du purgatoire de Saint-Salvi traitent avec Jean Ourde [1], peintre d'Albi, pour faire un tableau à l'huile, représentant le « Jugement universel des âmes ». Il peindra en outre à la détrempe un surciel pour le dessus de l'autel du purgatoire où le tableau doit être installé, ainsi qu'un piédestal en gradin pour mettre au-dessous du tableau. Le tout au prix de 90 liv. (N° 207, f° XLII v°.)

946. 1626, 10 janvier. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi traitent avec Antoine Jarlan et Barthélemy Sudre pour la sonnerie des cloches pendant un an. Le contrat est très intéressant. Il y avait quatre grandes cloches parmi lesquelles la Paulin [2] et la Malvesi [3], qui ne pouvaient être mises en branle que dans certaines circonstances et sur l'autorisation expresse du chapitre. Les petites clo-

peintre Pierre Pujol. Nous le retrouverons, en 1612, faisant un tabernacle pour l'église de Saint-Barthélemy de Castelnau-de-Lévis. Il nous a été donné de le voir au presbytère de Castelnau, et il n'est pas sans valeur artistique. Cf. *Rev. du T.*, tom. VI, pp. 258, 261, 262, et *Arch. d'Albi*, CC. 287.

1. Un peintre albigeois d'une grande fécondité. On trouve encore de ses œuvres, et le tableau qu'il peignit pour la table du purgatoire peut se voir à Saint-Salvi, précisément dans la chapelle du purgatoire. Ourde, ou plutôt Hourde, était le peintre officiel des consuls. A ce titre, il fut chargé des peintures que commanda la ville à l'occasion de la réception de Condé, de l'entrée solennelle de Richelieu. En 1647, il fit avec deux autres peintres d'Albi, Jean Molinier et Louis Bordelet, les tableaux et les armoiries dont on orna la ville pour la réception du comte d'Aubijoux, gouverneur de la province. Cf. *Arch. d'Albi*, CC. 295 à 297, 303, 307, 308, etc.

2. Ainsi appelée du nom du chanoine Pons Paulin, qui en fit don à l'église en 1257.

3. Elle doit son nom au donateur, Vital de Malvoisin, un donat de Saint-Salvi, qui consacra une grande partie de sa fortune à l'achèvement des travaux de reconstruction de l'église collégiale. C'est ce Malvési qui a son tombeau dans le jardin du presbytère. Viollet-le-Duc en a donné le dessin dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française.*

ches portaient le nom de Nicolanes. Règlement des honoraires pour tous les cas de sépulture. Les carillonneurs sont aussi fossoyeurs. Règlement pour ces autres fonctions. (N° 208, f° VIII v°.)

947. 1626, 22 janvier. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi donnent à régir *in divinis* la cure de Saint-Salvi à Jean Faral, prêtre du Castelviel. (N° 208, f° XXIII r°.)

948. 1630, 24 juillet. Testament de François Gérieu, chanoine de Saint-Salvi. Il veut être enterré dans la chapelle Saint-Jean à Saint-Salvi. Il lègue une robe à dix-huit pauvres, dont six à désigner par son héritier général et douze par les demoiselles de la Miséricorde. Il lègue, en outre, 10,000 liv. au chapitre de Saint-Salvi. (N° 211, f° CLII v°.)

949. 1635, 23 janvier. Testament de George Durand, hebdomadier de Saint-Salvi. Il veut être inhumé à Saint-Salvi, dans la chapelle dite anciennement de Saint-Eloi et maintenant de Saint-Pierre. (N° 297, f° 1 r°.)

950. 1635, 6 mars. Testament de Gabrielle de Ripis, veuve de François Assier. Elle veut être ensevelie dans l'église Saint-Salvi, devant la chapelle de Saint-Roch. (N° 297, f° 28 r°.)

951. 1642, 29 septembre. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi, agissant en vertu de la délibération capitulaire de ce même jour, traitent avec Claude Imbert, Jean Bajolet, natifs de Lorraine, et Jean Joly, celui-ci faisant pour lui et pour son compagnon Jean Molet, fondeurs de cloches, tous résidant à Rodez, sauf Imbert, qui réside à Milhau, pour refondre la cloche appelée la Malvési, qui s'est rompue. Elle doit avoir les mêmes proportions et la même tonalité. Le chapitre fournira aux fondeurs le métal nécessaire; celui qui sera de reste sera sa propriété. Les fondeurs devront rendre la cloche parfaite, en bonne et due forme, dans huit jours. Le chapitre leur paiera 100 liv., soit 70 liv. à la livraison et 30 liv. un an après. Les fondeurs répondent de la cloche, à moins que la rupture ne soit le fait du sonneur. Le métal qui se trouvera dans les soupiraux après la fusion sera la propriété des fondeurs. La cloche fut livrée, d'après une note marginale, le 6 octobre. Mais, comme elle n'avait pas la même tonalité que l'ancienne et qu'elle était « tout à fait discordante avec les autres cloches de lad. esglise », les quatre fondeurs s'engagent à la refondre et à la livrer dans trois semaines. Le chapitre devra cependant leur livrer un quintal et demi de métal en plus. Le chapitre leur donnera, en outre, gracieusement 26 liv. en plus des 100 qui avaient été convenues, mais les fondeurs ne pourront prétendre à aucun reste de métal, pas même à celui qui se trouvera dans le soupirail. Une

autre note marginale du 26 octobre constate que les fondeurs donnent quittance des 26 liv. supplémentaires. (N° 304, f° 245 v°.)

952. 1643, 16 juin. Testament de Pierre Martin, prébendier de Saint-Salvi. Il veut être inhumé dans la dite église, chapelle Saint-Jean. Il lègue 20 liv. au prêtre desservant la confrérie de Notre-Dame, à charge d'une fondation perpétuelle d'une messe. (N° 345, f° 144 r°.)

953. 1643, 16 novembre. Innocent de Ciron [1], chanoine de l'église métropolitaine et chancelier de l'Université de Toulouse, passe un bail à besogne avec Louis Bordelet [2], peintre d'Albi, pour la façon de deux tableaux sur toile à l'huile, représentant le crucifix; celui qui sera placé du côté de l'évangile portera une Notre-Dame et un saint Jean; sur celui qui sera placé du côté de l'épître seront peints un saint Benoît et un saint Salvi. Les deux tableaux auront douze pans de haut et huit de large. Pour le tableau où doit figurer saint Salvi, Bordelet sera tenu de peindre un surciel à la détrempe sur la toile qui lui sera remise. Le second tableau est stipulé livrable avant la fête de la Purification et le premier à Pâques. Prix, 50 liv., sur lesquelles le peintre touche un acompte de 20 liv. Il touchera 15 liv. à la remise du premier tableau et 15 liv. à la remise du second. (N° 345, f° 302 v°.)

954. 1651, 30 août. Sylvie de Malaterre, veuve de Charles Bordère, apothicaire d'Albi, qui fut inhumé dans l'église de Saint-Salvi, près du dernier pilier du côté du cloître, fait une fondation dans cette église de trois obits et messes hautes *de mortuis*, à célébrer à la chapelle de la confrérie de N.-D. le 31 août, le lendemain de la fête de saint Salvi [12 septembre] et le 24 mars, et une messe basse le jour de sainte Anne [26 juillet]. Dotation, 100 liv. (N° 313, f° 270 r°.)

955. 1652, 8 janvier. Testament de George Durand, hebdomadier de Saint-Salvi. Il veut être enterré dans cette église, chapelle de Saint-Eloi, et lègue au chapitre, pour fondation d'obits, la somme de 100 liv. (N° 355, f° 9 v°.)

956. 1656, 1er mars. Testament de Jeanne Fourès, veuve de Jean

1. Ce de Ciron, un authentique Albigeois, fut un des principaux chefs du jansénisme à Toulouse et en quelque sorte le directeur de conscience de Mme de Mondoville, la fondatrice de l'*Institut de l'enfance*. M. Léon Dutil, dans sa thèse de doctorat : *Contribution à l'histoire religieuse du dix-septième siècle ; — Lettres inédites de Mme de Mondoville, fondatrice de l'Institut de l'enfance*, a fait connaître les rapports que Mme de Mondoville eut avec notre compatriote. Notons que M. Dutil a surtout utilisé les lettres de la fondatrice des *Filles de l'enfance* à M. de Ciron, un manuscrit de 498 feuillets conservé à la bibliothèque de Toulouse.

2. Louis Bordelet est l'auteur des portraits des consuls d'Albi qui ornent le cartulaire AA 7 des archives de la ville. Cf. *Rev. du Tarn*, vol. VI, pp. 260 et suiv.

Chamayou. Elle veut être ensevelie à Saint-Salvi, devant la chapelle de Saint-Augustin, sous les cloîtres. (N° 357, f° 86 v°.)

957. 1665, 5 mars. Noble Louis de Rességuier, sgr de Rotges, et Guillaume Gardès, marguilliers du bassin du purgatoire de Saint-Salvi, baillent en colloque une vigne appartenant au dit bassin, située au quartier de las Hutes [1], confrontant avec le chemin du vignoble de Lagrèze à Puygouzon, sous la rente de 3 liv. (N° 369, f° 72 r°.)

958. 1736, 27 décembre. Les plus notables paroissiens de Saint-Salvi, au nombre de trente-quatre, ayant appris que Christophe Moucherel, facteur d'orgues, originaire de Toul, voulait vendre le petit orgue qui se trouve sur le jubé de Sainte-Cécile et qui lui avait été cédé en déduction du prix de l'orgue qu'il avait construit pour l'église métropolitaine, nomment procureurs Claude Gardés, receveur des tailles, et Jean-Baptiste Barthe, avocat, pour traiter avec Moucherel. Chacun des paroissiens souscrit une certaine somme pour être servie en rente au facteur d'orgue sa vie durant. (N° 494, f° 274 v°.)

959. 1736, 30 décembre. Moucherel fait vente au chapitre de Saint-Salvi de l'orgue de Sainte-Cécile qui lui a été cédé, et auquel il s'engage à faire certains aménagements, conformément au devis qu'il en a dressé, moyennant le paiement d'une pension annuelle viagère de 450 liv. (N° 494, f° 277 v°.)

960. 1737, 23 septembre. Laurent Desmasures, organiste de l'église abbatiale de Moissac, fait un rapport au prévôt et au chapitre de Saint-Salvi sur l'orgue qui a été vendu et restauré par Moucherel. (N° 495, f° 233 r°.)

961. 1772, 29 mars. Jean-Pierre Guyot, curé de Saint-Salvi, requiert le notaire de se transporter à l'église de Saint-Salvi pour noter le rang qu'il occupe, tant au sermon qu'aux vêpres. Bernard s'y transporte et constate que Guyot, au sermon, était assis sur un banc destiné aux chanoines, du côté du prévôt, avant le chanoine Coynard, et qu'au chœur, pendant les vêpres, il précédait le même chanoine. (N° 530, f° 28 r°.)

1. Comm. d'Albi.

CHAPITRE IV

LES PAROISSES

Saint-Affric d'Albi[1]

962. 1543, 20 octobre. Testament de Mandonne de la Ramade, née Serres. Elle lègue au bassin de Notre-Dame de Saint-Affric « ung anel d'argent qu'est en forme de vergue pleine[2] », au bassin du purgatoire de Saint-Salvi « une vergue d'argent », une robe de drap nadieu, une robe « de drap de serge de porc » et un coussin plein de plume. (N° 124, f° IIcLXXXXV r°.)

963. 1552. Du f° CCCXXII v° au f° CCCXXXII r°, nombreuses acquisitions de rentes censuelles par les prêtres de Saint-Affric et de Saint-Julien. (N° 144, liasses.)

964. 1557, 1er octobre. Testament de Jean Doumergue, prêtre. Il veut être enterré dans l'église de Saint-Affric, au tombeau de ses père et mère. A sa sépulture assisteront quatre-vingt-dix prêtres, deux Jacobins, autant de Carmes, de Cordeliers du grand couvent, de Cordeliers du couvent de Sainte-Claire. Quand son corps sera porté à l'église, le cortège devra s'arrêter devant l'image de Notre-Dame qui se trouve sur le portail de la ville, en face de laquelle sa bière sera posée pendant que les prêtres chanteront tout au long l'*Ave regina cœlorum* et que l'officiant dira trois oraisons. Le testament est reçu dans le jardin du notaire, à l'Orte, près de l'oratoire du foiral. (N° 152, f° CXXXII r°.)

965. 1566, 18 janvier. Testament de Marie Rives, femme d'Antoine Galaub, porte-farine d'Albi. Elle lègue au bassin du purgatoire de Saint-Affric une chemise, une bourrasse, des chaussures, une ceinture en demi-ostade violette, un anneau d'argent avec deux cœurs et une rose au milieu. (N° 168, f° XVII r°.)

1. Nous avons adopté l'ordre alphabétique du nom du patron de l'église : Affric, Amans, etc., etc.

2. C'est le vieux mot français verge, signifiant anneau. Voir Du Cange *sub verbo virga*.

966. 1577, 27 juin. Jean Guillerm, prieur de Saint-Affric et chanoine de Sainte-Cécile, confie le service *in divinis* de son prieuré à deux prêtres, auxquels il abandonne, pour tous honoraires, le produit des offrandes. (N° 239, f° CCCXXXVI r°.)

967. 1580, 20 juin. Jean Guillaume [1], chanoine de Sainte-Cécile et prieur de Saint-Affric, arrente les fruits décimaux qu'il perçoit dans les paroisses de Lasgraïsses et d'Orban, en sa qualité de prieur, sous la rente de 18 écus et demi. (N° 242, f° CCCC.)

968. 1591, 21 septembre. Testament de Catherine Ramond, veuve de Jean Pomarède. Elle veut être ensevelie dans l'église de Saint-Affric, au tombeau de son mari, et lègue au bassin du purgatoire ses deux meilleures robes, une camisole, deux chausses, des souliers, un « faudal », deux paires de manches. (N° 253, f° VI^C XXXVIII recto.)

969. 1593, 30 juin. Jean Gondourville, chanoine de Saint-Salvi et prieur de Saint-Affric, arrente les dîmes ressortissant à son prieuré, dans la juridiction d'Alban, sous la rente de 50 liv. (N° 255, f° V^C XXII r°.)

970. 1596, 3 janvier. Jean Gondourville, chanoine de Saint-Salvi, prieur de Saint-Affric, arrente les fruits décimaux qu'il perçoit comme prieur au dîmaire de Falgayrac [2], sous l'arrentement de 40 écus. (N° 258, f° III r°.)

971. 1618, 31 juillet. François de Barthélemy, bachelier en droit canon, gradué nommé de l'Université de Toulouse, requiert George Le Doulx, chanoine de Saint-Salvi et vicaire général d'Alphonse II Del Bene, évêque d'Albi et prévôt de Saint-Salvi, de lui conférer le prieuré de Saint-Affric d'Albi. (N° 119, liasses.)

972. 1629, 22 mai. Bernard Davy, chanoine de Saint-Salvi, recteur de Saint-Affric, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 120 liv., une demi-livre de safran et un setier de « légumage ». (N° 201, f° XLII v°.)

973. 1648, 17 juillet. Jacques Gorsse, avocat d'Albi, mû d'une dévotion particulière envers saint Jacques le Majeur, avait verbalement fait la fondation d'une messe haute et de vêpres à célébrer à Saint-Affric le jour de la fête du saint. Il la confirme et la dote d'un capital de 26 liv. (N° 350, f° 237 r°.)

974. 1650, 29 septembre. Jacques Gorsse, avocat d'Albi, fait à l'église de Saint-Affric, sa paroisse, une fondation pieuse consistant en la célébration des matines, laudes et autres heures cano-

1. C'est le même personnage que le prieur de l'article précédent.
2. Commune d'Albi, dans l'intérieur de la ville, devant le lycée.

niales et une messe en l'honneur des apôtres saint Philippe et saint Jacques, ses patrons, le 1er mai, jour de la fête de saint Affric. Dotation, 50 liv. (N° 312, f° 337 r°.)

975. 1652, 9 juin. Testament de Catherine Combes, veuve d'Antoine Guy, maître maçon d'Albi. Elle veut être enterrée au cimetière de l'église Saint-Affricain et lègue aux prêtres de la paroisse 10 liv. pour la fondation d'une messe haute. (N° 335, f° LXXIII r°.)

976. 1663, 16 avril. Guillaume Crouzet, bourgeois d'Albi, fonde dans l'église de Saint-Affric une chapelle ou obit de douze messes par an avec dotation de 50 liv. de rente et dont, après son décès, sera patron son fils Antoine, banquier de Toulouse. (N° 367, f° 94 v°.)

977. 1665, 2 juin. François Gorsse, avocat à la Cour, autre François Gorsse, fils d'Agne, et Jean-George Dumas, marchand d'Albi, faisant pour eux et pour Jean Poussoy, aussi avocat à la Cour, font vente aux prêtres de Saint-Affric d'une rente de 25 liv. au capital de 400 liv. (N° 411, f° CXXI r°.)

978. 1718, 7 juin. Jean Malfettes, boulanger du faubourg du Vigan, et sa femme Antoinette Bressoles, font vente aux prêtres de Saint-Affric d'une rente de 16 liv. au capital de 300 liv. (N° 436, f° 54 r°.)

979. 1741, 9 février. Jean-Denis Tridoulat, prêtre, prend possession de la vicairie perpétuelle de Saint-Affric dont il a été pourvu par le pape en suite de la résignation faite en sa faveur par Guillaume Rossignol. (N° 480, f° 179 v°.)

Saint-Amans de Lincarque [1]

980. 1558, 1er février. Jean Fort, bassinier du bassin du *Corpus Christi* de l'église de Lincarque, reconnaît rester devoir à Antoine Aussaguel, marchand d'Albi, la somme de 3 liv. pour achat de 28 empans de satin bleu de Bourges, « de 6 pans de trippe velours » damassé et 14 empans boucaran « yranjat ». (N° 151, f° CCCIII r°.)

Saint-Amans de Teillet

981. 1527, 28 octobre. Ramond Cueysse, chanoine de Sainte-Cécile [2], en qualité de procureur de noble Guido Berbiguier, official de Carcassonne et recteur de l'église de Teillet et de ses annexes, résilie cette rectorie. (N° 6, f° VIcLII v°.)

982. 1631, 31 mars. Pierre Jean, promoteur des causes d'office à la cour spirituelle d'Albi, au nom de l'évêque Alphonse II Del Bene,

1. Comm. de Cestayrols.
2. C'est le fondateur de la chapelle qui portait son nom et qui servait généralement de sépulture aux prêtres bénéficiers de Sainte-Cécile. Elle était située près de l'église, du côté du Castelviel, à l'extrémité du plateau qui termine le grand escalier.

traite pour la reconstruction de l'église de Teillet « au lieu que leur sera marqué et désigné, qu'est joignant le foussé dud. Teillet ». L'église doit avoir huit cannes de longueur, trois de largeur et vingt empans de hauteur, mesure de Montpellier. Détails de construction. Prix 245 liv., non compris les matériaux. (N° 283, f° 117 r°.)

983. 1654, 19 octobre. Jean Corras, recteur de Teillet, expose que son église, ayant été détruite par les religionnaires, avait été réédifiée ; qu'à cette église était annexée une chapelle, sous le vocable de N.-D. et de Saint-Eugène, fondée par Ramond Carme. Elle avait été rebâtie par Pierre Carme de la Falconié, à ses propres frais. Du consentement de l'évêque et des paroissiens, Corras accorde que cette chapelle demeure affectée à Carme et à ses successeurs. (N° 337, f° CLXXXXVII r°.)

984. 1661, 10 juin. Testament de Pierre Carme, sgr de Puechmal [1], habitant de la Falconié [2], vicomté de Paulin. Il veut être enseveli dans la chapelle Saint-Eugène de l'église de Saint-Amans de Teillet, qu'il a fait construire depuis peu. Il impose à son héritier l'obligation de faire peindre un tableau pour l'autel de cette chapelle, représentant les images de N.-D., de saint Pierre et de saint Eugène, d'entretenir la lampe qu'il y a fait établir, de manière qu'elle brûle tous les dimanches et jours de fête, d'y faire célébrer à perpétuité quatre messes le jour de saint Eugène. Il lègue enfin 20 liv. pour la confection d'un tableau destiné au maître-autel de l'église, représentant un crucifix avec saint Pierre et saint Amans. (N° 365, f° 199 v°.)

Saint-Amans de Valence

985. 1595, 3 juin. Testament de Dlle Louise d'Ymbert, veuve de Jean Juéry, de Valence. Elle veut être ensevelie dans l'église de Valence, à la chapelle Saint-Jean, au tombeau de ses prédécesseurs, avec l'assistance de trente prêtres et de douze pauvres filles, à chacune desquelles son héritier général devra donner « ung vel de telle » du pays et un drap de lit. Elle lègue 100 écus à son fils Aldibert de Lapanouse, issu de son premier mariage avec noble Guyon de Lapanouse. Son héritier universel est Guyon de Lapanouse, son fils aîné, avec substitution en faveur d'Aldibert en cas de décès sans enfants, et en faveur des pauvres de Valence si Aldibert ne laissait pas de postérité. (N° 257, f° CCXXX r°.)

986. 1607, 12 février. Frère Gaspard Gaultier, sous-prieur du couvent des Carmes d'Albi, sur la réquisition d'un des consuls et du

1. Aujourd'hui Puech-Malou, comm. de Teillet.
2. Même comm. de Teillet.

recteur, s'était rendu à Valence pour y prêcher le carême de 1606. La chaire était occupée par George d'Arthus, chanoine théologal de la cathédrale de Castres, qui s'y trouvait du mandement de l'évêque d'Albi. Il s'en retourna et alla prêcher le carême à Labastide-Montfort. Or, on poursuivait le recteur de Valence pour le paiement des honoraires à lui dus. Frère Gaspard désavoue ces poursuites. (N° 110, liasses.)

987. 1615, 13 mai. Pierre de Grasset, archidiacre de Sainte-Cécile, recteur de Valence et de Saint-Jean del Nous [1], arrente les fruits et revenus de ces deux bénéfices à noble François de Palliaret, sgr de Cambieu [2], sous la rente de 450 liv. pour Valence et de 90 liv. pour Saint-Jean. (N° 67, f° IIcXII r°.)

988. 1639, 4 janvier. Etienne de Boulhaco, archidiacre de Valence en la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, prieur des prieurés du dit Valence, au diocèse d'Albi, et de Saint-Jean del Nous, au diocèse de Rodez, donne quittance à Louis Salvan, receveur des tailles et des décimes du diocèse d'Albi, des revenus de ces deux prieurés, dont il était rentier pour les années 1634, 1635 et 1636. (N° 341, f° 2 r°.)

989. 1649, 27 avril. Charles de Boulhac, conseiller du roi à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, au nom de son frère Etienne, archidiacre de Valence, chanoine de la cathédrale de Montpellier et prieur de Saint-Jean del Nous, arrente les revenus de son archidiaconé et de son prieuré sous la rente de 520 liv. (N° 351, f° 133 r°.)

990. 1664, 5 mai. Gabriel Teillet, recteur de Tels [3], avait été pourvu par le pape de la cure de Valence et de ses annexes, devenue vacante par la démission faite en sa faveur par noble Jean de Roqueful. Mais le pape avait pourvu de la même cure Pierre Brassac, prêtre du diocèse de Rodez, en suite de la résignation de Pierre Saporta, prêtre du diocèse de Toulouse, et il était déjà en possession. Teillet se démet de la cure et reçoit en échange 260 liv. pour indemnité. (N° 368, f° 152 v°.)

991. 1759, 4 octobre. Jean Doat, curé de la paroisse de Valence-d'Albigeois et de son annexe Saint-Géraud [4], constitue un procureur pour accepter la cession de la moitié des fruits décimaux qui lui est faite par Jacques Arnhiac, chanoine archidiacre de Valence, à

1. Dans l'Aveyron.
2. Comm. de Villefranche.
3. Comm. de Padiès.
4. Le Saint-Géraud d'Andouque probablement.

la cathédrale de Saint-Pierre de Montpellier, et en cette qualité prieur du dit Valence. (N° 517, f° 133 v°.)

Saint-André de Castanet

992. 1582, 6 juin. François de Gaillardi, premier archidiacre de Sainte-Cécile, arrente les fruits de Saint-André de Castanet, annexe de sa rectorie de Castelnau-de-Bonafous, sous la rente de 143 écus. (N° 264, f° IIIcXXXII r°.)

993. 1758, 16 mars. Antoine Gracieux, du hameau de la Baurié, paroisse de Bernac, reconnaît être tenu de payer aux prêtres obituaires de Saint-André de Castanet, annexe de Castelnau-de-Bonafous, une rente de 5 liv. (N° 547, f° 17 v°.)

Saint-André de Fayssac et Terses

994. 1559, 4 avril. Les fabriciens de Fayssac et de son annexe de Terses somment Pierre Crozet et Barthélemy Trelhou, rentiers des fruits décimaux de cette paroisse, d'en assurer le service religieux, le vicaire Pierre Fabre se refusant à le faire. (N° 156, f° x v°.)

Saint-André de Léjos [1]

995. 1710, 4 novembre. François Guérin, vicaire de Sainte-Cécile, résigne entre les mains d'Henri de Nesmond, archevêque d'Albi, la cure de Léjos, dont il avait été pourvu par François de Regnaudin, vicaire général. (N° 433, f° 208 v°.)

Saint-André de Técou

996. 1753, 25 octobre. Jean-Pierre Birbé, vicaire de Saint-Pierre de Bezelles, annexe de l'église de Técou, prend possession de cette cure et de l'annexe. (N° 526, f° 23 r°.)

Sainte-Anne de Labessière

997. 1548, 17 avril. Arrentement du « barrol » de l'église de Labessière sous la rente de 43 liv. (N° 137, f° XVIII r°.)

998. 1552, 24 décembre. Jacques Bayllon, bénéficier de Sainte-Cécile, vicaire perpétuel de la paroisse de Labessière-Candeil, arrente le droit de « verrolh » de sa vicairie à Miquel Gerlas, prêtre du lieu, sous la rente de 16 liv. 12 sous 4 deniers. (N° 145, f° CCXXXII recto.)

999. 1594, 13 août. George Le Doulx, vicaire perpétuel de Labessière et de Lasgraïsses, arrente, au prix de 350 liv., à noble Claude de Lafage, de Graulhet, la pension de 60 setiers de moussole et

1. Comm. de Lamillarié.

de 10 pipes de vin que lui fait l'abbé de Candeil, le blé à prendre au sol, le vin à la « canelle ». (N° 256, f° CCCIIII^XX^IIII r°.)

1000. 1597, 8 mai. George Le Doulx, chanoine de Saint-Salvi et vicaire perpétuel de la cure de Labessière-Candeil, charge Antoine Viguier, prêtre de Sainte-Geneviève en Rouergue, d'assurer le service religieux de sa cure moyennant un salaire annuel de 60 liv. et l'abandon du revenu du manuel *sive* « verrolh ». (N° 259, f° CCCXVIII r°.)

Saint-Barthélemy de Bournazel

1001. 1613, 19 juin. Flotard de Laroquebouillac, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Bournazel, arrente la dîme du carnelage, du chanvre, du lin, de la laine, des agneaux, des cochons et du vin de sa rectorie sous la rente de 69 liv. (N° 196, f° LXIIII v°.)

1002. 1619, 17 janvier. Jean Testas, prébendier de Sainte-Cécile, recteur de Bournazel, arrente les revenus de sa rectorie sous la rente de 120 liv. (N° 71, f° XXIII v°.)

Saint-Barthélemy de Castelnau-de-Lévis

1003. 1545, 12 juin. Les fabriciens de Castelnau-de-Bonafous [1] remontrent à noble Louis Chabanier, conseiller du roi au parlement de Paris et curé de Castelnau et de ses annexes, qu'ils sont en procès avec l'évêque et le chapitre de Sainte-Cécile au sujet des réparations urgentes à faire à l'église. Ils le requièrent de contribuer à la dépense. (N° 131, f° CXLVII r°.)

1004. 1581, 29 mai. François de Gaillardi, chanoine et premier archidiacre de Sainte-Cécile, recteur de Castelnau-de-Bonafous, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 100 écus et 1 livre de safran. (N° 264, liasses.)

1005. 1584, 24 juillet. François Gailhardi, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, recteur de Castelnau-de-Bonafous, charge deux prêtres du service religieux de la paroisse au prix de 16 écus deux tiers pour tous les deux. (N° 179, f° CLXXXV r°.)

1006. 1612, 26 novembre. George Hugonnet, menuisier d'Albi, se charge de faire, au prix de 34 liv. 10 sous, et conformément au dessin qu'il en a fourni, un tabernacle pour l'église de Castelnau-de-Bonafous [2]. Il reçoit 10 liv. d'avance et le restant lui est payé le 14 octobre 1613. (N° 63, f° VI^C^II r°.)

1007. 1629, 3 mars. Guillaume de Rességuier, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Castelnau-de-Bonafous, résigne sa rectorie

1. Castelnau-de-Bonafous est le nom primitif.
2. Voir la note de l'article 941.

entre les mains d'Antoine de Roussel, vicaire général de l'évêque Alphonse Del Bene. (N° 286, liasses.)

1008. 1638, 16 août. Urbain de Rodais, protonotaire apostolique, vicaire général de l'évêque Daillon du Lude et recteur de Castelnau-de-Bonafous et de son annexe de Castanet, confie le service de cette dernière paroisse à Pierre Albert, prêtre de Castanet, moyennant l'abandon du droit de baise-main, du manuel, et d'autres émoluments que le vicaire a le droit de percevoir. (N° 340, liasses.)

1009. 1681, 4 novembre. Jean Le Caron, curé de Castelnau-de-Bonafous, arrente les revenus de sa cure sous la rente de 400 liv. (N° 324, f° 96 v°.)

1010. 1770, 11 octobre. Antoinette Crouzet, veuve de Jean Molinier, reconnaît tenir à fief des prêtres de Castelnau-de-Bonafous le moulin dit des Alberts *sive* de Rouquette, sur la rivière de Vère à Villeneuve. (N° 550, f° 329 v°.)

Saint-Barthélemy du Puy-Saint-George [1]

1011. 1529, 16 juin. Noble Jean de Moret, bénéficier, au nom de François de Lautrec, arrente les revenus de la rectorie du Puy-Saint-George, sous la rente de 400 liv. (N° 9, f° IIII^c LXVII r°.)

Saint-Benoit des Avalats [2]

1012. 1613, 19 mai. François Anisset de Fleyres, recteur des Avalats, arrente le carnelage de sa rectorie, sous la rente de 85 liv. (N° 345, f° 119 r°.)

Saint-Benoit de Carmaux

1013. 1647, 8 février. Jean Austry, recteur de Campagnac, au nom de l'évêque Daillon du Lude, et Jean de Lavit, hebdomadier de Sainte-Cécile et recteur de Carmaux, au nom de l'archidiacre de Ciron, traitent avec Jean Mayran, « ardusier » de Monestiés, pour la réfection de la toiture de l'église de Saint-Benoît, annexe de celle de Carmaux, au prix de 45 liv. (N° 383, liasses.)

Saint-Benoit de Sainte-Croix [3]

1014. 1554, 5 avril. Antoine Vieusseux, recteur de Sainte-Croix, reconnait avoir reçu d'Antoine Hérémo, son vicaire, la somme de 696 liv. et 6 pipes de vin pour entier paiement de deux « triennes » ou 6 ans de l'arrentement de son bénéfice. (N° 147, f° XIII r°.)

1. Comm. de Saussenac.
2. Comm. de Saint-Juéry.
3. Comm. de Castelnau-de-Lévis.

1015. 1785, 23 juin. Joseph-Louis Viala, prêtre du diocèse de Rodez, curé de la Madeleine du Pont-de-Cirou [1], en présence de Jean-Baptiste Ferrier, archidiacre à Sainte-Cécile, exhibe au notaire le titre qui lui a été fait, la veille, par François de Pierre de Bernis, archevêque de Damas, coadjuteur à l'archevêché d'Albi, de la cure de Sainte-Croix et de son annexe Saint-Jean de Cueye [2] et il le requiert de l'installer dans son bénéfice. (N° 543, f° 106 r°.)

1016. 1788, 18 novembre. Joseph-Louis Viala, curé de Sainte-Croix, au nom des marguilliers des bassins de l'Œuvre, du Saint-Sacrement, de N.-D., de la Belle-Croix et du Purgatoire, baille à locatairie les biens que le bassin du Purgatoire possède à l'Espitalet, à N.-D. de la Gineste et à la Combe del Pouch, consulat de Castelnau-de-Bonafous, sous la rente de quatorze mesures de froment. (N° 557, f° 269 r°.)

Saint-Blaise de Labastide-de-Lévis

1017. 1558, 10 mai. Antoine Aussaguel, marchand d'Albi, vend aux consuls de Labastide-de-Lévis et aux fabriciens de l'église, au prix de 7 liv. 4 sous, 14 empans de taffetas de Gênes rouge, 4 onces de soie fine rouge et verte, 1 empan de « trelis rotge d'Allemaigne ». (N° 154, f° LXXXII v°.)

1018. 1568, 5 mars. Pierre Maridat, curé de Labastide-de-Lévis et de son annexe Saint-Martin de Mauriac [3], arrente les revenus de l'annexe, sous la rente de 140 liv. (N° 169, f° XLI v°.)

1019. 1577, 13 novembre. Bandinelli, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Saint-Blaise de Labastide-Montfort [4], arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 200 liv. (N° 239, f° V^c LIIII v°.)

1020. 1581, 27 mai. François Lobati, recteur de Labastide-Montfort, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 62 écus. (N° 264, f° XCIX v°.)

1021. 1582, 22 juillet. François Lobaty, vicaire de Sainte-Cécile, recteur de Labastide-Montfort, arrente les fruits de son annexe Saint-Martin de Mauriac sous la rente de 37 écus. (N° 264, f° III^c XXII r°.)

1022. 1584, 6 juin. François Loubati, bénéficier de Sainte-Cécile, recteur de Labastide-Montfort et de son annexe Saint-Martin de Mauriac, arrente les revenus de sa rectorie, sous la rente de 112 liv. 10 sous 7 den. (N° 267, f° V^c XX r°.)

1023. 1626, 20 juin. Louis Salvan, fermier des fruits décimaux de

1. Comm. de Mirandol.
2. Comm. de Castelnau-de-Lévis.
3. Comm. de Senouillac.
4. Ancien nom de Labastide-de-Lévis.

l'évêque à Labastide-Montfort, les sous-afferme, sous la rente de 197 setiers de moussole. (N° 279, f° CLXII r°.)

1024. 1638, 29 mars. Jean André résigne entre les mains de Guillaume de Blanquet, archidiacre de Montmiral à Sainte-Cécile, la cure de Saint-Blaise de Labastide-de-Lévis, dont celui-ci est le collateur, en faveur de Louis Delsol, hebdomadier de Saint-Salvi. (N° 217, f° XXXV v°.)

1025. 1739, 24 juillet. Urbain-Eugène Rudelle, bénéficier et vicaire de Saint-Salvi, prend possession de la vicairie perpétuelle de Saint-Blaise de Labastide-de-Lévis-Montfort, dont il a été pourvu par de Brunet de Panat, Barthe et Ferrier, vicaires généraux de l'archevêque. (N° 505, f° 100 v°.)

Saint-Blaise de Tréban

1026. 1573, 21 septembre. Prise de possession du prieuré de Tréban par Jean Fréjeville. (N° 235, f° VII^cII r°.)

Sainte-Catherine de Penne

1027. 1626, 31 octobre. Marc Pénavayre, prébendier de Saint-Salvi, recteur de Sainte-Catherine de Penne, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 1,000 liv. (N° 208, f° II^cXXV r°.)

Sainte-Cécile de Cadix

1028. 1581, 3 mai. Louis Pezeti, bénéficier de Sainte-Cécile et recteur de Sainte-Cécile de Cadix, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 60 écus. (N° 243, f° CCCLIII r°.)

1029. 1593, 29 avril. Jean Satgier, bénéficier de Sainte-Cécile et recteur de Cadix, arrente la moitié des fruits de sa rectorie, sous la rente de 40 écus. (N° 187, f° CLXX v°.)

1030. 1596, 10 avril. Pierre de Reynès, chanoine, chantre de Sainte-Cécile, recteur de Sainte-Cécile de Cadix, arrente sa rectorie, sous la rente de 25 écus. (N° 41, f° XLV r°.)

1031. 1599, 8 juin. Pierre de Reynès, chanoine, chantre de Sainte-Cécile et recteur de Sainte-Cécile de Cadix, arrente cette rectorie pour trois ans, sous la rente de 146 écus deux tiers. (N° 50, f° CCXXXIIII v°.)

1032. 1772, 1er octobre. Marc-Antoine Fonginières, curé de Sainte-Cécile de Cadix, opte pour la portion congrue de 500 liv., réglée par l'édit de mai 1768, et abandonne au chapitre de Sainte-Cécile tous les revenus de sa cure de quelque nature qu'ils soient, même les novales. (N° 536, f° 516 v°.)

Sainte-Cécile de Fréjairolles

1033. 1550, 5 juillet. Robert de Barbier, recteur de Fréjairolles, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 165 liv. (N° 141, f° CXXIII v°.)

1034. 1580, 26 avril. George Pégar, recteur de Fréjairolles, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 41 écus deux tiers; mais il se réserve le produit du droit de manuel ou de « verrolh ». (N° 176, f° CLV r°.)

1035. 1586, 10 avril. George Pégar, prébendier de Sainte-Cécile et recteur de Fréjairolles, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 40 écus sol. (N° 181, f° LXXXXIIII r°.)

1036. 1590, 11 juin. George Pégar, bénéficier de Sainte-Cécile et recteur de Fréjairolles, charge Jean Vène, prêtre de Puygouzon, d'assurer le service religieux de sa paroisse, moyennant une redevance annuelle de 12 écus et l'abandon du droit de « verrolh ». (N° 185, f° IIcLXXXIX r°.)

1037. 1614, 31 mai. Bernard Davy, chanoine de Saint-Salvy et recteur de Fréjairolles, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 300 liv. (N° 197, f° LI v°.)

1038. 1655, 2 juin. Antoine Dalac, recteur de Sainte-Cécile de Fréjairolles, nomme un procureur pour résigner, en cour de Rome, sa cure en faveur de Raymond Parayré, chanoine chantre de Sainte-Cécile. (N° 387, liasses.)

1039. 1661, 12 juillet. Antoine Dalac, recteur de Sainte-Cécile de Fréjairolles, nomme un procureur pour résigner, en cour de Rome, sa cure en faveur d'Albert-François d'Aussaguel, clerc tonsuré d'Albi. (N° 393, liasses.)

Sainte-Cécile de Lacapelle-Ségalar

1040. 1683, 2 septembre. Noble Nicolas de Dales, recteur de Sainte-Cécile de Lacapelle-Ségalar, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome sa rectorie en faveur d'Itier, prêtre du diocèse de Mende. (N° 400, f° 445 r°.)

Saint-Cirgue ou *Saint-Cyrice d'Aigou*[1]

1041. 1557, 22 avril. Louis Espirat, demeurant à Champeys, près d'Issoire, en Auvergne, curé de Saint-Cirgue d'Aygou, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 210 liv. (N° 151, f° L v°.)

1042. 1653, 30 septembre. Pierre Faramond, recteur de N.-D. de

1. Comm. de Saint-Cirgue.

Donnazac, avait été pourvu par le pape de la cure de Saint-Cyrice d'Aygou, vacante par résignation en sa faveur, et il en avait pris possession. Marc Petit, prêtre natif de Saint-Hippolyte [1], avait été pourvu de la même cure vacante par le décès du dernier titulaire, en vertu du *forma dignum* à lui délivré par de Malidor, vicaire général de l'évêque Daillon du Lude. D'où conflit. Il y a accord. Faramond renonce à ce bénéfice moyennant l'abandon du tiers des revenus. (N° 336, f° IIcLV r°.)

1043. 1696, 28 mars. Les paroissiens de Saint-Cirgue d'Aygou achètent à Jean Tridoulat, marchand d'Albi, au prix de 41 liv. 10 sous, 90 livres de métal, dont 6 livres d'étain, pour la refonte de la cloche de l'église paroissiale. (N° 461, f° 292 r°.)

Saint-Cyrice de Sainte-Gemme

1044. 1522, 2 juillet. Le révérend Pierre Hébrard, abbé du monastère d'Ennar... (mot en partie effacé) et recteur de Sainte-Gemme, présente un instrument appellatoire et en requiert *acta et apostolos* [2]. (N° 8, f° XLVIII v°.)

1045. 1600, 13 février. Prise de possession de la rectorie de Sainte-Gemme par Charles Parairé. (N° 99, liasses.)

1046. 1600, 4 juillet. Charles Parayré, recteur de Sainte-Gemme, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 65 écus. (N° 194, f° IIcXLIX r°.)

1047. 1617, 22 juin. Jean Malfettes, prébendier de Saint-Salvi et recteur de Sainte-Gemme, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 270 liv. (N° 69, f° IIcIIIIxxIII r°.)

1048. 1634, 6 avril. Pierre Lauthier, pourvu par le vicaire général de l'évêque Alphonse II Del Bene de la rectorie de Sainte-Gemme, devenue vacante par le décès de Jean Malfettes, apprend que la présentation à cette rectorie appartient au doyen de Varen, qui a déjà présenté un autre recteur. Lauthier renonce à son titre. (N° 289, liasses.)

Saint-Claude de Carlus

1049. 1571, 4 octobre. Antoine Bonnefous, recteur de Carlus, avait donné procuration à Jean Durand, clerc, pour le moment serviteur de César Pyni, chanoine de Sainte-Cécile, archidiacre de Montmiral et vicaire général de l'évêque. Il révoque sa procuration. (N° 232, f° IIcLXII r°.)

1. Comm. de Monestiés.
2. Cette expression assez fréquente peut se traduire par demander acte.

1050. 1592, 31 août. Dette de 18 liv. au bassin de Saint-Claude de l'église de Carlus, représenté par le bassinier Raymond Bayonne. (N° 254, f° v°LXXIIII v°.)

Saint-Dalmase de Cagnac [1]

1051. 1554, 12 avril. Pierre Guérin, recteur de Saint-Dalmase et de son annexe Saint-Sernin-lès-Mailhoc, arrente les fruits de l'annexe sous la rente de 393 liv. 10 sous. (N° 147, f° XXVII r°.)

1052. 1569, 16 juillet. Gaspard Boutellier, hebdomadier de Saint-Salvi et recteur de Saint-Dalmase, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 75 liv. (N° 229, f° CXXXIII v°.)

1053. 1609, 7 février. Jean Yssalli, chanoine de Saint-Salvi, prie et requiert Pierre de Moret, vicaire général de l'évêque, de lui signer le titre de collation de la rectorie de Saint-Dalmase et de son annexe de Saint-Sernin[-lès-Mailhoc]. Le titre est signé le 10 du même mois. (N° 112, liasses.)

1054. 1610, 10 octobre. Daniel Ginestel, recteur de Saint-Dalmase, habitant de Lagardeviaur, et noble Charles de Féliquier, maître verrier, habitant aussi de Lagardeviaur, pour lui et sa femme Marguerite de Bollo, renoncent à un procès qu'ils avaient engagé. (N° 113, liasses.)

Saint-Eloi de Mailhoc [2]

1055. 1729, 12 octobre. Guillaume Ferrier, prêtre de Mouisazet, diocèse de Rodez, prend possession de la cure de Saint-Eloi de Mailloc et de son annexe Saint-Jean le Froid, vacante par le décès de Pierre Raynaud, et dont l'archevêque lui a fait collation. (N° 487, f° 299 v°.)

1056. 1790, 21 septembre. Jean-André Boyer, vicaire de N.-D. de Lasgraïsses, prend possession de la cure de Saint-Eloi de Mailhoc et de son annexe Saint-Jean le Froit, vacante par le décès d'Antoine Alrici, et dont lui a fait collation l'abbé de Cunaux, vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 545, f° 586 r°.)

Saint-Etienne d'Albi

1057. 1587, 30 avril. Testament de Jules Pascaly, marchand d'Albi. Il veut être enseveli dans l'église Saint-Etienne, dans la bière où repose le corps de sa femme. Il lègue 30 écus à distribuer à de

1. Comm. de Cagnac, anciennement dénommée Saint-Sernin-lès-Mailhoc.

2. Les actes portent bien Saint-Eloi, alors que le *Tableau de l'état des paroisses* publié par l'*Albia* en 1911 porte Saint-Jean. L'*Ordo* diocésain porte Saint-Jean et Saint-Eloi.

pauvres filles à marier et à de pauvres orphelins pour leur apprendre un métier. (N° 182, f° CXII r°.)

1058. 1588, 31 août. Les prêtres de Saint-Etienne et de la Marie-Madeleine son annexe, parmi lesquels Jean de Reynés, chanoine chantre de Sainte-Cécile, official à la cour spirituelle d'Albi et recteur de la paroisse, nomment pour leurs syndics et procureurs Antoine La Roze et Antoine Foulquier, prêtres de la dite église. (N° 250, f° CCCCIIII^XXV r°.)

1059. 1591, 18 juin. Dans la maison de Jean de Reynés, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, recteur de Saint-Etienne d'Albi, les prêtres de cette dernière église nomment pour syndic leur collègue Antoine Folquier. (N° 253, f° CCCCLXV r°.)

1060. 1597, 17 août. Les ouvriers du bassin de l'Œuvre de l'église Saint-Etienne d'Albi arrentent une terre sise au Bout-du-Pont, après les briqueteries, sous la rente de 33 liv. (N° 259, f° 498 r°.)

1061. 1603, 21 mai. Les prêtres de Saint-Etienne d'Albi et de son annexe la Madeleine nomment pour syndics Louis Banhars, recteur de l'église, et Etienne Méault, prêtre de la même église. (N° 275, f° CXXXVI r°.)

1062. 1643, 3 juin. Testament de Jeanne-Paulo de Vialettes, femme de Jean Larroque, avocat d'Albi. Elle veut être enterrée dans l'église de Saint-Etienne, chapelle de Saint-Sébastien et Saint-André, au tombeau de ses prédécesseurs. (N° 345, f° 140, v°.)

1063. 1649, 18 avril. Antoine Calabre, marchand d'Albi, fonde, dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Louis de l'église Saint-Etienne d'Albi, quinze messes basses à célébrer, une le premier de chaque mois, la treizième, le jour de l'Invention de saint Etienne [3 août], la quatorzième, le jour de saint Antoine, abbé [17 janvier], la dernière, le jour de saint Antoine de Padoue [13 juin]. Dotation, 48 liv. (N° 333, f° LXI v°.)

1064. 1652, 24 octobre. Testament de Jean Molharat, marchand verrier d'Albi. Il veut être enseveli à l'église Saint-Etienne, au tombeau de son frère Pierre. Il lègue : 100 liv. aux dames de la Miséricorde pour être distribuées aux pauvres, 20 liv. à chacun des couvents des Cordeliers, des Frères Prêcheurs, des Capucins et de Sainte-Claire. (N° 355, f° 349 r°.)

1065. 1656, 3 juin. Guillaume Salvan, lieutenant en l'officialité et recteur de Saint-Etienne d'Albi et de son annexe la Madeleine du Bout-du-Pont, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome sa rectorie en faveur de son neveu François Gorsse. (N° 388, liasses.)

1066. 1696, 6 octobre, Cuillaume de Vaxcis, chanoine de Sainte-

Cécile et recteur de Saint-Etienne et de ses annexes la Marie-Madeleine et Saint-Quentin, baille à demi-fruits la métairie léguée à la rectorie par le prêtre Antoine La Roze. (N° 258, f° CCCLXXVI v°.)

Saint-Etienne de Brés [1]

1067. 1626, 20 juin. Jean Ferrand et Pierre Mournés, fermiers des fruits décimaux de l'évêque à Saint-Etienne de Brés, sous la rente de 376 liv. 5 sous, se font cautionner par Jean Monestiés. (N° 279, f° CLX r°.)

1068. 1635, 21 mars. Antoine Masson, recteur de Saint-Etienne de Brés, nomme un procureur pour résigner son bénéfice entre les mains de l'abbé de Conques en faveur d'Antoine Constans, qui devra lui payer une pension. (N° 215, f° XXXIIII v°.)

Saint-Etienne de Brunhac [2]

1069. 1630, 7 juin. Arrentement des fruits de Saint-Etienne de Brunhac, claverie de Montmiral, appartenant à l'évêque, sous la rente de 586 liv. 5 sous et une paire de chapons. (N° 287, liasses.)

Saint-Etienne de Fayssac et Terses

1070. 1543, 13 avril. Noble Louis Chabanne, abbé de Clermont [3] et recteur de l'église de Terses [4] et de son annexe de Saint-Etienne de Fayssac, arrente ce bénéfice pour quatre années sous la rente de 200 liv. (N° 14, f° CCXVII r°.)

1071. 1552, 16 février. Noble Louis Chabanier, conseiller du roi à Paris, curé de Terses et de son annexe de Fayssac, arrente les fruits de sa cure sous la rente de 225 liv. d'argent et d'une livre de poil de safran. (N° 145, f° CCLXXXXVIII v°.)

Saint-Etienne de Graissac [5]

1072. 1578, 10 avril. Hugues de Fréjeville, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Saint-Etienne de Grayssac, donne charge à Bernard Sercamanent, prêtre de Montdragon, d'administrer sa rectorie *in divinis* au prix de 33 écus 40 sous. (N° 175, f° CLVI v°.)

Saint-Etienne du Travet

1073. 1472, 14 juillet. Testament de Jean Fuet, vicaire de Sainte-Cécile et recteur du Travet. (N° 3, f° 116 r°.)

1. Comm. de Villeneuve-sur-Vère.
2. Comm. de Castelnau-de-Montmiral.
3. Sans doute le *Clarus Mons* du Maine, à quelques lieues de Laval, abb. fondée en 1152.
4. Comm. de Fayssac.
5. Comm. de Lautrec.

1074. 1737, 8 octobre. George Pous, curé de l'église de Saint-Pierre del Siguart, prend possession du prieuré-cure du Travet, dont l'archevêque lui a fait collation et vacant par le décès de Germain Roques. (N° 504, f° 321 r°.)

Saint-Etienne de Vieulan[1] ou *Vionnant*

1075. 1549, 13 juin. Barthélemy Sabatier, recteur de Saint-Etienne de Vieulan, arrente les fruits de son bénéfice pour une durée de trois ans et sous la rente totale de 337 liv. (N° 139, f° LXXIX v°.)

Saint-Etienne-le-Vieux de Labessière

1076. 1740, 17 janvier. Jean-Pierre Malet, curé de Saint-Etienne-le-Vieux de Labessière-Candeil et de son annexe Notre-Dame de Lasgraïsses, prend possession de la cure de Saint-Sauveur de Villeneuve et de Saint-Cyrice de Milhavet, son annexe, résignée en sa faveur par Pierre-Guillaume Barthe, chanoine, trésorier de Sainte-Cécile. (N° 559, f° 18 r°.)

Saint-Eusèbe de Campagnac

1077. 1546, 16 avril. Jean Vilaris, recteur de Saint-Eusèbe de Campagnac, arrente à maître Pierre de Rabastens les fruits de cette rectorie sous la rente de 160 liv. (N° 17, f° VIII r°.)

1078. 1656, 11 juin. Pierre Boyer, sous-diacre et prébendier de Sainte-Cécile, requiert Pierre Pasquier, sgr de Malidor, chanoine trésorier de Sainte-Cécile, en sa qualité de vicaire général de l'évêque, celui-ci étant absent, de lui délivrer le *visa* ou *forma dignum* pour la prise de possession de l'église de Saint-Eusèbe de Campagnac, résignée en sa faveur, en cour de Rome, par Jean-Baptiste de Galaup. (N° 388, liasses.)

1079. 1657, 11 décembre. Jean du Ferrier, sgr de Cambiac, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, résigne entre les mains de l'évêque sa cure de Saint-Eusèbe de Campagnac. (N° 389, liasses.)

Saint-Eugène de Brens

1080. 1617, 13 juin. Noble Maffre de Lamy, chanoine de Sainte-Cécile, recteur de Brens, arrente les fruits de sa rectorie, sous la rente de 675 liv. (N° 69, f° IIcLIII r°.)

Saint-Eugène de Poulan

1081. 1754, 2 juillet. Augustin Durand, curé de Poulan et de Pouzols, autorise Antoine Derivis, bourgeois de Poulan, demeurant

1. Comm. de Lisle.

en son domaine de Griffoulière, de placer un banc dans l'église de sa paroisse, et lui donne le droit de sépulture dans la dite église. En reconnaissance, Derivis fait don à l'église de 3 liv. et d'une petite statue en bois doré représentant saint Eugène, patron de l'église, d'une valeur de 15 liv. (N° 511, f° 91 r°.)

1082. 1782, 14 juillet. Les consuls de Poulan traitent avec un charpentier pour réparer la nef, le clocher et le vestibule de l'église paroissiale au prix de 420 liv. (N° 541, f° 520 v°.)

Saint-Eugène de Vieux

1083. 1583, 20 avril. Maffre de Lamy, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Saint-Eugène de Vieux, nomme un procureur pour prendre possession de sa rectorie. (N° 245, f° IIcIIIIxxIX r°.)

1084. 1637, 6 août. Flotard de Laroquebouillac, chanoine et succenteur du chapitre de Sainte-Cécile, fait collation à Jean Bieri d'une des deux prébendes cléricales fondées à l'église Saint-Eugène de Vieux, vacante par la résignation de Jacques Bieri, collation qui appartient au chapitre de Sainte-Cécile ou au chanoine en tour de cheville. (N° 291, liasses.)

1085. 1659, 5 août. Les quatre donats de l'église de Saint-Eugène de Vieux avaient intenté, au parlement, une action contre le chapitre de Sainte-Cécile en vue d'obtenir une augmentation de leur pension. Un arrêt du 20 juillet 1657, confirmé par un autre arrêt du 4 juillet 1659, avait condamné le chapitre. Le syndic requiert les donats de retirer les arrérages des pensions dus depuis les débuts de l'instance. (N° 391, liasses.)

Saint-Genest d'Alayrac [1]

1086. 1589, 10 janvier. Pierre Jourde, recteur d'Alayrac, arrente les fruits de son bénéfice, sous la rente de 40 écus sol. (N° 184, f° XI r°.)

Saint-Géniés de Puygouzon

1087. 1557, 14 novembre. Jean Palhaud, fondeur de cloches, traite avec les consuls de Puygouzon pour la refonte d'une des cloches de l'église de Saint-Géniés, au prix de 22 liv. 15 sous. (N° 151, f° CCXXXIII v°.)

1088. 1558, 22 janvier. Les consuls de Puygouzon et les bassiniers du bassin du purgatoire de Saint-Giniés reconnaissent devoir à Jean Palhaud la somme de 34 liv. pour la refonte de la cloche de l'église de Saint-Giniés. (N° 151, f° IIcLXXXXI r°.)

1. Aujourd'hui annexe de Vindrac.

Saint-Genieys de Laucefan [1]

1089. 1645, 3 avril. Jean de Laroquebouillac, recteur de Saint-Genieys de Lausafant, confie l'administration de sa paroisse à Pierre Combrés, prêtre de Najac en Rouergue, aux gages de 10 setiers de moussole et de 40 sous pour indemnité de logement. Le recteur lui abandonne en outre les revenus du baise-mains. (N° 347, f° 86 r°.)

1090. 1646, 18 décembre. Noble Jean de Laroquebouillac, prieur-curé de Saint-Genieys de Laucefan, résigne son bénéfice entre les mains d'Etienne Trapas, vicaire général du prévôt de Saint-Salvi, qui en est le patron collateur. (N° 382, liasses.)

Saint-George du Castelviel [2]

1091. 1554, 23 juillet. Jean Mercas, chanoine de l'église d'Angoulême, comme procureur de Geoffre Faubert, archidiacre de Sainte-Cécile et curé de l'église Saint-George du Castelviel, arrente les fruits de la cure sous la rente de 157 liv. 10 sous. (N° 147, f° 166 v°.)

1092. 1559, 23 mai. Jean Mercier, comme ayant charge du curé de l'église Saint-George du Castelviel, suivant concordat passé à Angoulême le 10 janvier 1557, arrente les fruits de cette rectorie sous la rente de 140 liv. 10 sous portables à Angoulême. (N° 156, f° LXXXII v°.)

Saint-Géraud de Sieurac

1093. 1611, 31 mai. Pons de Calmels, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Sieurac, arrente les fruits de sa rectorie à noble Jean d'Escarlhan et à d'autres, sous la rente de 560 liv. Les rentiers demeurent chargés du traitement du vicaire. (N° 196, f° XII v°.)

1094. 1737, 2 mars. Gabriel Barthe, chanoine trésorier de Sainte-Cécile, vicaire général et official de l'archevêque de La Croix de Castries, comme procureur de Pierre de Tournier, doyen des conseillers clercs du parlement de Toulouse, prieur du prieuré de Saint-Géraud de Sieurac et, en cette qualité, patron de la cure ou vicairie perpétuelle du dit Sieurac, en fait collation à Vital de Lapanouse, curé de Sainte-Catherine de Penne. (N° 495, f° 51 v°.)

Saint-Grégoire

1095. 1556, 26 octobre. Testament d'Antoinette Ravalhe, femme de Pierre Ezos, du masage del Godalhsec, paroisse de Saint-Gré-

1. Comm. de Rabastens.
2. Voir aussi Saint-Loup.

goire. Elle veut l'assistance de 80 prêtres à sa sépulture, à sa neuvaine et à son anniversaire et chacun touchera 20 deniers. (N° 150, f° CLXXXXV v°.)

1096. 1556, 26 octobre. Mêmes dispositions testamentaires de Jeanne Camboulives, femme de Jean Ezos, du même lieu. Elle institue son héritier universel le premier enfant qu'elle aura. Enfin, elle lègue les sommes nécessaires pour la célébration d'un trentenaire de messes dans l'an de son décès. (N° 150, f° CLXXXXVI v°.)

Saint-Jacques de Cunac

1097. 1560, 13 janvier. Jean Ramond, curé de Cunac, arrente les fruits de sa cure sous la rente de 260 liv. (N° 156, f° IIcLXX r°.)

1098. 1586, 6 mai. Pierre Sernet, recteur de Cunac, confie l'administration de sa paroisse à Antoine Méalet, prêtre d'Albi, au prix de 13 écus et demi et 3 setiers de moussole. (N° 181, f° CXVI r°.)

1099. 1592, 28 juillet. Gaspard Martin, fermier des fruits décimaux de Cunac, dénonce les méfaits des troupes du sieur de Crins, logées à Cunac, qui emportent et vendent « le bled et autres grains du sol et les gerbes des champs ». (N° 86, liasses.)

1100. 1656, 28 mai. Délibération des paroissiens de Cunac relative au paiement des frais de construction de leur église et du clocher. (N° 388, liasses.)

1101. 1691, 12 novembre. Par-devant Jacques Viguier, prêtre obituaire de Saint-Affric, Simon Carivenc, prêtre de Cunac, prend possession de la paroisse de Cunac, dont il a été pourvu par Antoine Cariven, qui s'en est démis entre les mains de François de Carrière, vicaire général, le siège étant vacant. (N° 457, f° 271 v°.)

Saint-Jacques de Donnazac

1102. 1630, 29 novembre. Jacques Pélissier, recteur de Saint-Jacques de Donnazac, confie à Pierre Albert, prêtre de Castanet, l'administration de sa paroisse, moyennant un salaire de 56 liv. et l'abandon du droit de « verroul ». (N° 282, f° 306 r°.)

Saint-Jacques de Lacapelle de Puycelsi

1103. 1561, 22 janvier. Arrentement de l'archiprêtré de la Chapelle-Puycelsi ; durée 3 ans, prix 1,200 liv. (N° 31, f° IIIIcIII v°.)

1104. 1637, 19 juin. Antoine Breul, archiprêtre de Lacapelle, charge Maffre Salgués, prêtre de Montmiral, d'administrer *in divinis* la paroisse de Saint-Jacques de Lacapelle et son annexe N.-D. d'Austrières [1], moyennant un salaire de 30 liv. (N° 216, f° XXXV r°.)

1. Notre-Dame d'Austrières ou de Laval, même commune de Puycelsi.

1105. 1657, 11 décembre. Pierre d'Yèche, archiprêtre de Saint-Jacques de Lacapelle et de ses annexes, résigne son archiprêtré entre les mains de l'évêque, qui l'a pourvu de la cure de Mailhoc. (N° 389, liasses.)

1106. 1657, 17 décembre. Claude Boyer, archiprêtre de Saint-Jacques de Lacapelle, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome son archiprêtré, en faveur de noble Jacques de Berne, prêtre du diocèse d'Albi. (N° 389, liasses.)

Saint-Jacques de Vers [1]

1107. 1547, 7 juin. Arrentement du « verrolh » de Saint-Jacques de Vers. Le « verrolh » est constitué par les offrandes du pain, vin, lin, chandelles, etc. (N° 27, f° IIIcXV v°.)

1108. 1585, 10 mai. Testament d'Antoine Rieuneau, recteur de Saint-Jacques de Vers, juridiction de Sainte-Gemme. Il veut être enterré dans le chœur de son église, et lègue 2 setiers de seigle à distribuer en petits pains à tous ceux qui se présenteront à sa maison. (N° 268, f° XCV r°.)

1109. 1686, 25 avril. Les paroissiens de Vers achètent à Hyacinthe Cassan, marchand du Bout-du-Pont d'Albi, au prix de 119 liv. 170 livres de métal pour refondre la cloche de leur église. (N° 452, f° 98 r°.)

Saint-Jean de Cueye [2]

1110. 1550, 6 août. Testament d'Antoine Trolhet, prêtre de Cueye. Il veut être enterré dans cette église, avec l'assistance de tous les prêtres de la paroisse, de ceux des paroisses de Sainte-Croix, de Castelnau-de-Lévis, de deux Cordeliers, de deux Carmes, de deux Jacobins, qui assisteront aussi à sa neuvaine et à son anniversaire. Ils toucheront chacun 2 sous avec la réfection corporelle. (N° 152, f° CV v°.)

1111. 1595, 9 août. Pierre Gasanhes, procureur d'Antoine Peyre, rentier des fruits décimaux de Saint-Jean de Cueye, rapporte au syndic du chapitre de Sainte-Cécile que le capitaine Gauzy, d'autorité du comte d'Aubijoux, a fait emporter par force et violence les blés du dîmaire. (N° 90, liasses.)

Saint-Jean de Gourgouilhac [3]

1112. 1548, 17 juin. Noble Olivier de Benacys, dit de la Rémère, recteur de Saint-Jean de Gorgolhac, arrente les revenus de sa rec-

1. Comm. de Sainte-Gemme.
2. Comm. de Castelnau-de-Lévis.
3. Comm. de Rabastens.

torie pour une durée de 2 ans, sous la rente de 240 liv. (N° 17, f° CXIX v°.)

1113. 1637, 28 septembre. Antoine Rat, laboureur du masage de Rat, paroisse de Saint-Jean de Gourgouillac, et Pierre Lauthier, prébendier de Sainte-Cécile et recteur de la dite paroisse, reconnaissent devoir à Antoine Tridoulat, marchand d'Albi, 38 liv. 16 sous, restes de la somme de 128 liv. 16 sous, prix d'une cloche de 224 liv. fournie par le dit Tridoulat à la dite église. (N° 299, f° 249 r°.)

Saint-Jean de Granéjouls [1]

1114. 1563, 26 juin. A l'hôtellerie de la Tête d'Or, à Albi, noble Guillaume de Cajarc, chanoine de la cathédrale de Castres, recteur de Saint-Jean de Granéjouls, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 300 liv. et une livre de poil de safran « marroquin » la première année, et de 120 liv. et une livre de poil de safran « marroquin » les deux autres années. (N° 163, f° LXXXIIII r°.)

Saint-Jean de Janes [2]

1115. 1560, 8 septembre. Noble Robert de Montvalen prend possession de sa rectorie de Saint-Jean de Janes. (N° 123, f° IIIXXIII r°.)

1116. 1580, 23 janvier. Noble Ramond de Belcastel, dit de Montvaillant, sgr de Mont-Lauzun, en Quercy, au nom d'André Enjalbert, recteur de Saint-Jean de Janes et de ses annexes Saint-Salvi del Burg [3] et de Notre-Dame de Lagarde [3], arrente pour 3 ans les fruits de ce bénéfice sous la rente de 400 écus pour la durée de ce trienne. (N° 176, f° XXIII r°.)

1117. 1629, 19 mars. Barthélemy Ravalhe, recteur de Saint-Jean de Janes, nomme un procureur pour résigner sa cure entre les mains du pape ou de son vice-chancelier en faveur de François Delmas. (N° 286, liasses.)

Saint-Jean de Mailhoc [4]

1118. 1655, 16 juin. George Servientis, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Mailhoc, fait don aux prêtres et aux consuls du dit Mailhoc d'une maison presbytérale. (N° 358, f° 143 r°.)

Saint-Jean de Marcel

1119. 1631, 1er septembre. Flotard de Laroquebouillac, en sa qualité de vicaire général d'Alphonse II Del Bene, fait collation à

1. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.
2. Comm. de Paulinet.
3. Il existe un Burg à Paulinet, dans la paroisse actuelle de N.-D. d'Ourtiguet. N.-D. de Lagarde se trouve dans la même comm. de Paulinet.
4. Voir Saint-Eloi.

Antoine Boyer, prêtre du diocèse de Rodez, de la rectorie de Saint-Jean de Marcel, qui est à la collation de l'évêque. (N° 288, liasses.)

Saint-Jean de Montels

1120. 1640, 6 juin. Antoine Breul, archiprêtre de Lacapelle, arrente les blés et le carnelage de Saint-Jean de Montels dépendant de son archiprêtré, sous la rente de 240 liv. (N° 218, f° LVI r°.)

Saint-Jean de Sénespe [1]

1121. 1785, 5 novembre. Paul-Tristan de Jougla de Poulan, curé de Saint-Jean de Sénespe et de son annexe La Sauzière, prend possession de la cure de Saint-Jean de Roufliac, dont il a été pourvu et qui est vacante par la démission de François-Joseph-Victor de Boyer, devenu chanoine de Sainte-Cécile. (N° 543, f° 228 r°.)

Saint-Jean-Baptiste de Gabriac [2]

1122. 1529, 16 décembre. Jacques de Lautrec arrente sa rectorie de Gabriac au prix global de 1,100 liv. pour trois ans. (N° 9, f° IIII^cLXIX v°.)

1123. 1572, 20 janvier. Prise de possession de l'église Saint-Jean de Gabriac par François Gailhard. (N° 233, f° XXXIIII v°.)

1124. 1626, 31 mai. Pierre Jean, recteur de Saint-Jean de Gabriac, cède, sous réserve de l'approbation épiscopale, à noble François de Genton, écuyer, la jouissance perpétuelle de la chapelle de l'église de Gabriac, dédiée à Sainte-Catherine et située à main droite en entrant par la porte principale, pour y assister aux offices. (N° 208, f° CXXXIII v°.)

1125. 1637, 27 avril. Guillaume Foucras, recteur de Gabriac, et sieur Pierre Alari de Monpeyrou, marguillier du bassin de Saint-Jean-Baptiste, patron de la dite église, traitent avec Jean Orde [3], peintre d'Albi, pour la façon d'un tableau de dix empans de haut sur huit de large, cadre non compris, représentant la figure du saint Crucifix, la Vierge Marie, saint Jean l'Evangéliste, saint Jean-Baptiste et sainte Catherine, le tout peint à l'huile, avec un cadre en bois assorti, orné d'un filet d'or autour de la corniche. Orde devra parachever son œuvre en 3 mois, au prix de 60 liv. (N° 299, f° 112 v°.)

Saint-Jean-Baptiste de Mouzieys

1126. 1561, 14 juin. Jacques Guiraud, recteur de Mouzieys et Teulet, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 185 liv. (N° 223, f° II^cLIX v°.)

1. Comm. de La Sauzière Saint-Jean.
2. Comm. de Cadalen.
3. Orde, Ourde ou Hourde. Voir la note de l'art. 945.

1127. 1598, 6 mai. Barthélemy Prunet, recteur de Mouzieys et de son annexe Teulet, confie le service religieux de ses paroisses à Guillaume Blanc, prêtre de Lescure, au prix de 20 liv., plus le produit du droit de « verrolh ». (N° 192, f° CI r°.)

1128. 1600, 7 juin. Barthélemy Prunet, prébendier de Sainte-Cécile et recteur de Mouzieys et de son annexe Teulet, charge Pierre Delpon, prêtre de Pons en Rouergue, d'administrer ces paroisses *in divinis*, au prix de 50 liv. plus le produit du « verrolh ». (N° 194, f° IIcXVI r°.)

1129. 1728, 27 avril. Pierre Pujol, curé de Saint-Jean de Mouzieys et de N.-D. de Teulet, son annexe, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome en faveur de Jean-Baptiste Sirven, vicaire de Teulet, sous réserve d'une pension de 150 liv. (N° 486, f° 458 r°.)

1130. 1729, 16 mai. Jean-Baptiste Sirven prend possession de la cure de Mouzieys et de N.-D. de Teulet, résignée en sa faveur par Pierre Pujol. (N° 487, f° 148 v°.)

Saint-Jean-Baptiste de Pouzols [1]

1131. 1583, 28 mai. Pierre Nicolas, recteur de Pouzols, arrente le carnenc de son bénéfice sous la rente de 10 écus. (N° 267, f° IIcXXXIX r°.)

1132. 1651, 8 mars. Jean de Bure, natif de Pouzols, recteur de Saint-Jean de Soulègre, terre de Castelnau-de-Brassac, fait donation à l'église Saint-Jean de Pouzols d'une terre sise dans ce consulat, lieu dit à la Sandronne, d'une superficie de sept mesures, une boisselée, confrontant avec le chemin Candelhés [2], à la charge par les prêtres qui détiendront la chapellenie de Saint-Christophe ou de Sainte-Anne de la dite église de célébrer chaque année, le 17 février, une messe haute *de mortuis*. (N° 314, f° 83 v°.)

1133. 1788, 2 septembre. Jean-Baptiste Barthélemy, bénéficier de Sainte-Cécile, prend possession de la cure de Saint-Jean-Baptiste de Pouzols et de son annexe Saint-Eugène [3], vacante par la démission d'Augustin Durand et dont il a été pourvu par de Cunnaux, vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 544, f° 526 r°.)

Saint-Julien d'Albi

1134. 1532, 22 septembre. En présence de Bertrand de Lautrec, official d'Albi, Antoine de Bages fonde un obit à l'église Saint-Julien. (N° 10, f° CLXXII r°.)

1. Comm. de Poulan-Pouzols.
2. C'est-à-dire le chemin qui conduit à Candeil.
3. Comm. de Poulan-Pouzols.

1135. 1546, 1er mai. Hugues d'Arques Nègres, marchand d'Albi, bassinier du bassin du purgatoire de Saint-Julien, en procès contre Antoine Borrelli, prêtre de la même église, avait obtenu de la cour métropolitaine de Bourges excommunication contre lui. Borrelli l'avait cité devant la même cour pour en obtenir absolution et « relaxance » des censures ecclésiastiques. L'excommunication n'avait été obtenue que pour un mois. Or, ce délai n'étant pas encore expiré, Borrelli était rentré dans l'église de Saint-Julien et prêtait son aide aux autres prêtres. D'Arques Nègres proteste. (N° 133, f° LVIII v°.)

1136. 1546, 3 mai. Suite de la même affaire. (N° 133, f° LVIII v°.)

1137. 1556, 9 mai. Arrentement de la cure de Saint-Julien d'Albi pour 3 ans, sous la rente de 50 liv. (N° 31, f° XVII r°.)

1138. 1560, 13 août. Testament de Jean Espie. Il veut être enterré dans l'église Saint-Julien d'Albi, au tombeau de son père, avec l'assistance de tous les prêtres de la paroisse, et lègue au bassin du purgatoire son manteau et son sayon de drap noir de Paris. (N° 158, f° CIX v°.)

1139. 1580, 18 avril. Jacques Baraduc, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Saint-Julien, arrente les fruits du « verrolh » de son église sous la rente de 3 écus un tiers. (N° 264, f° VCVI r°.)

1140. 1580, 2 décembre. Les prêtres de l'église Saint-Julien nomment pour syndic leur collègue Claude Maurel. (N° 264, f° LIIII r°.)

1141. 1596, 27 mai. Pierre Terroux, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Saint-Julien d'Albi, confie le service religieux de sa rectorie à Pierre Jean, vicaire de Sainte-Cécile, et lui abandonne les offrandes en pain, vin, cire et argent qui seront recueillies. (N° 48, f° IIIIXXXII r°.)

1142. 1606, 10 octobre. Jacques Denis, chanoine de Sainte-Cécile, recteur de l'église de Saint-Julien, arrente à perpétuité la métairie, avec plusieurs autres terres, appartenant à la communauté des prêtres de Saint-Julien et située au lieu dit Jausou[1] ou les Planques, juridiction d'Albi, sous la rente de 5 setiers, moitié moussole, moitié seigle. (N° 57, f° VICLXVII v°.)

1143. 1610, 18 novembre. Pierre Alary, trésorier général de France à Toulouse, pour établir qu'il a dépassé 25 ans, fait sommer le vicaire de Saint-Julien de lui exhiber les registres des baptêmes depuis 1584. Le vicaire répond qu'ils ont été remis au greffier des insinuations; celui-ci, sommé à son tour, déclare qu'il ne possède que les registres des six dernières années. (N° 113, liasses.)

1. C'est le nom du ruisseau qui se jette dans celui de Caussels, précisément aux Planques.

1144. 1618, 14 novembre. Jérôme Bandinelli, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, recteur de Saint-Julien d'Albi, traite avec Jean Barthélemy, maître menuisier, pour la construction de la chaire à prêcher de Saint-Julien au prix de 40 liv. (N° 200, f° cx v°.)

1145. 1686, 21 juillet. Pierre Roquière, prêtre, habitant de Villefranche-de-Rouergue, prend possession de la cure de Saint-Julien d'Albi, dont il lui a été fait collation par François Carrière, prévôt de Sainte-Cécile. (N° 452, f° 170 v°.)

1146. 1731, 20 mai. Hélène Macary, veuve de Jean Rochefort, habitant d'Albi, donne quittance à Antoine Deffos, pris comme trésorier du chapitre de Sainte-Cécile, de la somme de 111 liv. 2 sous 3 deniers, due à son défunt fils Bernard Rochefort, curé de Saint-Julien, pour sa portion congrue. (N° 502, f° 274 v°.)

1147. 1770, 10 février. Jean-Baptiste Larroque, curé de Saint-Julien d'Albi, fait quittance aux Frères-Prêcheurs, à la stipulation du P. Jean-Raymond Guillemot, sous-prieur et syndic, de la somme de 300 liv. (N° 550, f° 34 v°.)

1148. 1777, 10 décembre. Les notables paroissiens de Sainte-Martiane d'Albi, convoqués au son de la cloche par le marguillier Jean-Baptiste Jalabert, se réunissent dans le presbytère, en l'absence du curé, qui, requis le matin même par acte fait par Maury, a refusé de se rendre à la réunion. Ils délibèrent sur les propositions adressées par les consuls d'Albi au cardinal, au sujet de la suppression de la paroisse de Saint-Julien et de son union à celle de Sainte-Martiane. Il est exposé que les églises d'Albi sont trop nombreuses, ce qui occasionne de grosses dépenses d'entretien incombant à la ville ; que les réparations à faire à Saint-Julien, au dire des consuls, coûteraient plus de 20,000 liv. Une enquête avait été ouverte par les soins du cardinal et confiée au vicaire général de Combettes. Le président de l'assemblée fait remarquer que la population de la paroisse de Sainte-Martiane excède un peu le chiffre de 2,000 ; que celle de Saint-Julien est bien supérieure ; que, par suite, au cas de l'union des deux paroisses, l'église de Sainte-Martiane serait insuffisante pour contenir les fidèles ; que, d'ailleurs, les consuls exagèrent le montant de la dépense des réparations à faire à l'église de Saint-Julien ; qu'il n'y aurait qu'à reconstruire le clocher, et que, vu la hauteur de ce clocher, qui a été démoli, un tiers des matériaux suffirait ; que, d'ailleurs, les paroissiens de Saint-Julien, composés en partie « de paysans ou journaliers, gens illetérés et brutaux, sont dans l'intention de n'entrer dans l'église de Sainte-Martiane que pour quereller les paroissiens de Sainte-Martiane, occasionner dans la dite église de rixes et de querelles.

jusqu'au point de coopérer à l'interdiction de cette église en y répandant le sang humain ».

Pour tous ces motifs et d'autres longuement développés, l'assemblée nomme deux syndics pour se pourvoir en opposition à la suppression de Saint-Julien [1]. (N° 539, f° 327 v°.)

Saint-Laurent de Cardonnac [2]

1149. 1654, 25 mars. Noble Charles-François de Bonnes, baron de Saint-Paul, prieur du prieuré simple de Saint-Laurens de Cardonac, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 700 liv. et d'une livre de poil de safran. (N° 337, f° LXVI r°.)

Saint-Laurens de Trévien

1150. 1656, 7 mai. Antoine Carrière, recteur de Saint-Laurens de Trévien et chapelain de la chapellenie du Suech, arrente les fruits de ces deux bénéfices sous la rente de 110 liv. (N° 149, f° CVII v°.)

1151. 1730, 27 mars. Pierre Boyer, curé de Saint-Martin de Grizac [3], requiert l'archevêque Armand Pierre de La Croix de Castries de lui faire collation de la cure de Saint-Laurens de Trévien. (N° 488, f° 118 r°.)

Saint-Lieux ou *Saint-Léonce de Saint-Lieux Lafenasse*

1152. 1581, 15 mai. Jean de Reynès, chanoine de Saint-Salvi et recteur de Saint-Lieux et de son annexe Notre-Dame de Lafenasse, arrente les revenus de sa rectorie, sous la rente de 73 écus et demi, le droit de « verroil » réservé. (N° 177, f° IIcXXXV r°.)

1153. 1610, 4 décembre. Pierre Arquier, recteur de Saint-Léonce de Lafenasse, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 180 liv. (N° 113, liasses.)

1154. 1646, 2 juin. Jean Austry, recteur de Campagnac, officier de l'évêque Daillon du Lude et en son nom, le syndic du chapitre de Sainte-Cécile et Nicolas Bonnes, recteur de Saint-Lieux, traitent avec un charpentier et un maçon pour les réparations à faire à la dite église de Saint-Lieux au prix de 148 liv. (N° 382, liasses.)

Saint-Loup du Castelviel [4]

1155. 1556, 1er mai. Arrentement des fruits décimaux de la cure du Castelviel, pour une durée de deux ans, sous la rente de 157 liv. (N° 31, f° XX v°.)

1. Sur l'union de Saint-Julien à Sainte-Martiane et sur la démolition de la première de ces églises, cf. GG. 54 des Arch. comm. d'Albi. L'affaire traîna de 1777 à 1784.
2. Comm. Noailles.
3. Comm. de Puybegon.
4. Voir Saint-George.

1156. 1564, 26 avril. Testament de Jean Savène, dit Jany, du masage de la Greulié, juridiction du Castelviel. Il veut être enseveli dans l'église du Castelviel, près des fonts baptismaux, avec l'assistance de seize prêtres et de deux religieux de chacun des trois couvents d'Albi, tous lesquels auront droit à la réfection corporelle. Il lègue au bassin du purgatoire de sa paroisse sa robe neuve de drap gris, un sayon de drap gris et une chemise. (N° 166, f° XXXII r°.)

1157. 1583, 26 juillet. Astorc Gastailh, chanoine pénitencier de Sainte-Cécile et recteur du Castelviel, donne en arrentement une terre dépendant de sa rectorie, située à Puech Narrate (ou Varrate), *sive* de Bon Po [1], sous la rente de 35 sous. (N° 245. f° IIII^c^IIII^xx^X v°.)

1158. 1585, 24 juillet. Jean Gastailh prend possession de la rectorie du Castelviel, dont l'évêque Julien de Médicis lui a fait collation. (N° 264, f° VI^c^XXVI r°.)

1159. 1591, 27 avril. Les bassiniers du bassin du purgatoire de l'église du Castelviel achètent une rente de 50 sous par an, au capital de 10 écus. (N° 253, f° CCCXXII v°.)

1160. 1592, 7 juin. Testament d'Antoine Riquet-Barbaste, cordonnier du Bout-du-Pont. Il veut être enseveli dans l'église du Castelviel. Il lègue au bassin du purgatoire de l'église et de la Marie-Madeleine « unes nappes longues bigarrées de fillet bleu que veult estre employées à fère le service divin au grand autel » et au bassin du purgatoire du Castelviel une casaque de drap gris et des hauts-de-chausses d'estamet violet. (N° 270, f° LXXV r°.)

1161. 1677, 4 mars. Les marguilliers du bassin de Saint-Loup du Castelviel baillent en arrentement une terre sise au foiral du dit lieu sous la rente de 7 liv. 10 sous. (N° 419, f° 1 v°.)

1162. 1777, 10 octobre. Philippe Bomard-Lafon prend possession de la vicairie perpétuelle de Saint-Loup au Castelviel, dont lui a fait collation le vicaire général du cardinal-archevêque. (N° 531, f° 291 v°.)

Saint-Marcel

1163. 1556, 2 mai. Les frères Michel et Bertrand Arnald, n'ayant pas acquitté la totalité de l'arrentement de l'église de Saint-Marcel, avaient été excommuniés et incarcérés aux prisons de l'évêque. Jean Rochereau les fait absoudre et élargir, François Gaget, vicaire de Sainte-Martiane, ayant répondu pour eux. (N° 30, f° II^c^LIX r°.)

1. Sur la route de Toulouse, propriété actuelle de M. Ollier, avocat.

Saint-Marcellin de Lunaguet[1]

1164. 1542, 14 juillet. Arrentement de la rectorie de Lunaguet, pour une durée de trois ans, sous la rente de 100 liv. (N° 125, f° CXXXVII v°.)

1165. 1581, 17 juin. Etienne Jourda, recteur de Saint-Marcellin de Lunaguet, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 46 écus. (N° 264, liasses.)

1166. 1587, 9 mars. Antoine Lac, hebdomadier de Sainte-Cécile, recteur de Lunaguet, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 45 écus, quatre cochons et quatre chevreaux. (N° 182, f° XLIX r°.)

Sainte-Marie de Saliés

1167. 1563, 21 juin. Louis Gérard, prêtre « croizé » de l'hôpital de Notre-Dame du Puy en Velay, comme procureur de Raphaël Bouniol, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame du Puy et recteur de Saliés et de son annexe Saint-Sauveur[2], au diocèse d'Albi, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 104 liv. d'argent et une livre de safran. Dans la procuration, insérée au cours de l'acte, Girard est dit prêtre et « donnat » de l'église de l'hôpital. (N° 223, f° IIII^c IX v°.)

1168. 1639, 22 juillet. Jean d'Alary, recteur de Saliés, arrente les fruits décimaux de sa rectorie sous la rente de 376 liv. 5 s. (N° 217, f° LXXVII r°.)

1169. 1731, 26 mai. Alexis Aymé, bénéficier de Sainte-Cécile, prend possession de la cure de Sainte-Marie de Saliès, qu'il a obtenue par permutation de Louis Sercamanen, à qui il a cédé son bénéfice de vicaire. (N° 470, f° 72 v°.)

Marie-Madeleine d'Albi

1170. 1550, 17 avril. Testament reçu « al Colombié de Sanct Amonx », au Bout-du-Pont, de Jean Albert, dit Jany, muletier. Il lègue au bassin du purgatoire de la Marie-Madeleine « una sua rauba drap coma argentier ». (N° 140, f° XXXI v°.)

1171. 1551, 23 novembre. Testament de Pierre Vassalh, teinturier du Bout-du-Pont. Il veut être enterré dans l'église de la Marie-Madeleine, au tombeau de sa famille. Il veut encore que son héritier universel distribue aux pauvres, le jour anniversaire de son décès, au pied de la porte de sa maison, six setiers de blé moussole cuit en petits pains et une pipe de bon vin pur. Le jour de sa

1. Comm. de Pampelonne.
2. Cette annexe a dû disparaître au XVIIe siècle.

sépulture, de sa neuvaine et au bout de l'an, seront convoqués tous les prêtres faisant partie de la « confraternitat de Sanct-Sebastien » de l'église du Bout-du-Pont. Il demande que les honneurs qui doivent lui être rendus par ses confrères de la « Fraternitat » de Saint-Sébastien n'aient lieu que le surlendemain de sa sépulture. (N° 142, f° CLXXVIII r°.)

1172. 1561, 26 juin. Testament de Pierrette Jalras, du Bout-du-Pont d'Albi. Elle veut être ensevelie dans l'église de la Marie-Madeleine. Elle lègue au bassin du purgatoire de la dite église quatre robes de drap de France, le dessus en drap noir, avec gonelle rouge, une cotte avec gonelle de drap bleu. (N° 225, f° LXXIIII v°.)

1173. 1595, 7 juillet. Barthélemy Vidal, tisserand de Limoux, soldat de la compagnie du capitaine Prat, suivant les troupes de M. de Montrabech, blessé d'un coup d'épée à travers le corps, fait son testament. Il veut être enseveli au cimetière de la Madeleine. Pour ses honneurs funèbres, il s'en remet à la discrétion de son cousin germain Pierre Vidal, qui l'a toujours suivi à la guerre et à qui il lègue une maison qu'il a à Limoux, rue de la Flassatarié. (N° 272, f° LXXXXV v°.)

1174. 1606, 13 février. Noble Antoine Lebrun, écuyer, habitant du Bout-du-Pont d'Albi, « se voyant vizité de plusieurs maladies, même des fièvres qui le possèdent et violentent journellement », fait son testament. Il veut être enseveli dans l'église de la Madeleine, au tombeau de ses prédécesseurs qui se trouve dans sa chapelle. Il lègue au bassin de l'œuvre un petit magasin derrière l'église à laquelle il est adjacent, en vue de l'agrandissement de sa chapelle. Les marguilliers seront tenus de faire peindre ses armoiries aux quatre coins du magasin. Il lègue en outre 30 liv. à la confrérie de Saint-Sébastien de l'église des Carmes, dont il fait partie. (N° 276, f° XXXVII v°.)

1175. 1652, 15 novembre. Jean Jalras, jardinier du Bout-du-Pont, en exécution des dernières volontés de sa femme, Marie Arnalh, verbalement exprimées, fonde en l'église de la Madeleine deux messes hautes de *Requiem* à célébrer le jour anniversaire de la mort de celle-ci et six mois après, et douze messes basses en l'honneur de Notre-Dame, une chaque premier du mois, avec un *Requiescant in pace* tous les samedis après les complies. Il donne 100 liv. pour cette fondation. (N° 355, f° 378 v°.)

1176. 1652, 24 décembre. François Salvi, recteur de Marie-Madeleine du Bout-du-Pont, expose que Géraud Dadau, bourgeois du dit faubourg, était mort le 19 octobre précédent et qu'aucun testament n'avait été produit. Le samedi 21 décembre, « revenant en

procession de visiter le Saint-Sacrement exposé par les nécessités publiques, » il trouva sur le maître-autel de l'église le testament secret et solennel [1] de Dadau. Après s'être assuré de l'authenticité de la suscription et de l'écriture du testateur, le notaire l'enregistre. Dadau lègue 200 liv. pour messes aux prêtres de la Madeleine. (N° 335, f° CLXXXII r°.)

1177. 1653, 14 février. Testament de Jean Jarlas, jardinier du Bout-du-Pont. Il veut être enseveli dans l'église Sainte-Marie-Madeleine, dans la chapelle de Sainte-Jeanne. Il lègue 60 liv. à la confrérie du Scapulaire fondée à l'église du couvent des Carmes, 120 liv. aux Frères Prêcheurs, à charge d'une fondation de messes, et 300 liv. aux prêtres de sa paroisse, à charge « d'une octave à comancer le dimanche succédant la feste sainct Estienne prothomartyr du mois de décembre ». (N° 336, f° XLIIII r°.)

1178. 1653, 28 mai. Jean Riols, marchand, établi dans une des maisons qui sont sur le pont à Albi, fait la fondation suivante dans l'église de la Madeleine : une octave qui commencera le jour de la Pentecôte, à matines, et finira le jour de la Trinité, à complies. Il sera célébré tous les jours une messe haute avec diacre et sous-diacre, vêpres et complies ; le Saint-Sacrement sera exposé et il y aura bénédiction tous les soirs, à 7 heures, « après avoir récité en chant plain », le jour de la Pentecôte, l'hymne *Veni Creator*, les litanies des Saints, l'hymne *Pange lingua*, ou les deux derniers versets, et, chacun des deux autres jours, un des sept psaumes pénitentiaux. Après son décès et celui de sa femme, les prêtres réciteront sur leur tombeau un *Kyrie eleison* et un *Requiescant in pace* avec l'oraison des trépassés. Il dote la fondation d'un capital de 300 liv. (N° 356, f° 235 v°.)

Saint-Martial d'Orban

1179. 1584, 2 juin. Raymond Combelasse, bénéficier de Sainte-Cécile, curé de Saint-Martial d'Orban et de son annexe de Fénols, arrente les « fruictz et droictz des carnencx et del deymon » de sa cure sous la rente de 24 écus et 1 once de poil de safran. (N° 246, f° II^CIIII^XXXII r°.)

1180. 1593, 22 mai. Ramon Combelasse, recteur d'Orban et de son annexe de Fénols, arrente sa rectorie. (N° 23, f° CXXXII r°.)

Saint-Martial de Pazonac [2]

1181. 1595, 6 juin. Pierre Sbaldit, prébendier de Sainte-Cécile,

1. C'est le testament mystique d'aujourd'hui.
2. Comm. de Lescure.

prieur de Pazonac[1], arrente le carnenc de ce prieuré, sous la rente de 31 liv., sans y comprendre Gaulène. (N° 189, f° CXXI r°.)

Sainte-Martiane d'Albi

1182. 1544, 6 janvier. Par-devant Henri de Lafont, lieutenant du viguier d'Albi, les consuls d'Albi, assistés d'un certain nombre de paroissiens, nomment les syndics de Sainte-Martiane. (N° 15, f° CCLXXVI r°.)

1183. 1544, 1er juin. Les paroissiens de Sainte-Martiane d'Albi, congrégés devant Henri de Lafont, lieutenant du viguier, sollicitent l'autorisation de consacrer certaines sommes à la réparation de leur église. (N° 16, f° IIIIcXLVI v°.)

1184. 1550, 31 mars. Testament de Bernard Borrel, sergent royal d'Albi. Il lègue au bassin du purgatoire de Sainte-Martiane son bonnet rouge écarlate. (N° 140, f° XIII r°.)

1185. 1550, 20 octobre. Testament d'Antoine Thos, prêtre. Il lègue au bassin du purgatoire de Sainte-Martiane d'Albi une de ses robes en drap noir, ses chapes, son voile, son missel, son calice d'étain et ses canettes. (N° 140, f° CCXV r°.)

1186. 1551, 30 juin. Les prêtres inscrits à la table du bassin du purgatoire de Sainte-Martiane, au nombre de dix-sept, élisent pour bailes et syndics Jean Boyer et Jean Gaubert, leurs confrères. (N° 143, f° CV r°.)

1187. 1551, 10 octobre. Jacques Rouquette, bassinier du bassin de l'œuvre de Sainte-Martiane, en cette qualité et au nom aussi d'Antoine Malacalm et de Bertrand Delmas, bassiniers du bassin « de la entorca del pa senhat » de la même église, baille à lausime une vigne et rive tout tenant, dans la juridiction de Lescure, lieu dit « al Rabinel », confrontant avec le Tarn. (N° 142, f° CXVIII r°.)

1188. 1554, 15 mai. Devant Louis Spie, lieutenant de l'official d'Albi, les prêtres inscrits à la table du purgatoire de Sainte-Martiane, au nombre de treize, pour eux et leurs confrères absents, nomment pour bailes Antoine Borelli et Pierre Yssali, prêtres de la dite table. (N° 147, f° LXXXXI v°.)

1189. 1556, 6 mai. Testament d'Agnète de Fleyres, fille de feu Roger, armurier, veuve en secondes noces d'Antoine Metge, aussi armurier. Elle lègue au bassin du purgatoire de Sainte-Martiane une de ses gonelles de couleur violette. Trois ans après son décès, son héritier universel fera célébrer trois « revits » à l'église du couvent des Cordeliers. (N° 150, f° LII r°.)

1. Comm. de Lescure.

1190. 1556, 19 août. Testament de Marguerite Lencou. Elle lègue au bassin du purgatoire de Sainte-Martiane une gonelle en drap nadieu neuve et une chemise aussi neuve. (N° 150, f° CXIII v°.)

1191. 1556, 14 décembre. Testament de Marie Falgas. Elle veut être enterrée sous la chaire de Sainte-Martiane et lègue au bassin du purgatoire de cette église une gonelle noire neuve, « unes sabates », une chemise, un voile, « ung davantal » et ses chausses. (N° 150, f° CCLXIII v°.)

1192. 1556, 17 février. Testament de François Gaget, prêtre d'Albi. Il veut être enseveli dans la chapelle Saint-Antoine de Sainte-Martiane et lègue au bassin du purgatoire de cette église sa meilleure robe, deux de ses bonnes chemises, une bible en latin, pour que le tout soit vendu comme il est de coutume et que le prix en soit consacré à des messes. (N° 150, f° CCCXXXIX v°.)

1193. 1557, 27 mai. Testament de Catherine Cadas, femme de Durand Chambraigne, teinturier. Elle lègue 12 deniers à chacun des cinq bassins courants de Sainte-Martiane, sa paroisse, et au bassin du purgatoire sa houppelande en drap avec entredos de Rouen. (N° 152, f° LXX v°.)

1194. 1557, 10 août. Testament de Françoise Alari, femme de Jean Austry. Elle lègue sa houppelande de drap noir tanné doublée de taffetas armoisin et une gonelle de « demi-grane » en drap violet pour être vendues à l'encan et le prix en être donné : 10 sous au bassin du purgatoire de Sainte-Martiane, 5 sous à chacun des autres bassins, 50 sous aux Cordeliers pour un trentenaire de messes. Legs pies aux couvents d'Albi. (N° 152, f° CXI r°.)

1195. 1558, 17 février. Testament de Françoise Vaysse, veuve de Jean Dourdou, « estanher »[1], d'Albi. Elle veut être ensevelie dans l'église de Sainte-Martiane, avec l'assistance de tous les prêtres inscrits à la table du purgatoire et de tous les Carmes, Jacobins et Cordeliers des couvents d'Albi. Elle lègue aux cinq bassins courants de Sainte-Martiane un « Pater noster » en corail qui sera vendu à leur profit. (N° 152, f° IIcLXXXII r°.)

1196. 1563, 15 janvier. Testament de Roger Rouquette, chirurgien d'Albi. Il veut être enterré dans la chapelle de Sainte-Anne à Sainte-Martiane, avec l'assistance de vingt-cinq prêtres. Il lègue à l'œuvre de Sainte-Martiane « unes toualhes »[2] signées et marquées d'un filet bleu. (N° 164, f° IIcXVI r°.)

1197. 1574, 16 avril. Testament d'Antoine Maffre, prêtre d'Albi. Il

1. Ouvrier qui travaille l'étaim, potier d'étaim.
2. Nappe.

veut être enterré dans l'église de Sainte-Martiane, soit dans le chœur, soit dans la chapelle de la Vierge Marie « dicte des Bolangiers »[1]. (N° 236. f° CXXXI r°.)

1198. 1581, 14 juin. Hugues Maynial, recteur de Sainte-Martiane d'Albi, arrente certains revenus de sa rectorie sous la rente de 10 écus deux tiers et douze torches de cire. (N° 177, f° II^C LXXXII v°.)

1199. 1583, 3 juin. François de Ginolhac, premier archidiacre de Sainte-Cécile, comme procureur de Hugues Maynial, recteur de Sainte-Martiane d'Albi, charge Bernard Bousquet, prêtre, d'administrer *in divinis* la dite rectorie, moyennant le prix de 13 écus un tiers et douze torches. (N° 264, f° V^C LI r°.)

1200. 1588, 6 avril. Testament de Jean Molinier, notaire, greffier et secrétaire de l'évêché et du diocèse d'Albi. Il veut être enterré à Sainte-Martiane, au tombeau de ses père et mère, avec l'assistance des six consuls de la ville. Sur son tombeau, il sera placé de la camelote noire, et, après la célébration de son bout de l'an, il en sera fait une chape sur laquelle sera brodée une image « à la croix de la Vierge Marie », qui sera la propriété de l'église. (N° 183, f° CXXX r°.)

1201. 1599, 9 février. Testament de Marguerite Albert. Elle veut être ensevelie dans l'église de Sainte-Martiane, à qui elle lègue un capital pour fondation d'un obit. Le jour de sa sépulture, de sa neuvaine et de son anniversaire, il sera distribué aux pauvres, au pied de la porte de sa maison, une cartière de moussole cuite en pains. (N° 260, f° CXVIII r°.)

1202. 1628, 18 mars. Les syndics des paroissiens de Sainte-Martiane d'Albi arrentent les droits et les devoirs seigneuriaux appartenant au bassin et à la confrérie de N.-D. de la dite église, sous la rente de 25 liv. (N° 280, f° 259 v°.)

1203. 1629, 7 mai. Les syndics des prêtres de Sainte-Martiane d'Albi traitent avec deux maçons pour la construction d'un arceau à la chapelle de Barrau, derrière le chœur, et pour mettre celle-ci de niveau avec la chapelle voisine de Sainte-Anne. Le tout au prix de 20 liv. (N° 281, f° 130 r°.)

1204. 1631, 5 septembre. Testament de Jeanne d'Ayralh, veuve de Pierre Delmur. Elle veut être enterrée dans l'église Sainte-Martiane d'Albi, et lègue 20 liv. aux prêtres de la paroisse à charge par eux de chanter l'*Inviolata* et un *De profundis* à toutes les fêtes de N.-D., à la chapelle de la Purification de N.-D. (N° 283, f° 370 r°.)

1. Ainsi appelée parce qu'elle appartenait à la famille Bolangier. Voir à Saint-Martin de Bezelle.

1205. 1632. 24 novembre. Les marguilliers du bassin de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'œuvre de Sainte-Martiane d'Albi donnent à bail et colloque de 9 en 9 ans, de 29 en 29 ans, à perpétuité, une terre sise à Marloy, juridiction d'Albi, sous la rente de 5 liv. (N° 294, f° 268 r°.)

1206. 1636, 10 mars. Les syndics des prêtres de Sainte-Martiane d'Albi requièrent leur collègue Pierre Corras de prendre le rang qui lui a été assigné par la sentence des vicaires généraux, le siège vacant, c'est-à-dire le dixième. (N° 290, liasses.)

1207. 1636, 24 décembre. Jean Salles, procureur au parlement et à la chambre de l'Edit de Languedoc, et Sicard Ayralh, marchand, syndics des paroissiens de Sainte-Martiane d'Albi, arrentent tous les droits et devoirs seigneuriaux des confréries de la Purification de N.-D. et de Sainte-Anne, ainsi que « l'antorte [1] » du pain bénit, consistant en froment, seigle, argent, etc., sous la rente de 60 liv. (N° 298, f° 333 v°.)

1208. 1645, 10 janvier. Jean Padiés, lieutenant principal à la Temporalité, et Laurens Galin, tous deux syndics des paroissiens de Sainte-Martiane d'Albi, chargent François Jacme, notaire du Castelviel, de faire « la perge, agrimensation et recognoissance » de tous les fiefs et colloques qui appartiennent à la paroisse, aux confréries de N.-D. de la Présentation et de Sainte-Anne, au bassin de l'œuvre et à « l'entorte » du pain bénit. (N° 307, f° 12 v°.)

1209. 1648, 8 mai. Les marguilliers des bassins de N.-S. J.-C. et de l'œuvre de l'église Sainte-Martiane d'Albi baillent en colloque de 9 en 9 ans, de 29 en 29 ans, à perpétuité, une terre sise al Marloy, sous la rente de 4 liv. (N° 308, f° 114 r°.)

1210. 1648, 23 décembre. François Parlhau, bourgeois, fait la fondation suivante dans l'église de Sainte-Martiane d'Albi : les jours de la Noël, de saint Etienne et de saint Jean l'Evangéliste, le Saint-Sacrement sera exposé au grand autel, à la messe qui se dit à l'aube, et après les vêpres ; le recteur et les prêtres chanteront les hymnes et les prières accoutumées en l'honneur du Saint-Sacrement et donneront la bénédiction, après laquelle ils chanteront le *Libera nos de morte eterna* et diront les prières d'usage pour les trépassés. Le 29 décembre, une messe basse sera célébrée pour l'âme du fondateur et celle de ses prédécesseurs. Le service de la fondation, dotée d'un capital de 100 liv., commencera le 25 décembre courant et les cloches seront sonnées pour appeler les fidèles. (N° 310, f° 336.)

1. Antorte et mieux entorte se traduit par cierge.

1211. 1652, 20 juin. Testament d'Anne-Ysabeau de Moisson, d'Albi. Elle veut être enterrée dans l'église de Sainte-Martiane, chapelle de Sainte-Anne, au tombeau de sa mère Anne d'Esparbès. Elle lègue aux prêtres de cette église 20 liv. à charge de messes. (N° 314, f° 176 r°.)

1212. 1655, 15 septembre. Testament de Salvi Gardés, marchand d'Albi. Il veut être enseveli à l'église Sainte-Martiane, chapelle de Saint-Jacques. (N° 316, f° 232 v°.)

1213. 1681, 6 décembre. François Tridoulat, marchand d'Albi, fait la fondation suivante à l'église de Sainte-Martiane : les prêtres exposeront le Saint-Sacrement à l'autel de la chapelle Sainte-Anne, le jour de la fête de la Circoncision, avec six cierges d'un quart de livre chacun ; après avoir chanté les litanies du saint Nom de Jésus, fondées par Antoine Tridoulat, père de François, ils diront le *Tantum ergo* et, après la bénédiction, le *Libera me Domine*, avec l'oraison pour les morts. Le 4 octobre de chaque année, fête de saint François, ils chanteront une grand'messe, avec diacre et sous-diacre, en l'honneur du saint, diront vêpres et, après le chant des litanies de saint François, ils accompliront les mêmes cérémonies qu'à la fête de la Circoncision. Dotation, 150 liv. de rente. (N° 446, f° 382 r°.)

1214. 1773, 11 juillet. Raymond-Salvi de Dalles de Boscaud, habitant de Cordes, nomme Charles de Rabastens, chevalier, capitaine au régiment provincial d'Albi, son procureur pour consentir aux obituaires de Sainte-Martiane le renouvellement d'une rente de 15 liv. au capital de 300 liv. (N° 558, liasses.)

1215. 1786, 20 janvier. Jean-Baptiste-Bernard Ichier, bourgeois d'Albi, fils de feu Louis-Guillaume, dernier fils et donataire contractuel de la moitié des biens de Bernard, époux d'Anne Groc, Etienne-Guillaume Ichier, hebdomadier de Sainte-Cécile, Jean-Philippe Ichier, bénéficier de la même église, et Angélique-Claire Ichier, frères et sœur, reconnaissent être tenus de payer aux prêtres de Sainte-Martiane d'Albi une rente annuelle de 20 liv. au capital de 400 liv. (N° 556, f° 8 v°.)

Sainte-Martiane de Lescure

1216. 1593, 15 août. Bernard Becquié, recteur de Sainte-Martiane de Lescure, confie à Guy Méut, prêtre de Cagnac, le service religieux de sa paroisse au traitement de sept setiers une émine de moussole, cinq émines de seigle et l'abandon du droit de « verrolh ». (N° 255, f° v^c^IIII^xx^x r°.)

Saint-Martin de Bezelle [1]

1217. 1558, 16 juin. Jean Bolangier, prieur d'Entremonts et curé de Sainte-Martiane de Lescure, au nom de Jean Dupuy d'Angoulême, curé de Saint-Martin de Bezelle et de ses annexes Mascle [2] et Magrin [3] en Albigeois, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 240 liv. (N° 154, f° CXXXIII r°.)

1218. 1738, 11 septembre. Louis Montet, prêtre d'Albi, prend possession de la cure de Saint-Martin de Bezelle et de ses annexes Saint-Etienne de Mascle et le prieuré de Magrin, résignée en sa faveur en cour de Rome par Guillaume Gorsse. (N° 504, f° 466 v°.)

1219. 1739, 9 février. Louis Montet, prêtre d'Albi, prend possession de la cure de Saint-Martin de Bezelle et de ses annexes Saint-Etienne de Mascle et le prieuré de Magrin, résignée en sa faveur en cour de Rome par Guillaume Gorsse. (N° 505, f° 18 r°)

1220. 1739, 10 février. Louis Montet, doyen de Mascle, curé de Saint-Martin de Bezelle et prieur de Magrin, prend possession de la cure de Saint-Barthélemy de Castelnau et de son annexe Saint-André de Castanet, dont il a été pourvu par l'archevêque de La Croix de Castries. (N° 505, f° 19 v°.)

1221. 1739, 15 février. Le même Louis Montet résigne entre les mains de l'archevêque sa cure de Saint-Martin de Bezelle et de ses annexes. (N° 505, f° 21 v°.)

Saint-Martin de Canezac [4]

1222. 1639, 8 juin. Pierre Pasquier, sgr de Malidor, recteur de Canezac et de ses annexes de Montirat [5] et de Lagardeviaur [6], arrente les blés et le carnelage de son bénéfice sous la rente de 700 liv. (N° 217, f° LXIX v°.)

Saint-Martin de Coras [7]

1223. 1648, 15 septembre. Antoine Roussel, prieur de Saint-Martin de Corras, arrente à Charles de Molinet, recteur de Saint-Jean de Laboutarié, les revenus de son prieuré sous la rente de 50 liv. (N° 332, f° CXX r°.)

1. Comm. de Lescure.
2. Comm. de Valdériés.
3. Comm. de Saussenac.
4. Comm. de Montirat.
5. Saint-Jacques de Montirat.
6. Notre-Dame, même commune.
7. Entre Montdragon et Laboutarié.

Saint-Martin de Courris

1224. 1544. 25 avril. Noble Jean de Moret, bénéficier de Sainte-Cécile et recteur de Courris, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 100 liv. (N° 129, f° LXVI r°.)

1225. 1558, 3 janvier. Frère noble Dominique Galant, recteur de Saint-Martin de Courris et prieur de N.-D. de Castanet, diocèse de Castres [1], arrente les fruits de ce dernier bénéfice sous la rente de 75 liv. pour deux ans. (N° 151, f° IIcLXXIII r°.)

Saint-Martin de Guiddal [2]

1226. 1585, 2 mai. Astorg Gastailh, chanoine et pénitencier de Sainte-Cécile, arrente les fruits de Guiddal et de Teyssode, juridiction de Rabastens, sous la rente de 46 écus deux tiers. (N° 264, f° VIIcXL r°.)

1227. 1743, 26 juin. Jean-Joseph-Lazare de Combettes, docteur de Sorbonne, chanoine théologal de Sainte-Cécile, baille en arrentement les fruits décimaux des paroisses de Guiddal et de Teyssode, dont il est le prieur, sous la rente de 750 liv. (N° 500, f° 180 r°.)

Saint-Martin de Laguépie

1228. 1628, 6 mars. Frère Tristan de Villeneuve Maurens, commandeur de Rayssac, et Simon Bernard, prébendier de Sainte-Cécile et prieur de Saint-Martin-Laguépie, sont en procès à la cour de l'Officialité d'Albi avec les fermiers des fruits décimaux du prieuré. Un accord intervient entre les parties. (N° 209, f° XLI v°.)

Saint-Martin de Lespinasse [3]

1229. 1630, 7 juin. Arrentement des fruits de Saint-Martin de Lespinasse, appartenant à l'évêque, sous la rente de 550 liv. et une paire de chapons. (N° 287, liasses.)

Saint-Martin de Lombers

1230. 1542, 12 avril. Bertrand Abohier, recteur de Saint-Martin de Lombers et de ses annexes, arrente les fruits de cette rectorie pour trois ans, sous la rente de 184 liv. (N° 14, f° X r°.)

1231. 1558, 12 septembre. Jean Rochereau, trésorier de l'évêque le cardinal de Guise, et Pierre Daniel, marchand de Troyes en Champagne, en qualité de procureurs de Nicolas Legras, curé de

1. District de Saint-Gervais, aujourd'hui dans le département de l'Hérault.
2. Comm. de Rabastens.
3. Comm. de Campagnac.

Lombers, arrentent les fruits de cette rectorie et de ses annexes sous la rente de 220 liv. (N° 154, f° CLXXXXVI r°.)

1232. 1582, 4 décembre. Laurens La Tappie, prêtre de Lombers, arrente les fruits, profits et revenus des fondations et obits de l'église paroissiale de Lombers sous la rente de 12 écus. (N° 244, f° VIII^c XXXIIII r°.)

1233. 1783, 14 février. Jean-Charles Thomas, curé de Lombers, prend possession du prieuré simple du Ségur, dont le pape lui a fait collation. (N° 524, f° 200 v°.)

Saint-Martin de Mauriac [1]

1234. 1609, 9 novembre. Les consuls et les marguilliers de Mauriac, ayant charge des officiers de l'évêché, traitent à forfait pour la reconstruction de leur église, annexe de la rectorie de Labastide-de-Montfort, au prix de 270 liv. (N° 60, f° v^c XXX r°.)

Saint-Martin de Montans

1235. 1588, 4 mai. Claude Le Doulx, prieur du prieuré et rectorie de Montans, arrente les fruits décimaux de son prieuré-rectorie sous la rente de 138 écus un tiers. (N° 250, f° CCIIII^xx XVI v°.)

1236. 1648, 2 juin. Etienne Trapas, recteur de Labessière-Candeil et prieur de Saint-Martin de Montans, arrente la dîme de son prieuré sous la rente de 80 liv. (N° 308, f° 133 r°.)

1237. 1756, 16 octobre. Joseph Termes, prêtre de Gaillac, requiert Gaspard Guérin, chanoine trésorier de Sainte-Cécile, official et vicaire général de Dominique de Larochefoucauld absent [2], de lui délivrer le visa réglementaire qui lui est nécessaire pour prendre possession de la cure de Saint-Martin de Montans, dont il a été pourvu par le pape et « vacante par incompatibilité et par la poscesion obstinée de Me Jean Antoine Vialar », prêtre prébendier du chapitre abbatial Saint-Michel de Gaillac. (N° 512, f° 120 r°.)

Saint-Martin de Mors [3]

1238. 1542, 9 juin. Vidal de Trasserie, recteur de Mors, au nom de son neveu, arrente les fruits de la rectorie de Saint-Jacques de Cunac, pour une durée de 3 ans, sous la rente de 203 liv. (N° 64, f° LXII r°.)

1. Comm. de Sénouillac.
2. Il était grand vicaire de Bourges lorsqu'il fut promu à l'archevêché d'Albi. Il fut sacré le 29 juin 1747, transféré à Rouen en 1759, fait cardinal le 1er juin 1778. Il mourut le 27 septembre 1800.
3. Comm. de Rabastens.

Saint-Martin de Roufflac

1239. 1544, 15 mai. Pierre Marty, prêtre de Roufflac, reconnaît devoir à Jean de Taramone, recteur de Roufflac et de Maussans, 6 liv. 18 sous 8 deniers pour restes de l'arrentement du « barrol ». (N° 129, f° LXXXVI r°.)

1240. 1551, 12 mai. Noble Pierre Rigaud, protonotaire apostolique de Grefuelh, recteur de Saint-Martin de Roufflac, demeurant à Toulouse, et Jean Plaganenc, chaussetier d'Albi, exposent qu'un certain Claude Odian, se prétendant recteur de la dite cure, en avait arrenté les revenus. Il y avait eu procès et Plaganenc avait été condamné à payer à Rigaud 240 liv. représentant la moitié de la rente. Rigaud lui fait abandon de cette somme. (N° 143, f° XLV v°.)

1241. 1643. 30 juin. Etienne Trapas jeune, recteur de Roufflac, arrente les fruits décimaux de sa rectorie sous la rente de 1,150 liv. (N° 305, f° 143 r°.)

Saint-Martin du Taur [1]

1242. 1542, 18 juillet. Arrentement par Pierre Viguier, chanoine de Saint-Salvi, des revenus de sa rectorie de Saint-Martin du Taur sous la rente de 210 liv. (N° 125, f° CXLIII v°.)

Saint-Martin de Vindrac

1243. 1558, 10 juillet. Jean Coste, recteur de Vindrac, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 160 liv. (N° 223, f° CXVIII v°.)

Saint-Maurice de Broze

1244. 1598, 24 juin. Mathieu Blouyn [2], vicaire de Saint-Salvi, recteur de Saint-Maurice de Broze, originaire de Gaillac, nomme des procureurs pour résigner ce dernier bénéfice entre les mains de l'évêque. (N° 95, liasses.)

1245. 1728, 3 décembre. Pierre Boyer, curé de Saint-Maurice de Broze et pourvu, le 2 février 1728, de la cure de Saint-Martin de Grizac, résigne entre les mains de l'archevêque la première de ces cures. (N° 486, f° 652 v°.)

Saint-Médard d'Andillac

1246. 1740, 13 janvier. Pierre Nègre, curé de Saint-Médard d'Andillac, nomme un procureur pour résigner sa cure en cour de Rome en faveur de Jean-Baptiste Yèche, clerc tonsuré d'Albi. (N° 559, f° 15 v°.)

1. Comm. de Montans.
2. C'est l'auteur des *Mémoires* sur les troubles survenus à Gaillac pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, publiés par M. le baron de Rivières et réédités, en 1898, par l'*Albia christiana*.

Saint-Mémy de Gayrac [1]

1247. 1550, 5 juillet. Adam Audoy, chanoine de Sainte-Cécile, curé de Saint-Mémy de Gayrac, arrente le « barrol » de son bénéfice sous la rente de 20 liv. (N° 141, f° CXXIII v°.)

1248. 1560, 11 janvier. Adam Audoy, chanoine et curé de Saint-Mémy de Gayrac, arrente les fruits de cette rectorie et de ses annexes sous la rente de 230 liv. (N° 156, f° IIcLXV v°.)

1249. 1691, 5 janvier. François Guilhoteau, chanoine et syndic de Sainte-Cécile, et, en cette qualité, tuteur et administrateur des fruits et revenus du prieuré de Saint-Mémy, les syndics du bas-chœur de la même église comme curés primitifs du dit Saint-Mémy, d'une part, et, d'autre part, Pierre Dassier, vicaire perpétuel de la même paroisse, font un accord nécessité par la mise en application de la dernière déclaration du roi, concernant les congrues des curés et des vicaires. Le chapitre et le bas-chœur relaxent au vicaire perpétuel le quart des revenus du prieuré évalué à 500 liv. par an, plus une somme supplémentaire de 100 liv. (N° 457, f° 11 r°.)

Saint-Michel de Cestayrols

1250. 1637, 22 juin. Pierre de Rouch, chanoine de l'église cathédrale de Montauban, prieur de Cestayrols, arrente les revenus de son prieuré sous la rente de 350 liv. (N° 284, f° 174 r°.)

Saint-Michel de Cordes

1251. 1593, 21 mai. Jean Andrieu, prêtre de la ville et château royal de Cordes, légalement pourvu de l'office de clerc du cléricat des prébendes fondées dans l'église Saint-Michel de la dite ville par noble François de Laprune, requiert François Gaillardi, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général de l'évêque Alphonse I Del Bene, de lui en concéder l'institution. (N° 255, f° CCCCXXVIII r°)

Saint-Michel de Lescure

1252. 1548, 12 juin. Astorge de Gaulejac prend possession du prieuré de Saint-Michel de Lescure, dont il a été pourvu par le pape. (N° 27, f°s IIIcLXI r° et IIIcLXIII v°.)

1253. 1548, 18 octobre. Lausime d'Antoine Raynald, « luminaire des lums de Nostra-Dama, Sanct-Miquel et Sancta-Catharina » de l'église Saint-Michel de Lescure, à Guillaume Blanc, prêtre du châ-

1. Comm. de Graulhet.

teau de Lescure [1], d'une maison sise dans le dit château, confrontant avec la rue qui va de la place à l'église Saint-Pierre. (N° 136, f° CXV v°.)

1254. 1563, 14 mai. Arrentement par noble François de Ribes, faisant pour noble Sébastien de Narbonne, des fruits du prieuré de Lescure; durée, 3 ans; rente, 830 liv. (N° 32, f° CV r°.)

1255. 1572, 29 mars. Testament de Sydaine Sirvent. Elle lègue au bassin du purgatoire de Saint-Michel de Lescure une cotte de drap brunette, une gonelle de drap rouge, une chemise de drap blanquet, deux bourrasses, deux paires de manchettes, l'une de camelot tanné, l'autre de demi-ostade, deux chemises de toile et des chausses. (N° 233, f° IIcXVI v°.)

1256. 1575, 2 juin. Guyon Gastailh, chanoine de Sainte-Cécile et prieur de Lescure, arrente les fruits du prieuré sous la rente de 550 liv. (N° 173, f° CXXXVI r°.)

1257. 1600, 20 juillet. Antoine de la Gourrée, prieur séculier de Saint-Michel de Lescure, arrente les revenus de son bénéfice sous la rente de 226 écus. (N° 51, f° IIIcIIIIxxVI r°.)

1258. 1608, 5 février. Prise de possession du prieuré de Saint-Michel de Lescure par Jean-Baptiste de la Gorrée, clerc du diocèse de Toulouse. Le pape Paul V lui en avait fait collation. (N° 111, liasses.)

1259. 1635, 21 juin. Jean-Baptiste de Papus, prieur de Saint-Michel de Lescure, arrente les revenus de son prieuré sous la rente de 660 liv. (N° 326, f° LVII r°.)

1260. 1637, 15 juin. Jean-Baptiste de Papus, prieur de Saint-Michel de Lescure, arrente les fruits de son prieuré et de son annexe d'Arthés sous la rente de 660 liv. (N° 216, f° XXXIIII v°.)

1261. 1638, 25 juin. Jean-Baptiste de Papus, prieur de Saint-Michel de Lescure et de son annexe d'Arthés, arrente tous les revenus de son prieuré sous la rente de 660 liv. (N° 300, f° 184 r°.)

1262. 1666, 27 octobre. François Barbés, prébendier de Sainte-Cécile, fonde, dans l'église Saint-Michel de Lescure, un service de vêpres à célébrer le 29 septembre de chaque année, qui sera suivi du répons *Libera me*, d'un *De profundis* avec l'oraison *Fidelium Deus*. Il dote cette fondation d'un capital de 36 liv. (N° 370, f° 362 v°.)

1263. 1669, 14 juin. Messire Jean-Antoine de Lagorrée, abbé de Barzelles [2], prieur de Saint-Michel de Lescure et de son annexe

1. Par château il faut entendre la place forte, le *castrum* latin, non la maison seigneuriale.

2. Abbaye sur la rivière de Nahon, près de Valençay (Indre). Elle fut fondée le 17 des kalend. d'avril (16 mars) 1137.

d'Arthès, arrente les revenus de son prieuré sous la rente de 1,000 liv. (N° 373, f° 163 r°.)

Saint-Michel de Mirandol

1264. 1582. 11 juillet. François Pelatier, chanoine de Saint-Salvi, recteur de Mirandol et de son annexe de Bourgnounac, charge Gaspard Géli et André Rodat, tous deux prêtres, du service religieux des deux paroisses pour 3 ans, au prix de 4 écus et la propriété du droit de « verrolh ». (N° 244, f° CCCCCIX r°.)

1265. 1630, 29 mai. Bérenguier Deloulm, clerc diacre, recteur de Saint-Michel de Mirandol et de son annexe Notre-Dame de Bourgnounac, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 650 liv. et d'un pourceau gras. (N° 211, f° CIII r°.)

Saint-Nicolas de Gaulène [1]

1266. 1533, 16 mai. Hilaire de Montills, prieur de Gaulène, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 130 liv. (N° 10, f° CCXXX v°.)

1267. 1558, 12 février. Jean Palhau, natif de Carcassonne, habitant d'Albi, est chargé de fondre une cloche, pour l'église de Gaulène, du poids de 4 quintaux, au prix de 30 liv. par quintal. (N° 31, f° CLXXIII r°.)

1268. 1558, 19 avril. Deux quintaux de métal destinés à cette cloche sont achetés à Durfort, chez Pierre Malaprade, au prix de 40 liv. (N° 31, f° CLXXXIIII v°.)

1269. 1585, 7 juin. Pierre Esbaldit, prébendier de Sainte-Cécile et prieur de Saint-Nicolas de Gaulène, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 15 écus. (N° 268, f° IcXVIII v°.)

1270. 1586, 21 juin. Pierre Esbaldit, prébendier de Sainte-Cécile et prieur de Gaulène, arrente les blés et le carnenc de son prieuré, à l'exception de Pazonac [2], sous la rente de 24 écus. (N° 181, f° CLVIII v°.)

1271. 1629, 2 mai. Les marguilliers de l'église de Gaulène somment François Gérieu, en sa qualité de syndic du chapitre de Saint-Salvi et de prieur de Gaulène, de leur délivrer le sixième des fruits décimaux, perçus en 1628, pour la nourriture des pauvres. (N° 286, liasses.)

1272. 1642, 31 mai. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi arrentent à Pierre Dassier, prieur de Gaulène, les fruits décimaux de la dite paroisse qui appartiennent au chapitre, sous la rente de 180 liv. d'argent, 16 livres de cire et 5 setiers d'avoine. (N° 304, f° 145 r°.)

1. Comm. de Saint-Julien-Gaulène.
2. Comm. de Leseure.

Notre-Dame Lacapelle d'Ambialet

1273. 1626, 20 juin. Louis Salvan, fermier des fruits décimaux et des droits seigneuriaux perçus à Ambialet par le chapitre cathédral de Saint-Pierre de Montpellier, les sous-arrente au prix de 36 liv. (N° 279, f° CLXIII v°.)

1274. 1629, 2 juin. Louis Salvaire, au nom de son maître le vicomte d'Ambialet, somme Louis Salvanh, fermier du prieuré d'Ambialet, dépendant du chapitre cathédral de Saint-Pierre de Montpellier, de distribuer soixante setiers de seigle aux pauvres, ainsi que le prieur y est obligé, et de lui délivrer la somme de 60 liv. imposée mensuellement au dit prieuré pour l'entretien de la garnison établie à Ambialet. (N° 286, liasses.)

1275. 1630, 24 avril. Jean Vitalis, recteur de N.-D. La Chapelle d'Ambialet, nomme un procureur pour résigner sa rectorie. (N° 287, liasses.)

1276. 1631, 23 mars. Firmin Cabot, syndic des habitants d'Ambialet, déclare à Louis Salvanh, receveur des décimes du diocèse et fermier des revenus du prieuré d'Ambialet appartenant au chapitre cathédral de Montpellier, qu'il ne veut plus continuer à distribuer les aumônes aux pauvres, dépense qui incombe au dit chapitre ; et il le requiert, en sa qualité de fermier des revenus du prieuré, d'y pourvoir, ainsi qu'au service divin, qui ne s'y célèbre plus depuis longtemps, la porte de l'église demeurant ouverte nuit et jour. (N° 288, liasses.)

1277. 1641, 31 août. Guillaume de Guilhermin, abbé de Masgrenier [1], archidiacre de Castries [2] en l'église cathédrale de Montpellier, baille en afferme à Louis Salvan, receveur des tailles du diocèse d'Albi, les revenus du prieuré d'Ambialet, pour une durée de quatre ans, sous la rente de 1,400 liv. (N° 377, liasses.)

1278. 1687, 4 février. Gabriel de Portessan, chanoine à l'église cathédrale de Montpellier, procureur du chapitre, baille en afferme à Claude Bousquet, curé de Saint-Gilles d'Ambialet et de N.-D. du prieuré, et à Antoine Gausserand, lieutenant en la Temporalité, les fruits décimaux dépendant du dit prieuré N.-D. d'Ambialet et la portion des fruits de la paroisse de Courris appartenant au chapitre, pour une durée de 5 ans, sous la rente de 1,890 liv. par an. (N° 453, f° 33 v°.)

1. Dans le diocèse de Toulouse. Cette abbaye était aussi désignée sous le nom de Saint-Pierre de la Cour.
2. Chef-lieu de canton dans l'Hérault.

Notre-Dame de Bourgnounac [1]

1279. 1561, 10 mai. Jean Guillot, recteur de « Bronhonac-Mirandol », arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 300 liv. (N° 223, f° IIcL r°.)

Notre-Dame de Cadalen

1280. 1561, 25 février. Jean Guillot, prieur de Sédilhac de Sarlat, recteur de Cadalen, vicaire général du cardinal de Lorraine, évêque d'Albi, abbé commendataire du monastère de Saint-Pierre de Moissac, fait collation à Mathieu de Sommeure, religieux du dit monastère, du prieuré régulier de Saint-Lenfan, diocèse de Montauban, dépendant de l'abbaye de Moissac. (N° 223, f° IIcXXXIX r°.)

1281. 1604, 26 mai. Pons Calmels, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Cadalen, arrente sa rectorie sous la rente de 650 liv. (N° 55, f° CIIIIVIIII r°.)

1282. 1666, 12 septembre. L'évêque Daillon du Lude représenté par son domestique, le prêtre Jean Austry, traite avec un charpentier pour réparations à faire à la toiture de l'église de Cadalen, au prix de 36 liv. (N° 397, f° 405 v°.)

Notre-Dame de Campes

1283. 1598, 25 mai. Ramond Marie, prébendier de Sainte-Cécile et recteur de Campes, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 234 liv. (N° 192, f° IIcXLIIII v°.)

1284. 1601, 15 mai. Ramond Marie, bénéficier de Sainte-Cécile, recteur de Campes, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 22 écus 20 sous. (N° 195, f° CXXXI r°.)

Notre-Dame de Dénat

1285. 1553, 17 mars. Adam Austry, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire perpétuel de la cure de Dénat, arrente les fruits de sa rectorie et de son annexe de Labastide Episcopale sous la rente de 350 liv. (N° 146, f° CCCCXXXIIII v°.)

1286. 1554, 26 mai. Adam Austry, chanoine et vicaire perpétuel de Dénat et de ses annexes, arrente les fruits, profits, revenus, collations et émoluments de l'annexe de Saint-Jacques de Vitrac [2] sous la rente de 230 liv. (N° 147, f° CXI r°.)

1287. 1562, 22 juin. Guillaume du Vergier, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire perpétuel de la cure de Dénat et de ses annexes

1. Comm. de Mirandol-Bourgnounac.
2. Comm. de Sieurac.

Labastide et Vitrac, arrente ce bénéfice au prix de 50 liv. par an. (N° 161, f° LXXVII v°.)

1288. 1635, 27 avril. Pierre Lauthier, vicaire perpétuel de Dénat et de ses annexes, traite avec le prêtre Jean Chaynes pour l'administration *in divinis* de son bénéfice, au prix de 30 livres, deux cochons et un agneau. Chaynes devra obtenir de l'évêque les lettres *de regendo*. (N° 215, f° XLVII r°.)

1289. 1643, 16 juin. Louis Salvan, recteur de Dénat, arrente les fruits décimaux de Notre-Damette de la Magdeleine, dépendant de sa rectorie, sous la rente de 20 livres par an. (N° 379, liasses.)

1290. 1645, 31 mars. Feu Bertrand Chaynes, prêtre de Dénat, avait fondé dans l'église de la localité « l'oraison du *Salve Regina*, pour estre célébrée toutz les sabmedis au soir ». Il avait doté la fondation d'une rente de trois setiers de seigle et d'une paire de gélines sur des biens situés aux environs du masage de Frayssinet. Les détenteurs de ces biens refusaient de payer la rente. D'où procès avec le recteur Louis Salvan. Les parties s'accordent. (N° 347, f° 80 v°.)

1291. 1653, 7 juin. Louis Salvan, recteur de Dénat et prieur de Saint-Martin de Corras, malade et infirme, retiré chez son père Louis, receveur des tailles du diocèse, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome son prieuré en faveur de Pierre Matry, son neveu, clerc tonsuré. Il teste trois jours après. (N° 385, liasses.)

1292. 1695, 13 mars. Les consuls de Dénat et de Puylanier traitent avec Charles Guor, fondeur de Castres, pour la refonte des deux cloches de l'église de Dénat au prix de 160 liv., le métal devant lui être fourni. Les cloches doivent être livrées à la fin du mois de mai. Dans le cas où elles se rompraient avant un an et un jour, Guor s'oblige à les refondre à ses frais. (N° 592, f° IIII^c VII v°.)

Notre-Dame de Fonlabour[1]

1293. 1577, 28 juillet. Noble Antoine de Planhes, chanoine de l'église collégiale de Conques, prieur de Notre-Dame de Fonlabour, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 120 liv. la première année et de 160 liv. pour chacune des quatre années suivantes. (N° 174, f° CXL r°.)

1294. 1593, 3 juin. Ramon Mascle, prêtre de Flanguier en Rouergue, prieur de Notre-Dame de Fonlabour, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 60 écus. (N° 23, f° CXL v°.)

1295. 1741, 3 avril. Luc Sudre, clerc tonsuré, bénéficier de Saint-

1. Comm. d'Albi et du Sequestre.

Salvi, comme procureur de Gabriel de Brettes de Chevrin d'Aurival, clerc tonsuré du diocèse de Rieux, prend possession du prieuré de Notre-Dame de Fonlabour, dont son commettant a été pourvu par Paul Durfort, abbé titulaire de l'abbaye de Sainte-Foy de Conques, qui en est le patron et le collateur. (N° 505, f° 422 v°.)

1296. 1741, 4 juin. Gabriel de Brettes de Chevrin, sieur d'Aurival, clerc tonsuré du diocèse de Rieux, prieur de Notre-Dame de Fonlabour, fait arrenter par procureur au vicaire perpétuel les revenus décimaux de son prieuré au prix total de 660 liv., plus treize setiers de froment, six setiers de seigle et six setiers d'avoine. (N° 480. f° 209 v°.)

Notre-Dame de Ladrèche[1]

1297. 1555, 30 avril. Antoine Meut, prêtre, était rentier des revenus de Notre-Dame de Ladrèche pour 6 ans sous la rente de 190 liv. et d'une demi-livre de poil de safran. Il s'associe avec Guillaume Barthe, prêtre de Ladrèche, pour l'exploitation des revenus. (N° 148, f° 85 r°.)

1298. 1574, 11 janvier. Guillaume de Serres, recteur de Notre-Dame de Ladrèche, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 220 liv. (N° 172, f° IX v°.)

1299. 1601, 1er mai. Les marguilliers de Notre-Dame de Ladrèche, du consentement de Guillaume Gaillardy, chanoine de Saint-Salvi et recteur de la dite église, arrentent une terre avec bois sise « al Prat talhadenc », dans la paroisse. (N° 52, f° CLII v°.)

1300. 1636, 19 août. Pierre Corras, prêtre d'Albi, prend possession de la rectorie de Notre-Dame de Ladrèche, dont il a été pourvu par le pape. (N° 290, liasses.)

1301. 1667, 3 septembre. Pierre Mourre, prêtre du diocèse de Fréjus, prend possession de la cure de Notre-Dame de Ladrèche. (N° 395, liasses.)

1302. 1667, 24 septembre. Jean Testegrand, ancien curé de Notre-Dame de Ladrèche, fait donation à l'église d'une métairie sise près de la dite église. (N° 395, liasses.)

1303. 1694, 23 février. Emmanuel-Charles de Crussol Saint-Sulpice d'Amboise, marquis de Saint-Sulpice, seigneur et baron de Castelnau-de-Bonafous, Labastide-Montfort, Castanet, Ladrèche et autres places, pour l'augmentation du culte divin et de la Sainte Vierge à Notre-Dame de Ladrèche, bâtie sur le territoire de la baronnie de Castelnau, fait don à la dite église d'une lampe d'argent

1. Comm. de Lescure.

« sigélée, poinçon de Tolose, du poix de dix-huit mares et quatre onces, où sont les armes de sa maison en trois divers endroits, avec sa garniture et particulièrement de chaînes d'argent et d'une pierre agate avec douze boutons de cristal, suppliant Nostre-Seigneur Jésus-Christ et la très sainte Vierge de vouloir recevoir son vœu qu'il doit faire lui-même en propre personne en la d. esglize de Ladrèche, s'il plaît à Dieu de luy donner les forces et la santé pour vouloir accomplir son intention ». Cette lampe doit être perpétuellement allumée et brûler nuit et jour devant le maître-autel du chœur. Le donateur crée à cet effet une rente annuelle d'un quintal d'huile d'olive de 105 livres à servir par le receveur de la baronnie [1]. (N° 460, f° 52 r°.)

Notre-Dame de Lagardeviaur [2]

1304. 1646, 15 avril. Testament de Marie de Julien, veuve d'Antoine Miquel, notaire de Lagardeviaur. Elle lègue : au bassin de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire de l'église de Lagardeviaur 40 sous, au bassin « de la luminaire » de la dite église 10 sous, au bassin du purgatoire 10 sous et aux deux autres bassins de la même église 2 sous 6 deniers, enfin, aux prêtres servant au chœur de la même église 15 liv., à charge de la fondation perpétuelle d'une messe. (N° 348, f° 121 r°.)

Notre-Dame de Lasgraïsses

1305. 1543, 11 avril. Jacques Baillon, vicaire perpétuel de l'église de Lasgraïsses et de son annexe Saint-Etienne de Candeil, arrente les fruits de sa vicairie pour une durée de trois ans sous la rente de 50 liv. (N° 14, f° CCVIII r°.)

1306. 1552. 21 août. Jacques Bayllon, vicaire perpétuel de l'église de Lasgraïsses, arrente le droit de « verrolh » à Pierre Vinhogol, prêtre de Lasgraïsses, sous la rente de 25 liv. d'argent et d'une livre de « pel de saffra ». Il est convenu que, lorsque Bayllon se rendra à cheval, avec un serviteur, à Lasgraïsses, le rentier « lo desfrayara ». (N° 145, f° LVIII v°.)

1307. 1593, 10 juin. George Le Doulx, chanoine de Saint-Salvi, vicaire perpétuel de l'église de Lasgraïsses, confie le service de sa paroisse au prêtre Jean Ambert au traitement de 55 liv. augmenté du produit du « verrolh ». (N° 255, f° CCCCIIII^{xx}VI v°.)

1. Le donateur mourut deux jours après, le 25 février, à 8 heures du matin. Dans son testament, ouvert le même jour, il exprime la volonté d'être enterré au cimetière des pauvres de Graulhet, de Castelnau ou de Saint-Sulpice.
2. Comm. de Montirat.

1308. 1595, 16 juin. George Le Doulx, chanoine de Saint-Salvi, vicaire perpétuel de l'église de Lasgraïsses et de Labessière, traite avec Guillaume Cougnet, prêtre de Souel, pour assurer le service religieux de sa paroisse moyennant un salaire annuel de 60 liv. (N° 257, f° CCXLVII r°.)

Notre-Dame de Lisle

1309. 1543, 15 juin. Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, archiprêtre de Lisle-d'Albigeois, arrente ce dernier bénéfice pour un an, sous la rente de 322 liv. (N° 15, f° CLXXVII v°.)

1310. 1645, 28 juin. Pierre Pasquier, sgr de Malidor, faisant pour l'archiprêtre de Lisle d'Albigeois, arrente les blés et le carnelage des dimaires de Saint-Vincent de l'Albar [1], de Mazerac [2] et de Lespinas [2], dépendant de l'archiprêtré, sous la rente de 796 liv. (N° 219, f° LVII r°.)

Notre-Dame de Marssac [3]

1311. 1556, 1er août. Pierre Crozat et François Peytavin, rentiers de la rectorie de Marssac, subarrentent une terre dépendant de ce bénéfice, sise à Notre-Dame d'Olivièges [4], juridiction de Marssac, sous la rente de 5 liv. 15 sous. (N° 149, f° CCX r°.)

Notre-Dame de Mazières [5]

1312. 1538, 6 juin. Guiraud Labrune, clerc de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de l'église de Notre-Dame de Mazières ou du Carlar, diocèse d'Albi, arrente les fruits de son bénéfice. (N° 12, f° II v°.)

1313. 1549, 8 mai. Arrentement du « barrolh » de la rectorie de Notre-Dame de Mazières du Carla sous le rente de 10 liv. et d'un quarton de poil de safran. (N° 139, f° XLIX r°.)

1314. 1659, 8 avril. Pierre Bousquet, recteur de Notre-Dame de Mazières del Carla, nomme un procureur pour résigner sa cure en cour de Rome en faveur d'Antoine Maurel, diacre, sous réserve d'un tiers des fruits. (N° 391, liasses.)

Notre-Dame de Montagut [6]

1315. 1568, 12 mai. Antoine des Arnauldz, bénéficier de Sainte-Cécile, curé de Notre-Dame de Montagut et de son annexe Saint-

1. Devenu Saint-Vincent d'Avens, comm. de Lisle.
2. Comm. de Lisle.
3. Voir Saint-Oriens.
4. On trouve un Oliviège à Florentin.
5. Comm. de Castelnau-de-Lévis.
6. Comm. de Lisle.

Pierre de La Vernhère [1], arrente ce bénéfice sous la rente de 22 liv. et demi-livre de poil de safran marroquin. (N° 169, f° LXXII r°.)

1316. 1597, 15 juillet. Guillaume Bruelh, ouvrier du bassin de l'œuvre mage de l'église de Montagut, avait fait assigner Thomas Navés, recteur de l'église, devant la chambre des requêtes pour le voir condamner à participer à la réparation de l'église *pro ratione*. Les parties s'accordent et Navés donne 20 liv. (N° 259, f° CCCCLXIII r°.)

Notre-Dame d'Orban

1317. 1597, 17 mai. Ramond Combelasse, recteur d'Orban et de son annexe de Fénols, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de quinze setiers de blé moussole, trois empans de toile fine de chanvre, une once de safran. (N° 191, f° LXIII r°.)

Notre-Dame de Pampelonne

1318. 1735, 22 janvier. Bernard Anglés, vicaire de l'église de Notre-Dame de Pampelonne, requiert Gaspard de Brunet de Panat, vicaire général de l'archevêque, qui se trouve aux Etats à Montpellier, de lui faire collation de la cure ou vicairie perpétuelle de Sainte-Martiane de Laval [2]. (N° 493, f° 21 v°.)

Notre-Dame des Planques [2]

1319. 1517, 29 avril. Dans la maison d'Antoine du Fayet, chanoine de Sainte-Cécile, archidiacre de l'église du Puy-Saint-George et vicaire général de l'évêque Jacques de Robertet [3], Pierre Galaubi présente au vicaire général les lettres pontificales de Léon X lui conférant la vicairie de Notre-Dame des Planques et de son annexe Saint-Salvi des Fournials [4]. (N° 6, f° XL v°.)

1320. 1732, 3 février. Gaspard Barrial de Tournier, diacre, habi-

1. Comm. de Lisle.
2. Comm. de Tanus.
3. Nommé par le roi en vertu du Concordat, institué le 25 mai 1515. Il mourut le 26 mai 1518. Les de Robertet étaient originaires de Montbrison. La nomination de Jacques de Robertet était une des premières applications du Concordat passé entre François Ier et Léon X. Le roi était d'autant moins rassuré sur l'accueil qui serait fait à l'évêque nommé par lui que le chapitre avait élu le cardinal François de Clermont. On en trouve la preuve dans les trois lettres qu'il écrivit, le 1er juillet 1516, le 25 août suivant et le 25 juillet 1517, à Philippe-Jean II de Rabastens, vicomte de Paulin, pour le prier de tenir la main à la paisible possession de l'évêché par Robertet. Dans la deuxième lettre, François Ier confiait au vicomte la garde de la Berbié et du château de Combefa. La troisième lettre royale priait Philippe-Jean de s'employer pour le nouvel évêque et de prêter tout son concours à de Châteaumoran, qui avait été chargé des ordres du roi. Cf. sur cette affaire, *Les Vicomtes et la Vicomté de Paulin*, 1911, pp. 54 et 55, par Aug. VIDAL.
4. Comm. de Tanus.

tant de Pampelonne, expose à Gaspard Brunet de Panat, chanoine et prévôt de Sainte-Cécile, vicaire général de l'archevêque Pierre-Armand de La Croix de Castries, qu'Amans Durand, chanoine précenteur de l'église collégiale et abbatiale de Sainte-Foi de Conques en Rouergue, qui a droit de présentation, l'a présenté à l'archevêque d'Albi, qui est collateur, pour la cure de Notre-Dame des Planques. Il le requiert de lui délivrer le titre et les provisions pour se mettre en possession de son bénéfice, vacant par le décès de Jean Committis. (N° 490, f° 19 r°.)

Notre-Dame du Bourg de Rabastens

1321. 1761, 25 août. Joseph Plantou, prêtre, natif de Villeneuve d'Agen, requiert Jean de Brunet de Pujols de Panat, évêque d'Evrie, prévôt de Saint-Salvi et vicaire général de l'archevêque Charles Léopold de Choiseul [1], absent, de lui délivrer le visa réglementaire pour lui permettre de prendre possession de la cure de Notre-Dame du Bourg à Rabastens, dont il a été pourvu par le pape. (N° 514, f° 236 v°.)

1322. 1783, 30 octobre. Simon Bérenguier, prêtre, natif de Rabastens, pourvu par les consuls de cette ville d'un des canonicats de l'église paroissiale, dont ils sont les copatrons, requiert le visa réglementaire pour pouvoir en prendre possession. (N° 542, f° 204 r°.)

1323. 1784, 5 février. Jean Bielle, prêtre du diocèse de Cousserans, exhibe à François de Pierre de Bernis, évêque d'Apollonie, vicaire général de son oncle, le cardinal de Bernis, les provisions à lui délivrées par la cour de Rome pour le prieuré de Notre-Dame de Rabastens et demande le visa réglementaire. De Pierre de Bernis le refuse. (N° 555, f° 45 r°.)

Notre-Dame du Taur de Réalmont

1324. 1460 [sans date]. Noble Jean Marge, chanoine de Sainte-Cécile et vicaire de Réalmont, arrente les fruits décimaux de sa vicairie sous la rente annuelle de 60 écus d'or. (N° 3, f° 72 r°.)

1325. 1567, 31 mai. Arrentement des revenus de la cure de Réalmont sous la rente de 225 liv. (N° 32, f° IIIcXCII r°.)

1326. 1581, 31 mai. Jacques Durieu, recteur de Réalmont, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 33 écus et demi. (N° 264, liasses.)

1327. 1582, 5 juin. Les prébendiers de l'église de Notre-Dame du Taur à Réalmont arrentent les blés et le carnenc de l'église de

1. Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, transféré d'Evreux à Albi en 1759, et d'Albi à Cambrai le 29 mai 1764. Il mourut en 1774.

Saint-Germain [1], dans la juridiction de Réalmont, sous la rente de 20 écus. (N° 264, liasses.)

Notre-Dame de Roumanou [2]

1328. 1593, 15 novembre. Jean Favier, maître de chœur à la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse et prieur du prieuré de Roumanou, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 100 écus. (N° 271, f° CXXIII r°.)

1329. 1597, 14-16 décembre. Antoine de Caulet, chanoine de Sainte-Cécile, exhibe des lettres du pape Clément VIII portant promotion de Pierre Caulet, abbé de Mas-Grenier, au prieuré de Roumanou, vacant par la renonciation de Jean Fabiés. (N° 94, liasses.)

1330. 1606, 12 juin. Pierre Paulet, abbé de Laurois [3], prieur de l'église de Roumanou, arrente les fruits de ce prieuré sous la rente de 550 liv. (N° 57, f° IIII^c XVI v°.)

1331. 1779, 18 juillet. Jean-François Méric, clerc tonsuré de Carcassonne, prend possession du prieuré de Roumanou, résigné en sa faveur par son frère Jean-François Méric-Derieux. (N° 553, f° 375 r°.)

1332. 1784, 26 juin. Jean-François Méric-Derieux, clerc tonsuré, prieur de Roumanou, sacristain d'Ambialet, baille en arrentement les revenus de son office de sacristain sous la rente de 230 liv. et de quatre livres de truffes vertes. (N° 555, f° 217 v°.)

Notre-Dame de Roussergues [4]

1333. 1741, 24 février. Jean-Casimir de Puymaurel, clerc tonsuré du diocèse d'Albi, requiert l'archevêque de lui délivrer le visa pour prendre possession de la cure ou vicairie perpétuelle de Notre-Dame de Roussergues, résignée en cour de Rome en sa faveur par Pierre Rigal. (N° 498, f° 62 r°.)

Notre-Dame des Sept-Fages [5]

1334. 1603, 3 juin. Barthélemy Brunet, pourvu par l'évêque de la rectorie ou vicairie perpétuelle de Notre-Dame des Sept-Fages, déclare renoncer au procès qu'il a intenté à Jeanne de Cardailhac,

1. Cette église a disparu. Nous aurons l'occasion de voir que le couvent des Frères Mineurs de Réalmont, établi aux portes de la ville, était sous le vocable de saint Germain.
2. Comm. de Cestayrols.
3. Il faut lire Loroy ou Lorroy. Cette abbaye, située en Berry, près de La Chapelle-d'Angillon, fut fondée en avril 1128 ou 1129.
4. Comm. de Penne.
5. Comm. de Giroussens.

abbesse du monastère de la Saigne ou Vielmur, qu'il reconnaît patronnesse et collatrice du dit bénéfice. (N° 105, liasses.)

Notre-Dame de Souel

1335. 1572, 6 février. Ramond Pailhas, du masage de Roumanou, fermier des fruits décimaux de la paroisse de Souel, somme Antoine Lac, hebdomadier de Sainte-Cécile et recteur de cette paroisse, de lui délivrer les titres qui lui permettront de lever les fruits décimaux. (N° 233, f° LXXIII r°.)

1336. 1619, 17 avril. Jean Guibert, recteur de Souel, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 90 liv. (N° 201, f° XXXI r°.)

Notre-Dame du Truelh [1]

1337. 1578, 3 juin. Antoine Alazard, au nom de Jean Régis, recteur de Notre-Dame du Truelh, *sive* du Salcas, arrente les fruits de cette rectorie sous la rente de 26 écus. (N° 175, f° IIcXLII v°.)

Notre-Dame de Vignonet [2]

1338. 1581, 7 août. Barthélemy Blanchi (Le Blanc), bénéficier de la cathédrale Saint-Nazaire de Béziers et recteur de Notre-Dame de Vignonet et de son annexe, au diocèse d'Albi, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 15 écus. (N° 177, f° IIIcXLIII r°.)

Notre-Dame de Villefranche

1339. 1544, 28 mars. Par-devant Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, vicaire général du cardinal Jean de Lorraine, évêque d'Albi, Jean Pujol, recteur de Villefranche, requiert l'évêque de lui faire collation de la cure de Saint-Etienne d'Albi. (N° 16, f° IIIIc r°.)

1340. 1551, 19 mai. Jean Pujol, recteur de Villefranche-d'Albigeois, arrente les fruits de sa rectorie ainsi que la « borieta » qui en dépendait, sise à Buffati, à Guillaume Vaysse, marchand d'Albi. L'arrentement a une durée de trois ans et produit dans cet espace de temps 1,212 liv. 10 sous, 30 charretées de foin, 30 setiers d'avoine, 30 setiers de seigle. (N° 143, f° LVII r°.)

1341. 1614, 5 juin. L'évêque autorise Jean de Léocols, lieutenant du juge de Villefranche, à réparer la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de Villefranche. (N° 66, f° II r°.)

1342. Même jour. Autorisation semblable donnée à Guillaume Cahusac et à Jacques Cahusac, le premier notaire, l'autre mar-

1. L'église du Truelh de Curvalle est aujourd'hui sous le vocable de saint Barthélemy. Il faut lire Salclas, au lieu de Salcas.
2. Comm. de Loupiac.

chand, de réparer la chapelle qui suit la précédente. (N° 66, f° III recto.)

1343. 1733, 28 octobre. Jean-François de Beauclan, docteur en théologie, curé de Pampelonne, prend possession de la cure de Villefranche et de son annexe Saint-Barthélemy [1], dont, en l'absence de l'archevêque, collation lui a été faite par de Panat et Barthe, vicaires généraux, par titre du 24 du même mois, contresigné par Revellat, secrétaire du prélat. (N° 491, f° 274 v°.)

Notre-Dame de Villeneuve-du-Tarn [2]

1344. 1718, 15 novembre. Pierre Bonnet, ancien chanoine de l'église de Glandèves, décide qu'avec la permission de l'archevêque Henri de Nesmond il sera construit, à ses frais, une chapelle dans l'église paroissiale de Villeneuve-du-Tarn, du côté de l'évangile, vis-à-vis de la chapelle du sieur de Labessière de Labouissonnade, laquelle sera dédiée à saint Pierre. Elle sera bâtie dans le cimetière et aura accès dans l'église. Détails de la construction. Il y sera célébré une messe chaque semaine sur les fonds de la dotation d'une maison avec jardin et d'un capital de 1.389 liv. 4 sous à lui dû par la commune de Curvalle. (N° 436, f° 140 v°.)

Saint-Oriens de Marssac [3]

1345. 1560, 27 mai. Jean Estienne, recteur de Saint-Oriens de Marssac et de ses annexes, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 200 liv. (N° 223, f° IIcV v°.)

Saint-Paul de Massuguiés

1346. 1581, 5 juin. Pierre Fleyres, prieur de Massuguiés, au diocèse d'Albi, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 83 écus 20 sous. (N° 177, f° IIcLXIX v°.)

1347. 1585, 15 juin. Pierre Fleyres, prieur de Massuguiés, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 73 écus 20 sous. (N° 180, f° CLXIIII v°.)

Saint-Pierre d'Assac

1348. 1594, 23 avril. Bernard Mailhard, bénéficier de Sainte-Cécile et recteur d'Assac, arrente les fruits décimaux de sa rectorie sous la rente de 175 liv. (N° 188, f° CLXVII r°.)

1349. 1597, 11 avril. Le même Mailhard arrente au capitaine Am-

1. Saint-Barthélemy de Fabas.
2. Comm. de Curvalle.
3. Voir Notre-Dame de Marssac.

broise Giselard, d'Ambialet, les revenus de sa rectorie sous la rente de 220 liv. (N° 191, f° XLII v°.)

Saint-Pierre d'Aussac

1350. 1563, 28 avril. Géraud Landesy, recteur d'Aussac, arrente les revenus de son bénéfice sous la rente de 100 écus. (N° 223, f° III LXXXXVII r°.)

1351. 1581, 10 juin. Arrentement des fruits de la cure d'Aussac sous la rente de 100 écus. (N° 37, f° XXXII r°.)

Saint-Pierre de Bénajan [1]

1352. 1747, 11 mars. François Paulhé, vicaire régent de Saint-Pierre de Bénajan, prend possession de cette paroisse résignée en sa faveur en cour de Rome par Antoine Gaches. (N° 508, f° 404 r°.)

Saint-Pierre de Cambon

1353. 1590. 6 juin. Antoine Allezard, chanoine de Saint-Salvi et prieur de Cambon et de Montels [2], son annexe, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 200 écus, 4 setiers d'avoine, 4 charretées de foin, 10 cochons, 1 agneau. (N° 252, f° CCCCXLIII v°.)

1354. 1595, 3 juin. Antoine Allezard, chanoine de Saint-Salvi et prieur de Cambon et de son annexe de Montels, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 350 liv. (N° 257, f° CCXXXIII r°.)

1355. 1595. 3 septembre. Bernard Lucques, chirurgien, d'Albi, Charles Arlabosse, apothicaire, de la même ville, et Antoine Raynalh, laboureur, des Grèzes [3], fermiers des revenus du prieuré de Cambon-Montels, dénoncent leur contrat au prieur Antoine Allezard, parce qu'ils sont troublés dans leur perception. En effet, la trêve est rompue; les lieux de Dénat, Labastide, Puygouzon, Fréjairolles, Cambon, Saint-Juéry et Lescure « se sont déclairés du contraire parti au nostre, de manière qu'ils nous font la guerre, faisants ravaiges tant des personnes, bestial que de toutz fruitz qu'ils trouvent en nature ». D'ailleurs, « lou Castella », qui occupe Saint-Juéry, dit être le vrai rentier des fruits des vignes situées dans le dîmaire de Cambon. Ils protestent de tout dommage. (N° 257, f° CCIIII^{XX}XVIII r°.)

1356. 1614. 20 septembre. François David, chanoine de Saint-Salvi et recteur de Cambon, arrente la dîme des raisins et de la vendange de l'annexe de Montels sous la rente de 80 liv. (N° 197, f° CX r°.)

1. Comm. de Lombers.
2. Saint-Benoît de Montels, comm. de Bellegarde.
3. Comm. de Cambon.

1357. 1634, 30 avril. François David, chanoine de Saint-Salvi et prieur de Cambon-Montels, arrente la dîme des laines, des agneaux, des cochons, du lin et du foin, réserve faite pour le foin de Montels, sous la rente de 210 liv. et de 3 charretées de bois de chêne à brûler. (N° 214, f° LXXXIIII r°.)

1358. 1634, 19 septembre. François David, chanoine de Saint-Salvi et prieur de Cambon et Montels, arrente la dîme des raisins de Montels sous la rente de 100 liv. (N° 296, f° 251.)

1359. 1642, 2 juillet. François David, chanoine de Saint-Salvi, prieur de Cambon et de son annexe de Montels, arrente la dîme des blés de son prieuré sous la rente de 116 setiers de seigle et 10 setiers d'avoine. (N° 304, f° 178 r°.)

Saint-Pierre de Convers [1]

1360. 1580, 13 juillet. Jean Albine, praticien de Rabastens, Robert Crozilhe et Geoffre Fauré, également de Rabastens, tous trois fermiers des fruits décimaux de la rectorie de Convers, dénoncent leur contrat d'arrentement, attendu que les incursions des troupes huguenotes leur rendent impossible la levée des dîmes. Ils disent notamment qu'un de leurs agents, Jean Pujol, a été battu, au moment où il ramassait les gerbes, par un nommé Les Ysaulx, capitaine commandant la place de Salvagnac. (N° 242, f° CCCCXXX r°.)

1361. 1744, 16 mars. Georges Pons, curé du Ségur, prend possession de la cure de Saint-Pierre de Convers et de son annexe Saint-Corneli, vacante par le décès d'Antoine-Pierre Lamothe et dont l'archevêque l'a pourvu. (N° 507, f° 365 r°.)

Saint-Pierre de Counils [2]

1362. 1598, 6 juin. Jean d'Aussaguel, docteur en droit, pourvu par le pape du prieuré de Saint-Pierre de Counils, nomme des procureurs pour prendre possession de ce bénéfice. (N° 95, liasses.)

1363. 1613, 28 mai. Le chapitre de Saint-Salvi arrente la dîme du carnelage dans les paroisses de [Saint-Pierre] de Counils et de Saint-Benoît sous la rente de 80 liv. (N° 196, f° XLVI r°.)

1364. 1624, 17 juin. Les syndics du chapitre de Saint-Salvi et Antoine Pétrucia, prieur de [Saint-Pierre] de Counils, traitent, au prix de 130 liv., pour la réparation de la dite église « qu'a esté ruynée, bruslée et desmolye par ceulx de la religion préthendue refformée de Lombers ». (N° 206, f° LXXXXII r°.)

1365. 1632, 22 octobre. Antoine de Pétrussia, prieur de Counils,

1. Comm. de Lisle-sur-Tarn.
2. Comm. de Lombers.

confie l'administration de sa paroisse à Antoine Genieys, prêtre de Salmiech, diocèse de Rodez, moyennant un traitement de cinq setiers de moussole, d'une pipe de vin et de 8 liv. (N° 294, f° 222, v°.)

1366. 1734, 31 janvier. Antoine Lacam, vicaire de Villefranche, prend possession du prieuré-cure de Saint-Pierre de Counils et de son annexe Saint-Benoît de Frégefon [1], vacant par le décès d'Antoine Rousé. (N° 492, f° 41 v°.)

Saint-Pierre de Fabas [2]

1367. 1580, 28 juin. Testament de noble Antoine de Pelamorgue du Chayla, sgr du Colombier. Il veut être enseveli dans l'église de Saint-Pierre de Favars, au tombeau de ses ancêtres. Il fait héritier universel son fils Louis. (N° 176, f° IIcXXIIII r°.)

Saint-Pierre-ès-Liens de Florentin

1368. 1546, 9 août. Arrentement du « barrolh » de l'église de Florentin sous la rente de 25 liv. (N° 17, f° XXI v°.)

1369. 1593, 11 septembre. Anthyme Capelade, recteur de Marssac et de ses annexes, confie à Gabriel Barthélemy, prêtre, la charge de desservir *in divinis* la paroisse de Florentin, une de ses annexes, au prix de 52 liv. et la jouissance du droit de manuel et de « verrolh ». (N° 187, f° IIIcXVIII v°.)

Saint-Pierre de Frausseilles

1370. 1616, 25 mai. Jean de Lamy, chanoine de Sainte-Cécile, recteur de Saint-Pierre de Frausseilles, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de six setiers et demi de moussole, une pipe de vin et une barrique de demi-vin. (N° 198, f° XXXI v°.)

Saint-Pierre de Larmés [3]

1371. 1626, 3 juin. Pierre Bathalier, recteur de Larmets, charge George Huc, prêtre de Graulhet, de l'administration de sa paroisse moyennant un salaire de quatre setiers de moussole, quatre setiers de seigle et une pipe de vin. (N° 279, f° CXXXVI v°.)

Saint-Pierre de Laval

1372. 1658, 6 novembre. Jean de Lagorrée, clerc du diocèse de Toulouse, prieur de Saint-Pierre de Laval, à Puycelsi, prend possession du prieuré de Saint-Michel de Lescure, résigné en sa faveur par Jean-Baptiste de Papus. (N° 390, liasses.)

1. Comm. de Lamillarié.
2. Comm. de Villefranche.
3. Comm. de Puybegon.

Saint-Pierre de Lescure

1373. 1539, 5 juillet. Subarrentement du « verrolh » de la cure de Lescure, sous la rente de 24 liv. (N° 27, f° XXXXIIII v°.)

1374. 1541, 3 janvier. Subarrentement du « verrolh » ou « segonderia » de Lescure et d'Arthès. (N° 27, f° CLXII r°.)

1375. 1562, 30 janvier. Testament de Pierre Corbière, prêtre de Lescure. Il veut être enterré dans l'église de Saint-Pierre de Lescure et il lègue au bassin du purgatoire six draps de lit, six chemises, sa meilleure robe, son meilleur pourpoint et ses meilleures chausses. (N° 162 f° IIIcXIX v°.)

1376. 1574, 3 avril. Ramond Salvat, prêtre, fonde des messes hautes à célébrer perpétuellement dans l'église de Lescure, à la chapelle des Virazels, dite de Saint-Eloi, édifiée par les Virazels. (N° 236, f° CXIIII r°.)

1377. 1574, 5 avril. Testament de Ramond Salvat, prêtre de Lescure. Il veut que, lorsque son corps aura été mis en bière, il soit allumé deux petits cierges appelés vigilhs et qu'ils brûlent à côté de son cercueil jusqu'à ce qu'il soit enseveli. Il veut encore que, lorsque son cercueil sortira de la maison, il soit placé devant l'église [la chapelle] de Notre-Dame « qu'est sur le portal de la ville » de Lescure, et qu'il y soit célébré une messe de l'office de Notre-Dame. (N° 236, f° CIX v°.)

1378. 1621, 5 juillet. Guillaume de Blanquet, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Lescure et de son annexe Arthès, arrente les fruits de ses deux paroisses, sous la rente de 330 liv., de six setiers de moussole et d'une pipe de vin. (N° 203, f° CIX r°.)

1379. 1622, 8 janvier. Guillaume Blanquet, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Lescure, concède à Abraham Bousquet, marchand du dit Lescure, le droit de sépulture dans la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Pierre. (N° 204, f° I v°.)

1380. 1647, 3 septembre. Jean de Rességuier, recteur de Lescure et de son annexe d'Arthès, arrente la dîme des menus grains, du vin et du pastel de ses deux paroisses, sous la rente de douze pipes de vin rouge. (N° 331, f° LXXXXV v°.)

1381. 1649, 14 juin. Jean de Rességuier, recteur de Lescure, arrente les revenus de sa rectorie sous la rente de 400 liv. (N° 351, f° 187 r°.)

1382. 1654, 23 octobre. François Barbès, natif de Lescure, prébendier de Sainte-Cécile, donne 60 liv. aux prêtres de Saint-Pierre de Lescure, représentés par leur syndic Clair Resplandy, pour fondation de trois messes hautes à célébrer l'une le jour de la fête de la Purification, l'autre à l'Annonciation, la dernière *pro defunctis*,

le 17 septembre. A l'issue de ces messes sera chanté un répons ou un *De profundis*, et l'absoute sera donnée sur le tombeau des prédécesseurs du fondateur. (N° 357, f° 364 r°.)

Saint-Pierre de Marsal

1383. 1621, 11 février. Testament de Louis Lalande, recteur de Marsal. Il veut être enterré à Sainte-Cécile, dans la chapelle du Saint-Crucifix, au tombeau où reposent ses oncles. (N° 203, f° xxx r°.)

1384. 1636, 7 juin. Bernard Lalande, recteur de Marsal et de ses annexes Crespinet et les Farguettes [1], arrente les revenus de sa cure sous la rente de 390 liv. (N° 290, liasses.)

1385. 1646, 5 mai. Cécile Serin, héritière de Pierre Serin, quand vivait vicaire de Marsal, fait transport et cession aux marguilliers de l'église de Marsal, pour le bassin de « la luminaire », et aux bailes de la confrérie de Sainte-Croix, même église, à la stipulation du recteur Blaise Bousinac, d'une créance de 18 liv. sur Jean Golinhac. (N° 348, f° 141 r°.)

Saint-Pierre de Mérénac ou Messénac [2]

1386. 1582, 18 juin. Jean Bories, au nom de l'évêque d'Albi, Julien de Médicis, arrente les fruits décimaux de Saint-Pierre de Messénac et de Saint-Jean de Sénespe [3], sous la rente de 166 écus deux tiers. (N° 264, liasses.)

1387. 1667, 27 avril. Gaspard Périé, recteur de Saint-Pierre de Mérénac, diocèse d'Albi, confie l'administration de sa paroisse à Antoine Galaup, prêtre de Cestayrols, au traitement de 110 liv. (N° 371, f° 101 r°.)

Saint-Pierre de Monestiés

1388. 1549, 18 mai. Arrentement par Jean Hardy de son archiprêtré de Monestiés, sous la rente de 350 liv. (N° 27, f° v°.)

1389. 1609, 13 janvier. Antoine Roussel, archiprêtre de Monestiés, baille à faire le service religieux de la dite cure et de son annexe de Saint-Hippolyte [4] à Pierre Serin et à Jean Besombes, prêtres de Monestiés, jusqu'à la prochaine fête de saint Jean-Baptiste, moyennant la somme de 75 liv. (N° 60, f° xx r°.)

1390. 1659, 15 février. Nicolas Lebrun, archiprêtre de Monestiés, nomme un procureur pour résigner son archiprêtré en cour de

1. Comm. de Crespinet.
2. Comm. de Salvagnac.
3. Comm. de La Sauzière-Saint-Jean.
4. Comm. de Monestiés.

Rome, en cas de mort seulement, en faveur de Jean Barthe, clerc tonsuré. (N° 291, liasses.)

Saint-Pierre de Noailles

1391. 1542, 12 juin. Dans la maison d'Antoine Ferrandier, juge mage de la sénéchaussée de Rouergue, celui-ci, au nom de son fils Antoine, étudiant de Toulouse et déjà recteur de Saint-Pierre de Noailles, arrente les émoluments de ce bénéfice pour une durée de trois ans et sous la rente de 147 liv. (N° 14, f° LXIII r°.)

Saint-Pierre de la Peyrière [1]

1392. 1548, 29 décembre. Arrentement des fruits de la rectorie de St-Pierre de la Peyrière sous la rente de 42 liv. (N° 17, f° CLVIII v°.)

Saint-Pierre de Saurs [1]

1393. 1640, 20 août. L'évêque d'Albi, Daillon du Lude, et Pons Bouzinac, recteur de Saurs, traitent à prix fait pour l'agrandissement de l'église de Saurs. (N° 218, f° LXXIX v°.)

Saint-Pierre du Ségur

1394. 1588, 15 octobre. François Garrigues, natif de Caylus-la-Bounette, châtelain du château du Ségur, et Pierre du Buisson, procureur d'Isaac de Meyne, neveu et procureur à son tour de haut et puissant Seigneur Geoffroy de Meyne, sgr d'Ambierte ez Lyonais, prieur du prieuré de Saint-Pierre du Ségur, arrentent ce prieuré à Guillaume Alary sous la rente annuelle de 406 écus. (N° 84, liasses.)

1395. 1605, 20 juin. Jean Delhom se porte caution pour Michel Brousse de Cordes, rentier des fruits et revenus du prieuré du Ségur à lui arrentés par Etienne Bouquet, de Soulhac en Quercy, comme procureur de noble Claude Brochieu, prieur, sous la rente de 1,400 liv. trois quintaux de pruneaux, une livre de safran et 20 liv. d'argent pour la réparation de la maison. (N° 266, f° CXLII v°.)

1396. 1687, 7 février. Révérend et illustre seigneur messire Gilbert-Claude d'Albon, chanoine de l'église et comte de Lyon, ancien prieur et pensionnaire de Saint-Pierre du Ségur, et messire Charles d'Albon, prieur du dit prieuré, reconnaissent devoir à Antoine Gardés, représenté par son fils Etienne, la somme de 137 liv. 17 sous. (N° 424, f° LXXXV r°.)

1. Comm. de Lisle-sur-Tarn.

Saint-Pierre de Taïx

1397. 1581. 5 mai. Pierre Yssaly, chanoine de Saint-Salvi et recteur de Taïx, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 100 écus et de deux setiers de moussole. (N° 177, f° CCXXI r°.)

1398. 1598, 14 avril. Pierre Yssali, chanoine de Saint-Salvi et recteur de Taïx, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 110 écus. (N° 192, f° CLVII r°.)

1399. 1615, 17 juin. George de Laroque, recteur de Taïx, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 400 liv. (N° 67, f° IIcIIIIxxXII r°.)

Saint-Pierre de Tonnac

1400. 1660, 26 août. Une déclaration du roi du 9 juin 1657 avait prescrit que les bénéfices, annexes d'autres bénéfices, fussent taxés au chef-lieu. Or, le bénéfice de Tonnac, annexe du doyenné de Varen, avait été taxé dans l'état du diocèse d'Albi, au préjudice du clergé du diocèse de Rodez. Guillaume Azémar, receveur des décimes de ce dernier diocèse, réclame au clergé du diocèse d'Albi la restitution de la taxe de Tonnac irrégulièrement perçue. (N° 392, liasses.)

Saint-Pierre du Verdier

1401. 1592, 11 août. Maffre Lafon, fermier des fruits décimaux du Verdier, appartenant à l'évêque, dénonce les dégâts commis par l'armée du duc de Joyeuse, gouverneur général du pays de Languedoc, qui séjourna deux jours dans la localité, « aiant faict manger aux chevaux ou emporter grand quantité de gerbes ou grains [1] ». (N° 86, liasses.)

Saint-Privat de Carmaux

1402. 1584, 9 août. Arrentement des fruits de la cure de Carmaux ; durée trois ans, rente 46 écus. (N° 38, f° 65 v°.)

1403. 1586, 29 juillet. François Boyer, recteur de Saint-Privat de Carmaux et de ses annexes, arrente les fruits de sa rectorie sous la rente de 56 écus 40 sous. (N° 181, f° CLXXXXIIII v°.)

Saint-Projet de Paulin [2]

1404. 1640, 10 juin. Amans Génieys, prébendier de Sainte-Cécile

1. Une déclaration de même nature fut faite le 16 septembre, pour les paroisses de Bracou, de Saint-Martin d'Amours et de Saint-Martin de La Sesquière. Un acte semblable et du même jour dénonce les exploits de l'armée du duc sur le vignoble de Guiddal à Rabastens, où, depuis trois semaines, séjournent « nottament les Todesques et leur bagage, ayant mangé, gasté ou dissipé tous les raisins, jusques au verjus, ne y ayant rien laissé que les seps ». (N° 86, liasses.)

2. Comm. de Paulinet.

et recteur de Paulin, arrente les revenus de sa cure sous la rente de 420 liv., deux cochons et deux setiers d'avoine. (N° 342, f° 124 v°.)

Saint-Quentin d'Albi

1405. 1566, 26 juin. Ramond Reynès, bénéficier de Sainte-Cécile, recteur de Saint-Quentin et de ses annexes Saint-Etienne et Sainte-Marie-Madeleine d'Albi, arrente la charge « des barrols et baiser de mains » et tous les revenus des trois paroisses sous la rente de 45 liv. (N° 227, f° IIcX v°.)

Sainte-Radegonde de Miolles

1406. 1647, 31 janvier. Guillaume Lacrose, prêtre du diocèse de Rodez, signifie à Urbain de Rodais, protonotaire du Saint-Siège, chanoine trésorier de Sainte-Cécile, official et vicaire général de l'évêque d'Albi, Daillon du Lude, les provisions qu'il a obtenues de la cour de Rome, pour la cure de Sainte-Radegonde de Miolles, et le requiert de lui délivrer le *forma dignum*. (N° 383, liasses.)

Saint-Salvi d'Almayrac

1407. 1550, 26 avril. Michel de Lacroix, recteur d'Almayrac, arrente les fruits de sa rectorie à Pierre Astruc, prêtre de ce lieu, sous la rente de 62 liv. (N° 141, f° XLVIII r°.)

1408. 1744, 24 juin. Jean-Baptiste Massabiau, curé d'Almayrac, récemment pourvu de la cure de Saint-Martin de Lombers et de ses annexes, résigne entre les mains de l'archevêque sa cure d'Almayrac. (N° 507, f° 388 r°.)

Saint-Salvi de Giroussens

1409. 1654, 2 juillet. Noble Alphonse de Lescure, sgr de Marcel, prieur de Giroussens, arrente les dîmes de son prieuré au prix de 1,950 liv. (N° 357, f° 213 v°.)

1410. 1691, 28 mai. Pierre Davasse, prieur de Giroussens et de ses annexes, arrente à Guillaume Bouniol, hôtelier, Raymond Roques, potier de terre, et Barthélemy Arnaud, marchand, tous trois de Giroussens, les fruits décimaux et droits de prémices de son prieuré, sous la rente annuelle de 1,530 liv. (N° 427, f° LVII v°.)

Saint-Salvi de Narthoux

1411. 1783, 6 novembre. Jean Fricou, prieur-curé de l'église de Narthoux, en fait résignation au cardinal de Bernis. (N° 542, f° 261 r°.)

Saint-Sauveur de Salles

1412. 1546, 10 mai. Confirmation donnée à noble Rodolphe Spisame, clerc du diocèse de Paris, de la possession de la rectorie de Saint-Sauveur de Salles. (N° 27, f° LXXXII r°.)

1413. 1554, 19 septembre. Claude de Voir-Lusel[1], du diocèse d'Amiens, recteur de l'église de Saint-Sauveur de Salles, nomme Guillaume Azémar, marchand d'Albi, pour dresser la liste des fieuatiers et rentiers des fiefs et censives de sa paroisse et leur en faire faire reconnaissance. (N° 147, f° CCXLII r°.)

1414. 1562, 5 juin. Claude de Haugest, recteur de l'église de Bonneval[2], faisant pour Claude Uvarlussel, recteur de Saint-Sauveur de Salles, étudiant de Paris, suivant procuration reçue par Philippe Lamiralh et Michel Crozon, notaires au Châtelet, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 320 liv. (N° 161, f° LXII r°.)

Saint-Sauveur de Villeneuve[3]

1415. 1555, 14 mai. Pierre Combanis, pénitencier de Sainte-Cécile et prieur de Villeneuve, arrente ce dernier bénéfice pour une durée de trois années, sous la rente de 300 liv. (N° 28, f° CCLVI r°.)

1416. 1581, 9 octobre. François de Ripis, vicaire de Sainte-Cécile, requiert l'évêque Julien de Médicis de lui conférer la cure de Villeneuve-d'Albigeois, vacante par le décès du dernier titulaire. (N° 243, f° VII°LV r°.)

1417. 1585, 5 novembre. Noble Jean de Corneillan arrente pour cinq ans les revenus de sa cure de Saint-Sauveur de Villeneuve et de son annexe de Milhavet[4] sous la rente de 166 écus 40 sous. (N° 38, f° 151 r°.)

1418. 1640, 9 juin. Pierre Pasquier, sgr de Malidor, arrente à noble Pierre de Carros, sgr de Mailletard, les blés et le carnelage de sa rectorie de Villeneuve-sur-Vère sous la rente de 140 setiers de moussole, une pipe de bon vin et une pipe de vin clairet. (N° 218, f° LXIX v°.)

Saint-Sernin d'Entremons[5]

1419. 1556, 22 avril. Jacques Seboul, curé de Puygouzon, demeurant à Montélimar en Dauphiné, arrente les fruits de sa rectorie, avec les terres, vignes et maisons qui en dépendent, sous la rente de 65 liv. d'argent et une demi-livre de poil de safran. (N° 149, f° LXIII r°.)

1420. 1557, 17 avril. Arrentement des revenus de l'église d'Entremons sous la rente de 75 liv. (N° 151, f° XLIII v°.)

1421. 1563, 23 avril. Antoine de Teulier, prêtre, natif de Golfech

1. Il est appelé à l'art. suivant Uvarlussel.
2. Comm. d'Ambialet.
3. Villeneuve-sur-Vère.
4. Saint-Cyr.
5. Comm. de Puygouzon.

en Agenais, recteur de Puygouzon, donne charge à Jean Gorsse, prêtre de cette paroisse, « de luy régir et gouverner l'esglise et son annexe de Puygouzon, administrer les sacrements, etc. ». Pour ses peines, il lui abandonne le produit du droit de « verrolh ». (N° 163, f° XXVII v°.)

1422. 1770, 26 mai. Mathieu Boyer, prêtre d'Albi, prend possession de la cure de Saint-Sernin d'Entremons-Puygouzon. (N° 529, f° 224 r°.)

Saint-Sernin-lès-Mailhoc [1]

1423. 1628, 5 juin. Jean Issaly, recteur de Saint-Sernin [lès-Mailhoc] et de Saint-Dalmase [1], arrente les fruits décimaux de Saint-Sernin sous la rente de 200 liv. (N° 209, f° LXXXXI r°.)

Saint-Sernin de Salettes [2]

1424. 1634, 30 mai. Guillaume Durand arrente les fruits décimaux de sa rectorie de Salettes sous la rente de 60 liv. et de quatre setiers de moussole. (N° 289, liasses.)

Sainte-Sigolène de la Génevrière [3]

1425. 1552, 27 janvier. Accord entre Jean Cayrol, recteur de Sainte-Sigolène de la Génevrière, et ses paroissiens au sujet d'un patus situé près de l'église et du cimetière. (N° 29, f° CXXXVII r°.)

Sainte-Sigolène de Lagrave

1426. 1586, 21 septembre. Testament de Jean Ségonzac, marchand de Lagrave. Il veut être enterré dans la chapelle dite de Ségonzac, à l'église de Lagrave. (N° 181, f° IIcXL r°.)

1427. 1595, 16 juin. David Capmas, recteur de Sainte-Sigolène de Lagrave, traite avec Guillaume Bouyer, prêtre, de Flaujac en Rouergue, pour assurer le service religieux de sa paroisse, moyennant un traitement annuel de 40 liv. (N° 257, f° CCXLVII v°.)

1428. 1597, 23 juin. Documents relatifs à l'arrentement du prieuré de Lagrave. (N° 93, liasses.)

1429. 1599, 8 juin. Antoine de Nogarède, chanoine et archidiacre mage de l'église cathédrale de Montpellier, prieur de Sainte-Sigolène de Lagrave, arrente ce prieuré sous la rente de 270 écus. (N° 96, liasses.)

1430. 1600, 19 juin. Cahier des arrentements du prieuré de Lagrave

1. Comm. de Cagnac.
2. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.
3. Comm. de Parisot.

pour Antoine de Nogarède, archidiacre mage de l'église cathédrale de Montpellier. (N° 99, liasses.)

1431. 1605, 8 juin. Arrentement du prieuré de Lagrave par Antoine de Nogarède, représenté par son neveu Jean de Nogarède, sgr de Fraissac, demeurant à Durfort, au diocèse de Nîmes. (N° 107, liasses.)

1432. 1611, 1er juin. Noble Simon de Saint-Bonet, sgr de la Forêt, procureur de son frère Claude de Saint-Bonet, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale Saint-Pierre de Montpellier et prieur de Lagrave, arrente à Imbert Ségonzac les revenus de ce prieuré et de ses annexes, La Courtade [1], Boyselles [2], Lasgraïsses, Salettes [3], Sénouillac et Sainte-Sigolène [4] au prix de 1,500 liv. (N° (N° 62, f° IIcXIIII v°.)

1433. 1637, 20 juin. François de Beaux Hostes, archidiacre mage et chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, arrente les revenus et droits quelconques du prieuré de Lagrave et de ses annexes sous la rente de 1,200 liv. pour la première année et de 1,400 liv. pour les autres. (N° 284, f° 177 r°.)

1434. 1637. 23 juin. Procuration, en date du 28 mai, de François de Beauxhostes, sgr de Roanel, chanoine-archidiacre mage de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Montpellier, prieur de Lagrave, pour toucher les revenus de son prieuré. (N° 291, liasses.)

1435. 1637, 24-25-27 juin. Sous-arrentement par Louis Salvan des fruits décimaux des membres suivants du prieuré de Lagrave : 1° La Courtade, rente 450 liv. ; 2° dîmaire de Lagrave, rente 60 liv. ; 3° Sainte-Sigolène, Senouillac et Salettes, rente 20 setiers de moussole ; 4° Boissales, rente 320 liv. ; 5° Sainte-Sigolène de Lasgraïsses, rente 230 liv. ; 6° blés menus de Lagrave, rente 13 setiers 4 mesures ; 7° vin de Lagrave, rente 9 pipes de bon vin pur. (N° 291, liasses.)

1436. 1640, 7 février. François de Beauxhostes, grand archidiacre de Saint-Pierre de Montpellier et prieur du prieuré de Lagrave, sgr de Roanel, arrente tous les revenus et droits seigneuriaux de son prieuré et de ses membres, savoir : Lacourtade, Salettes, Pont de Coulles [5], lou Boissellié, Sainte-Sigolène de Lasgraïsses, sous la rente annuelle de 1,650 liv. (N° 302, f° 36 v°.)

1437. 1640, 8 février. François de Beauxhostes, grand archidiacre de Saint-Pierre de Montpellier, arrente les revenus du prieuré de

1. Comm. de Rivières.
2. Boysselles, plus bas Boissales et Boissellié, Notre-Dame de Boissel, comm. de de Gaillac ; aujourd'hui Bouisselle.
3. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.
4. Comm. de Lasgraïsses.
5. Peut-être le Pont-de-Cornebouc, comm. de Rivières.

Lagrave « comme estant annexe de son archidiaconat » sous la rente de 1,600 liv. (N° 342, f° 40 v°.)

Saint-Simplice

1438. 1630, 21 juin. Flotard de Laroquebouillac, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, vicaire général d'Alphonse II Del Bène, fait un bail à besogne pour réparer l'église de Massals, au prix de 160 liv., dont 92 au compte de l'évêque et le reste au compte du recteur. (N° 288, liasses.)

Saint-Supérie de Montans [1]

1439. 1617, 13 mai. Georges Le Doulx, chanoine de Saint-Salvi, curé de Montans, arrente les fruits « du destroict de Sainte-Supérie, membre dépendant de la cure de Montans », sous la rente de 36 liv. (N° 199, f° LII r°.)

Saint-Symphorien de Lentin [2]

1440. 1557, 4 mai. Antoine des Arnaults, bénéficier de Sainte-Cécile et curé de Saint-Symphorien de Lentin, arrente les fruits de ce bénéfice sous la rente de 160 liv. (N° 151, f° LXXIII v°.)

1441. 1596, 20 juillet. Bernard Maillard, prébendier de Sainte-Cécile et recteur de Saint-Symphorien de Lentin, arrente les fruits de cette rectorie sous la rente de 140 liv. (N° 190, f° CXXXIIII r°.)

Saint-Thomas [3]

1442. 1553, 1er mars. Testament de noble Mariette de Rozet, veuve de noble Jean de Najac, habitant à Cahuzac-sur-Vère. Legs pies aux quatre principaux bassins de l'église de Cahuzac, savoir : des âmes du purgatoire, de Notre-Dame, de Saint-Vincent et « del Enpure [4] ». Elle lègue aux prêtres, pour faire des chapes et autres ornements sacerdotaux, les quatre robes, l'une de drap noir de Paris, doublée de peaux noires, l'autre de drap gris, doublée de peaux blanches, l'autre de drap violet, la dernière de drap fin rouge, stipulées dans son contrat de mariage par son père Antoine et qu'elle n'a jamais eues. Elle institue ses héritiers universels les prêtres de la table

1. Sainte-Exupérie des Meaux, annexe de Saint-Léonce de Jussens, non loin de la Génibrière, comm. de Parisot. Ce Saint-Léonce ou Saint-Lieux de Jussens est dans la commune de Giroussens, section de Saint-Anatole. Il n'existe plus que le cimetière au lieu dit Saint-Lioucet. La forêt de Giroussens, située sur le territoire de cette section, portait le nom de forêt de Jussens.
2. Devenu Saint-Symphorien de Ladin, comm. de Rabastens.
3. Comm. de Cahuzac-sur-Vère.
4. Enpure doit se traduire par œuvre.

du purgatoire de Cahuzac, à charge de messes, avec usufruit, en faveur de son frère Jean, protonotaire et curé de Frausseilles. (N° 29, f° CXLIX v°.)

Saint-Victor de la Roussinarié [1]

1443. 1618, 28 mai. Antoine de Reynés, chanoine de Saint-Salvi et prieur de Saint-Victor de la Roussinarié, près de Rabastens, arrente les fruits de son prieuré sous la rente de 333 liv. (N° 200, f° LIX r°.)

Saint-Victor de Virac

1444. 1536, 5 juillet. Jean Cahusac, recteur de Virac, arrente ce bénéfice sous la rente de 30 liv. (N° 10, f° IIII^c^LXXXV r°.)

1445. 1582, 11 juin. Jean de Lyon, sellier d'Albi, avait pris en arrentement le blé et le carnenc de Virac et de Castanet [2], appartenant à l'évêque, sous la rente annuelle de 333 écus et demi. Le fermier s'associe avec Guillaume d'Azémar, régent de la Temporalité, Jean Bousquet, lieutenant du prévôt des maréchaux d'Albi, Pierre Gasaignes et Lucas Bousquet. (N° 178, f° II^c^LXVI v°.)

Saint-Vincent de Fauch

1446. 1591, 20 avril. Le sous-fermier des fruits décimaux et des vins des paroisses de Fauch et de Roumégoux demande une sommaire aprisie pour faire établir que, le 8 octobre 1590, les hérétiques de Réalmont et de Lombers, commandés par le capitaine Verdon, se sont emparés de la vendange et du vin et en ont emporté de douze à quinze charretées. (N° 85, liasses.)

1447. 1746, 4 avril. Jean-Etienne Séguret, ancien vicaire de Saint-Julien, est mis en possession de la cure de Saint-Vincent de Fauch, de Saint-Martial de Ronel et de Roumégoux, ses annexes, vacante par le décès d'Antoine Médalle et dont l'archevêque lui a fait collation. (N° 508, f° 246 r°.)

1. Comm. de Couffouleux.
2. Saint-André.

CHAPITRE V

LES CHAPELLENIES

ALBI[1]

Sainte-Cécile

Chapellenies de Belcastel[2]

1448. 1538, 8 février. Les syndics des chapellenies dites de Belcastel, à Sainte-Cécile, achètent, au prix de 50 liv., une maison à Albi, rue Puech-Amadenc. (N° 19, f° CCLXIIII r°.)

1449. 1541, 2 août. Acte relatif à la chapellenie dite de Belcastel fondée à Sainte-Cécile. (N° 11, f° IIII^c IX r°.)

1450. 1551, 11 juillet. Les vicaires habitués de Sainte-Cécile, chapelains de la chapelle de Belcastel, nomment leurs syndics. (N° 18, f° XLI v°.)

Chapellenie des Foyssenx

1451. 1541, 29 décembre. Guillaume de Roufliac, comme chapelain des chapellenies de Saint-Blaise et de Saint-Laurens, dites de Foyssenx, baille à lausime une maison sise à Albi sous « la piala del blat[3] ». (N° 11, f° CCCCXCVIII r°.)

1. Les chapellenies ont été placées suivant l'ordre alphabétique des communes où elles ont leur siège, et, lorsque les communes possèdent plusieurs paroisses, dans l'ordre d'importance de l'église.

Il est inutile de dire que cette liste est loin d'être complète. D'après le compte de la décime levée en 1527, copié aux archives nationales par M. l'abbé de Lacger, qui a bien voulu mettre sa copie à notre disposition, le diocèse d'Albi comptait, à cette époque, 251 chapellenies, se répartissant de la manière suivante :

Claverie d'Albi,	64	Claverie de Monestiés,	16
— de Gaillac,	38	— de Valence,	14
— de Lisle,	11	— d'Alban,	13
— de Rabastens,	34	— de Réalmont,	27
— de Montmiral,	9	— de Puybegon,	2
— de Cordes,	23		

2. Fondées par Imbert de Belcastel, mort en 1348.

3. Elle était située sur la place Sainte-Cécile.

1452. 1757, 1er septembre. Jean-Pierre Roufliac, cordonnier d'Albi, descendant de l'ancienne famille des Roufliac, vrai patron de la chapellenie Saint-Blaise et Saint-Laurens, fondée hors du chœur de Sainte-Cécile par Jean de Foyssens, le 20 mars 1365, présente à Nicolas-Auguste de Nesmond de Lyrac, chanoine de Sainte-Cécile, en tour de cheville, Pierre-Thomas Dreuilhe, prêtre obituaire de la Marie-Madeleine du Bout-du-Pont, pour qu'il l'institue chapelain de la dite chapellenie. (N° 512, f° 291 r°.)

Chapellenie de Guilloteau

1453. 1740, 12 février. Gaspard Guérin, chanoine de Sainte-Cécile, prend possession de la chapellenie de la Mort et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Vierge Marie fondée à Sainte-Cécile par Guilloteau et son fils Gaspard. (N° 559, f° 42 r°.)

Chapellenie de Lenchon

1454. 1658, 10 novembre. Barthélemy Drulhe, hebdomadier de Sainte-Cécile, prend possession de la chapellenie fondée en la dite église par feu Nicolas Lenchon, dont le consul de la gache de Saint-Etienne a droit de présentation et de nomination. (N° 390, liasses.)

Chapellenie Mandegot

1455. 1630, 6 mai. Jean Tinel, prébendier de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie de Mandegot, fondée dans la dite église et dont le patronat appartient à l'évêque, fait un échange de jardin avec les Capucins du Bout-du-Pont, autorisés par Alphonse II Del Bene. (N° 287, liasses.)

Chapellenie Saint-André

1456. 1580, 2 décembre. Collation à François Loubat de la chapellenie de Saint-André, fondée à Sainte-Cécile. (N° 264, liasses.)

Chapellenie Saints-Côme et Damien

1457. 1637, 17 avril. Antoine Périer, prébendier de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie Saints-Côme et Damien, fondée dans la dite église, remet à Jean Ravalhe, marchand d'Albi, cinq livres de reconnaissances à la dite chapellenie ; ils sont désignés sous le nom de : Bruzaque et Viguery, Doumergue, lou Lion *sive* Garibaldi, Gayrel, le Terrier vert. (N° 284, f° 120 r°.)

1458. 1776, 23 janvier. Reconnaissances féodales à Antoine Delmas, bénéficier de Sainte-Cécile, comme chapelain de la chapellenie Saints-Côme et Damien, pour certaines maisons de la rue du Timbal à Albi. (N° 552, f° 22 v°.)

Chapellenie de Sainte-Foi

1459. 1543, 10 mai. Dans la maison de vénérable Ardit de Molins, chancelier du chapitre de Sainte-Cécile, Jean Frayssinet, comme procureur de noble Blaise de Mirabel, sgr de Saint-Hippolyte, requiert de Molins de pourvoir ce dernier de la chapellenie de Sainte-Foi à Sainte-Cécile. (N° 14, f° CCXXXIII v°.)

1460. 1629, 23 avril. Le père Gaspard Gérard, de la Compagnie de Jésus, pour et au nom du Père Nicolas Lambinet, du même ordre, syndic du collège de Rodez, reconnaît tenir à fief du chapelain de la chapellenie de Sainte-Foi, fondée à Sainte-Cécile, une terre sise à Saint-Sernin [-lès-Mailhoc], lieu dit à Vars. (N° 210, f° LXXII v°.)

Chapellenie des Saints-Innocents

1461. 1549, 14 mai. Acte concernant la chapellenie des Saints-Innocents, instituée à Sainte-Cécile. (N° 27, f° IIII^c XLVIII r°).

Chapellenie de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Evangéliste

1462. 1641, 20 décembre. Reconnaissance de fief faite à Flotard de Laroquebouillac, chanoine, succenteur de Sainte-Cécile, pour un bien de la dotation de sa chapellenie de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Evangéliste, instituée à Sainte-Cécile. (N° 343, f° 343 r°.)

1463. 1652, 6 mars. François David, chanoine en tour de cheville de Sainte-Cécile, fait collation à Alphonse de Lescure, prieur de Giroussens, sgr de Marcel, de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Evangéliste, fondée à la cathédrale et vacante par le décès de Flotard de Laroquebouillac. Il est mis en possession le 9. (N° 385, liasses.)

Chapellenie de Saint-Lazare [1]

1464. 1541, 2 décembre. Antoine Delmas, bénéficier de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie de Saint-Lazare, fondée dans la dite église, baille à lausime une vigne faisant partie de la dotation et située à « las Utas », consulat d'Albi. (N° 123, f° CXL r°.)

1465. 1575, 5 juillet. Reconnaissance de fief à Antoine Viguier, chapelain de la chapellenie de Saint-Lazare, des confréries antiques fondées à Sainte-Cécile. (N° 238, f° CCCLXXVI r°.)

1466. 1581, 27 novembre. Antoine Viguier, chapelain de la chapellenie de Saint-Lazare, fondée à Sainte-Cécile, baille à lausime une maison dont la chapellenie a la directe, située dans la rue droite du Vigan. (N° 243, f° IX^c V v°.)

1. En 1500, cette chapellenie est l'objet d'une résignation entre les mains de Louis I d'Amboise. (Document fourni par M. l'abbé de Lacger.)

1467. 1585, 10 mai. Jean Fornalis, comme chapelain de la chapellenie de Saint-Lazare, du nombre des chapellenies antiques, baille à lausime une terre sise à Séux [1], juridiction d'Albi, confrontant avec le ruisseau de Séux. (N° 247, f° CCLXXVI v°.)

1468. 1631. 7 mai. Jean de Fréjeville, chanoine de Sainte-Cécile, en tour de cheville, fait collation à Antoine Paulet, sous-diacre et vicaire de la même église, de la chapellenie dite de Saint-Lazare, dont le chanoine chevillier est le collateur. (N° 212, f° CXXXIX v°.)

1469. 1648, 26 septembre. Jean Ramond, chapelain de la chapellenie de Saint-Lazare à Sainte-Cécile, la résigne entre les mains de Jean-Baptiste de Galaup, chanoine en tour de cheville. (N° 384, liasses.)

1470. 1688, 29 janvier. Reconnaissance du fief de las Uttes au chapelain de la chapellenie de Saint-Lazare, établie à Sainte-Cécile. (N° 454, f° 33 v°.)

1471. 1784, 15 octobre. Jean-Baptiste-Julien Vieusseux, chanoine de Saint-Salvi, prend possession de la chapellenie appelée de Saint-Lazare, établie dans la chapelle Saint-George à Sainte-Cécile, vacante par le décès de Barthélemy-Joseph de Toulouse-Lautrec-Monfa et dont il a été pourvu par M. de Cunaux, un des grands vicaires du cardinal de Bernis, archevêque d'Albi. (N° 533, f° 394 r°.)

Chapellenie Saint-Pierre et Saint-Paul

1472. 1582, 1er mars. Jean de Reynés, chanoine et chantre de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie de Saint-Pierre et Saint-Paul, fondée à la cathédrale, arrente une terre dépendant de la chapellenie, sise à la Carpairenque, sous la rente de 2 écus et d'une paire de gélines. (N° 244, f° CCV, v°.) [2].

Saint-Salvy

Chapellenie de de Bonnes

1473. 1743, 12 mars. Etienne Ichier, vicaire chapelain de la chapellenie fondée par de Bonnes à Saint-Salvi, en fait démission entre les mains des consuls d'Albi, qui en sont les patrons. (N° 500, f° 63 r°.)

Notre-Dame de Pitié

1474. 1628, 20 décembre. Les bailes de la chapellenie de Notre-Dame, fondée à Saint-Salvi par feue Jeanne Bages, en font collation à Jean Gendre, clerc d'Albi. (N° 286, liasses.)

1. Ce mot se prononce Séous.

2. D'après le document communiqué par M. l'abbé de Laeger, il existait à Sainte-Cécile, en 1509, au moins deux autres chapellenies, dites l'une de Saint-Amans, l'autre de Saint-Jean, fondée par Blaise de Maillorques.

1475. 1657, 25 mars. Les prêtres desservant la chapelle de Notre-Dame à Saint-Salvi, suivant l'ancienne coutume « ayant reçu les voix et suffrages d'ung chacung, par pluralité des d. voix », nomment pour leur syndic Pierre Barthélemy. (N° 389, liasses.)

1476. 1723, 4 mars. Les syndics des prêtres obituaires et titulaires de la fondation de Pierre Bernadou à Saint-Affric font vente au syndic des prébendiers desservant la confrérie de Notre-Dame de Pitié, érigée dans l'église de Saint-Salvi, de la rente de 8 liv. 6 s. 7 d. au capital de 209 liv. (N° 475, f° 246 v°.)

Chapellenie Saint-Clair et Saint-Prin

1477. 1654, 16 septembre. Noble Pierre de Carcenac, sgr de Plescamps, chapelain de la chapellenie fondée à Saint-Salvi d'Albi en l'honneur de saint Clair et de saint Prin, baille en colloque une maison dépendant de la dotation sise à Albi, rue Puech-Amadenc, sous la rente de 6 liv. (N° 357, f° 311 r°.)

Chapellenie du Saint-Crucifix

1478. 1664, 8 octobre. Pierre de Lacoste, recteur du Vaurelha, diocèse de Montauban, et chapelain de la chapellenie du Crucifix à Saint-Salvi d'Albi, baille en colloque une terre de la dotation, sise près du ruisseau de Bondidou [1], sous la rente de 4 liv. (N° 368, f° 331 r°.)

1479. 1650, 29-30 novembre. Pierre de Carcenac, sgr de Plescamps, chapelain de la chapellenie du Saint-Crucifix et de Sainte-Quitterie, fondée à Saint-Salvi, baille en colloque les biens de la dotation situés : une vigne à Bondidou, une autre vigne à Lascams [2], sous les rentes respectives de 3 et 9 liv. (N° 353, f°s 386 r° et 387 v°.)

Chapellenie Saint-George

1480. 1583, 5 décembre. Vincens Julien, hebdomadier de Saint-Salvi, comme procureur de son neveu Antoine Julien, sous-diacre et prébendier à la même église, prend possession de la chapellenie de Saint-George, fondée à Saint-Salvi. (N° 245, f° VII^c LXIII r°.)

Chapellenie du Saint-Sépulcre

1481. 1630, 4 mai. Jean Chambert, prêtre, étudiant en théologie à Paris, est mis par procureur en possession de la chapellenie du

1. Désigné aujourd'hui, par suite d'une curieuse déformation philologique, sous le nom de Monbidou.
2. Au Castelviel d'Albi.

Saint-Sépulcre, fondée à Saint-Salvi par feu Bernard Boissière, et dont noble Antoine de La Boissière, qui en est le patron, lui a fait collation. (N° 287, liasses.)

Chapellenie de Villadier

1482. 1726, 10 octobre. Pierre Vaissette, du masage de Clet, paroisse de Lacapelle-Padiès, patron de la chapellenie fondée par Jeanne Villadier dans la chapelle Saint-Pierre de l'église de Saint-Salvi, en fait collation à Pierre Corp, curé de Parisot. (N° 485, f° 410 v°.)

Saint-Affric

Chapellenie des Arnaus

1483. 1730, 15 juin. François Béral, sacristain et curé au chapitre collégial de Saint-Thomas de Mardebasses, diocèse de Rodez, prend possession de la chapellenie des Arnaus, fondée à Saint-Affric d'Albi et dont Jacques de Soubiran de Satard, écuyer, lui a fait collation. (N° 488, f° 188 v°.)

Chapellenie des Gayrals [1]

1484. 1592, 15 octobre. Pierre Metgé, syndic des religieuses de Fargues, requiert Jean Vallé, chapelain de la chapellenie des Gayrals, fondée dans l'église de Saint-Affric, de déclarer s'il a reçu les 6 setiers de moussole, montant de la rente que le couvent est tenu de lui servir. Réponse affirmative. (N° 254, f° VI^C LVIII r°.)

1485. 1623, 13 juillet. Noble François de Teyssier, sgr de Silhac [2], patron et collateur de la chapellenie fondée à Saint-Affric par Jean Gayral, en fait la collation au prêtre Gilbert Maliès. (N° 205, f° CXXXVI r°.)

1486. 1759, 8 juillet. Etienne Gardés-Teyssier, avocat au parlement, habitant en son domaine de Lagardie, consulat du Sequestre, fait collation à Pierre-Thomas Dreuilhe, curé de Puygouzon, de la chapellenie fondée à Saint-Affric par Jean Gayral suivant acte de 3 août 1582 et vacante par le décès de son cousin Jean de Teyssier de Maux, chanoine de Nîmes (N° 513, f° 208 r°.)

Chapellenie Saint-Jacques

1487. 1615, 11 mai. Guillaume Fourras, chapelain de la chapellenie de Saint-Jacques, fondée dans l'église de Saint-Affric, résigne

1. Fondée en 1509 par Jean « Gueirard », d'après le document communiqué par M. l'abbé de Laeger.
2. Comm. de Saint-Jean-de-Marcel.

purement et simplement ce bénéfice. Le même jour, les marguilliers de Saint-Affric, patrons de cette chapellenie, en font collation à François Dupred, diacre et prébendier de Sainte-Cécile. (N° 198, f°s LVII r° et LVII v°.)

Chapellenie Saint-Michel [1]

1488. 1659, 16 mai. Guillaume Tranier, chaussetier d'Albi, reconnaît tenir à fief des prêtres desservant la chapellenie de Saint-Michel, fondée dans l'église de Saint-Affric, récemment unie à la masse de la dite église, trois séterées de terre au Castelviel, lieu dit à Sérailsol [2] ou Pisoulié. (N° 318, f° 48 v°.)

Chapellenie de Tilhetty (?)

1489. 1642, 14 juin. Jean Mailhard, prébendier de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie de Tilhetty (?), fondée dans l'église de Saint-Affric, arrente à Jean Montaigne, fouleur de draps au Bout-du-Pont, une terre sise à Falgayrac, à Albi, près de la porte de Ronel, « pour en prendre la terre qui sert pour le mestier de folon », sous la rente de 6 liv par an. (N° 344, f° 127 r°.)

Saint-Etienne

Chapellenie de Buscayrol

1490. 1595, 13 mai. Antoine Alazard, chanoine de Saint-Salvy et chapelain de la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Etienne d'Albi par Brenguier Buscayrol, arrente les biens dépendant de la dite chapellenie, sous la rente de 3 setiers 1 cartière de blé moussole. (N° 257, f° CIIII^XX^VI r°.)

Chapellenie de Marinié

1491. 1685, 30 août. Les chapelains de la chapellenie de Marinié, fondée en l'église de Saint-Etienne d'Albi, baillent en colloque une terre dépendant de la dotation, sise au local dit de la Marinié, consulat d'Albi, sous la rente de 5 livres. (N° 450, f° 167 r°.)

1492. 1790, 11 juillet. Le P. Pierre Talogros, prieur du couvent des Frères Prêcheurs, Raymond-Antoine-Olivier Gorsse, avocat au parlement, maire d'Albi et syndic de l'hôpital Saint-Jacques, François Gorsse, viguier d'Albi et d'Albigeois, François-Guillaume Lagrèze, procureur à la viguerie, ces deux derniers marguilliers de l'œuvre de l'église de Saint-Etienne, les marguilliers du bassin

1. En 1505, le chapelain de cette chapellenie permute avec celui de la chapellenie de Notre-Dame à Saint-Julien. Document communiqué par M. l'abbé de Lacger.
2. Aujourd'hui Sérayol; Pissoulié est le nom ancien.

du purgatoire de la même église, tous patrons collateurs des chapellenies fondées dans la dite église par Durand Marinié suivant son testament du 24 mars 1409, en font collation à Jean Muratet, prêtre obituaire. (N° 545, f° 495 r°.)

Chapellenie de Mondragot

1493. 1659, 6 mai. Antoine Enjalran, prêtre d'Albi, prend possession de la chapellenie dite de Mondragot, établie à l'église de Saint-Etienne, dont l'évêque Daillon du Lude lui a fait collation. (N° 391, liasses.)

Chapellenie d'Antoine Montels

1494. 1652, 8 février. Bernard Gorsse, comme patron collateur, fait collation à Thomas Gorsse, clerc tonsuré, de la chapellenie fondée à l'église de Saint-Etienne par Antoine Montels, cordonnier d'Albi, par testament du 11 février 1551. (N° 314, f° 51 v°.)

1495. 1653, 20 février. Bernard Boussac, maître cordonnier, marguillier du bassin du purgatoire de Saint-Etienne d'Albi, et à ce titre patron de la chapellenie des Montels, établie dans la dite église, en fait collation à Guillaume Laroque, prêtre habitué de la même église, qui en prend possession le lendemain. (N° 385, liasses.)

Chapellenie de Sendralh

1496. 1656, 28 août. Guillaume Salvan, official d'Albi, recteur de Saint-Etienne et chapelain de la chapellenie fondée par feu Jean Sendralh dans la dite église, baille en colloque à Bruno Salvy, maître « escardassayre » du Bout-du-Pont, une terre sise à l'Escapadou, aux plaines du dit Bout-du-Pont, sous la rente de 18 liv. (N° 359, f° 292 v°.)

1497. 1662, 23 juin. Pierre Vitalis, vicaire de Saint-Etienne d'Albi, prend possession de la chapellenie fondée dans la dite église par feue Jeanne Sendralh et dont lui a fait collation le marguillier du bassin du purgatoire. (N° 394, liasses.)

Chapellenie de Teysseyre

1498. 1641, 22 février. Flotard de Laroquebouillac, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie fondée par Catherine Teysseyre, baille en colloque de 9 en 9 ans, de 29 en 29 ans, et à perpétuité, une vigne sise au vignoble de Rantels à Albi, dépendant de sa chapellenie, sous la rente de 4 liv. (N° 343, f° 65 v°.)

1499. 1771, 14 mai. Jacques de Simon, tondeur de draps, et Benoît Arcambal, cordonnier, marguilliers du bassin du purgatoire de

Saint-Etienne d'Albi, seuls patrons collateurs de la chapellenie fondée dans la dite église par Catherine Teysseyre, suivant acte du 26 janvier 1517, en font collation à Jean-Baptiste Gorsse, clerc tonsuré, bénéficier de Saint-Salvi. (N° 537, f° 314 r°.)

Chapellenie de Vialettes

1500. 1592, 9 novembre. Etienne de Golinhac, Pierre Crouzet, Jean Mathieu, Brenguier Dardais, maître verrier, ouvriers du bassin de l'œuvre de l'église Saint-Etienne d'Albi, paroissiens de la dite église et patrons de la chapellenie fondée par Pierre Vialettes, en font la collation à Bernard Gasc, hebdomadier de Saint-Salvi. (N° 254, f° VII^cXX r°.)

1501. 1764, 5 février. Claude Jean, tanneur d'Albi, l'un des marguilliers du bassin du purgatoire de Saint-Etienne, fait collation à Jean-Pierre-Joseph Delécouls, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pons de Thomières, de la chapellenie des Vialettes. (N° 516, f° 28 r°.)

Saint-Julien

Chapellenie de Blaquière

1502. 1480, 25 avril. Les consuls de Lescure, patrons de la chapellenie fondée à Saint-Julien d'Albi par Azémar Blaquière, en font collation à Durand Vassalh. (N° 596, f° 59 v°.)

Sainte-Martiane

Chapellenie de Juéry ou de de Nupces

1503. 1670, 28 octobre. Antoine Calmels, chapelain de la chapellenie dite de Jouéry, établie à l'église Sainte-Martiane d'Albi, baille en colloque une vigne de la dotation, d'une contenance de sept journées « à fossoyer [1] », sise à Saint-Salvadou [2], sous la rente de 5 liv. (N° 374, f° 313 v°.)

1504. 1693, 26 novembre. Pierre Reynés, prébendier de Sainte-Cécile, faisant pour Privat, prieur de Villecontal et chapelain de la chapellenie de Juéry, fondée en l'église de Sainte-Martiane d'Albi, baille en colloque une vigne dépendant de la dite chapellenie, sous la rente de 5 liv. (N° 459, f° 343 v°.)

1505. 1784, 29 décembre. Jean-Marie Falcou, curé ou vicaire perpétuel de Notre-Dame des Clapiés, ayant obtenu du pape des pro-

1. L'unité de mesure de surface pour les vignes et les prés était le journal, c'est-à-dire l'étendue moyenne de terrain « fossoyé » ou fauché en une journée.
2. Comm. d'Albi.

visions pour la chapellenie dite de Juéry ou *de Nuptiis*, fondée dans l'église paroissiale Sainte-Martiane-Saint-Julien, ainsi que le visa réglementaire, se fait installer. (N° 555, f° 409 r°.)

Chapellenie de Marcilhac

1506. 1629, 5 octobre. Antoinette de Marsilhac, représentée par son mari, patronne de la chapellenie fondée à Sainte-Martiane d'Albi par feu Aymeric Marsilhac, devenue vacante par le décès d'un Marsilhac, prêtre de Saint-Flour, en fait collation à Jean Fabry, clerc d'Albi. (N° 286, liasses.)

Chapellenie de Raffanel

1507. 1776, 3 janvier. Bernard Delmas, prêtre d'Albi, prend possession de la chapellenie dite de Raffanel, fondée à Sainte-Martiane d'Albi par Raffanel, prêtre, suivant testament du 27 mars 1517, vacante par le décès de Groc, ancien prieur de Saint-Etienne de Mascle [1], Magrin [2] et Bezelle [3], et dont collation lui a été faite par Jean-Pierre Guises, originaire du masage de Magrin, juridiction de Saussenac, vrai patron collateur. (N° 538, f° 209 v°.)

Chapellenie Saint-Joseph et Sainte-Anne

1508. 1738, 20 août. Etienne Carlenc [4], marchand d'Albi, marguillier du bassin du Purgatoire de Sainte-Martiane, et en cette dernière qualité patron de la chapellenie Saint-Joseph et Sainte-Anne, fondée dans la dite église par Maderne, en fait collation à François-Pascal Carlenc, clerc tonsuré. (N° 479, f° 460 v°.)

Chapellenie Saint-Michel

1509. 1592, 31 août. Adam et Antoine Sudre, frères et patrons de la chapellenie de Saint-Michel, fondée à l'église Sainte-Martiane d'Albi, consentent à la vente, par le chapelain Jean Melliés, d'une maison « estant du patronat de lad. chapellenie ». (N° 254, f° V^C LXXV recto.)

La Madeleine

Chapellenie Saint-Martial

1510. 1522, 9 avril. François d'Amboise, chapelain de la chapellenie de Saint-Martial à l'église du Bout-du-Pont, baille à lausime 3 éminées de terre et de bois. (N° 7, f° 44 r°.)

1. Comm. de Valdériès.
2. Comm. de Saussenac.
3. Comm. de Lescure.
4. Sans doute le grand-père du général Carlenc, de la période révolutionnaire.

Saint-Loup du Castelviel

Chapellenie des Franques

1511. 1614, 20 mai. Les consuls du Castelviel, patrons de la chapellenie des Franques, fondée jadis dans l'église de Saint-Loup par Jean Francas, en font collation à Antoine Castaniès, prêtre natif du Castelviel. (N° 197, f° XLIX r°.)

Chapellenie d'Egidii Rivalier

1512. 1654, 12 avril. Guillaume Bonafous, prébendier de Saint-Salvi, chapelain de la chapellenie fondée à l'église Saint-Loup du Castelviel par Egidii Rivalier, baille à demi-fruits les terres de la dotation situées à la Ramondié du Castelviel. (N° 337, f° LXXXII r°.)

Eglise du couvent de Sainte-Claire

Chapellenie de Crouzat

1513. 1660, 6 février. Jean Dalmeras, clerc du diocèse de Paris, conseiller et aumônier du roi, prend possession, par procuration, de la chapellenie fondée au couvent de Sainte-Claire d'Albi par Guillaume Crouzat et dont il a été pourvu par messire Jean de Larochelambert, écuyer, sgr de Grimancourt. (N° 392, liasses.)

Château de Cantepau

Chapellenie de Delécous

1514. 1746, 17 septembre. Jean-Baptiste Revellat, hebdomadier de Sainte-Cécile, prend possession de la chapellenie fondée dans la chapelle construite par Jean-Pierre Delécous à sa maison de campagne à Cantepau, au Bout-du-Pont d'Albi. La chapelle se trouvait au haut d'une tour carrée et contenait un tableau de la Vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras. (N° 481, f° 181 v°.)

Chapellenies à siège inconnu

Chapellenie de la Musurde

1515. 1594, 30 septembre. Antoine Mestre, dit Escandalle, laboureur d'Albi, déclare devoir à George de Lafont, chapelain de la chapellenie dite de la Musurde, la somme de 12 liv., reste de l'arrentement d'une maison et d'une terre appartenant à la dite chapellenie. (N° 256, f° CCCCLVIII r°.)

Chapellenie de Panis

1516. 1754, 4 mai. Philippe Vincent de Médaille, clerc tonsuré, chapelain de la chapellenie dite de Panis, fondée par Jeanne Panis,

baille en arrentement à Joseph Bellet, marchand d'Albi, les revenus de la chapellenie sur deux terres sises al Marranel[1] sous la rente de 25 liv. (N° 511, f° 70 v°.)

ARTHÈS

Saint-Pierre d'Arthès

Chapellenie des seigneurs d'Arthès

1517. 1631, 12 mars. Noble François de Roquefuelh, sgr d'Arthès, comme un des plus proches descendants de la lignée des anciens sgrs d'Arthès, fait en cette qualité et au nom des copatrons, collation à Louis Delsol, prêtre, de la chapellenie fondée en l'église Saint-Pierre d'Arthès par les sgrs du lieu. (N° 212, f° LXXVIII v°.)

1518. 1689, 5 mars. Noble Alphonse de Lescure, sgr de Marcel[2], chapelain de la chapellenie fondée en l'église Saint-Pierre d'Arthès par les devanciers de noble Philippe de Loupiac, sgr de Laprade, Louis de Berne, sgr de Cussac[3], et Jacques de Roquefuel, coseigneur d'Arthès, baille à colloque à Jean Séré, avocat aux ordinaires de Lescure, et à Jean Coste, bourgeois du Go[4], les biens de la dotation de cette chapellenie. Enumération de ces biens. Rente, 20 liv. (N° 426, f° XXV r°.)

BRENS

Saint-Jacques

Chapellenie de Baynac[5]

1519. 1642, 4 avril. Gaspard de Rességuier, chanoine de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner la chapellenie dont il est titulaire à l'église Saint-Jacques de Brens, fondée par feu Baynac. (N° 378, liasses.)

CADALEN

Notre-Dame

Chapellenie Sainte-Barbe

1520. 1766, 14 juin. Pierre-François de Janin, sgr de Cadalen et de Gabriac, patron collateur de la chapellenie de Sainte-Barbe,

1. Comm. d'Albi.
2. Comm. de Saint-Jean-de-Marcel.
3. Comm. de Saint-Grégoire.
4. Comm. d'Albi.
5. « 1506. Une chapelle de saint Blaise fondée dans l'église de Saint-Jacques de Brens. » (Document communiqué par M. l'abbé de Lacger.)

fondée dans la chapelle de Sainte-Catherine de l'église Notre-Dame de Cadalen, en fait collation à Joseph Martin, clerc tonsuré d'Albi. (N° 528, f° 267, r°.)

Château de Gabriac

Chapellenie des de Janin

1521. 1739, 14 février. Pierre-François de Janin, sieur de Navale, clerc tonsuré, chapelain de la chapellenie fondée dans le château de Gabriac par ses ancêtres, ratifie le contrat d'afferme des biens de la dotation de cette chapellenie passé par son frère Etienne-Jean-Louis de Janin. (N° 480, f° 12 v°.)

CAGNAC

Saint-Dalmase

Chapellenie de Delmas

1522. 1671, 22 septembre. Mathieu Delmas, patron collateur de l'obit-chapellenie fondé dans l'église de Saint-Dalmase par Jean Delmas, dit le chancelier, suivant testament du 1er août 1541, en fait collation à Jean Farssac, vicaire de la paroisse. (N° 399, f° 119 v°.)

Saint-Saturnin

Chapellenie des Ramonds

1523. 1658, 16 mai. Noble Louis de Roquefuel, de Granval [1], commandeur de Granejouls en Quercy, chapelain de la chapellenie dite des Ramonds, arrente, au prix de 30 liv., les biens de la dotation de cette chapellenie, situés à Saint-Sernin-lès-Mailhoc. (N° 361, f° 169 v°.)

1524. 1662, 24 septembre. Jean Ramond, charpentier du Bout-du-Pont d'Albi, patron de la chapellenie des Ramonds, fondée par feu Jean Ramond, prébendier de Sainte-Cécile, dans l'église de Saint-Sernin [-de Mailhoc], en fait collation à Jean Ramond, prêtre de Castelnau. (N° 394, liasses.)

CAHUZAC-SUR-VÈRE

Eglise « extra muros »

Chapellenie des Huc

1525. 1545, 13 janvier. Ramond Gausserand, prêtre d'Alban, chapelain d'une chapellenie fondée jadis par les nobles Huc dans

1. Comm. de Teillet.

l'église *extra muros* de Cahuzac-sur-Vère, la résigne entre les mains de François Aymeric, sgr de Massuguiès, en faveur de Jean Garibert, prêtre de Lavinhac, diocèse de Rodez. (N° 178, f° CCLXXXX r°.)

CAMBON

Saint-Pierre

Chapellenie de Pujol

1526. 1593, 6 novembre. Le bassinier du bassin du Purgatoire de l'église de Cambon, copatron avec le recteur de la chapellenie fondée par Pierre Pujol, et comme patron en seul d'une autre chapellenie fondée par Jeanne Ichier, somme Antoine Raucoules, chapelain des deux chapellenies, de faire résidence à Cambon. (N° 255, f° VII^C LIX v°.)

CARLUS

Saint-Claude

Chapellenie de Bayonne

1527. 1637, 21 février. Germaine Bayonne, fille de feu François et femme de Jean Rolland, maçon à Claumont, commune du Sequestre, patronne de la chapellenie fondée à l'église de Carlus par feu Etienne Bayonne, prêtre de la dite église, en fait collation à Adrien Trosselhier, prêtre d'Albi, en remplacement de feu Barthélemy Bayonne. (N° 299, f° 46 r°.)

CESTAYROLS

Saint-Amans de Lincarque

Chapellenie des Embialets

1528. 1643, 21 février. Flotard de Laroquebouillac, sgr du Faydel [1], chanoine succenteur de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie des Embialets, fondée en l'église de Lincarque, arrente les biens de la dotation de la chapellenie pour une période de quatre ans, sous la rente de 6 liv. la première année et de 2 setiers 5 mesures de moussole les trois autres. (N° 345, f° 57 r°.)

CRESPINET

Sainte-Cécile

Chapellenie des Bardières

1529. 1770, 6 juillet. Au château de Cussac [2], Alexis de Bardière, de Bournasel, vicaire de Crespinet, chapelain de la chapellenie

1. Comm. de Blaye.
2. Comm. de Saint-Grégoire.

dite des Bardières, en cette dernière qualité, baille en ferme la métairie dite del Roudié [1], dépendant de la dite chapellenie, sous la rente de 5 setiers de froment. (N° 550, f° 322 r°.)

CUNAC

Saint-Jacques

Chapellenie de Revellat

1530. 1729, 13 mars. Pierre Gorsse, hebdomadier de Sainte-Cécile, prend possession de la chapellenie fondée par Bernard Revellat dans l'église de Cunac, dont il a été pourvu par noble Pierre de Rességuier, écuyer, sieur de Calviac. (N° 487, f° 68 v°.)

Chapellenie des Trois Marie

1531. 1755, 8 mars. Antoine-Paulin de Solages, marquis de Carmaux, sgr de Rouffiac, Maussans [2], Laguimerie [3] et autres places, demeurant en son château de Laguimerie, administrateur des personnes et des biens des enfants mineurs issus de son premier mariage avec Françoise-Guyonne de Laroquebouillac, comme patron de la chapellenie des Trois Marie, fondée dans l'église Saint-Jacques de Cunac, en fait collation à Jacques Fabre, clerc tonsuré, bénéficier de Saint-Salvi. (N° 511, f° 182, v°.)

DÉNAT

Notre-Dame

Chapellenie de Drulhe

1532. 1631, 9 septembre. Guillaume Foulquier, maître orfèvre d'Albi, comme patron de la chapellenie fondée par Jean Drulhe dans l'église Notre-Dame de Dénat, chapelle de Saint-François, en fait collation à Louis Salvat, recteur de Saint-Michel de Vax. (N° 288, liasses.)

1533. 1778, 30 décembre. Dans la maison de Jeanne-Marie Drulhe, veuve de Joseph Gladi, teinturier, patronne collatrice de la chapellenie de Drulhe, fondée dans l'église de Notre-Dame de Dénat, et dans une chapelle qu'y fit construire le fondateur Icard Drulhe, suivant testament du 20 octobre 1523, en fait collation à Pierre-Thomas Drulhe, curé de Puygouzon. (N° 539, f° 653 r°.)

1. Comm. de Saussenac.
2. Comm. de Rouffiac.
3. Comm. de Lescure.

Chapellenie des Chaynés

1534. 1649, 29 octobre. Jean de Lavit, recteur de Carmaux, chapelain de la chapellenie des Chaynés, fondée à l'église de Dénat, arrente une petite métairie dépendant de la dite chapellenie sous la rente de 18 liv. (N° 351, f° 332.)

1535. 1659, 17 janvier. Antoine de Ciron, chanoine de Saint-Salvi et chapelain de la chapellenie dite des Chaynés, arrente les biens de la dotation de ce dernier bénéfice sous la rente de 16 liv. et d'une paire de gélines. (N° 407, f° 16 r°.)

1536. 1667, 22 octobre. Antoine de Ciron, chanoine de Saint-Salvi, chapelain de la chapellenie dite des Chaynés, baille à demi-fruits les biens de la dotation de ce dernier bénéfice situés dans les consulats de Puygouzon et de Montels [1]. (N° 413, f° IIcXXXVI r°.)

1537. 1783, 11 janvier. Pauline Chaynés, épouse de Guillaume Roudés, du hameau de Chaynés, consulat de Puylanier, patronne collatrice de la chapellenie des Chaynés, érigée dans les églises de Montsalvy et de Dénat, en fait collation à Jean-Pierre Cavalié, vicaire-régent d'Aussac. (N° 555, f° 14 v°.)

1538. 1784, 23 février. Jean Chaynés, clerc tonsuré, bedeau de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie des Chaynés, établie dans l'église de Montsalvy, résigne sa chapellenie entre les mains de Jean Chaynés, peigneur de chanvre, et de Joseph Chaynés, cardeur de laine, d'Albi [2]. (N° 533, f° 291 v°.)

FRÉJAIROLLES

Sainte-Cécile

Chapellenie de Larrans

1539. 1647, 3 février. Jean de Lavit, hebdomadier de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie dite de Larrans, fondée à l'église de Fréjairolles, baille à colloque, de 9 en 9 ans, de 29 en 29 ans, à perpétuité, les biens de la dotation consistant en patus et maison. (N° 349, f° 52 v°.)

GAILLAC

Saint-Michel

Chapellenie de Gontier

1540. 1647, 10 août. Etienne Trapas, chanoine de Saint-Salvi, sgr

1. Comm. de Bellegarde.
2. En 1507, il existait dans cette même église une troisième chapellenie, dite de Roquefeuil. (Docum. communiqué par M. l'abbé de Laeger.)

de Creissac, chapelain de la chapellenie fondée par Pierre Gontier dans la chapelle Saint-Pierre de l'église Saint-Michel de Gaillac, baille en colloque perpétuel une vigne de la dotation de la chapellenie d'une contenance de 5 mesures, sise au vignoble de Gaillac, lieu dit « als Ginitals », sous la rente de 30 liv. (N° 309, f° 140 v°.)

Chapellenie de Trelhon

1541. 1628, 4 décembre. Barthélemy Fenolhet, au nom de sa mère Antoinette de Laval, patronnesse de la chapellenie fondée dans la chapelle de la Madeleine, à Saint-Michel de Gaillac, par Antoinette Trelhon, son aïeule, en fait collation à Guillaume de Rességuier, chanoine de Sainte-Cécile. (N° 286, liasses.)

Saint-Pierre

Chapellenie de Durand de Gabriac

1542. 1640, 24 février. Flottard de Laroquebouillac, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie fondée par feu Durand de Gabriac dans l'église Saint-Pierre de Gaillac, confie le service de cette chapellenie à Antoine Bru, prêtre, frère collégié de la dite église. Cette fondation consiste en une messe haute à célébrer toutes les semaines à la chapelle Saint-Jean-Baptiste qui est au cloître de l'église. Traitement, un setier de moussole. (N° 342, f° 49 v°.)

Chapellenie de Matha

1543. 1730, 30 octobre. Françoise de la Maurié, veuve et héritière de Charles Solier, receveur des tailles du diocèse d'Albi, patronne et collatrice de la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Pierre de Gaillac par Bernard Matha, en fait collation à Antoine Resplandy, vicaire d'Arthés [1]. (N° 488, f° 359 r°.)

LABASTIDE-DE-LÉVIS

Saint-Blaise

Chapellenie des Gieusses

1544. 1536, 24 mars. Testament d'Antoine Gieusse, curé de Labastide-Montfort, qui fonde la chapellenie des Gieusses et un obit de

1. Il existait, dans cette même église de Saint-Pierre, trois autres chapellenies, fondées en 1507 : Sainte-Marguerite, par un de Senouillac, Sainte-Agate, dont le fondateur n'est pas désigné ; la troisième, due aux libéralités de m. Jean Tandre, avait son siège à l'autel Saint-Antoine. Une quatrième chapellenie, Sainte-Marie, fut fondée en 1509 par Antoine Soulages. (Document communiqué par M. l'abbé de Laeger.)

six setiers de froment en faveur du bassin du Purgatoire de l'église de Labastide. (N° 558, liasses.)

LABASTIDE-DÉNAT

Sainte-Catherine

Chapellenie de Notre-Dame de Pitié et de Saint-Jacques

1545. 1590, 9 août. Jean Pezous, couturier de Labastide-Episcopale, fait collation à Antoine Pezous de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié et de Saint-Jacques, fondée dans l'église de Sainte-Catherine du dit Labastide et vacante par le décès de Ginieys Pezous. (N° 252, f° v^c^XXXI r°.)

LABESSIÈRE-CANDEIL

Sainte-Anne

Chapellenie de Sicard-Cazes

1546. 1641, 27 avril. Pierre Grimaud, du grand couvent des Carmes de Paris, créancier, pour une somme de 28 écus de 3 liv., de Michel Gontier, commandeur de la commanderie de Lisle-en-Jourdain, prébendier de l'église cathédrale de Castres et chapelain de la chapellenie fondée en l'église de Labessière-Candeil par Sicard Cazes, avait fait saisir les fruits de cette chapellenie. Les parties font un accord. (N° 218, f° LXXV v°.)

LAMILLARIÉ

Saint-Benoît de Frégefons

Chapellenie de Viguier

1547. 1617, 24 janvier. Antoine Farssac, marchand du Castelviel et patron de la chapellenie fondée par le prêtre Antoine Viguier à l'église de Saint-Benoît de Fréjefons, en fait collation à Pierre Vernhes, prêtre du Castelviel. (N° 199, f° XI r°.)

Saint-André de Léjos

Chapellenie de Jeanne de Vaure

1548. 1641, 27 avril. Guillaume d'Escarlhan, recteur de Saint-André de Léjos et chapelain de la chapellenie fondée dans la dite église par Jeanne de Vaure, donne quittance à Anne de Reynés, veuve de noble Elie de Capet, de la somme de 106 liv. 3 sous, montant des deux tiers de la rente de cette chapellenie, de 1633 à 1640, à raison de 4 setiers de moussole par an. (N° 303, f° 107 v°.)

LESCURE

Saint-Michel

Chapellenie des Vescomps ou Vasconis

1549. 1566, 4 juillet. Jean Boussac, chapelain de la chapellenie fondée à Saint-Michel de Lescure par les Vasconis et augmentée par feu son père Bernard, résigne cette chapellenie entre les mains de Pierre Montlanard, époux de Louise Boussac, fille de Jacques, marchand de Pampelonne. (N° 227, f° IIcXVII r°.)

1550. 1566, 5 juillet. Le même Montlanard fait collation de cette chapellenie à Guillaume Aygalenx, prêtre de Lescure. (N° 227, f° IIcXVII r°.)

1551. 1649, 6 décembre. Louis Salvan, recteur de Dénat et chapelain de la chapellenie des Vescomps fondée à l'église de Lescure, baille en colloque une terre et une vigne dépendant de la dite chapellenie, sous la rente de 4 liv. (N° 351, f° 372 r°.)

Saint-Michel et Saint-Pierre

Chapellenie de Vassal, de Rouffiac, de Flaujaguet et de Sainte-Catherine

1552. 1738, 22 septembre. Les consuls de Lescure font collation à Bernard Barbès, prêtre du dit lieu, des quatre chapellenies fondées à l'église paroissiale et dans celle de Saint-Michel, appelées, l'une de Vassal, l'autre de Rouffiac, la troisième de Flaujaguet, la dernière de Sainte-Catherine. (N° 496, f° 236 r°.)

Saint-Pierre

Chapellenie de Flaujaguet

1553. 1610, 13 septembre. Les consuls de Lescure font collation à Jean Vassalh d'une chapellenie fondée dans l'église Saint-Pierre par feu Antoine Flaujaguet, et dont ils sont les patrons collateurs. (N° 114, liasses.)

Sainte-Martiane

Chapellenie d'Antoinette Méalet

1554. 1558, 13 avril. Le chapelain de la chapellenie fondée à Sainte-Martiane de Lescure par Antoine Méalet baille à loyer le « truelh pastelhier » et le jardin joignant sis « al fieyral » de Lescure, dépendant de la dite chapellenie, sous la rente de 5 liv. et d'un bon faix de « cèbes ». (N° 154, f° XXI r°.)

Chapellenie de Jean Sudre

1555. 1596, 3 juin. Adam et Antoine Sudre frères, patrons de la chapellenie ou obit rural fondé à Sainte-Martiane de Lescure par Jean Sudre, suivant testament du 12 août 1505, en font collation à Pierre Bousquet, prêtre de Lescure. (N° 258, f° CCIX v°.)

Saint-Martin de Bézelle

Chapellenie de Jean Delmas

1556. 1742, 5 janvier. Marianne Artuau, seule patronne de la chapellenie fondée par Jean Delmas dans la paroisse de Saint-Martin de Bézelle, en fait collation à Antoine Delmas, prêtre obituaire de Sainte-Martiane d'Albi. (N° 499, f° 4 v°.)

1557. 1742, 5 février. Antoine Delmas, prêtre obituaire de Sainte-Martiane d'Albi, prend possession de la chapellenie laïcale, fondée par Jean Delmas sur la métairie de las Cougoules, paroisse de Saint-Martin de Bézelle, consulat de Lescure. (N° 499, f° 56 v°.)

Château de La Guymerie

Chapellenie de George de Laroquebouillac

1558. 1649, 2 août. Noble George de Laroquebouillac, sgr de La Guymerie, ayant fait édifier une chapelle dans son château, y fonde une chapellenie qu'il dote d'une rente annuelle de 60 liv. (N° 351, f° 242.)

LISLE-SUR-TARN

Notre-Dame de La Jonquière [1]

Chapellenie de Guion de Passer

1559. 1630, 6 avril. Thomas de Naves, clerc de Lisle, venu à Albi, exhibe à Elie Lengard, premier consul de Lisle, qui se trouvait à Albi, à la réunion des consuls des douze villes maîtresses du diocèse, l'expédié d'un acte par lequel les consuls de Lisle lui font collation de la chapellenie fondée à l'église Notre-Dame de La Jonquière par Guion de Passer. Lengard l'approuve. (N° 282, f° 146 v°.)

1. Il existait, en 1506, deux autres chapellenies fondées dans la même église, l'une par Bernard Fouillade, l'autre par Jean Baynaud. (Docum. communiqué par M. l'abbé de Lacger.)

LOMBERS

Saint-Pierre de Counils

Chapellenie de Pierre Fabry

1560. 1778, 28 avril. Cécile-Françoise Rudelle, épouse Catau, seule patronne de la chapellenie fondée par Pierre Fabry, suivant testament du 15 décembre 1480, dans l'église Saint-Pierre de Conils, en fait collation à Philippe Tourrel, prêtre habitant en son domaine du Périé-Dondes[1], paroisse de Sérénac. (N° 539, f° 438 r°.)

LOMBERS ET SIEURAC

Saint-Martin et Saint-Géraud

Chapellenie des Massuguiès

1561. 1634, 20 février. Pierre Téquit, chapelain de la chapellenie des Massuguiès, en arrente les revenus au prix de 42 liv. par an. (N° 325, f° LXIII r°.)

1562. 1743, 29 mars. Jean-Baptiste Pétriny, chanoine de Saint-Salvi, prend possession de la chapellenie fondée par Guillaume et Laurens Massuguiès dans l'église de Lombers et de Sieurac, dont le patron Guillaume Massuguiès, travailleur de terre au faubourg de Verdusse, à Albi, lui a fait collation. (N° 480, f° 236 r°.)

1563. 1776, 8 novembre. Dans une des maisons canoniales de Saint-Salvi, Jean-Baptiste Pétrini, chapelain de la chapellenie des Massuguiès, établie dans l'église de Lombers, se trouvant malade et d'un âge bien avancé, nomme un procureur pour résigner en cour de Rome, en faveur de Gabriel Cavaziès, bénéficier de Sainte-Cécile, prieur de Fonlabour, de Saint-Michel de Montmiral, chapelain de la chapellenie de Sainte-Foy à Albi, prieur de (?), au diocèse d'Auxerre, pourvu des prieurés de Notre-Dame de Jully et de Saint-Pierre de Venise, au diocèse de Sens, chapelain des chapellenies de Saint-Roch et de Notre-Dame de l'Annonciation au diocèse de Rodez, vicaire général du cardinal-archevêque de Bernis. (N° 531, f° 193 v°.)

MAILHOC

Saint-Eloi

Chapellenie X

1564. 1560, 15 septembre. Julien Azémar prend possession de la chapellenie fondée dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de

1. Aujourd'hui Le Périé.

Mailhoc, dont lui a fait collation Jean de Cumenge, abbé de Beaulieu et de Gombelongue, prieur de Brinquelle, vicaire général de l'évêque d'Albi, le cardinal de Guise. (N° 223, f° IIcXVII r°.)

Chapellenie des Azémar

1565. 1776, 25 juin. Antoine Alrici, curé de Saint-Eloi de Mailhoc, prend possession de la chapellenie dite des Azémar, fondée à Saint-Eloi, dont il lui a été fait collation par Jeanne Azémar, épouse de Marc-Antoine Ratié, natif de Castres. (N° 538, f° 342 r°.)

Chapellenie des Dueymés

1566. 1660, 24 avril. Guillaume Dueymés, avocat à la cour, patron de la chapellenie de Saint-Eutrope, fondée dans l'église de Saint-Eloi de Mailhoc par Antoine et Raymond Dueymés, en fait collation à Jean de Lavit, recteur de Carmaux. (N° 392, liasses.)

1567. 1788, 21 mai. Les copatrons de la chapellenie dite des Dueymés de la Borie de Lasvals de Mailhoc, fondée dans la chapelle Saint-Eutrope de l'église de Mailhoc, en font collation au prêtre Antoine Cancé. (N° 557, f° 117 v°.)

MARSAL

Saint-Pierre

Chapellenie de Jean Calmels

1568. 1735, 31 décembre. Antoine-Philippe Calmels, curé de Saint-Genest de Contest et de Saint-Barthélemy de Cheffouls, prend possession de la chapellenie fondée dans l'église de Marsal par Jean Calmels, prêtre de Montels. (N° 493, f° 356 r°.)

MONESTIÉS

Saint-Pierre

Chapellenie de Raymond Delbosc

1569. 1633, 27 avril. Antoine de Ciron, chanoine de Saint-Salvi, cède à Jean-Baptiste de Ciron, sgr et baron de Carmaux, chevalier, conseiller du roi en ses conseils privé et d'Etat, président au mortier du Parlement de Toulouse, le droit de patronat de la chapellenie fondée par noble Raymond Delbosc dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste de l'église Saint-Pierre de Monestiés. (N° 336, f° LXXXXVIII v°.)

Chapellenie de Pierre de Paulin[1]

1570. 1661. 14 décembre. Transaction entre Antoine de Martin,

1. « En 1500, deux chapelles dans Saint-Pierre de Monestiés, fondées par Pierre de Paulin, archiprestre du dit lieu ». (Document fourni par M. l'abbé de Laeger.)

lieutenant principal en la judicature de la baronnie de Monestiés, Michel Gasagnes, premier consul de Monestiés, d'une part, et, d'autre part, Jacques Ruffel, hebdomadier de Sainte-Cécile, et François Carlenc, recteur de Lunaguet [1], tous deux chapelains des chapellenies fondées à Saint-Pierre de Monestiés par noble Pierre de Paulin, chanoine de la cathédrale de Rodez, archiprêtre de Monestiés, sgr de Saint-Hippolyte. Les chapelains refusaient de payer les tailles des biens de la dotation comprenant : une maison à Monestiés dite la Paulinié, une vigne à la Combe, un petit jardin sis près de la porte de la ville appelée de Candèses, un petit pré au Cérou ; ils prétendaient que ces biens étaient nobles. (N° 365, f° 428 v°.)

1571. 1671, 23 juin. Michel Granier, prébendier de Sainte-Cécile et chapelain de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié, fondée à l'église de Monestiés par feu Pierre de Paulin, chanoine de Rodez et archiprêtre de Monestiés, confie le service de la chapellenie, qui comporte deux messes par semaine, à Roch Pélégry, prêtre du dit Monestiés. Salaire, 20 liv. (N° 375, f° 161 r°.)

1572. 1725, 27 août. Guillaume de Castelpers, marquis de Trévien, vicomte d'Ambialet, sgr et baron de Saint-Hippolyte, Castelviel et Castelraynal, coseigneur de la ville et baronnie de Monestiés, fait collation à noble Louis de Mourlhon, prêtre de Sauveterre de Peyrèles en Rouergue, de la chapellenie fondée dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Monestiés, par Pierre Paulin, chanoine de Rodez. (N° 485, f° 150 r°.)

1573. 1738, 26 septembre. Guillaume de Castelpers, marquis de Trévien, vicomte d'Ambialet, sgr de Saint-Hippolyte, Castelviel, Castelraynal, coseigneur de la ville et baronnie de Monestiés, fait collation à Armand Gazaignes, clerc tonsuré, vicaire bénéficiaire de Sainte-Cécile, des chapellenies fondées par Pierre de Paulin dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié dans l'église de Monestiés. (N° 496, f° 241 r°.)

PAMPELONNE

Sainte-Marie

Chapellenie de Hugues de Rupe

1574. 1657, 1er septembre. André Bosquet, bourgeois de Pampelonne, patron collateur de la chapelle fondée en l'église Sainte-Marie de Pampelonne par Hugues de Rupe et augmentée par son

1. Comm. de Pampelonne.

fils Déodé, en fait collation à Guillaume Laroque, prébendier de Sainte-Cécile. (N° 360, f° 242 v°.)

Saint-Marcellin de Lunaguet

Chapellenie Saint-Pierre de Padiès

1575. 1733, 16 avril. Guillaume de Castelpers, marquis de Trévien, vicomte d'Ambialet, sgr de Saint-Hippolyte, Castelviel, Castelraynal, coseigneur de la ville et baronnie de Monestiés, patron de la chapellenie Saint-Pierre de Padiès [1], fondée dans l'église de Saint-Marcellin de Lunaguet, en fait collation à Jean-Jacques Gardès, prêtre obituaire de Monestiés. (N° 491, f° 105 v°.)

PENNE

Sainte-Catherine

Chapellenie d'Antoine de Monestiés

1576. 1652, 10 juin. Jean-Baptiste de Monestiés, chanoine de Saint-Salvi et chapelain de la chapellenie des Monestiés, fondée en l'église de Penne, arrente les revenus de cette chapellenie et ceux de la chapellenie de Guillaume David, fondée dans la même église, sous la rente de 51 liv. (N° 355, f° 181 v°.)

1577. 1660, 6 juillet. Alphonse de Lescure, sgr de Marcel, prieur de Giroussens et chapelain des chapellenies fondées par noble Antoine de Monestiés, sgr de Mouzieys près de Cordes, et par François Le Caron, requiert les syndics du clergé du diocèse de lui payer la rente de 200 liv. afférente à ces chapellenies. (N° 392, liasses.)

PUYCELCI

Saint-Corneille

Chapellenie de Jean Matha

1578. 1625, 5 janvier. Jacques Matha, praticien d'Albi, patron et collateur de la chapellenie fondée dans la chapelle Saint-Blaise de l'église de Puycelci par Jean Matha, en fait collation à Louis Banharès, prébendier du chapitre de Saint-Salvi et recteur du Castelviel. (N° 207, f° II v°.)

Chapellenie X [2]

1579. 1640, 27 septembre. Flotard de Laroquebouillac, sgr du Faydel, chanoine succenteur de Sainte-Cécile et cochapelain pour

1. D'après le document mis à notre disposition par M. l'abbé de Lacger, cette chapellenie avait été fondée en 1497 dans le château de Padiès.

2. D'après le document que nous venons de citer, il existait en 1498, dans cette église, une chapellenie dite de Saint-Jean.

un tiers de la chapellenie fondée en l'église de Puycelsi, vend à Antoine de Peyrilhé, sgr de Sirettes, cochapelain de la même chapellenie, sa part de revenus, sous la rente de 120 liv. (N° 342, f° 205 r°.)

PUYGOUZON

Montsalvi

Chapellenie Saint-Michel

1580. 1585, 10 décembre. George Maliès fait collation à Antoine Pezous, prêtre de Montsalvi, de la chapellenie de Saint-Michel-Archange, fondée dans l'église de Montsalvi par Durand Andorre. (N° 247, f° VIcXLIII v°.)

1581. 1601, 18 octobre. George Maliès, du Bout-du-Pont, patron collateur d'une chapellenie fondée en l'église de Montsalvi par feu Durand Andorre, quand vivait prêtre de la localité, en fait collation à Jean Papalhuou, prêtre de Montsalvy. La fondation comporte deux messes par semaine à célébrer l'une le lundi, en commémoration des trépassés, l'autre le vendredi, en commémoration de la Passion. (N° 274, f° CIX v°.)

Chapellenie de Chasière (?)

1582. 1642, 25 mai. Jean de Lavit, hebdomadier de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie de Chasière (?), fondée dans l'église de Montsalvy, arrente les terres de la dotation sous la rente de deux setiers de froment, d'une paire de poulets et de trente œufs. (N° 344, f° 113 v°.)

Notre-Dame de Saint-Genest

Chapellenie de Notre-Dame des Per... (?)

1583. 1756, 11 juillet. Les consuls de Puygouzon et les marguilliers de l'église de Notre-Dame de Saint-Genest, patrons collateurs de la chapellenie de Notre-Dame des Per... (?), dans la dite église, en font collation à Gabriel Monteste, docteur en théologie, bénéficier de Sainte-Cécile. (N° 526, f° 177 v°.)

RABASTENS

Notre-Dame du Bourg

Chapellenie de Guy Berbiguier

1584. 1555, 31 octobre. Pierre Boyer, chapelain de la chapellenie de Notre-Dame du Bourg, à Rabastens, fondée par Guy Berbiguier,

arrente les revenus qu'il prélève sur le moulin de Rabastens sous la rente de 3 écus. (N° 148, f° CCLXVII r°.)

RABASTENS ET SALVAGNAC

Vertus et Saint-Pierre de Messenac[1]

Chapellenies de Lapeyrouse et de Fréjeville

1585. 1736, 17 août. Jean de Brunet de Pujols Castelpers de Panat, archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général, résigne entre les mains de l'archevêque les chapellenies de Lapeyrouse et de Fraicheville, fondées, la première dans l'église de Verteux, l'autre dans l'église de Saint-Pierre de Messenac. (N° 494, f° 157 v°.)

RÉALMONT

Notre-Dame du Taur

Chapellenie d'Armengaud

1586. 1734, 30 juin. Devant l'église paroissiale de Notre-Dame du Taur, à Réalmont, Marc-Antoine Dupuy, de Labastide, prend possession des deux chapellenies fondées dans cette église par Armengaud, chanoine de Sainte-Cécile, et dont l'archevêque lui a fait collation. (N° 492, f° 217 r°.)

Chapellenie de Fréjeville

1587. 1612, 22 juin. Marthe de Fréjeville, femme de noble Guillaume de Bages, écuyer, et fille de feu noble Antoine de Fréjeville, de Réalmont, fait collation à son frère Jean, chanoine, de la chapellenie fondée dans la chapelle de la Sainte-Trinité à l'église de Notre-Dame du Taur, à Réalmont[2]. (N° 196, f° XLII v°.)

Chapellenie de Sigot

1588. 1741, 4 octobre. Jacques-Paul Daire, sgr de Mailhoc, Mouzieys et Puygouzon, résidant en son château de Mailhoc, autorise François-Pascal Carlenc, bénéficier de Sainte-Cécile et chapelain de la chapellenie de Sigot, fondée dans l'église de Réalmont, dont il est l'unique patron, à permuter sa chapellenie contre tout autre bénéfice. (N° 498, f° 323 v°.)

Chapellenie de la Sainte-Trinité

1589. 1706, 22 février. Pierre de Cathelan, chanoine de Saint-Salvy, résigne entre les mains de Dlle Jacquette de Paule, fille

1. Comm. de La Sauzière-Saint-Jean.
2. Dans cette même église existait la chapellenie de Sainte-Catherine fondée, en 1509, par Bernard Oliveri. (Docum. communiqué par M. l'abbé de Lacger.)

émancipée du vicomte de Paule et héritière universelle de Dlle Anne d'Isarn, marquise de Saint-Amans [1], seigneuresse de Mailhoc, Mouzieys, Puygouzon, etc., la chapellenie de la Sainte-Trinité, fondée dans l'église de Réalmont par Raymond de Ramo suivant testament du 25 novembre 1459, dotée de la métairie dite de la Sigoutié, à Venés. (N° 404, f° 272 v°.)

ROSIÈRES

Saint-Eugène

Chapellenie Saint-Martin [2]

1590. 1655, 12 août. Jean de Lavit, recteur de Carmaux et de ses annexes, entre autres de l'église de Rosières, copatron de la chapellenie de Saint-Martin, fondée dans cette dernière église par le prêtre Pierre Affre, en fait collation à Jean Fournials, prêtre de Carmaux. (N° 387, liasses.)

SAINTE-GEMME

Saint-Cyrice

Chapellenie de Valentin-Larroque

1591. 1737, 23 octobre. Jeanne-Marie Larroque, épouse de Charles Savy, fille de Valentin, fondateur d'une chapellenie établie dans l'église de Saint-Cyrice à Sainte-Gemme, en 1653, en fait collation à son frère François Larroque, prêtre habitué de l'église de la Marie-Madeleine du Bout-du-Pont. (N° 495, f° 264 v°.)

SAINT-JUÉRY

Saint-George

Chapellenie de Combes

1592. 1767, 25 février. Marie-Anne Murat, veuve de Philippe Deripis, patronne et collatrice de la chapellenie dite de Combes, fondée dans l'église Saint-George à Saint-Juéry, en fait collation à Jean-François-Lin Tridoulat, son petit-fils. (N° 517, f° 243 r°.)

1593. 1767, 5 mars. Tridoulat est mis en possession de sa chapellenie. (N° 517, f° 246 r°.)

1. Elle était, de son côté, unique héritière de son frère François, marquis de Saint-Amans, ambassadeur de Louis XIV auprès des sultans du Maroc et de Fez. Voir l'étude que M. Aug. Vidal a consacrée à ces deux personnages dans la *Revue du Tarn*, tome XXVI, pp. 1 à 13.

2. « En 1500 fust fondée une chapelle dans l'esglise de Rousières par le curé de Carmaux. » (Document fourni par M. le directeur de l'*Albia christiana*.) C'est bien notre chapellenie.

1594. 1783, 31 juillet. Marie-Anne Murat, veuve de Philippe Deripis, docteur en médecine, patronne de la chapellenie fondée en 1532, par Pierre Combes, à l'église Saint-George de Saint-Juéry, en fait collation à Antoine-Marie Gélas, bénéficier de Sainte-Cécile. (N° 542, f° 173 r°.)

Chapellenie de Roussel

1595. 1622, 12 février. Pierre Roussel, maître cordonnier d'Albi, patron et collateur de la chapellenie fondée par Pierre Roussel, prêtre, dans l'église Saint-George de Saint-Juéry, en fait la collation à Bernard de Lalande, prébendier de Sainte-Cécile. (N° 204, f° XIII r°.)

SÉGUR-ET-SUECH (LE)

Saint-Vincent

Chapellenie Saint-Martin

1596. 1636, 12 août. Etienne Molinier, prébendier de Sainte-Cécile et chapelain de la chapellenie de Saint-Martin, fondée dans l'église Saint-Vincent de Suech par Hugues Ratié, arrente les fruits et revenus de sa chapellenie sous la rente de 55 liv. (N° 298, f° 211 v°.)

VILLEFRANCHE

Notre-Dame

Chapellenie d'Arnaud Manelphe

1597. 1648, 24 juin. Etienne Dufour résigne la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste fondée en l'église de Notre-Dame de Villefranche par Arnaud Manelphe, chanoine de Sainte-Cécile. (N° 384, liasses.)

Chapellenie de Jean Pujol

1598. 1725, 23 mai. Pierre Pujol, bourgeois de Barthevieille, paroisse de Léjos[1], patron de la chapellenie fondée par Jean Pujol, chanoine de Sainte-Cécile, dans l'église de Villefranche, en fait collation à Joseph Pujol, vicaire de Saint-Salvi. (N° 485, f° 92 r°.)

Chapellenie Sainte-Agnès

1599. 1526, 27 septembre. Collation par Jean de Nupces à Jean Manelphe de la chapellenie de Sainte-Agnès dans l'église de Notre-Dame de Villefranche. (N° 6, f° IIII^c LX.)

1. Comm. de Lamillarié

VIEUX

Saint-Eugène

Chapellenie de Salvie Benac

1600. 1573, 7 octobre. Pierre Nespoulet, comme patron collateur d'une chapellenie fondée par Salvie Benac à l'église Saint-Eugène de Vieux, devenue vacante par le décès de Pierre Benac, en fait collation à Jean Malhol, prêtre de Marssac. (N° 235, f° VII^c VI r°.)

Chapellenie de Guillaume de Rouffiac

1601. 1632, 20 septembre. Etienne Méault, chapelain de la chapellenie fondée par Guillaume de Rouffiac, prébendier de Sainte-Cécile, nomme un procureur pour résigner cette chapellenie entre les mains des consuls de Lescure, qui en sont les patrons collateurs. (N° 213, f° LXII r°.)

CHAPITRE VI

L'ABBAYE DE SAINT-MICHEL ET LA COMMANDERIE SAINT-PIERRE-SAINT-ANDRÉ A GAILLAC

I. — ABBAYE DE SAINT-MICHEL [1]

1602. 1558, 7 mai. Dans un procès qu'avait l'abbé de Gaillac, Gilles de Lomanhe [2], conseiller et aumônier du roi, contre Arnaud Barutel, marchand de Gaillac, celui-ci avait récusé le juge de Verdun, commis par le sénéchal de Toulouse à faire une enquête sur les causes du litige. Bernard Martin et Jean Fabri avaient été désignés pour arbitres. (N° 154, f° LXXIX r°.)

1603. 1594, 21 juin. Gaubert Moysset, chanoine de Saint-Michel de Gaillac, se charge de représenter Bernard Boat, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Michel, à la cour métropolitaine de Bourges, dans un procès contre les Frères et le percepteur de la commanderie Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac. (N° 256, f° CCCXVII v°.)

1604. 1601, 1er août. Procès-verbal fulminé et prise de possession de l'abbaye Saint-Michel de Gaillac par Urbain d'Aspet [3]. (N° 101, liasses.)

1605. 1601, 22 septembre. Par-devant l'évêque d'Albi et les commissaires subdélégués pour la vente du temporel du diocèse, noble George de Boisset et de Glassac, procédant comme procureur de messire Charles d'Escars, évêque et duc de Langres, pair de France

1. Cette abbaye remonte à une haute antiquité, elle date du Xe siècle. Elle fut sécularisée en 1534, à la demande de l'abbé Bermond Séguier. Pour tout ce qui concerne l'abbaye de Saint-Michel, on doit consulter la très intéressante monographie que lui a consacrée M. Elie Rossignol dans ses *Monographies communales*, tome II, pp. 236 à 283.

2. D'après M. Rossignol, de Lomanhe n'aurait siégé que de 1551 à 1555. Il y a donc lieu de prolonger son abbatiat jusqu'en 1558 au moins.

3. A s'en rapporter à M. Rossignol, il fut abbé de 1600 à 1610. Voir le n° suivant.

et abbé de Gaillac [1], commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, donne quittance de la somme de 270 écus un quart, en laquelle avait été condamné noble Pierre de Luquisse, sgr et baron de Montels, pour la plus-value de sa baronnie, qui dépendait de l'abbaye de Gaillac et avait été aliénée. Voir autre acte à la date du même jour 22 septembre. (N° 101, liasses.)

1606. 1606, 16 mars. Dette de 750 liv. du chapitre de l'église abbatiale de Saint-Michel de Gaillac à noble Elie Dupuy, sgr du Castelviel. (N° 57, f° CCXVII r°.)

1607. 1626, 20 octobre. Guillaume de Blanquet, chanoine de Sainte-Cécile, Jean de Blanquet, juge de Lescure, et François de Blanquet, doyen de l'église abbatiale de Saint-Michel de Gaillac, frères, empruntent 600 liv. au chapitre de Saint-Michel, représenté par son syndic, le chanoine David Pénard. (N° 208, f° IIcXIII v°.)

1608. 1637, 21 mai. Minute du procès-verbal d'insinuation des bulles du pape Urbain VIII, du 29 octobre 1635, portant nomination de Claude de Moulnourry [2] comme abbé de l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac. Il est installé le 23 mai suivant. (N° 291, liasses.)

1609. 1643, 2 janvier. Charles Marragon, vicaire général de Claude Moulnorry, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, abbé de Saint-Michel de Gaillac et sgr de cette ville, verse à Louis Salvan, receveur des tailles, pour la taxe des décimes de 1642, la somme de 241 liv. 16 sous 4 deniers en réals de Catalogne. Le receveur les refuse, disant que les « lesd. réals sont à la descrie et ne s'employant que comme argent de bilhon au poix ». (N° 379, liasses.)

1610. 1659, 12 décembre. Clermont Roux, prébendier de l'église abbatiale de Gaillac, au nom des hebdomadiers et prébendiers et au nom de noble dame Béatrix de Rodorel, prieure du couvent de Longueville à Gaillac, représente à Robert Regnauldin, receveur provincial à Toulouse, que messire Claude de Montmorency [3], maître des requêtes de l'hôtel du roi, abbé de l'abbaye de Gaillac et baron de Montels, s'était pourvu au conseil du roi, tant pour lui que pour les hebdomadiers et prébendiers et le couvent de Longueville, pour obtenir modération de leur taxe pour le don accor-

1. Urbain d'Aspet n'a donc fait que passer à l'abbaye de Gaillac, puisque la prise de possession est du 1er août et que le 22 septembre c'est Charles d'Escars qui occupe le siège. Celui-ci n'est pas nommé dans la nomenclature des abbés dressée par M. Rossignol. Comme on ne connaît rien d'Aspet, il faut admettre qu'il siégea très peu de temps et que d'Escars fut le prédécesseur immédiat de Jean-Jacques de Cheverry de La Reulle. Cet article corrige donc la *Gallia christiana*.

2. D'après M. Rossignol, Moulnorry était abbé dès 1634. Il le fait mourir en 1670. Cet article établit qu'il n'était pas abbé de Saint-Michel à cette date de 1634.

3. M. Rossignol ne nomme pas cet abbé. Il fut certainement le successeur immédiat de Moulnorry et le prédécesseur de Ferdinand de Vallot, nommé en 1670.

dé au roi par le clergé. Roux demande qu'il soit sursis à toute exécution tant que le conseil n'aura pas statué. (N° 391, liasses.)

1611. 1668, 1er juin. David Delmas, chanoine et syndic de l'église abbatiale de Saint-Michel de Gaillac, reconnaît, au nom du chapitre, devoir 500 liv. à François Metgé, avocat à la cour, bourgeois d'Albi. (N° 372, f° 154 v°.)

1612. 1690, 27 août. Pierre Reynés, prébendier de Sainte-Cécile, réduit à 27 liv. la rente de 30 liv. que lui sert le chapitre abbatial de Saint-Michel de Gaillac. (N° 456, f° 192 v°.)

1613. 1698, 3 décembre. François Gorsse, avocat au parlement, héritier d'autre François Gorsse, hebdomadier de Sainte-Cécile, son oncle, donne quittance au chapitre abbatial de Saint-Michel de Gaillac de la somme de 2,000 liv. qui lui avait été prêtée par le dit François. (N° 463, f° 236 r°.)

1614. 1730, 11 juillet. Augustin d'Yèche, chanoine de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Michel de Gaillac, donne quittance à Claude de Prat, sgr de Salgués, de la somme de 1,607 liv. 11 d. qu'il lui devait. (N° 478, f° 137 v°.)

1615. 1739, 19 décembre. Jean-François Gaubil, clerc tonsuré de Gaillac, requiert Gaspard de Brunet de Panat, chanoine, prévôt de Sainte-Cécile et vicaire général de l'archevêque de La Croix de Castries, de lui délivrer le visa réglementaire pour prendre possession de la prébende canoniale vacante à l'église abbatiale de Saint-Michel de Gaillac par le décès de Guillaume Lagarrigue. (N° 497, f° 325 r°.)

II. — COMMANDERIE SAINT-PIERRE-SAINT-ANDRÉ [1]

1616. 1542, 19 février. En présence de Claude de Pénicier, abbé de Saint-Epure, archidiacre du Puy-Saint-George, vicaire général du cardinal Jean de Lorraine, évêque d'Albi, Jacques de Lautrec, faisant pour Dominique Austrui, curé d'Avens [2], requiert l'évêque de faire collation à ce dernier de la préceptorerie de l'hôpital Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac, vacante par le décès de Claude de La Guiche [3]. (N° 11, f° vcXLIIII v°.)

1. Cf. sur cet établissement *Monographies communales* de M. Elie Rossignol, tome II, p. 283 à 302, et *Statuts et coutumes de la commanderie de Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac*, par Aug. Vidal, dans la *Revue des Langues romanes*, année 1899, p. 201-231.

2. Comm. de Lisle-sur-Tarn.

3. Selon M. Elie Rossignol, Claude de La Guiche, nommé par les consuls le 28 avril 1510, était, en 1542, évêque d'Agde. Il aurait résigné la commanderie en 1548, lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Mirepoix. Il serait mort en 1553 à Rome. Il y a contradiction évidente avec notre document et il n'est pas téméraire d'admettre deux Claude de La Guiche, l'oncle et le neveu, qui se succédèrent à la commanderie, Claude Ier, mort en 1542, et Claude II, qui résigne en 1548.

1617. 1601, 24 juillet. Jean Pelrous [1], commandeur de l'hôpital et commanderie Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac, fait notifier à Antoine Blanquet, lieutenant en la judicature d'Albigeois, de la cession à lui faite d'une créance de 20 écus 17 sous, et le requiert de payer. (N° 101, liasses.)

1618. 1638, 9 octobre. Flotard de Laroquebouillac [2], chanoine succenteur de Sainte-Cécile, commandeur de Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac, baille à demi-fruits les terres dépendant de la commanderie, situées à la Miquèle, consulat de Labastide-Montfort. (N° 340, f° CLXXV v°.)

1619. 1643, 29 octobre. Antoine Bru, prêtre et frère collégié de la commanderie Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac, fait représenter à Jean de Fréjeville, vicaire général de l'évêque Daillon du Lude, que les frères collégiés et les consuls sont patrons de la commanderie, que, celle-ci venant à vaquer, ils ont le droit d'élire le commandeur qui doit ensuite être institué par l'évêque. Or, David Pénard occupe indûment la commanderie « pour n'avoir les dits patrons usé de leurs droits » [3]. Il requiert l'évêque de lui faire collation de cette commanderie. (N° 379, liasses.)

1620. 1660, 8 octobre. Siméon de Lacoste, clerc tonsuré du diocèse de Toulouse, requiert Pierre de Pasquier, sgr de Malidor, vicaire général de l'évêque Daillon du Lude, de lui octroyer le *forma dignum* pour une frérie en l'église Saint-Pierre de Gaillac dont il a obtenu provisions de la cour de Rome. Le vicaire général lui répond qu'il y a lieu de s'assurer au préalable, suivant les statuts de la commanderie Saint-Pierre-Saint-André, si les revenus sont suffisants. (N° 392, liasses.)

1621. 1676, 27 septembre. Jean-Jacques Teulier, prêtre et frère collégié de Saint-Pierre de Gaillac, au nom de ses confrères, reconnaît devoir à noble Jacques de Boucherimbaud de Caste, écuyer habitant d'Albi, la somme de 100 liv. amiablement prêtée. (N° 418, f° III^c XXXII r°.)

1622. 1685, 14 mai. Pierre Dousset [4], commandeur de la commanderie Saint-André de Gaillac, fait vente, au nom de la communauté, à Louis de Loulm, avocat à la cour, habitant d'Albi, d'une rente de 120 liv., au capital de 2,400 liv. (N° 450, f° 83 v°.)

1623. 1685, 13 juin. Jacques Barthélemy, bourgeois d'Aubenas,

1. Il était commandeur depuis 1588.
2. Nommé le 3 avril 1632.
3. Il n'avait pas en effet été nommé régulièrement ; il avait permuté avec de Laroquebouillac.
4. Commandeur de 1667 à 1690 au moins.

comme procureur de noble Antoine de Sayet, sieur de Lacombe, gouverneur du château d'Aubenas, donne quittance à Pierre Dousset, commandeur de la commanderie de Saint-André à Gaillac, de la somme de 2,400 liv. (N° 450, f° 102 r°.)

1624. 1687, 7 juin. Louis Moutte, archidiacre de Sainte-Cécile, d'une part, et, d'autre part, Pierre Dousset, commandeur de Saint-Pierre et seul administrateur de l'hôpital Saint-André de Gaillac, Arnaud Gayrard, recteur d'Aucamville, diocèse de Toulouse, et Guillaume del Bosquet, fermier des fruits décimaux de Sénouillac pour le commandeur, font un accord au sujet de la dîme d'une terre au dit Sénouillac. (N° 401, f° 83 v°.)

DEUXIÈME PARTIE

LE CLERGÉ RÉGULIER

CHAPITRE PREMIER

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES

I. — ABBAYE DE CANDEIL [1]

1625. 1546, 29 janvier. Noble Guillaume de Couquons, écuyer, maître d'hôtel de Jacques de Castelnuou [2], évêque de Saint-Pons de Thomières, abbé de Candeil, arrente, au nom de l'abbé, les fruits, profits, revenus et émoluments de la place de Serres [3], sous la rente de 200 liv. (N° 131, f° CCCLXXVI r°.)

1625. 1560, 1er mai. Jean de Lavedan, marchand d'Albi et rentier des revenus de l'abbaye de Candeil, somme George de Montjuzieu, vicaire général de l'abbé, de lui faire valoir son contrat d'arrentement, car Guy de Melon, vicaire perpétuel de Técou et de ses annexes, a fait saisir des blés parce qu'il n'était pas payé de la pension de 70 liv. que lui fait l'abbé. (N° 157, f° XLV v°.)

1627. 1571, 17 novembre. Frère Paul Verdier, religieux de l'abbaye de Candeil, au nom de la communauté, somme Jean George Dumas,

1. Elle fut fondée au milieu du XIIe siècle. Voir la très intéressante monographie que M. Elie Rossignol a consacrée à cet établissement dans ses *Monographies communales, Histoire de l'abbaye de Candeil.*

2. Il vivait encore en 1586. Il avait pour vicaire général George de Montjuzieu que nous allons rencontrer.

3. C'est à Serres ou Serre que se trouvait le château abbatial, dans la commune de Labessière, à un kilomètre au nord du chef-lieu. On signale son existence en 1453. Cf. Elie ROSSIGNOL.

fermier en bloc des revenus de l'abbaye, de payer ce qui reste dû de l'arrentement. Dumas répond que, pour sa part, il est tout disposé à le faire; mais les héritiers du corentier Antoine de Teyssier doivent en payer la moitié. (N° 232, f° IIIcXXIIII v°.)

1628. 1598, 29 mai. George Le Doulx, chanoine de Sainte-Cécile, arrente la perception de 60 setiers de moussole et de 10 pipes de vin qu'il prélève annuellement sur les revenus de l'abbaye de Candeil. (N° 4, f° CCXI v°.)

1629. 1606, 12 novembre. Pierre Dièche, curé de Réalmont, au nom de Jeanne Dièche, veuve de Jean de Vèses, juge, en paréage avec l'abbé de Candeil, de Labessière, Montans et Annay [1], et aussi au nom des enfants de la dite veuve, fait cession de cet office à Pierre Picarel, habitant de Labessière, au prix de 600 liv. (N° 397, f° 459 r°.)

1630. 1615, 25 février. Dom Jean Boscq, religieux de l'abbaye de Candeil, et maintenant prieur de Bonnecombe [2] en Rouergue, faisant pour messire Pierre de Conardy [3], abbé de Candeil, requiert Antoine Dalbin, juge de Labessière, de lui déclarer s'il a jamais nommé Pierre Estuy à l'office de sergent de Labessière. La réponse est négative, la localité n'ayant jamais eu qu'un baile ou lieutenant de baile nommé par le roi et l'abbé, sgrs en paréage. (N° 117, liasses.)

1631. 1628, 14 juillet. Salvy Soulier, receveur des décimes du diocèse, déclare avoir reçu de révérend père en Dieu messire Antoine du Ruel [4], abbé commendataire de l'abbaye de Candeil, la somme de 1,171 liv. 3 s. 9 d. pour la quote-part des décimes imposées en 1627 par le clergé. (N° 209, f° CXXIIII r°.)

1632. 1643, 7 mars. Pierre Bermond, notaire de Montans, au nom de messire Antoine de Ruel, abbé de l'abbaye de N.-D. de Candeil, déclare à François Pendariés, commis à la commission de déclaration et dénombrement des biens nobles sujets au ban et à l'arrière-ban, que les biens de l'abbaye ne sont pas soumis à la déclaration et dénombrement. (N° 379, liasses.)

1633. 1645, 23 avril. Paul Dourlhès, marchand de Labessière, au nom de messire Antoine de Ruel, abbé de Candeil, vend 48 setiers

1. Annexe de Saint-André de Técou, dans la comm. de ce nom.

2. L'abbaye de Bonnecombe, en Rouergue, non loin de Rodez, vers le midi, est une fille de l'abbaye de Candeil. En 1166, l'abbé Gausbert y mena une colonie de religieux et y célébra la première messe le 12 janvier de cette année. Cf. Elie Rossignol.

3. Nommé en 1609 par le pape Paul V, sacré à Sainte-Cécile d'Albi en 1610, mort le 9 janvier 1618. *(Ibid.)*

4. Abbé de 1628 à 1669. Il succédait à Jacques de Philippeaux de la Vrillière et précédait Pierre Brun. *(Ibid.)*

de moussole, au prix de 8 liv. le setier, et 48 setiers de seigle, au prix de 5 liv. 8 sous le setier. (N° 307, f° 93 v°.)

1634. 1646, 4 avril. Il y avait procès entre Antoine de Ruel, abbé de Candeil, et Jean de Lavedan en délaissement des biens de l'abbaye, acquis en 1565 par de Lavedan. Les parties transigent et de Lavedan délaisse les biens acquis au prix de 6,000 liv. (N° 220, f° xxx r°.)

1635. 1658, 10 mai. Guillaume Boyssou, prieur de Candeil, délégué de l'abbé de Candeil à l'assiette diocésaine, représente au syndic et aux députés du diocèse que l'abbé de Candeil est de tour pour l'audition des comptes, qu'il représente le clergé et que, par suite, il est en droit d'opiner le premier. Ce droit lui est disputé par le syndic. Ce qui complique encore les choses, c'est que le baron, qui est de tour, et le consul d'Albi émettent la prétention de n'être précédés, dans l'émission de leur vote, que du seul représentant du clergé. Boyssou demande le retour à l'ancien usage. (N° 390, liasses.)

1636. 1691, 15 novembre. Marie Alette, veuve et héritière de Thomas Benaven, boucher d'Albi, reconnaît tenir en fief de Pierre de Brun [1], abbé de Candeil, un pré et un bois joignant, sis dans la juridiction d'Albi, lieu dit la Veyrière ou à Mabilène. (N° 457, f° 273 v°.)

1637. 1691, 17 novembre. Autre reconnaissance au même par Anne de Boyer, veuve d'Elie de Capet, comme tutrice de ses enfants, pour une maison sise au Vigan, confrontant avec la rue de l'Ort-en-Salvi. (N° 457, f° 274 v°.)

1638. 1738, 2 octobre. Serment ou profession de foi [texte latin] reçu par Gabriel Barthe, chanoine, archidiacre de Sainte-Cécile, vicaire général d'Armand-Pierre de la Croix de Castries, prêté par Etienne-Joseph de Toulouse de Lautrec [2], nommé par le pape, suivant les bulles du 6 des calendes d'août 1738, abbé commendataire de l'abbaye de Candeil, en remplacement de Marie de Foucaud de Sabatier [3], décédé. (N° 496, f° 253 r°.)

1. Nommé en 1669, confirmé par le pape Clément X le 3 février 1672, mort en 1723.

2. De la branche de Saint-Germier. Cet article confirme la supposition de M. Rossignol, qui dit que, nommé en 1734, il ne prit *peut-être* possession qu'en 1738. Il résidait habituellement au château de Lézignac, commune de Graulhet, une dépendance de l'abbaye.

3. Jean-Marie de Foucaud de Sabatéri, nommé par le roi en 1724, mort à Toulouse le 14 septembre 1733. Il n'était qu'abbé commendataire et ne résida jamais à Candeil. Cf. Elie Rossignol.

II. — HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM [1]

Commanderie de Rayssac [2]

1639. 1552, 28 septembre. Frère Guillaume Gerlard, religieux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Cambon-du-Temple [3], comme procureur de noble frère Jacques de Filartigue, dit de Gueyse [4], chevalier du même Ordre, commandeur de Rayssac et de ses membres La Salvetat et Lacapelle-Ségalar, se substitue un procureur. (N° 145, f° CXXIIII r°.)

1640. 1554, 27 juillet. Noble frère Jacques de Filartigue, dit de Gueysse, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la commanderie de Rayssac, arrente les revenus de Saint-Sirgue de Lautrec [5], membre de la dite commanderie, sous la rente de 250 liv., 12 chapons et 2 barriques de vin blanc. (N° 147, f° CLXXXI v°.)

1641. 1555, 29 avril. Frère Guillaume Gerlard, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de l'église de Notre-Dame de Mazières, dite aussi du Carla, demeurant à Cambon-du-Temple, arrente les fruits et le « verrolh » de son bénéfice sous la rente de 50 liv. et d'une demi-livre de poil de safran. (N° 148, f° LXXXIII r°.)

1642. 1556, 16 avril. Frère Jacques de Filartigue, dit de Gueysse, commandeur de la commanderie de Rayssac, arrente les fruits du bénéfice de Barre, membre de sa commanderie, sous la rente de 220 liv. (N° 149, f° XLIII v°.)

1643. 1556, 17 mai. Frère Jacques de Filartigue, dit de Gueysse, arrente les revenus de Saint-Jean de la Novele et de Saint-Pierre de Bénéjan [6], membres de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de 75 liv. (N° 149, f° CXXIII r°.)

1644. 1556, 17 mai. Arrentement par le même : 1° de Saint-Pierre des Ports [7], rente 90 liv. (f° CXXIIII r°) ; 2° de Saint-Pierre de Combejac [8] et de Saint-Léonard de Carme ou de Montfranc [9], rente

1. Les Hospitaliers s'étaient établis dans l'Albigeois à la fin du XIe siècle. La commanderie dépendait de Saint-Gilles.
2. Comm. d'Albi.
3. Comm. d'Ambialet. Cambon fut donné à l'Ordre du Temple, en 1171, par Bernard At. Cf., *Ordre de Malte, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, par Dom A. du Bourg, p. 561.
4. Ce commandeur ne figure pas dans la nomenclature dressée par du Bourg. Il faut sans doute le placer après Guyot de Marcilhac (1538-1541).
5. Saint-Cirq dans les vieux textes.
6. Comm. de Lombers.
7. Comm. de Graulhet.
8. Comm. de Lacaze.
9. Dans l'Aveyron.

80 liv. payables en or (f° CXXV v°); 3° de Lacapelle-Ségalar, rente 180 liv. en or (f° CXXVII r°); 4° de Sainte-Supérie de Montans [1], rente 92 liv. (f° CXXIX v°). (N° 149.)

1645. 1556, 7 août. Jean Maynard, prêtre de Vaour, reconnaît devoir 25 liv. à noble frère Pierre de Baulac [2], religieux de Saint-Jean de Jérusalem et grand prieur de Toulouse. La somme avait été reçue des mains de frère Pierre d'Albaye, recteur de Fontsorbes. (N° 149, f° CCXIIII r°.)

1646. 1557, 21 mai. Frère Aymeri de La Pierre [3], chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac, arrente les revenus de Barre, membre de sa commanderie, sous la rente de 240 liv., 1 quintal de fromage et 12 agneaux. (N° 151, f° LXXXXV r°.)

1647. 1557, 29 mai. Le même arrente les fruits de Saint-Jean de la Novelle et de Saint-Pierre de Bénajean, membres de sa commanderie, sous la rente de 85 liv. (N° 151, f° CIIII v°.)

1648. 1557, 8 juin. Frère Balthazar de Colan, commandeur de Caignac [4], chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, receveur au prieuré de Saint-Gilles [5], déclare qu'au dernier chapitre de l'Ordre, tenu à Saint-Gilles, la commanderie de Rayssac et de tous ses membres a été arrentée au frère Aymeri de La Pierre, qui en est le commandeur, sous la rente de 1,810 liv. De La Pierre présente des cautions. (N° 151, f° CXIIII r°.)

1649. 1557, 8 juin. Ce dernier arrente : 1° les revenus de Cambon du Temple, sous la rente de 170 liv., et ceux de Lacapelle-Ségalar, sous la rente de 200 liv. (f° CXV r°); 2° de Saint-Cirgue de Lautrec et de Saint-Pierre des Ports de Graulhet, sous la rente, l'un de 230 liv., l'autre de 95 liv. (f° CXVI r°); 3° de Sainte-Supérie de Montans, sous la rente de 97 liv. 10 sous (f° CXVII r°). (N° 151.)

1650. 1558, 17 mars. Frère Jean de Manhaud, dit Montagut, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Arsins [6] en Bordelais et de Saint-Antonin de Carme [7] en Albigeois, nomme

1. Voir aux paroisses.
2. De Baulac figure dans la liste des grands prieurs de Toulouse (1555-1569).
3. D'après du Bourg, ce commandeur occupa la commanderie de 1561 seulement à 1563.
4. Importante commanderie du Lauraguais de laquelle dépendaient 17 membres, entre autres Saverdun, Saint-Girons, Notre-Dame de Sallan, etc.
5. C'est une des plus anciennes et des plus importantes maisons de l'Ordre sur le continent et, en quelque sorte, la maison-mère des Hospitaliers de France ou du moins des commanderies comprises entre le Rhône et l'Océan.
6. Cette commanderie était située dans cette partie du Médoc enserrée entre l'Océan et la Gironde et qu'on désigne sous le nom de *Pays d'entre deux mers*. Jean de Maignan ou Magnan de Montagut fut commandeur de Caignac de 1555 à 1557.
7. Saint-Antonin de Lacalm.

pour procureurs frère Guillaume Gerlard, recteur de Cambon du Temple et du Carla, et Denis Choberny, recteur de Saint-Antonin de Carme. (N° 151, f° IIIcXXXIX v°.)

1651. 1558, 7 novembre. Quatre actes à la suite intéressant frère Aymery de Lapierre, commandeur de Rayssac, qui réclame des arrérages de censives dus au grand maître de Rhodes ou de Paysant, décédé le 9 août 1558. (N° 154, f° CCXLI r° et CCXLII r°.)

1652. 1559, 26 mai. Frère Aymery de La Pierre, commandeur de Rayssac arrente les revenus : 1° de Saint-Cirgue de Lautrec, sous la rente de 243 liv. (f° LXXXIIII v°) ; 2° du bénéfice de Puygouzon, rente 110 liv. d'argent et une livre de poil de safran (f° LXXXVI v°) ; 3° de Saint-Jean de la Novelle et de Saint-Pierre de Bénajam, près de Lombers, rente 85 liv. (f° LXXXIX r°) ; 4° de Sainte-Supérie de Montans, rente 86 liv. (f° LXXXXV v°) ; 5° de Masières ou du Carla, rente 100 liv. et demi livre de poil de safran (f° LXXXXVII r°) ; 6° de Saint-Pierre-des-Ports, à Graulhet, rente 90 liv. et 12 chapons (f° CV r°). (N° 156.)

1653. 1560, 4 janvier. Aymery de La Pierre arrente les revenus de Saint-Pierre de Gil [1], dépendant de la commanderie de Rayssac, sous la rente de 95 liv. (N° 156, f° IIcLVIII v°.)

1654. 1560, 15 mai. Aymery de La Pierre arrente : 1° les fruits de Vaour, membre de la commanderie de Rayssac sous la rente de 260 liv. (f° LVIII r°) ; 2° ceux de Cambon-du-Temple et de Carmanel d'Alban [2] sous la rente de 433 liv. 6 sous 8 deniers (f° LXI v°). (N° 157.)

1655. 1560, 17 juin. Noble frère Bertrand de La Tronche, religieux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Campagnac, prétendait avoir été injurié et battu par noble Arnaud Audoy de Saint-Beauzelli. Celui-ci niait, ainsi que ses parents et complices. Il y avait procès. Les parties, sous l'inspiration d'Aymery de La Pierre, renoncent au procès. Audoy paiera 40 liv. au frère de La Tronche. (N° 157, f° LXXXVIII v°.)

1656. 1560, 14 décembre. Frère Aymery de La Pierre, arrente les revenus du bénéfice de Saint-Antonin de Lacalm, membre de la commanderie de Rayssac, sous la rente de 100 liv. et de 50 setiers d'avoine. (N° 157, f° IIcVI v°.)

1657. 1561, 8 octobre. Aymery de La Pierre arrente : 1° les revenus de Lacapelle-Ségalar, membre de sa commanderie de Rayssac, à Guillaume Ginestel, marchand de Lagardeviaur, sous la rente de 190 liv. (f° CL v°) ; 2° les revenus de Saint-Pierre de Gil, sous la

1. Comm. de Trévien.
2. Comm. de Curvalle.

rente de 100 liv. et 4 bons « chauvraux » (f° CLX r°) ; 3° les revenus de Puygouzon et du Carla, sous la rente de 240 liv. et de 2 liv. de poil de safran (f° CLXXVI r°) ; 4° la métairie dite de la Boal, voisine du château de la commanderie et dont elle dépend (f° CLXXVII v°) ; 5° la métairie dite de la Rémésie (f° CLXXIX v°). (N° 160.)

1658. 1562, 23 mai. Aymeric de La Pierre arrente les fruits, revenus, profits, censives, lods et ventes de Saint-Pierre de Combejac et de ses dépendances, membre de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de 100 liv. et de 4 bons « chavreaux ». (N° 161, f° LIII r°.)

1659. 1562, 18 juillet. Dans l'église du château de Rayssac, Jean Olivier, prêtre de Lautrec, dressant son dire à frère Guillaume Gerlard, à genoux, tenant un cierge dans ses mains, dénotant charité et amour, portant une robe longue, demande à être reçu dans l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il est admis à faire profession. (N° 162, f° LXXVI r°.)

1660. 1563, 16 avril. Aymery de La Pierre arrente les revenus du bénéfice : 1° de Barre, membre de sa commanderie de Rayssac sous la rente de 280 liv. et d'un quintal de fromage de brebis (f° XVIII r°) ; 2° les revenus de tout le corps de Rayssac comprenant deux métairies à six paires de bœufs de labour, la métairie de la Pale [1], plus La Grange de Laval, où il prélève la 7e gerbe (f° XXI r°). (N° 163.)

1661. 1563, 26 avril. Aymery de La Pierre, commandeur de Rayssac, devant se rendre à Malte pour les besoins de sa charge, emprunte pour faire le voyage : 1° 200 liv. à Pierre Combanis, chanoine pénitencier de Sainte-Cécile (f° XXX r°) ; 2° 500 écus sol à Antoine Teulier, recteur de Puygouzon (f° XXXI r°). Il vend à François de Lescure, baron de Lescure, des bœufs à raison de 35 écus petits la paire, une vache et son veau, le tout pour 30 écus petits, des brebis à raison de 15 sous l'une, des moutons au prix de 30 sous l'un, des agneaux à 10 sous l'un. La vente s'élève à la somme de 396 liv. 3 sous 9 deniers, qui sont payés comptant (f° XXXII r°). Voir sur ce même voyage à Malte, n° 163, f°s XXXII v°, XXXIII r° et v°.

1662. 1564, 22 juin. Frère Aymery de La Pierre, commandeur de Rayssac, comme procureur de frère Gaspard de La Motte [2], commandeur de Faussergues [3], arrente les revenus de cette commanderie sous la rente de 360 liv. (N° 165, f° LXXXV r°.)

1663. 1564, 26 octobre. Devant Aymery de La Pierre, commandeur

1. Au bas du coteau où se dressent les restes de ce qui fut le château de Rayssac, vers la route d'Albi à Fauch, commune d'Albi, paroisse de Puygouzon.
2. De La Motte ne figure pas dans la nomenclature des commandeurs de La Selve.
3. Membre de la commanderie de La Selve. Voir le numéro qui suit.

de Rayssac, procureur et vicaire général de noble Gaspard de La Motte, commandeur de Faussergues, diocèse d'Albi, membre de la commanderie de La Selve [1], Guillaume de La Croix, prêtre de Faussergues, en sa qualité de procureur de frère Jean-Baptiste Ségua, recteur de Notre-Dame de Faussergues, résigne ce bénéfice. (N° 166, f° IIcXXII r°.)

1664. 1565, 25 décembre. Prise de possession de la commanderie de Rayssac par noble Bernard Blanc, dit de Valhausy [2]. Il est installé par noble Louis de Blanc, dit de Valhausy, prieur de Tauriac, procureur subrogé de noble frère Antoine de Roudez [3], dit de Mont Alègre, commandeur de Vaour. (N° 167, f° CLIII v°.)

1665. 1566, 19 mars. Frère Aymery de La Pierre, ancien commandeur de Rayssac et maintenant commandeur de Lachapelle-Livron en Quercy [4], déclare que, le 2 du présent mois de mars, il fut invité par le grand maître de Malte à se trouver, armé et bien équipé, à Malte dans le courant d'avril [lettre insérée au corps de l'acte]. Pour subvenir aux frais du voyage, il arrente tous les revenus de la commanderie de Rayssac (f° LXX v°). Voir sur cette affaire, f°s LXXVI v°, LXXVIII v°, LXXX v°, n° 168.

1666. 1572, 31 mai. Noble Bernard Blanc de Belhausi [5], commandeur de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem de Rayssac, arrente tous les fruits lui appartenant à Saint-Jean de la Nouvelle, juridiction de Lombers. (N° 34, f° CLXIII r°.)

1667. 1573, 28 novembre. Dette de 31 liv. à noble frère Bernard Blanc de Valhausan, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac. (N° 234, f° IIIcIIIIxxIIII r°.)

1668. 1577, 7 juin. Frère noble Jean de Soubiran d'Arifat [6], commandeur de Rayssac, procureur principal de noble frère Hugues de Loubens de Verdalle, commandeur de La Chapelle et du Château Sarrasin [7], jadis commandeur du Bastit [8], se substitue un procureur. (N° 174, f° CVI v°.)

1. Près de Cassagnes dans l'Aveyron.
2. D'après du Bourg, Aymery de La Pierre n'aurait occupé la commanderie que de 1561 à 1563. Le vrai nom du successeur de ce commandeur est Blanc de Valhausan et non Valhausy ou Belhausi.
3. Antoine de Rodez de Montalègre ne figure pas dans la nomenclature des commandeurs de Vaour.
4. La fondation de cette commanderie remonte à 1225. A cette date, Grimals de Livron fait donation aux Templiers de sa seigneurie de La Capelle et, en 1227, le comte de Toulouse se dessaisit en leur faveur de sa juridiction sur la ville et le territoire de La Capelle.
5. Lire Valhausan.
6. Ce commandeur ne figure pas dans la nomenclature de du Bourg.
7. La Capelle-Livron et Castel-Sarrasin. Hugues de Loubens-Verdalle en fut le grand commandeur de 1560 à 1581.
8. Dans le Quercy, où il resta de 1567 à 1570.

1669. 1577. Le même jour, Jean de Soubiran arrente les revenus de Lacapelle-Ségalar sous la rente de 180 liv. (N° 174, f° CIX r°.)

1670. 1578, 2 avril. Pierre Guyon de Savinhac, dit de Belcastel, religieux de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Bourdels [1], nomme pour procureur frère Jean de Soubiran, dit d'Arifat, commandeur de Rayssac. (N° 175, f° CXXXVIII r°.)

1671. 1580, 4 janvier. Frère Jean de Soubiran d'Arifat arrente les revenus de Saint-Pierre de Gil, dépendant de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de 26 écus 40 sous. (N° 176, f° III v°.)

1672. 1580, 4 avril. Jean de Soubiran d'Arifat, commandeur de Rayssac, vend 250 setiers de seigle, à raison de 1 écu 12 sous le setier. (N° 176, f° CXXIII r°.)

1673. 1581, 25 mai. Jean de Soubiran Arifat arrente tous les revenus de Lacapelle-Ségalar, membre de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de 66 écus. (N° 176, f° CXXIII r°.)

1674. 1581, 24 juin. Simon Vène emprunte 100 écus au capitaine Ramond Rovyère, demeurant au château de la commanderie de Rayssac. (N° 177, f° IIcLXXXXI v°.)

1675. 1582, 1er mai. Testament du capitaine Ramond Rovière, demeurant au château de la commanderie de Rayssac. Il fait héritier universel Pierre Lucque, armurier de Malte. (N° 178, f° IIcXI r°.)

1676. 1582, 27 juillet. Les trésoriers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte avaient prescrit à frère Jean de Soubiran Arifat de saisir les commanderies débitrices envers l'Ordre. De Soubiran, de son côté, avait chargé frère Gabriel d'Alzac la Douze, chevalier de l'Ordre [2], de saisir la commanderie de Condat en Périgord, appartenant à frère Jacques de Glandèves [3], ce qui avait été fait. De Glandèves demande la main-levée de la saisie pour lui permettre d'affermer les revenus de la commanderie et de satisfaire au trésor. Cette demande est accueillie. (N° 178, f° IIIcVI v°.)

1677. 1582, 30 août. Jean Boysset, marchand d'Albi, reconnaît avoir reçu commande de frère Jean de Soubiran Arifat de deux quintaux de chandelles de suif et d'un quintal de fromage d'Auvergne. (N° 178, f° 351 r°.)

1678. 1584, 18 juin. Frère Claude de Thésan Venasque, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac, arrente tous les revenus : 1° du Carla, membre de sa commande-

1. Du Bourg ne cite pas cette commanderie pas plus que le nom de son commandeur.

2. Il était commandeur du Temple de Bordeaux (1582-1597).

3. D'après du Bourg, commandeur de 1570 à 1576 seulement. Il désigne comme commandeur, à partir de 1577, Balthasar de Vintimille.

rie, sous la rente de 33 écus 20 sous et 4 onces de safran; le carnenc est réservé (f° CLXIII v°); 2° de Lacapelle-Ségalar, sous la rente de 66 écus 40 sous (f° CLXIIII v°); 3° du membre de Puygouzon, sous la rente de 30 écus (f° CLXV v°). (N° 179.)

1679. 1585, 1er mai. Le chevalier de Vénasque, frère Claude de Thézan, commandeur de Rayssac, comme procureur de frère Jean Langasque, commandeur de Gouts [1], arrente les revenus de cette commanderie, ainsi que ceux d'une terre appelée Saint-Aricquan, juridiction d'Aigues-Mortes, sous la rente de 126 écus 40 sous. (N° 180, f° CXXVII r°.)

1680. 1585, 21 juin. Claude de Thézan Vénasque arrente les revenus : 1° de Saint-Jean de Montade et des Cinq Fraires, annexes de La Salvetat [2], membres de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de 18 écus 20 sous (f° CLXXI v°); 2° de la Grange de Notre-Dame de Nogarède, dite aussi la Grange de la Cavalerie-lès-Pamiers, membres de la commanderie de Cainhac, sous la rente de 110 écus (f° CLXXII r°). (N° 180.)

1681. 1587, 6 avril. Claude de Thézan Vénasque arrente à demi-fruits la métairie de Rémésié, située près du château de la commanderie de Rayssac, de trois paires de bœufs de labour. (N° 182, f° LXX v°.)

1682. 1588, 15 avril. Frère Claude de Thézan Vénasque, commandeur de Rayssac, représenté par Christophe Champruf, demeurant au château de Rayssac, traite avec Martin Robert, tapissier d'Albi, pour la confection d'une tapisserie destinée à orner la salle principale du château de Rayssac. Elle sera en filet du pays et mesurera 13 cannes 4 empans de pourtour, en 7 pièces de 15 empans de hauteur, « en champ verd à fuellaiges, ramaiges et verdure ». Il y sera représenté une scène de chasse « de toutes bestes et hommes à pied et à cheval ». Robert travaillera au château et il sera pourvu à sa dépense et à celle de ses serviteurs. Il recevra en outre 67 écus. (N° 183, f° CXLIIII v°.)

1. Dans la vicomté de Fézenzaguet, Dom du Bourg ne nomme pas le commandeur Langasque, qu'il faut placer après Pierre Mosquet, vice-prieur de Malte.

2. Il faut lire Saint-Jean de la Malemontade, qui figure parmi les anciennes églises dépendant de la commanderie de Rayssac citées par du Bourg. D'autre part, un lieu dit La Salvetat existe à Montans et les Cinq Frères se trouvent à Lisle, commune limitrophe de Montans. L'église de Saint-Jean de la Malemontade devrait donc être recherchée dans la région Montans-Lisle. Mais nous allons voir (n° 1687) que La Salvetat dont il s'agit ici se trouve dans la commune de Puycelci. Il devient donc difficile de situer Saint-Jean de Malemontade. Serait-ce Saint-Jean de Montels ? Les cinq Frères, fils de sainte Félicité, étaient honorés dans l'Albigeois. Leur fête était célébrée le 10 juillet. Il y a lieu cependant de remarquer que le calendrier porte les « Sept Frères ».

1683. 1589, 6 avril. Frère Claude de Thézan Vénasque, commandeur de Rayssac, arrente à moitié fruits la métairie de Saint-Cirgue de Lautrec, dépendant de sa commanderie. Le métayer devra en outre donner au commandeur 12 chapons, 12 gélines, 4 oies et 1 pourceau de la valeur de 2 écus. (N° 184, f° CLXXXIII v°.)

1684. 1589, 8 juin. Le même de Thézan est substitué par Pierre Roux de Belvèze [1], commandeur d'Espalion, procureur du trésor et de l'Ordre des Hospitaliers, suivant procuration donnée à Malte le 12 décembre 1586 et signée J. Vidacus de Nando (ou Naudo), pour arrenter le membre de Saint-Sernin d'Ambres [2] dépendant de la commanderie de l'Espinasse. (N° 184, f° IIcVI r°.)

1685. 1590, 15 mars. Claude de Thézan Vénasque arrente les dîmes sur la laine, les agneaux et les censives du bénéfice de Combejac, près de Lacaze, membre de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de deux écus. (N° 185, CXVI r°.)

1686. 1594, 27 juin. Claude de Thézan Vénasque arrente : 1° les blés, vins et cochons de Lacapelle-Ségalar, dépendant de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de 20 écus (f° IIcXXI r°) ; 2° les fruits de Cambon-du-Temple et de Carmanel sous la rente de 90 écus (f° IIcXXV r°). (N° 188.)

1687. 1595, 19 juin. François Dumas, secrétaire du chevalier Vénasque, frère Claude de Thézan, commandeur de Rayssac, arrente, au nom de celui-ci, les revenus de Lacapelle-Ségalar et de Haute-Baisse [3], sous la rente de 30 écus. (N° 189, f° CXXIX r°.)

1688. 1596, 9 juillet. Le chevalier de Vénasque, Claude de Thézan, arrente les revenus de Saint-Jean de La Montade et de La Salvetat, près de Puycelci, membres de sa commanderie de Rayssac, sous la rente de 12 écus. (N° 190, f° CXXX r°.)

1689. 1596, 20 août. Claude de Thézan Vénasque arrente tous les revenus de Saint-Pierre de Combejac, Roquesusières, Montfranc [4], Cambajou [5] et le Mas-Dieu [6], sous la rente de 100 liv. (N° 190, f° CLIII r°.)

1690. 1598, 15 avril. Lucio de Trescazals, comme procureur de frère Claude de Thézan Vénasque, sgr baron et commandeur de

1. Il occupa la commanderie de 1583 à 1603.
2. Il existe encore, dans cette commune, un lieu dit La Commanderie.
3. Il faut lire Aussevaysse, commune de Milhars. L'église de ce nom est au nombre de celles qui figurent dans la sentence arbitrale de 1174, entre Guillaume, évêque d'Albi, et Guiscard, prieur de l'Hôpital dans l'Albigeois, au sujet des droits épiscopaux sur les églises de l'Ordre.
4. Roquecesières et Montfranc dans l'Aveyron.
5. Comm. de Saint-Pierre-de-Trivisy.
6. Comm. de Marsal.

la commanderie Saint-Jean de Jérusalem de la Tronquière [1], donne quittance de la somme de 20 écus au lieutenant principal du juge ordinaire de Graulhet. (N° 95, liasses.)

1691. 1599, 17 décembre. Frère Honorat du Pagès, chevalier de Chastuel [2], commandeur de Rayssac, arrente les revenus de Combejac, Roquesusière, Poustomy [3], Cambajou et le Mas-Dieu, sous la rente de 100 liv. (N° 193, f° IIII^c IX r°. Voir aussi IIII^c IX v° et IIII^c X r° et v°.)

1692. 1613, 5 juillet. Michel Escande, bourgeois d'Arles, procureur du commandeur d'Astros, frère François de Vintimille [4], receveur pour l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, confesse avoir reçu du commandeur de La Selve, frère Claude de Gérante-Labruguière [5], la somme de 799 liv. 9 s. 8 d. (N° 196, f° LXXXVIII v°.)

1693. 1617, 13 mai. Frère Philippe de Soubiran Arifat [6], chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac, fait arrenter les droits seigneuriaux et les dîmes de Sainte-Supérie de Montans, membre de sa commanderie, sous la rente de 85 liv. et d'une pipe de vin blanc. (N° 199, f° LII v°.)

1694. 1620, 8 juin. Noble Charles de Soubiran, sgr de La Cazelle [7], comme procureur de frère Philippe de Soubiran Arifat, commandeur de Rayssac et de Saint-Félix [8], arrente à Pierre Aussaguel, marchand de Montsalvy, tous les membres de la commanderie de Rayssac, pour une durée de trois ans, sous la rente annuelle de 1,800 liv. portables à Toulouse ou au lieu de Martin en Rouergue. (N° 202, f° LXXXXV r°.)

1695. 1623, 8 juin. Jacques de Soubiran, sgr de La Cazelle, et François de Villeneuve, chanoine de l'église cathédrale de Castres, fermiers principaux des revenus de tous les membres de la commanderie de Rayssac, les subarrentent à Pierre Aussaguel, marchand de Montsalvy. (N° 205, f° LXXXVI r°.)

1696. 1624, 10 mai. Tristan de Villeneuve-Maurens, chevalier de

1. Le commandeur de la Tronquière, en Quercy, avait titre de baron et droit d'entrée aux Etats de la Province. Du Bourg le fait occuper la commanderie de 1600 seulement à 1630.

2. Du Bourg ne lui fait occuper la commanderie qu'à partir de 1603.

3. Dans l'Aveyron.

4. Du Bourg ne cite aucune commanderie du nom d'Astros et l'on ne trouve un François de Vintimille qu'en 1660.

5. Il occupa la commanderie de 1611 à 1623.

6. De Soubiran d'Arifat ne figure pas dans la nomenclature des commandeurs dressée par du Bourg, qui place à cette date le commandeur Tristan de Villeneuve-Maurens.

7. Comm. de Teillet.

8. Saint-Félix de Sourgues dans l'Aveyron. C'est dans la liste des commandeurs de Saint-Félix que du Bourg fait figurer de Soubiran de 1611 à 1632.

l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac, arrente à Pierre Aussaguel, marchand de Montsalvy, les revenus de tous les membres de la commanderie sous la rente de 3,450 liv. (N° 206, f° LVIII r°.)

1697. 1636, 7 avril. Frère Honoré de Grasse de Montauron [1], commandeur de Rayssac, arrente tous les revenus de la commanderie pour une durée de 5 ans, au prix de 14,400 liv. (N° 216, f° XIX r°.)

1698. 1679, 11 décembre. Charles Bernard, maître d'hôtel de messire frère Louis de Forbin de Guardane [2], commandeur de Rayssac, nomme pour procureur Pierre Rebufat, marchand d'Aix-en-Provence, à l'effet de recouvrer une créance de 1,260 liv. sur Jean Mayen, maître charpentier de Marseille. (N° 420, f° II^c r°.)

1699. 1680, 18 janvier. Frère Louis de Forbin de Gardane, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac et de Guitalens [3], baille en arrentement à François Gardès, bourgeois d'Albi, pour une durée de 6 ans, tous les revenus de ses commanderies, sous la rente de 6,400 liv. (N° 420, f° II^cXVIII r°.)

1700. 1681, 8 février. Au château de Rayssac, Louis de Forbin de Gardane, commandeur de Rayssac et de Gap, fait enregistrer un bail d'arrentement à Antoine Bernard et à son frère Charles, celui-ci au service du commandeur, des droits seigneuriaux qu'il prélève, comme haut justicier, à Anton en Provence, et des revenus du membre de Saint-Geniex, sous la rente de 1,050 liv. (N° 421, f° XXVII v°.)

1701. 1681, 13 septembre. Bail à besogne passé entre Louis de Forbin de Gardane, commandeur de Rayssac, et George et Pierre Hugonet, père et fils, menuisiers d'Albi, pour la façon de quatre petits tabernacles, semblables au dessin fourni par ces derniers, sauf que toutes les colonnes seront pareilles à celle qui se trouve à la gauche du dessin, au prix de 51 liv. Les tabernacles furent livrés le 7 novembre suivant. (N° 421, f° CXXXVII v°.)

1702. 1681, 17 septembre. Pierre Janton donne quittance au même de Forbin de la somme de 55 liv. pour la façon d'un bateau destiné au port de Guitalens. (N° 421, f° CXXXXI v°.)

1703. 1682, 19 janvier. Le même de Forbin donne quittance à Antoine Gardès, fermier de la commanderie, de la somme de 2,300 liv., acompte sur le montant de l'afferme. (N° 421, f° CCIIII v°.)

1. Encore un commandeur qui ne figure pas dans la liste de du Bourg. Il cite Antoine de Glandèves-Castelet (1647), Jean-Philippe du Cos de la Hitte (1655), Charles de Villages (1662), Jean-François de Verdelin (1675-1677).
2. C'est le successeur immédiat de Jean-François de Verdelin.
3. C'est en 1655 que l'Ordre acheta la seigneurie de Guitalens, au prix de 50,500 liv.

1704. 1683, 7 août. Antoine Gardès, fermier général des revenus de la commanderie de Rayssac, au nom du commandeur, traite avec Pierre Jamme, notaire du Castelviel, pour faire l'arpentement et la reconnaissance des fiefs de la commanderie dans la vicomté de Lautrec. (N° 422, f° CXIX r°.)

1705. 1684, 31 décembre. Frère Louis de Rabot de Visselieu [1], chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac et de Guitalens, nomme pour son procureur Antoine Gardès à l'effet de recevoir les reconnaissances dans tous les fiefs de la commanderie. (N° 422, f° IIIcLXXXIII r°.)

1706. 1685, 5 novembre. Louis de Rabot de Visselieu, commandeur de Rayssac, donne quittance à Antoine Gardès, fermier de la commanderie, de la somme de 849 liv. 6 sous, pour fin de paiement du prix de l'afferme. (N° 423, f° IIcXVI r°.)

1707. 1687, 10 septembre. Louis de Rabot de Visselieu, commandeur de Rayssac, traite avec un charpentier pour réparer son moulin de Guitalens, au prix de 500 liv. (N° 424, f° CLXXXXII v°.)

1708. 1688, 8 mai. Pierre Perrotin, agent de Louis-Imbert de Rabot de Veyselieu, commandeur de Rayssac, traite avec un charpentier pour la construction d'un bateau de 6 cannes de longueur et 8 empans de largeur, destiné au port de Guitalens. Prix 60 liv., une barrique de vin pur et 6 mesures de moussole. Le bois est à la charge du commandeur. (N° 425, f° IIIcLXXXX r°.)

1709. 1688, 5 août. Antoine Pezous, vicaire de Puygouzon, avait pris en afferme, sous la rente annuelle de 4,500 liv., les revenus de la commanderie de Rayssac. Il se substitue dans cet arrentement messire Laurens d'Urre de Brette [2], chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Pierre Perrotin, agent du commandeur. Celui-ci ratifie la substitution. (N° 425, f° IIIIcLXVII v°.)

1710. 1688, 5 août. Louis-Imbert de Rabot de Vaycelieu, commandeur de Rayssac et de Guitalens, s'était engagé, le 18 avril 1684, à servir une pension annuelle de 300 liv., sur les revenus de la commanderie, à André Brochier, lieutenant du châtelain de Grave en Dauphiné. Or, il n'avait jusqu'à ce jour payé que 70 liv. Brochier lui fait abandon de tous les arrérages moyennant le paiement de 150 liv. (N° 425, f° IIIIcLXIX v°.)

1711. 1689, 15 mai. Messire Jean-François de Robin de Barbantane, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur

1. Louis-Imbert de Rabot de Visselieu, que du Bourg n'a rencontré qu'une fois en 1687.

2. Il figure comme commandeur d'Arcens de 1700 à 1712.

de Caniac [1], receveur au grand prieuré de Toulouse, en conséquence du décret de son éminence le grand maître, baille en arrentement, en présence de Louis-Imbert de Rabot de Vicelieu, commandeur, les revenus de la commanderie de Rayssac, ceux de Guitalens réservés à Pierre et Etienne Gardès frères, sous la rente de 4,600 liv. (N° 426, f° LIII v°.)

1712. 1696, 19 juin. Louis Boutonier, fermier général des revenus des membres de la commanderie de Rayssac, sousarrente à noble Alphonse de Lescure, sgr du Verdier, les revenus décimaux et seigneuriaux de Saint-Pierre de Gil, sous la rente de 70 liv. (N° 298, f° 162 r°.)

1713. 1697, 23 juin. Joseph de Madron [2], chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, administrateur de la commanderie de Rayssac et de Guitalens, dont Louis-Imbert de Rabot de Visselieu était commandeur, était en instance devant nosseigneurs des requêtes du palais de Toulouse contre les habitants et tenanciers de Brétaures, Puech-de-Lhom, Belvèze [3], etc., au sujet d'un droit de tasque qu'il prétendait exiger d'eux. Les tenanciers se syndiquent pour défendre à l'instance. (N° 462, f° 150 r°.) [4].

II. — FRÈRES PRÊCHEURS, DITS AUSSI JACOBINS OU DOMINICAINS [5]

1714. 1524, 4 avril. Dans la chapelle du couvent des Frères Prêcheurs, le prieur Arnaud de Vésia et les religieux capitulairement assemblés, nomment pour leurs syndics le prieur lui-même et les frères Arnaud Dupont et Martial Gombert. (N° 8, f° CXXV r°.)

1715. 1531, 1er avril. Les Frères Prêcheurs, représentés par leur syndic, frère Antoine du Luc, achètent, au prix de 3 liv. 10 s., une

1. Du Bourg ne cite pas de Robin de Barbantane parmi les commandeurs de Caignac. Cependant il figure dans la liste des receveurs généraux de l'Ordre (1678-1694).

2. Le même auteur cite un de Madron, dont le prénom n'est pas indiqué, comme commandeur de Caubins en 1715-1717. Ce doit être Joseph de Madron.

3. On trouve un Puech-de-Lhom dans la paroisse de Cambon-du-Temple. Ces trois fiefs doivent sans doute être rapprochés l'un de l'autre.

4. Du Bourg a pu dresser la liste des commandeurs de Rayssac jusqu'en 1760. Il signale : Jean de Rolland-Relhannette (1699-1702), Jean-François de Polastron-Lahillière-Saint-Cassian (1710-1715), Pierre-Félix de la Raynarde (1723-1729), Michel d'Albert de Sainte-Croix (1738), Joseph de Chalvet-Rochemontès (1744-1746), de Raousset (1760).

5. La fondation de ce couvent date de 1275. L'assemblée générale de l'Ordre tenue, cette année, à Perpignan, envoya huit religieux à Albi. Ils s'établirent d'abord à l'hôpital Saint-Jacques construit primitivement sur les Lices du Nord, en face du parc de la Préfecture. La maison conventuelle fut transférée, quelques années après, en face de la Porte de Ronel, sur le terrain compris entre la rue de la République (ancienne rue du Séminaire) et le ruisseau de Caussels.

rente censuelle de 1 cartière de froment sur une terre sise au mas de Liranh, paroisse de Saint-Sernin [1]. (N° 10, f° II r°.)

1716. 1539, 19 septembre. Les Frères Prêcheurs vendent à Jean de Lescure, baron de Lescure, une rente censuelle de 4 setiers 1 émine de seigle à prélever sur les habitants des masages de la Boyssière [2], de la Capélié [3], de la Botière (ou Saint-Paul) [4], de la Massagrié [5], situés dans la juridiction de Marcel. (N° 27, f° XLIIII v°.)

1717. 1542, 14 novembre. Noble Antoine de Cajarc, sgr de Livers, frère Ramond Barravi, docteur en théologie, vicaire général de toute la congrégation des Jacobins de France, frère Jean Roques, supérieur et syndic des Jacobins d'Albi, font une procuration. (N° 15, f° XCII v°.)

1718. 1546, 23 novembre. Barthélemy Fabre, prieur des Jacobins, Pierre Richier, prieur des Carmes, Louis de Laporte, gardien des Frères Mineurs, syndiquent leur communauté. (N° 17, f° XLII r°.)

1719. 1550, 27 janvier. Les Frères Prêcheurs vendent, au prix de 16 liv., une maison sise à « la vouta de Codenh », à Albi. (N° 138, f° CCLXXXXII r°.)

1720. 1554, 12 juillet. Les Jacobins arrentent leur mouline à trois meules sur le ruisseau de Caussels. (N° 28, f° CXCIX r°.)

1721. 1556, 1er juillet. Frère Bernard Bodeti, syndic des Jacobins d'Albi, vend un cheval au prix de 15 liv. (N° 149, f° CLXXIIII r°.)

1722. 1567, 25 juillet. Bernard Bodot et Salvi Palharés, syndics des Frères Prêcheurs, vendent à Bernard Séré une vigne à Arthès, « al fons de la costa de Vidal ». (N° 21, f° IIIIcXI r°.)

1723. 1572, 30 septembre. Guillaume Cassan, syndic des Frères Prêcheurs, arrente la métairie de la Teyssonnière à Mailhoc, appartenant au couvent, sous la rente de 7 setiers 1 émine de moussole. (N° 233, f° VcXXVII v°.)

1724. 1574, 23 février. Frère Guillaume Cassanh, syndic et sous-prieur des Frères Prêcheurs d'Albi, arrente une terre appartenant au couvent, sise al Ségalar d'Albi [6], sous la rente de 3 demi-cartes, 1 carton, 1 pène [7] et demi-pène de seigle. (N° 236, f° LXXV r°.)

1725. 1574, 16 avril. Dans le couvent des Frères Prêcheurs d'Albi,

1. Saint-Sernin-lès-Mailhoc, aujourd'hui Cagnac.
2. Comm. de Saint-Jean de Marcel.
3. Comm. de Valdériès.
4. Aujourd'hui Saint-Paul, comm. de Saint-Jean de Marcel.
5. Même comm.
6. Ce lieu dit a disparu du cadastre d'Albi. On doit entendre par *Ségalar* ou *Ségala* une terre propre à la culture du seigle.
7. Les mesures de capacité pour les grains comprenaient le setier, l'émine, la cartière ou carte, la demi-cartière, le carton, le boisseau ; l'unité inférieure égale la moitié de l'unité immédiatement supérieure. Dans ses *Tables de conversion des anciennes mesures en nouvelles*, Bousquel ne cite pas la penne, qui est la moitié du boisseau. La penne se divisait en quatre quarts.

devant de Fonvieille, prieur du dit couvent, et les autres frères capitulairement assemblés, le frère Pierre Masenx expose que son père vient de mourir et qu'il lui a fait un légat. A cause des guerres civiles qui sévissent, le couvent pouvant être envahi, il demande à être autorisé à sortir pour choisir un procureur qui serait chargé de prendre soin de ses intérêts. (N° 237, f° CLX v°.)

1726. 1575, 26 avril. Dans les cloîtres du couvent des Frères Prêcheurs, Henri de Fonvieille, prieur de la communauté, assisté de la plupart des religieux, remontre à Denis Ferrandier, lieutenant du juge de la Temporalité, qu'en raison de la guerre civile, « ils sont en telle nécessité qu'ils n'ont aucungs fruits pour vivre, moins argent pour en achepter », et qu'ils sont dans l'obligation de vendre leur bien le moins utile. Ils sont autorisés à vendre une terre. (N° 238, f° CCXXXIX r°.)

1727. 1577, 29 juin. Dans la chapelle du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, Henri de Fontvieille, prieur de la communauté, assisté des religieux, expose à Denis de Ferrandier, lieutenant principal du juge de la Temporalité, qu'en raison des troubles et guerres civiles, ils avaient dû fortifier leur couvent ; qu'ils poursuivaient d'importants procès pour le recouvrement de leurs revenus ; que, ne pouvant faire les quêtes accoutumées, ils avaient dû emprunter et gager leurs emprunts avec les plus précieux ornements de leur église ; qu'ils paient 150 liv. d'intérêts. Le conseil de leur Ordre avait autorisé la vente des biens les moins utiles. Ils avaient aliéné, aux enchères publiques, les prés de Fargues, que le ruisseau de Caussels endommageait souvent, au prix de 600 liv. Les religieux, du consentement de Ferrandier, passent acte public de cette aliénation. (N° 239, f° CCCXLIIII r°.)

1728. 1582, 21 août. Les Frères Prêcheurs d'Albi, François Cazali, prieur, Guillaume Cassan, sous-prieur, Vincens de Gordon, Guillaume Ramond, Moysset, Antoine Rogier, Pierre Combes, Albert Bosségui, capitulairement assemblés, nomment pour syndic leur prieur Cazali. (N° 244, f° CCCCIIII^{XX}IIII r°.)

1729. 1584, 6 février. Frère François Cazaly, prieur du couvent des Frères Prêcheurs, donne quittance à Jean Laurens, tuteur des héritiers de Pierre Marmesse, de la somme de 22 écus légués par ce dernier au couvent. (N° 38, f° 32 r°.)

1730. 1584, 9 juin. Frère François Casali, prieur et syndic des Frères Prêcheurs, vend à noble Jean d'Arthus, sgr de Montans, une terre de 7 mesures et quelques boisseaux sise à Las Moles[1], au Bout-du-Pont, au prix de 33 écus 20 sous. (N° 246, f° CCCX r°.)

1. Il existe encore une rue de ce nom. Elle a son embouchure à l'extrémité nord de la rue Carmaux.

1731. 1585, 15 septembre. Devant frère Jacques de Palude, prieur de la province occitaine et receveur des Frères Prêcheurs, et frère François Cazali, prieur du couvent d'Albi, les religieux de ce couvent nomment pour leurs syndics les frères Jean de Rouffiac et Guillaume Cassanh. (N° 247, f° CCCCLXI r°.)

1732. 1586, 8 janvier. Noble Antoine Bernard, de Puybegon, fait donation *post mortem* aux Frères Prêcheurs d'Albi, représentés par Henri de Fonvieille, leur vice-gérant, d'une métairie sise à Ambres[1], à charge de messes. (N° 248, f° XV r°.)

1733. 1589, 12 juin. Les Frères Prêcheurs capitulairement assemblés sous la présidence de leur prieur, Robert Genton, nomment pour leurs syndics et procureurs Guillaume Masseux et Albert Bosséguy. (N° 251, f° CCCXXV v°.)

1734. 1591, 23 juillet. Les Frères Prêcheurs, Mathieu Barthélemy étant leur prieur, nomment pour syndics les frères Albert Bosséguy et Gabriel Besseti. (N° 253, f° V^C^XXII r°.)

1735. 1593, 22 octobre. Les Frères Prêcheurs, sous la présidence de Mathieu Barthélemy, leur prieur, nomment pour syndics les frères Guillaume Ramond et Jean Bosséguy. (N° 255, f° VII^C^XVIII r°.)

1736. 1594, 10 juin. Testament du frère Pierre Bru, du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, au moment de faire profession. Il était originaire de Labastide-Gabausse. (N° 256, f° CCC r°.)

1737. 1597, 21 octobre. Blaise de la Palut, prieur des Frères Prêcheurs d'Albi, rend à Dominique Bessière, recteur de Trugier en Gascogne, la promesse qu'il lui avait souscrite de lui remettre les revenus de la dite église. (N° 259, f VI^C^XL v°.)

1738. 1607, 15 mars. Par testament du 25 mai 1499, Durand Marinier, marchand d'Albi, avait constitué son petit-fils héritier universel de ses biens et lui substituait, en cas de décès sans enfant, les Frères Prêcheurs, l'hôpital Saint-Jacques et le bassin du Purgatoire de Saint-Salvi. Le cas de substitution se produit. Il y a des procès. Finalement, le 15 mars 1607, Elie de Gasquet, syndic de l'hôpital, Hyacinthe Suarès, vicaire des Frères Prêcheurs, et les bassiniers du Purgatoire font un accord avec Françoise d'Hébrailh, à qui serait revenue la succession. (N° 58, f° CIIII^XX^XIX v°.)

1739. 1619, 10 avril. Frère Antoine Rolle, adjoint du syndic des Frères Prêcheurs, nomme des procureurs pour répondre à l'assignation donnée au couvent par Hélène de Jean de Saint-Project, soi-disant héritière de feue Ysabeau de Caraman, celle-ci succédante à Antoinette de Caraman de Foix, veuve et héritière de Blaise de Mirabel. (N° 120, liasses.)

1. Sans doute le masage d'Ambres dans la commune d'Aussac.

1740. 1644, 17 avril. Testament de Hugues Cordes, hôtelier du logis de Notre-Dame d'Albi. Il veut être enseveli dans la chapelle de Saint-Laurens de l'église des Frères Prêcheurs. (N° 306, f° 101 v°.)

1741. 1646, 14 août. Frère Jean Favarel, syndic du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, et frère Dominique Dufaur, syndic du couvent du même Ordre de Toulouse, donnent quittance à Louis Lebrun, sgr de Saint-Hippolyte [1], de la somme de 2,100 liv. (N° 382, liasses.)

1742. 1647, 31 mars. Frère Dominique Dufaur, syndic du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, donne quittance à Jean Gayral, marchand de Pampelonne, de la somme de 283 liv. 5 sous. (N° 349, f° 134 r°.)

1743. 1652, 12 janvier. Le P. Bertrand Collonques, syndic des Frères Prêcheurs d'Albi, donne quittance à Catherine Fournier, veuve de Pierre Gilabert, de la somme de 65 liv., montant d'un legs de 40 liv. fait au couvent par Perrette de Saint-Martin et des intérêts dus depuis le 27 août 1641. (N° 314, f° 11 v°.)

1744. 1652, 7 mai. Le P. Bertrand Collonque, syndic du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, subroge Gabriel Cochin, bourgeois de cette ville, en l'hypothèque prise par la communauté sur la succession de feu Antoine Teyssonières, marchand de Mailhoc. (N° 355, f° 139 v°.)

1745. 1653, 7 novembre. Louis Bousquet, avocat à la cour, fait donation au couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, représenté par le prieur Hyacinthe Labut et les PP. Bertrand Collonque, Jean-Raymond Boisset, Dominique Lacombe, Réginald Darènes et Antoine Crestien, de la somme de 1,200 liv., en considération de son fils Louis, religieux profès au dit couvent. (N° 386, liasses.)

1746. 1655, 22 septembre. Françoise de Chassan, femme de Jean Laurenci, lieutenant principal en la judicature d'Albigeois, siège du Bout-du-Pont, fait une fondation de huit messes basses dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire de l'église du couvent des Frères Prêcheurs à célébrer aux fêtes de Notre-Dame de la Conception, de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation, de Notre-Dame des Neiges, de l'Assomption, de la Nativité, de la Présentation. Dotation 100 liv. (N° 358, f° 303 r°.)

1747. 1658, 22 février. Les PP. Pierre André, prieur, Dominique Lacombe, sous-prieur, Michel Bonardeau, vicaire, François Bruel, Raymond Cammas, religieux du couvent des Frères Prêcheurs, au nom de la communauté, baillent à loyer une terre sise au-dessous

1. Comm. de Monestiés.

du couvent, le long du ruisseau de Caussels, confrontant avec « le fossé qui est au fonds du bout de l'enclos », sous la rente de 50 sous par an. (N° 361, f° 76 v°.)

1748. 1658, 19 octobre. Les Frères Prêcheurs du couvent d'Albi, Pierre André, prieur, Raymond Capmas, sous-prieur, Dominique Lacombe, vicaire, Paul de Saint-Raymond, François Bruel, Hyacinthe Bec, Jean-Baptiste Dupuy, faisant le corps de la communauté, approuvent une transaction intervenue avec messire Charles de Durand de Bonne, sgr et baron de Sénégas, au sujet d'un legs fait au couvent par dame Béatrix de Lévy, vicomtesse de Lautrec. (N° 390, liasses.)

1749. 1659, 11 août. Le P. Dominique Lacombe, syndic des Frères Prêcheurs, baille en afferme la terre et la chènevière situées au delà du ruisseau de Caussels, au-dessous de l'enclos du couvent, ainsi qu'une autre terre sise le long de l'église, hors de l'enclos, sous la rente annuelle de 20 liv. (N° 362, f° 289 r°.)

1750. 1661, 23 mai. Le P. Dominique Lacombe, syndic des Frères Prêcheurs, donne quittance à Charles de Durand de Bonne, sgr et baron de Sénégas, de la somme de 100 liv., montant des arrérages de la fondation faite par dame Béatrix de Lévy. (N° 365, f° 172 r°.)

1751. 1666, 3 février. Les Frères Prêcheurs d'Albi, assemblés capitulairement, nomment pour syndic leur prieur Hyacinthe Périlleux. (N° 395, liasses.)

1752. 1671, 16 novembre. Barthélemy Auque reconnaît devoir aux Frères Prêcheurs d'Albi, représentés par leur syndic Hyacinthe de Bec, la somme de 150 liv. léguée au couvent par Pierre Lugan et dont Auque lui était débiteur. (N° 375, f° 260 r°.)

1753. 1675, 1er juin. Ouverture du testament secret[1] de Jean Caldagués, mort ce même jour. Il veut être enterré dans l'église des Jacobins d'Albi, devant la chapelle du « Sépulcre » de la confrérie des Agonisants. Sur la pierre tombale, qui portera ses armes, devra être gravée l'inscription suivante : « Ci gist Jean Caldagués, bourgeois d'Albi, fondateur de la saincte théologie en ce couvent, qui décéda le... l'an... *Requiescant in pace.* » Il lègue 3,000 liv. pour la fondation de la chaire de théologie et pour une messe. Legs aux couvents d'Albi. Il institue héritier général l'hôpital Saint-Jacques. (N° 322, f° 73 r°.)

1754. 1687, 23 décembre. Le P. Hyacinthe Laville, syndic des Frères Prêcheurs, donne quittance à Marie de Padiès, femme de

1. Les testaments secrets ou solemnes ne sont pas autre chose que le testament mystique d'aujourd'hui. Ils étaient cousus et scellés du sceau du testateur ou de celui du notaire, et le procès-verbal de dépôt était écrit au dos.

Louis de Loulm, héritière de Catherine Rossignol, de la somme de 600 liv. léguée par cette dernière au couvent. (N° 453, f° 290 v°.)

1755. 1690, 18 janvier. Le P. Raymond Dassier, syndic du couvent des Jacobins d'Albi, déclare à Juliette de Soulier, veuve de Louis Boyer, bourgeois, que le couvent a été payé d'une somme de 150 liv. (N° 456, f° 17 v°.)

1756. 1694, 16 avril. Anne de Chassan, veuve et héritière de noble Jean-Antoine Moly, ancien capitoul de Toulouse, fait vente aux Frères Prêcheurs, réprésentés par Antoine Arènes, leur prieur, François Bruel, Jean Redès, Hyacinthe Laville, Joseph Soulier, Jean Jadot, Pierre Bermond, Barthélemy Clavel, Pierre Bernard et Vincent Ratié, d'une rente de deux setiers, deux demi-cartes, deux boisseaux de froment au prix de 1,260 liv. (N° 460, f° 106 v°.)

1757. 1696, 19 février. Antoinette Solier, en exécution des dernières volontés de son frère Antoine, fonde dans l'église des Frères Prêcheurs cinq messes basses à célébrer tous les ans, dans la chapelle de Saint-Joseph, les jours de saint Antoine l'Ermite, de Notre-Dame de mars, de sainte Anne, de sainte Barbe et de saint Joseph. Dotation 150 liv. (N° 461, f° 262 r°.)

1758. 1697, 17 juin. Sœur Gabrielle de Solier, abbesse du couvent de Sainte-Claire, donne quittance au P. Hyacinthe Laville, syndic des Frères Prêcheurs et procureur des religieuses de Sainte-Catherine de Toulouse, co-héritières de Catherine Molinery, de la somme de 250 liv. pour fin de payement d'un legs de 500 liv. fait à la communauté par cette dernière. (N° 462, f° 141 v°.)

1759. 1699, 4 novembre. Pierre Guitard fait cession aux Frères Prêcheurs d'Albi, représentés par leur syndic Hyacinthe Laville et héritiers de D^lle^ Catherine Molinier, d'une créance de 40 liv. sur Pierre Fonvieille, dit le Roumieu [1], d'Orban. (N° 429, f° 20 v°.)

1760. 1713, 5 novembre. Le P. Barthélemy Clavel, syndic du couvent des Frères Prêcheurs, donne quittance à Henri Ladevèze, marchand d'Albi, de la somme de 150 liv. en payement de pareille somme fait à la communauté par l'hôpital Saint-Jacques comme héritier de Marguerite Petit, native de Lisle-de-France. (N° 467, f° 245 v°.)

1761. 1716, 16 août. Le P. Jean-Pierre Vernhes, prieur du couvent des Jacobins, assisté des religieux Barthélemy Clavel, sous-prieur et trésorier, Hyacinthe Laville, Jean-Baptiste Cabrière, Pierre Auriol, François Joly, Jean-Jacques Gil, fait cession à Philippe

1. C'est-à-dire le Pèlerin.

Corp de tous les droits que le couvent pourrait avoir sur l'hérédité de Pierre Aflignes. (N° 467, f° 361 r°.)

1762. 1719, 12 octobre. Le P. Pierre Auriol, prieur du couvent des Frères Prêcheurs, Ignace Mazens, syndic de l'hôpital général d'Albi, Dominique Mestre, marchand, et Jean Gourgaud, maître-perruquier, ouvriers de l'œuvre de Saint-Etienne du dit Albi, les marguilliers du bassin du purgatoire de la dite église, patrons laïques de la chapellenie de la Marinié fondée dans la même église, en font collation à Pierre Corp. (N° 482, f° 104 r°.)

1763. 1720, 9 janvier. Les PP. Pierre Auriol, prieur du couvent des Frères Prêcheurs, et Gabriel Calvel, syndic du dit couvent, délaissent à noble Joseph de Landes, sieur de Saint-Palais, sgr d'Aussac, les fiefs et rentes vendus aux religieux par noble François de Mourlas, sgr de la Garde et d'Aussac, et par sa veuve Marie de Gaillardi, au prix de 610 liv. 10 sous. (N° 473, f° 1 r°.)

1764. 1720, 29 mai. Les Frères Prêcheurs Pierre Auriol, prieur, Barthélemy Clavel, sous-prieur, Jean-Pierre Vernhes, Gabriel Clavel, Bernard Delmas, syndic, Gilbert Garvauld, lecteur de théologie, François Bourguet, Charles Roudil et Antoine Hurlot, assemblés capitulairement, donnent quittance à Antoinette de Cambolas, veuve et héritière de Jean-Victor de Rolland, maire de Rabastens, de la somme de 3,055 liv. 5 sous. (N° 482, f° 233 r°.)

1765. 1720, 27 octobre. Le P. Pierre Auriol, prieur du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, assisté du P. Bernard Delmas, syndic, donne quittance à Guillaume Carrière de la somme de 420 liv. payée en quatre billets de banque de 100 liv. et deux billets de 10 liv. (N° 468, f° 99 v°.)

1766. 1721, 3 mai. Les PP. Jacobins Auriol, professeur de théologie, prieur du couvent, Barthélemy Clavel, Jean-Pierre Vernhes, Bernard Delmas, syndic, Jean Vignancourt, Gilbert Garvaud, lecteur de théologie, donnent quittance à Antoine Gairard, trafiquant à Albi, de la somme de 367 liv. 10 sous, acompte sur le prix d'une fondation religieuse. (N° 483, f° 52 v°.)

1767. 1727, 15 janvier. Au château de Lasbordes, consulat du Castelviel, Catherine de Boutaric [1], veuve de Raymond d'Aussaguel, sgr de Lasbordes et autres places, conseiller au parlement, fait vente aux Jacobins d'Albi d'une rente de 50 liv. au capital de 1,000 liv. (N° 469, f° 157 v°.)

1768. 1728, 16 janvier. Les PP. François Bousquet, prieur, Pierre

1. C'était une sœur du professeur de droit à l'Université de Toulouse, auteur du *Traité des droits seigneriaux et des matières féodales*, imprimé en 1745, à Toulouse, chez Gaspard Henault.

Auriol, sous-prieur, Barthélemy Clavel, Pierre Vernhes, Hyacinthe Serin, Gabriel Clavel, Bernard Delmas, Joseph Galien, lecteur de théologie, Gabriel Viguier, représentant le corps des Jacobins du couvent d'Albi, nomment pour syndic Saturnin Vallet. (N° 469, f° 207 r°.)

1769. 1730, 11 janvier. Les PP. Jacobins d'Albi Nicolas Bermond, prieur, Barthélemy Clavel, sous-prieur, Pierre Vernhes, Hyacinthe Serin, Gabriel Clavel, Bernard Delmas, Joseph Galien, Michel Mole et Jacques Rotoul, représentant le corps de la communauté, élisent pour syndic le Père Saturnin Vallet. (N° 470, f° 6 r°.)

1770. 1732, 13 juin. Le P. Jean-François Mougeot, prieur des Jacobins d'Albi, assisté des PP. Gabriel Clavel, sous-prieur, Barthélemy Clavel, Jean-Pierre Vernhes, Jean-Baptiste Cabrières et Pierre Auriol, donne quittance à Catherine de Boutaric, veuve de Raymond d'Aussaguel, sgr de Lasbordes, de la somme de 1,000 liv. (N° 470, f° 112 v°.)

1771. 1733, 7 août. Catherine de Bouzinac, épouse de Jacques Barthe, lieutenant principal civil et criminel de la baronnie de Lombers, pour elle et un grand nombre d'autres, reconnaît tenir à fief du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, à la stipulation des PP. Jean Mougeot, prieur, Gabriel Clavel, sous-prieur, Barthélemy Clavel, Pierre Vernhes, Jean Cabrières, Bernard Delmas, Pierre Auriol, Jacques Rotoulp, Gabriel Viguier et Joseph Saint-Vincent, professeur de théologie, un fief dans la juridiction de Cordes, paroisses de Mailhoc, Labastide-Gabausse et Virac. (N° 491, f° 205 r°.)

1772. 1735, 4 avril. Délibération des PP. Jacobins d'Albi. Présents les PP. François Audiffret, prieur, Barthélemy Clavel, sous-prieur, Pierre Vernhes, Gabriel Clavel, Bernard Delmas, Joseph Sainvincens et Gabriel Viguier. Ils approuvent une transaction passée avec les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, de Limoux, au sujet d'un procès. Leur syndic, Saturnin Vallet, s'était engagé à payer aux dites religieuses la somme de 12,000 liv. (N° 470, f° 207 v°.)

1773. 1735, 9 avril. Le P. Saturnin Vallet, syndic des PP. Jacobins, fait vente d'une rente de 50 liv. au capital de 1,000 liv. à François Boutoir, avocat au parlement, gruyer d'Albi et du pays d'Albigeois. (N° 470, f° 213 r°.)

1774. 1736, 15 janvier. Un certain nombre d'habitants de Saliès, faisant pour eux et les héritiers de noble Etienne de Fonvieille, sgr de Saliès et du Sequestre, reconnaissent tenir à fief et directe féodale par indivis du couvent des Jacobins d'Albi, représenté par le P. Saturnin Vallet, syndic, le fief de Bosc-Ratié. (N° 479, f° 219 v°.)

1775. 1736, 22 décembre. Le P. Saturnin Valet, syndic des Frères

Prêcheurs du couvent d'Albi, donne quittance à noble Jean de Séré, baron et sgr de Rivières et de Cornebouc, de la somme de 3,000 liv. due par lui à la communauté en qualité d'héritier de Catherine Fonvieille. (N° 504, f° 188 v°.)

1776. 1738, 18 novembre. Dans le cloître du couvent des Frères Prêcheurs, le P. Jean-André d'Anglade, prieur, assisté des PP. Pierre Auriol, sous-prieur, Barthélemy Clavel, Pierre Vernhes, Gabriel Viguier, Jérôme Pélissier, Joseph-Pierre Ducung, lecteur de théologie, et Jean-Baptiste Calages, donne quittance à Marie Dreuilhe de la somme de 105 liv. (N° 496, f° 274 r°.)

1777. 1742, 9 septembre. Les PP. Jacobins du couvent d'Albi, représentés par Pierre Calemar, leur prieur, donnent quittance à Jean Galaup, laboureur de Saint-Jean de Mordagne (Mourdanie dans le texte), d'une somme de 54 liv. 12 sous 5 deniers. (N° 471, f° 200 r°.)

1778. 1743, 1er février. Les PP. Joseph Calemar, prieur, Jean-Benoît Devèzis, soûs-prieur, Jean-Pierre Vernhes, Bernard Calemar, François Bousquet, Gabriel Viguier, Anne Bonhomme, lecteur de théologie, Nicolas Poitevin, du couvent des Jacobins d'Albi, nomment pour syndic le P. François Bousquet. (N° 471, f° 225 r°.)

1779. 1745, 26 septembre. Le P. François Bousquet, syndic du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, baille en afferme un pré sis al Claux de la Croux, consulat de Saussenac, sous la rente de 36 liv. (N° 508, f° 149 v°.)

1780. 1749, 30 janvier. Guillaume André, procureur du roi, à la viguerie d'Albi, fait vente au couvent des Jacobins, à la stipulation et acceptation du P. Bonhomme, professeur de théologie et syndic, d'une rente de 60 liv. au capital de 1,200 liv. (N° 509, f° 199 v°.)

1781. 1760, 4 janvier. Jean-François Gardès, avocat au Parlement, habitant d'Albi, au nom de Françoise-Cécile Calvet, remet au P. Anne Bonhomme, syndic du couvent des Dominicains d'Albi, la somme de 50 liv. léguée par cette dernière au dit couvent (N° 527, f° 145 v°.)

1782. 1761. Série de reconnaissances féodales faites aux Frères Prêcheurs : 1° fief à l'Escapadou, consulat d'Albi (f° 86 v°) ; 2° fief à la Sarninié, consulat de Saint-Sernin-lès-Mailhoc (f° 110 r°) ; 3° fief à Montagut et al Fiat de la Gousse, même consulat (f° 112 r°) ; 4° fief d'Enagues, juridiction de Mailhoc (f° 112 v°) ; 5° fief de Cardivel, juridiction de Rivières (f° 115 v°) ; 6° fief del Pontié et de Fresplas, paroisse de Sainte-Croix (f°s 129 r° et 131 v°) ; 7° fief de Ferret, juridiction de Marssac (f° 163 r°) ; 8° fief de la Rivière haute, consulat d'Arthés (f° 191 r°) ; 9° fief de la Brouconnié, aux plaines du

Bout-du-Pont (f° 216 v°) ; 10° fief de Bondidou à Albi (f° 231 v°) ; 11° fiefs du Fieu, de Fonbonnal, des Bourrels ou de la Tronque et de la Tronque joust cami, juridiction d'Aussac (f° 267 v°) ; 12° fiefs du Four de la caus, du Ségalar, de la Fon de Raymond, d'Ardenne, tous dans la juridiction d'Aussac (f° 271 r°) ; 13° fiefs d'Ardenne troisième, dal Fieu, d'Albarel, d'autre Albarel, juridiction d'Aussac (f° 274 v°) ; 14° fief de las Rahonesques, *sive* de Boissazon, juridiction de Lombers (f° 277 v°) ; 15° fief de Bourande, paroisse de Sieurac (f° 279 r°). (N° 547.)

1783. 1762, 5 février. Les Frères Prêcheurs baillent à ferme deux champs situés à Caussels sous la rente de 18 liv. (N° 547, f° 188 v°.)

1784. 1763, 2 janvier. Les PP. Jacques Rotoul, sous-prieur en chef, Philippe Enjalbert, syndic du couvent des Pères Dominicains d'Albi, exposent que, le 6 novembre précédent, le P. Barthélemy Cavaillier, alors prieur, se démit de son prieuré d'Albi pour prendre possession de celui de Béziers ; que le lendemain le sous-prieur convoqua les Pères pour fixer le jour de l'élection d'un nouveau prieur ; que ceux-ci s'assemblèrent à la bibliothèque du couvent, à l'exception du P. Jean-Baptiste Ville, qui refusa d'assister à cette réunion ; qu'à cette assemblée fut nommé prieur le P. Bernard Barvetel, actuellement conventuel à Toulouse ; que le provincial, le P. Jarton, cassa cette élection, sous prétexte que le P. Barvetel avait été élu prieur de Brive-la-Gaillarde, et que son élection avait été confirmée. Les deux déclarants font opposition à toute élection faite ou à faire par le provincial. (N° 515, f° 96 r°.)

1785. 1763, 11 août. François Raphel, cordonnier de Marssac, alarmé des bruits que l'on fait courir qu'il aurait calomnié les Pères Dominicains du couvent d'Albi, notamment le prieur Cavalier et le syndic Enjalbert, auquel couvent il est resté comme clerc en 1761 et 1762, affirme qu'il n'a jamais tenu les propos calomnieux qu'on lui prête. (N° 516, f° 265 r°.)

1786. 1766, 11 août. Les PP. Joseph-Tibère Valouzière, prieur, Jean-Raymond Guillemot, sous-prieur et syndic, Jean-Pierre Lacombe, du couvent des Frères Prêcheurs, font vente à Jean-Baptiste Enjalbert, vicaire de Marssac et chapelain de la chapellenie de Gieusses à Saint-Blaise de Labastide-Montfort, d'une rente de 12 livres 3 sous 8 deniers, au capital de 304 liv. 11 sous 6 deniers. (N° 548, f° 276 r°.)

1787. 1767, 22 décembre. Les PP. Jacobins Joseph-Tibère Valousière, prieur, Jean-Raymond Guillemot, sous-prieur et syndic, Jacques Rotoul, doyen, Dominique Ranvier, François Glories et Louis-Hector de Payan nomment un procureur pour suivre au

parlement une instance pendante entre le couvent et noble Henri de Pascal, sieur de Rochegude, pris en sa qualité d'héritier de son oncle noble de La Rozière, sieur de Rochegude. (N° 549, f° 2 r°.)

1788. 1770, 25 novembre. Le P. Dominique Ranvier, sous-prieur en chef et syndic des Frères Prêcheurs, donne quittance d'une rente de 5 liv. 11 sous. (N° 550, f° 206 v°.)

1789. 1776, 3 novembre. Le P. Joseph Lapause, syndic des Frères Prêcheurs, constitue procureur du couvent Jean-Baptiste Vincent, procureur au bureau des finances de la généralité de Toulouse, pour se présenter devant les présidents trésoriers généraux de France et prêter serment de fidélité à Louis XVI, à l'occasion de son avènement, pour les possessions nobles dont la communauté jouit dans le diocèse d'Albi. Enumération de ces biens. (N° 552, f° 131 v°.)

1790. 1778, 4 juillet. Reconnaissance féodale aux Frères Prêcheurs, représentés par leur prieur Jacques Roignan, pour une maison sise au hameau de la Mésoulié, près de Saint-Grégoire. (N° 553, f° 131 r°.)

1791. 1781, 1er janvier. Le Père Joseph Brassac, au nom du syndic du couvent des Jacobins, baille à ferme un pré sis à Saussenac, lieu dit al Claux de la Croux, sous la rente de 45 liv. (N° 541, f° 1 r°.)

IV. — FRÈRES MINEURS[1] OU CORDELIERS D'ALBI

1792. 1480, 24 janvier. Guillaume Viguier, charpentier de Lescure, reconnaît devoir à Raymond Grax, religieux du couvent des Frères Mineurs d'Albi, la somme de 25 liv. 18 sous 4 deniers. (N° 597, f° 32 v°.)

1793. 1562, 24 juillet. Testament de frère Antoine Castanet, de Corrèze, dans le diocèse de Tulle, religieux cordelier au couvent d'Albi, au moment de faire profession. (N° 162, f° LXXXIII r°.)

1794. 1576, 24 septembre. Testament de Jean Calabre. Il veut être enterré dans l'église du couvent des Cordeliers, avec l'assistance de « deux contraultes et deux contrebasses et deux enfants de cœur de Sainte-Cécile », qui, en entrant dans l'église du couvent, chan-

1. D'après la *Gallia christiana*, les Frères Mineurs existaient à Albi dès 1242. C'est Louis Ier d'Amboise qui fit construire leur couvent au faubourg de Verdusse. Il s'étendait depuis la Trésorerie actuelle jusques à l'entrée de l'hôpital. Dans le langage populaire on les désignait sous le nom de *Framenous*.

teront le motet : *In te, Domine, non confundar in æternum.* (N° 261, f° 144 v°.)

1795. 1581, 26 mai. Frère Sébastien de Labat, gardien du couvent des Cordeliers d'Albi, donne en arrentement le sol et patus qui entourent le couvent de Saint-Germain de Réalmont, du même ordre, sous la rente de 2 écus sol. (N° 177, f° IIcLII r°.)

1796. 1582, 16 janvier. Testament de Lagier Beaujehan, de Neufvie, diocèse de Limoges, religieux de Saint-François, au couvent d'Albi, au moment où il fait profession. (N° 178, f° XXXI r°.)

1797. 1582, 16 janvier. Testament de frère Pierre Progeant, du même couvent, natif de Carbone, diocèse de Rieux, faisant profession. (N° 178, f° XXXI v°.)

1798. 1586, 3 août. Testament de Dlle Jacquette de Marcilhac, veuve de noble Sébastien de Candière, sgr de Grandval [1]. Elle veut être ensevelie dans l'église du couvent des Frères Mineurs d'Albi, auxquels elle lègue 66 écus 40 sous, une robe de velours noir dont il sera fait un drap qui sera placé sur son tombeau pendant toute l'année qui suivra son décès, ainsi qu'il est de coutume ; ses héritiers devront fournir le satin blanc « pour fère la croix aud. drap ». (N° 242, f° CCCCLXIIII r°.)

1799. 1595, 12 juin. Révérend Père Jean Amelyy, provincial des Frères de la régulière Observance de Saint-François pour la province d'Aquitaine, nomme des procureurs. (N° 90, liasses.)

1800. 1598, 16 décembre. Testament de frère Claude Guilhem, du village de Bellan, diocèse de Langres, religieux de l'Ordre de Saint-François d'Albi, qui, ce même jour, fait profession. (N° 49, f° IIIIcXXXIX v°.)

1801. 1599, 25 mai. Les consuls de Montmiral emploient la somme de 52 écus 30 sous, qu'ils ont reçue du receveur des tailles, au paiement des honoraires dus au frère Maignier, de l'Ordre de Saint-François d'Albi, qui a prêché le Carême, et de ceux du régent des écoles. (N° 50, f° IIcXVI r°.)

1802. 1603, 11 mai. Nicolas Auberpin, provincial de l'Ordre de Saint-François, en la province d'Aquitaine, déclare qu'à la fin de septembre 1593, alors qu'il était gardien du couvent de Villefranche de Rouergue, et qu'il se transportait de ce lieu à Toulouse, le mulet sur lequel il voyageait lui fut dérobé à Cahuzac par les soldats de la Ligue. Néanmoins, il lui fut rendu. Information fut ouverte sur cet excès. Et comme Jean Amans, prêtre de Cahuzac, pourrait être compris dans les poursuites, il affirme que celui-ci,

1. Comm. de Teillet.

loin de participer au vol, l'aida à recouvrer sa monture. (N° 105, liasses.)

1803. 1640, 31 janvier. Testament de Louis Salvan, conseiller du roi, receveur des tailles et des décimes du diocèse. Il veut être enseveli à l'église du couvent de la régulière Observance de Saint-François, au tombeau de ses prédécesseurs et de sa femme Antoinette d'Amiel. Il fonde une messe chantée au dit couvent; elle se célébrera pendant dix ans, le jour anniversaire de son décès. Il lègue 200 liv. à l'église de Saint-Salvi, à charge d'une messe à célébrer le 15 août de chaque année. (N° 342, f° 27 r°.)

1804. 1642, 14 juillet. Marcellin Massuguiés, apothicaire d'Albi, reconnaît devoir 100 liv. aux religieux de la grande Observance de Saint-François, représentés par François Brousse, leur vicaire et syndic. (N° 344, f° 159 r°.)

1805. 1644, 25 octobre. Jean Folquier, religieux du couvent de la grande Observance de Saint-François d'Albi, au nom du gardien, traite avec François Prades, maître verrier d'Albi, pour faire les vitres du chœur de l'église et deux vitres au grand vitrail qui se trouve au-dessus de la porte de la grande entrée, et pour réparer les vitres de la chambre du provincial, le tout au prix de 48 liv. (N° 380, liasses.)

1806. 1648, 11 août. Jacques Cardon, chanoine et prévôt de la cathédrale de Rieux, traite avec Louis Bordelet [1], maître peintre d'Albi, pour repeindre l'entier tableau de N.-D. des Anges qui se trouve dans l'église du couvent des Cordeliers du dit Albi, et pour peindre la Vierge « de toutes les coleurs qui y seront nécessaires », sauf la dorure, le tout au prix de 15 liv. (N° 384, liasses.)

1807. 1650, 7 août. Accord entre le frère Bernardin Pinson, gardien du couvent des Frères Mineurs d'Albi, et Bernard Picarel, juge de Boissazon et Candeil, au sujet d'une rente instituée au bénéfice du couvent par feu Antoine Dalbin, juge de Labessière-Candeil. (N° 221, f° LVII v°.)

1808. 1651, 25 février. Le P. Bernardin Pinson, gardien du couvent de la grande Observance d'Albi, assisté des PP. Modeste Peyrilhe, Feilhe et Antoine Largteau, concède à Pierre de Cardon, secrétaire du roi, maison et couronne de France, habitant de Paris, à Jacques de Cardon, chanoine et prévôt de Saint-Salvi, à Charles Bousquet, leur beau-frère, la chapelle de Notre-Dame des Anges, qu'ils ont réparée et qui est située dans la nef de l'église, du côté droit en entrant. (N° 354, f° 75 r°.)

1. C'est l'auteur des portraits des consuls qui ornent le cartulaire AA 7.

1809. 1658, 3 février. Le P. Chérubin Joly, gardien du couvent de la grande Observance de Saint-François d'Albi, passe un bail à besogne pour la construction d'une muraille au fond de l'enclos du couvent et d'un arceau devant servir au passage du ruisseau [1]. (N° 390, liasses.)

1810. 1658, 8 juin. Pierre Cereau (il signe Pierre Seurot), maître fondeur de cloches d'Albi, avait refondu la petite cloche de l'église du couvent des Cordeliers ; les religieux restaient lui devoir 16 liv. sur les 80 convenues dans le bail à besogne. Il en fait don au couvent, à charge d'une fondation perpétuelle de quatre messes basses. (N° 361, f° 189 v°.)

1811. 1658, 8 août. Le P. Chérubin Joly, gardien du couvent de la grande Observance de Saint-François d'Albi, traite avec Pierre Seurot, maître fondeur, pour la refonte des deux cloches de l'église. La petite pèse 50 livres environ. Le prix fixé est de 60 liv. plus la fourniture de la lise et de la brique, du charbon et du bois et de la nourriture. Les cloches furent livrées le 31 du même mois. (N° 361, f° 260 r°.)

1812. 1664, 26 mars. Le P. Antoine Lavie, gardien du couvent de la grande Observance de Saint-François, fait transport à Guillaume Peyronnel, boulanger de la porte de Verdusse, d'une créance de 60 liv. sur Louis de Bures, bourgeois de Pouzols. (N° 368, f° 115 r°.)

1813. 1686, 22 avril. Etienne Martin, bourgeois d'Albi, en sa qualité de père spirituel des religieux de la grande Observance de Saint-François d'Albi, donne quittance à Marguerite de Lebrun, veuve de Germain de Ginolhac et héritière fiduciaire de Bonaventure de Ginolhac, sieur de Belvèse, de la somme de 100 liv., léguée au couvent par Germain de Ginolhac. (N° 452, f° 96 r°.)

1814. 1773, 4 janvier. Les PP. Cordeliers André de Lartigues, gardien, François Guyonnet, Ignace Albenque, Aurélien Delnat, Anselme Bourgade et Toussaint Bastié, capitulairement assemblés, constituent procureur le P. Jean-François Capnac, ancien lecteur de théologie, gardien au couvent des Frères Mineurs conventuels de Rabastens, pour placer à Rabastens une somme de 750 liv. (N° 551, f° 4 v°.)

1815. 1774, 5 décembre. Le P. François Guyonnet, syndic des Frères Mineurs conventuels d'Albi, donne quittance de la somme de 20 liv. (N° 521, f° 166 v°.)

1816. 1780, 17 avril. Dans la maison de Pierre-Bernard Clair,

1. Ce ruisseau, qui traverse l'enclos de la Trésorerie, portait le nom de *Dormidor*, que l'on prononçait *Dourmidou*.

chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, sise rue Sainte-Claire, le P. Anselme Bourgade, procureur du couvent des Frères Mineurs conventuels, donne quittance à George-Martin de Boismon, habitant de Cadalen, de la somme de 100 liv., en déduction des arrérages de quarante années de la fondation obituaire de 5 liv. par an faite dans l'église du couvent par Jean Barthe. (N° 540, f° 472 r°.)

V. — FRÈRES MINEURS DE SAINT-GERMAIN DE RÉALMONT[1]

1817. 1637, 4 juillet. Le P. François de Laribet, supérieur du couvent des Frères Mineurs dits de Saint-Germain à Réalmont, n'ayant pu vendre la terre « où souloit estre antiennement le d. couvent de Saint-Germain qui feust démoly aux premières guerres civiles, et qu'ils veulent maintenant remettre et édiffier de nouveau dans la ville de Réalmont », arrente la dite terre, d'une superficie de 2 séterées 4 mesures[2], sous la rente de 10 liv. (N° 291, liasses.)

1818. 1637, 13 juillet. Sur les instances du P. de Laribet, Louis Salvan, qui avait déjà pris à bail la dite terre du couvent de Saint-Germain, l'achète au prix de 300 liv. (N° 291, liasses.)

1819. 1648, 19 juillet. Pierre Massabiau, teinturier de Réalmont, et sa femme Françoise de Robert, mariés suivant la coutume de Bretagne, vendent, conformément à la dite coutume, aux Cordeliers de Réalmont, représentés par leur gardien, Modeste Peyrilier, une maison avec jardin sis aux faubourgs de la ville nouvelle de Réalmont, confrontant avec le ruisseau de Blima, au prix de 500 liv. (N° 308, f° 265 v°.)

1820. 1650, 8 octobre. Le P. Germain Ducros, gardien du couvent de la grande Observance de Saint-François à Réalmont, donne quittance à Abraham Combes de la somme de 180 liv. (N° 353, f° 318 v°.)

1. Le couvent fut créé en 1281 par Bertrand, comte de Lautrec. Il fut détruit par les huguenots en 1568. Les trois premiers actes qui vont suivre sont relatifs à la reconstruction.

2. Si l'on convertit les mesures anciennes en mesures métriques, on trouve que le couvent s'étendait sur une superficie de 2 hectares 4 ares 53 centiares.

VI. — CARMES D'ALBI [1]

1821. 1577, 11 novembre. Pierre Vilaris, prieur du couvent des Carmes d'Albi, prête amiablement 95 liv. (N° 239, f° v^c^xlix r°.)

1822. 1583, 7 juillet. Testament de David Michalon, natif de Lavaur, religieux du couvent des Carmes d'Albi. Il institue le couvent son héritier général. (N° 264, f° iii^c^xxxiiii r°.)

1823. 1585, 5 avril. Sur la demande du frère Jean Boudet, il est fait une sommaire aprisie pour établir l'état du couvent des Carmes d'Albi avant sa démolition en 1568, démolition faite pour éviter la surprise de la ville. Très minutieuse description de la chapelle où « il y avoit... le cueur bien garny de grand autel et de chaires, séparé de la nef de la d. esglise par une trèbune en laquelle y avoit ungs beaux orgues; et dans icelle nef y avoit, de chasque costé, six chapelles basties de muralhes et voultes, et une septiesme chapelle belle et grande soubs le nom de Sainte-Marguerite, fondée par feus de bonne mémoyre messieurs d'Amboyses; et à l'ung costé du d. cueur, du dernier (par derrière), y avoit une grande allée au fons de laquelle y avoit une belle et dévoste chappelle soubs le nom de Nostre-Dame de Vie; auprès du cueur y avoit une belle sacrestie bien meublée de coffres et de grands tiroyrs et layettes pour tenir les ornements de l'esglise, et ung clocher beau et grand, auquel estoit mise une cloche de tretze à quatorze quintaux et deux petittes...; et de l'aultre cartier estoit l'orologe et aussi après ung lieu qu'on nommoit le capitoul où les d. frères religieux tenoient leurs chapitres et conseils, et de là entroit-on aux cloistres grandes et belles, et venoyt l'on au reffectoyr... dernier lequel y avoit un beau et grand jardin, une chambre qu'estoit pour les hostes, et au-dessus, en second estage, y avoint plusieurs chambres pour les frères et une belle et grande librairie, bien munye de libres, polpitres, etc., etc. » (N° 264, f° viii^c^xv r°.)

1824. 1587, 14 avril. Le frère Pierre Vilaris, vicaire général des Carmes d'Albi, traite avec Pierre Robert et ses deux fils, Pierre et Antoine, pour l'exhaussement du chœur de l'église conventuelle. (N° 83, liasses.)

1. Les Carmes furent appelés à Albi en 1311, par l'évêque Gérard II. Leur couvent faisait face à la porte du Vigan et occupait l'emplacement actuel du bazar. Nous allons voir qu'il fut démoli en 1568, dans l'intérêt de la défense de la place. Les religieux se dispersèrent. Ils s'établirent dans une maison que la ville fut condamnée à leur remettre. C'est le Palais de justice actuel.

1825. 1588, 21 mars. Catherine de Lafont fait don aux religieux Carmes d'un jardin pour l'agrandissement de leur église et de leur couvent. (N° 84, liasses.)

1826. 1589, 4 mars. Vente aux Carmes d'Albi, Pierre Vilaris étant vicaire général de la congrégation pour Albi, d'une maison sise rue du Puits-de-Lagrave, confrontant avec l'église du couvent et la rue qui va à la Porte-Neuve. (N° 58, f° 312 r°.)

1827. 1592, 28 janvier. Frère Pierre Manavit, religieux Carme du couvent d'Albi, vend un « peitrinal » au prix de 4 écus. (N° 186, f° LXVII v°.)

1828. 1600, 5 mai. Frère Bernard Méault, prieur du couvent des Carmes, déclare avoir reçu de Bernard Rougier la somme de 400 liv. léguées au couvent par Jean Rougier et Jeanne Molinier, mariés. (N° 60, f° CLXXIX r°.)

1829. 1631, 21 septembre. Testament de Jean Courtois, pestiféré, reçu au pré destiné aux infects, derrière le couvent des Jacobins, près du ruisseau de Caussels. Il sort hors de la cabane où il se trouve pour dicter au notaire ses dernières volontés. Présents : Pierre Taravelle, Claude Vaysse, religieux Carmes, exposés pour exhorter et consoler les pestiférés, et six autres laïques Albigeois. (N° 212, f° IIcXLIIII r°.)

1830. 1637, 12 juillet. Le P. Jean Tuant, docteur régent en théologie de l'Université de Cahors et prieur du couvent des Carmes d'Albi, donne en arrentement la métairie dite del Bugarel [1], appartenant à la communauté, sous la rente de 25 setiers 3 boisseaux de moussole. (N° 216, f° XLIIII r°.)

1831. 1637, 26 juillet. Dans le couvent des Carmes d'Albi, Jean Tuant, prieur, Innocent de Saint-Antoine, sous-prieur, David Michelon, Antoine de Saint-Pacifique, Bernard de Saint-Donat, Damien de Saint-Albert, formant la majorité des religieux, décident la vente d'une vigne jadis léguée au couvent par Guillaume Geoffre, ancien carme. (N° 216, f° XLIX v°.) A la suite sont cinq actes intéressant le même couvent. (Du f° L r° au f° LIIII r°.)

1832. 1637, 20 octobre. Les mêmes religieux Carmes achètent une petite maison sise rue du Sérieys, confrontant avec le jardin du couvent sur lequel les cloîtres doivent être édifiés. (N° 216, f° LXXXIX r°.)

1833. 1637, 20 octobre. Accord entre Honoré Carle et les religieux Carmes d'Albi. Aux religieux déjà nommés il faut joindre Albert de Jésus-Maria, Pierre de Saint-Jean et Eloi de la Conception. (N° 216, f° LXXXVI v°.)

1. Nous allons voir que ce lieu dit se trouve dans la comm. de Lamillarié, n° 1847.

1834. 1638, 11 janvier. Frère Paul de Saint-Joseph, du couvent des Carmes d'Albi, donne quittance aux consuls de cette ville de la somme de 1,094 liv. 5 s. 11 d. (N° 217, f° IIII v°.)

1835. 1639, 5 février. Actes relatifs aux impositions payées par les Carmes d'Albi. (N° 217, du f° XVI v° au f° XIX v°.)

1836. 1639, 19 février. Le frère Jean Tuant, prieur des Carmes, a payé 1,385 liv. 1 s. pour la construction des cloîtres du couvent, et il reste dû 108 liv. 1 s. Les travaux continueront. (N° 217, f° XXIX r°.)

1837. 1639, 31 décembre. Le frère Louis de Saint-Etienne, prieur des Carmes d'Albi, arrente les terres que le couvent possède au masage de la Mouissetié [1], juridiction de Saint-Juéry, sous la rente de 3 setiers et 3 mesures de moussole, 2 paires de gélines et 50 œufs. (N° 217, f° CXLI v°.)

1838. 1640, 23 février. Le frère Jean Tuant, provincial de l'Ordre des Carmes en Aquitaine, et Louis de Saint-Etienne, prieur du couvent d'Albi, traitent à forfait pour la construction de la voûte de la cave du couvent ; elle aura 20 cannes de long sur 4 de large dans œuvre. (N° 218, f° XVII r°.)

1839. 1644, 31 juillet. Le P. Martial de Saint-Léonard, prieur du couvent des Carmes d'Albi, légataire de Jean Salles, juge de Labastide-Dénat, fait cession aux prêtres de Sainte-Martiane d'Albi d'une somme de 100 liv. léguée à l'église par le même testateur, à prendre sur celle de 300 liv. dues à la succession. (N° 306, f° 197 v°.)

1840. 1651, 12 novembre. Noble Antoine de Bages, écuyer, avait fondé une messe perpétuelle à l'église du couvent des Carmes d'Albi et avait doté cette fondation d'une rente de 6 setiers de moussole ou de froment, gagée sur la métairie de Caldoz, consulat de Montsalvy [2]. A Antoine succède son fils Pierre, et à celui-ci son frère Antoine II, qui a pour successeur Antoine III, gentilhomme ordinaire de feu la princesse Jeanne de Navarre. Antoine III est père de Guillaume, qui paie la rente créée jusqu'en 1648 et puis refuse d'en continuer le service. D'où procès. Il y a accord entre lui et les Pères Elisée de Saint-Nicolas, vicaire et syndic, Antoine de Saint-Jean, maître des novices, Louis de Saint-Etienne et Sérapion de la Croix. (N° 334, f° CIIII r°.)

1841. 1651, 6 décembre. Le P. Elisée de Saint-Nicolas, syndic des Carmes d'Albi, était en procès avec Jean Barthe, financier d'Albi, au sujet d'un legs de 1,200 liv. fait au couvent par Jean Sales. Les parties transigent. (N° 354, f° 350 v°.)

1. Comm. de Saint-Juéry.
2. Aujourd'hui comm. de Puygouzon.

1842. 1656, 14 juin. Le P. Ignocent de Saint-François, syndic du couvent des Carmes d'Albi, assisté des PP. Sérapion de la Croix, prieur, et Thomas-Claude de la Nativité, donne quittance de la somme de 1,000 liv. aux consuls de Gaillac. (N° 360, f° 160 v°.)

1843. 1657, 12 janvier. Testament d'Antoine Ezos, marchand du Bout-du-Pont. Il veut être enseveli dans l'église des Carmes, au tombeau qu'il y possède devant l'autel de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il lègue 100 liv. à leur couvent. (N° 317, f° 116 v°.)

1844. 1660, 10 juillet. Révérends Pères Géraud de Jésus-Maria, prieur du couvent des Carmes d'Albi, Louis de Saint-Etienne, sous-prieur, Thomas de la Nativité, Thimothée de Saint-Ange, Bernard de Sainte-Croix, religieux, empruntent 200 liv. à Géraud Lucques, docteur en médecine d'Albi. (N° 318, f° 179 v°.)

1845. 1664, 20 décembre. Le P. Eugène, prieur du couvent des Carmes d'Albi, assisté du P. Isaac de Saint-Jean-Baptiste, procureur du dit couvent, vend une rente de 15 liv. au capital de 300 liv. (N° 368, f° 423 r°.)

1846. 1666, 8 août. Le syndic du diocèse fait vente au couvent des Carmes d'Albi, représenté par son prieur le P. Eugène de la Passion et son syndic Isaac de Saint-Jean-Baptiste, d'une rente de 43 liv. 15 sous au capital de 700 liv. (N° 397, f° 364 v°.)

1847. 1668, 22 novembre. Le P. François de Saint-Michel, prieur du couvent des Carmes d'Albi, baille à moitié fruits la métairie que possède le couvent au masage de Bugarel, consulat de Lamillarié. (N° 372, f° 327 v°.)

1848. 1675, 5 mars. Jean Calvel, viguier d'Albi, vend aux Carmes de la ville, représentés par Modeste de la Sainte-Trinité, prieur, et Romain de Saint-Jean, syndic, une rente de 25 liv. au capital de 400 liv. (N° 418, f° LXXXVI v°.)

1849. 1681, 11 juillet. Les syndics du diocèse font vente aux Carmes d'Albi, à la stipulation de leur prieur, le P. Casimir, d'une rente de 11 liv. 8 sous au capital de 228 liv. (N° 400, f° 79 r°.)

1850. 1682, 7 septembre. Le P. Casimir de Saint-Jean, prieur du couvent des Carmes d'Albi, baille en arrentement à Germain Ravailhe, bénéficier de Sainte-Cécile, la métairie appartenant à la communauté, sise à Burgayrolles, consulat d'Albi, sous la rente de 50 liv. (N° 447, f° 180 v°.)

1851. 1685, 19 juillet. Pierre-Jean Blonde donne quittance au P. Modeste, prieur des Carmes d'Albi, de la somme de 190 liv., en laquelle le P. Casimir, ci-devant prieur, s'était obligé. (N° 423, f° CXXXVII v°.)

1852. 1688, 4 août. Le P. Isaac de Saint-Jean-Baptiste, syndic des Carmes du couvent d'Albi, déclare tenir à fief du chapelain de la chapellenie Saint-Lazare, appelée des antiques fondations, un patus de maison al Serieys. (N° 454, f° 122 r°.)

1853. 1690, 26 juillet. Le P. Joachim de Saint-Jean, sacristain du couvent des Carmes d'Albi, donne quittance à Barthélemy Bonté, marchand de la même ville, de la somme de 40 liv. pour un annuel fondé par lui suivant contrat passé avec le prieur Cyprien. (N° 426, f° 270 v°.)

1854. 1692, 20 juillet. Le P. Anastase de Santiac, syndic des Carmes d'Albi, était en contestation, au nom de la communauté, avec les sequestres de deux métairies que le couvent avait fait saisir sur la baronne de Rouffiac. Le syndic décharge les sequestres de toute dette. (N° 458, f° 180 r°.)

1855. 1693, 31 décembre. François Vène, du Pouset, consulat de Saint-Juéry, confesse devoir au couvent des Carmes d'Albi, représenté par le P. Damase de la Purification, la somme de 28 liv. 2 sous pour reste de rente. (N° 459, f° 36 r°.)

1856. 1694, 15 novembre. Pierre Pezous, du masage du Bugarel, consulat de Lamillarié, fait vente au couvent des Carmes d'Albi, à la stipulation du P. Damase de la Purification, procureur et syndic des religieux, de certaines vignes et terres au prix de 950 liv. (N° 460, f° 341 v°.)

1857. 1718, 25 octobre. Le P. Siméon de Sainte-Thérèse, prieur du couvent des Carmes d'Albi, assisté du P. Damase de la Purification, syndic, et des autres religieux, donne quittance à Marie Bénech, veuve et héritière de Jean Raynal, de la somme de 300 liv. léguée au couvent par son mari. (N° 436, f° 126 v°.)

1858. 1720, 5 mai. Frères Siméon de Sainte-Thérèse, ex-provincial et prieur des Carmes d'Albi, André de Saint-Cyrille, définiteur et sous-prieur. Célestin de Sainte-Marie-Madeleine de Passi, Roch de Saint-Joseph, Damase, syndic, Sérapion de Saint-Géraud, Germain de Saint-François, Clément de Saint-Marc et Etienne de la Transfiguration, donnent quittance à Antoine Dayres, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du roi, sgr de Mailloc, Puygouson, Mouzieys et autres places, décrétiste des biens de la famille d'Isarn, de la somme de 300 liv. payée en trois billets de banque de 100 liv. et léguée au couvent par D^lle Marguerite de Bages. (N° 473, f° 85 v°.)

1859. 1727, 2 mars. Joseph Rodier, maître maçon d'Albi, fait vente aux PP. Carmes d'Albi, à la stipulation du P. Damase de la Purification, prieur de la communauté, d'une maison située à

Albi, rue del Sericys, confrontant de deux côtés avec le couvent, au prix de 140 liv. (N° 486, f° 61 v°.)

1860. 1728, 3 septembre. Les PP. Carmes du couvent d'Albi, réunis capitulairement dans le grand réfectoire, André de Saint-Cyrille, prieur, Siméon de Sainte-Thérèse, ex-provincial, Célestin de Sainte-Madeleine de Pazy, sous-prieur, Damase de la Purification, définiteur, Valérien de Sainte-Cécile, sacristain, Damien de Sainte-Thérèse, custode, et Mathias de la Mère de Dieu, font vente à Ignace Gorsse, chanoine de Saint-Salvi, de la rente de 45 liv. au capital de 900 liv. (N° 486, f° 551 v°.)

1861. 1729, 17 décembre. Vincent Palaffre, notaire d'Albi, fait vente aux Carmes d'Albi, à la stipulation du P. Damase de la Purification, syndic du couvent, d'un taillis de cinq mesures un boisseau [1], sis à la Puèche, consulat de Saint-Benoît de Frédefons, au prix de 40 liv. (N° 501, f° 517 r°.)

1862. 1735. 14 février. Dans le réfectoire du couvent des Carmes d'Albi, le P. Valentin de la Vierge, prieur, assisté des PP. Célestin de Sainte-Marie-Madeleine de Pazy, sous-prieur, Lactance de Saint-Amable, définiteur. Damase de la Purification, syndic, Valérien de Sainte-Cécile, Louis de Saint-Philippe, Chrysostome de Sainte-Thérèse, Sérapion de Saint-Elisée, baille en colloque tous les biens que le couvent possède à Andouque, sous la rente de 4 setiers de froment et d'une paire de poulets. (N° 493, f° 54 r°.)

1863. 1771, 15 septembre. Le P. Clavier, prieur du couvent des grands Carmes d'Albi, donne quittance à Pierre Boyer, marguillier de l'église des Avalats, de la somme de 33 sous 4 den. acompte sur celle de 6 liv. 13 sous 4 deniers due solidairement avec la Dlle de Berne, femme de Cluscard, pour le service fait par les Carmes à l'église des Avalats en 1766. (N° 519, f° 255 v°.)

1864. 1772, 22 août. Le P. Cyrille, syndic du couvent des Carmes d'Albi, baille à demi-fruits la métairie de Bazes, sise dans les consulats de Rouffiac et de Maussans. (N° 520, f° 108 v°.)

VII. — CARMES DE L'ERMITAGE DE SAINT-LOUIS DE LA FORÊT DE VALENCE [2]

1865. 1639, 30 avril. George Gontier, prêtre de Sérénac, fait donation de certaines sommes aux Carmes de l'ermitage de Saint-Louis,

1. En mesures métriques, 30 ares 88 centiares 70.

2. En 1491, un ermitage avait été fondé dans la forêt de Valence. Peu de temps après, un évêque d'Albi le donna au couvent des Carmes de sa ville épiscopale, pour leur servir de refuge en temps de peste. En 1670, le provincial de l'Ordre pour l'Aquitaine, avec l'autorisation épiscopale, convertit ce refuge en couvent indépendant.

dans la forêt de Valence, représentés par leur prieur Ange Bridel, pour réparer et construire leur demeure [1]. (N° 217, f° LI r°.)

1866. 1639, 21 mai. Pierre Bardière, marchand d'Albi, fonde des messes à l'ermitage des Carmes dans la forêt de Valence, et fait don de divers immeubles. (N° 217, f° LXI r°.)

1867. 1663, 28 novembre. Le P. Hippolyte de Saint-Jean, prieur du couvent des Carmes de Saint-Louis ou de l'ermitage de la forêt de Valence, et le P. Géraud de Jésus-Maria, syndic du dit couvent, baillent en colloque une maison avec écurie, léguée par George Gaultier, prêtre de Sérénac, et sise à Sérénac, sous la rente de 3 liv. (N° 367, f° 354 r°.)

1868. 1684, 25 octobre. Le P. Etienne de Saint-Antoine, syndic des Carmes de l'ermitage de la forêt royale de Valence, au nom de la communauté, fait vente à Antoine Rousières, procureur en la viguerie d'Albi, d'une rente de 11 liv. 2 sous au capital de 200 liv. (N° 449, f° 346 r°.)

1869. 1687, 4 avril. Le P. Etienne de Saint-Antoine, définiteur et vicaire du couvent des Carmes de Saint-Louis de l'ermitage de la forêt de Valence, réduit et modère une rente de deux setiers de seigle faite à la communauté. (N° 453, f° 72 r°.)

1870. 1687, 12 avril. Le P. Etienne de Saint-Antoine, syndic du couvent des Carmes de Saint-Louis de l'ermitage de la forêt de Valence, paye 200 liv. à Antoine Rouzières, avocat à la cour, capital d'une rente qui lui est servie. (N° 453, f° 79 r°.)

VIII. — CAPUCINS DU BOUT-DU-PONT D'ALBI [2]

1871. 1595, 6 février. Testament d'Yzoard Jean, en religion frère Jacques, religieux du couvent des Capucins d'Albi. Il lègue à l'hôpital de Malaussen, d'où il est originaire, deux charges de blé, moitié froment, moitié seigle, deux autres charges de blé, moitié moussole, moitié seigle, à distribuer par les consuls du lieu avec l'assistance de ses héritiers. Héritiers généraux, sa mère noble Peyronne Pryolle pour une moitié, et Thérèse, Christol et Etienne, sa sœur et ses frères, pour l'autre moitié. (N° 257, f° LII r°.)

1872. 1597, 27 mars. Le R. P. Anselme Bourguignon, vicaire du couvent des Capucins d'Albi, donne quittance de 8 écus 20 sous à Guillaume Révellat. (N° 94, liasses.)

1873. 1614, 8 juillet. Vente aux Capucins du Bout-du-Pont d'une

1. Le refuge avait été la proie des flammes en 1638.
2. Les Capucins furent appelés à Albi en 1581.

maison pour l'agrandissement de leur couvent au prix de 120 liv. (N° 65, f° III^xLXVIII r°.)

1874. 1630, 23 avril. Les Capucins du Bout-du-Pont achètent un jardin, clos de murs, sis aux faubourgs de Ronel, au prix de 140 liv. (N° 287, liasses.)

1875. 1630, 21 juillet. Bail à besogne avec des charpentiers pour la construction du nouveau couvent des Capucins. Intéressants détails de construction. (N° 287, liasses.)

1876. 1637, 12 juin. François Gorsse, notaire d'Albi, qui, depuis plusieurs années, a la charge de père fabricier du couvent des Capucins d'Albi, se trouvant vieux — il est âgé de 62 ans —, demande qu'on lui cherche un successeur et que l'on contrôle sa gestion. Le gardien du couvent, le P. François de Lion, lui donne décharge de toute son administration. (N° 291, liasses.)

1877. 1638, 7 juillet. Les Capucins d'Albi, représentés par le notaire François Gorsse, leur fabricier et père spirituel, n'ayant plus de ressources pour achever la construction de leur église, font transport à Louis Salvan, receveur alternatif des tailles, du legs de 447 liv. 10 sous fait au couvent par Catherine Besse. (N° 340, f° CVIII v°.)

1878. 1655, 5 juillet. Testament de frère Côme, né François Arnald, religieux du couvent des Capucins du Bout-du-Pont, natif de Marcelhan au diocèse d'Agde, au moment de faire profession. (N° 358, f° 225 r°.)

1879. 1655, 9 décembre. Jean-Baptiste Bro, de Saint-Côme en Rouergue, prie le P. Raymond de Cot, religieux confesseur du couvent de Sainte-Claire d'Albi, en présence de l'abbesse Isabeau de Fontdousse, de l'admettre « pour entrer à la religion du Tiers-Ordre du bienheureux Saint-François ». Il est admis. (N° 387, liasses.)

1880. 1657, 10 janvier. Testament de frère George, novice du couvent des frères capucins d'Albi, né Jean-Jacques Coste, fils de feu noble François Coste, quand vivait premier commissaire de Son Altesse Royale de Savoie, natif de Chambéry. Il constitue héritière universelle sa mère Marie Colomb. (N° 360, f° 13 v°.)

1881. 1667, 16 juin. Testament de Martin de Rouch, novice du couvent des Capucins d'Albi, en religion frère Archange, fils de feu Jean-Pol de Rouch, bailli du roi, juge civil et criminel du baillage de Ginestas, diocèse de Narbonne. Il lègue 300 liv. à son couvent pour achat de drogues destinées à l'apothicairerie. Il constitue héritière universelle sa mère Anne de Fabry. (N° 371, f° 154 v°.)

1882. 1688, 28 janvier. Jean Boyer, père spirituel des Capucins,

traite à forfait avec trois maçons en vue de la construction de trois chambres au couvent, sur la porte, reposant sur des arceaux ainsi que la voûte de la chapelle de Saint-François, au prix de 163 liv. (N° 454, f° 32 r°.)

1883. 1675, 24 juillet. Jean Boyer l'aîné, marchand du Bout-du-Pont, comme fabricien du couvent des Capucins, donne quittance à Marie Delaur, veuve de Jean Dubois, de la somme de 200 liv. pour fin de payement des 600 liv. léguées par son mari au dit couvent. (N° 466, f° 130 v°.)

1884. 1730, 12 octobre. Les PP. Capucins du Bout-du-Pont, représentés par Philippe Boyer, marchand du même lieu, leur père temporel et syndic, autorisent Raymond Franques à construire un mur qui prendra appui sur la muraille du couvent. (N° 488, f° 330 r°.)

IX. — JÉSUITES [1]

1885. 1601, 14 septembre. Union des bénéfices de Villeneuve, Virac, le Puy-Saint-Georges et Cardonnac en vue de l'érection du collège des Jésuites à Albi. (N° 100, liasses.)

1886. 1613, 7 octobre. Guillaume Bouflilh, écolier, religieux de la Compagnie de Jésus, fils de feu Gabriel, marchand d'Albi, étant sur le point de faire profession, dicte son testament. (N° 64, f° v^c^XLVIII r°.)

1887. 1626, 3 mars. Le P. Jean Amilhau, syndic du collège des Jésuites, traite avec un maître maçon pour joindre « à jointe plaine » la façade de la muraille du collège donnant sur la basse-cour, du côté de la porte de Ronel, ainsi que pour la crépir et la blanchir, au prix de 20 liv. (N° 208, f° LXVI v°.)

1888. 1626, 28 avril. Nouvelles réparations au collège des Jésuites. (N° 208, f° CIX v°.)

1889. 1628, 21 juin. Le syndic du collège des Jésuites d'Albi arrente les fruits décimaux du dîmaire de Saint-Affric de Lasgraïsses, dépendant du prieuré de Saint-Affric d'Albi et appartenant au collège en vertu de l'union faite par l'évêque, sous la rente de 90 liv. (N° 209, f° CII v°.)

1890. 1628, 5 août. Par sentence, le sénéchal avait condamné François Molinier et Jean Fontés à payer à Marie de Lautrec, da-

1. Nous verrons que le collège des Jésuites ne fut établi que le 19 mai 1623. Mais, à la fin du XVIe siècle, à la suite d'un sermon prêché par un Père jésuite, et qui avait plu, la ville, de concert avec l'évêque Alphonse Ier Del Bene, appela ces religieux.

me de Saint-Germier et de Cestayrols, la somme de 3,000 liv. pour la ferme de la terre et de la baronnie de Cestayrols, en 1618, avec déduction de tout ce qui pouvait être dû par la dite dame et de la valeur de ce qui leur avait été pris lors de l'invasion de Cestayrols. Un arrêt du Parlement du 19 août 1624 avait confirmé la sentence. Mais, comme Marie de Lautrec avait adhéré, avec le sieur de Saint-Germier et le sieur de Lautrec, ses fils, à la révolte du duc de Rohan, le prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, lieutenant général pour le roi aux armées de Longuedoc, Dauphiné, Guyenne et Lyonnais, avait prescrit la confiscation de ces 3,000 liv., diminuées des dettes, et les avait attribuées au collège des Jésuites d'Albi. Molinier refuse de payer. Il transige à 1,800 liv. avec les Jésuites. (N° 209, f° CXXXV r°.)

1891. 1629, 24 mai. Gaspard Gérard, syndic du collège des Jésuites d'Albi, traite avec deux charpentiers pour faire la charpente des nouvelles constructions à deux étages élevées sur la basse-cour. (N° 210, f° CVI v°.)

1892. 1630, 5 avril. Gaspard Gérard, syndic du collège des Jésuites d'Albi, traite avec Claude Rossignol, maître maçon de la Gardie [1], pour la construction de la chapelle du dit collège, suivant les plans dont copie lui a été remise. Détails de la construction. Le prix accordé pour la seule main-d'œuvre est de 30 sous par canne. (Le 23 février 1634 Rossignol renonce à continuer les travaux.) (N° 211, f° LXXX r°.)

1893. 1630, 21 avril. Le même Gérard traite avec un carrier pour la fourniture de 36 pierres de taille à extraire de la carrière de Ranteil [2], de 6 empans de long sur 3×2, en vue des travaux en cours d'exécution au collège. (N° 211, f° LXXXXII v°.)

1894. 1631, 21 septembre. Testament de Gabriel Druillette, natif de Guéret, diocèse de Limoges, novice à l'établissement des Jésuites d'Albi, au moment de faire profession. (N° 212, f° IIcXLI r°.)

1895. 1633, 27 novembre. Gaspard Gérard, syndic du collège des Jésuites, traite en vue de la fourniture de 32 pierres de taille des carrières de Ranteil pour les chapiteaux et l'architrave de la chapelle en construction. (N° 213, f° LXXII r°.)

1896. 1634, 10 janvier. Nouveau traité avec trois maçons pour la construction de la chapelle du collège des Jésuites. (N° 214, f° IIII verso.)

1897. 1634, 1er juin. Jean Deloulm s'était porté caution d'une

1. Comm. du Sequestre et de Carlus.
2. Comm. d'Albi.

somme de 500 liv. envers Philippe de Corbières, sgr de Crouzet, et Marie d'Escarlhan, sa femme. Le prince de Condé confisqua cette somme, qui avait été consignée entre les mains de Ramond Suplicy, marchand d'Albi, parce que de Corbières s'était joint à la rébellion du duc de Rohan et s'était réfugié, ainsi que sa femme, à Réalmont. Condé avait attribué cette somme au collège des Jésuites d'Albi, pour la construction de l'église. Les Jésuites et les héritiers de Marie d'Escarlhan font un accord ; ceux-ci versent 500 liv. (N° 214, f° CIII v°.)

1898. 1634, 17 août. Le collège des Jésuites d'Albi avait été l'héritier universel de Dlle Marie de Vasson, veuve de Bernardin de Baraffe, gentilhomme italien. D'autre part, Elie de Capet, écuyer d'Albi, avait été l'héritier de Pierre de Mouret, aumônier ordinaire de la reine mère et prévôt de Saint-Salvi. Les biens de Baraffe avaient été acquis au roi par droit d'aubaine, et Louis XIII en avait fait don à Pierre de Mouret. De Capet abandonne ses droits sur les biens de Baraffe au collège des Jésuites, moyennant la somme de 300 liv. (N° 214, f° CXXXV r°.)

1899. 1636, 15 avril. Jean Dupuy, sgr de Bellegarde de Saint-Juéry, s'était engagé, envers le syndic des Jésuites du collège des pensionnés de Bourges, en la somme de 133 liv. pour reste des dépenses qu'il avait faites au collège et pour ses dépenses personnelles à Bourges. Jean étant mort, les Jésuites s'étaient retournés contre son frère Antoine, sgr de Saint-Juéry. Il y avait procès. Un accord intervient. Antoine versera à Gaspard Gérard, syndic du collège des Jésuites d'Albi, les 133 liv. dues, plus 17 liv. pour frais du procès. (N° 298, f° 96 v°.)

1900. 1638, 30 mars. Le P. Jean Pontier, en sa qualité de syndic du collège d'Albi, reconnaît devoir 800 liv. à Jeanne de Dadau, veuve d'Antoine Soulié. (N° 300, f° 82 r°.)

1901. 1639, 24 août. Pierre Prompsal, syndic du collège des Jésuites d'Albi, achète une maison à trois étages, sise au quartier de la Rivière, derrière la maison priorale de Saint-Affric, au lieu appelé le Fort-de-Falgayras, au prix de 300 liv. (N° 217, f° CIIII v°.)

1902. 1641, 8 septembre. François David, chanoine de Saint-Salvi, fait donation au collège des Jésuites, représenté à l'acte par Jean-François Duprat, recteur, et Pierre Prompsal, syndic, d'un jardin situé derrière le couvent des Frères Prêcheurs, au théron de dame Salvaigne [1], où se trouvent deux maisons, l'une à deux étages, l'autre à plain-pied. (N° 218, f° LXXXIII r°.)

1. Il existe toujours; il permet de se faire une idée de l'étendue du couvent des Frères Prêcheurs.

1903. 1642, 17 mars. Le collège des Jésuites d'Albi avait été institué suivant contrat du 19 mai 1623. Moyennant une dotation annuelle de 4,000 liv., les Jésuites devaient ouvrir six classes, soit trois de grammaire, une d'humanité, une de rhétorique, une de philosophie. Le collège, par suite de l'insuffisance de la dotation primitive, ne comprit d'abord que les trois classes de grammaire. Peu à peu furent créées les classes d'humanité et de rhétorique. Le diocèse ayant alloué une rente de 550 liv., la classe de philosophie est créée. (N° 219, f° XXVII v°.)

1904. 1645, 7 septembre. Adrien Mestre et Anne de Reynès, veuve de noble de Capet, écuyer, vendent aux PP. Jean Rochette, recteur, et Jean La Mothe, syndic du collège des Jésuites, une maison indivise entre eux, sise à la rue droite de Ronel, confrontant avec le patus qui se trouve devant l'entrée de l'église du collège, au prix de 2,400 liv. (N° 219, f° LXX r°.)

1905. 1646, 16 mars. Jean Rochette, recteur du collège des Jésuites d'Albi, assisté du P. Jean Lamothe, syndic, reconnaît tenir à fief du prévôt de Saint-Salvi une maison sise grande rue de Ronel et voute de Fargues. (N° 308, f° 69 r°.)

1906. 1648, 2 janvier. Le Père Mathieu Gérolde, syndic du collège des Jésuites, donne à bail une maison sise derrière le collège, au fort de Falgayras, au prix de 15 liv. (N° 221, f° I r°.)

1907. 1648, 29 juillet. Vente au P. Jean Savenier, recteur du collège des Jésuites d'Albi, d'une terre sise « al Ronnélés [1] », confrontant avec le chemin allant de la porte de Ronel à Lescure, au prix de 90 liv. (N° 221, f° XLI r°.)

1908. 1650, 20 janvier. Testament de Jacques Digors, fils de Jean, docteur en médecine, et de Marguerite de Fayn, du bourg de Saint-Andéol, en Vivarais, admis comme novice chez les Jésuites d'Albi. (N° 221, f° XI r°.)

1909. 1683, 22 avril. Le P. Jean Galinart, syndic du collège des Jésuites d'Albi, avait intenté, en 1680, une action judiciaire contre les jeunes Jean, Pierre et Antoine Lagrèse, fils de Barthélemy. Convaincu ensuite de l'innocence de ces enfants, il avait renoncé à l'instance. Le père, de concert avec le syndic, fait enregistrer cette renonciation. (N° 422, f° LXXIII r°.)

1910. 1695, 11 avril. Jeanne de Valat, femme de Pierre Massé, procureur juridictionnel à la Temporalité, donne quittance au P. Sébastien Marcou, syndic du collège des Jésuites d'Albi, de la somme de 400 liv. antérieurement prêtée. (N° 402, f° 28 r°.)

1. C'est-à-dire dans le faubourg de Ronel.

1911. 1720, 11 juillet. Pierre de Marrans, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment royal de vaisseau du roi, habitant de Pamiers, fait donation aux Pères Jésuites d'Albi, à la stipulation des PP. Etienne Bogros et Pierre Apelin, l'un recteur, l'autre syndic du collège, de la somme de 12,000 liv. (N° 482, f° 269 r°.)

1912. 1720, 7 octobre. Le P. Apelin, syndic du collège des Jésuites d'Albi, donne quittance de la somme de 500 livres à Jean Brelh, chanoine archidiacre de Sainte-Cécile et syndic du clergé. (N° 171, f° 12 v°.)

1913. 1721, 9 mai. Les Jésuites du collège d'Albi étaient en procès avec Jacques Andorre, curé de Cambon et de son annexe de Montels. Avant la mort de Bernard des Innocens, curé de ces paroisses, survenue en 1709, les Jésuites avaient obtenu du roi des lettres d'union de la dite cure au collège et ils en avaient pris possession. D'autre part, au moment de cette mort, François-Jérôme de Cardon, alors prévôt de Saint-Salvi, avait pourvu François Solier de ces deux paroisses. Les Jésuites firent appel au grand conseil de cassation, qui leur accorda la maintenue. Solier appela comme d'abus au grand conseil et mourut au cours de l'instance. Andorre, à son tour, obtint provision de la même cour. Finalement, le 20 décembre 1719, le grand conseil donna gain de cause au chapitre de Saint-Salvi et aux paroissiens de Cambon et de Montels, qui poursuivaient de concert l'instance contre les Jésuites ; il déclara qu'il y avait abus dans l'union des deux paroisses au collège, et condamna les Jésuites à la restitution des fruits perçus et aux dépens. La note à payer s'élevait à 2,000 liv. Les parties font un accord au sujet de cette somme. (N° 483, f° 40 v°.)

1914. 1721, 14 août. Le P. Raymond Dejean, provincial des Jésuites de la province de Toulouse, ratifie la convention intervenue entre les Pères du collège d'Albi et Jacques Andorre. (N° 483, f° 100 v°.)

1915. 1723, 19 juin. Le P. Antoine Imbaut, syndic du collège des Jésuites d'Albi, fait vente à François Gorsse, avocat au Parlement, d'une rente de 50 liv. au capital de 1,000 liv. (N° 475, f° 323 v°.)

1916. 1726, 17 janvier. Le P. César Forel, recteur des Jésuites du collège d'Albi, pour lui et pour le P. Rocoful, fait vente aux prêtres de Sainte-Martiane d'Albi d'une rente de 20 liv. au capital de 400 liv. (N° 476, f° 277 v°.)

1917. 1726, 17 novembre. Le P. César Forel, recteur du collège des Jésuites d'Albi, assisté du syndic, le P. Augustin Cardon, baille à locaterie perpétuelle à François Cavanials, huissier à la cour

royale, une maison sise au Puech de Falgairac, derrière le collège, plus un lopin de terre et un jardin longeant le rempart, sous la rente de 10 liv. par an. (N° 477, f° 21 v°.)

1918. 1728, 30 mars. César Foret, recteur du collège des Jésuites d'Albi, assisté du syndic Jean-Joseph Julien, afferme les fruits décimaux du prieuré de Cardonac sous la rente de 1,540 liv. (N° 477, f° 163 v.)

1919. 1734. 18 juin. Le P. Augustin de Cardon, recteur du collège des Jésuites d'Albi, baille en afferme les fruits décimaux et le carnelage du prieuré de Cardonac sous la rente de 600 liv. (N° 479, f° 109 r°.)

CHAPITRE II

ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES

I. — L'ANNONCIADE DE FARGUES [1]

1920. 1520, 13 avril. Au couvent de Notre-Dame de Fargues, la mère ancelle [2] Marguerite Bindina, assistée de noble François de Roquefort, syndic des religieuses et chanoine de Sainte-Cécile, vend une rente censuelle sur les biens de Jean Montagne, professeur de droits, d'Albi, dont le couvent était l'héritier universel. (N° 8, f° 3 r°.)

1921. 1532, 13 mars. Louise Davantigni, mère ancelle des religieuses de Fargues, reconnaît devoir, au nom du couvent, à Ramond Cueysse, la somme de 400 liv. (N° 8, f° VI^c XLVIII v°.)

1922. 1533, 27 janvier. Louise Davantigni, mère ancelle du couvent de Fargues, assistée des religieuses, nomme pour syndic de la communauté le prêtre Pierre Thomas. (N° 10, f° CXCVI v°.)

1923. 1533, 25 février. Ce nouveau syndic arrente, au nom de la communauté, le bénéfice de Sainte-Marie de Larmets [3] sous la rente de 170 liv. (N° 10, f° CCXI r°.)

1924. 1535, 29 juin. Pierre Thomas, syndic du couvent de Notre-Dame de Fargues, arrente à Jean Cavalié, prieur de Sainte-Martiane [4], et à noble Guillaume Clergue le prieuré de Sainte-Martiane relevant du prieuré de Fargues. (N° 10, f° III^c XCV r°.)

1. En 1325, l'évêque Béraud de Fargues fondait le prieuré de Notre-Dame à Albi. Il prit le nom de son fondateur, Notre-Dame de Fargues. Jeanne de Valois créa l'Ordre de l'Annonciade à Bourges en 1504. Quatre ans plus tard, l'évêque Louis II d'Amboise appela les religieuses du nouvel Ordre dans sa ville épiscopale et les installa dans le prieuré fondé par Béraud de Fargues. D'où leur nom.
2. C'est par humilité que la supérieure s'intitulait *ancelle (ancilla*, servante).
3. Larmés, comm. de Puybegon.
4. Comm. de Lescure, appelée quelquefois Sainte-Martiane des Brugues.

1925. 1538, 14 mars. Les religieuses de Fargues, Louise Davantigni étant mère ancelle, donnent quittance à noble Guillaume Clergue, sgr de la Guitarié, de l'arrentement du prieuré de Sainte-Martiane de Lescure. (N° 12, f° XXI v°.)

1926. 1539, 19 novembre. Noble Antoine de Castelnau vend aux religieuses de Fargues, au prix de 500 liv., sa métairie de Lamillarié, sise à Luqua ou à la Teysseyrié. (N° 11, f° CXLVII v°.)

1927. 1542, 22 avril. Noble Vidal de Châteauneuf, sgr de Lombers-le-Vieux, capitaine de Lombers, vend aux religieuses de Fargues, Madeleine de Lobier étant mère ancelle, une métairie sise à Lombers, lieu dit « Le Potz garnit », au prix de 320 liv. (N° 14, f° XXII r°.)

1928. 1545, 4 juillet. Dans la chapelle du couvent de Fargues, devant la grille, Jeanne d'Amboise, fille de feu Jacques [1], chevalier, baron et sgr d'Aubijoux, de Castelnau-de-Bonafous, de Labastide-Montfort, de Noailles, de Villefranche, de Sauveterre, etc., fait, en présence de sa mère, Yppolite de Cambes [2], profession religieuse. (N° 12, f° V^CXLIII r°.)

1929. 1555, 3 mai. Les religieuses de Fargues achètent une partie de maison attenante au couvent. (N° 30, f° XLI r°.)

1930. 1556, 14 septembre. Noble Marie de Bages, femme de noble Antoine Gasquet, bourgeois d'Albi, subarrente une maison qu'il tient à loyer des religieuses de Fargues, située à Albi, dans la rue qui va « du canton du Trabuschet à l'esglise Saint-Estienne [3] ». (N° 223, f° XXXIX r°.)

1931. 1557, 18 juin. Testament d'Hélène Azam, veuve d'Antoine Vaysse, chirurgien d'Albi, et mère de Guillaume Vaysse, marchand quincaillier. Elle veut être enterrée dans la chapelle Saint-Yves de l'église de Notre-Dame de Fargues. (N° 152, f° LXXXI v°.)

1932. 1557, 31 août. Les religieuses de Fargues, Françoise de Miramont étant mère ancelle, font un accord avec Jean Guittar, prêtre. (N° 30, f° IIII^CXLI v°.)

1933. 1560, 11 juillet. Françoise de Miramond, mère ancelle des religieuses de Fargues, donne quittance à Antoine Malacam de la somme de 80 liv., acompte des 120 dues au couvent pour la légitime de sa fille Marguerite, qui avait fait profession. (N° 20, f° CCXXXIII r°.)

1934. 1566, 1er janvier. André Vaysse, porteur [de lettres] ordinaire

1. Jeanne était au couvent de Fargues depuis l'âge de cinq ans. Son père s'était engagé, par acte de 1535, à payer au couvent, pour l'entretien de sa fille, une somme de 600 liv. et, jusqu'au paiement du capital, une rente annuelle de 35 liv.

2. Il faut lire Chambes.

3. Il existe encore un mur de l'antique église romane de Saint-Etienne. Il fait face à l'angle du marché couvert, dans la rue du Nord. C'est sur ce point qu'il faut placer le « canton du Trabuschet ».

du Bout-du-Pont d'Albi, reconnaît avoir reçu des religieuses de Fargues la somme de 11 liv. destinée aux frais d'un procès soutenu contre le sgr de Nyphies. (N° 227, f° I r°.)

1935. 1584, 21 avril. Les religieuses de Fargues, Françoise de Claverie étant mère ancelle, arrentent les revenus décimaux de Sainte-Martiane de Lescure, qui leur appartiennent, sous la rente de 100 écus sol. (N° 179, f° CXIX r°.)

1936. 1585, 25 janvier. Les religieuses de Fargues, Françoise de Clavaria étant mère ancelle, arrentent les fruits et revenus de Notre-Dame de Larmets sous la rente de 67 écus. (N° 247, f° XLIX v°.)

1937. 1585, 22 août. Les religieuses de Fargues, Françoise de Claverie étant mère ancelle, arrentent leur métairie de la Vène, juridiction de Puygouzon, sous la rente de 34 setiers de moussole, une émine de « légumage », savoir : un tiers de pois bécus, un tiers de pois ronds, un tiers de gesses, un cochon de deux mois, trois paires de chapons, trois paires de gélines, cent œufs. (N° 268, f° I^cLXVII v°.)

1938. 1585, 18 septembre. Louise de Lafont, du masage de Barret, à Lescure, âgée de 12 ans, ayant fait vœu de se consacrer à Dieu dans le couvent de Notre-Dame de Fargues, du consentement de ses parents, demande son admission à la mère ancelle Françoise de Claverie. Elle est admise. (N° 268, f° I^cXCXII v°.)

1949. 1588, 21 septembre. Sœur Françoise de Claverie, mère ancelle des religieuses de Fargues, assistée de sœurs discrètes Anne Albert, vice-gérante, Claire de Combes, Jeanne Pezous, Martiane Gaubert, Jacquette Adam, Madeleine d'Ostebas, Ysabeau Boyer, Jeanne David, fait un accord, à la suite d'un procès, avec le métayer de la métairie de Barradures à Lescure. (N° 250, f° V^cXLIII r°.)

1940. 1589, 21 octobre. Les religieuses de Fargues, Françoise de Claveria étant mère ancelle, admettent comme novice Jeanne Vines, fille de Gaspard, marchand d'Albi. Pension, 48 liv. pour les deux années de noviciat. (N° 251, f° V^cXXVII r°.)

1941. 1591, 1er juin. Les religieuses de Fargues, Anne Albert étant mère ancelle, pressées par les malheurs du temps et par « les troubles notoires qui ont continué en ce païs despuys trente ans ença et plus », vendent, en présence de Jean Boyer, lieutenant principal en la Temporalité, une pièce de terre pour se procurer des ressources. (N° 85, liasses.)

1942. 1593, 25 septembre. Les religieuses de Fargues, Gauside de Bonnailh étant mère ancelle, reçoivent comme novice Marguerite de Jordan, fille d'Antoine, marchand de Graulhet ; pension, 40 liv. par an pendant trois ans. (N° 255, f° VI^cLXX v°.)

1943. 1593, 20 novembre. Sœur Martiane Sales, religieuse du couvent de N.-D. de Fargues, n'ayant pas encore fait profession, donne au couvent, donation qui est acceptée par la mère ancelle Gauside de Bonail, tous ses biens meubles et immeubles. (N° 187, f° IIIcXXXXI verso).

1944. 1594, 12 janvier. Les religieuses de Fargues, Gauzide de Bonald étant mère ancelle, baillent à demi-fruits leur métairie de la Vène. (N° 24, f° XXXIIII v°.)

1945. 1594, 27 mai. Admission au couvent de Fargues, Gauside de Bonald étant mère ancelle, d'Anne d'Arthus, fille de Jean, sgr de Montans, et de Sydoine Ricard, sa première femme. Dot, 100 écus. (N° 88, liasses.)

1946. 1601, 19 mars. Les consuls d'Albi requièrent les religieuses de Fargues, Catherine Caussé étant mère ancelle, de leur montrer l'image « de la Vierge Marie[1] assise sur une chère, tenant entre les bras l'image de son fils, le tout d'argent enrichi de pierrerie et aultres choses exprimées aux recognoissences qu'en ont esté cy-devant faites par les d. religieuses aux consuls ». Cette statue était généralement installée sur le grand autel et fermée dans une grille à deux cadenas et à deux clés. A cause des troubles, les consuls avaient permis aux religieuses de « la serrer en quelque lieu secret et asseuré de leur couvent ». Les religieuses répondent que cette statue est la propriété de leur couvent. Protestation des consuls. (N° 100, liasses.)

1947. 1607, 14 octobre. Anne et Marie de Pagés, filles de feu Bastien, religieuses du couvent de N.-D. de Fargues, ayant fini leur noviciat et sur le point de faire profession, dictent leur testament, du consentement de la mère ancelle Catherine Caussé. (N° 58, f° VIcLII r°.)

1948. 1614, 13 octobre. Charles Lauthier, receveur des décimes du diocèse, vend aux religieuses de Fargues, Jeanne Albert étant mère ancelle, une métairie sise à la Vène, au prix de 2,400 liv. (N° 65, f° VcLIIII r°.)

1949. 1628, 28 mars. Pierre Bathalier résigne la vicairie perpétuelle de N.-D. de Larmez entre les mains des religieuses de Fargues. Le lendemain, Jeanne Belot, mère ancelle du couvent, en fait collation à Bernard Arman, clerc tonsuré de Puybegon. (N° 286, liasses.)

1. C'est la fameuse vierge de Fargues, qui était, en quelque sorte, considérée comme le palladium de la ville. Elle pesait près de 150 marcs. Elle fut envoyée à la Monnaie pendant la Révolution.

1950. 1628, 31 mai. Georges Padiès, syndic et procureur des religieuses de Fargues, remontre à Jean Martel, consul de Puygouzon, qu'il y a cinq semaines environ, on prit de la métairie du couvent à Puygouzon une paire de bœufs pour aider à traîner les canons de Réalmont jusques vers Viane. Jean Ferrasse, maréchal du Bout-du-Pont d'Albi, les ramena avec d'autres bœufs employés aux charrois des munitions de l'armée de M. le Prince. Mais ils étaient « sans jou ni julles » et maigres, « ne se pouvant presque soustenir ». Padiès proteste de tous dommages et Martel atteste la vérité des faits exposés. (N° 286, liasses.)

1951. 1643, 11 mars. Gabrielle de Ségonzac, mère ancelle des religieuses de Fargues, fait un accord avec Pierre Pujol, recteur de N.-D. de Larmés, au sujet des fruits décimaux de la paroisse. (N° 219, f° XXII r°.)

1952. 1644, 20 août. Gabrielle de Ségonzac, mère ancelle des religieuses de N.-D. de Fargues, assistée de la vice-régente et des sœurs discrètes, arrente les censives du couvent prélevées à : Saint-Grégoire, Brandorié ou Bégous, Calausou, Mondedon, Carrairié, Virac, la Blanquié, Puech des Aliberts, Sainte-Martiane, Labruguière [de Carlus], Albi et ses faubourgs, Castelviel, Saliès, Terssac, Puygouzon [1]. Elles s'élèvent à : 55 setiers 3 mesures 2 boisseaux 1 pène de froment, 28 setiers 1 boisseau une demi-pène, un quart et un demi-quart de pène de seigle, 13 setiers 6 mesures 1 pène demi-pène et quart d'avoine, 13 liv. 10 s. 9 d. d'argent, 22 gélines 3 quartiers un quart de quartier, 13 barbeaux, 4 mesures demi-pène de noix et 1 liv. de cire. (N° 219, f° LVIII r°.)

1953. 1644, 23 août. Jean Ravalhe, notaire d'Albi, remontre à dame Gabrielle de Ségonzac, mère ancelle du couvent de Fargues, « estang dernier la roue du parloir », qu'il a géré pendant longtemps les affaires de la communauté ; il la prie de le charger du recouvrement des arrérages aux conditions entre eux convenues. (N° 380, liasses.)

1954. 1645, 20 août. Les religieuses de Fargues, Anne de Pagés étant mère ancelle, arrentent les terres qu'elles possèdent à Canabières d'Albi sous la rente de 32 liv. et de six mesures de noix. (N° 219, f° LXVI r°.)

1955. 1646, 5 septembre. Suzanne Mangot, mère supérieure des religieuses de Sainte-Marie d'Albi, avait fait saisir une vigne sise au vignoble de Gaillac, lieu dit à la Graissette, et appartenant a

1. Bégous, comm. de Valdériès, Calausou ou Calauzou, comm. de Mailhoc, Carrayrié, comm. de Mailhoc ou de Virac, la Blanquié probablement dans Andouque. Il ne nous est pas possible de situer Montdedon ni le Puech des Aliberts.

Pierre Barutel, pour une somme de 1,000 liv., due par ce dernier à Pierre Borrel, écuyer d'Albi, dont le couvent avait droit et cause. Les parties s'accordent. (N° 348, f° 237 v°.)

1956. 1647. 23 juin. Réception au couvent de Fargues, Anne de Pagés étant mère ancelle, de Catherine de Laroquebouillac, fille de noble François, sgr de Faydel et d'Anne d'Hébrard. (N° 220, f° LVIII r°.)

1957. 1647, 18 décembre. Anne de Caignac, mère ancelle des religieuses de Fargues, vend les revenus d'une maison appartenant au couvent, sise rue de la Porcarié [1], au prix de 60 liv. (N° 220, f° CVIII v°.)

1958. 1649, 16 mars. Anne de Caignac, mère ancelle du couvent de Fargues, nomme un procureur pour toucher d'Antoine-Arnauld de Corneillan, archidiacre de l'église cathédrale de Rodez, héritier universel de Bernardin de Corneillan, évêque du dit Rodez, ce qui reste dû au couvent des 1,500 liv. qui lui ont été léguées par cet évêque. (N° 221, f° XVII r°.)

1959. 1649. 17 août. Entrée, comme novice, au monastère de l'Annonciade de Fargues d'Anne de Golinhac, fille de feu Jean et d'Anne de Laurens, admise par la mère ancelle Anne Delpech de Cagnac. Dot, 1,000 liv. à payer le jour de la profession. (N° 311, f° 246 r°.)

1960. 1649, 25 septembre. Anne de Caignac, mère ancelle du couvent de Fargues, donne quittance à David Pénard, commandeur de Saint-Pierre de Gaillac, et à Guillaume Vayssete, procureur du roi en la judicature d'Albigeois, époux de Jeanne de Pénard, fille et héritière de Jean Pénard, notaire de Gaillac, de la somme de 400 liv., acompte sur celle de 1,000 liv., prix d'une maison sise au quartier de la Louise, à Gaillac, vendue par la communauté à feu Pénard. (N° 221, f° LXV r°.)

1961. 1650, 31 octobre. Marie de Pagés, mère ancelle du couvent de Fargues, donne quittance de 1,000 liv. à noble Guyon d'Agenx, sgr de Loupiac [2], d'Ascaignac et autres lieux, montant de la dot de sa fille Renée, entrée au couvent comme novice. Guyon était mari d'Angélique de Génibrouse de Saint-Amans. (N° 221, f° LXXIIII v°.)

1962. 1664. 20 octobre. Admission comme novice au couvent de Fargues de Louise Roux, fille de Jacques, ancien capitoul de Toulouse, et de Cécile de Golinhac, Ysabeau Dedau étant mère ancelle. Pension, 1,500 liv. (N° 319, f° 174 r°.)

1. Rue de Sonal actuelle.
2. Est-ce le Loupiac de Trévien ?

1963. 1669, 29 janvier. Ysabeau de Dumas, mère ancelle, et Anne Capdelane, vice-gérante du couvent de Fargues, arrentent toutes les censives et revenus appartenant au monastère, sous la rente de 40 setiers de moussole, 26 setiers de seigle, 10 setiers d'avoine. (N° 320, f° 82 v°.)

1964. 1674, 30 septembre. Antoine Rey, bourgeois d'Albi, comme syndic des religieuses de Fargues, baille en arrentement la métairie de Lavit [1], appartenant au couvent, sous la rente de 5 setiers de moussole, d'une paire de gélines et d'une paire de poulets. (N° 417, f° CLX r°.)

1965. 1674, 15 décembre. Anne de Capdelane, mère ancelle des religieuses de Fargues, confirme le bail à colloque fait, le 26 août 1635, par la mère ancelle Françoise de Laroquebouillac, d'une vigne avec terre joignant, sise à Terssac, lieu dit à la Sanhe ou à Brugalh. (N° 441, f° 129 v°.)

1966. 1678, 9 mai. Admission comme novices au couvent de l'Annonciade de Fargues, Anne de Capdelane étant mère ancelle, de Marie et de Madeleine d'Ayrima, filles de feu Bernard, bourgeois de Saint-Félix de Caraman, et de Marie de Bousquet. Dot, 3,600 liv. (N° 443, f° 85 r°.)

1967. 1678, 28 mai. La même Capdelane baille en arrentement les fruits décimaux de la paroisse de Larmés sous la rente de 470 liv. (N° 443, f° 92 v°.)

1968. 1678, 27 juin. La même mère ancelle baille en arrentement les fruits décimaux de la paroisse de Sainte-Martiane de Lescure sous la rente de 115 setiers de moussole et 20 liv. de cire jaune. (N° 443, f° 117 v°.)

1969. 1678, 25 juillet. Bail à besogne intervenu entre Anne de Capdelane, mère ancelle des religieuses de Fargues, et Gailhard Bor, maître sculpteur de Saint-Félix de Caraman, en vue de la façon d'un rétable d'autel conforme au dessin qu'en a fourni le sculpteur. Mais, à la place du grand tableau, Bor sera tenu de mettre « une Annonciade en basse tailhe et autour du cadre du dit tableau seront placées les dix vertus aussy en basse-tailhe, au corps d'en haut le Père éternel en bosse et à demi-corps ; dans les niches d'entre les deux colonnes, une saincte Jeanne [2] en royne avec la couronne sur la teste et le sceptre à la main, portant un manteau royal, retroussé sur le devan pour y peindre l'hermine, et de l'autre costé le Père Gabriel Maria en cordellier avec une crosse et

1. Comm. de Saint-Sernin-lès-Mailhoc.
2. La fondatrice de l'Ordre, Jeanne de Valois, fille de Louis XI, femme répudiée de Louis XII.

mitre à ses pieds ; et au-dessus des crédances il y aura un sainct Joseph et un sainct Jean-Baptiste en basse tailhe, lequel contrétable, bien conditioné et en la forme susd., le d. sieur Bor sera tenu, comme s'oblige, d'avoir remis, pozé et mis en plasse dans lad. esglise, dans sa dernière perfection, dans tout le moys de may prochain. Prix convenu, 900 liv. » (N° 443, f° 138 v°.)

1970. 1678, 25 septembre. Au-devant de la grille haute du monastère des religieuses de Fargues, la même mère ancelle baille à loyer à Jean du Ferrier, sieur de Canhiac, chanoine succenteur de Sainte-Cécile, une maison dite de Laguimerie, sise derrière le couvent, au prix de 80 liv. par an. (N° 443, f° 183 r°.)

1971. 1679, 8 juin. Admission comme novice au couvent de Fargues, par la mère ancelle Anne de Capdelane, de Marie-Eléonore de Laprune, fille de François, chevalier, sgr de Cardonnac [1], la Barthe, Barnabé, Roquesayrou, etc., et de Marie-Eléonore de Montbrun. Elle est assistée de son oncle Louis-Gabriel de Montbrun, qui s'engage à payer 100 liv. par an pendant la durée du noviciat et à verser une dot de 1,500 liv. lorsque la novice fera profession. (N° 444, f° 87 v°.)

1972. 1680, 15 avril. Gailhard Bor, sculpteur de Saint-Félix de Caraman, donne quittance aux religieuses de Fargues de la somme de 600 liv. pour fin de paiement du rétable qu'il avait fait. (N° 445, f° III v°.)

1973. 1680, 5 mai. Admission comme novice au couvent de Fargues de Catin de Baranié, fille de Louis, sgr et baron de Bélesta, Gardouch et autres places, et de Jeanne de Morlhon de Saint-Mensa. Pension, 100 liv. pour chaque année de noviciat. Dot, 1,500 liv. (N° 445, f° 127 v°).

1974. 1681, 1er février. Anne Capdelane, mère vice-gérante du couvent de Fargues, donne en cette qualité quittance de la somme de 375 liv. à Antoine Gardès et Guillaume Coste, marchands associés d'Albi. (N° 421, f° xx r°.)

1975. 1681, 3 juillet. Bail à besogne intervenu entre dame Isabeau Dumas, mère ancelle du couvent de Fargues, assistée d'Anne Capdelane, vice-gérante, d'Anne de Bélesta, boursière, et des autres sœurs discrètes, et les maçons François Bathalier et Claude Journès, pour la construction d'un bâtiment à trois étages entre la muraille « de la gualerie qui va aux lieux communs du d. monastère jusques à l'autre muraille du corps d'icelluy [monastère] apelé de Rabastens, et tout le long de celle de leur cloîture du costé de

1. Comm. de Noailles.

l'archevêché. » Détails de cette construction, à parachever dans quatre mois. Prix convenu, 1,900 liv. (N° 446, f° 219 v°.)

1976. 1681, 6 juillet. Admission au couvent de Fargues, en qualité de novice, de Jeanne de Tapiés, fille d'Antoine, bourgeois d'Albi, et d'Antoinette de Carrière. Dot, 1,000 liv., plus une pension viagère de 12 liv. en faveur de Jeanne. (N° 446, f° 224 r°.)

1977. 1681, 17 novembre. Admission comme novice au couvent de Fargues de Cécile-Geneviève de Cardon, fille de Pierre, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de Marie Héliot. Pension annuelle, 100 liv. Dot, 900 liv. (N° 446, f° 359 v°.)

1978. 1683, 5 mars. Devant la grille haute du couvent de l'Annonciade d'Albi, Catherine de Baranhié de Bélesta, novice, fille de feu Louis de Baranhié, sgr et baron de Bélesta, Gardouch et autres places, et de Jeanne de Mourlhon de Sainmensa, teste au moment de faire profession. Elle lègue 1,200 liv. au couvent. Elle fait héritier universel son frère Charles. (N° 448, f° 80 r°.)

1979. 1684, 30 mai. Réception comme novice au couvent de Fargues de Madeleine de Besséry, fille de Jean, bourgeois de Lavaur, et de Perrette de Mendré. Dot, 2,200 liv. (N° 449, f° 128 v°.)

1980. 1684, 3 juillet. Au parloir des religieuses de Fargues, Marie de Cardinet, supérieure, Françoise de Lavedan, assistante, Marie-Angélique de Lagrave, Marie de Ratié de Flottes et Marie Debar, conseillères, approuvent le transport fait par François Ichier, marchand d'Albi, à Jacques Dupuy, conseiller au parlement, d'une créance de 365 liv. sur le couvent. (N° 422, f° IIcLXXXXIX r°.)

1981. 1685, 1er août. Réception comme novice au couvent de Fargues de Jeanne et Françoise de Moly, filles de Jean-Antoine, écuyer, ancien capitoul de Toulouse, et d'Anne de Chassan; dot, 1,500 liv. pour chacune d'elles. (N° 450, f° 148 v°.)

1982. 1686, 27 mai. Bail à besogne intervenu entre Anne de Laurency, vice-gérante du couvent de Fargues, et Antoine Maignial, menuisier d'Albi, pour la construction d'un nouveau chœur au fond de la nef, là où est le grand clocher, et autres travaux, au prix de 800 liv. (N° 452, f° 124 v°.)

1983. 1687, 8 janvier. Bail à besogne intervenu entre Anne de Laurency, mère ancelle des Fargues, et Antoine Maignial, pour la confection de 40 chaises destinées à l'église du couvent, de 8 pilastres, d'un lambris, enfin de tout le boisage du nouveau chœur, au prix de 800 liv. (N° 453, f° 8 r°.)

1984. 1689, 12 avril. Réception comme novice au couvent de Fargues de Marie de Jenton, fille de Jean-Antoine, seigneur et baron

de Villefranche, et de Germaine Dupuy, Anne de Laurency étant mère ancelle. Dot de Marie, 2,000 liv. (N° 455, f° 77 v°.)

1985. 1690, 5 avril. Dame Louise de Cottes, mère ancelle des religieuses de Fargues, donne quittance à noble Jean-Antoine de Moly, écuyer, ancien capitoul de Toulouse, de la somme de 1,500 liv. pour la dot de Françoise de Moly, fille du capitoul, admise au couvent. (N° 456, f° 98 r°.)

1986. 1695, 20 juillet. Anne de Laurency, mère ancelle des religieuses de Fargues, assistée des sœurs discrètes, baille en afferme les rentes et colloques du couvent sur les territoires du Castelviel, de Cordes, de La Salvetat, de Virac, de Puygouzon, de Saint-Grégoire, de Terssac, de Dénat et autres lieux, pour une durée de trois ans, sous la rente de 50 setiers de froment, 20 setiers de seigle, 6 setiers d'avoine, 16 paires de gélines. (N° 428, f° 237 v°.)

1987. 1695, 30 août. Thérèse de La Calmette, mère ancelle du même couvent de l'Annonciade, assistée d'Anne de Laurency, économe, et des sœurs discrètes, baille à demi-fruits la métairie dite de la Crouzatié, à Castelnau-de-Bonafous. (N° 428, f° 249 r°.)

1988. 1696, 5 août. Charlotte-Jacquette de Crussol Saint-Sulpice, fille d'Emmanuel-Charles de Crussol Saint-Sulpice d'Amboise, fait donation à sa mère, Charlotte de Ciron, de tous ses biens présents et à venir sous réserve d'une somme de 300 liv. Le lendemain, elle entre comme novice au couvent de l'Annonciade de Fargues, où elle est admise par la mère ancelle Thérèse de La Calmette. Dot, 2,000 liv. (N° 461, f°s 362 et 363 r°.)

1989. 1698, 4 janvier. Thérèse de La Calmette, mère ancelle des religieuses de Fargues, baille en arrentement, au nom de la communauté, la métairie dite de Lavid, juridiction de Saint-Sernin, sous la rente de 5 setiers de moussole. (N° 463, f° 6 v°.)

1990. 1700, 19 avril. Anne de Laurenci, mère ancelle des religieuses de Fargues, assistée des religieuses Marie de Besséry, mère vicaire, Jeanne de Martin, Renée de Loupiac, Thérèse de La Calmette, mères discrètes, de Victoire de Faramond, économe, et d'Antoine Gausserand, avocat au parlement, syndic de la communauté, vend une rente de 90 liv. au capital de 2,000 liv. (N° 429, f° 80 v°.)

1991. 1700, 28 août. Profession au couvent de l'Annonciade de Fargues de Marguerite de Perrin de Labessièrre, fille d'Alexis, sgr de Labessière, baron de Carbes, et de Claire de Durafort. Dot, 1,000 liv. (N° 429, f° 147 r°.)

1992. 1705, 5 mai. Marguerite de Bélesta de Gardouch, supérieure du couvent de Fargues, baille en afferme les fruits décimaux de Larmés sous la rente de 665 liv. (N° 431, f° 222 v°.)

1993. 1705, 23 décembre. Marguerite de Bélesta de Gardouch, supérieure des religieuses de Fargues, assistée des sœurs discrètes et d'Antoine Gausserand, syndic de la communauté, fait vente à Marie de Douziech, femme de Philippe de Saintouen, receveur du grenier à sel d'Albi, de certaines rentes avec cession de tous les droits seigneuriaux attachés aux biens sis à Terssac, sur lesquels ces rentes reposent. Prix, 463 liv. (N° 431, f° 313 r°.)

1994. 1706, 28 décembre. Au-devant du parloir des religieuses de l'Annonciade de Fargues, Victoire de Faramond, supérieure, assistée des sœurs discrètes et du syndic, reçoit comme novice Marie-Anne de Baraigné de Bélesta et de Gardouch, fille de Charles, baron et sgr de Bélesta et de Gardouch, et de Marie de Roquefort de Marquain. Pension, 1,800 liv. (N° 432, f° 87 r°.)

1995. 1715, 14 juillet. Dame Thérèse de La Calmette, mère ancelle des religieuses de Fargues, assistée de Marie d'Ayrima, vice-gérante, et de Marguerite de Gardouch, économe, baille en afferme les fruits décimaux de la paroisse de Sainte-Martiane, appartenant au monastère, sous la rente de 51 setiers de froment. (N° 472, f° 286 r°.)

1996. 1718, 5 mai. Claire de Bleys, supérieure des religieuses de Fargues, donne quittance à Paul de Bourdoncle, sgr de Saint-Salvi, avocat au parlement, habitant de Castres, de la somme de 766 liv. 8 deniers. (N° 436, f° 36 v°.)

1997. 1718, 23 juillet. Les religieuses de Fargues, représentées par leur supérieure Claire de Bleys, font un accord avec noble Pierre de Villeneuve, sgr du Fort, fils d'Antoine, sgr de la Barthié, au sujet de la cession de diverses créances s'élevant à 837 liv. faite par ce dernier à la communauté. (N° 436, f° 79 r°.)

1998. 1718, 14 septembre. Victor de Metgé, écuyer, capitaine de cavalerie, fils et héritier de Jean de Metgé, aussi capitaine de cavalerie et héritier de Jeanne de Metgé, sa tante, donne quittance aux mêmes religieuses de Fargues de la somme de 1.800 liv., acompte sur celle de 2,200 liv., due par la communauté à son père et à sa tante. (N° 436, f° 100 r°.)

1999. 1718, 18 septembre. Admission au même couvent de Fargues, comme religieuses de chœur : 1° de Catherine de Prohenques, fille de noble Louis, sgr de Rudelle, gouverneur de Muret, et de Marianne de Baraines[1] de Bélesta, habitant à Toulouse ; dot. 1,800 liv. ; 2° de Marianne de Roquefort, fille de Sébastien, sgr de Labastide-Gabausse, et d'Anne de Baraines[1] de Bélesta ; elle est assistée de son oncle Barthélemy de Roquefort de Marquin.

1. Il faut lire Baragné ou Baranié.

prieur, commandeur et sgr de l'Espitalet et Granéjouls en Quercy. Dot, 2,100 liv. (N° 436, f°s 101 r° et 106 r°.)

2000. 1719, 11 juin. Devant Claire de Bleys, supérieure du couvent de Fargues, assistée de dames Madeleine d'Ayrima, Victoire de Faramond, Marguerite Gardouch, Toinette de Rous, Marie d'Ayrima, Jeanne de Tapiés, conseillères, et de Cécile de Cardon, vice-gérante. Thérèse Enjalbert, fille de François, bourgeois d'Albi, et de Fleur de Chambert, est admise à faire profession au couvent. Dot, 2,000 liv. (N° 468, f° 40 r°.)

2001. 1721, 29 avril. Marie de Guérin, fille de Mathieu, sieur de Cazottes, avocat au parlement, habitant de Puycelsi, et de D^lle^ Guillaumette Cazottes, fait profession au couvent de l'Annonciade de Fargues. Dot, 2,000 liv. (N° 473, f° 305 r°.)

2002. 1725, 26 février. Victoire de Faramon, supérieure du couvent de Fargues, assistée des sœurs Marie de Poux, vice-gérante, Marguerite de Gardouch, Marie d'Ayrima, Jeanne Tapiès, Marianne de Jouquaviel, Françoise de Moly et Jeanne d'Eizeirac, discrètes, donne quittance à Michel Perrin de Labessière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Rouergue, de la somme de 750 liv. payée au nom de Louis de Perrin de Bonneval, sgr de Labessière, frère du colonel, débiteur de la communauté. (N° 476, f° 159 v°.)

2003. 1726, 11 mars. Profession au couvent de l'Annonciade de Fargues de Catherine Calmettes, de Sauveterre en Rouergue, reçue par la supérieure Marguerite de Gardouch de Bélesta. Dot, 430 liv. (N° 476, f° 289 r°.)

2004. 1726, 8 novembre. Marie Pratviel, orpheline de père et de mère, habitant à Monestiés, consulat de Saint-Gauzens, diocèse de Castres, se remet en pension au couvent des religieuses de Fargues pour y être élevée et apprendre à connaître la religion catholique, apostolique et romaine. Comme elle n'est âgée que de douze ans, elle prend pour curateur Pierre Dero, du masage des Bourdoncles, à Giroussens. (N° 477, f° 16 v°.)

2005. 1728, 15 juin. Profession au couvent de l'Annonciade de Fargues, Marguerite de Bélesta étant supérieure, de Marguerite de Perrin, fille de Michel, colonel du régiment de Rouergue, chevalier de Saint-Louis, et de Charlotte Dujard de Montalot ; dot, 2,000 liv. (N° 477, f° 182 r°.)

2006. 1729, 2 juin. Profession au couvent de Fargues, Victoire de Faramon étant supérieure, d'Antoinette de Corcoral, fille de noble Louis, sgr de Sainte-Gemme, et de Jeanne de Mourelon. Dot, 2,000 liv. (N° 478, f° 29 v°.)

2007. 1734, 9 octobre. Profession au couvent de Fargues, Marianne de Bélesta étant supérieure, de Marguerite de Perrin, fille de Louis, sgr de Labessière, et de Rose de Labaise. Dot. 2,000 liv. (N° 479, f° 131 r°.)

2008. 1740, 1er juin. Profession au couvent de Fargues, Jeanne de Salles de Roquefort étant supérieure, de Jeanne Remonneau. (N° 559, f° 122 r°.)

2009. 1777, 28 janvier. Marie-Thérèse de Rayssac, supérieure de Fargues, assistée des religieuses vigilantes, économes et discrètes, et du syndic du couvent, Bernard-Clair Breuil, donne quittance à Louis-Godefroy de France, sgr de Mandoul, habitant de Castres, héritier institué de Marie-Olympe de Salavi, de la somme de 740 liv., fin de paiement d'un legs de 800 liv. fait par celle-ci au couvent. (N° 531, f° 214 r°.)

2010. 1782, 25 mai. Antoine Bès, du hameau de Baradières, paroisse de Sainte-Martiane des Brugues, consulat de Lescure, vend un certain nombre de biens sis dans le dit consulat, au prix de 199 liv. qui sont remises à Marguerite de Perrain de la Bessière, supérieure du couvent de Fargues, créancière du vendeur. (N° 554, f° 107 v°.)

II. — MONASTÈRE DE SAINTE-CLAIRE [1]

2011. 1579, 28 décembre. Testament de Roger Gontier, marchand d'Albi. Il veut être enterré dans l'église du couvent de Sainte-Claire, au tombeau de son beau-père, Pierre de Grasseau, quand vivait viguier d'Albi. Il lègue 100 liv. pour marier douze pauvres filles, et 100 autres liv. à cinq pauvres orphelins pour apprendre un métier. (N° 241, f° v^c^VIII v°.)

2012. 1581, 10 août. Goyon-Elisabeth de Ferrières, native de Cahors, religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Albi, dit que, lors de la surprise de Cahors, voyant la ville mise à sac et à la discrétion des gens de guerre huguenots, elle mit en garde chez son cousin Raymond Pinguéry douze pièces d'or anciennes ainsi que les meubles qu'elle avait pu sauver. Son cousin lui rapporte les pièces d'or et elle lui en donne quittance. (N° 37, f° LXIII r°.)

1. Les religieuses de Sainte-Claire furent établies à Albi en 1486, par l'évêque Louis Ier d'Amboise. Il avait dû chasser les religieuses dites de Sainte-Catherine, et communément désignées sous le nom de Catherinettes, qu'avait appelées l'évêque Béraud de Fargues en 1333. Le monastère de Sainte-Claire était installé dans l'immeuble des demoiselles Boyer.

D'après le manuscrit du notaire Hugo Frotard, un contemporain, l'installation des nouvelles religieuses eut lieu le premier vendredi de carême, 1er mars 1486 en vieux style. La communauté comprit tout d'abord une abbesse et cinq religieuses.

2013. 1583, 5 avril. Testament de Sœur Elisabeth de Ferrières, veuve de Jean Martin, religieuse de Sainte-Claire, au moment de faire profession, après deux ans de noviciat. (N° 79, liasses.)

2014. 1585, 10 janvier. Testament de Bernard Grimauld, prieur de Saint-Martin de Corras [1], vicaire de Sainte-Cécile. Il veut être enseveli dans le chœur de l'église de Sainte-Claire, là où se chante l'évangile, avec l'assistance de tous les hebdomadiers et vicaires chantant messe de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi, des Cordeliers du couvent de Sainte-Claire, de tous les prêtres de Sainte-Martiane et de tous ceux de Lescure « qui sont fugitifs et retirés à présent en ceste ville d'Alby ». Il lègue 13 écus 40 sous au couvent de Sainte-Claire. (N° 268, f° II v°.)

2015. 1591, 19 mars. Marthe d'Alary, abbesse du couvent de Sainte-Claire d'Albi, donne quittance à Olivier d'Alary, commis par les Etats de Languedoc dernièrement tenus à Castelnaudary à la recette des revenus de l'évêché, de la somme de 160 écus, acompte sur celle de 200 écus allouée à la communauté sur les biens de l'évêché suivant arrêt du parlement. (N° 85, liasses.)

2016. 1605, 31 décembre. Les religieuses de Sainte-Claire, Marie Laurencine étant abbesse, nomment un procureur pour toucher un legs de 300 liv. qui leur a été fait par illustre et religieuse dame Marguerite de Clausse, religieuse de l'Ordre de Sainte-Scholastique, professe du couvent de cet Ordre au faubourg Saint-Cyprien de Toulouse. (N° 107, liasses.)

2017. 1607, 18 janvier. Maria Laurencine, abbesse de Sainte-Claire, donne quittance de 25 setiers de blé moussole, acompte sur les 50 légués au monastère par le chevalier Julien Del Bene, frère de l'évêque. (N° 109, liasses.)

2018. 1607, 7 août. Marie Laurencine, abbesse de Sainte-Claire, approuve, au nom de la communauté, l'accord intervenu entre messire Nicolas Clausse, sgr de Fleury, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes sous la charge de Monseigneur de Nevers, et Dom François de Puyrenier, chartreux du couvent de Cahors, au sujet du legs fait au couvent de Sainte-Claire par Marguerite de Clausse, dame de Rosny, religieuse de l'Ordre de Sainte-Scholastique, au couvent des Feuillants du faubourg de Saint-Cyprien à Toulouse. (N° 109, liasses.)

2019. 1607, 2 octobre. Dame Marie Laurencine, abbesse du couvent de Sainte-Claire, confesse devoir à Bernard Rougier la somme

1. Cette église, dont l'emplacement est encore indiqué par une croix, se trouvait non loin de Montdragon, sur la route de Laboutarié à Graulhet.

de 100 liv. pour achat de drap blanc et gris du pays[1]. (N° 58, f° VI^c XLVI v°.)

2020. 1607, 24 octobre. Catherine de Tornaboni, veuve de Julien Del Bene, fait une fondation de messes à la chapelle du couvent de Sainte-Claire d'Albi. (N° 109, liasses.)

2021. 1634, 19 mai. Testament de sœur Marie de Dalmas, religieuse du couvent de Sainte-Claire d'Albi, « se trouvant proche de la fin de l'année de son noviciat et désirant estre receue à fère sa profession ». Elle lègue 120 liv. au couvent pour l'ornementation du grand autel. (N° 214, f° LXXXVI v°.)

2022. 1636, 5 mars. Jeanne Chabbert, abbesse du couvent de Sainte-Claire d'Albi, donne quittance du legs à titre universel par moitié fait au couvent par Jacques de La Rivière. (N° 216, f° XIIII r°.)

2023. 1636, 17 août. Bail à besogne par lequel les religieuses de Sainte-Claire d'Albi chargent Christophe Paris, menuisier de Gaillac, de faire pour l'autel majeur de leur église un rétable en bois de noyer, « avec les ornemens, et enrichissemens requis... représentés au crayon... les pilastres au dizième, les colonnes, le plafond des corniches avec les retours, et par exprès les nyches pour les figures de relief ». Prix, 150 liv. (N° 216, f° XLIII r°.)

2024. 1637, 11 avril. Les religieuses de Sainte-Claire traitent avec le peintre Louis Bordelet pour la façon d'un tableau de peinture à l'huile représentant le crucifix avec, à ses côtés, la Vierge et saint Jean, sainte Cécile et saint Joseph, et, aux pieds, la Madeleine. De plus, il peindra et remettra en couleurs et ornera d'or et d'argent les figures en relief de sainte Claire, de saint François, de saint Louis, confesseur, et de sainte Catherine, qui sont dans les quatre niches du rétable du maître-autel. Prix, 200 liv. (N° 216, f° XVIII v°.)

2025. 1637, 3 octobre. Le syndic des religieuses de Sainte-Claire traite avec Christophe Paris, maître menuisier de Gaillac, et Germain Cayrou, maître sculpteur de Rodez, pour la façon d'un tabernacle en bois conforme au dessin fourni par Cayrou, destiné au maître-autel de l'église conventuelle. Il aura 7 empans et demi de haut et 7 empans de large; il sera surdoré d'or fin, bien brun et poli. Prix, 340 liv. (N° 216, f° LXXX v°.)

2026. 1640, 4 janvier. Françoise de Montagut, abbesse de Sainte-Claire d'Albi, assistée de toutes les religieuses, donne quittance d'une somme de 101 liv. (N° 218, f° I r°.)

2027. 1641, 9 novembre. Marguerite Del Sol, fille de Bertrand-Giles, cosgr de Grisoles, assistée de son frère Paul, entre au cou-

1. Certainement ce drap était destiné aux religieuses pour leur costume.

vent de Sainte-Claire d'Albi; son frère paie 400 liv. pour sa dot. (N° 218, f° IIII^XX^VIII v°.)

2028. 1641, 15 novembre. Autre entrée au même couvent de Mondette Bilhon, fille d'Antoine, marchand de Villeneuve-d'Agen; le père verse 630 liv. pour la pension. (N° 218, f° IIII^XX^XI r°.)

2029. 1647, 13 juin. Jeanne de Mailhard, mère abbesse du couvent de Sainte-Claire d'Albi, assistée de Cécile Pic, mère vicaire, d'Elisabeth et de Marguerite Daydé de Fondouse, de Françoise de Boissière, d'Elisabeth de Minvielle, de Marie Delmas, de Claire d'Andrieu et de Françoise Descols, sœurs discrètes, vend une maison sise à Albi, quartier de Ronel, rue dite de la Fustayrette, au prix de 400 liv. (N° 349, f° 199 v°.)

2030. 1650, 13 juin. Cécile de Pied, abbesse du monastère de Sainte-Claire d'Albi, donne quittance à Jean de Dumas, sieur de Tisac, de Gaillac, représenté par sa femme, Marie de Vialar, de la somme de 800 liv. « que le d. Dumas a volontairement donnée au d. monastère, en considération de ce qu'on a receu pour religieuse de cœur sœur Françoise Dumas, sa fille ». (N° 353, f° 187 v°.)

2031. 1650, 11 novembre. Admission comme novice au couvent de Sainte-Claire, Marguerite de Fondousse étant abbesse, de Suzanne Dumas, fille de Jean, avocat à la cour, substitut du procureur général au siège de Gaillac. Pension, 1,000 liv. (N° 353, f° 364, r°.)

2032. 1650, 17 novembre. Marguerite de Fondousse, abbesse du couvent de Sainte-Claire d'Albi, donne quittance d'un legs de 300 liv. fait à la sœur Catherine de Mailhol. (N° 221, f° IIII^XX^I v°.)

2033. 1651, 14 juin. Marguerite de Fondousse, abbesse du monastère de Sainte-Claire d'Albi, assistée des mères discrètes, donne quittance à Jean Carlenc, marchand d'Albi, de la somme de 300 liv. qu'il donne au monastère en considération de la réception de sa sœur Louise religieuse de chœur. (N° 354, f° 176 r°.)

3034. 1651, 1er novembre. Jeanne de Poussoy, femme de François Dumas, avocat d'Albi, fait don de 300 liv. au couvent de Sainte-Claire. (N° 313, f° 334 r°.)

2035. 1657, 24 juin. Devant la grande grille du monastère de Sainte-Claire d'Albi, Marie Delmas, mère abbesse, assistée des mères discrètes, reçoit comme novice Anne de Ricard, fille de Guillaume, notaire de Beaumont-de-Rouergue. Pension, 400 liv. (N° 360, f° 169 r°.)

2036. 1666, 4 février. Isabeau de Fondousse, abbesse de Sainte-Claire, donne quittance à Philippe Bonnefous, prébendier de Sainte-Cécile, de la somme de 219 liv. 6 sous 4 deniers, léguée au couvent par Pierre Bonnefous, chirurgien. (N° 370, f° 60 v°.)

2037. 1671, 10 octobre. Testament de Françoise de Léger, fille de

Guillaume, marchand de Limoges, novice du couvent de Sainte-Claire d'Albi. Elle institue la communauté son héritière universelle. (N° 375, f° 232 r°.)

2038. 1681, 22 octobre. Madeleine Delsol, abbesse de Sainte-Claire, assistée de Marie de Delmas, vicaire, donne quittance à Valentin de Lagnes Junius, conseiller au parlement, représenté par son fils Joseph de Lagnes Junius, avocat au parlement, sgr de Saint-Rome, de la somme de 1,000 liv. pour la dotation de sa fille Isabeau, religieuse du monastère, sur le point de faire profession. (N° 446, f° 329 v°.)

2039. 1682, 9 septembre. Madeleine Delsol, abbesse du monastère de Sainte-Claire, assistée de Marie de Delmas, vicaire, et de Béranger de Loulm, chanoine trésorier de Sainte-Cécile et syndic des religieuses, donne quittance à Pierre de Ro, docteur en médecine de Gaillac, de la somme de 300 liv. (N° 447, f° 182 r°.)

2040. 1683, 9 avril. Réception comme novice au couvent de Sainte-Claire, Madeleine Delsol étant abbesse, d'Isabeau de Bonnaud, fille de feus François, capitaine au régiment de Thoyras, et Isabeau Broue, de Montpellier. Dot, 100 liv. (N° 448, f° 113 v°.)

2041. 1684, 13 avril. Madeleine Delsol, abbesse du couvent de Sainte-Claire, donne quittance à Claude Bonnaud, prévôt des maréchaux de la maréchaussée du Haut-Languedoc, habitant d'Albi, de la somme de 414 liv. 1 sou, acompte sur la dot de sa sœur Isabeau, religieuse au dit couvent. (N° 449, f° 73, r°.)

2042. 1684, 13 mai. Réception comme novice au couvent de Sainte-Claire de Madeleine de Rupe, fille de feu Jacques et de Françoise de Lombart de Gaillac. Dot, 900 liv. (N° 449, f° 107 r°.)

2043. 1688, 23 juin. Catherine de Mailhol, abbesse du couvent de Sainte-Claire, donne quittance à Louis de Loulm, héritier de Béranger de Loulm prieur de Saint-Jean de Janes [1], de la somme de 60 liv. léguée par ce dernier au monastère. (N° 454, f° 169 r°.)

2044. 1699, 21 janvier. Anne de Laurency, abbesse du monastère de Sainte-Claire, donne quittance à Charlotte de Ciron, marquise de Saint-Sulpice, veuve d'Emmanuel-Charles de Crussol Saint-Sulpice d'Amboise, de la somme de 2,000 liv., montant de la dot de sa fille Charlotte-Jacquette lors de sa prise d'habit le 6 août 1696. (N° 463, f° 271 v°.)

2045. 1710, 30 juillet. Françoise de Maillard, abbesse de Sainte-Claire d'Albi, donne quittance à Marie de Bouzinac, fille et héritière de Pons, contrôleur des tailles au diocèse d'Albi, et de feue Jeanne Metgé, de la somme de 30 liv. comme fin de payement de

1. Comm de Paulinet.

celle de 60 liv. léguée au monastère par Claire de Bousinac, sa sœur. (N° 467, f° 27 r°.)

2046. 1733, 27 avril. Catherine des Anges de Lombardie, abbesse du monastère de Sainte-Claire, assistée des religieuses Marie-Claire de Dupuy, vicaire, et de Marie de Saint-François de Chevalier, ancienne abbesse, donne quittance à Jean-Hyacinthe Damasse de Saint-Amans, receveur général des maisons et finances de Sa Majesté Catholique la Reine, seconde douairière d'Espagne, domicilié à Paris, place des Victoires, héritier universel de son oncle, Jean-Baptiste de Loubers, qui remplissait les mêmes fonctions que lui, de la somme de 1,000 liv. léguée au monastère par le dit de Loubers. (N° 491, f° 121 v°.)

2047. 1775, 10 septembre. Dame Jeanne de Valat, abbesse du couvent de Sainte-Claire, constitue un procureur pour percevoir une somme de 200 liv. due à la sœur Claire Roques par les héritiers de Madeleine de Marcorand, de Béziers. (N° 521, f° 289 r°.)

III. — MONASTÈRE DE LA VISITATION

2048. 1638, 24 mai. Dlle Antoinette de Pélamorgue, veuve de François de Fons, sgr de Vennac, de Soletz, de Mories et d'autres places, ayant conçu une affection singulière envers les religieuses de la Visitation Sainte-Marie de l'Institut et Ordre fondé par le bienheureux François de Sales [1], fonde à Albi, avec l'autorisation de l'évêque et des consuls, un monastère de cet Ordre. A cet effet, les religieuses de la Visitation de Saint-Flour Marie-Angélique de Lagrave, supérieure, Marie-Amable Vernet, assistante, Marie-Antoinette de La Roche, Marie-Elisabeth Roussin, Françoise-Marguerite de Jonchère et Marie-Augustine de Raures, s'étaient transportées à Albi et installées dans la maison des héritiers de noble Claude de Teyssier [2], qu'elles avaient prise à loyer pour y vaquer aux exercices de leur institut. La fondatrice dote le nouveau monastère d'un capital de 8,000 liv., à condition d'y être nourrie avec une fille de chambre. (N° 217, f° XLI v°.)

2049. 1638, 18 décembre. Entrée au monastère de la Visitation comme novice, Marie-Angélique de Lagrave étant mère supérieure, de Claire de Bourrel — dot, 1,800 liv. — et de Marie d'Escrouzeti, fille de feu Jean Fabri d'Escrouzeti et de Jeanne Saltelle

1. L'Ordre de la Visitation Sainte-Marie avait été fondé, en 1617, par saint François de Sales et Mme de Chantal.

2. Dans la rue du Puits-d'En-Grèze, devenue la partie de la rue Mariès comprise entre la rue Saint-Julien et l'hôtel de la Préfecture.

du Gévaudan ; elle abandonne au monastère tous ses biens, plus une somme de 400 liv. qui lui est due par noble Claude de Rais, sgr de Servières de Gaiges. (N° 340, f^os IIcLV r° et IIcLV v°.)

2050. 1639, 8 juin. Entrée comme novice au monastère de la Visitation, Marie-Angélique de Lagrave étant supérieure, de Françoise de Cabrol, fille de Jean, avocat au parlement, habitant de Villefranche-de-Rouergue. Dot, 2,000 liv. (N° 341, f° 170 v°.)

2051. 1640, 1er juin. Marie de Genton, assistée de sa mère Gabrielle Lebrun et de son frère François, entre au monastère de la Visitation comme novice. (N° 218, f° LI r°.)

2052. 1640, 7 septembre. Anne d'Alby, épouse de Jean Le Caron, lieutenant principal en la Temporalité, fait donation de 2,000 liv. au monastère de la Visitation. (N° 218, f° LXXXVIII v°.)

2053. 1640, 17 décembre. Antoinette de Gardès, fille de Bernard et de Madeleine Bourrassol, de Villefranche, est admise comme religieuse au monastère de la Visitation. (N° 218, f° CXII r°.)

2054. 1640, 23 décembre. Antoinette de Pélamorgue et du Pouget, novice du monastère de la Visitation, dont elle est la fondatrice, sur le point de faire profession, dispose de ses biens en cas de mort. (N° 218, f° CXX v°.)

2055. 1644, 4 septembre. Ysabeau de Lavedan est admise comme novice au monastère de la Visitation. (N° 219, f° LXIIII v°.)

2056. 1645, 3 juin. Entrée en religion au monastère de la Visitation de Marie et Catherine de Bousquet, filles de Pierre, écuyer, de Moulens dans la juridiction de Lescure, et d'Anne de Galaup, Marie-Suzanne de Mangot étant supérieure. Dot, 3,750 liv. (N° 219, f° XLVIII v°.)

2057. 1645, 5 décembre. Germaine de Ferréol, veuve de Bernard de Senrèze, de Carcassonne, fait donation de 3,000 liv. au monastère de la Visitation, à titre de bienfaitrice, à condition d'y être entretenue sa vie durant. (N° 219, f° CIX v°.)

2058. 1646, 6 mai. Anne d'Albi, veuve de Charles Le Caron, sgr de Terssac, entre au monastère de la Visitation pour y faire profession. La veille elle avait confirmé la donation qu'elle avait faite de tous ses biens à noble Louis-Antoine d'Albi, sgr de Prat Naut et viguier de Lagrave, sous réserve d'une somme de 1,500 liv., de 6 robes, de ses bagues et de ses joyaux. (N° 220, f° XLVI r°.)

2059. 1646, 27 juin. Les religieuses de la Visitation achètent quatre terres à Puech-Mirol [1]. (N° 220, f°s LXVII r°, LXVIII r°, LXIX v°, LXXIII v°.)

1. La rue Puech-Mirol existe encore. Elle s'ouvre tout à côté de la petite porte d'entrée de l'hôpital et va se perdre dans les terrains destinés à l'établissement du futur boulevard du Pigné. Nous allons voir que c'est à Puech-Mirol, aussi appelé Puech-Pago, que les religieuses avaient projeté de construire leur monastère.

2060. 1646, 15 juillet. Noble Antoine-Arnauld de Corneillan, archidiacre de l'église cathédrale de Rodez, vicomte d'Orlhionac, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu messire Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez, fait déclarer par son procureur que le dit évêque a légué 1,500 liv. à Jeanne de Savinhac, fille de feu noble Ramond, sgr d'Ampiac, pour pouvoir entrer en religion. Jeanne entre au monastère de la Visitation et le vicomte d'Orlhionac fait verser un acompte de 200 liv. sur le legs de 1,500 liv. (N° 220, f° IIII^XX^II r°.)

2061. 1646, 26 juillet. Sœur Marie-Anne de Mangot, supérieure de la Visitation, achète 100,000 briques grosses, pleines, de la gauge[1] et du calibre ordinaires d'Albi, 100 charretées de chaux de 10 quintaux chacune, pour la construction à Puech-Mirol de l'église du monastère. (N° 220, f° IIII^XX^VIII r°.)

2062. 1647, 28 mai. Les religieuses de la Visitation achètent deux autres terrains à Puech-Pago *sive* Puech-Mirol, au prix de 300 liv. (N° 220, f° L r°.)

2063. 1649, 14 juin. Isabeau et Françoise de Ginolhac, filles de Germain, juge à la Temporalité, et de Marguerite de Lebrun, admises par la supérieure Marguerite de Jonchères, entrent au monastère de la Visitation pour y faire profession. Dot, 4,000 liv. (N° 221, f° XXXIX v°.)

2064. 1649, 31 juillet. Noble Guyon de Fonds, sgr de Vennac, de la Pradelle et autres places, reconnaît devoir 2,729 liv. 13 s. 4 d. au monastère de la Visitation. (N° 221, f° LVI r°.)

2065. 1649, 6 novembre. Dame Françoise-Marguerite de Jonchères, mère supérieure du monastère de la Visitation Sainte-Marie, assistée des sœurs Marie-Antoinette de La Trelhe, assistante, Marie-Elisabeth Roussène, Marie-Thérèse Olivier et Marie-Augustine de Rames, conseillères, emprunte 500 liv. à Jean Gardès, bourgeois d'Albi. (N° 351, f° 345 r°.)

2066. 1650, 27 juin. Françoise-Marguerite de Jonchères, supérieure de la Visitation, donne quittance à noble Guyon de Fonds, sgr de Vennac, de la somme de 8,000 liv. qu'il devait au monastère comme cohéritier *ab intestat* de François de Fons, son frère, sgr de Vennac, Solets, Mories et autres places, lequel était obligé en pareille somme envers Antoinette de Pélamorgue du Pouget, veuve du dit François. (N° 221, f° XLVII r°.)

2067. 1651, 12 avril. Admission au monastère de la Visitation, Françoise-Marguerite de Jonchères étant supérieure, de Camille-

1. Il faut lire : jauge.

Cécile de Cardinet, fille de noble Daniel de Cardinet, sgr de Saint-Chély, diocèse de Rodez. Dot, 3,000 liv. (N° 222, f° XXIII r°.)

2068. 1651, 1er juin. En présence des oppositions qui se produisent, les religieuses de la Visitation renoncent au projet de construire leur couvent à Puech-Mirol et revendent les terres déjà acquises à François de Ciron, archidiacre de Sainte-Cécile. (N° 222, f° XXXIX r°.)

2069. 1651, 4 août. Jean Gaspard et Jean Coste, l'un recteur, l'autre syndic du collège des Jésuites, empruntent 2,000 liv. au monastère de la Visitation. (N° 222, f° LXI r°.)

2070. 1651, 3 octobre. Françoise et Anastasie de Lebrun, filles de Louis de Lebrun, sgr et baron de Saint-Hippolyte [1], conseiller au Parlement, et de Honorée de Paulo, instruites et élevées depuis longtemps au monastère de la Visitation, sont admises comme novices. Dot pour chacune d'elles, 2,000 liv. (N° 222, f° IIIIXXII v°.)

2071. 1652, 2 décembre. Robert Regnauldin, receveur provincial des décimes dans la généralité de Toulouse, et Jean Rességuier, docteur en droits, d'Albi, empruntent 3,000 liv. au monastère de la Visitation, dont Marie-Angélique de Lagrave est supérieure. (N° 222, f° CXI r°.)

2072. 1660, 7 juillet. Philippe Espine, marchand du Bout-du-Pont, fait cession et transport aux religieuses de la Visitation, représentées par leur supérieure, Marie-Angélique de Lagrave, d'une créance de 905 liv. 2 sous sur Coutel, marchand teinturier de Saint-Flour. (N° 392, liasses.)

2073. 1661, 14 janvier. Mère Angélique de Lagrave, supérieure du monastère de la Visitation, assistée des sœurs Antoinette-Angélique de Rames, assistante, Françoise-Isabeau de Lavedan, Thérèse-Catherine de Bosquet et Marie-Joseph de Framond, conseillères, expose que la communauté avait acquis de Marie de Lebrun, femme de Pierre d'Isarn, sgr de Saint-Amans, la maison, l'enclos et le jardin du monastère [2], au prix de 7,000 liv. Il fut procédé ensuite à l'évaluation du droit de lods et ventes; la portion du cha-

1. Comm. de Monestiés.

2. Il s'agit du terrain sur lequel les religieuses allaient construire leur monastère, devenu la caserne de la Visitation. Mais la construction n'en fut commencée qu'en 1670. Ce fut l'évêque Daillon du Lude qui en posa la première pierre. On y avait fait graver l'inscription suivante, due à la plume de M. l'abbé Paulet :

« Annorum decades septem adjiciebat ad annos
« Sexcentos et mille ætas a tempore Christi :
« Fondamenta domus Salesi Primarius alta
« Condidit hic tellure lapis; quem mense locavit
« Septembri, Albigeæ Præsul clarissimus urbis
« Gaspar, Ludœæ prognatus origine gentis. »

pitre de Sainte-Cécile fut estimée à 2,500 liv. Le dit chapitre n'admettait pas cette évaluation. Un procès allait surgir. Les parties s'accordent et le monastère paiera au chapitre une rente annuelle de 12 liv. (N° 364, f° 13 r°.)

2074. 1667, 24 avril. Le syndic du diocèse reconnaît devoir 40 liv. au monastère de la Visitation, représenté par Françoise-Dorothée d'Ortoles, supérieure, Marie-Joseph de Faramond, assistante, Marie-Angélique de Lagrave, Marie-Anne de Genton et Marie-Anne de Zolleren [1]. (N° 398, f° 41 v°.)

2075. 1668, 11 janvier. Les syndics du diocèse font vente aux religieuses du monastère de la Visitation, représentées par Françoise-Dorothée d'Ortoules — elle signe Dortolés —, supérieure, Marie-Angélique de Lagrave, assistante, Marie-Anne de Genton, Marie-Joseph de Faramond, Marie-Anne-Françoise de Oten Zolleren — elle signe de Zolleren —, d'une rente de 237 liv. 10 sous au capital de 1,669 liv. (N° 398, f° 214 v°.)

2076. 1680, 20 novembre. Marie-Louise de Cardinet, supérieure du monastère de la Visitation, assistée d'Anne-Charlotte Debar, assistante, de Marie-Angélique de Lagrave, de Marie-Thérèse d'Olivier et de Françoise-Isabeau de Lavedan, conseillères, donne quittance de la somme de 400 liv. à Hugues de Souterène, avocat à la cour, et à sa femme Jacquette de Vouseau, de Lavaur. (N° 420, f° IIII^cXXIII r°.)

2077. 1682, 10 janvier. Le syndic du diocèse fait vente aux religieuses du monastère de la Visitation, représentées par Marie-Louise de Cardinet, supérieure, Anne-Charlotte de Bar, assistante, Marie-Angélique de Lagrave, Antoinette-Angélique de Rames et Françoise-Isabeau de Lavedan, conseillères, d'une rente de 35 liv. au capital de 700 liv. (N° 400, f° 173 r°.)

2078. 1682, 12 juin. Les syndics du diocèse font vente à la congrégation de Sainte-Catherine de Sienne d'Albi, représentée par Marie de Calabre, femme de Guillaume Favier, mère, Gabrielle de Defos, sous-mère, Catherine de Rossignol, Madeleine de Gardès, Carissime de Bernadou, sœurs discrètes, d'une rente de 25 liv. au capital de 500 liv. (N° 400, f° 237 v°.)

2079. 1684, 14 juillet. Jean de Mailhan de Soulage de Choulet [2],

1. C'est la fameuse comtesse d'Isembourg, dont Antoinette Salvan de Saliès a conté l'histoire, et qui voulut terminer à la Visitation une vie fort agitée. Les registres notariaux auxquels nous devons nos extraits contiennent de très curieux détails sur la comtesse d'Isembourg, qui était venue cacher sa vie au château de la Longagne, commune de Saint-Grégoire.

2. Ce personnage est généralement désigné sous les noms de Solatge de Tholet et Maillan, sgr de Saint-Sernin du Jou en Rouergue. Il faut d'ailleurs lire : Maillane, patrie de Mistral et dont Jean était sgr.

seigneur et baron de Saint-Sernin du Jou en Rouergue, fait transport au couvent de la Visitation d'Albi d'une créance de 200 liv. sur Jean Boudet d'Albi. (N° 449, f° 216 v°.)

2080. 1688, 9 juillet. Dame Anne-Charlotte de Bar, supérieure du monastère de la Visitation, donne quittance au syndic du clergé du diocèse de la somme de 3,000 liv. prêtée par les religieuses. (N° 401, f° 325 r°.)

2081. 1691, 1er septembre. Testament de Fleur de Reynés, fille de feu Pierre, écuyer, et de Françoise de Balaguier, en religion sœur Marie-Florence, au monastère de la Visitation au moment de faire profession. (N° 457, f° 207 v°.)

2082. 1691, 2 septembre. Fleur de Reynés fait profession en présence de Marie-Anne-Charlotte de Bar, supérieure, assistée des sœurs Marie-Augustine de La Raffinié, assistante, Marie-Christine de Gazaignes, Louise-Angélique de Cambon et Marie-Dorothée de Flottes, conseillères. Elle fait les vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté entre les mains de François de Carrière, prévôt de Sainte-Cécile et vicaire général, le siège étant vacant [1]. (N° 457, f° 208 v°.)

2083. 1695, 9 décembre. Prise d'habit au couvent de la Visitation, devant Françoise de Lavedan, supérieure, assistée de Marie-Christine de Gazaignes, assistante, Louise-Angélique de Cambon, Marie-Hyacinthe de Fonvieille et Anne-Charlotte Debar, conseillères, de Claire-Charlotte de Bessière. Dot, 2,700 liv. (N° 461, f° 216 r°.)

2084. 1695, 27 décembre. Autre prise d'habit au même monastère de sœur Thérèse-Catherine de Marquain, fille de Jean-Sébastien de Roquefort de Marquain, seigneur de Salles, et de Françoise de Bonnéry. Dot, 3,000 liv. (N° 461, f° 230 r°.)

2085. 1719, 19 août. Dame Marie-Augustine de La Rafinié, supérieure du monastère de la Visitation, assistée des sœurs Marianne-Gaspard de Boyer, Marie-Henriette de Carrière, Marianne-Françoise de Labat, Marie-Catherine de Metgé, assistantes, donne quittance à François Bouton, avocat au parlement, d'une somme de 250 liv. (N° 436, f° 303 r°.)

2086. 1720, 4 août. Marie-Augustine de La Rafinié, supérieure du monastère de la Visitation, assistée de Marie-Henriette de Carrière, assistante, Marie-Anne-Gaspard de Boyer, Marie-Anne-Françoise de Laval et Marie-Catherine de Metgé, conseillères, donne quittance à Bernard Palazi de la somme de 925 liv. (N° 473, f° 184 v°.)

1. Serroni était mort le 7 janvier 1687. Cette même année, le roi lui donna pour successeur Le Goux de La Berchère. Mais celui-ci ne reçut ses bulles que le 12 octobre 1693.

2087. 1722, 25 avril. La dame Marie-Marthe d'Aygua, supérieure du monastère de la Visitation, assistée de Marianne-Françoise de Laval, Marie-Augustine de La Rafinié, Marie-Claire de Vedel et Marthe-Henriette de Faramond, donne quittance à Marie d'Azémar, veuve d'Antoine-Ignace de Dales de La Tour, habitante de Cordes, de la somme de 3,000 liv. représentant la dot de sa fille Jeanne-Augustine de Dales. (N° 475, f° 43 v°.)

2088. 1723, 20 août. Dame Marie-Marthe d'Aigua, supérieure du monastère de la Visitation, emprunte 626 liv. 17 sous à Mathieu Larroque, ancien capitaine d'infanterie, habitant de Puycelci. (N° 475, f° 364 r°.)

2089. 1725, 14 mars. Quittance de la somme de 1,000 liv. donnée par dame Marie-Marthe d'Eigua, supérieure du monastère de la Visitation, à Etienne Demurs, chanoine du chapitre de Saint-Michel de Gaillac. (N° 476, f° 167 r°.)

2090. 1727, 17 novembre. Prise d'habit au couvent de la Visitation de Marguerite-Blanche Séguier, fille de feu Etienne, avocat au parlement, et de Marie-Marthe Bruni. La supérieure du monastère est Henriette de Carrière. Dot, 2,000 liv. (N° 477, f° 130 r°.)

2091. 1731, 2 juin. Marie-Henriette de Carrière, supérieure du monastère de la Visitation, assistée de Marie-Marthe d'Eigua, assistante, Marie-Cécile de Balaguier, Marie-Catherine de Metgé et Françoise-Marguerite de Favier, conseillères, fait cession et transport à Barthélemy Caussé, bourgeois de Valdériès, d'une rente de 40 liv. sur le diocèse d'Albi, au prix de 800 liv. (N° 489, f° 222 r°.)

2092. 1734, 8 janvier. Jacques de Genton, baron de Villefranche, et Marie-Claire de Vedel, supérieure du monastère de la Visitation, assistée des religieuses Marthe-Henriette de Faramond, assistante, Marie-Marthe d'Aigua, Jeanne-Françoise de Lescure et Marie-Angélique de Murat, conseillères, donnent quittance à Bernard Audibert, collecteur des tailles, de la somme de 5,500 liv., dont 4,000 revenaient au monastère. (N° 492, f° 5 r°.)

2093. 1734, 4 novembre. Anne-Elisabeth de Gau La Ferrandié, novice au couvent de la Visitation, Marie-Claire de Vedel étant supérieure, se constitue une dot de 4,000 liv. au moment de faire profession. (N° 492, f° 349 r°.)

2094. 1735, 17 août. Au petit parloir du couvent de la Visitation, Claire-Isabelle de Bourguet, novice, fille de feu Abraham et de Jeanne de France, de Réalmont, fait cession à son frère Jean, sieur de Fransoumas [1], de tous ses droits sur la succession de leur père,

1. Comm. de Lautrec.

moyennant la somme de 3,000 liv. et une pension viagère de 85 liv. (N° 493, f° 217 v°.)

2095. 1753, 10 juin. Sœur Julie Teysset, fille d'Antoine, maire de Saliès et du Sequestre, et de Marie Bellet, reçue comme sous-religieuse au couvent de la Visitation le 20 mai précédent, demande à la supérieure, Marianne-Charlotte de Faramond de la Calmette, assistée de Jeanne-Augustine de Dalles, Marie-Catherine de Metgé, Françoise-Henriette de Montredon et Blanche-Marguerite de Séguier, conseillères, à être admise à faire profession. Pension, 3,000 liv. (N° 526, f° 8 v°.)

2096. 1767, 20 octobre. François Bouton, lieutenant principal à la Temporalité, ayant droit et cause de François-Ignace de Brandouin de Balaguier, seigneur de Balaguier [1], sieur de Frédefon, fait cession et transport aux religieuses de la Visitation, à la stipulation de Marguerite-Amélie de Laguié, supérieure, et de ses conseillères, d'une rente de 100 liv. sur la paroisse de Languedoc, au prix de 2,000 liv. (N° 528, f° 395 v°.)

2097. 1768, 24 mai. Devant la grille du parloir du monastère de la Visitation, les sœurs Marguerite-Amélie Laguié, supérieure, Marie-Florance de Vezian, assistante, Blanche-Marguerite Séguié, Cécile-Henriette de Villefranche [2], Anne-Isabeau La Ferrandié, conseillères, donnent quittance à Jean-Raymond Campmas et à son beau-père Jean Taillefer, du hameau de la Foulcayrié, consulat de Mailhoc, de la somme de 1,800 liv. (N° 549, f° 77 v°.)

2098. 1775, 4 juillet. Marie-Florance de Vezian, supérieure du couvent de la Visitation, assistée des religieuses Elisabeth de La Férandié, assistante, Cécile-Henriette de Genton de Villefranche, Marguerite-Amélie de Laguié et Cécile-Angélique Rossignol, conseillères, prête 3,000 liv. aux consuls de Campagnac pour réparer le presbytère. (N° 521, f° 268 r°.)

2099. 1776, 14 janvier. Marie-Florance de Vezian, supérieure du couvent de la Visitation, assistée des religieuses conseillères, nomme pour syndic de la communauté Jean-Philippe Enjalbert, bénéficier de Sainte-Cécile. (N° 522, f° 6 v°.)

2100. 1776, 15 juillet. François Ségonzac et François Souquier, consuls de Lagrave, empruntent 1,500 liv. aux religieuses de la Visitation, Marie-Marguerite Laguié étant supérieure, Marie-Thérèse de Vézian assistante, Anne-Isabeau La Férandié, Marie-Florance de Vézian et Marie-Anne-Céleste de Jenton, conseillères. (N° 522, f° 69 r°.)

1. Dans l'Aveyron.
2. C'est-à-dire de Genton, fille du sgr de Villefranche.

2101. 1777, 6 septembre. Marie-Florence de Vézian, supérieure du couvent de la Visitation, Marie-Thérèse de Vézian, assistante, Antoinette-Angélique de Roquefeuil, Anne-Elisabeth la Ferandié, Marie-Anne-Céleste de Genton, conseillères, prêtent à noble Joseph de Grainier de Terride, comme maire et premier consul de Puycelsi, la somme de 1,600 liv. pour réparations au clocher de l'église. (N° 522, f° 160 r°.)

2102. 1778, 19 mars. Marie-Marguerite Salvetat, épouse de Thomas Jélade, fondeur d'Albi, traitant de ses biens paraphernaux, fait cession et transport aux religieuses de la Visitation, à la stipulation de Marie-Florence de Vézian, supérieure, et des religieuses conseillères, de la rente de 20 liv. au capital de 400 liv. (N° 523, f° 30 r°.)

2103. 1778, 23 mars. Les consuls de Cahuzac [-sur-Vère] empruntent aux religieuses de la Visitation la somme de 1,100 liv. pour réparation à l'église. (N° 523, f° 33 v°.)

2104. 1778, 21 octobre. Les consuls de Puycelsi empruntent 1,200 liv. aux religieuses de la Visitation pour réparation à l'église. (N° 523, f° 75 r°.)

2105. 1779, 18 mai. Joseph-Armand Gisbert, bourgeois d'Albi, fait cession aux religieuses de la Visitation, à la stipulation de Marie Florance de Vézian, supérieure, et des sœurs conseillères, d'une rente de 21 liv. réduite à 3 % sur le diocèse, au capital de 420 liv. (N° 523, f° 156 v°.)

2106. 1779, 18 décembre. Marie-Florance de Vézian, assistée des sœurs conseillères, fait vente à Marie Lasserre, fille de service de messire Guérin de Lapeyrouse, d'une rente de 25 liv. au capital de 500 liv. (N° 523, f° 205 v°.)

2107. 1780, 21 juin. Marie-Florance de Vézian, supérieure de la Visitation, constitue procureurs Louis-François Leclerc de la Ronde et Charles-Fiacre Allié, intendants du monastère de la Visitation, rue Saint-Antonin à Paris, pour percevoir les rentes de la communauté. (N° 523, f° 284 r°.)

2108. 1781, 18 janvier. Jean-Pierre Mary, demeurant en son domaine de Grèzes, consulat de Cambon, fait cession à Marie-Florance de Vézian d'une rente de 150 liv. au capital de 3,000 liv. (N° 524, f° 4 r°.)

2109. 1782, 13 décembre. Emmanuel-Marie de La Prune-Monbrun fait cession et transport à Révérende Mère Marie-Florance de Vézian, supérieure du monastère de la Visitation, assistée des religieuses Marie-Anne-Céleste Jeansou, Antoinette-Angélique de Roquefeuil, Suzanne-Eléonore Lemosi et Cécile-Angélique Rossignol, d'une rente de 150 liv. sur les Etats de la Province, au prix de 3,000 liv. (N° 541, f° 664 v°.)

2110. 1783, 17 juin. Jeanne-Séraphine Déjean, supérieure du couvent de la Visitation, assistée des sœurs Jeanne-Madeleine Artault, officière assistante, Cécile-Thérèse Audibert, Jeanne-Françoise de Sainte-Gemme, éteint la rente de 25 liv. servie à Marie Lasserre, en versant le capital de 500 liv. (N° 524, f° 248 v°.)

IV. — RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES D'ALBI [1]

2111. 1709, 3 septembre. Sœur Marie de Roufliac, fille de feu noble François et d'Anne de Bousquet, novice au monastère des dames de l'Hôtel-Dieu d'Albi, demande son admission comme religieuse de chœur à Catherine de Milhau, prieure, et à Anne Dussap, sous-prieure. Son frère s'engage à payer la dot de 1,500 liv. (N° 433, f° 24 v°.)

2112. 1713, 9 septembre. Catherine de Milhau, mère supérieure des religieuses hospitalières du couvent d'Albi, faubourg de Verdusse, nomme pour procureur Jean Albert, praticien de Cagnac, en vue de la perception des sommes, rentes, pensions et autres revenus appartenant à la communauté. (N° 434, f° 272 r°.)

2113. 1728, 24 juillet. Dame Anne de Dussap de Sainte-Rose, supérieure du couvent des dames hospitalières d'Albi, donne quittance à Jean Cavaliès de Lombers de la somme de 20 liv. représentant les intérêts du capital dû par son oncle Jean Cavaliès, dont il est l'héritier. (N° 469, f° 226 v°.)

2114. 1733, 10 décembre. Au-devant du parloir du couvent des religieuses hospitalières du faubourg de Verdusse, François de Rolland, habitant de Parisot, pour se libérer envers les religieuses d'une somme de 1.500 liv. qu'il leur doit pour la dot de feue Blaise de Rolland de la Vierge, nonne audit couvent, et d'une rente de 75 liv. échue le 22 novembre précédent, leur fait cession, à la stipulation d'Anne de Dussap de Sainte-Rose, supérieure, assistée de dames Marianne de Toulon de Sainte-Ursule, sous-prieure, Françoise de Dussap de Sainte-Cécile, Jeanne Pélissery de Sainte-Thérèse, discrètes, d'une certaine quantité de rentes sur diverses personnes. (N° 491, f° 330 r°.)

1. Louis XIV unifia les services des établissements charitables, en fondant un hôpital général dans chaque diocèse. Quand nous étudierons les hôpitaux, nous verrons qu'Albi était doté de trois établissements de cette nature, l'hôpital Saint-Antoine, l'hôpital Saint-Jacques et l'hôpital Saint-Martial. Le premier fut absorbé par le second et, après la déclaration royale de 1693, l'hôpital Saint-Jacques, qui occupait le parc actuel de la Préfecture, fut transféré à l'hôpital actuel, dont les bâtiments datent de cette époque. C'est aux religieuses Augustines de Lisle que les services hospitaliers furent confiés.

2115. 1742, 24 avril. Devant le parloir des religieuses hospitalières du couvent sis au faubourg de Verdusse, Françoise de Dussap de Sainte-Cécile, supérieure, et Anne d'Aignés de Roufflac de Sainte-Marie, sous-prieure, font cession à Jean Sirven, marchand d'Albi, d'une rente de 18 liv. sur le chapitre de Saint-Salvi. (N° 499, f° 143 v°.)

V. — AUGUSTINES DE LISLE-D'ALBI [1]

2116. 1661, 23 septembre. Pierre Metgé, bourgeois d'Albi, prête 120 liv. aux religieuses du couvent des Augustines de Lisle, représentées par l'abbesse Marie Dumay. (N° 365, f° 335 v°.)

2117. 1779, 30 novembre. Marie-Madeleine Sénicourt, veuve d'Antoine-Paulin de Solages, marquis de Carmaux, faisant sa résidence au couvent des chanoinesses de Saint-Augustin de Lisle, ratifie l'acte de partage des biens de la succession de Jeanne Sénicourt, sa tante, veuve, lors de son décès, d'André Lereau, tapissier de Paris. (N° 523, f° 199 r°.)

1. Le couvent des Augustines de Lisle date seulement de 1632. On sait que cette ville était dotée, dès le XIVe siècle au moins, d'un couvent d'Augustins et qu'en 1561 les religieux passèrent aux doctrines de Calvin.

TROISIÈME PARTIE

ŒUVRES RELIGIEUSES DIVERSES

CHAPITRE PREMIER

I. — CONFRÉRIES [1]

Sainte-Agnès

2118. 1517, 14 août. Guillaume Servientis, baile de la confrérie de Sainte-Agnès, fondée dans l'église Sainte-Martiane d'Albi, baille à loyer la métairie de Landrine, propriété de la confrérie. (N° 6, f° XLVIII r°.)

Sainte-Anne

2119. 1577, 11 janvier. Heudie Planchaude, veuve de Barthélemy de Nupces, marchand d'Albi, paie à la confrérie de Sainte-Anne, établie à l'église Sainte-Martiane d'Albi, la somme de 55 liv., montant des arrérages de la pension qu'elle lui sert et dus de 1571 à 1576. (N° 239, f° XXX r°.)

2120. 1626, 31 décembre. Anne de Leblanc, femme de Gérauld Vitalis, greffier d'Albi, au nom des consœurs de la confrérie de Sainte-Anne, instituée à Sainte-Martiane, constate que, la veille de la fête de leur patronne, il est fait une procession et qu'une messe est célébrée le 26 juillet, mais que le service des vêpres n'est pas établi. Après entente avec Guillaume Espinassolle, recteur de l'église, et tous les autres prêtres, elle fait cette institution, pour laquelle les prêtres recevront 50 sous. (N° 279, f° 307 v°.)

1. Nous avons placé les confréries suivant l'ordre alphabétique du nom du patron : Sainte-Agnès, Sainte-Anne, etc., etc.

Sainte-Catherine de Sienne

2121. 1585, juin. Les confrères de la confrérie de Sainte-Catherine, formée de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de vitriers, etc. nomment un syndic pour recueillir les cotisations des membres. Curieux monogrammes. (N° 268, f° Ixxii r°.)

2122. 1597, 27 mai. Pierre Viguier, maître maçon, Jean Durand, charpentier, et Barthélemy Drulhe, menuisier, bailes de la confrérie de Sainte-Catherine de Sienne, prêtent 22 liv. amiablement à Guillaume Lauthier, maître charpentier. (N° 259, f° cccliii r°.)

2123. 1606, 1er mai. Statuts de la confrérie de Sainte-Catherine de Sienne, fondée le 3 mai 1471 dans l'église des Frères Prêcheurs d'Albi par les maîtres charpentiers et maçons. L'évêque les confirme. (N° 108, liasses.)

2124. 1645, 19 mars. Les bailes de la confrérie de Sainte-Catherine de Sienne, établie à l'église de couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, traitent avec Guillaume Bessière, maître brodeur, originaire de Toulouse, établi à Albi, pour la façon de six douzaines de flammes, pareilles au modèle qu'il leur a montré, en broderie avec filet d'or, pour mettre sur un drap mortuaire de velours noir, et de l'image de sainte Catherine à placer au centre du drap, « de l'haulteur de deux pans ou environ, tenant ung libre, ung crucifix et ung lis blanc à une main, et l'autre main sur la poictrine, avec un dragon soubs les pieds, ainsin qu'est acoustumé, et ung corone dans ung escusson ». Le tout devait être fait sur du satin blanc cousu sur le drap mortuaire. Prix, 25 liv. (N° 329, f° xxviii v°.)

2125. 1767, 26 juillet. Dans la chapelle du cloître du couvent des Frères Prêcheurs, à l'assistance du P. Dominique Ranvié, les bailes de la confrérie de Sainte-Catherine, Louis Bruel, maître maçon, Joseph Thuriès, maître charpentier, Jacques Laurens, maître menuisier, assistés d'un certain nombre de confrères, délibèrent que la confrérie se défendra à l'appel interjeté par Charles et autre Charles Maurel, père et fils, charpentiers de Bout-du-Pont, contre une décision des juges royaux d'Albi, qui les avaient condamnés à payer à la confrérie le droit exigé par l'article 6 des statuts pour chaque ouverture de boutique. (N° 517, f° 316 r°.)

2126. 1768, 12 juin. Dans une salle du couvent des Frères Prêcheurs d'Albi, dans laquelle se tiennent d'ordinaire les assemblées de la confrérie des arts et métiers de Sainte-Catherine de Sienne, et en présence du P. Jean-Raymond Guillemot, vicaire et syndic des religieux, les bailes Antoine Caysac, maître maçon, Charles Gisclard, maître charron, et François David, maître tourneur, re-

présentent aux confrères qu'il leur est impossible de s'acquitter de leurs fonctions parce que leurs prédécesseurs ont refusé de leur délivrer les ornements et autres effets de la confrérie, les fonds en caisse, et de rendre compte de leur gestion. La confrérie décide que les anciens bailes seront cités devant le viguier, leurs comptes n'étant pas en règle et leur administration paraissant suspecte. François Frézouls, charpentier, est nommé syndic pour représenter la confrérie devant les juges royaux. (N° 518, f° 84 v°.)

2127. 1769, 10 juillet. Les confrères de la confrérie de Sainte-Catherine de Sienne se réunissent dans la chapelle du cloître du couvent des Frères Prêcheurs, avec l'assistance de François Gorsse, viguier d'Albi, et du P. Pierre Candrou, prieur des religieux. François Frézouls rend compte du résultat de l'instance engagée contre les anciens bailes, qui ont été condamnés à la cour royale d'Albi et au sénéchal de Carcassonne. Ils en avaient appelé au parlement. D'autre part, incités par le mauvais exemple qu'avaient donné les Maurel père et fils, d'autres ouvriers, qui sont des mêmes arts et métiers, refusent d'acquitter soit le droit d'ouverture de boutique, soit les annuels. De telle sorte que la confrérie est menacée de mort. Frézouls demande l'autorisation de poursuivre l'instance contre les anciens bailes et contre les Maurel, et d'en ouvrir une contre tous les ouvriers qui violent les statuts. La confrérie entre dans ses vues et lui ouvre tous les crédits dont il pourra avoir besoin. (N° 518, f° 256 r°.)

2128. 1770, 26 mars. La confrérie des arts et métiers dite de Sainte-Catherine d'Albi ouvre de nouveaux crédits à son syndic pour suivre l'instance contre les anciens bailes et les confrères qui refusent de se conformer aux statuts. (N° 519, f° 36 v°.)

2129. 1772, 17 mai. La confrérie de Sainte-Catherine, pour se procurer les ressources nécessaires à la poursuite des instances en cours, décide de vendre un calice d'argent avec sa patène, qui sont hors d'usage. (N° 520, f° 68 r°.)

Saints-Côme et Damien

2130. 1631, 16 janvier. Vente d'une rente volante, annuelle et perpétuelle, de 3 liv. 8 s. 9 d., à la confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien, instituée à Sainte-Cécile par les chirurgiens d'Albi. (N° 212, f° xx v°.)

2131. 1641, 24 septembre. Albert Brugis, maître chirurgien d'Albi, remontre aux bailes de la confrérie de Saints-Côme et Damien, en parlant à Pierre Trousselier, aussi maître chirurgien, qu'il a levé boutique depuis peu de temps au Bout-du-Pont. D'après les statuts

de la confrérie, tout maître chirurgien ayant ouvert boutique était tenu de payer à la dite confrérie 25 sous et deux livres de cire « pour la levée de la boutique ». Brugis requiert le baile de recevoir cette somme et la cire, ou sa valeur à 11 sous la livre. (N° 440, f° XXXI v°.)

2132. 1685, 5 janvier. François Bouton, maître chirurgien d'Albi, au nom de la confrérie de Saint-Côme, donne quittance à Dominique Boyer et à François Cruzel, aussi maître chirurgien, de la somme de 69 liv. 7 sous 6 deniers. (N° 450, f° 5 v°.)

2133. 1685, 5 janvier. Dominique Boyer et François Crusel, maîtres chirurgiens d'Albi, bailes de la confrérie Saints-Côme et Damien, prêtent, au nom de la confrérie, 65 liv. à Raymond Braille, aussi chirurgien. (N° 423, f° III r°.)

2134. 1722, 23 janvier. Les consuls d'Albi vendent à Antoine Roques et Guillaume Mespoulié, maîtres chirurgiens et bailes de la confrérie de Saints-Côme et Damien, une rente de 3 liv. 10 sous au prix de 70 liv. (N° 475, f° 1 v°.)

2135. 1761, 5 juin. Charles Raynal, prévôt du corps des maîtres chirurgiens d'Albi, formant la confrérie de Saint-Côme, Raymond Ramondou, doyen, Antoine Alary, Jean-Jacques Saur, Louis Delbœuf, Jacques Fontblanque de Sauvigny, Joseph Linières, François Delmas, Jean Macary, Guillaume Mespoulier, Jacques Brugis, Joseph Bécus et Jean Garrigues, composant le corps de la communauté, réunis en assemblée dans la chambre de juridiction de Saint-Côme, sur le mandement du premier chirurgien du roi à Albi, ratifient la nomination comme prévôt de Raynal, ainsi que les diligences qu'il a faites dans le procès intenté à Jean Armengaud, chirurgien de Réalmont. (N° 514, f° 207 r°.)

Saint-Crépin

2136. 1587, 2 mars. Laurent Bodret, tanneur, Louis Caussé, Etienne Bernadou et Jean Gary, maîtres cordonniers d'Albi, reconnaissent devoir à la confrérie de Saint-Crépin, établie à l'église de Saint-Julien et représentée par son baile Antoine Reynalh, la somme de 57 liv. 10 sous. (N° 249, f° LXIX r°.)

2137. 1587, 27 octobre. Dans l'église de Saint-Julien, Antoine Cassanh, Balthasard Bayonne et Jean Batut, cordonniers et bailes de la confrérie de Saint-Crépin, déclarent garder la somme de 59 liv. 10 sous pour l'achat d'un drap mortuaire. (N° 249, f° CCCCIIII^{xx}XVI r°.)

2138. 1597, 26 octobre. Jean Gazanhes, tanneur, Barthélemy Crozes et Jean Peyre, cordonniers, bailes de la confrérie de

Saint-Crépin, élisent pour leurs successeurs Bernard Peyre, Etienne Bernadou et François Barthe. (N° 259, f° VI^c LVII r°.)

2139. 1684, 2 mars. Guillaume Mestre, Jean Benech et Pierre Séguy, maîtres cordonniers d'Albi et bailes de la confrérie de Saint-Crépin, font vente à Guillaume Balard, aussi maître cordonnier, d'une rente de 3 liv. 7 sous 9 deniers, au capital de 61 liv. (N° 422, f° II^c XXII v°.)

2140. 1693, 13 mai. Jacques Pélissou, François Faget, Antoine Lacam, maîtres cordonniers, bailes de la confrérie de Saint-Crépin, érigée à l'église de Saint-Julien d'Albi, rendent compte de leur gestion à leurs successeurs Jean Reilhes, François Millet et Jean Rouquelle. (N° 459, f° 161 r°.)

Les Cinq Plaies de Jésus

2141. 1672, 30 mai. Antoine Rustan, maître sculpteur de Pampelonne, traite avec Pierre Gausserand et Philippe Enjalbert, marchands d'Albi et bailes de la confrérie des Cinq Plaies de Jésus, établie dans l'église du couvent de Sainte-Claire, pour la façon d'un rétable à installer à l'autel de leur chapelle, « suivant l'échelle mise au pied du dessain qui en a esté dressé par le d. Rustan ». Celui-ci s'engage à le livrer dans 5 mois moyennant le prix de 100 livres. Le rétable, d'après une note marginale, fut livré le 22 décembre 1672. (N° 416, f° III^c XVII v°.)

Saint-Eloi

2142. 1692, 25 juillet. Les bailes de la confrérie de Saint-Eloi, établie à l'église de Mailhoc, donnent quittance à Antoine Massol, marchand du Bout-du-Pont d'Albi, de la somme de 9 liv. 15 sous pour le droit de lods et ventes sur un pré acheté par ce dernier et dépendant de la directe de la confrérie. (N° 458, f° 182 v°.)

Saint-Eutrope

2143. 1599, 18 mai. Modifications aux statuts de la confrérie de Saint-Eutrope, fondée dans l'église du couvent des Carmes. (N° 51, f° CCXLI v°.)

Saint-Jean

2144. 1611, 30 octobre. Les bailes de la confrérie de Saint-Jean, dans l'église des Cordeliers, traitent à forfait pour l'installation dans la chapelle dédiée à saint Jean de la statue de saint Bonaventure, et dans la chapelle dédiée à ce dernier saint de la statue de saint Jean. (N° 62, f° IIII^c IIII^xx IIII v°.)

2145. 1650, 10 janvier. Les bailes de la confrérie des blanchers, établie à l'église des RR. PP. de l'Observance d'Albi sous le vocable de saint Jean, traitent avec Jean Viguier, maître maçon, pour blanchir *sive* « esparbaira » leur chapelle et la plâtrer, y faire une niche pour loger la statue de saint Jean qui se trouve sur l'autel. Par le même acte, ils traitent avec Jean Molinier, maître peintre d'Albi, pour « peyndre la d. chapelle suivant et conformément à la chapelle qu'est par dessus celle de la pénitencerie en l'esglise cathédrale de ceste église, avec azur et or, mesmes personnaiges et ramaiges, le tout à l'huile, jusques aux barres qui servent à poser les tapisseries ; et de plus, aux murailhes, par dessus la tapisserie, le d. Molinier y peindra l'imaige des quatre évangélistes, avec cadre à l'entour d'un chacung, semblable au cadre d'ung imaige de saint Jean que le d. Molinier a remis en mains ausd. bailes. Et la d. murailhe et chapelle, par dessoubs les tantes de la d. tapisserie, seront aussi peintes par le d. Molinier à la destrempe. » Molinier s'engage à terminer ces peintures de ce jour au mois de mai suivant. Viguier devait toucher 55 liv. et Molinier 126 liv. Le 27 novembre 1650, Molinier donne quittance aux bailes de la somme de 84 liv. pour fin de paiement. (N° 352, f° 6 v°.)

2146. 1657, 6 avril. Les confrères de la confrérie de Saint-Jean, comprenant les blanchers et gantiers, établie au couvent de la grande Observance de Saint-François d'Albi, protestent contre le changement du balustre de leur chapelle prescrit par leurs syndics. Ceux-ci répondent qu'ils ont agi en exécution d'une délibération verbale des confrères. (N° 389, liasses.)

Saint-Loup

2147. 1666, septembre. Le baile de la confrérie de Saint-Loup du Castelviel baille à colloque une maison sise au dit Castelviel et appartenant à la confrérie, sous la rente de 6 liv. (N° 412, f° IIcIII v°.)

Saint-Michel

2148. 1669, 5 mai. La confrérie de Saint-Michel d'Albi était en procès avec Jean Joullié, marchand du Bout-du-Pont. Antoine Tapiés, marchand et baile de la confrérie, fait un accord avec la partie adverse. (N° 414, f° IIcLXXX r°.)

2149. 1677, 27 septembre. Les bailes de la confrérie des marchands d'Albi, sous le patronage de saint Michel, étaient en procès avec Amiel Silvestre, dit Briançon, marchand, au sujet du droit de « levée » de boutique. Les parties s'accordent. Briançon s'engage à payer les frais exposés, soit 96 liv. (N° 419, f° CLXXV v°.)

2150. 1711, 24 juin. La corporation des tisserands de toile d'Albi et du Bout-du-Pont donne quittance à Pierre Puech, tisserand, de la somme de 4 liv. 3 sous 6 deniers pour sa quote-part de la répartition faite par les bailes de la confrérie de Saint-Michel sur le corps des tisserands de la taxe du droit de bailie imposée sur les marchands. (N° 433, f° 233 r°.)

Mont-Carmel

2151. 1644, 15 février. Bernard Roger, bourgeois, Pierre Pelous, marchand grossier, et Guillaume Folquier, orfèvre, bailes de la confrérie du Mont-Carmel d'Albi, traitent avec le peintre Jean Orde (il signe Hourde) et le menuisier George Hugonet. Orde est chargé de faire trois tableaux, « l'ung de la figure de Notre-Dame tenant le petit Jésus, et au pied de la Vierge sainct Siméon Stylite, recevant le scapulaire de la main de la Vierge, de doutze palms et demy d'aulteur et neuf palms de large, dans œuvre ; et les autres deux de cinq palms d'aulteur et de trois palms de large, aussi dans œuvre, à l'ung l'imaige de saincte Térèse, et l'autre de saint André, évesque ». Hugonet doit faire deux cadres, l'un pour le grand tableau, d'un empan et demi de largeur avec un chapelet à l'entour, et l'autre pour l'un des deux petits tableaux, conforme à celui que les bailes lui remettent pour modèle. Orde devra dorer ces cadres. Le tout devra être livré à la fin du prochain mois d'avril. Prix : 50 livres pour Orde, qui recevra en outre la toile, et pour Hugonet, 30 livres. Les tableaux furent livrés le 12 août 1644. (N° 346, f° 330 r°.)

Notre-Dame de Consolation

2152. 1650, 31 août. Les bailes de la confrérie de Notre-Dame de Consolation, fondée dans l'église de Saint-Affric, vendent les revenus d'une maison sise au quartier de la Rivière sous la rente de 10 liv. par an. (N° 353, f° 276 v°.)

2153. 1654, 26 juillet. Les bailes de la confrérie de Notre-Dame à Saint-Affric baillent à colloque à Jean Géli, maître salpêtrier d'Albi, une maison sise à Albi, quartier de la Rivière, sous la rente de 7 liv. (N° 357, f° 254 r°.)

2154. 1659, 23 octobre. Jean Rey s'engage à payer aux bailes de la confrérie de Notre-Dame de Consolation, établie à l'église de Saint-Affric, représentée par son baile, Etienne Ramondou, chapelier, la somme de 75 liv. (N° 318, f° 104 v°.)

2155. 1669, 10 septembre. Les prêtres de Saint-Affric font, avec les bailes de la confrérie de Notre-Dame de Consolation, établie

dans la dite église, les conventions suivantes : ils exposeront le Saint-Sacrement dans la chapelle de la confrérie les jours de la Nativité, de la Présentation, de la Conception, de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation et de l'Assomption de Notre-Dame, de 6 heures du matin jusques après les vêpres; ils y chanteront les litanies de la Vierge, avec les oraisons, suivies du *Pange lingua* avec l'oraison, et donneront la bénédiction que suivra le *De profundis* pour les confrères trépassés. Le prêtre qui officiera recevra 2 sous 6 deniers, et les autres 1 sou 8 deniers. Les bailes fourniront les ornements, la cire et l'encens. (N° 373, f° 267 v°.)

2156. 1721, 4 octobre. Jean Révellat, maître salpêtrier d'Albi, baile de la confrérie de Notre-Dame de Consolation, érigée dans l'église de Saint-Affric, donne quittance à Antoine Cavalié de la somme de 3 liv. 6 sous 5 deniers. (N° 473, f° 355 v°.)

Notre-Dame de Pitié

2157. 1547, 1er mars. Vente à la confrérie de Notre-Dame, établie à Saint-Salvi, d'une rente de 3 émines de blé moussole, au prix de 30 liv. (N° 132, f° CCCXVI r°.)

2158. 1596, 16 août. Les huit prêtres de la confrérie de Notre-Dame à Saint-Salvi élisent leur confrère Pierre Astruc pour syndic. (N° 258, f° CCCIX v°.)

2159. 1637, 19 juin. Henri Bourbon, marquis de Malause, et sa femme, Madeleine de Chalouet, donnent quittance de la somme de 64 liv. au syndic des prêtres de la confrérie de Notre-Dame à Saint-Salvy. (N° 299, f° 160 v°.)

2160. 1639, 10 janvier. Ramond Manavit, prébendier et maître de chapelle du chapitre de Saint-Salvi, fait donation à la confrérie et chapelle de Notre-Dame du dit Salvi d'une somme de 20 livres à charge d'une messe à célébrer annuellement les jours « des huict festivités de Nostre-Dame, qui sont : Annociation, Visitation, des Nèges, Assomption, Nativité, Présentation, Purification, Conception ». (N° 301, f° 10 v°.)

2161. 1643, 20 octobre. Antoine Tridoulat, marchand d'Albi, reconnaît tenir à fief de la confrérie de Notre-Dame de Saint-Salvi une terre sise à Castelginest d'Albi. (N° 345, f° 251 v°.)

2162. 1655, 10 décembre. Les syndics de la chapelle et confrérie de Notre-Dame de Saint-Salvi donnent quittance à Pierre Malaterre, héritier d'Alphonse Galin, prébendier de la dite église, de la somme de 1,000 liv. léguée par celui-ci aux prêtres de la dite chapelle. (N° 358, f° 397.)

2163. 1723, 30 mars. En présence de Pierre Gorsse, chanoine et

vicaire général du prévôt de Saint-Salvi, et de Joseph Amblard, chanoine et curé de la dite église, Joseph Pujol, bénéficier de Saint-Salvi, assisté de Salvi Mauriès, baile de la confrérie de l'Immaculée Conception, en l'absence du prieur et du sous-prieur, donne quittance d'une somme de 120 livres due à la confrérie. (N° 484, f° 40 r°.)

2164. 1727, 17 février. Reconnaissance de fief aux prébendiers de Saint-Salvi, desservant la confrérie de Notre-Dame, pour une maison sise à Albi, rue de la Galinarié [1]. (N° 501, f° 17 r°.)

2165. 1727, 13 juin. Les prébendiers de Saint-Salvi donnent quittance au syndic de la confrérie de Notre-Dame de Pitié de la dite église de la somme de 107 liv. 8 sous 9 deniers. (N° 501, f° 57 r°.)

Notre-Dame de la Purification

2166. 1507, 23 juin. Michel Chabbert, syndic et baile de la confrérie de la Sainte Vierge, fondée dans l'église de Sainte-Martiane d'Albi, baille à fief, en sa dite qualité, un moulin à pastel avec maison, terre et vigne sis au Castelviel, lieu dit à la Sanhe. (N° 5, f° 155 r°.)

2167. 1507. Sept arrentements de biens appartenant à la même confrérie se suivent dans le même registre. (N° 5 du f° 257 au f° 265.)

2168. 1546, 21 août. Dominique Barrau, baile de la confrérie de Notre-Dame de la Purification, fondée dans l'église de Sainte-Martiane d'Albi, baille à lausime une vigne dont la directe appartient à la confrérie, située à la Caylanié, juridiction d'Albi. (N° 132, f° CLXXIII r°.)

2169. 1641, 8 avril. Les confrères de la confrérie de Notre-Dame de Sainte-Martiane renoncent au procès qu'ils avaient intenté au peintre Orde au sujet du tableau qu'il avait peint pour eux et déclarent recevoir ce tableau. (N° 377, liasses.)

2170. 1641, 10 mai. Les confrères de la confrérie de Notre-Dame de Sainte-Martiane délibèrent que l'évêque sera supplié d'autoriser que le jour de la fête de saint Honoré, leur patron, qui est le 16 mai, soit jour de chômage pour eux et leur famille, et qu'expresse défense soit faite à tous de travailler de leur métier de boulanger. (N° 377, liasses.)

2171. 1643, 20 décembre. Antoine Guibernardi, tapissier de la ville de Filitin en la Marche, traite avec les bailes de la confrérie de Notre-Dame de Sainte-Martiane pour la confection de cinq

1. Elle faisait suite à la rue de la Porcarié déjà rencontrée.

pièces de tapisserie représentant « l'histoire de Notre-Dame, dans lesqueles sera représenté le mystère de l'Annonciation, Visitation, Présentation au temple, Conception et la Nativité de Notre-Dame, et sur les bords une image de saint Honoré dans une auvale avec une pèle au cousté et trois pains dessus ; quatre des susd. piesses sont d'aulteurs de trois aulnes, et l'autre, qui servira autour de la chère, de deux aulnes et demy ; le tout suivant la mesure que le d. Guibernardi en a prinse dans lad. chapelle et piliers ; lesquelles piesses seront travaillées à fil simple, hors des cheveux, visaige et mains qui seront à fils retors, rehaulssé de soye floret et laynes à faire aux endroitz nécessaires, avec de bonnes coleurs, sans peinture. » Guibernardi s'engage à remettre les tapisseries à la prochaine fête de saint Jean-Baptiste. Le prix convenu est de 10 liv. par aune carrée. D'une note marginale il résulte que les cinq pièces de tapisserie furent remises le 11 septembre 1644 ; que la confrérie paya à cette date 150 liv. ; que les tapisseries mesuraient 30 aunes. Les 150 liv. restantes furent payées le 10 avril 1655. (N° 345, f° 330 r°.)

2172. 1651, 10 octobre. Les syndics des paroissiens de Sainte-Martiane arrentent les revenus des confréries de la Purification de Notre-Dame et de Sainte-Anne, du bassin de l'œuvre et de l'entorte du pain bénit, sous la rente de 170 liv. pour la première année et de 87 liv. 10 sous pour les deux autres années. (N° 313, f° 313 r°.)

2173. 1652, 23 novembre. Salvi Cransac, baile de la confrérie de N.-D. dans l'église Sainte-Martiane, donne quittance aux cotenanciers du fief del Pontil [1], relevant de la dite confrérie, de la somme de 60 liv. 13 sous 6 deniers, pour la valeur de 3 setiers 7 mesures 1 boisseau 1 pène de moussole d'arrérages de censives. (N° 355, f° 396 v°.)

2174. 1778, 17 novembre. Reconnaissance féodale à la confrérie de la Purification de N.-D. de Sainte-Martiane pour des terres sises à Grate-Aureille [2], consulat d'Albi. (N° 563, f° 189 v°.)

Notre-Dame de Grâce

2175. 1584, 8 décembre. Guillaume Devals, pélissier d'Albi, fait vente et constitution de pension au denier douze pour le capital de 8 écus 20 sous, touchés par lui en 25 pièces de 1 franc, à la confrérie de N.-D. de Grâce, fondée à Sainte-Martiane par les fourniers d'Albi. (N° 246, f° VI^c III v°.)

2176. 1596, 30 septembre. Valéry Rouffiac, baile de la confrérie

1. Comm. d'Albi.
2. Quartier de Saint-Martin.

de N.-D. de Grâce de Sainte-Martiane d'Albi, arrente une terre appartenant à la confrérie, située à Castelginest, sous la rente de 7 liv. (N° 258, f° CCCLXIIII r°.)

2177. 1683, 18 juillet. Les bailes de la confrérie de N.-D. de Grâce à Sainte-Martiane d'Albi baillent en colloque une terre de la dotation, sise als Clots, paroisse de Teulet [1], sous la rente d'un setier de seigle. (N° 448, f° 189 v°.)

2178. 1686, 19 juin. Pierre Puech, boulanger d'Albi, syndic de la confrérie de N.-D. de Grâce établie à Sainte-Martiane, baille en afferme une terre appartenant à la confrérie, sise au consulat d'Albi, lieu dit à Castelginest, sous la rente de 3 liv. (N° 452, f° 146 r°.)

Notre-Dame à Castanet

2179. 1558, 31 mai. Les bailes de la confrérie de N.-D. de l'église de Castanet achètent à Jean Martin, « candalier [2] » d'Albi, 18 liv. de cire ouvrée au prix de 6 liv. 2 sous 3 deniers. (N° 154, f° CXIIII r°.)

Pénitents Noirs [3]

2180. 1649, 10 août. Jean Miramont, cordonnier d'Albi, pour lui et pour son frère Pierre, vend aux Pénitents Noirs d'Albi une maison sise rue de la Berlandié *sive* de la Paradise [4], confrontant avec l'église de la confrérie, pour son agrandissement. Le prix est de 208 liv. (N° 251, f° 248 r°.)

2181. 1687, 6 novembre. Géraud Laffon, marchand d'Albi, syndic des Pénitents Noirs d'Albi, donne reçu aux syndics du chapitre de Sainte-Cécile des objets suivants, légués à la compagnie par Pierre Caffari, prébendier de la dite église : une chasuble avec son étole et son manipule de taffetas rouge avec galons blancs, une aube avec amict de toile fine et ses cordons, deux bourses de corporaux, l'une de taffetas noir d'un côté et violet de l'autre, l'autre de brocard, avec or d'un côté et de l'autre avec taffetas rayé, deux corporaux de batiste, avec deux pales, l'une de taffetas, l'autre de toile, une petite serviette essuie-mains pour l'autel, quinze purificatoires, un pupitre noir de bois, deux voiles, un de taffetas noir, l'autre de taffetas rouge d'un côté, blanc de l'autre, un *Te igitur* avec le lavabo et évangile, un missel couvert de « baratte » rouge

1. Comm. de Mouzieys-Teulet.
2. Fabricant de chandelles de suif.
3. Leur chapelle est encore visible dans les magasins de MM. Périer, ébénistes, rue des Pénitents.
4. Cette rue n'est plus qu'un cul-de-sac qui a son embouchure dans la rue des Pénitents. Elle contournait toutes les maisons qui font face au jardin de l'Hôtel de Ville et débouchait dans la rue du Puits-de-la-Grasse, dont le vrai nom est Puits-de-na-Grasse ou de Madame Gras.

avec sa couverture de peau rouge, un cahier pour dire la messe des morts, un petit bassin d'étain et deux burettes de verre, enfin un bonnet carré. (N° 453, f° 257 v°.)

2182. 1691, 5 juillet. Jean Espine, sous-prieur des Pénitents Noirs d'Albi, assisté de plusieurs confrères, traite avec Géraud Vernhes pour faire la levée des sommes dues à la compagnie. (N° 457, f° 160 r°.)

Sainte-Quitterie

2183. 1628, 18 juin. La confrérie de Sainte-Quitterie d'Albi, représentée par son baile Jean Théron, maître cardeur de laine, prête amiablement 20 liv. (N° 280, f° 298 v°.)

2184. 1660, 30 mai. Guillaume et François Blanc, peigneurs de laine d'Albi, déclarent devoir 120 liv. à la confrérie de Sainte-Quitterie, instituée à l'église Saint-Salvi. (N° 318, f° 166 v°.)

Saint-Roch

2185. 1578, 26 janvier. Les bailes de la confrérie de Saint-Roch, instituée à Saint-Salvi, arrentent une vigne sise « al Roc de Foys » [1], sous la rente de 4 liv. 10 sous. (N° 240, f° IIII^xx^IIII v°.)

2186. 1614, 2 novembre. Les bailes de la confrérie de Saint-Roch, fondée à Saint-Salvi, arrentent une vigne sise au vignoble de Foix, sous la rente de 8 liv. 12 s. 6 d. (N° 197, f° CXXXVIII v°.)

2187. 1644, 11 décembre. Les bailes de la confrérie de Saint-Roch, établie à l'église Saint-Salvi, baillent à colloque, de 9 en 9 ans, de 29 en 29 ans, à perpétuité, une vigne sise à la Palle [2], sous la rente de 6 liv. 10 sous. (N° 306, f° 321 v°.)

Saint-Sébastien aux Carmes

2188. 1543, 20 juin. Jean Solier, baile de la confrérie de Saint-Sébastien, fondée par les arbalétriers dans l'église des Carmes, donne quittance à Jean Vitalis, chanoine et prévôt de Sainte-Cécile, de la somme de 5 écus légués à la confrérie par son frère Alexandre. (N° 25, f° CVI r°.)

2189. 1551, 15 mars. Testament de Bernard Ezos, prêtre. Il lègue à la confrérie de Saint-Sébastien, dont il fait partie, fondée par les arbalétriers à l'église des Carmes, la somme de 10 sous. (N° 140, f° CCLXXXIX v°.)

1. Sur la route de Fauch, en face de l'église de Creissens.
2. Au bas de la côte qui monte au château de Rayssac, comm. d'Albi.

Saint-Sébastien à la Madeleine

2190. 1558, 14 février. Les confrères de la confrérie des archers de Saint-Sébastien, établie au Bout-du-Pont, achètent chez Antoine Aussaguel, marchand d'Albi, 20 empans de velours noir, 17 empans et demi de satin violet de soie et 3 cannes 3 empans de boucaran « d'Allemainhe », pour faire un drap des morts. (N° 151, f° IIIcXV v°.)

2191. 1558, 14 février. Les mêmes confrères traitent avec Pierre Amblard, brodeur d'Albi, pour faire un drap des morts de velours noir, avec bandes de satin violet, doublé de boucaran noir. Le brodeur y doit figurer l'image de saint Sébastien attaché à un pilier, le corps percé de flèches, ainsi que deux archers, un de chaque côté, tenant chacun un arc d'or fin avec la corde d'or fin. Les pieds du saint et sa tête et les pieds des archers seront d'or fin. Le drap sera parsemé de 18 étoiles de filet d'or fin et d'argent fin. A la tête et aux pieds de saint Sébastien sera brodé un Jésus-Maria. Les quatre coins seront ornés de « flocs » de soie noire. Enfin seront brodées sur le drap « quatre lettres en chiffre en filet d'or », pour indiquer la date de fondation de la confrérie. Le tout au prix de 12 livres. (N° 151, f° IIIcXVI r°.)

Les Trépassés

2192. 1667, 2 janvier. Pierre Ravalhe, sgr de Roqueplane, chanoine de Sainte-Cécile, fait donation à la confrérie des Trépassés, établie dans l'église de Saint-Affric, d'une rente volante de 6 mesures de moussole, au capital de 50 liv., à charge d'une fondation d'une messe basse à célébrer le premier lundi de chaque mois. (N° 371, f° 1 r°.)

Sainte-Trinité

2193. 1645, 6 décembre. Antoine Viguier et Thomas Hébrard, chaussetiers d'Albi, empruntent à la confrérie de la Sainte-Trinité, établie à l'église des Cordeliers, 29 liv. 10 sous 10 deniers que leur remet François Tranier, ancien baile de la confrérie. (N° 307, f° 256 v°.)

2194. 1665, 13 novembre. Thomas Hébrard, chaussetier d'Albi, baile de la confrérie de la Sainte-Trinité, donne quittance à Cécile de Jean, veuve de Jean Lagrave, aussi chaussetier, de la somme de 59 liv. (N° 369, f° 367 v°.)

2195. 1673, 15 septembre. Claire Bernadou, veuve d'Antoine Frayssiner, et son fils Pierre, chaussetier d'Albi, confessent devoir à la confrérie de la Sainte-Trinité d'Albi, à la stipulation de Fran-

çois Tranier, aussi chaussetier, un des bailes de la dite confrérie, la somme de 63 liv. 3 sous pour aimable prêt. (N° 465, f° 98 r°.)

II. — CONGRÉGATIONS

2196. 1641, 8 août. Testament de François Lentenas, « espinglier[1] » d'Albi ; il lègue 3 liv. à la congrégation de Notre-Dame instituée pour les artisans au collège des Jésuites. (N° 218, f° LXX v°.)

2197. 1693, 12 août. Testament de Marie Mariès. Elle veut être ensevelie dans la chapelle du Saint-Esprit, au cloître des Pères de la Régulière Observance de Saint-François, avec l'habit du Tiers-Ordre, dans le tombeau des sœurs de cette congrégation. Les religieux seront priés de se rendre dans la maison où son corps reposera après son décès, pour y chanter un nocturne de l'office des morts. Elle lègue à la dite congrégation du Tiers-Ordre de la pénitence établie au couvent son grand tableau où est représenté Jésus-Christ en croix, avec sa corniche noire filetée d'or, son rideau et sa baguette de fer, et cinq autres petits tableaux. (N° 427, f° 449 r°.)

2198. 1723, 11 juillet. Gabrielle de Fournié, sœur du Tiers-Ordre de Saint-Dominique d'Albi, déclare, pour décharger sa conscience, à Anne de Bellière, mère dudit Tiers-Ordre, que la somme qui lui fut léguée ainsi qu'à feue Marie Darquier par feue Madeleine de Gardès, était destinée, dans l'intention de la testatrice, à l'achat d'une maison, où elles auraient toutes les deux habité jusqu'à leur mort et où elles auraient été remplacées par deux autres sœurs du Tiers-Ordre et ainsi à perpétuité. (N° 475, f° 336 v°.)

1. Fabricant d'épingles.

CHAPITRE II

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

I. — HOPITAUX

Hôpital Saint-Antoine de Viennois d'Albi [1]

2199. 1597, 28 juin. Noble frère Antoine de Gramont, religieux profès du monastère de Saint-Antoine en Viennois et commandeur général de la commanderie de Saint-Antoine de Vienne, en sa qualité de procureur de frère Michel du Port, religieux du même monastère, notifie aux syndics de l'hôpital Saint-Jacques d'Albi la nomination de ce dernier à la commanderie de Saint-Antoine d'Albi faite par le frère Antoine Avysson, vicaire général de révérendissime Louis de Lougeas, abbé du dit monastère de Saint-Antoine et général de l'Ordre. La commanderie d'Albi était vacante par suite du décès du dernier titulaire, Jean Hur. (N° 94. liasses.)

Hôpital Saint-Jacques d'Albi [2] *et Hôpital général*

2200. 1525, 30 septembre. Guillaume Sirven, baile et syndic de l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, en son nom et au nom « dels com-

1. Cet hôpital occupait tout l'espace compris entre la rue Séré-de-Rivières, autrefois Saint-Martin, et la rue Saint-Antoine, qui lui doit son nom. Il avait été confié, dans les premières années du XIIIe siècle, aux religieux de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois. D'après un accord passé, en 1257, entre l'évêque Bernard de Combret et le P. de Villelongue, le directeur de l'hôpital devait y recevoir les pauvres et rendre chaque année compte de son administration à un conseil de prud'hommes nommés par l'évêque et les habitants. A la suite de l'ordonnance de François II du 25 juillet 1560, qui prescrivait l'union aux hôpitaux régis par les villes des biens des hôpitaux qu'elles n'administraient pas, le consul Antoine de Larivière se saisit, le 2 décembre de la même année, des biens de Saint-Antoine, qui disparut, mais non sans avoir provoqué de nombreux procès.

2. A l'origine, les hôpitaux de Saint-Jacques étaient destinés à recevoir les pèlerins. Presque toujours, comme tous les hôpitaux d'ailleurs, ils étaient placés hors des remparts. Saint-Jacques d'Albi était situé au faubourg de Rondel et, en 1276, il fut transféré dans l'enceinte de la ville, sur le terrain qu'occupe le parc de la Préfecture.

panhos d'aquel [1], baille à lausime une maison sise rue du Puits-d'En-Grèzes, inscrite au livre des reconnaissances de l'hôpital dit le livre « de las Cauquilhas ». (N° 8, f° CLXXI v°.)

2201. 1526, 23 février. Ramond Cueysse, chanoine de Sainte-Cécile et syndic général de l'hôpital Saint-Jacques, Jean Gorse, prêtre, et Guillaume Sirven, bailes et syndics particuliers de l'établissement, au nom de l'hôpital et des « companhos et paures d'aquel », baillent à lausime partie d'une maison sise rue de la « Peyra en lesca [2] » et inscrite au livre des reconnaissances dit de « Mossen Guilhem del Holm ». (N° 8, f° CLXXXIIII r°.)

2202. 1527, 11 avril. Acte entre les Frères Prêcheurs, représentés par leur prieur Ramon Bassavi, et l'hôpital Saint-Jacques, représenté par le chanoine Cueysse, son syndic général, et ses bailes, au sujet du moulin [3], de la chaussée, du jardin et du rivage sur le ruisseau de Caussels, qui se meuvent de l'hôpital et ont été achetés par le couvent. (N° 9, f° CV r°.)

2203. 1527, 9 juin. Transaction passée dans l'église Sainte-Cécile, devant noble Antoine Chabanier, chanoine d'Albi et de Clermont, vicaire général au spirituel et au temporel de l'évêque Aymard de Gouffier de Boissy, entre les syndics de l'hôpital Saint-Jacques et Jean Proust, recteur de Sainte-Martiane. (N° 9, f° CCXVI r°.)

2204. 1529, 21 février. En présence de noble Charles de Hémard, vicaire général au spirituel et au temporel du cardinal Antoine du Prat, chancelier de France et évêque d'Albi [4], Ramond Cueysse, syndic général de l'hôpital Saint-Jacques, fait un accord avec Roger Reynès [5]. (N° 8, f° CCCLXXXXVI.)

2205. 1572, 8 décembre. Les syndics de l'hôpital Saint-Jacques arrentent deux séterées de terre au Cimetière neuf, sous la rente de 16 liv. (N° 233, f° VIII^C XLII v°.)

2206. 1572, 13 décembre. Les mêmes syndics baillent à loyer une maison située à Albi, rue Bonne-Combe *sive* la Fustayrette [6], au prix de 3 liv. (N° 233, f° VIII^C LVII r°.)

2207. 1593, 10 mai. Jérôme Bandinelli, chanoine archidiacre de Sainte-Cécile, syndic général, et Raymond Tiravieille, syndic par-

1. Ils formaient une sorte de conseil d'administration comprenant la plupart des notables de la ville, plus de trente.
2. C'est la rue actuelle de la Préfecture.
3. Il existait une moulinc presque à l'embouchure du ruisseau de Caussels.
4. Il était cardinal depuis 1527. Postulé par le chapitre le 19 octobre 1528, il fut institué le 23 décembre 1528. Il décéda le 9 juillet 1535. Du Prat était chancelier de France, archevêque de Sens et, depuis 1530, légat *a latere*.
5. C'est ce Reynès qui fit construire, dans la rue Timbal, la maison dite improprement maison des viguiers, classée comme monument historique.
6. Elle s'ouvre sur les lices de Ronel et aboutit à la place de Sainte-Claire.

ticulier de l'hôpital Saint-Jacques, confient la charge d'*hospitalier* dudit établissement à Durand Aldias, charpentier d'Albi, et à Marguerite Féraillh, sa femme, sous les gages accoutumés de 4 écus, de 5 setiers de moussole et de 5 setiers de seigle. (N° 255, f° CCCIIII^XXXI verso.)

2208. 1597, 7 juillet. Jean Besset, marchand, syndic de l'hôpital Saint-Jacques, arrente une terre du patrimoine de l'établissement sise près du pont de Marloy [1], sous la rente de 7 livres. (N° 259, f° CCCCXLIX r°.)

2209. 1618, 7 septembre. Sur sa demande, on envoie au cardinal de Boussy, évêque de Béziers, une copie authentiquée du règlement de l'hôpital d'Albi, concernant « l'ordre, rang, séance qu'on a acostumé tenir aux conseils et assemblées de l'hospital », ainsi que des renseignements sur la subvention donnée à l'hôpital par l'évêque, le chapitre et la ville. (N° 119, liasses.)

2210. 1619, 7 septembre. Marie de Sudre, femme de Louis de Lebrun, écuyer, gendarme de la compagnie d'ordonnance de la reine-mère, pour « l'effect et acompliment des œuvres pyes qu'elle auroit voulu fère aux honneurs funèbres » de Catherine de Galaup, sa mère, fait don à l'hôpital Saint-Jacques de vingt-quatre robes de drap et d'autant de voiles ou couvre-chef, pour être distribués à vingt-quatre jeunes filles pauvres. (N° 120, liasses.)

2211. 1619, 19 octobre. Testament de Charles Lauthier, receveur des décimes du clergé et receveur triannuel des tailles du diocèse. Il lègue 16,000 livres à la Maison-Dieu où hôpital Saint-Jacques. (N° 201, f° CXXXIII v°.)

2212. 1648, 18 mai. Germain de Ginolhac, juge temporel d'Albi, fait cession et transport à l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, représenté par Pierre Metgé, l'un de ses syndics, de la somme de 284 liv., à prendre sur celle de 1,796 liv. 12 sous 8 deniers que lui doit la ville d'Albi. (N° 310, f° 118 v°.)

2213. 1655, 10 février. Pierre Metgé, bourgeois d'Albi, syndic général de l'hôpital Saint-Jacques, donne reçu à Etienne de Salvan, juge royal d'Albi, de douze draps de lit neufs, en toile du pays, de 3 cannes et demie chacun, légués aux pauvres par son père Louis, quand vivait receveur des tailles du diocèse. (N° 358, f° 58 v°.)

2214. 1664, 24 mars. L'hôpital Saint-Jacques d'Albi fait l'aumône de 30 liv. à Anne Roudier, pauvre fille, pour lui servir de dot. (N° 410, f° LV r°.)

2215. 1664, 14 novembre. Pierre Bonnefous, maître chirurgien

1. Comm. d'Albi.

d'Albi, fait donation à l'hôpital Saint-Jacques de la somme de 315 liv. que lui doit Alphonse de Nupces, sgr de Labessière et recteur de Roufliac. (N° 410, f° IIcXI v°.)

2216. 1665. 29 mai. Jean Padiès, avocat à la cour, Guillaume Mazens et Jean Cassang, bourgeois, le premier syndic général, les deux autres syndics particuliers de l'hôpital d'Albi, empruntent 2,168 liv. à Raymond de Boyer, avocat, pour acquitter pareille somme due à Fleur, Jeanne, Catherine et Françoise Cabrol, sœurs. (N° 369, f° 176 r°.)

2217. 1679, 26 janvier. Germain de Ginolhac, juge à la Temporalité, fait donation à l'hôpital Saint-Jacques d'Albi d'une rente de 6 liv. 5 sous. (N° 444, f° 5 v°.)

2218. 1680, 30 septembre. François Breuil, juge de la Temporalité, syndic général de l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, donne quittance à François Gorsse, avocat à la cour, de la somme de 300 liv. que celui-ci devait à Jean Caldagués, dont l'établissement était l'héritier. (N° 445, f° 246 r°.)

2219. 1686, 6 août. Louis de Loulm, avocat au parlement, syndic général de l'hôpital d'Albi, donne quittance à François Regnaudin, grand archidiacre de Sainte-Cécile, exécuteur testamentaire de Me Rousseau, chanoine de la même église, de la somme de 100 liv. léguée par ce dernier à l'établissement. (N° 452, f° 181 r°.)

2220. 1690, 4 octobre. Noble Antoine de Galaup, écuyer, habitant d'Albi, héritier de Françoise de Galaup, veuve d'Antoine Jalguet, en exécution du testament de cette dernière, fait cession aux pauvres de l'hôpital d'un certain nombre de créances s'élevant à 967 liv. 7 sous pour paiement de legs à eux faits par François de Galaup. (N° 456, f° 123 v°.)

2221. 1691, 17 octobre. Guillaumette de Madron, veuve de Jean Pélissery, avocat à la cour d'Albi, fait cession au syndic de la charité du dit Albi d'une créance de 33 liv. pour le paiement du droit de lods et ventes d'une maison acquise par elle et relevant de la directe de la dite charité. (N° 457, f° 247 v°.)

2222. 1702, 1er février. Antoine Rouzières, avocat au parlement, syndic de l'hôpital général d'Albi, assisté de Jacques Viguier, curé de Marsal, aumônier, et d'Antoine Gausserand, avocat au parlement et directeur du bureau du dit hôpital, baille en colloque un certain nombre de biens appartenant à l'établissement en conséquence de l'union faite par le roi des biens de la Maladrerie [1]. (N° 403, f° 185 v°.)

1. Louis XIV, en créant un hôpital général dans chaque diocèse, avait prescrit l'attribution à cet établissement de toutes les maladreries.

2223. 1704, 16 novembre. François Bouton, avocat au parlement, donne quittance à Antoine Rouzières, syndic de l'hôpital général, de la somme de 800 liv. à lui comptées par Raymond Séré, marchand d'Albi, trésorier des sommes destinées à la construction de l'Hôtel-Dieu [1]. (N° 404, f° 122 v°.)

2224. 1706, 13 février. Etienne Martin, receveur des tailles, trésorier de l'hôpital général d'Albi, paie 142 liv. 13 sous, pour réparations faites aux maladreries de Saint-Jean du Castelviel et de Saint-Martin d'Albi. (N° 404, f° 267 v°.)

2225. 1706, 16 septembre. Série de cinq actes d'arrentement de terres de l'hôpital d'Albi. Dans un sixième, le bureau de l'hôpital autorise Antoine de Boyer, chevalier, trésorier général de France à Toulouse, à appuyer « sur la muraille ou encoules du bastiment de la chapelle » du vieil hôpital Saint-Jacques la construction d'un petit cabinet et d'une décharge, sur une venelle située entre sa maison et l'hôpital abandonné. (N° 204, f° 329 v°.)

2226. 1713, 15 mars. Charles Bleys, avocat au Parlement, lieutenant principal de la Temporalité et syndic de l'hôpital général d'Albi, assisté de Jean de Vabre, sgr de Rieuviel, régent de la Temporalité, et de Raymond Guérin, avocat au parlement, en conséquence des lettres patentes du roi du 7 août 1712 autorisant l'hôpital à aliéner partie de son bien fonds à concurrence de la somme de 15.000 liv., fait vente à Antoine de Boyer, chevalier, président-trésorier de France, des bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jacques, sous réserve d'un four, au prix de 1,440 liv. (N° 472, f° 489 v°.)

2227. 1723, 28 janvier. Antoine Pauly, tisserand d'Albi, mari d'Antoinette Gilabert, donne quittance à celle-ci de la somme de 30 liv. payée par Jean-Louis Valat, syndic général de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, qui les lui avait données pour faciliter son mariage. (N° 469, f° 197 r°.)

2228. 1724, 7 décembre. Jean-Louis Valat, syndic de l'hôpital général Hôtel-Dieu, et Pierre Bonté, trésorier de l'établissement, baillent à locaterie perpétuelle, à nouveau cens et emphytéose, à Raymond Séré, banquier d'Albi, le jardin, l'écurie et les bâtiments dont l'hôpital jouit par suite de l'union de la commanderie de Saint-Antoine. L'immeuble confronte avec la place du Vigan, la rue qui va vers la maladrerie de Saint-Martin et celle qui conduit à l'écorchoir [2]. (N° 476, f° 126 r°.)

1. A retenir que l'hôpital d'Albi était en construction en 1704.
2. Ou abattoir, situé sur l'emplacement actuel de la caserne Villeneuve, où quelques rares Albigeois ont pu le voir.

2229. 1740. 9 janvier. Pierre Bories, curé de Sainte-Martiane d'Albi, et Pierre Bonté, marchand, tous deux directeurs de l'hôpital général Saint-Jacques d'Albi, baillent en afferme à Jean Revellat, salpêtrier royal d'Albi, et à Laurent Revel, travailleur de terre, la métairie dite de Saint-Antoine [1], au consulat d'Albi, sous la rente de 230 liv., de 20 setiers de froment, 30 setiers de seigle, 4 paires de poules, 150 œufs et 15 quintaux de paille de seigle. (N° 480, f° 89 r°.)

2230. 1742, 13 octobre. Pierre Bonté d'Albi, trésorier général de l'hôpital d'Albi, donne quittance de la somme de 600 liv. à Philippe Emmanuel de Crussol d'Uzès, marquis de Saint-Sulpice, pour fin de paiement de trois legs, faits à l'hôpital par George de Crussol, marquis de Montmor. (N° 499, f° 311 r°.)

2231. 1743, 20 novembre. Jean-Louis Valat, syndic général de l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, et François Médalle, receveur des décimes du clergé et trésorier de l'établissement, font vente : 1° à Pierre Bories, curé de Sainte-Martiane d'Albi, d'une rente de 100 liv. 9 sous 9 deniers; 2° à noble Jean de Séré, baron de Rivières, d'une autre rente de 98 liv. 9 sous, au capital, la première de 1,009 liv. 15 sous, la deuxième, de 1,969 liv. (N° 500, f° 329 r°.)

2232. 1744, 6 mars. Jeanne Hébrard, au service de Marie de Garseval de Larroque, veuve de Jean-Charles de Soubiran d'Arifat, donne quittance à l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, représenté par un de ses syndics, Jean de Séré, baron de Rivières et de Cornabouc, de la somme de 500 liv. et d'un certain nombre de meubles, estimés à 292 liv. 6 sous, le tout à elle légué par la dame de Garseval, dont l'hôpital était l'héritier. (N° 507, f° 361 v°.)

2233. 1746, 7 mai. François Dalles, curé de Saint-Julien, inspecteur général de l'hôpital d'Albi, Antoine Gorsse, syndic du dit hôpital, et François Médalle, receveur des décimes du diocèse, en conséquence de la donation faite par Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque d'Albi, de tous les biens de Guillaume Esbaldit, prêtre bâtard, mort sans enfants *ab intestat*, font vente de ces biens au prix de 360 liv. (N° 481, f° 129 r°.)

2234. 1784, 18 mars. Marguerite d'André, veuve de Jean-Antoine David de Lagauterie, et Jean-Antoine-Joseph-Barbe David de Lagauterie, ancien mousquetaire du roi, son fils, font vente à l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, à la stipulation de Raymond-Antoine-Olivier Gorsse, syndic, et de Jacques Débar, trésorier, de trois

1. Elle était d'une superficie de 142 séterées, soit 64 hectares 15 ares 42 centiares. Elle comportait un ensemencement de 30 setiers de seigle, 5 setiers de blé et 4 setiers d'avoine.

rentes s'élevant à 80 liv., au prix de 1,613 liv., arrérages compris. (N° 555, f° 100 r°.)

Hôpital Saint-Martial du Bout-du-Pont [1]

2235. 1592, 13 mai. Reconnaissance féodale faite au commandeur de l'hôpital Saint-Martial du Bout-du-Pont pour une maison sise rue de la Vicomté [2] ou sur les Moulins. (N° 186, f° IIcXXXIX v°.)

2236. 1592, 12 octobre. Autre reconnaissance féodale, au commandeur de l'hôpital Saint-Martial du Bout-du-Pont, sur une vigne sise à Mayric [3]. (N° 186, f° IIIIcXXVII v°.)

Hôpital Saint-Jacques de Lescure

2237. 1554, 26 novembre. Guillaume Dupont et Jean Flaujaguet, syndics de l'hôpital de Lescure, baillent à nouveau fief diverses terres, dont l'établissement a la seigneurie directe. (N° 599, f° 298 v°.)

2238. 1554, 28 novembre. Autre bail de même nature par les syndics « de l'hôpital de la Maladrerie de la Magdalène du d. Lescure ». (N° 599, f° 300 r°.)

2239. 1564, 22 avril. Vente aux syndics de l'hôpital Saint-Jacques de Lescure d'une rente de 2 setiers de moussole, au capital de 40 livres. (N° 601, f° 16 v°.)

2240. 1564, 29 décembre. Les syndics de l'hôpital de Lescure baillent en arrentement une vigne sise au lieu dit Najac [4], sous la rente de 2 liv. 15 sous. (N° 601, f° 149 v°.)

2241. 1564, 31 décembre. Arrentement par les mêmes d'une autre vigne sise au terroir des Grèses, sous la rente de 18 sous. (N° 601, f° 153 r°.)

II. — MALADRERIES

Maladrerie de Saint-Martin [5]

2242. 1547, 23 novembre. Testament de Bertrand de Barriac, marchand d'Albi. Il veut être enterré dans Sainte-Cécile, devant la chapelle de « Toutz Sainctz », où le chapitre lui a octroyé sa sé-

1. Cet hôpital était installé à droite de la tête du pont, et faisait face à l'église de la Madeleine.
2. Le quartier de la vicomté, la *Vescomtia* dans les vieux textes, occupait tout l'escarpement du Tarn depuis le quai Choiseul jusqu'au moulin. Une rue de la vicomté descendait vers le Tarn.
3. Au faubourg du Bout-du-Pont.
4. Dans l'ancienne paroisse de Saint-Michel.
5. Par maladrerie il faut entendre une sorte d'hôpital où étaient enfermés les lépreux. Il existe un souvenir encore debout de cette maladrerie, c'est une masure qui fait l'angle entre le chemin de Jarlard et le chemin des Fumiers.

pulture. Legs pies : aux ladres de Saint-Martin, aux pauvres de l'hôpital, au couvent de Sainte-Claire, aux Jacobins, aux Frères Mineurs. (N° 134, f° CXVI r°.)

2243. 1612, 15 juillet. Antoine Delhom, comme majoral de la maladrerie de Saint-Martin, baille à demi-fruits les terres de la maladrerie assises au masage de Bories. (N° 46, f° 303 r°.)

Maladrerie de Saint-Jean du Castelviel[1]

2244. 1629, 26 juin. Jean Jalras représente aux consuls du Castelviel qu'ils sont les administrateurs des revenus de la maladrerie de Saint-Jean, où lui, Jalras, sa femme Catherine Ségalar, tous deux lépreux, et leur famille font leur demeure. Il dénonce la mauvaise administration de Jérôme Ségalar, se disant majoral de l'établissement, mais qui ne peut l'être « à raison qu'il est très mauvais ménager, dissipant les revenus de la maison, de mauvaize vie et criminaleze pour vollerie et aultres actes... Qu'il auroit introduict une nommée Jeanne Martine avec un sien fils, laquelle Martine est banie et exilée, ayant eu le fouet ». Il les requiert de subvenir aux besoins des lépreux, de leur laisser une barrique de vin que n'a pas encore dissipée Ségalar et de nommer un autre majoral. (N° 286, liasses.)

2245. 1654, 12 février. Antoine Fabar, majoral de la maladrerie Saint-Jean du Castelviel, baille à demi-fruits un certain nombre de terres. (N° 337, f° XLI r°.)

2246. 1674, 2 décembre. Guillaume Fabar et Paul Descams, lépreux majoraux de la maladrerie Saint-Jean du Castelviel, représentent que feus Antoine Fabar et Jean Jalras, se disant majoraux, avaient, le 6 novembre 1653, baillé en colloque à Raymond Parayré, chanoine de Sainte-Cécile, une terre sise à Coste-Rouge, consulat du Castelviel. Ils l'avaient ensuite recouvrée, et Jean Descams en avait joui en seul, pendant quelques années, pour se rembourser de certaines avances faites à la maladrerie. Les deux majoraux se partageront les revenus de cette terre. (N° 417, f° IIcIII v°.)

2247. 1704, 3 mai. Antoine Rouzières, syndic de l'hôpital et charité d'Albi, assisté de noble André Martinon, commissaire du bureau, baille en arrentement les biens de la maladrerie Saint-Jean du Castelviel, unie au dit hôpital par lettres patentes du roi, sous la rente de 120 liv. (N° 404, f° 54 r°.)

1. Cette maladrerie n'a laissé d'autres traces de son emplacement que le nom d'un quartier au Castelviel.

III. — ORDRE DU MONT-CARMEL ET DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM [1]

2248. 1678, 23 juillet. Jean Garrigues, avocat à la cour, habitant d'Albi, en sa qualité de commis du marquis de Louvois, ministre d'Etat, grand vicaire de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, donne reçu à Jean Trepsac, chirurgien de Gaillac, d'un livre des reconnaissances anciennes de l'hôpital de Saint-Jacques de Clarieux du dit Gaillac [2], commencé le 10 janvier 1485, contenant 180 feuillets et formant deux livres, l'un des reconnaissances de Gouzon, l'autre des fiefs de Montans indivis entre le seigneur et la dame de Serviès; plus de deux autres livres; dans l'un sont contenues les reconnaissances faites à l'hôpital; dans l'autre, de 16 feuillets, sont énumérés divers emphytéotes de l'établissement. (N° 443, f° 137 r°.)

2249. 1682, 10 octobre. Louis Unhal, marchand d'Albi, déclare tenir en emphytéose et directe du grand vicaire des commandeurs et chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, à la stipulation de Claude Guédon, avocat au parlement de Paris, procureur substitué de noble Simon Bertelot de Béloy, contrôleur général des poudres et salpêtres de France, intéressé dans les affaires du dit Ordre, une maison ayant appartenu à la maladrerie de Saint-Martin, unie à l'Ordre, située au coin de la rue Timbal. (N° 447, f° 214 v°.)

2250. 1683, 13 juillet. Jean Garrigues, avocat à la cour, directeur général de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, baille en colloque les terres et possessions de la maladrerie de Saint-Martin d'Albi, unie à l'Ordre, en exécution de l'édit de novembre 1672, sous la rente annuelle de 10 mesures de froment et 4 mesures de seigle. (N° 448, f° 185 v°.)

2251. 1684, 6 mars. Etienne de Saint-Beaulise, pour lui et pour Antoine Bigorre et Jacques Gorsse, reconnaît tenir à fief du marquis de Louvois, grand vicaire général de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, représenté par Mathieu Garrigues, agent des affaires dudit Ordre, un fief sis à

1. Les articles qui suivent vont établir qu'un certain nombre d'établissements charitables avaient été unis à l'Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, rétabli par Henri IV vers 1606 sous la forme d'un Ordre militaire et hospitalier.

2. Cet hôpital, dit aussi Viacave, fut fondé en 1220 par un Gaillacois, Raymond Vital. Il était uniquement destiné aux pèlerins. Il fut donné, par un arrêt de la Chambre royale du 28 mars 1676, à l'Ordre du Mont-Carmel.

Milhassole[1], dépendant de la maladrerie de Saint-Martin. (N° 449, f° 58 v°.)

2252. 1684, 3 août. Thomas Gorsse, curé de Béselle, noble André de Martinon, écuyer, Dlle Anne de Gausserand et d'autres reconnaissent solidairement tenir en emphytéose, de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, les biens dépendant de la maladrerie de Sainte-Madeleine de Lescure, qui venait d'être unie au dit Ordre, biens situés à Magrin de Saussenac. (N° 422, f° IIIcX v°.)

IV. — LES DAMES DE LA MISÉRICORDE OU LA MARMITE[2]

2253. 1641, 27 mars. Marie Daniel, femme de George Rossignol, bourgeois, mère supérieure des dames de la Miséricorde d'Albi, assistée d'Antoinette de Molinier, veuve de Jean Amiel, quand vivait lieutenant à la cour temporelle, de Catherine Luthier, veuve de Louis Passient, et de Marguerite Salvan, veuve de Jean Mazenx, aussi dames de la Miséricorde, transige au sujet d'un legs de 200 livres fait aux pauvres par Jeanne de Ginolhac et à distribuer par la Miséricorde. (N° 343, f° 103 r°.)

2254. 1706, 9 janvier. Claire de Metgé, veuve d'Agnes Gorsse, mère supérieure des dames de la confrérie de Sainte-Agnès, érigée au collège des Jésuites, et Marguerite de Martin, veuve de Claude Mause, marchand d'Albi, trésorière des dames de la Miséricorde, donnent respectivement quittance d'une somme de 30 liv. léguée à chacun de ces établissements par Toinette de Bonnevialle. (N° 431, f° 320 v°.)

2255. 1736, 29 décembre. Noble Jean de Séré, ancien capitoul de Toulouse, baron et seigneur de Rivières et Cornebouc, en exécution des volontés verbales de Catherine Fonvieille, dont il est l'héritier, fait donation aux pauvres de la Marmite de la Miséricorde d'Albi, à la stipulation de Gaspard Brunet de Panat, chanoine, prévôt de Sainte-Cécile, vicaire général de l'archevêque de La Croix de Castries et supérieur des dits pauvres, et de Guillaumette Adhémar, Marie Adhémar, Marguerite Bousquet, Louise Deffos et

1. Comm. d'Albi.

2. C'était une association de dames laïques instituée pour le soulagement des pauvres honteux ou de ceux que les règlements ne permettaient pas d'admettre à l'hôpital. Il se forma deux de ces associations à Albi, sous le patronage des Frères Prêcheurs, l'une dite des *Sœurs Noires*, n'admettant que des dames de la bourgeoisie; l'autre, des *Sœurs Blanches*, ne comprenant que des filles du peuple. Ce sont les premières qui administraient la *Marmite*, dont le siège, faisant partie des dépendances du lycée, n'a disparu que depuis quelques années.

Anne Pons, dames de la dite Miséricorde, de la somme de 1,500 liv. (N° 504, f° 194 v°.)

2256. 1775, 13 août. Jean-François Loubières, prêtre, syndic des prêtres de Sainte-Martiane, fait vente aux pauvres de la Marmite d'Albi, à la stipulation de leur trésorier Antoine Delmas, bénéficier de Sainte-Cécile, d'une rente de 51 liv., au capital de 1,020 liv. (N° 552, f° 357 r°.)

2257. 1777, 7 août. Dans une des salles de la maison de la Miséricorde, par-devant messire de Combettes, chanoine théologal, abbé de Saint-Hilaire, vicaire général du cardinal de Bernis, les dames Marianne Alcouffe, Yèche, Papaliau, Jeanne-Marie de Lapanouse délibèrent et décident qu'il y a lieu d'accepter le remboursement par les prêtres de Sainte-Martiane du capital de 1,020 liv. constitué en rente au profit du bureau de la Miséricorde et pauvres de la Marmite. (N° 558, liasses.)

2258. 1777, 4 septembre. La communauté de Coufouleux vend aux pauvres de la Marmite d'Albi, à la stipulation d'Antoine Delmas, trésorier, une rente de 37 liv. au capital de 740 liv. à consacrer aux réparations du presbytère de Saint-Victor. (N° 552, f° 289 r°.)

2259. 1781, 14 mars. Joseph Bécus, maître chirurgien d'Albi, reconnaît être tenu de payer une rente annuelle de 15 liv. au capital de 300 liv. aux dames de la Miséricorde d'Albi, autorisées à l'acquérir par délibération du 7 septembre 1780 tenue devant feu messire de Combettes, chanoine théologal de Sainte-Cécile, abbé de Saint-Hilaire, vicaire général du cardinal de Bernis. (N° 554, f° 60 v°.)

2260. 1781, 28 avril. Les consuls de Saint-Juéry font vente aux pauvres de la Marmite d'Albi d'une rente de 60 liv. au capital de 1,200 liv. destinée à soutenir un procès contre le fermier des droits domaniaux, le sieur Gisclard. (N° 554, f° 114 v°.)

2261. 1784, 20 mars. Marguerite d'André, veuve de Jean-Antoine David de Lagauterie, et son fils Jean-Antoine-Joseph-Barbe David de Lagauterie, font cession et vente au bureau des dames de la Miséricorde de diverses rentes s'élevant à 48 liv., au prix de 960 liv. (N° 555, f° 106 v.)

2262. 1786, 15 mai. François de Gorsse, viguier d'Albi et d'Albigeois, fils et donataire contractuel d'Agnes de Gorsse, second président au bureau des finances de la généralité de Toulouse, celui-ci cédé et ayant droit et cause de noble Jean de Séré, écuyer, sgr et baron de Rivières, fait cession et transport aux dames du bureau de la Miséricorde d'un certain nombre de rentes s'élevant à 36 liv. 10 sous 1 denier, au prix de 732 liv. (N° 556, f° 69 v°.)

2263. 1786, 28 septembre. Jean-Jacques Bouzinac, de Villeneuve-Archiépiscopal, reconnaît être tenu de payer au bureau des dames de la Miséricorde une rente annuelle de 24 liv. au capital de 800 liv. *(sic)*. (N° 556, f° 187 v°.)

2264. 1787, 10 février. Antoine et Jean-Clément-Prosper Estivalèse, du hameau de Landigarié, consulat de Mailhoc, reconnaissent être tenus envers le même bureau à une rente annuelle de 5 liv., au capital de 160 liv. *(sic)*. (N° 557, f° 23 r°.)

CHAPITRE III

ÉCOLES

I. — ÉCOLES D'ALBI

2265. 1555, 12 août. Traité intervenu entre Quesnel, dit Quercu-lans, régent des écoles d'Albi, et Cavalery, grammairien, qui s'engage, jusqu'à la prochaine fête de saint Jean-Baptiste, à apprendre à lire aux élèves de l'Ecole-Mage. A cette époque, l'école n'avait qu'un régent, un poète et un grammairien. (N° 148, f° CLXXXXVII v°.)

2266. 1558, 4 juillet. Antoine Montorsi, régent des écoles d'Albi, nomme un procureur pour toucher certaines créances. (N° 151, f° CXLIX v°.)

2267. 1560, 1er juillet. Jean Lauzon, du pays d'Ecosse, loue ses services comme grammairien à Jean Bourgeois, docteur en arts et en droits, régent des écoles d'Albi, pour la durée d'un an à partir de la Saint-Jean-Baptiste passée, et au prix de 40 liv. Intéressant document. (N° 157, f° CI r°.)

2268. 1575, 12 avril. Par son testament, Raymond Cavaléry, d'Albi, avait légué tous ses biens pour l'érection et la construction d'un collège où 12 pauvres orphelins seraient élevés dans la religion catholique par un prêtre, homme de bien, de bonnes vie et mœurs. Il avait chargé sa femme, Catherine de Lafont, et le chanoine théologal Pierre Combanis, de veiller à l'exécution de son testament. Catherine avait l'usufruit des biens de son mari, tant qu'elle vivrait en viduité. Elle se remarie et demande la répétition de sa dot et autres biens. Combanis et Catherine nomment Antoine Fabre, bénéficier de Saint-Salvi, précepteur et maître des orphelins au collège. (N° 35, f° XLIIII r°.)

2269. 1587, 3 janvier. Antoine Bessière, Jacques Dulaur et Bérenguier Gousin, régents du collège d'Albi, somment les consuls de leur payer la somme de 433 écus un tiers pour les honoraires de

leur régence. Les consuls répondent que la dépense incombe au chapitre cathédral. Le 7 du même mois, les régents font semblable sommation au syndic du chapitre, qui répond qu'en raison de la peste [1], les élèves ont quitté le collège. (N° 83, liasses.)

2270. 1587, 1er avril. Jean Amielly, faisant pour Eglantine de Corneillan, veuve de Jean Denys, demande qu'il soit fait sommaire aprisie pour faire établir que, le 5 mars, Hugues Denys, son fils, âgé de 12 à 13 ans, élève du collège d'Albi, fut fait prisonnier au moment où il prenait ses ébats, après sa classe, près du « téron » du Castelviel, par Antoine d'Escarlhan, le fils de Brunet, apothicaire de Cordes, le fils de Médalhe, chaussetier, et par les deux frères Massabuou, de Réalmont, qui étaient armés et tenaient le parti de la religion prétendue réformée. (N° 83, liasses.)

2271. 1760, 7 février. Marie-Bernarde Bélin, originaire de Tarascon, ex-régente d'Albi, nomme un procureur pour faire la levée de ses créances. (N° 514, f° 14 r°.)

II. — ÉCOLES DE GAILLAC [2]

2272. 1549, 16 mars. Antoine Paule, poète régent des écoles de Gaillac, se plaint des « libeaulx fameux [3] » que lance contre lui Pierre Pradines, poète ancien des dites écoles. Il avait impétré monitoire contre ceux qui avaient « portés, faictz ni dictés les d. libelles fameux »; il avait « levés les grièges à ung Dorde Barrau, scolier de Galhac », disciple du dit Pradines, qui avait été excommunié. Barrau s'offre à dénoncer les coupables. Mais il craint les représailles de Paule. Celui-ci le tient quitte de toutes les injures qu'il a pu débiter contre lui. (N° 137.)

1. Elle avait commencé en septembre et dura jusqu'aux premiers jours de février 1588.
2. L'école de Gaillac date de 1329, et c'est le pape Jean XXII qui en autorisa la création.
3. Diffamatoires.

CHAPITRE IV

DOCUMENTS RELIGIEUX DIVERS

I. — ÉVÊQUES D'ORIGINE ALBIGEOISE

2273. 1592, 23 mai. Juliette de Lafont, veuve d'Antoine Blanchy, juge ordinaire de la Temporalité, en son nom et au nom de son fils Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence [1], vend une maison provenant de l'hérédité de son mari, sise rue « del Tibbalh », au prix de 100 écus. (N° 85, liasses.)

2274. 1596, 21 décembre. Jacques de Ginolhac, juge de la Temporalité, comme procureur de messire Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence, et prieur de Tayrac, diocèse de Rodez, donne quittance de la somme de 100 écus, prix de l'arrentement de ce bénéfice. (N° 91, liasses.)

2275. 1600, 7 juillet. Juliette de Lafont, veuve d'Antoine Le Blanc, faisant pour son fils Guillaume Le Blanc, évêque de Vence et prieur de Tayrac, au diocèse de Rodez, arrente ce prieuré sous la rente de 133 écus 20 sous. (N° 51, f° CCCLVIII v°.)

2276. 1603, 5 septembre. Juliette Lafont, veuve d'Antoine Blanchy, juge ordinaire d'Albi, nomme des procureurs pour répondre à l'assignation de Pierre Le Blanc, héritier et créancier de feu Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence. (N° 104, liasses.)

2277. 1607, 21 mai. Pierre Le Blanc, conseiller du roi, sgr d'Abroc, citoyen d'Avignon, nomme procureurs George Le Blanc, sgr de

1. Cet évêque fut l'objet d'un attentat criminel. Dans une lettre pastorale, dont M. Vidal fit don à M. l'abbé Salabert et qui doit se trouver dans sa bibliothèque, le prélat expose à ses ouailles qu'on a voulu le faire sauter, sur sa chaire épiscopale, au moyen de la poudre et il remercie Dieu de l'avoir sauvé. Le portrait en gravure de ce prélat se trouve à la bibliothèque municipale d'Albi. Il avait un oncle, aussi prénommé Guillaume, qui fut évêque de Toulon. D'après un manuscrit albigeois, l'évêque de Grasse mourut le 14 novembre 1601 ; il fut enseveli au couvent des Frères Prêcheurs d'Avignon.

Lolive, et Antoine Magnen, trésorier de Saint-Salvi d'Albi, pour poursuivre à une opposition formée par Juliette de Lafont, mère de feu messire Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence, dont Pierre est l'héritier général sous bénéfice d'inventaire. (N° 110, liasses.)

2278. 1607, 5 juin. Pierre Le Blanc, conseiller du roi, sgr d'Abroc en Provence, habitant d'Avignon, était créancier de feu messire Guillaume Le Blanc, quand vivait évêque de Grasse et de Vence. Une ordonnance de la cour d'Aix le rend propriétaire décrétiste d'une maison située à Albi, rue d'Empéraïrols [1] et qui avait appartenu à Juliette de Lafont, mère de l'évêque. (N° 58, f° IIIcIIIIXXXIX v°.)

2279. 1616, 25 août. Juliette de Lafont, veuve d'Antoine Blanchi (Le Blanc), fait donation à son neveu Bernard de Lafont de la somme de 2,500 liv., des robes et autres choses ayant appartenu à Julienne Le Blanc, sa fille, décédée, épouse de Brunières de Vielmur, et enfin de tous ses droits sur l'hérédité de son mari et de feu Guillaume Le Blanc, son fils, évêque de Grasse et de Vence. (N° 68, f° IIIcXLVIII r°.)

2280. 1683, 16 juin. Les syndics du diocèse font vente à messire Léon Bayone [2], évêque de Glandève, d'une rente de 710 liv. au capital de 14,200 liv. (N° 400, f° 409 r°.)

II. — PÈLERINAGES

2281. 1551, 28 février. Pierre Peyre, « perjaire [3] » de Castelnau-de-Lévis, devant s'absenter « pour ce que s'en va romieu [4] à Nre Dame de Monsarrat », nomme des procureurs pour gérer ses affaires en son absence. (N° 141, f° CCCX r°.)

2282. 1551, 12 novembre. Salvi Ayralh baille à loyer une terre et une vigne tout joignant, sises au Puech de Carlusset, confrontant « an lo cami romieu de la Drecha ». (N° 143, f° CCXXVII r°.)

2283. 1664, 19 avril. Jacques Roussin, marchand « contreporteur [5] », originaire de Rouen, et Sébastien Briaune, autre marchand « contreporteur » de Châteauroux en Berry, étant sur le point d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques [de Compostelle], se font réciproque donation de leurs marchandises, en cas de décès. Celles

1. Cette rue, dite d'Empeiralots, débouche sur le Vigan, à l'angle du magasin Ginestet.
2. Cette famille a toujours des représentants à Albi.
3. Agrimenseur, géomètre.
4. Mot roman qui signifie pèlerin, comme *romiage* se traduit par pèlerinage.
5. Colporteur.

du premier sont contenues dans un coffre fermé à clef, celles de Briaune, dans une balle bien cordée, le tout déposé au logis de Guillaume Tranier, hôtelier du Bout-du-Pont, lesquelles marchandises Tranier remettra au survivant qui devra « lui dire le mot en secret que luy ont laissé escript, signé de moy d. notaire et dud. Brion. » (N° 368, f° 131 v°.)

III. — DOCUMENTS SUR LE DIOCÈSE DE CASTRES

Paroisses

2284. 1549, 28 mai. Noble Balthasar de Vayrac, chanoine de Sainte-Cécile et archiprêtre de Graulhet, arrente les fruits de sa rectorie, sous réserve « des droicts de prémisses et robes », pour une durée de cinq ans, et sous la rente annuelle de 400 liv. (N° 139, f° LXIX v°.)

2285. 1551, 14 juillet. Antoine Blanchi, docteur en lois, faisant pour son frère Guillaume, recteur de Saint-André d'Alayrac, diocèse de Castres, arrente les fruits décimaux de cette rectorie sous la rente de 120 liv. (N° 143, f° CXVI v°.)

2286. 1571, 2 juin. Antoine Le Blanc, recteur de Saint-André d'Alayrac [1], diocèse de Castres, arrente les fruits de son bénéfice sous la rente de 80 liv. (N° 232, f° CLI r°.)

2287. 1581, 15 mai. Hugues de Fréjeville, chanoine de Sainte-Cécile et recteur de Graissac [2], diocèse de Castres, confie l'administration de sa paroisse à Bernard Sercamanen, prêtre de Montdragon, au traitement annuel de 40 écus. (N° 264, f° XCV r°.)

2288. 1584, 29 mai. Antoine de la Voulte, recteur de Saint-Martin de Salvebiou à Damiatte, arrente les revenus de ce bénéfice sous la rente de 25 écus. (N° 179, f° CXLIII v°.)

2289. 1593, 6 novembre. Antoine Farssac, marchand du Bout-du-Pont d'Albi, emprunte 51 écus à noble Pierre de Moret, doyen de Burlats. (N° 187, f° IIIcLXXII v°.)

2290. 1605, 11 octobre. Amans Herme, recteur de Saint-Amans de Soulègre [3], diocèse de Castres, arrente les fruits de son bénéfice à noble Elie Capet d'Albi, sous la rente de 400 liv. (N° 107, liasses.)

2291. 1723, 20 octobre. Jean Arnail, curé de Montcouyoul, fait une fondation de quatre messes hautes de *Requiem* dans son église paroissiale, à célébrer, la première le jour anniversaire de sa mort et les autres de 3 mois en 3 mois, à la date de son décès. Dotation, 2 casals et un jardin. (N° 484, f° 170 r°.)

1. Dans le Lautrecois, ancienne comm. de Gibrondes, aujourd'hui Jonquières.
2. Saint-Etienne de Graissac, comm. de Lautrec.
3. Comm. de Castelnau-de-Brassac.

2292. 1730, 14 septembre. Blaise de Jean, curé de Saint-Géminien de Villemur, résigne, par procuration, entre les mains de Pierre Ferrier, archidiacre de Sainte-Cécile, la cure de Saint-Pierre de Mazières [1] et de Saint-Germier, son annexe, et tous les droits qu'il pourrait avoir sur cette cure en conséquence du titre à lui fait par droit de dévolut pour l'évêque de Castres. (N° 478, f° 151 r°.)

Chapellenies

2293. 1649, 14 novembre. François Cransac, prébendier de Sainte-Cécile, chapelain de la chapellenie des Séguiers, fondée dans l'église de Saint-Etienne d'Artoul, consulat de Saint-Julien-du-Puy, arrente les biens de sa chapellenie sous la rente de 8 liv. et une paire de gélines. (N° 311, f° 364.)

2294. 1743, 18 juin. Alix d'Alary, épouse de François de Rabastens, habitant d'Albi, fille unique et succédante de Pierre d'Alary, trésorier général de France à Toulouse, patronne de la chapellenie fondée dans l'église de Damiatte par Bernard de Gontier, en fait collation à Jean-Antoine de Galaup, chanoine de Saint-Salvi. (N° 500, f° 165 v°.)

Ordres religieux d'hommes

2295. 1631, 16 janvier. Jean Arquier, à la présence et assistance du P. Victor de Bordeaux, prédicateur et supérieur des Capucins de Castres, donne quittance à Louis Salvan, receveur des décimes du diocèse d'Albi, de la somme de 1.500 liv., acompte sur celle de 5,000 liv. accordée pour la construction du couvent de Castres, par ordonnance de l'évêque d'Albi. (N° 288, liasses.)

Ordres religieux de femmes : Saint-Pierre de la Salvetat [2]

2296. 1614, 20 juin. Jean Trouche, prêtre d'Albi, comme procureur de Catherine de Patris, religieuse du couvent de la Salvetat, reçoit quittance d'Anne de Ferrandy, prieuresse dud. couvent, de la somme de 51 liv. due pour la pension de Catherine en 1613. (N° 116, liasses.)

2297. 1628, 12 juillet. Jean de Raimondi, prêtre, syndic et procureur de dame Isabeau de Ferrandi, prieure du couvent de Saint-Pierre de la Salvetat, se rend à Albi, où se trouvait frère François Millon, vicaire général de l'Ordre de Saint-Benoît pour la province

1. Comm. de Laboulbène.

2. D'abord un couvent de religieux, fils du monastère de Rodes, en Espagne, et fondé en 1072 ; il devint couvent de femmes en 1247. Cf. la très érudite étude que M. l'abbé Thomas a consacrée à cet établissement dans la *Revue du Tarn*, tomes 27 et 28.

ou les couvents dépendant de Lescluze, pour lui représenter, au nom de la prieure, en le priant de venir la visiter, qu'au commencement de la guerre les religieuses de la communauté s'étaient retirées à Montdragon où elles auraient pris à loyer une maison. La prieure y aurait « faicte faire grilhe et chapelle ». Or, les sœurs Catherine de Pousson, Lucrèce de Saint-Maurice et Isabeau de Janin s'étaient évadées, au mois de janvier, en emportant « la clef des chambres ». La prieure, à cause de l'insécurité de la campagne, n'avait pas pu avoir de leurs nouvelles. Elle avait enfin appris que toutes trois s'étaient retirées au Castelviel-lès-Albi, et la prieure n'avait pas pu leur faire entendre raison et obtenir d'elles qu'elles réintègrent leur couvent. Raimondi requiert le vicaire général de se transporter à Réalmont, de conférer avec le vicaire général de l'évêque de Castres pour faire cesser ce scandale. (N° 286, liasses.)

2298. 1642, 19 août. Pierre Jacquin, chirurgien de Lombers, en son nom et au nom de Jacques Batigne et de Tournier, bourgeois de Montdragon, sequestres des métairies dépendant du prieuré de la Salvetat, sequestrées à la requête de dame Isabeau de Ferrandi, se disant prieure, déclare à celle-ci qu'ils ont été empêchés de lever les récoltes par dame Lucrèce de Bernouy, se disant aussi prieure, assistée d'autres religieuses, de quelques filles et de sept ou huit soldats. Venus tous ensemble sur l'aire, ils auraient « espoliés » les sequestres de la récolte. Les mêmes incidents se produisent à l'occasion de la levée des fruits des bénéfices de Saint-Jean de Laboutarié et de Saint-Chamoux. (N° 378, liasses.)

2299. 1720, 18 juin. Louis Lacase, bourgeois d'Albi, donne à dame Jeanne-Henriette de Panat de Castelpers Lévy Brunet de Pujols, abbesse du monastère de la Salvetat, à la stipulation d'Antoine-Philippe Calmels, prêtre et directeur du dit monastère, quittance de la somme de 350 liv. (N° 473, f° 114 v°.)

2300. 1733, 31 août. Au parloir du monastère de l'abbaye royale de Saint-Pierre de la Salvetat, Louis-Joseph de Brunet de Pujols Castelpers Lévy, comte de Lautrec, sgr baron de Montredon, habitant d'Albi, fait vente au dit monastère, à la stipulation de révérendissime mère abbesse Jeanne-Henriette de Brunet de Pujols de Panat Castelpers Lévy, d'une rente de 100 liv. au capital de 2,000 liv. (N° 491, f° 228 r°.)

2301. 1744, 25 février. Guillaume Chaines, bourgeois de Dénat, fait cession à dame Marianne Hyacinthe de Panat Castelpers Lévy Brunet de Pujols, abbesse du monastère de la Salvetat, et aux religieuses de la communauté, d'une créance de 1,140 liv. sur les

héritiers de Jacques-François de Boniface de Castelvert, capitaine au régiment de Bresse, quand vivait habitant en son château de Saint-Sernin de Lombers. (N° 507, f° 355 r°.)

2302. 1746, 19 avril. Marie-Anne-Hyacinthe de Prunet Castelpers Lévy de Panat, abbesse et prieuresse de Saint-Pierre de la Salvetat, fait démission pure et simple de son prieuré entre les mains du roi pour en disposer à ses volontés. (N° 508, f° 251 r°.)

Ordres religieux de femmes : Couvents de Brusque et de Vielmur

2303. 1525, 19 avril. Noble Antoinette de Lautrec, prieure des couvents de Brusque et de Vielmur [1], reconnaît avoir reçu jadis de François de Lautrec, par mains de Jacques de Lautrec, écuyer, sgr de Saint-Germier, la somme de 20 liv. à elle léguée, ainsi qu'aux religieuses nobles Yrlande de Lautrec et Catherine Dupuy. (N° 8, f° x v°.)

IV. — DOCUMENTS RELATIFS AU DIOCÈSE DE LAVAUR

Chapitre cathédral

2304. 1630, 12 janvier. Claude du Vergier [2], évêque de Lavaur, fait collation à son neveu Claude du Vergier, clerc du diocèse de de Béziers, du canonicat et de la prébende laissés vacants au chapitre cathédral de Saint-Alain par le décès de François Durand, prévôt du dit chapitre. (N° 211, f° XIII r°.)

2305. 1631, 18 janvier. Emmanuel du Vergier, sacriste de la sacristie de l'église cathédrale Saint-Alain de Lavaur, résigne son office en faveur de Pierre Marseille, prébendier du chapitre cathédral de la même église. (N° 212, f° XXII v°.)

2306. 1631, 8 février. Le même du Vergier, chanoine et prévôt de la cathédrale Saint-Alain, étant en procès, à l'occasion de sa prévôté, avec messire de Palarin, abbé de Sorèze, nomme des procureurs pour poursuivre l'instance. (N° 212, f° XLIII v°.)

Paroisses

2307. 1540, 2 décembre. Achat de 4 quintaux de « rozeta fyna » et 66 liv. d'étain pour la fonte d'une cloche destinée à l'église de Saint-Pierre de Guitalens. (N° 28, f° XLVII v°.)

1. L'abbaye de femmes de Vielmur fut fondée à la fin du xe siècle par les vicomtes de Lautrec, qui semblent s'être réservé le droit de nomination de l'abbesse ou prieure. La plupart d'entre elles, en effet, appartiennent à cette puissante maison ou à des familles de son alliance.

2. Sacré le 6 juillet 1606, décédé le 25 mars 1636. Voir l'étude que nous avons consacrée à ce prélat dans *Revue du Tarn*, tome XVII, pp. 73 à 86.

2308. 1542, 2 mai. Jean Frayssinet, recteur de Saint-André de Magrin, diocèse de Lavaur, arrente les revenus de sa rectorie pour une durée de 3 ans, sous la rente annuelle de 105 liv. (N° 14, f° XXVII r°.)

2309. 1554, 17 avril. Noble Aimable Durant, recteur de Notre-Dame de Blan en Lauragais, diocèse de Lavaur, fils du sgr de Labruguière, diocèse de Castres, nomme pour procureur son frère Sébastien pour percevoir les revenus de son bénéfice. (N° 147, f° XXXV v°.)

2310. 1557, 21 juillet. Jean Palhaud, fondeur de cloches de Carcassonne, demeurant à Albi [1], nomme des procureurs pour toucher, des consuls de Serviès, la somme de 31 liv. 14 sous, qui lui sont dus pour fonte d'une cloche. (N° 151, f° CLII v°.)

2311. 1594, 18 juin. Arrentement à noble Claude de Lafage, habitant de Graulhet, de la rectorie de Saint-Sernin de Vaure [2] et de ses annexes de Revel et de Garrevaques, sous la rente de 166 écus. (N° 89, liasses.)

2312. 1595, 31 mai. François Viste, curé de Sainte-Fricque des Montagnes (Saint-Affrique), traite avec Pierre Bataille, prêtre d'Albi, pour assurer le service religieux de sa paroisse, moyennant le salaire annuel de 40 liv., la nourriture et le logement. (N° 257, f° CCXXIIII r°.)

Chapellenies

2313. 1746, 28 juillet. Pierre de Saint-Maurice, sgr haut, moyen et bas de Saussenac, assisté de Pierre Laurens, prêtre, son curateur, et procureur de noble Jean-Baptiste de Najac, habitant de Sorèze, fait collation à Vincent de Médaille, clerc tonsuré, de la chapellenie dite de Fonguitard, fondée par noble Hardy de Molins, sieur de Caudeval [3], recteur de Puybegon, prieur d'Arcenac, dans l'église de Saint-Sernin de Caudeval et dotée de la métairie de Fonguittard, près de Cambounet. (N° 508, f° 291 v°.)

2314. 1772, 23 octobre. Joseph de Brunet de Pujols Castelpers de Panat, vicomte de Monfa, marquis de Caistor, baron de Réquista, sgr de Villefranche, Peyrebrune, Coupiac, Tonels, etc., patron collateur de la chapellenie de Fontguittard, établie dans l'église de Saint-Etienne de Caudeval, diocèse de Lavaur, en fait collation à Bernard Delmas, clerc d'Albi, qui remplace Guillaume Pujol, curé de Montdragon, décédé. (N° 530, f° 95 v°.)

1. Il venait de louer une maison sur la place de la Berbié.
2. Comm. de Revel.
3. Comm. de Puylaurens.

2315. 1784, 7 mars. Louis-Pierre de Durand de Bonne, marquis de Sénégas, Verdun, Plaisance, etc., mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, habitant d'Albi, en qualité de patron collateur de la chapellenie de Saint-Michel, fondée en l'église de Notre-Dame de la Sagne de la Paix à Sorèze, en fait collation à Antoine Rigal, curé de Durfort. (N° 524, f° 345 r°.)

Ordres religieux d'hommes

2316. 1536, 10 juillet. Dans la maison de Jacques de Lautrec, abbé de Juncelles [1], noble Simon Alric, fils de Falcon, sgr de Farinières [2], enrôlé au service du roi sous les ordres du comte de Caraman, capitaine chargé par le roi de lever 1,000 hommes de pied, nomme pour procureurs et pour administrateurs de ses biens le dit de Lautrec et noble Arnaud del Puech, sgr du Ga [3]. Le même jour, il fait son testament, en cas de mort à la guerre, et lègue la moitié de ses biens à son frère François, moine de l'abbaye de Sorèze, qui a quitté l'habit et s'est enfui du couvent, mais à la condition qu'il reprenne la vie religieuse. Il nomme héritiers universels : Jacques de Lautrec pour les biens provenant de Catherine de Lautrec, sa mère, Arnaud del Puech pour les biens provenant de Guy del Puech ou acquis par lui, Guilhem Alric, sgr d'Orcières [4], pour les biens de la maison d'Alric. (N° 10, f° IIII^c LXXXVII v°.)

V. — ABBAYE DE BONNECOMBE [5]

2317. 1630, 11 juin. Charles-Jacques de Léberon, évêque de Valence et de Die, abbé de Bonnecombe, arrente la place et le château de Bernac, dépendant de son abbaye, sous la rente de 295 setiers de moussole, de 1,100 liv. en argent et de 1 liv. et demie de poil de safran. (N° 211, f° CXVI v°.)

2318. 1630, 31 août. Jacques-Charles de Léberon, évêque de Valence et de Die, abbé de Bonnecombe, avait vendu à crédit à Pierre Patras, de Villefranche de Rouergue, 571 setiers de seigle, mesure d'Albi, au prix de 5,710 liv. Noble Pierre de Teyssier, avocat au parlement, se porte « pleige [6] » et caution pour Patras. (N° 211, f° CLXXXII v°.)

1. Diocèse de Béziers.
2. Comm. de Saint-Germain-des-Prés.
3. Comm. de Lescout.
4. Comm. de Puylaurens.
5. Nous avons déjà vu que l'abbaye de Bonnecombe était fille de l'abbaye de Candeil.
6. Ce mot est fort usité à cette époque et accompagne toujours le mot caution dont il est synonyme.

2319. 1640, 22 février. Louis d'Assier, sgr de Candou, recteur du Puy-Saint-George, comme mandataire de Charles de Léberon, évêque et comte de Valence et Die, abbé de Bonnecombe, avait obtenu l'adjudication, au prix de 315 liv., de la justice haute, de l'albergue et de tous les autres droits et revenus que le roi possédait à Andouque et qu'il avait mis en vente. (N° 218, f° XVI r°.)

2320. 1654, 9 juillet. Messire Charles de Colbert, conseiller du roi, et messire Hugues de Terlon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, ayant expresse charge de Siméon Maniag, secrétaire ordinaire de la reine et économe désigné par le roi pour l'administration du temporel de l'abbaye de Bonnecombe en Rouergue, arrentent les revenus que l'abbaye a coutume de prélever à La Grange de Bernac. (N° 357, f° 234 r°.)

TABLE DES CHAPITRES

PREMIÈRE PARTIE

Le clergé séculier

Pages.

CHAPITRE PREMIER. — Evêques-Archevêques d'Albi et leur famille. 1

CHAPITRE II. — Le clergé et le séminaire 59

CHAPITRE III. — Les chapitres. Chapitre de Sainte-Cécile : les prévôts, les archidiacres, les chantres, précenteur et succenteur, le pénitencier théologal, la prébende préceptoriale, le chapitre, le bas-chœur, la maîtrise, les orgues ; Chapitre de Saint-Salvi : les prévôts, le chapitre, le bas-chœur, église de Saint-Salvi..... 79

CHAPIRRE IV. — Les paroisses..... 145

CHAPITRE V. — Les chapellenies..... 211

CHAPITRE VI. — L'abbaye de Saint-Michel et la commanderie Saint-Pierre et Saint-André à Gaillac..... 241

DEUXIÈME PARTIE

Le clergé régulier

CHAPITRE PREMIER. — Ordres religieux d'hommes : abbaye de Candeil, Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Frères prêcheurs, Frères mineurs, Carmes d'Albi, Carmes de la forêt de Valence, Capucins du Bout-du Pont, Jésuites..... 247

CHAPITRE II. — Ordres religieux de femmes : Annonciade de Fargues, monastère de Sainte-Claire, monastère de la Visitation, religieuses hospitalières d'Albi, Augustines de Lisle-d'Albi..... 291

TROISIÈME PARTIE

Œuvres religieuses diverses

CHAPITRE PREMIER. — Confréries 319

CHAPITRE II. — Etablissements charitables : hôpitaux, maladreries, Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, Dames de la Miséricorde ou la Marmite..... 333

CHAPITRE III. — Ecoles : écoles d'Albi, écoles de Gaillac..... 345

CHAPITRE IV. — Documents religieux divers : évêques d'origine albigeoise ; pèlerinages ; documents sur le diocèse de Castres : paroisses, chapellenies, ordres religieux d'hommes (Capucins), ordres religieux de femmes (prieuré de Saint-Pierre de la Salvetat, couvents de Brusque et de Vielmur) ; documents relatifs au diocèse de Lavaur : chapitre cathédral, paroisses, chapellenies, ordres religieux d'hommes (abbaye de Sorèze) ; abbaye de Bonnecombe..... 347

ABRÉVIATIONS

Abb.	Abbaye.
Arch.	Archevêque.
Archi.	Archidiacre.
Baro.	Baron, baronnie.
Bass.	Bassin.
Boul.	Boulevard.
Card.	Cardinal.
Chan.	Chanoine.
Chap.	Chappelle, chapellenie.
Chapi.	Chapitre.
Chât.	Château.
Chem.	Chemin.
Chev.	Chevalier.
Clav.	Claverie.
Col.	Colonel.
Coll.	Collège.
Comm.	Commanderie.
Com.	Comte.
Comtes.	Comtesse.
Conf.	Confrérie.
Conc.	Concile.
Couv.	Couvent.
Départ.	Département.
Evêq.	Evêque.
Duch.	Duchesse.
Hôp.	Hôpital.
Mar.	Marquis.
Mas.	Masage.
Mon.	Monastère.
Ordon.	Ordonnance.
P.	Page.
PP.	Pages.
Par.	Paroisse.
Prêt.	Prêtre.
Prév.	Prévôt.
Régim.	Régiment.
Riv.	Rivière.
Ruis.	Ruisseau.
Secr.	Secrétaire.
Sgr.	Seigneur.
Sgrie.	Seigneurie.
Serv.	Serviteur.

Les numéros non précédés de p. ou pp. indiquent les numéros des articles auxquels il faut se référer.

TABLE DES MATIÈRES ET DES NOMS PROPRES

A

Abandon : au chap. de Saint-Salvi par Jacques Cardon de certains canonicats, 244 ; — du projet de construction à Puech-Mirol du mon. de la Visitation, 2068.

Abohier (Bertrand), 1230.

Abroc (sgrie), 2277, 2278.

Absolution du crime de simonie, 420.

Acciajoly (Pandolphe), 74, 404.

Accord entre : l'hôp. Saint-Jacques et Roger Reynés, 2204 ; — le même hôp. et le chapi. de Saint-Salvi, 858 : — ce même chapi. et les Carmes, 898 ; — le chapi. de Sainte-Cécile et l'évê. de Castres, 722 ; — Daillon du Lude et le recteur de Sainte-Sigolène de la Génebrière, 292 ; — Henri Daillon du Lude et la veuve de Charles de Castelpers, 223 ; — le prév. de Saint-Salvi et son chapitre, 815, 816 ; — au sujet de la congrue de Saint-Mémy de Gayrac, 1249.

Accusation de : népotisme, 675 ; — simonie, 405.

Achat : de la baro. de Monestiès, 254 ; — de terrains pour la construction du Petit-Lude, 296 ; — de terrains pour la construction du mon. de la Visitation, 2059, 2062, 2073 ; — de matériaux pour le même objet, 2061 ; — d'un bateau par le chapi. de Sainte-Cécile, 674, 708 ; — d'une part de la place de Bar par Daillon du Lude, 297.

Adam (Jacquette), 1939.

Adhémar (Barthélemy), 60 ; — Guillaumette, 2255 ; — Marie, 2255.

Admission dans l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 1659.

Affichage à Sainte-Cécile d'une ordon. du card. de Lorraine, 153, 162.

Affignes (Pierre), 1761.

Affre (Pierre), 1590.

Agassac, 279.

Agde, p. 243, note 3, 1878.

Agen, p. 41, note 1, 281, 284, 288.

Agenais, *Agennensis*, 724, 1421.

Agenx (Guyon d'), 1961 ; — Renée d', 1961.

Agonisants (conf. des), 1755.

Agrandissement : du couv. des Capucins d'Albi, 1873, 1875, 1877 ; — de l'église des Pénitents Noirs, 2180.

Aignés de Rouffiac de Sainte-Marie (Anne d'), 2115.

Aigua, Eigua (Marie-Marthe d'), 2087 à 2089, 2091, 2092.

Aigues-Mortes, 1679.

Aiguier (Jacques), 693.

Aix, p. 48, note 1, 228, 1698, 2278.

Alais (comtes. d'), 270.

Alary, 241 ; — Antoine, 2135 ; — François-Innocent, 466 ; — Françoise, 1194 ; — Gérauld, 68 ; — Guillaume, 243, 502, 503, 1394 ; — Jean, 209 ; — Marthe, 2015 ; — Olivier, 81, 83, 84, 91, 96, 99, 101, 102, 114, 115, 118, 246, 247, 249, 251, 252, 256 à 259, 263, 264, 2015 ; — Pierre 1125, 1143.

Alary (Alix d'), 2294 ; — Jean d', 1168 ; Pierre d', 2294.

Alayrac, 97, 1086.

Alazard, Allezard (Antoine), 1337, 1353 à 1355, 1490.

Alban, 144, 173, 187, 189, 190, 196, 237, 341, 969, p. 211, note 4, 1654.

Albar (L'), 272, p. 38, note 5.

Albar (André), 455.

Albarel, 1782.

Albaye (Pierre d'), 1645.

Albe (évêq. d'), 600, 607, 615.

Albenque (Ignace), 1814.

Albert (Albert), 925 ; — Anne, 1939, 1941 ; — Astorg, 860 ; — Jean, 2112 ; — dit Jany, Jean, 1170 ; — Jeanne, 1948 ; — Marguerite, 1201 ; — Pierre, 937, 1008, 1102.

Albert de Luynes (Marie-Françoise d'), 356.

Albert de Sainte-Croix (Michel d'), p. 261, note 4.

Alberts (moul. des), 1010.

Albertas (Pierre), 58.

Albigeois, 297, 727, 1217, 1492, 1617, p. 250, note 1, 1650, pp. 256, note 2, 257, note 3, 1746, 1773, 1960, 2262.

Albine (Jean), 1360.

Albon (Charles d'), 1306 ; — Gilbert-Claude d', 1396.

Alby (Anne d'), 2052, 2058 ; — Louis-Antoine d', 2058.

Alcouffe (Marianne), 2257.

Aldias (Durand), 2207.

Alés de Boscaud (Raymond d'), p. 119, note 2.

Alette (Marie), 1636.

Al fons de la costa de Vidal, 1722.

Aliénation : par Pons-Simon de Pierre de Bernis de diverses sgries du haut Albigeois, 380 ; — par le roi à la duch. de Lévy du droit de pesade sur le diocèse d'Albi, 359 ; — de l'ancien hôp. Saint-Jacques, 2226.

Alissan (Jean), 617.

Allemaigne, 1017.

Allié (Charles-Fiacre), 2107.

Alliés (sgrie d'), 350.

Alliés (dame d'), 350.

Alliés (François d'), 350.

Almayrac, 1407, 1408.

Almond (Cécile), 331.

Alos, 3, 272, 467.

Alphonse (serv. d'Alphonse I Del Bene), 112.

Alric, 2316 ; François, 2316 ; — Falcon, 2316 ; — Guilhem, 2316 ; — Guillaume, 60 ; — Jean, 7 ; — Simon, 2316.

Alrici (Antoine), 1056, 1565.

Als Clots, 2177.

Altesse royale de Savoie, 1880.

Alzac la Douze (Gabriel d'), 1676.

Amans (Jean), 1802.

Ambert (Jean), 1307.

Ambiale (abb.), 250.

Ambialet, 277, 323, p. 118, note 1, 1273 à 1278, p. 206, note 2, 1332, 1572, 1573, 1575, p. 250, note 3.

Ambierte-ez-Lyonais, 1394.

Ambilliès. Voir Hautvillers.

Amblard (Joseph), 2163 ; — Pierre, brodeur, 2191.

Amboise (François d'), 1510 ; — Louis Ier d', 3, p. 93, note 1, 795, pp. 213, note 1, 272, note 1, 303, note 1 ; — Louis II d', p. 291, note 1.

Amboise d'Aubijoux (Jacques d'), 1928 ; — Jeanne d', 1928, p. 292, note 1.

Amboyses (messieurs d'), 1823.

Ambres, 656, 1684, 1732, p. 264, note 1.

Amelyy (Jean), 1799.

Amiel, Amielly (Jean), 13, 2253, 2270.

Amiel (Antoinette d'), 1803 ; — Bertrand d', 603.

Amiens, 1414.

Amilhau (Jean), 1887.

Ampiac (sgrie), 2060.

Andillac, 852, 1246.

Andorre (Durand), 1580, 1581 ; — Jacques, 1913, 1914.

Andouque, p. 149, note 4, 1662, p. 295, note 1, 2319.

André (Guillaume), 1780 ; — Jean, 760, 1024 ; — Pierre, 1747, 1748.

André (Marguerite d'), 2234, 2261.

Andrieu (Jean), 1251.

Andrieu (Claire d'), 2029.

Angelo (prêt.), 14.

Anges de Lombardie (Catherine des), 2046.

Anglade (Jean-André d'), 1776.

Anglés (Bernard), 1318.

Angoulême, 530, 1091, 1092, 1217.

Angoulême (duc d'), 270, 271, 282 ; — duch., 270, 271, 282.

Annay, 1629.

Annonciade de Fargues. Voir Fargues (couv.).

Annonciade (sculpture), 1969.

Anthony (George), 32.

Antoine de Monestiés (chap.), 1576, 1577.

Antoine Montels (chap.), 1494, 1495.

Antoinette Méalet (chap.), 1554.

Anton, 1700.

Apelin (Pierre), 1911, 1912.

Apiza (Bartholomé d'), 33.

Apollonie (évêq. d'), 379, 479, 485, 731, 1323.

Apt, p. 3 note 3.

Aquitaine, 1799, 1802, 1838.

Aragou (Antoine), 799.

Arcambal (Benoît), 1499.

Arceins, Arcins, Arsins, p. 260 note 2, 1650.

Arcenac, 2313.

Archange (Frère), 1881.

Archidiacres à Sainte-Cécile : 6, 125, 126, 183, 199, 223, 227, 237, 242, 276, 350, 391, 394, 402, 407, 410, 411, 432, 449, 458, 471, 480, 484, 487, 488, 489, 494, 525 à 573, 616, 640, 670, 702, 706, 712, 714, 807, 813, 987, 992, 1004, 1005, 1013, 1015, 1024, 1049, 1090, 1144, 1199, 1251, 1319, 1585, 1624, 1638, 1816, 1912, 2068, 2207, 2219, 2292.

Archives de l'évêché, 12.

Arcis, 358.

Ardenne, 1782.

Ardenne troisième, 1782.

Arènes (Antoine), 1756.

Arlabosse (Charles), 685, 1355.

Arles, 1692.

Armagnac (fondation d'), 244.

Armagnac (card. George d'), 395, 814, p. 133 note 3.

Armaignac (L'), livre terrier de Saint-Salvi, 898.

Armand (Bernard), 1949 ; — Pierre, 815.

Armengau (Pierre), valet aux pages de Daillon du Lude, 312.

Armengaud (chap.), 1586.

Arnail (Jean), 2291.

Arnal (François), 785 ; — Simon, 425.

Arnald (Bertrand), 1163 ; — François, 1878 ; — Michel, 1163.

Arnalh (Marie), 1175.

Arnalphiny, Arnolfini (César), 147, 202.

Arnaud (Barthélemy), 1410.

Arnaud Manelphe (chap.), 1597.

Arnaudesque, 880.

Arnauldz (Antoine des), 1315, 1440.

Arnaus (Les), chap., 1483.

Arnhiac (Jacques), 991.

Arpajon (Gui d'), 525.

Arpentage des fiefs du chapi. de Sainte-Cécile dans la baro. de Lombers, 702.

Arques-Nègres (Hugues d'), 1135.

Arquier (Jean), 2295 ; — Pierre, 1153.

Arrentement des revenus de la claverie d'Albi, 338, 340.

Arrentement gratuit, par Alphonse Ier Del Bene, des revenus de la clav. d'Alban, 196.

Arrentement par l'arch. de Nesmond du four banal de Monestiès, 325.

Arrentement par Henri de Nesmond des revenus et des droits seigneuriaux de son abb. de Saint-Pierre de la Court de Mas Granier, 333.

Arrentement par l'évêq. du droit de leude sur le sel, 290.

Arrentement des divers revenus de l'évêché par l'économe, 278, 279.

Arrentement par l'arch. de La Croix de Castries des revenus de son abb., 376.

Arrentement des revenus de diverses clav., 408.

Arriens, 272, p. 38, note 5.

Artaud, 794.

Artaud (Jean-Baptiste), 366.

Artault (Jeanne-Madeleine), 2110.

Arthès, 62, 674, 1260, 1261, 1263, 1374, 1378, 1380, 1517, 1518, 1722, 1782.

Arthus (Jean), 55.

Arthus (Anne d'), 1945 ; — George d', 986 ; — Jean d', 1730, 1945.

Artois (col. d'), 50 ; — comtes. d', 523, 524.

Artuau (Marianne), 1556.

Arzac (par. et sgrie), 5, 97, 275, 425.

Aspet (Urbain d'), p. 19 note 1, 1604, p. 242 note 1.

Assac, 1348, 1349.

Assemblée clandestine de chan. à Sainte-Cécile, 183.

Assemblée générale annuelle du chapi. de Sainte-Cécile, 706.

Assier (François), 311, 319 ; — Jacques, 639.

Assier (Antoine d'), 885, 891 ; — Louis d', 2319.

Assiette diocésaine, 845.

Assiette diocésaine troublée, 298, 301.

Assignation contre Alphonse I Del Bene, 115 ; — contre le clergé du diocèse, 415 ; — contre les Frères Prêcheurs, 1739.

Assignation par Alphonse I Del Bene de certaines sommes sur les fermiers de ses dîmes, 195.

Assignation, à l'instigation de Daillon du Lude, du viguier d'Albi, devant la cour du parl. de Grenoble, 303.

Astros (comm.), 1692, p. 258 note 4.

Astruc (Pierre), 1407, 2158.

At (Bernard), p. 250 note 3.

Attentat contre Guillaume Le Blanc, évê. de Grasse et de Vence, p. 447 note 1.

Attribution au collège des Jésuites de biens saisis sur les partisans du duc de Rohan, 1690, 1897.

Attribution par les Etats au couv. de Sainte-Claire de 200 écus pris sur les revenus de l'évêché, 2015.

Attribution par le roi à Pierre de Mouret de la succession de Bernardin de Baraffe, gentilhomme italien, 1898.

Aubenas, 1623.

Auberpin (Nicolas), 1802.

Aubijoux (com. d'), 164, 234, 509, p. 141 note 1, 1111, 1928.

Aucamville, 889, 1624.

Audibert (Bernard), 2092 ; — Cécile-Thérèse, 2110.

Audiffret (François), 1772.

Audouin (Victor), 460.

Audouin (N. d'), p. 19 note 1.

Audoy (Adam), 1247, 1248.

Audoy de Saint-Beauzelli (Arnaud), 1655.

Augé (Pierre d'), 322.

Auguste (Arnaud), 336.

Augustines de Lisle d'Albi, p. 317 note 1, 2116, 2117.

Augustins de Lisle d'Albi, p. 318 note 1.

Auque (Barthélemy), 1752.

Aurel (Abel), 430 ; — Jean, 430.

Auricoste (Jean), 612.

Aurillac, p. 88 note 1.

Auriol (Pierre), 343, 1761 à 1766, 1768, 1770 à 1772, 1776.

Aurivals, 574.

Ausard, Aussard (Martin d'), 39, 50.

Aussac, 272, 652, 657, 694, 1350, 1351, 1537, p. 264 note 1, 1763, 1782.

Aussaguel (Antoine), 393, 980, 1017, 2190 ; — Pierre, 1694 à 1696.

Aussaguel (Albert-François d'), 1039 ; — Charles-Balthasar d', 599 ; — — Jean d', 1362 ; — Raymond d', 1767, 1770.

Aussevaysse, p. 257 note 3.

Austrui (Dominique), 1616.

Austry (Adam), 1285, 1286 ; — Jean, 304, 1013, 1154, 1194, 1282.

Autamar. Voir Haultamar.

Auvergne, 202, 287, 358, 737, 1041, 1677 ; — comt. d', 147, 177, 194, 202, 263, 264, 270.

Auxerre, 1563.

Avalats (Les), 526, 618, 655, 919, 1012, 1663.

Avens, 1616.

Aveyron (départ.), pp. 149 note 1, 250 note 9, 254 note 1, 257 note 4, 258 notes 3 et 8, 315 note 1.

Avignon, 499, 782, 803, 2277, p. 347 note 1, 2278.

Avis à donner par le clergé sur la vente du temporel de l'église, 402.

Avizac, 626.

Avyssou (Antoine), 2199.

Ax (Pol d'), abbé, 262.

Aygalenx (Guillaume), 1550.

Aymé (Alexis), 1169 ; — Jean, 308, 309, 318.

Aymeric (François), 1525.

Ayralh (Jeanne), 1204 ; — Salvi, 2282 ; — Sicard, 1207.

Ayriès (Jean), dit Thurès, 317.

Ayrima (Bernard d'), 1966 ; — Madeleine d', 1966, 2000 ; — Marie d', 1966, 1995, 2000, 2002.

Azam (Hélène), 1931.

Azémar (chap. des), 1565.

Azémar (Guillaume), 17, 20, 40, 70, 1400, 1413, 1445 ; — Jeanne, 70, 1565 ; — Julien, 1561.

Azémar le vieux, dit la Ratarié (Guillaume), 498, 530.

Azémar (Marie d'), 2087.

B

Bages (Jeanne), 1474.

Bages (Antoine de), 1134, 1840 ; — Antoine II de, 1840 ; — Antoine III de, 1840 ; — Guillaume de, 1587, 1840 ; — Marie de, 1930 ; — Marguerite de, 1858 ; — Pierre de, 1840.

Bail à cheptel ou à gazaille, 306.

Bajolet (Jean), fondeur de cloches, 951.

Balaguier (sgrie), 2091.

Balaguier (Françoise de), 2081 ; — Marie-Cécile de, 2091.

Balard (Guillaume), 2139.

Bâle (conc. de), p. 1 note 2.

Balme (sgrie de la), 341.

Balsa (Anne), 727 ; — Augustin, 497.

Bancarel (Jean), 711.

Bandinelli, 1019 ; — Jérôme, 125, 186, 432, 537, 540, 552, 555, 640, 670, 807, 1144, 2207.

Banharès (Louis), 1578.

Banhars (Louis), 1061.

Banon, p. 3 note 3.

Bar, 297, 337.

Baradières (mas), 2010.

Baraduc (Jacques), 1139.

Baraffe (Bernardin de), 1898.

Baragné, Baranié, p. 301 note 1.

Baraines. Voir Baragné.

Baranié de Belesta et de Gardouch (Anne de), 1999 ; — Catin de, 1973 ; — Charles de, 1978, 1994 ; — Louis de, 1973, 1978 ; — Marianne de, 1994, 1999, 2007.

Barbès (Bernard), 1552 ; — François, 766, 1262, 1382 ; — Michel, 630 ; — Pierre, 63, 865.

Barbier (Robert le), 11, 1033.

Barcelone, p. 40 note 1.

Bardière (Pierre), 1866.

Bardière (Alexis de), 1529.

Bardières (chap. des), 1529.

Bar-le-Duc, p. 120 note 1.

Barnabé, 1971.

Barradures, 1939.

Barrassi (Pierre), 541, 643.

Barrau (chap. de), à Sainte-Martiane, 1203.

Barrau (Dordé), 2272 ; — Dominique, 2168 ; — François, 773.

Barravi (Ramond), 1717.

Barre, 1642, 1646, 1660.

Barret, 1938.

Barriac (Bertrand de), 2242.

Barrial de Tournier (Gaspard), 1320.

Barrois (Le), p. 120 note 1.

Barthe (François), 2138 ; — Gabriel, 571, 1025, 1094, 1343, 1638 ; — Guillaume, 1297 ; — Jacques, 1771 ; — Jean, 1390, 1816, 1841 ; — Jean-Baptiste, 958 ; — Pierre-Guillaume, 571, 1076.

Barthélemy (Gabriel), 1369 ; — Jacques, 1623 ; — Jean, 1144 ; — Jean-Baptiste, 1139 ; — Mathieu, 1734, 1735 ; — Pierre, 1475.

Barthélemy (François de), 971 ; — Louis de, 71.

Barthevieille, 1598.

Barutel (Arnaud), 1602 ; — Pierre, 1955.

Barvetel (Bernard), 1784.

Barzelles, abb., 1263, p. 185 note 2.

Bas-chœur de Sainte-Cécile, 734 à 796 ; — de Saint-Salvi, 906 à 924.

Bassavi (Ramon), 2202.

Basse-contre à Sainte-Cécile, 798.

Basségui (Henri), 79.

Basses-Alpes, p. 5 note 3.

Batailhe (Pierre), 2312.

Bathalier (François), 1975 ; — Pierre, 757, 1371, 1949.

Batigne (Jacques), 2298 ; — Jean-Pierre, 358.
Batit (Le), 1668.
Batut (Jean), 2137.
Baulac (Pierre de), 1645, p. 251 note 2.
Baurié (La), 993.
Baxis (Guillaume), 396.
Baxis (Jean de), 399.
Bayard (Michel), 148.
Bayeux, 336.
Bayllon (Jacques), 998, 1305, 1306.
Baynac, 1519.
Baynac (chap.), 1519.
Baynaquet (Dom François), 332.
Bayone (Léon), évê., 2280.
Bayonne (chap.), 1527.
Bayonne (Balthasard), 2137 ; — Barthélemy, 1527 ; — Etienne, 1527 ; — François, 1527 ; — Germaine, 1527 ; — Raymond, 1050 ; — Thomas, 629.
Bazes, 1664.
Beauchamp (sgrie), 345.
Beauclan (Jean-François de), 1343.
Beaujehan (Lagier), 1796.
Beaulieu (abb.), 1564.
Beaumont-de-Rouergue, 2035.
Beauvais, 147.
Beaux Hostes (François de), 1433, 1434, 1436, 1437.
Bec (Hyacinthe), 1748, 1752.
Becquié (Bernard), 1216.
Bécus (Joseph), 2135, 2259.
Bégous ou Brandorié, 1953, p. 295 note 1.
Belcastel (chap. de), 1448 à 1450.
Belcastel (Imbert de), p. 211 note 2.
Belcastel, dit de Montvaillan (Ramond de), 1116.
Bélesta, 1973, 1978, 1994.
Bélesta (Anne de), 1975.
Bélesta de Gardouch (Marguerite de), 1992, 1993.
Belhuel (Elie), 262.
Belin (Marie-Bernarde), 2271.
Bellan, 1800.
Belle-Croix (bass. de la), 1016.
Bellegarde, 352, 354, pp. 198 note 2, 226 note 1.
Bellegarde de Saint-Juéry, 1899.
Bellet (Joseph), 1516 ; — Marie, 2095.
Bellière (Anne de), 2198.
Belmontet (par.), 474.
Belot (Jeanne), 1949 ; — Pierre, 120.
Belvèze, Belvèse (sgrie), 448, p. 69 note 1, 1713, 1813.
Benac (Pierre), 1600 ; — Salvie, 1600.
Benacys, dit de la Rémère (Olivier de), 1112.
Bénajan et Bénéjan, 1643, 1647, 1652.
Benaven (Thomas), 1636.
Benech (Joseph), 2139 ; — Marie, 1857.
Béral (François de), 687, 1483.
Bérard (Joseph), 377.
Béraud (Antoine), 722.
Berbial (La), 408.
Berbiale, p. 84 notes 3 et 4.
Berbie (La), 30, p. 193 note 3.
Berbiguier (Guido), 993 ; — Jean de, 32, 35.
Bérenguier (Simon), 1322.
Bergeyret (Gailhard de), 857.
Bergues, 356.
Berlan (bar. de), 352, 354.
Berlandié ou la Paradise (La), 80, 2180.
Bermon (George), 490.
Bermond (Nicolas), 1769 ; — Pierre, 1632, 1736.
Bermoussat, 880.
Bernac, 993, 2317, 2320.
Bernadou (Claire), 2195 ; — Etienne, 2136, 2138 ; — Jean-Baptiste, 573 ; Pierre, 1476.
Bernadou (Carissime de), 2078.
Bernard, 961 ; — Antoine, 1700, 1732 ; — Charles, 1698, 1700 ; — Joseph, 342 ; — Pierre, 1756 ; — Simon, 1228.
Bernard-Fouillade (chap.), p. 230 note 1.
Berne (d^lle de), 1663.
Berne (Jacques de), 1106 ; — Jean de, 393 ; — Louis de, 1518.
Bernis (vicom. de), 380.
Bernis (François de), 379.

Bernouy (Lucrèce de), 2298.
Berri (Bernard), 479.
Berrieu (sgrie), 550.
Berry, p. 195 note 3, 2283.
Bertelot de Béloy (Simon), 2249.
Bertin (Nycle), 230.
Bertrand, com. de Lautrec, p. 276 note 1.
Bertrand (Jean), 607.
Bérulle (com. de), 368.
Bérulle (Amable-Pierre-Thomas de), 368; — Isabelle-Suzanne-Cécile de, 368; — Jacques-François de, 368; — Pierre-Nicolas de, 368.
Bés (Antoine), 2010.
Bèselle, 2252.
Besombes (Jean), 1389; — Pierre, 770.
Besplaux, p. 76 note 1.
Besse, 737.
Besse (Catherine), 1877; — François, 519.
Besséry (Jean), 1979; — Madeleine, 1979; — Marie de, 1990.
Besset (Jean), 2208.
Besseti (Gabriel), 1734.
Bessière (Antoine), 867, 2269; — Dominique, 1737; — Guillaume, brodeur, 2124.
Bessière (Claire-Charlotte de), 2083.
Bétail de Notre-Dame de Fargues réquisitionné par le prince de Condé, 1950.
Bethisy (rue de Paris), 175.
Beuleau (Jean), serv. de Daillon du Lude, 313, 314.
Beuleau de Launay (Robert), 337.
Bezelle, 123, 408, 1507.
Béziers, 89, p. 5 note 2, 280, 574, 1784, 2047, 2209, 2304, p. 354 note 1.
Bielle (Jean), 1323.
Biéri (Jacques), 913, 1084; — Jean, 1084.
Bigorre (Antoine), 2251.
Bijoux, 612.
Bilhon (Antoine), 2028; — Mondette, 2028.
Billets de banque, 1858.
Bindina (Marguerite), 1920.
Birbé (Jean-Pierre), 996.
Bisbal (La), 534, p. 84 note 3.
Blan, 2309.
Blanc (François), 2184; — Guillaume, 1127, 1253, 2184; — Jean-Jacques, 468, 479.
Blanc de Valhausan ou Valhausy, Belhausi (Bernard), 1664, 1666, 1667, p. 254 note 2; — Louis, 1664.
Blanchi (Antoine), 499; — Barthélemy, 1338; — Guillaume, 498, 499, p. 79 note 1.
Blanquet, 567.
Blanquet (Antoine), 122, 241, 1617; — François, 152; — Guillaume, 397; — Jean, 702.
Blanquet (François de), 1607; — Guillaume de, 560, 691, 1024, 1378, 1379, 1607; — Jean de, 1607.
Blaquière (chap.), 1502.
Blaquière (Azémar), 1502.
Blasi (Jean), 84.
Blaye, 528, p. 224 note 1.
Bleys, 577, 591.
Bleys (Charles), 2226.
Bleys (Claire de), 1996, 1997, 2000.
Blima (ruis.), 1819.
Blonde (Pierre-Jean), 1851.
Blou (bar. de), 378.
Blouyn (Mathieu), 421, 422, 1244.
Boal (La), 1657.
Boat (Bernard), 1603.
Bodeti (Bernard), 1721.
Bodot (Bernard), 1722; — Jean, 798.
Bodret (Laurent), 2136.
Boeri (Le R. P. Arnaud), 114.
Bogency (Jean), 798.
Bogros (Etienne), 1911.
Bohell (Salvator), 595.
Boinard Divry (Marc-Jacques), 355.
Bois-Baudran et Vaudran (sgrie), 155, 173, 190, 237.
Boissales, Boissel, Boissellié, Bouisselle, Boysselles, 1432, 1435, 1436, p. 208 note 2.
Boissazon, 1782, 1807.
Boisset (Jean-Raymond), 1745.
Boissière (Bernard), 1481.
Boissière (Françoise de), 2029.
Boissière (Antoine de la), 1481.

Bolangier, p. 177 note 1.
Bolangier (Jean), 1217; — Louis, 1735.
Bolangiers (chap. des), 1197.
Bollo (Marguerite de), 1054.
Bomard-Lafon (Philippe), 1162.
Bomeyras, 223.
Bonafous (Guillaume), 433, 915, 917, 1512.
Bonald, Bonnailh (Gauside de), 1942 à 1945 ; — Jean de, 42.
Bonardeau (Michel), 1747.
Bondidou (ruis.), 1478, 1479, 1782.
Bone (Alphonse), 832, 850; — Guérin, 231.
Bonhomme (Anne), 1778, 1780, 1782.
Boniface de Castelvert (Jacques-François de), 2301.
Bonigalle (Philippe), 805.
Bonnaud (Claude de), 2041 ; — François de, 2040; — Isabeau de, 2040, 2041.
Bonnecombe (abb.), 1630, p. 248 note 2, 2317 à 2320, p. 354 note 5.
Bonne-Combe ou la Fustayrette (rue), 2206.
Bonnefont (Jean de), 797.
Bonnefous (Antoine), 1049; — Philippe, 2036; — Pierre, 2036, 2215.
Bonnéry (Françoise de), 2084.
Bonnes (Nicolas), 1154.
Bonnes (de), chap., 1473.
Bonnes et Bone (Etienne de), gentilhomme de Daillon du Lude, 306, 310; — Charles-François de, 1149.
Bonnet (Marie), 150 ; — Pierre, 1344.
Bonneval, 219, 1414.
Bonneviale (Toinette de), 2254.
Bon Po, 1157.
Bonté (Barthélemy), 1853 ; — Pierre, 2228 à 2230.
Bor (Gailhard), 1969, 1972.
Bordeaux, 249, 252, p. 255 note 2.
Bordeaux (Victor de), 2295.
Bordelais, 1650.
Bordelet (Louis), peintre, p. 141 note 1, 953, p. 143 note 2, 1806, 2024.
Bordère (Charles), 954.
Bories (mas. de), 2293.
Bories (Jean), 40, 44, 46, 1386 ; — Pierre, 2229, 2231.
Borrel (Bernard), 1184; — Pierre, 1955.
Borrelli (Antoine), 1135, 1188.
Borrit (Jean), 392.
Bosc (Marc-Antoine), 378, 484.
Bosc (Pierre de), 18.
Boscq (Dom Jean), 1630.
Bosc-Ratié, 1774.
Bosquet (André), 1574.
Bosquet (Thérèse-Catherine de), 2073.
Bosquet (Guillaume del), 1624.
Bosségui (Albert), 1728, 1733 à 1735.
Botière (La) ou Saint-Paul, 1716.
Boucherimbauld de Caste (Jacques), 909, 1621.
Boudet (Jean), 1823, 2079; — Jean-Pierre, 482.
Boudon (Antoine), 770, 772.
Bouffartigue (Manauld de), 8.
Bouffilh (Gabriel), 1886 ; — Guillaume, 1886.
Bouge, Boutge (place du), 473.
Bouilhy et Boully (Jacques), 271, 282.
Boulhac, Boulhaco (Charles de), 989 ; — Etienne de, 988, 989.
Boulogne (Italie), 72.
Bouniol (Guillaume), 1410; — Raphaël, 1167.
Bouquet (Etienne), 1395.
Bourande, 1782.
Bourbon (Dom Charles de), 367.
Bourbon de Malause (Henri), 2159.
Bourbonnais, 358.
Bourdals (comm.), 1670.
Bourdoncle (Paul de), 1996.
Bourdoncles (mas. des), 2004.
Bourg (Dom A. du), pp. 250 notes 3 et 4, 251 note 3, 254 notes 2 et 6, 255 notes 1 et 3, 256 notes 1 et 2, 258 notes 1, 2, 4, 6 et 8, 259 note 1, 261 notes 1, 2 et 4.
Bourgatarié (La), 423.
Bourgeois (Jean), 2267.
Bourges, 117, 319, 386, 409, 445, 582, 633, 745, 980, 1135, p. 182 note 2, 1603, p. 291 note 1.

Bourgogne, 358.

Bourgués (Charles de), 289.

Bourguet (François), 1764.

Bourguet (Abraham de), 2094 ; — Claire-Elisabeth de, 2094 ; — Jean de, 2094.

Bourguignon (Anselme), 1872.

Bournac (bar. de), 351, 450.

Bournazel, 1001, 1002, 1529.

Bourrassol (Madeleine), 2053.

Bourrel (Claire de), 2049.

Bourrels (Les), 1782.

Bourses pour douze orphelins au coll. d'Albi, 2268.

Bouscal, 880.

Bousinac, Bouzinac, 281 ; — Blaise, 1385 ; — Jean, 552, 556 ; — Jean-Jacques, 2263 ; — Pons, 1393.

Bousinac, Bouzinac (Claire de), 2045 ; — Marie de, 2045 ; — Pons de, 2045.

Bousquel, p. 262 note 7.

Bousquet (Abraham), 1379 ; — Bernard, 1199 ; — Charles, 1808 ; — Claude, 1278 ; — François, 1768, 1778, 1779 ; — Irénée, 900 ; — Jean, 322, 1445 ; — Louis Ier, 1745 ; — Louis II, 1745 ; Lucas, 1445 ; — Marguerite, 2255 ; — Pierre, 1314, 1555.

Bousquet (Anne de), 2111 ; — Catherine de, 2056 ; — Marie de, 1966, 2056 ; — Pierre de, 2056.

Bousquet (Le), 885.

Boussac (Bernard), 1495, 1549 ; — Bertrand, 383 ; — Jacques, 383, 1549 ; — Jean, 98, 383, 1549 ; — Louise, 1549.

Boussy (card. de), 2209.

Boutaric (de), p. 268 note 1 ; — Catherine de, 1767, 1770.

Bout-du-Pont [d'Albi], 3, 84, 98, 391, 613, 626, p. 92 note 7, 662, 1059, 1109, 1160, 1170 à 1178, 1452, 1455, 1489, 1496, 1510, 1514, 1524, 1581, 1591, 1730, 1746, 1782, 1843, 1878, 1883, 1884, 1934, 1950, 2072, 2125, 2131, 2142, 2148, 2150, 2190, p. 339 note 3, 2283, 2289.

Boutellier (Gaspard), 1052.

Bouterand, 358.

Bouton (François), 1773, 2085, 2096, 2132, 2223.

Boutonier (Louis), 1712.

Bouyer (Guillaume), 1427.

Bouyssou (Guillaume), 1635 ; — Jean, 620.

Bouzi (card. de), 350.

Bouzinac (Catherine de), 1771.

Boyer (Delles), p. 303 note 1.

Boyer (Antoine), 768, 1169 ; — Claude, 1106, 1663 ; — Dominique, 2132, 2133 ; — François, 1403 ; — Jean, 78, 1186, 1882, 1883, 1941 ; — Jean-André, 1056 ; — Jean-Baptiste, 778, 779, 781 ; Louis, 1755 ; — Mathieu, 1422 ; — Paul, 669 ; — Philippe, 1884 ; — Pierre, 602, 774, 781, 1078, 1151, 1245, 1584 ; — Ysabeau, 1939.

Boyer (de), 486 ; — Anne de, 1637 ; — Antoine de, 2225, 2226 ; — François-Joseph-Victor de, 1121 ; — Marianne-Gaspard de, 2085, 2086 ; — Raymond de, 2216.

Boysse (Jean), 746.

Boysset (Jean), 1677.

Boyssière (La), 1716.

Bozat (Antoine-Augustin), 485.

Bracou, 272, p. 204 note 1.

Braille (Raymond), 2138.

Brandorié ou Bégous, 1953.

Brandouin de Balaguier (François-Ignace de), 2096.

Brassac (Joseph), 1791 ; — Pierre, 990.

Bréguien (Antoine), 182.

Brelh (Jean), 334, 339, 1912.

Brens, 1080, 1519.

Bresse (régim. de), 2301.

Bressoles (Antoinette), 978.

Bretagne, 1819.

Brétaures, 1713.

Brettes de Chevrin d'Aurival (Gabriel de), 1295, 1296.

Breuil (Bernard-Clair), 2009 ; — François, 2218.

Breuil (Pierre-Bernard-Clair de), 471.

Breul (Antoine), 294, 297, 299, 300, 444, 1104 ; — Antoine II, 444.

Brevet de prév. de Saint-Salvi accordé par le roi, 843.

Briançon (comt. de), 287.

Briaune, Brion (Sébastien), 2283.

Bridel (Ange), 1865.

Brie, 190.

Brinquelle, 1564.

Brive-la-Gaillarde, 630, 1784.
Bro (Jean-Baptiste), 1879.
Brochier (André), 1710.
Brochieu (Claude), 1395.
Brodeurs, 401, 2124, 2191.
Brolhio (Vincent de), 2.
Brouconnié (La), 1782.
Broue (Isabeau de), 2040.
Brousse (François), 1804 ; — Michel, 1395.
Broze, 272, 1244, 1245.
Bru (Antoine), 1542, 1619 ; — Pierre, 1736.
Bruel (François), 1756 ; — Louis, 2125.
Bruelh (Bernard), 281 ; — François, 1747, 1748 ; — Guillaume, 1316.
Brugalh ou La Sagne, 1965.
Brugayrolles, 408.
Brugis (Albert), 2131 ; — Jacques, 2135.
Brun (Etienne), 24.
Brun (Pierre de), 1636, 1637.
Brunet, 2270.
Brunet (Barthélemy), 1334.
Brunet de Panat, 1025 ; — Gaspard, 2255.
Brunet de Panat Pujols Castelpers (Gaspard de), 338, 339, 340, 450, 519, 520, 778, 808, 1318, 1320, 1615 ; — Jean de, 458, 464, 1321, 1585 ; — Jean-Samuel de, 450 ; — Joseph de, 2314.
Brunet de Pujols de Panat Castelpers et Lévy (Jeanne-Marie de), 350 ; — Joseph de, 351, 357 ; — Louis-Joseph de, 343, 345, 346, 350, 352, 354, 360, 2300 ; — Marie de, 350, 351 ; — Pierre-François de, 343, 350.
Bruni (Marie-Marthe), 2090.
Bruniac, p. 39 note 7.
Brunières, 2279.
Bruniquel (vicom. de), 648, 676 ; — vicomtesse de, 647, 648.
Brusque (couv.), 2303.
Bruzaque et Viguery, 1457.
Buffati, 1340.
Bugarel (Le), 1830, 1847, 1856.
Buisson (Pierre du), 1394.
Bulles de la nomination d'Alphonse II Del Bene, 257.
Bunac, 275.
Bure, Bures (Jean de), 1132.
Burgayrolles, 1850.
Burlats, 2289.
Buscayrol (chap.), 1490.
Buscayrol (Brenguier), 1490.
Busque, 3.

C

Cabal (Antoine), 796.
Cabannes (Les), p. 39 note 9.
Cabié (Ed.), p. 97 note 2.
Cabot (Firmin), 1276.
Cabrésié (La), mas., 721.
Cabrière, Cabrières (Jean-Baptiste), 1761, 1770, 1771.
Cabrit (Guillaume), 812.
Cabrol (Catherine), 2216 ; — Fleur, 2216 ; — Françoise, 2216 ; — Jeanne, 2216.
Cabrol (Françoise de), 2050 ; — Jean de, 2050.
Cadalen, 189, 272, p. 38 note 2, 622, 716, p. 166 note 2, 1122 à 1125, 1280 à 1282, 1520, 1816.
Cadars (vicom. de), 351, 450.
Cadas (Catherine), 1193.
Caddelane (Pierre), 764.
Cadillac, 622.
Cadix, 1028 à 1032.
Caen, p. 91 note 1.
Caffari (Pierre), 2182.
Cagnac, 390, p. 62 note 6, 873, p. 140 note 1, 1051 à 1054, 1216, p. 207 note 1, 1522, p. 262 note 1, 2112.
Cagnac de Rouergue, 341.
Cahors, 399, 465, 470, 471, 569, 1830, 2012, 2018.
Cahuzac (Antoine), 277 ; — Guillaume, 1342 ; — Jacques, 1342 ; — Jean, 1444.
Cahuzac-sur-Vère, 3, pp. 2 note 6, 15 note 4, 39 note 10, 67 note 2, 430, pp. 165 note 1, 207 note 2, 209 note 3, 1442, 1525, 1802, 2103.
Caignac, Cainhac, Caniac (comm.), 1648, 1680, 1711, p. 261 note 1.

Caistor (marq. et vicom. de), 351, 450, 2314.

Cajarc (Antoine de), 1717 ; — Guillaume de, 1114.

Calabre (Antoine), 1063 ; — Jean, 1794.

Calabre (Marie de), 2078.

Calages (Jean-Baptiste), 1776.

Calausou, 1952, p. 295 note 1.

Caldagués (Bernard), 80, 109 ; — Jean, 1753, 2218.

Caldoz, 1840.

Calemar (Bernard), 1778 ; — Pierre, 1777, 1778.

Calmels (Antoine), 1503 ; — Antoine-Philippe, 1568, 2299 ; — Jean, 1568 ; — Pons, 182, 183, 186, 675, 819, 1093, 1281 ; — Thomas, 416, 864.

Calmettes (Catherine), 2003.

Calmière (Albert de), 682.

Calmon, 880, p. 133 note 4.

Calvel (Jean), 1848.

Calvet (Françoise-Cécile), 1781.

Calvin, p. 318 note 1.

Camalières, 223, 275, 913.

Camargue (baro. de la), 350.

Cambajou, 1689.

Cambefort (Etienne), 66.

Cambes (pour Chambes) (Yppolyte de), 1928.

Cambiac (sgrie), 1079.

Cambieu (sgrie), 987.

Cambolas (Antoinette), 1764.

Cambon, 817, 871, 874, 883, 1353 à 1359, 1526, 1913, 2108.

Cambon-du-Temple, 1639, 1641, 1649, 1650, 1654, p. 261 note 3, 1686.

Cambon (Louise-Angélique de), 2082, 2083.

Camboulives (chap.), 553.

Camboulives (Jeanne), 1096.

Cambounet, 2313.

Cambrai, p. 194 note 1.

Cami romieu de la Drecha, 2282.

Cammas, Campmas (Raymond), 1747, 1748.

Campagnac, 275, p. 39 note 6, 1013, 1077 à 1079, 1154, p. 181 note 3, 1655, 2098.

Campes, 97, 275, 1283, 1284.

Campmas (Jean-Raymond), 2097 ; Pierre, 889.

Canabières d'Albi, 1954.

Cancé (Antoine), 1567.

Candeil (abb.), 261, 999, 1625 à 1638, p. 247 note 1, 1807, p. 354 note 5.

Candelhés (chem.), 1132.

Candèses (moul. de), 703 ; — porte de Monestiés, 1570.

Candière (Sébastien de), 1798.

Candou (sgrie.), 254, 2319.

Candrou (Pierre), 2127.

Canegiani et Canejani (Thomas), 43, 47.

Canhiac (sgrie), 1970.

Cannezac, 199, 227.

Cantal, p. 3 note 1.

Cantepau (chât. de), 1514.

Capdelane (Pierre), 696.

Capdelane (Anne de), 1963, 1965 à 1971, 1974, 1975.

Capelade (Anthyme), 1369.

Capelié (La), 1716.

Capelle de Garaches (Jeanne de), 421.

Capet (Elie), 2290 ; — François, 832.

Capet (de), 1904 ; — Elie de, 1548, 1637, 1898.

Capmas (David), 1427.

Cappony (François et Nicolas), banquiers, 145.

Capucins d'Albi, 507, 1064, 1455, 1871 à 1884 ; — de Castres, 2295.

Caraman, 1966, 1969, 1972.

Caraman (comt. de), 2316.

Caraman (Ysabeau de), 1739.

Caraman de Foix (Antoinette de), 1739.

Caramoulx. Voir Carmaux.

Carayon (Antoine), 465.

Carbes, 1991.

Carbon (Baptiste), 14.

Carbone, 1797.

Carbonnières (sgrie), 189.

Carcassonne, 13, 429, 486, 543, 544, 547, 633, 981, 1267, 1331, 2057, 2127.

Carcenac (Pierre de), 1477, 1479.

Cardaillac (Jeanne de), 1334.

Cardinal (livre terrier de Saint-Salvi), 879.

Cardinet (Camille-Cécile de), 2067 ; — Daniel de, 2067 ; — Marie de, 1980 ; — Marie-Louise de, 2076, 2077.

Cardivel, 1782.

Cardon (Augustin), 1917, 1919 ; — Cécile, 2000 ; — Cécile-Geneviève, 1977 ; — François-Jérôme, 1913 ; — Jacques, 823 à 852, p. 124 note 2, 918, 1806, 1808 ; — Pierre, p. 124 note 2, 1808, 1977.

Cardonnac, 444, 1885, 1918, 1919, 1971.

Cariven (Antoine), 1101 ; — Simon, 1101.

Carla (Le), 408, 1641, 1652, 1657, 1678.

Carle (Honoré), 1833.

Carlenc (le général), p. 220 note 1.

Carlenc (Etienne), 1508 ; — François, 1570 ; — François-Pascal, 1508, 1588 ; — Jean, 2033 ; — Louise, 2033.

Carlus, 3, 40, p. 97 note 8, 628, 658, 694, 1049, 1050, 1527, p. 286 note 1.

Carmanel, 1654, 1686.

Carmaux, 21, 112, 223, 275, 304, 390, 528, 545, 703, 1013, 1402, 1403, 1531, 1534, 1566, 1569, 1590, p. 237 note 2.

Carmaux (marq. de), 2117.

Carmaux (rue), p. 263 note 1.

Carme (Pierre), 983, 984 ; — Ramond, 983.

Carmes d'Albi, 619, 620, 936, 940, 964, 986, 1110, 1177, 1195, 1718, 1821 à 1864, p. 277 note 1, 2143, 2187, 2188.

Carmes de l'Ermitage de Saint-Louis de la forêt de Valence, 1865 à 1870, p. 282 note 2.

Carmes de Paris, 1546.

Carnot (boul.), p. 84 note 5.

Carpairenque (La), 1472.

Carrairié, 1953, p. 295 note 1.

Carré (Jacques de), 42.

Carrié (Jean), 762, 765.

Carrière (Antoine), 734, 1150 ; — François, 1101, 1145 ; — Guillaume, 1765 ; — Jean, 788.

Carrière (Antoinette de), 1976 ; — François de, 321, 2082 ; — Marie-Henriette de, 2085, 2086, 2090, 2091.

Carros (Pierre de), 1418.

Casa Dei, p. 124 note 3.

Caseneuve (Pierre-Eléonor de), 350.

Casilhac (Bernard de), 2, p. 1 note 2.

Cassagnes, p. 254 note 1.

Cassan (Guillaume), 1723, 1724, 1728, 1731 ; — Hyacinthe, 1109 ; — Pierre, 446.

Cassang (Jean), 2216.

Cassanh (Antoine), 2137.

Castagné, 733.

Castanet, 273, 408, 992, 993, 1008, 1102, 1220, 1303, 1445, 2179.

Castanet (Antoine), 1793.

Castanier (François), 242.

Castaniés (Antoine), 1511.

Castelbon (Jean), 866.

Castelgarric, 97, 274.

Castelginest, 2161, 2176, 2178.

Castelnau, 356, 374, 408, 709.

Castelnau (Antoine de), 1926 ; — Roger de, 877.

Castelnaudary, 81, 2015.

Castelnau de Bonafous ou de Lévis, pp. 63 notes 2 et 5, 97 notes 4 et 5, 509, 922, 992, 993, 1003 à 1010, 1016, pp. 152 note 3, 153 note 2, 164 note 2, 1110, 1220, pp. 191 note 1, 192 note 5, 1303, 1928, 1987, 2281.

Castelnau-de-Brassac, 1132, p. 349 note 3.

Castelnau-de-Montmiral, pp. 2 note 3, 38 note 5, 11, 14, 485, 530, p. 159 note 2.

Castelnuou (Jacques de), 1625.

Castelpers (Bernard de), 323 ; — Charles de, 323 ; — Guillaume de, 1572, 1573, 1575.

Castelraynal, Castel-Reynald, 297, 1572, 1573, 1575.

Castel-Sarrasin, p. 254 note 7.

Castelviel d'Albi, 34, 107, 520, 533, 626, 630, 647, 684, 694, 766, 900, p. 147 note 2, 1208. p. 215 note 2, 1488, 1511, 1512, 1547, 1578, 1606, 1704, 1953, 1986, 2147, 2166, 2224, 2244 à 2247, 2270, 2297 ; — de Monestiés, 1572, 1573, 1575.

Castrais, p. 85 note 2.

Castres, 294, 343, 429, 699, 722, 986, 1114, 1225, 1292, 1546, 1565, 1695, 1996, 2004, 2009, 2295, 2297, 2309 ; — diocèse de, 2284 à 2307.

Castries (archid.), 1277 ; — ville de, 350, 356.

Castries (chev. de), 356 ; — marq. de, 345, 346, 353, 356, 366, 373 à 375, 377.

Catalogne, 1609.

Catau, 1560.

Cathala (Jean), 924.

Cathelan (Pierre de), 1589.

Catherine Teysseyre (chap.), 553.

Catherinettes, p. 303 note 1.

Caubins (comm.), p. 261 note 2.

Caudeval (sgrie), 612, 2313, 2314.

Caulet (Pierre-Antoine), 670.

Caulet (Antoine de), 1329 ; — Pierre, 1329.

Cauquilhas (livre de reconnaissances dit *Las)*, 2200.

Caussé (Antoine), 47, 495 ; — Barthélemy, 2091 ; — Catherine, 1946 ; — George, 478 ; — Henri, 833 ; — Jean, 409, 933 ; — Louis, 2130.

Caussels (ruis.), 496, pp. 165 note 1, 261 note 5, 1720, 1727, 1747, 1749, 1829, 2202, p. 334 note 3.

Cautel (George de), 221.

Cavaillier (Barthélemy), 1784.

Cavalery, 2265 ; — Raymond, 2268.

Cavalié (Antoine), 2156 ; — Jean, 1924 ; — Jean-Pierre, 1537.

Cavalier (le Père), 1785.

Cavaliés (Jean), 2113.

Cavanials (François), 1917.

Cavaziès (Gabriel), 474, 1563.

Caylanié (La), 2168.

Caylus (marquise de), 350.

Caylus-la-Bonnette, 1394.

Cayrol (Jean), 292, 1425.

Cayrou (Germain), sculp., 2025.

Caysac (Antoine), 2126.

Cazali (François), 1728 à 1731.

Cazelle, 275, 1694, 1695.

Cazenave (Jean), 37.

Cazeneuve (dame de), 350.

Cazottes (sgrie), 2001.

Cazottes (Guillaumette), 2001.

Cécile (la), nom de la grosse cloche de la cathédrale, 667.

Cédel (Le), 272.

Cénamy (Barthélemy), 147, 176, 177, 194, 195, 202.

Cens de deux chevreaux servi au chapi. de Sainte-Cécile, 627.

Cereau. Voir Seurot.

Cérémonial : de la levée d'excommunication, 409 ; — funèbre, 1327.

Cérémonies religieuses au clocher de Sainte-Cécile, 631, 650.

Cérou (riv.), 112, 286, 304, 703, 1570.

Cers (marq. de), 343.

Certificat de bonnes vie et mœurs délivré à Alphonse Ier Del Bene, 197.

Cession : de créance par l'archev. Serroni, 322 ; — par Alphonse Ier Del Bene des revenus de la claverie d'Alban, 187 ; — de revenus par Alphonse II Del Bene, 272, 273, 275 ; — par Elie de Capet au collège des Jésuites de ses droits sur la succession de Bernardin de Baraffe, gentilhomme italien, 1898 ; — par George d'Armagnac au chapi. de Saint-Salvi du droit de lods et ventes, 814.

Cestayrols, p. 13 note 1, 261, 262, 634, 727, p. 147 note 1, 1250, 1328 à 1332, p. 195 note 2, 1387, 1528, 1890.

Cestayrols (dame de), 1890.

Cette, 346, 354, 356.

Chabanier (Antoine), 2203 ; — Louis, 1003, 1071.

Chabanne (Louis), 1070.

Chabannes (Marie de), 234.

Chabbert (Jeanne), 2022 ; — Michel, 2166.

Chaines (Guillaume), 2301.

Chalmazel (delle de), 375 ; — marq. de, 375.

Châlons, p. 82 note 2.

Chalonet (Madeleine de), 2159.

Chaltelier et Chastelier (abb. du), 287, 313.

Chalvet-Rochemontés (Joseph de), p. 261 note 4.

Chamayou (Jean), 956.

Chambert (Baptiste), 298 ; — Jean, 1481 ; — Pierre, 693.

Chambert (Fleur de), 2000.

Chambéry, 1880.

Chambes (de), p. 292 note 2.

Chambraigne (Durand), 1193.

Chambre du clergé à Toulouse, 118.
Chambre de l'Edit, 1207.
Champagne, 134, 276, 1231.
Champeys, 1041.
Champruf (Christophe), 1682.
Chancelier de Sainte-Cécile, 789.
Chaneau (Henri), 926.
Chanoinie disputée en justice, 648.
Chantal (Mme de), p. 308 note 1.
Chantres de Sainte-Cécile, 183, 302, 334, 398, 412, p. 67 note 1, 454, 461, 501, 513, 553, 574 à 599, 656, 702, 750, 756, 1030, 1031, 1058, 1079, 1084, 1438, 1462, 1472, 1498, 1528, 1542, 1579, 1618, 1970.
Chapelain, p. 116 note 2.
Chapelle de Notre-Dame sur la porte de Lescure, 1377.
Chapitre : de Saint-Alain de Lavaur, 2304 à 2306 ; — de Rabastens, 480, 488 ; — de Saint-Michel de Gaillac, 418, 468 ; — de Sainte-Cécile, 1, 9, 12, 13, 23, 32, 42, 57, 76, 78, 106, 108, 117, 152, 170, 191, 193, 211, 236, 244, 276, 281, 320, 338, 339, 340, 409, 435, 438, 444, 451, 452, 459, 461, 469 à 471, 475, 484, 487, 489, 567, 611 à 733, 761 ; — de Sainte-Cécile, collateur du bénéfice de N.-D. de Gigeas-lès-Viane, 699 ; — de Saint-Salvi, 263, 300, 339, 397, 409, 426, 435, 446, 459 à 462, 464, 469, 471, 473, 475, 478, 484, 487, 760, 790, 856 à 905.
Charente, p. 83 note 2.
Charité-sur-Loire (La), 795.
Charlus, 358.
Charlus (com. de), 366.
Chartreux de Cahors, 2018.
Chasière (?) (chap.), 1582.
Chasotes (Jean de), 13.
Chassan (Anne de), 1756, 1981 ; — (Françoise de), 1746.
Chastanet de Puységur (Armand-Pierre de), 465, 468, 477, 478, 480, 792.
Château du Petit-Lude, 296, 311, 317.
Château-l'Ermitage (prieuré), 313.
Châteaumoran (De), p. 193 note 3.
Château-Morand (com. de), 362 ; — marq. de, 362.
Châteauneuf (Vidal de), 1927.
Châteauroux, 2283.
Château-Sarrasin, 1668.
Châtelet (Le), 1414.
Chaydé (Henri de), 339.
Chaynés (mas.), 1537.
Chaynés (chap. des), 1534 à 1538.
Chaynes (Bertrand), 1290 ; — Jean, 1288, 1538 ; — Joseph, 1538 ; — Pauline, 1537.
Chayssials (Antoine), 28.
Chazelles (Gérauld), 202.
Chevalier (Nicolas), 175.
Cheverry de La Reulle (Jean-Jacques de), p. 242 note 1.
Chirurgien du roi à Albi, 2135.
Chivalier (Antoine), 210.
Choberny (Denis), 1650.
Choiseul (quai), p. 339 note 2.
Choiseul-Stainville (Charles-Léopold de), 1321, p. 194 note 1.
Chômage pour les boulangers le jour de la fête de saint Honoré, 2190.
Chute d'une partie du rempart, 260.
Cieurac (?), 568.
Cimetière neuf, 2205.
Cinq Fraires, Cinq Frères, 1680, p. 256 note 2.
Cinq Plaies de Jésus (conf. des), 2141.
Ciron (de), 582, 832, 1013 ; — Antoine de, 761, 899, 900, 914, 916, 1535, 1569 ; — Bernard de, 761, 899 ; — Charlotte de, 1988, 2044 ; — François de, 569, 899, 2068 ; — Innocent de, 953, p. 143 note 1 ; — Jean de, 76, 82, 84, 179, 199, 223, 227, 410, 543 à 545, 548, 635, 643, 899 ; — Jean-Baptiste de, 569, 570, 703, 1569 ; — Philippe de, 899.
Cisteron (M. de), 162.
Clair (Pierre-Bernard), 1816.
Clapié (sgrie), 351.
Clarenc (Simon), 95.
Claumont, 1527.
Clausse (Marguerite de), 2016, 2018 ; — Nicolas, 2018.
Claux de la Croux (Al), 1779, 1791.
Clavel (Barthélemy), 1756, 1760, 1761, 1764, 1766, 1768 à 1772, 1776 ; — Gabriel, 1762, 1764, 1768 à 1772.
Claveria, Claverie (Françoise de), 1935 à 1940.
Clavier (le Père), 1663.

Clément VII, pape, 181 ; — VIII, pape, 817, 1329 ; — X, pape, p. 249 note 1.

Clergé du diocèse, 339, 382 à 489.

Clergue (Guillaume), 1924, 1925.

Clerguet (le P. Jean-Joseph), 490.

Clermond-Ferrand, p. 123 note 1.

Clermont, 2203.

Clermont, *Clarus Mons* (abb.), 1070, p. 159 note 3.

Clermont (card. François de), p. 193 note 3.

Clermont d'Auvergne, 202, 526.

Clet (mar.), 1482.

Cloche Martial à Saint-Salvi, 939.

Clotaire, p. 120 note 2.

Cluni (abb.), 8.

Cluscard, 1663.

Clusel (Pierre), 745.

Cochin (Gabriel), 1744.

Codenh, 1719.

Cogues (Pierre), 683.

Cohon (Antoine et Anthyme-Denis), évêq. de Nîmes, 289, 291.

Coignard (Jean), 411.

Coignard, Coinard, Coynart (de), 790, 961 ; — Urbain-Siméon de, 476, 482, 483.

Coin de Saunal, 507.

Colan (Balthazar de), 1648.

Colbert (Charles de), 2320.

Colla de Pradines (Hilarion-Casimir de), 524 ; — Louis-Alexandre de, 522 à 524.

Collation d'une chanoinie à Alphonse II Del Bene, 128.

Collège des Jésuites, 2254. Voir Compagnie de Jésus.

Collège des Jésuites de Bourges, 1899.

Collégiale de Saint-Pierre de Gaillac, 477.

Collonque, Collonques (Bertrand), 1743 à 1745.

Colomb (Marie), 1880.

Colombars, 467.

Colombie de Sanct-Amoux (Al), 1170. (Peut-être faut-il lire : Aujoux ou Anjoux.)

Colombier (Le), 523, p. 83 note 1, 924, 1367.

Combanis (Pierre), 601, 603, 604, 608, 1415, 1661, 2268.

Combe del Pouch (La), 1016.

Combefa (baro. et chât.), 85, 100, 114 à 116, 121, 214, 247, 285, 301, p. 41 note 2, p. 193 note 3.

Combejac, 1685, 1689, 1691.

Combelasse (Raymond), 1179, 1180, 1317.

Combelongue (abb.), 1564.

Combes (chap.), 1592, 1593.

Combes (Abraham), 1820 ; — Catherine, 975 ; — Jacques, 655 ; — Jean, 655 ; — Pierre, 1594, 1728.

Combes (Claire de), 1939.

Combettes (Jean-Joseph-Lazare de), 466, 470, 471, 728, 729, 1148, 1227, 2257, 2259.

Combrès (Pierre), 1089.

Combret (Bernard de), p. 333 note 1.

Côme (Frère), 1878.

Commanderie (La), p. 257 note 2.

Commanderie Saint-Antoine, 627, 2199.

Committis (Jean), 1320.

Compagnie de Jésus, 490, 491, 492, 493, 495, 496, 881, 1460, 1885 à 1919, 2069, 2196.

Compayré (Clément), p. 12 note 1.

Conardy (Pierre de), 1630.

Conception (Eloi de La), 1833.

Condamnation de Daillon du Lude à payer aux chapitres une pension annuelle de sel, 299.

Condat (comm.), 1676.

Condat, p. 3 note 1 ; — André, 910, 915.

Condé, p. 141 note 1, 1890, 1897.

Conduite de prisonniers à Toulouse, 47.

Confection de : canons, 601 ; — draps mortuaires brodés, 2124, 2190, 2191.

Confirmation des statuts : de la confrérie de Sainte-Catherine de Sienne, 2123 ; — des prébendiers de Cordes, 218 ; — des prébendiers de N.-D. du Bourg, 217.

Confiscation des biens d'un meurtrier noble, 870.

Conflit : entre Alphonse I Del Bene et le chanoine théologal, 156, 158, 165 ; — entre le même et le chapi-

tre cathédral, 160 à 162, 171, 179 à 181, 184, 191, 192, 194, 200, 203 ; — entre l'arch. de La Croix de Castries et les religieux de son abb. de Monestier Saint-Chaffre, 363 ; — entre les chanoines de Sainte-Cécile, 186 ; — entre Jacques Cardon, prév. de Saint-Salvi, et son chap., 824 à 850 ; — entre les Frères Prêcheurs et leur provincial au sujet de l'élection du prieur, 1784.

Confréries, 2118 à 2195.

Congrégations, 2196 à 2198.

Conques (abb.), 406, 1068, 1293, 1295, 1320.

Constans (Antoine), 1068.

Construction : d'une tour de guet à la Berbié, 95 ; — des galeries à Sainte-Cécile, 206, 212 ; — de l'église de Ginestières, 233 ; — d'un gabion à l'évêché, 649 ; — d'un fort à l'église d'Orban, 651 ; — de l'orgue à Sainte-Cécile, 808 à 811 ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, 878, 2180 ; — du couvent des Carmes, 898 ; — de l'église de Cunac, 1100 ; — d'une chapelle à N.-D. de Villeneuve du Tarn, 1344 ; — de la cave et du cloître des Carmes, 1832, 1836, 1838 ; — d'un bâtiment à trois étages au couvent de Fargues, 1975 ; — d'un chœur au même couvent, 1982, 1983 ; — du collège des Jésuites, 1887, 1888, 1891 à 1893, 1895 ; — du monastère de la Visitation, p. 311 note 2 ; — de l'Hôtel-Dieu, 2223, p. 337 note 1 ; — du couvent des Capucins de Castres, 2295.

Consuls de Pampelonne réclamant un prédicateur pour le Carême, 668.

Contrat de mariage entre Joseph-Samuel de Brunet de Pujols de Panat-Castelpers-Lévy et Anne-Françoise de Roquefeuil, 351.

Contrebasse à Sainte-Cécile, 739.

Convers, 272, 487.

Coquerel (Thomas), 798.

Corbatieu, 223.

Corbière (Pierre), 1375.

Corbières (Philippe de), 1897.

Corcoral (Louis de), 2006 ; — Marguerite de, 2006.

Cordeliers. Voir Frères Mineurs.

Cordes, 7, 39, 43, 97, 218, 275, 319, 347, 437, 475, 490, 503, 694, 791, 913, 1251, 1395, p. 211 note 1, 1577, 1771, 1986, 2087, 2270.

Cordes (Hugues), 1740.

Cornabouc, Cornebouc, 1775, 2232, 2255.

Corneillan (Antoine de), 75, 81, 253, 402 ; — Antoine-Arnauld de, 1958, 2060 ; — Bernardin de, 1958, 2060 ; — Eglantine, 2270 ; — Jean de, 96, 241, 1417.

Cornouse (sgrie), 351.

Corp (Philippe), 1761 ; — Pierre, 1482, 1762.

Corporation des tisserands assujettie à la taxe du droit de bailie imposé à la confr. des marchands de tissus, 2150.

Corras (Jean), 963 ; — Pierre, 1205, 1305.

Corrèze, 1793.

Corrumpis, 275.

Corsiés (Dominique), 386.

Cos de la Hitte (Jean-Philippe du), p. 259 note 1.

Coste (François), 1880 ; — Guillaume, 1974 ; — Jean, 1243, 1518, 2069 ; — Jean-Jacques, 1880.

Coste-Rouge, 2246.

Cot (Raymond de), 1879.

Cottes, dit Pérotte (Barthélemy), 182.

Cottes (Louise de), 1985.

Couderc (Jean), 63 ; — Simon, 120.

Couffoulat (Antoine), boulanger de Daillon du Lude, 307.

Couffouleux, pp. 38 note 9, 130 note 1, 210 note 1, 2258.

Cougnet (Guillaume), 1308.

Cougoules (Les), 1557.

Counils, 877, 893.

Coupiac (sgrie), 2314.

Coupiac (bar. de), 351, 450.

Coupiac (Guillaume), 50.

Couquons (Guillaume de), 1625.

Courris, 1224, 1225, 1278.

Cour spirituelle d'Albi, 982.

Courtade (La), 3.

Courtin (Thomas), 291.

Courtois (Jean), 1829.

Cousin (Charles), maître d'hôtel d'Henri de Nesmond, 334.

Cousin de Puymarcel (Jean), 494.

Cousserans, 1323.

Coutel, 2072.

Coutenx, 272.

Craissac (sgrie), 897.

Cransac (François), 2293; — Salvi, 2173.

Crayer (Jean), 110.

Créance : sur Alphonse Ier Del Bene, 177 ; — sur Daillon du Lude, 289.

Création : du collège de Gaillac, p. 346 note 2; — du collège des Jésuites, p. 285 note 1, 1903; — de la classe de philosophie au même collège, 1903; — de l'hôpital Saint-Antoine de Viennois, p. 333 note 1 ; — des hôpitaux généraux, p. 317 note 1.

Creissac (sgrie), 1540.

Creissens, p. 330 note 1.

Crespinet, 98, p. 57 note 1, 380, p. 58 note 3, 467, 468, 1384, p. 202 note 1, 1529.

Crestien (Antoine), 1745.

Crime de sodomie, 76 ; — d'hérésie d'un chan. de Saint-Salvi, 864.

Crins (le sieur de), 1099.

Cristoman (Etienne), 51.

Croix (Sérapion de la), 1840, 1842.

Crouzat (chap.), 1513.

Crouzat (Guillaume), 1513.

Crouzatié (La), 1987.

Crouzet (sgrie), 1897.

Crouzet (Antoine), 976; — Antoinette, 1010 ; — Guillaume, 976 ; — Pierre, 601, 994, 1500.

Crozat (Pierre), 55, 1311.

Croze (La), 684.

Crozes (Barthélemy), 2138; — Hippolyte, p. 111 note 1; — Isaac, 726 ; — Jean-Baptiste, 793, 794.

Crozilhe (Robert), 1360.

Crozon (Michel), 1414.

Crue du Tarn, 106, 113, 126.

Crussol (George de), 2230.

Crussol Saint-Sulpice d'Amboise (Emmanuel-Charles de), 1303, p. 191 note 1, 1988, 2044 ; — Charlotte-Jacquette de, 1988, 2044.

Crussol d'Uzès de Saint-Sulpice (Philippe-Emmanuel de), 2230.

Cruzel (François), 2132, 2133.

Cuera (Marie), 330.

Cueye, 626.

Cueysse (chap. de), 711, 738, 747, 751, pp. 116 note 2, 147 note 2.

Cueysse (Ramond), 981, 1921, 2201, 2202, 2204.

Cumenge (Antoine-Roger de), 676 ; — Bertrand-Roger de, 677 ; — François-Roger de, 614, 638, 647, 648, 677 ; — Jean de, 1564.

Cunac, 123, 272, 408, 857, 1097 à 1101, 1238, 1530.

Cunaux (Joseph de), 487 à 489, 1056, 1133, 1471.

Curade (La), 874.

Curvalle, pp. 27 note 1, 196 note 1, 197 note 2.

Curvelière (La), 763.

Cussac (sgrie), 1518, 1529.

Cussac (Marie), 334.

Cyprien (le Père), 1853.

Cyrille (le Père), 1664.

D

Dadau (Géraud), 1176 ; — Jean, 4.

Dadau (Jeanne de), 1900.

Daillon (Erasme de), 287 ; — George de, 734 ; — Thimoléon de, 287.

Daillon du Lude (Gaspard), 281, 284 à 320, 323, 337, 434, 435, 438, 439, 442, 443, 695, 698, 760, 1008, 1013, 1042, 1154, 1282, 1393, 1406, 1493, 1619, 1620, p. 311 note 2 ; — Henri, duc de Lude, 323, 337.

Daire (Jacques-Paul), 1588.

Dalac (Antoine), 1038, 1039.

Dalbin (Antoine), 1630, 1807.

Dales (Nicolas de), 1040.

Dales de La Tour (Antoine-Ignace de), 2087 ; — Jeanne-Augustine de, 2087, 2095.

Dalimause (Dom Jean-Ignace-Denis), 344.

Dalles (François), 2233.

Dalles de Boscaud (Raymond), 791, 792, p. 119 note 2 ; — Raymond-Salvi de, 1214.

Dalmas (Marie de), 2021.

Dalmeras (Jean), 1513.

Damas (archevêq. de), 481, 731, 1015.

Damasse de Saint-Amans (Jean-Hyacinthe), 2046.

Dames de la Miséricorde ou la Marmite, 2253 à 2264, p. 342 note 2.

Damiatte, 2288, 2294.

Daniel (André), 777 ; — Marie, 2253 ; — Pierre, 27, 1231.

Danis (Salvi), 522.

Dardais (Brenguier), 1500.

Darènes (Réginald), 1745.

Darquier (Jacques), 712 ; — Marie, 2198.

Darreau (François), 664.

Dassier (Jean), 79 ; — Pierre, 1249, 1272 ; — Raymond, 1755.

Daulhon (Antoine), 532 ; — Françoise, 501 ; — George, 501.

Daulion du Lude. Voir Daillon du Lude (Gaspard).

Dauphin (Robert), p. 1 note 2.

Dauphiné, 143, 367, 368, 614, 1419, 1710, 1890.

Davantigni (Louise), 1921, 1922, 1925.

Davasse (Pierre), 1410.

David (François), 817, 892, 893, 912, 1356 à 1359, 1463, 1902, 2126 ; — Guillaume, 846, 854 ; — Jeanne, 1999.

David de Lagauterie (Jean-Antoine), 378, 2234, 2261 ; — Jean-Antoine-Joseph-Barbe, 380, 2234, 2261.

Davy (Bernard), 940, 972, 1037.

Daydé de Fondouse et Fondousse (Élisabeth), 2029 ; — Marguerite, 2029 à 2033.

Dayres (Antoine), 1858 ; — Barthélemy, 385.

Debar Antoine, 337 ; — Jacques, 2234 ; — Marie, 1980.

Debar, de Bar (Anne-Charlotte), 2076, 2077, 2080, 2082, 2083.

Déclaration d'abus : contre le card. de Bernis, 729 ; — contre l'union de Cambon et de Montels au collège des Jésuites, 1913.

Decuq (Jean-François), 901.

Dedau (Ysabeau), 1962.

Deffos (Antoine), 1146 ; — François, 1117 ; — Louise, 2255.

Defos (Gabrielle de), 2078.

Degua (Pierre), 439.

Dejean (Anne-Séraphine), 2110 ; — Raymond, 1914.

Delaire (le Père), 491.

Delaur (Marie), 1883.

Delaval (Barthélemy), 476.

Del Bene, 54, 105, 166 ; — Madame, 104 ; — Mademoiselle, dite de Vauroy, 169.

Del Bene (Alphonse Ier), 78 à 82, 84, 86, 91, 93, 94, 96 à 98, 100 à 103, 108 à 112, 114 à 118, 120 à 124, 127 à 132, 134 à 139, p. 20 note 1, 141 à 144, 146, 147, 149 à 154, 156 à 165, 167 à 169, 171, 172, 175 à 182, 184, 185, 188, 189, 191 à 200, 202 à 221, 223 à 225, 227, 232, 233, 236, 238, 240, 241, 407, 410, 412, 413, 1251, p. 285 note 1 ; — Alphonse II, 128, 131, 133, 170, 183, 201, 232, 233, 236 à 238, 240 à 243, 249, 250, 255, 257 à 259, 261, 263, 267 à 275, 281, 292, 424, 427, 431, 432, p. 67 note 1, 547, 683, 686, 689, 690, 750, 820, 821, 822, 888, 971, 982, 1007, 1048, 1119, 1438, 1455 ; — Barthélemy, 29, 45, 48, 88, 90, 103, 132, 144, 155, 173, 187, 190, 196, 222, 230, 237, 276, 284 ; — Camille, 140 ; — Catherine, 155 ; — Charles, 29, 45 ; — Espérance, 240 ; — Julien, 29, 45, 48, 55, 106, 126, 140, 145, 148, 150, 155, 219, 221, 225, 229, 230, 243, 248, 253, 254, 266, 402, 2017, 2020 ; — Marguerite, 550 ; — Mazin, 140 ; — Pierre, 154, 230.

Delbœuf (Louis), 2135.

Delbosc (Jean), 1569.

Delécous (Jean-Pierre), 1514 ; — Jean-Pierre-Joseph, 1501.

Délégation par l'arch. de La Croix de Castries de ses pouvoirs à un vicaire général, 372.

Delhom (Antoine), 2243 ; — Jean, 1395.

Delmas (chap.), 1522.

Delmas (Antoine), 716, 796, 1458, 1464, 1556, 1557, 2256, 2258 ; — Bernard, 1507, 1764 à 1766, 1768, 1769, 1771, 1772, 2314 ; — Bertrand, 1187 ; — David, 1611 ; — Jean, 1556, 1557 ; — Marie, 2029, 2035.

Delmas (Marie de), 2038, 2039.

Delmas, dit le chancellier (Jean), 1522.

Delmeur (François), 801 ; — Jean, 801.

Delnat (Aurélien), 1814.

Deloum (Béranger), 715 ; — Bérenguier, 1265 ; — Jean, 1897.

Delpech, Dupuy de Cagnac, Caignac (Anne de), 1957 à 1960.

Delpon (Pierre), 1128.

Del Poutz (Jacques), 97, 423.

Del Puech (Arnaud), 2316 ; — Guy, 2316.

Delsol (Louis), 1024, 1517 ; — Madeleine, 2038 à 2041.

Del Sol (Bertrand-Giles), 2027 ; — Marguerite, 2027 ; — Paul, 2027.

Démantèlement du Castelviel, 107.

Démolition par les huguenots du couvent des Frères Mineurs de Réalmont, 1817, p. 276 note 1.

Demur (Jacques), 40.

Demurs (Etienne), 2088.

Dénat, 26, 204, 408, 526, 529, 539, 547, 549, 558, 561, 563, 564, 566, 572, 606, 626, 694, 702, 924, 1285 à 1292, 1355, 1532 à 1538, 1551, 1986, 2301.

Denis, Denys (Hugues), 689, 2270 ; — Jacques, 1142 ; — Jean, 2270.

Dénombrement des biens nobles sujets au ban et à l'arrière-ban, 1632.

Dénonciation au régent de la Temporalité de six hebdomadiers de Sainte-Cécile, dont aucun ne s'est présenté pour célébrer la grand'-messe, 742.

Deripis (Philippe), 1592, 1594.

Derivis (Antoine), 1081 ; — Claude-Jean-Joseph-Simon, 381.

Dero (Pierre), 2004.

Désaccord entre Daillon du Lude et Barthélemy Del Bene au sujet des revenus de l'évêch. d'Agen, 284.

Descams (Jean), 2246 ; — Paul, 2246.

Descarras (Antoine), 412.

Descols (Françoise), 2029.

Desmasures (Laurent), 960.

Destruction de l'église de Teillet par les troupes du duc de Rohan, 983.

Dette du clergé, 452 à 454.

Deux Bailes (rue des), à Paris, 173.

Deux prêtres pourvus par le pape du même bénéfice, 990.

Devals (Antoine), 829, 830, 839, 840, 847, 850 ; — Guillaume, 2175 ; — Louis, 911.

Dévastations commises par les huguenots, 1446 ; — par les soldats de la Ligue, 1355, 1401, p. 204 note 1.

Devèze (La), 62.

Devézis (Jean-Benoît), 1778.

Die, 2317, 2319.

Dièche (Jeanne), 1629 ; — Pierre, 1629.

Différend : entre la cour royale et la cour temporelle d'Albi, 303 ; — entre les consuls et les religieuses de Fargues au sujet de la statue en argent de la Vierge, 1946.

Digors (Jacques), 1908 ; — Jean, 1908.

Dispense d'assister aux heures canoniales, 413.

Distributions du lucre au bas-chœur de Sainte-Cécile, 749.

Divry (Marc-Antoine), 453.

Doat (Jean), 991.

Doidy, 358.

Don : par Alphonse I Del Bene de 200 écus à la ville d'Albi, 185 ; de 22,000 liv. à sa belle-sœur, 219 ; de 600 liv. à son valet de chambre, 210 ; — par Daillon du Lude au chapitre cathédral de vases d'argent, 305 ; de pluviaux, 320 ; — par Derivis d'une statue en bois doré de saint Eugène à l'église de Poulan, 1081 ; — du clergé au roi, 1610 ; — par Anne d'Alby au monastère de la Visitation de 2,000 liv., 2052 ; — de 3,000 liv., à charge d'entretien, 2057.

Donation : par Alphonse I Del Bene à sa belle-sœur, 238 ; — d'un presbytère aux consuls de Mailhoc, 1118 ; — à l'église de Pouzols, 1132 ; — à l'église de N.-D. de Ladrèche d'une métairie, 1302 ; — et d'une lampe d'argent, 1303 ; — de 1,200 liv. aux Frères Prêcheurs, 1745 ; — d'un jardin aux Jésuites d'Albi, 1902 ; — de 1,500 liv. aux pauvres de la Marmite, 2255.

Donation *post mortem* réciproque entre deux colporteurs se rendant en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, 2283.

Donats à l'église Saint-Eugène de Vieux, 1085.

Don gratuit de Henri III au clergé du diocèse d'Albi, 99.

Doni (Louis de), 345.

Donnazac, 3, 97, 275, 430, 727, 796, 1042, 1102.

Dormidor, Dourmidou (ruis.), p. 275 note 1.

Dot fournie par l'hôpital Saint-Jacques à une pauvre fille, 2214.

Doulse (Pierre), 30.

Douméjan (Pierre), 804.

Doumerc (Pierre), 606.

Doumergue, 1457 ; — Jean, 964.

Dourdou (Jean), 1195.

Dourlhés (Paul), 1633.

Dourn (Le), 14, 408.

Dourret (Pierre), 1622 à 1624.

Douziech (Marie de), 1993.

Dreuilhe (Marie), 1776 ; — Pierre-Thomas, 785, 1452, 1486.

Dreuilhet, Druilhet de Saint-Martial (Armand-Eustache de), 477, 478, 484, 487, 905, 921.

Dreulhe (chap.), 781.

Droit : d'aubaine, 630, 1898 ; — de chapelle payé par l'évêque, 808 ; — de leude, 882 ; — d'ouverture de boutique, 2148, 2149 ; — de pesade, 3 ; — de sépulture dans une église, 1081.

Druilhet (Antoine-Alban de), 473, 475, 853 à 855.

Druillette (Gabriel), 1894.

Drulhe (chap.), 1532, 1533.

Drulhe (Barthélemy), 771, 1454, 2122 ; — Icard, 1533 ; — Jean, 1532 ; — Jeanne-Marie, 1533 ; — Pierre-Thomas, 1533.

Drulhet, Druilhet (Alban de), 465, 468, 471.

Dubois (Jean), 1883.

Du Cange, p. 145 note 2.

Ducros (Germain), 1820 ; — Thomas, 319.

Ducrot (François), 320, 323.

Ducung (Joseph-Pierre), 1776.

Dueymés (chap.), 1566, 1567.

Dueymés (Antoine), 1566 ; — Guillaume, 1566 ; — Raymond, 1566.

Dufaur (le P. Jean), 495.

Dufaur (Dominique), 1741, 1742 ; — Etienne, 1597 ; — Jacques, 824, 825, 841, 844, 864.

Dujard de Montalot (Charlotte), 2005.

Dulac (Antoine), 562.

Dulaur (Jacques), 2269.

Dulin (le P. Jean-François), 493, 495.

Dumas (François), 241, 1687, 2034 ; — George, 1627 ; — Jean-George, 977.

Dumas (Françoise de), 2030 ; — Jean de, 2030, 2031 ; — Suzanne de, 2031 ; — Ysabeau de, 1963.

Dumay (Marie), 2116.

Dumayne (Antoine), 249, 252.

Dumont (Cosme), 92.

Dupont (Arnaud), 1714 ; — Guillaume, 2237.

Du Prat (card.), 218.

Duprat (Jean-François), 1902.

Dupred (François), 1487.

Dupuy (Anne), 659 ; — Antoine, 432, 1899 ; — Catherine, 2303 ; — Elie, 1606 ; — Germaine, 1984 ; — Guillaume, 555 ; — Jacques, 1980 ; — Jean, 1217, 1899 ; — Jean-Baptiste, 1748 ; — Marc-Antoine, 784, 1586 ; — Paul, 390, 436.

Dupuy (Marie-Claire de), 2046.

Durafort (Claire de), 1991.

Durand (Amans), 1320 ; — Antoine, 856 ; — Arnaud, 95 ; — Augustin, 1080, 1133 ; — François, 2304 ; — Gaspard, 384 ; — George, 949, 955 ; — Guillaume, 433, 1424 ; — Jean, 1049, 2122 ; — Jean-Baptiste, 922 ; — Pierre, 25, 384.

Durand de Bonnes (Charles de), 1748, 1750 ; — Louis-Pierre de, 379, 2315.

Durand de Gabriac (chap.), 553, 1542.

Durant (Amable), 2309 ; — Sébastien, 2309.

Duranton (Pierre), 43.

Durfort, 1268, 1431, 2315.

Durfort (Paul), 1295.

Durieu (Jacques), 1326.

Dussap (Anne), 2111.

Dussap de Sainte-Cécile (Françoise de), 2114, 2115.

Dussap de Sainte-Rose (Anne de), 2113, 2114.

Dutil (Léon), p. 143 note 1.

E

Ecce homo (chap. à Sainte-Cécile), 642.

Echange de bénéfices, 382, 430, 433, 441, 445, 455, 456, 463, 467, 472, 823.

Echange projeté par Alphonse Ier Del Bene de son abb. de Hautecombe, 134, 135, 141, 154.

Echerolles (sgrie), 366.

Ecole Mage, 2265.

Ecole-Mage ou Puech-Brenguier (rue), 653, 798.

Ecoles d'Albi, 2265 à 2271 ; — de Gaillac, 2272.

Econome des revenus de l'évêché, 75, 277 à 283, 325, 326 ; — de l'abb. de Bonnecombe, 2320.

Ecosse, 2267.

Eizeirac (Jeanne d'), 2002.

Elbène (rue d'), p. 133 note 2.

Election d'Alphonse II Del Bene comme évêque d'Albi, 237.

Elne, 595.

Embialets (chap. des), 1528.

Empérairols, Empeiralots (rue), 2278, p. 342 note 1.

Emprisonnement de César d'Yzarn, 656, 663.

Emprunt : de l'arch. Serroni au chapitre, 321 ; — de Legoux de La Berchère, 324 ; — du chapitre de Sainte-Cécile, 712 ; — du clergé, 339, 436 à 438, 440, 442 à 444, 448, 449.

Enagues, 1782.

En Azam, p. 102 note 3.

Engagement d'un musicien à Sainte-Cécile, 639.

Engolismensis, 524.

Enjalbert (André), 1116 ; — François, 2000 ; — Jean-Baptiste, 488, 1786 ; — Jean-Philippe, 2099 ; — Philippe, 1784, 1785, 2141 ; — Thérèse, 2000.

Enjarlan (Antoine), 1493.

Enlèvement : de Guillaume Vialar par un serviteur d'Aphonse Ier Del Bene et autres, 112 ; — d'un enfant par les huguenots, 2270.

Enquête sur l'évêché de Vabres, confiée à Alphonse Ier Del Bene, 152.

Enrichemont, 366.

Entrée à Albi de l'évêque Emard Gouffier de Boisy, 5.

Entremonts, 874, 883, 892, 1217.

Entretien des pauvres d'Ambialet à la charge du chapitre cathédral de Montpellier, 1274, 1276.

Envoi par le clergé, comme député à la cour du roi, d'Alphonse II Del Bene, 170.

Epey (sgrie), 356. Voir Espey.

Epinchal (Jaqueline d'), 450.

Esbaldit (Guillaume), 2233 ; — Pierre, 1269.

Escabrins, 681.

Escande (Michel), 1692.

Escapadou, 1496, 1780.

Escarlhan (André d'), 9 ; — Antoine d', 2270 ; — Guillaume d', 1548 ; — Jean d', 1093 ; — Louis d', 215 ; — Marie d', 1897.

Escarras (Antoine d'), 183, 186, 577 à 579, 686, 750.

Escars (Charles d'), 1605, p. 242 note 1.

Escrouzeti (Marie d'), 2049.

Espagne, 2046, p. 350 note 2.

Espalion (comm.), 1684.

Esparbès (Anne d'), 1211.

Espey, 358. Voir Epey.

Espie (Jean), 1138. Voir Spie.

Espinasse (L'), comm., 1684.

Espinassolle (Guillaume), 2120.

Espine (Jean), 2182 ; — Philippe, 2072.

Espirat (Louis), 1041.

Espitalet (L'), 1016, 1999.

Esquissier (Jean), 58.

Estample (Pierre d'), 54, 56.

Estienne (Jacques), 409 ; — Jean, 1345.

Estivalèse (Antoine), 2264 ; — Jean-Clément-Prosper, 2264.

Estruc (François), 520.

Estuy (Pierre), 1630.

Etablissement du couvent de Sainte-Claire, p. 303 note 1.

Etat : des chapellenies dans le diocèse en 1527, p. 211 note 1 ; — du couvent des Carmes avant sa démolition, 1823.

Etats de Languedoc, 81, 82, 280, 317, 352, 354, 360, 361, 364, 373, 378 380, 428, 2015, 2109 ; — tenus à Albi, 101.

Evasion : de trois religieuses de St-Pierre de la Salvetat, 2297 ; — d'un moine de l'abb. de Sorèze, 2316.

Evêques d'origine albigeoise, 2273 à 2280.

Evocation, à l'instigation de Daillon du Lude, au parl. de Grenoble des affaires ressortissant au parl. de Toulouse, 303.

Evreux, p. 194 note 1.

Evrie (évêq. d'), 464, 1321.

Ex-chanoines de Saint-Salvi jouissant, après 15 ans de services, du droit d'assistance aux offices et de la maison canoniale, 888.

Excommunication : contre Olivier Alary, 114, 115 ; — contre un prêtre, 1135 ; — contre des fermiers de fruits décimaux, 1163 ; — contre le poète des écoles de Gaillac, 2272.

Expulsion des religieuses de Sainte-Catherine, p. 303 note 1.

Ezos (Antoine), 1843 ; — Bernard, 2189 ; — Jean, 1096 ; — Pierre, 1095.

F

Fabar (Antoine), 2245, 2246 ; — Guillaume, 2246.

Fabre (André), 740 ; — Antoine, 2268 ; — Barthélemy, 1718 ; — Jacques, 464, 1531 ; — Jean-Antoine, 855 ; — Pierre, 994.

Fabresan (sgrie), 322.

Fabri, Fabry (Antoine), 310 ; — Jacques, 847 ; — Jean, 1506, 1602.

Fabri d'Escrouzeti (Jean), 2049.

Fabrication de canons, 28.

Fabrique de monnaies, 16, p. 4 note 3.

Fabry (Anne de), 1881.

Façon : de chaires à prêcher, 188, 1144 ; — de rétables, 1969, 2023, 2024 ; — de tabernacles, 1006, 1701, 2025 ; — de tableaux d'églises, 953, 1125, 2024, 2151, 2169 ; — de tapisseries de haute lice, 1680, 2171.

Facteur d'orgues, 808, 809, 958 à 960.

Faget (François), 2140.

Faget (Antoine du), 866.

Falconie (La), 983, 984.

Falcou (Jean-Marie), 1505.

Falgas (Marie), 1191.

Falgayrac, 970, 1489.

Falou et Fallou (Jean), 281 à 283, 288.

Fangasset (Le), 880.

Faral (Jean), 944, 947.

Faramon (chapel. des), 274.

Faramon (Jacques), 274 ; — Pierre, 1042.

Faramond, Framond (François de), 342 ; — Marie-Joseph de, 2073 à 2075 ; — Marie-Henriette de, 2092 ; — Marthe-Henriette de, 2087 ; — Victoire de, 1990, 1994, 2000, 2002, 2006.

Faramond de la Calmette (Marianne-Charlotte de), 2095.

Fargues (couv. de), 1484, 1920 à 2010.

Fargues (rue de), 1905.

Fargues (Les), 880, p. 133 note 4, 1727.

Fargues (Béraud de), pp. 291 note 1, 303 note 1.

Farguettes (Les), 380, 421, 1384.

Farinières (sgrie), 2316.

Farmondié (Hélène de), 870.

Farssac (Antoine), 1547, 2289 ; — Jean, 1522 ; — Pierre, 772.

Faubert (Geoffre), 1091.

Fauch, 110, 1446, 1447, pp. 253 note 1, 330 note 1.

Fauch (Jean-Baptiste), 467.

Fauré (Antoine), 420 ; — George, 1360.

Faussergues, p. 15 note 6, 1662, 1663.

Favarel (Francois), 148 ; — Jean, 1741 ; — Pierre, 328.

Favas, 277.

Favier (Guillaume), 2078 ; — Jean, 1328, 1329.

Favier (Françoise-Marguerite de), 2091.

Faydel (sgrie), 586, 590, p. 91 note 1, 1528, 1579, 1956.

Fayet (Antoine du), 1319.

Fayn (Marguerite de), 1908.

Fayssac, 19, 79, p. 97 note 8, 994, 1070, 1071, p. 159 note 4.

Feilhe (le Père), 1808.

Féliquier (Charles de), 1054.

Féniers (abb.), 6, 813.

Fenolhet (Barthélemy), 1541.

Fénols, 673, 694, p. 117 note 1, 1179, 1180, 1317.

Férailh (Marguerite), 2207.

Fermeture du collège d'Albi à cause de la peste, 2269.

Ferrand (Jean), 1067.

Ferrandier (Antoine), 4, 1391 ; — Antoine II, 1391 ; — Denis, 1726, 1727.

Ferrandy (Anne de), 2296 ; — Isabeau de, 2297.

Ferrasse (Jean), 1950.

Ferréol (Germaine de), 2057.

Ferret, 1782.

Ferrier, 1025 ; — Guillaume, 725, 1055 ; — Jean-Baptiste, 1015 ; — Pierre, 350, 2292.

Ferrier (Jean de), 442, p. 68 note 2, 494, 594, 712, 1079, 1970.

Ferrières (sgrie), 351, 722.

Ferrières (Elisabeth de), 2013 ; — Guyon-Elisabeth de, 2012.

Feuillants (couv. des), 2018.

Fez, p. 237 note 1.

Fézenzaguet (vicom.), p. 256 note 1.

Fiat de la Gousse (Au), 1782.

Fieu (Le), 1782.

Fieu (Jean), 802, 803.

Fieyral de Lescure, 1554.

Figaret (sgrie), 356.

Filartigue dit de Gueyre (Jacques de), 1639, 1640, 1642 à 1644.

Filitin (Filetin), 2171.

Flamenc de Brusac (Gaston), 394 ; — Godefroi, 16, 389, 616, 621.

Flanguier, 1294.

Flassatarié (La), rue à Limoux, 1173.

Flaujac, 1427.

Flaujaguet (chap.), 1552, 1553.

Flaujaguet (Antoine), 1553 ; — Jean, 2237.

Fleury (sgrie), 2018.

Fleyres (Pierre), 77, 1346, 1347.

Fleyres (Agnète de), 1189 ; — François-Anisset de, 1012 ; — Pierre de, 506 ; — Roger de, 1189.

Florac (bar. de), 270.

Florence, p. 40 note 1.

Florentin, 3, 122, 322, 408, 498, 503, 505, 508, 510 à 512, 515, 517, 520, 523, pp. 82 note 2, 192 note 4, 1368, 1369.

Flottes (Pierre), 666.

Flottes (Marie-Dorothée de), 2082.

Foiral du Castelviel, 1161.

Foissy (sgrie), 368.

Foix, 2186.

Folquier (Guillaume), 2151 ; — Jean, 1805.

Fonbonnal, 1782.

Fondation : du couvent des Carmes de Saint-Louis de la forêt de Valence, p. 282 note 2 ; — du prieuré de Fargues, p. 291 note 1 ; — d'une chaire de théologie au couvent des Frères Prêcheurs, 1753 ; — d'un obit pour l'âme d'un meurtri, 870 ; — d'un office de sous-diacre à Saint-Salvi, 922, 924 ; — de prébendes à Saint-Michel de Cordes, 1251 ; — du monastère de la Visitation, 2048 ; — du couvent des Augustines de Lisle, p. 318 note 1 ; — de l'hôpital Saint-Jacques de Clarieux ou de Viacave, p. 341 note 2 ; — de Saint-Pierre de la Salvetat, p. 350 note 2 ; — du couvent de Vielmur, p. 352 note 1.

Fon de Raymond (La), 1782.

Fondeurs de cloches, 617, 930, 939, 951, 1087, 1088, 1267, 1292, 1810, 1811, 2102, 2310.

Fondousse, Fontdousse (Isabeau de), 1879, 2036.

Fonginières (Marc-Antoine), 1032.

Fonguitard (chap.), 2313, 2314.

Fonguittard (mét.), 2313.

Fonlabour, 182, 1563.

Fons et Fonds (François de), 2048, 2066 ; — Guyon de, 2064, 2066.

Fontanier (Jean), 214.

Fontanilles, fief, 157.

Fontblanque (Jacques), 2135.

Fonte de cloches, 1043, 1087, 1088, 1109, 1113, 1267, 1268, 1292, 1810, 1811, 2307, 2310.

Fontés (Jean), 1890.

Fontevrault, 240.

Fontsorbes, 1645.

Fonvieille (Catherine), 1775, 2255.

Fonvieille (de), p. 67 note 1 ; — Etienne de, 1774 ; — Henri de, 1725 à 1727, 1732 ; — Jean de, 303, p. 67 note 1 ; — Marie-Hyacinthe de, 2083 ; — Pierre de, 171.

Fonvielle le Roumieu (Pierre), 1759.

Forbin de Guardane (Louis de), 1698 à 1703.

Forel (César), 1916 à 1918.

Forestié (Libéral de la), 630.

Forêt (sgrie de la), 1432.

Fornalis (Jean), 1467.

Fornallés (Jean), 643.

Fort (Le), sgrie, 1997.

Fort-de-Falgayras (Le), 1901, 1906.

Fortis (Marc), 501.

Forts des Barreaux (mon. des), 367.

Foucaud de Sabatier, et mieux Sabatéri (Jean-Marie), 1638, p. 249 note 3.

Foucras (Guillaume), 1125.

Foulcayrié (La), 2097.

Foulcher (Paul), 715.

Foulquier (Antoine), 1058, 1059 ; — Guillaume, 1532 ; — Jean, 120.

Four de la caus (Le), 1782.

Fourés (Jeanne), 956.

Fourn (Jean du), 12.

Fournials (Jean), 1590.

Fournié (Gabrielle de), 2198.

Fournier (Catherine), 1743 ; — Jean, 737 ; — Michel, 737.

Fourniture d'une chape par les chanoines de Saint-Salvi entrant en fonctions, 866, 889.

Fourras (Guillaume), 1487.

Foyssens, Foyssenx, 1451, 1452.

Foyssens (Jean de), 1452.

Fraicheville, Fréjeville, 1585.

Fraissac (sgrie), 1431.

Framenous, p. 272 note 1.

Francas (Jean), 1511.

France 8, 110, 134, 147, 176, 178, 195, 270, 320, 323, p. 48 note 1, 337, 393, 817, 1143, 1172, p. 251 note 5, 1605, 1717, 1789, 1808, 1890, 1977, 2204, p. 334 note 1, 2225, 2226, 2249, 2294.

France (Jeanne de), 2094 ; — Louis-Godefroy de, 2009.

Franche-Comté, 356.

Franchèze, 358.

François Ier, p. 193 note 3 ; — II, p. 333 note 1.

Franques (chap. des), 1511.

Franques (Raymond), 1884.

Fransoumas (sgrie), 2094.

Frausseilles, 275, 1370, 1442.

Fraysse (Jean), 291.

Frayssiner (Antoine), 2195 ; — Pierre, 2195.

Frayssines, Fraissines, 3, 98, 408.

Frayssinet (mas.), 1290.

Frayssinet (Jean), 382, 1459, 2308.

Frédefon (sgrie), 2096.

Fréjairolles, 408, 522, 629, 877, 1033 à 1039, 1355, 1539.

Fréjeville (chap.), 1587.

Fréjeville (Jean), 1026, 1468.

Fréjeville (Antoine de), 1587 ; — Hugues de, 625, 627, 629, 641, 1072, 2287 ; — Jean de, 434 à 436, 1587, 1619 : — Marthe de, 1527.

Fréjus, 1301.

Frères Mineurs, 619, 620, 879, 940, 964, 1064, 1110, 1189, 1194, 1195, 1718, 1792 à 1816, 2144 à 2146, 2193 à 2195, 2197, 2242.

Frères Mineurs du couvent de Sainte-Claire, 964, 2014.

Frères Mineurs de Saint-Germain de Réalmont, p. 195 note 1 ; 1795, 1817 à 1820.

Frères Prêcheurs, 5, 79, 619, 620, 964, 1064, 1110, 1147, 1177, 1195, 1492, 1714 à 1791, 1902, p. 287 note 1, 2123 à 2129, 2202, 2242, p. 342 note 2.

Fresplas, 1782.

Frézals (de), 297.

Frézouls (François), 2126, 2127.

Fribourg, 330.

Fricou (Jean), 1411.

Frotard (Hugo), p. 303 note 1.

Fruits décimaux enlevés : par les Huguenots, 629 ; — par les soldats de la Ligue, 1099, 1111.

Fuet (Jean), 1073.

Fuite : d'Alphonse II Del Bene, p. 40 note 1 ; — du chanoine César d'Yzarn, libéré de prison sous caution, 659.

Fumiers (chem. des), p. 339 note 5.

Fustayrette (La), 2029.

Fustayrette ou Bonne-Combe (La), 2206.

G

Gabriac, 189, 272, 1122 à 1125, 1520, 1521.

Gaches (Antoine), 1352.

Gaget (François), 1163, 1192.

Gailhard, 63 ; — Antoine, 405 ; — François, 78, 1123.

Gailhardy, 162 ; — Antoine, 186, 216, 409 ; — François, 106, 396, 402, 406, 407, 411, 531, 533, 536, 539, 542, p. 85 note 3, 640, 807, 992, 1004, 1005, 1251 ; — Guillaume, 1259 ; — Jean-Antoine, 413.

Gaillac, 45, 134, p. 19 note 1, 152, 261, 412, 421, 731, 799, 1237, 1245, pp. 183 note 2, 211 note 1, 1540 à 1543, 1602 à 1624, 1842, 1955, 1960, 2023, 2027, 2030, 2031, 2039, 2042, 2089, 2248.

Gaillardi (Marie de), 1763.

Gairard (Antoine), 1766.

Galant (Frère Dominique), 1225.

Galaub, Galaup (Antoine), 965, 1387 ; — Claude, 106.

Galaubi (Pierre), 1319.

Galaup (Jean), 1777.

Galaup (Anne de), 2056 ; — Antoine de, 2220 ; — Catherine de, 2210 ; — François de, 2220 ; — Françoise de, 2220 ; — Isaac de, 648 ; — Jean-Antoine de, 902, 2294 ; — Jean-Baptiste de, 320, 700, 702, 1078, 1469.

Galibern (Jean), 40, 392.

Galien (Joseph), 1768, 1769.

Galin (Alphonse), 2162 ; — Laurent, 42, 1208.

Galinarié (rue de la), 2164.

Galinart (Jean), 1909.

Galtier (Jean), 818.

Gante (Antoine), 148.

Gap, 1700.

Gardais (Bertrand), 252.

Gardés (manuscrit), p. 47 note 1.

Gardés (Antoine), 696, 1396, 1703 à 1706, 1974 ; — Bernard, 2053 ; — Claude, 958 ; — Etienne, 1711 ; — François, 1699 ; — Guillaume, 397, 864, 957 ; — Jean, 904, 2065 ; — Jean-Charles, 454 ; — Jean-François, 1781 ; — Jean-Jacques, 1575 ; — Pierre, 1711 ; — Salvi, 1212.

Gardés (Antoinette de), 2053 ; — Madeleine de, 2078, 2198.

Gardesi (Guillaume), 397.

Gardès-Teyssier (Etienne), 1486.

Gardouch (sgrie), 1973, 1978, 1994.

Gardouch (Marguerite de), 2000, 2002.

Gardouch de Bélesta (Marguerite de), 1995, 2003, 2004.

Garibaldi, 1457.

Garibert (Jean), 1525.

Garic (Joseph), 463.

Garnison : d'Albi, 32 ; — de la Berbié, 83, 87, 89, 95, 107, 125, 669 ; — d'Ambialet, 1274.

Garranet, 839, 840.

Garrevaques, 2311.

Garric (Jacques), 730.

Garric (Le), 408.

Garrigues (chap.), 463 ; — sgrie, 724.

Garrigues (François), 1394 ; — Jean, 2135, 2248, 2250 ; — Mathieu, 2251 ; — Pierre, 1445.

Garseval de Larroque (Marie de), 2232.

Garvauld (Gilbert), 1764, 1766.

Gasagnes (Michel), 1570.

Gasaignol (Anne-Thérèse), 330.

Gasanhes (Pierre), 1111.

Gasc (Bernard), 1500 ; — Pierre, 160, 184.

Gascogne, 804, 1737.

Gaspard (Jean), 2069.

Gasquet (Antoine), 1930 ; — Pierre, 619.

Gasquet (Elie de), 1738.

Gassiés (Jean), 492.

Gastalh, Gastailh (Antoine), 410 ; — Astorg, 115, 116, 162, 409, 509, 627, 642, 654, 1157, 1226 ; — Gaston, 158, 159, 165 ; — Guyon, 1256 ; — Jean, 1158.

Gaston, frère du roi, 760.

Gaubert (Jean), 1186 ; — Martiane, 1939.

Gaubil (Jean-François), 1615.

Gaujac (sgrie), 361, 373.

Gaujarenques, 880, p. 133 note 4.

Gau La Ferrandié (Anne-Elisabeth de), 2093, 2098, 2101 ; — Anne-Isabeau de, 2097, 2100.

Gaulejac (Astorge de), 1252.

Gaulène, 874, 885, 891, 1181.

Gaultier (Fr. Gaspard), 986 ; — George, 1867.

Gausbert (l'abbé), p. 248 note 2.

Gausserand (évêq. constit.), p. 58 note 4 ; — Antoine, 1278, 1990, 1993, 2222 ; — Arnauld, 76 ; — Joseph, 458 ; — Pierre, 2141 ; — Ramond, 1525.

Gausserand (Anne de), 2252.

Gauthier (Pierre), 277.

Gauzy, capitaine, 509, 1111.

Gayrailh (Isaac), 747, 752.

Gayral (Jean), 1485, 1486, 1742.

Gayrals (chap. des), 1484 à 1486.

Gayrard (Arnaud), 1624.

Gayrel, 1457.

Gazaignes (Armand), 1573.

Gazaignes (Marie-Christine de), 2082, 2083.

Gazanhes (Jean), 2138.

Gélas (Antoine-Marie), 1594.

Géli (Gaspard), 1264 ; — Jean, 2153.

Gélinot (Charlotte), 334.

Gendre (Jean), 1474.

Gênes, 1017.

Genève, 132, 330.

Génibrière (La), pp. 40 note 2, 209 note 1.

Génibrouse de Saint-Amans (Angélique de), 1961.

Génieys (Amans), 1404 ; — Antoine, 1365.

Genton (Jacques), 656, 659 ; — Robert, 1733.

Genton (de), p. 315 note 2 ; — François de, 2051 ; — Jacques de, 2092 ; — Jacquette de, 423 ; — Marie de, 2051 ; — Marie-Anne de, 2074, 2075.

Genton de Villefranche (Cécile-Henriette de), 2097, 2098 ; — Marie-Anne-Céleste de, 2100, 2101.

Geoffre (Guillaume), 1831.

George (Frère), 1880.

George (Mathieu de), 732, 733.

Gérante-Labruguière (Claude de), 1692.

Gérard II (évêq.), p. 277 note 1.

Gérard (Gaspard), 1460, 1891 à 1893, 1895 ; — Louis, 1167.

Gérieu (François), 872, 877, 887, 891, 908, 915, 948, 1271.

Gerlard (Guillaume), 1639, 1641, 1650, 1659.

Gerlas (Miquel), 998.

Germain (Jean), 766.

Gérolde (Mathieu), 1906.

Gévaudan, 2049.

Gibrondes, p. 349 note 1.

Gieusse (Antoine), 1544.

Gieusses (chap. des), 1544, 1786.

Gil (Jean-Jacques), 1761.

Gilabert (Antoinette), 2227 ; — Pierre, 1743.

Gilbert (Dézimas), 268.

Gilhode (Etienne), 446.

Ginestas, 1881.

Ginestel (Bernard), 44, 250, 256 ; — Daniel, 1054 ; — Guillaume, 44, 46, 53, 1657.

Ginestel (Guillaume de), 66, 256.

Ginestes (Les), 880, p. 133 note 4.

Ginestet, p. 348 note 1.

Ginestière (La), 783.

Ginestières, 198, 253.

Ginitals (Aux), 1540.

Ginolhac (Bonaventure de), 1813 ; — François de, 1198, 2063 ; — Germain de, 1813, 2063, 2212, 2217 ; — Isabeau de, 2063 ; — Jacques de 221, 2274 ; — Jeanne de, 2253.

Girard (Pierre), 58.

Giraud (Gilbert-François), cap., 366.

Gironde (fleuve), p. 251 note 6.

Giroussens, 275, 698, 856, 859, pp. 130 note 1, 131 note 1, 863, pp. 195 note 5, 209 note 1, 1409, 1410, 1463, 1577.

Gisbert (Joseph-Armand), 2105.

Gisclard, 2260 ; — Ambroise, le capitaine, 1349 ; — Charles, 2126.

Gladi (Joseph), 1533.

Glandèves, 1344, 2280.

Glandèves (Jacques de), 1676.

Glandèves-Castelet (Antoine de), p. 259 note 1.

Glises (Pierre-Jean), 919.

Glories (François), 1787.

Go (Le), 496, 1518.

Godalhsec (Le), 1095.

Golfech, 1421.

Golinhac, 78 ; — Anne de, 1959 ; — Cécile de, 1962 ; — Etienne de, 1500 ; — Guillaume de, 167 ; — Jacques de, 120 ; — Jean de, 1385, 1959.

Gombert (Martial), 1714.

Gondor (La), 408.

Gondourville, 586, p. 91 note 1 ; — Jean de, 582, 969, 970.

Gontier (chap.), 1540.

Gontier (George), 1865 ; — Michel, 1586 ; — Pierre, 1540 ; — Roger, 2011.

Gontier (Bernard de), 2294 ; — François de, 568.

Gonzebauld (Etienne), 607.

Gordon (Vincens de), 1728.

Gorsse (Agnès), 977, 2254, 2262 ; — Antoine, 2233 ; — Bernard, 160, 1494 ; — Claude, 469, 473 ; — François, 977, 1065, 1613, 1876, 1877, 1915, 2127, 2218 ; — François II, 1613 ; — Guillaume, 1218, 1219 ; — Ignace, 1860 ; — Jacques, 973, 974, 2251 ; — Jean, 614, 1421, 2201 ; — Jean-Antoine, 484 ; — Jean-Baptiste, 921, 1499 ; — Pierre, 723, 920, 1530, 2163 ; — Raymond-Antoine-Olivier, 1492, 2234 ; — Thomas, 1494, 2252.

Gorsse (François de), 2262.

Goudony (Jean), 120.

Gouffier de Boisy (Adrien), p. 2 note 4 ; — Emard, 5, 2203.

Goulles, 327.

Gourdièges (bar. de), 356.

Gourdon (vicom. de), 378.

Gourgaud (Jean), 1762.

Goutière (Jean), 882.

Gouts (comm.), 1679.

Gouverneur de l'évêché, 30.

Gouzin (Bérenguier), 2269.

Gouzon, 2248.

Gracieux (Antoine), 993.

Graissac, 2287.

Graissette (La), 1955.

Gramont (Antoine de), 2199.

Grand Chantier (rue de Paris), 147.

Grand Perray (sgr du), 267.

Grand-Prieuré de Toulouse, p. 250 note 3.

Grand Villon, 330.

Grands Pins en Brie, 190.

Granéjouls, 1523, 1999.

Granges (bar. de), 358.

Grangier (Jean), 859.

Granier (Michel), 1571.

Granier de Tarride (Joseph de), 2101.

Granval, 1523, 1798.

Gras (Pierre), 58.

Grasse, 2273 à 2278, p. 247 note 1.

Grasse de Montauron (Honoré de), 1697.

Grasseau (Pierre de), 2011.

Grasset (Pierre de), 987.

Grassy (Jean de), 148, 150.

Grate-Aureille, 2174.

Graulhet, pp. 39 note 5, 76 note 1, 509, 519, p. 104 note 1, 999, pp. 184 note 1, 191 note 1, 1371, pp. 249 note 2, 250 note 7, 1652, 1690, 1942, p. 304 note 1, 2284, 2311.

Grave, 1710.

Graves (Anne de), 567 ; — François de, 567.

Grax (Raymond), 1792.

Greffe de l'évêché, 1200.

Grefuelh, 1240.

Grenier (Jean), 338.

Grenoble (parl. de), 303.

Greulié (La), 1156.

Grèzes (Les), 1355, 2108, 2241.

Griffoulière, 1081.

Grimancourt (sgrie), 1513.
Grimaud (Pierre), 1546.
Grimauld (Bernard), 2014.
Groc, 1507.
Guauld (Christoffle de), 806.
Guédon (Claude), 2249.
Gueirard (Jean), p. 216 note 1.
Guéret, 1894.
Guérin (François), 995; — Gaspard, 1237, 1453; — Pierre, 927, 1051; — Raymond, 2226.
Guérin (Marie de), 2001; — Mathieu de, 2001.
Guérin de Lapeyrouse, 2106; — Henri, 475, 479, 731.
Guerrier (Sicard de), 145.
Guibernardi (Antoine), tapissier, 2171.
Guibert (Jean), 1336.
Guiche (Claude de La), 1616, p. 243 note 3.
Guiddal, 50, 272, p. 93 note 1, 608, 626, p. 204 note 1.
Guidol (Jean de), 92; — Julio César de, 92.
Guilhem (Claude), 1800.
Guilhermin (Guillaume de), 1277.
Guillaume, évêq., p. 257 note 3.
Guillaume David (chap.), 1576.
Guillaume de Rouffiac, 1601.
Guilhoteau (François), 1249.
Guillemot (Jean-Raymond), 1147, 1786, 1787, 2125.
Guillerm (Jean), 966, 967.
Guillot (Jean), 622, 1279, 1280.
Guilloteau (chap.), 1453.
Guilloteau (François), 718; — Gaspard, 1453.
Guion de Passer (chap.), 1559.
Guiraud (Jacques), 1126.
Guirbailh, Guirbal (François de), 631, 632, 741.
Guiry (card. de), 134, p. 19 note 1, 154.
Guiscard, p. 257 note 3.
Guises (Jean-Pierre), 1507.
Guitalens, 1699, 1702, p. 259 note 3, 1705, 1707, 1708, 1710, 1711, 1713, 2307.
Guitard (Antoine), 355; — Pierre, 1759.
Guittar (Jean), 1932.
Guor (Charles), 1292.
Guy (Antoine), 975.
Guy de Berbiguier (chap.), 1584.
Guyenne, 1890.
Guyonnet (François), 1814, 1815.
Guyot, 790; — Jean-Pierre, 478, 489, 961; — Pierre, 853.
Guysoti (Julio), 73.

H

Hamiliers, Hammilliers. Voir Hautvilliers.
Hape (rue de Paris), 55.
Hardy (Jean), 1388.
Haugest (Claude de), 1414.
Haultamar, Haultemar, Autamar (François de), capitaine de la Berbie, 89, 95, 125, 649, 669, 671.
Hautecombe (abb. de Notre-Dame de), 130, 132, 134, 135, 142, 143.
Haut-Languedoc, 20, 41.
Haute-Loire, pp. 47 note 2, 124 note 3.
Hautvillers, Hautvilliers (abb.), 170, 183, 201, 237, 242.
Hebdomades de l'ancienne fondation, 762, 765, 768, 770, 771.
Hebrailh (Françoise d'), 1738.
Hébrailh de Dalou (Antoine-Scipion d'), 717.
Hébrard (l'abbé Pierre), 1044; — Jeanne, 2232; — Thomas, 2193, 2194.
Hébrard (d'), 698; — Anne d', 1956.
Héliot (Marie), 1977.
Hémard (Charles de), 2204.
Henault (Gaspard), p. 268 note 1.
Henri III, 99, p. 12 note 1; — Henri IV, pp. 12 note 1, 33 note 2, 341 note 1.

Hérault (dép.), pp. 181 note 1, 187 note 2.

Hérémo (Antoine), 1014.

Héritiers d'Alphonse Ier Del Bene, 248.

Herme (Amans), 2290.

Histoire de la Vierge en tapisserie de Filetin, 2171.

Holms, 71, 408.

Hôpital (L'), p. 257 note 3.

Hôpital : général, 1762 ; — Saint-Antoine d'Albi, p. 317 note 1, 2199, p. 333 note 1 ; — Saint-Jacques d'Albi, 507, 627, 858, 1492, p. 261 note 5, 1738, 1753, 1760, 2199 à 2234, pp. 317 note 1, 333 note 2. — Saint-Jacques de Clarieux ou de Viacave, 2248, p. 341 note 2 ; — Saint-Jacques de Lescure, 2237 à 2241 ; — Saint-Martial d'Albi, p. 317 note 1, 2235, 2236, p. 339 note 1 ; — de la Maladrerie de la Magdalène, 2238.

Hôpitaux, 2199 à 2241.

Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 614, 717, 1312, 1639 à 1713.

Hôtel-Dieu ou hôpital général, 2111 à 2115.

Hourde, Ourde, Orde (Jean), peintre, 945, p. 141 note 1, 1125, p. 166 note 3, 2151, 2169.

Huber, Hubert (Barthélemy d'), 470 ; — Louis, 331.

Huboy (Gilles), 54.

Huc (chap. des), 1525.

Huc (George), 1371.

Hugonnet (George), sculpteur, 188, 941, p. 140 note 2, 1006, 1701, 2151 ; — Pierre, 1701.

Hugues de Rupe (chap.), 1574.

Hulmières (Bourguine d'), 870.

Hur (Jean), 2199.

Hurault de Cheverny (Anne), 287.

Hurlot (Antoine), 1764.

Hurtemate (Thomas), 213.

I

Icher (François), 318.

Ichier (Angélique-Claire), 1215 ; — Bernard, 799, 1245 ; — Etienne, 1473 ; — Etienne-Guillaume, 1245 ; — François, 1980 ; — Jean, 315, 316 ; — Jean-Baptiste-Bernard, 1245 ; — Jean-Philippe, 1245 ; — Jeanne, 1526 ; — Louis-Guillaume, 1245.

Ichière (chap.), 770.

Imbaut (Antoine), 1915.

Imbert (Claude), fondeur de cloches, 951 ; — Guillaume, 456.

Imbert du Bosc (Bernard d'), 451, 452, 724 ; — Charles-Victor d', 724.

Immaculée-Conception (conf.), 2163.

Imposition par le roi sur le clergé, 397.

Incursion et vexations par les troupes huguenotes à Convers, 1360.

Indre (dép.), p. 185 note 2.

Injures d'un chanoine de Sainte-Cécile contre un de ses confrères, 582.

Innocents (Bernard des), 832, 836, 837, 1913.

Installation des Capucins à Albi, p. 283 note 2.

Institut de l'Enfance, p 143 note 1.

Interdiction de lever les récoltes avant le paiement de la dîme, 447.

Invasion de Cestayrols, 1890.

Irail (Armand), 723, 903.

Isarn. Voir Ysarn, Yzarn.

Isarn (Jean), 341.

Isembourg (comtesse d'), p. 312 note 1.

Issaly (Jean), 1423.

Issoire, 1041.

Italie, 73.

Itier, 1040.

Itzac, 275, 705, 874.

J

Jacme (François), 1208.
Jacobins. Voir Frères Prêcheurs.
Jacques (Frère), 1871.
Jacquin (Pierre), 2298.
Jadot (Jean), 1756.
Jalabert (Jean-Baptiste), 1148.
Jalguet (Antoine), 2220.
Jalras (Jean), 1175, 1177, 2244, 2246 ; — Pierrette, 1172.
Jamme (Pierre), 1704.
Janin (chap. des de), 1521.
Janin (Etienne-Jean-Louis de), 1521 ; — Isabeau de, 2297 ; — Pierre-François de, 1520, 1521.
Janton (Pierre), 1702.
Jaoul (Jean-Louis), 570.
Jarlan (Antoine), 946.
Jarlard, p. 339 note 5.
Jarton (le Père), 1784.
Jausou, 1142.
Jean XXII, p. 346 note 2.
Jean (Claude), 1501 ; — Pierre, 982, 1141.
Jean (de), 827, 849 ; — Blaise de, 2292 ; — Cécile de, 2194.
Jean Calmels (chap.), 1568.
Jean Delmas (chap.), 1556, 1557.
Jean de St-Project (Hélène de), 1739.
Jean Matha (chap.), 1578.
Jean-Privat (Noël), 728, 729.
Jean-Pujol (chap.), 1598.
Jean-Raynaud (chap.), p. 230 note 1.
Jeansou (Marie-Anne-Céleste), 2109.
Jean-Sudre (chap.), 1555.
Jélade (Thomas), 2102.
Jenton, 850 ; — Simon, 226.
Jenton (Jean-Antoine de), 1984 ; — Marie de, 1984.
Jésuites. Voir Compagnie de Jésus.
Jésus-Maria (Albert de), 1833 ; — Géraud de, 1844, 1867.
Joly (Chérubin), 1809, 1811 ; — François, 1761 ; — Jean, fondeur de cloches, 951.
Joncelles, Juncelles (abb.), 574, 2316.
Jonchères (Françoise - Marguerite de), 2048, 2063, 2065 à 2067.
Jonquet (George), 831, 833, 841, 842.
Jonquières, p. 349 note 1.
Jordan (Antoine de), 1942 ; — Marguerite de, 1942.
Jouéry. Voir Juéry.
Jougla (Paul-Tristan de), 1121.
Jouissance de chapelle à Gabriac, 1124.
Joullié (Jean), 2148.
Joult (sgrie), 345.
Jouquaviel (Marianne de), 2002.
Jouqueviel, 455.
Jourde (Pierre), 1086.
Jourdia (Etienne), 1165.
Journés (Claude), 1975.
Joyeuse (duc de), 91, 95, 107, 649, 656, 1401 ; — maréchal de, 119.
Juéry ou de Nupces (chap.), 1503 à 1505.
Juéry (Jean), 985.
Jugement universel des âmes, tableau à Saint-Salvi, 945.
Julia (Guillaume), 82.
Julien (Antoine), 1480 ; — Jean, 78, 108 ; — Jean-Joseph, 1918 ; — Pierre, 151, 879 ; — Vincens, 1480.
Julien (Marie de), 1304.
Jussens, p. 209 note 1.
Justice en paréage de la juridiction de Labessière-Candeil, 1629.

L

Labadié, 14.

Labaise (Rose de), 2007.

Laballe (de), not. de Paris, 345.

Labarthe, La Barthe, 452, 1971.

Labarthe-Bleys, pp. 70 note 1, 90 note 1.

La Barthié (sgrie), 1997.

Labastide, 401.

Labastide-Dénat, ou Dupuy ou Episcopale, 3, p. 2 note 2, 204, 408, 436, 526, 549, 557, 558, 561, 563, 572, 626, 694, 1285, 1287, 1355, 1545, 1586, 1839.

Labastide-Gabausse, 295, 1736, 1771.

Labastide-Montfort ou Labastide-de-Lévis, 390, 530, 537, 540, 560, 986, 1017 à 1025, p. 153 note 4, 1234, 1303, 1544, 1618, 1928.

Labat (Sébastien de), 1795.

Labessière (sgrie), 2002, 2007.

Labessière-Candeil, 997 à 1000, 1076, 1236, 1308, 1546, p. 247 note 3, 1625 à 1638, 1807, 1991.

Labessière de Labouissonnade (sieur de), 1344.

Labessonié (bar. de), 352, 354.

La Blanquié, 1953, p. 295 note 1.

La Borie de Lasvals, 1567.

Laboulbène, pp. 85 note 2, 350 note 1.

Laboutarié, 1223, pp. 180 note 7, 304 note 1.

Labre (Christophe), 325, 326.

Labruguière (sgr. de), 2309.

Labruguière de Carlus, 384, 1953.

Labrune (Guiraud), 1312.

Labut (Hyacinthe), 1745.

Lac (Antoine), 409, 1166, 1335.

Lacalm (Marie de), 931.

La Calmette (Thérèse de), 1987 à 1990, 1995.

Lacapelle, 273, 351.

Lacapelle-Montmiral (archip.), 294, 297, 299.

Lacapelle-Padiès, 1482.

Lacapelle [Puycelsi], 1120.

Lacapelle-Ségalar, 1040, 1639, 1644, 1649, 1657, 1669, 1673, 1678, 1686, 1687.

Lacase (Louis), 2299.

La Case-Dieu (abb.), 824.

La Cassagne (François), 701; Pierre, 923.

Lacaune, 667.

Lacaze, p. 250 note 8, 1685.

Laeger (abbé de), pp. 211 note 1, 213 note 1, 214 note 2, 216 note 1, 217 note 1, 222 note 5, 224 note 2, 227 note 1, 230 note 1, 234 note 1, 236 note 2.

La Chaise-Dieu (abb.), 321, p. 124 note 3.

La Chapelle-d'Angilion, p. 195 note 3.

Lachapelle, La Capelle-Livron, 1665, 1668, p. 254 notes 4 et 7.

La Combe, 1570, 1623.

Lacombe (Barthélemy), 471; — Dominique, 1745, 1747 à 1750; — Jean-Jacques, 731; — Jean-Pierre, 1786.

Lacombe (Jean de), 101, 102, 104, 130, 143.

Lacoste (Pierre de), 1478; — Siméon de, 1620.

Lacourt (Pierre), 746.

La Courtade, 1432, 1435, 1436.

Lacroisille, 532.

La Croix (Guillaume de), 1663; — Michel de, 1407.

La Croix de Candilhargues (de), 364; — Roch-Lambert de, 372.

La Croix de Castries (Armand-Pierre de), 338, 340, 341, 344 à 354, 356 à 377, 457 à 461, 494, 571, 778, 808, 809, 811, 854, 1094, 1151, 1220, 1320, 1615, 1638, 2233, 2255; — Armand de, 354; — Armand-François de, 346, 356, 362, 366, 373, 375, 377; — Charles-Eugène-Gabriel de, 356, 362, 366; — Elisabeth de, 343, 345; — Françoise de, 345; — Joseph-François de, 345, 356; — Louis-Augustin de, 356, 362; — Marie-Elisabeth, 350.

La Croix de Mérargues et Maizargues (Jean de), 361, 373, 521.

Lacrose (Guillaume), 1406.

Lacrousille, p. 63 note 4.

Ladevèze (Henri), 1760.

Ladin, 272 et p. 38 note 7.

Ladrèche, 405, 1303.

Lafage (Claude de), 999, 2311.

Lafargue, 727.

Lafargue (Bertrand), 916.

Laffon (Géraud), 2181.

Lafon, 303 ; — Maffre, 1401.

Lafont (Michel), 221.

Lafont (Bernard de), 2279 ; — Catherine de, 1825, 2268 ; — George de, 1515 ; — Henri de, 1182, 1183 ; — Juliette, 2273, 2275 à 2279 ; — Louise de, 1938.

Lafurière (Dom Jérôme), 332.

La Garde (sgrie), 1763.

Lagarde (Pierre), 777.

Lagardeviaur, 44, 46, 52, 53, 66, 199, 227, 249 à 252, 256, 323, 355, 439, 1054, 1242, 1304, 1657.

Lagardie, 1486, 1892.

Lagarrigue (Guillaume), 1615.

Lagauterie (sgrie), 378.

Lagnes Junius (Isabeau de), 2038 ; — Joseph de, 2038 ; — Valentin de, 2038.

La Gorrée, La Gourrée, Lagorrée (Antoine de), 1257 ; — Jean de, 1372 ; — Jean-Antoine de, 1263 ; — Jean-Baptiste de, 1258.

La Grange de Bernac, 2320.

La Grange de la Cavalerie-lès-Pamiers, 1680.

La Grange de Laval, 1660.

La Grange de Notre-Dame de Nogarède, 1680.

Lagrave, 3, 459, 1426 à 1437, 2058, 2100.

Lagrave (hôp. de), 355.

Lagrave (Jean), 2194.

Lagrave (Marie-Angélique de), 1980, 2048 à 2050, 2071 à 2077.

Lagrèse (Antoine), 1909 ; — Barthélemy, 1909 ; — Jean, 1909 ; — Pierre, 1909.

Lagrèze, 957.

Lagrèze (François-Guillaume), 1492.

Laguépie, pp. 15 note 3, 39 note 13.

Laguié (Marguerite-Amélie de), 2096 à 2098, 2100.

La Guimarié, Laguimerie (sgrie), 297, 1531, 1558, 1970.

La Guitarié, 1925.

La Haye (Louis de), 150.

Lalande (Bernard), 1384 ; — Louis, 1383.

Lalande (Bernard de), 1595.

La Martinière (Jacques de), 807.

Lambinet (Nicolas), 1460.

La Milharié, Lamillarié, 408, pp. 74 note 1, 132 note 2, 150 note 1, 200 note 1, 1547, 1548, p. 278 note 1, 1847, 1856, 1926.

Lamiralh (Philippe), 1414.

Lamonie de Lamunière (Jacques de), 348.

Lamothe, La Mothe (Antoine-Pierre), 1361 ; — Jean, 1904, 1905.

La Motte (sgrie), 870.

Lamotte (Jean), 681.

La Motte (Gaspard de), 1662, p. 253 note 2, 1663.

Lamy (Antoine de), 752 ; — Jean de, 429, 1370 ; — Maffre de, 635, 637, p. 102 note 1, 1080, 1083 ; — Maffre II de, 654.

Landes de St-Palais (Joseph de), 1763.

Landésy (Géraud), 1350.

Landigarié, 2264.

Landin. Voir Ladin.

Landrine, 2118.

Langasque (Jean), 1679, p. 256 note 1.

Langres, 1605, 1800.

Languedoc, 103, 138, 139, 294, 335, 343, 346, 350, 356, 1207, 1401, 1890, 2096.

La Palle, 2187.

Lapanouse (Aldibert de), 985 ; — Guyon de, 985 ; — Guyon II de, 985 ; — Jeanne-Marie de, 2257 ; — Vital de, 1094.

Lapause (Joseph), 1789.

Lapeyrouse (chap.), 1585.

La Pierre (Aymeri de), 1646 à 1649, 1651 à 1658, 1660 à 1662, 1664, p. 254 note 2.

Laporte (Antoine), 907.

Laporte (Louis de), 1718 ; — Pierre de, évêq., 600, 607, p. 95 note 1, 700, 706.

Laprade (sgrie), 1518.

Laprune (sieurs de), 767 ; — François de, 1251, 1971 ; — Marie-Éléonore de, 1971.

La Prune-Monbrun (Emmanuel-Marie de), 2109.

La Raffinié (Marie-Augustine de), 2082, 2085 à 2087.

Largteau (Antoine), 1808.

Laribet (François de), 1817, 1818.

Larivière (Antoine de), p. 333 note 1.

Larmés, p. 291 note 3, 1967, 1992.

La Roche (Marie-Antoinette de), 2048.

Larochefoucault (dame de), 379 ; — Dominique de, 462, 1237.

Larochelambert (Jean de), 1513.

Laroque (Guillaume), 1495, 1574.

Laroque (Arnaud de), 1 ; — George de, 1399.

Laroquebouillac (Catherine de), 1956 ; — Flotard de, 280, 281, 431, 432, p. 67 note 1, 553, 556, 582 à 586, 590, 591, p. 91 note 1, 592, 690, 697, 755, 1001, 1084, 1119, 1438, 1462, 1463, 1498, 1528, 1542, 1579, 1618 ; — Flotard II de, 586, 692 ; — François de, 586, 1956 ; — Françoise de, 1965 ; — Françoise-Guyonne de, 1531 ; — George de, 297, 441, 1558 ; — Jean de, 441, 821, 1089, 1090.

Laroque-de-Puycelsi, 482.

La Roze (Antoine), 744, 1058, 1066.

Larrans (chap.), 1539.

Larroque, 509.

Larroque (François), 1591 ; — Jean, 1062 ; — Jean-Baptiste, 1147 ; — Jeanne-Marie, 1991 ; — Mathieu, 2088 ; — Valentin, 1591.

Lartigues (André de), 1814.

La Saigne (mon.), 1334.

La Salvetat, 1986.

La Sanhe, 2166.

La Sauzière, 1171.

La Sauzière-Saint-Jean, p. 166 note 1.

Lasbordes, 1767, 1770.

Lascams, 1479.

La Selve (comm.), p. 253 note 3, 1663, 1692.

Lasgraïsses, 967, 999, 1056, 1076, 1305 à 1308, 1432, 1435, 1436, p. 208 note 4, 1889.

Las Hutes, 957.

Las Moles, 1730.

Lasserre (Marie), 2106, 2110.

La Tappie (Laurens), 1232.

La Tour (André-Philippe de), 681.

Latreille et Treilhe (Folcran), 632, 640, 799.

La Trelhe (Marie-Antoinette de), 2065.

Laugier (Michel), 748.

Launay (sgrie), 313, 314.

Lauraguais, 202, 270, 282, p. 251 note 4, 2309.

Laurel (sgrie), 351.

Laurenci (Jean), 1746.

Laurencine (Marie), 225, 2016 à 2019.

Laurency (Anne de), 1982 à 1984, 1986, 1987, 1990, 2044.

Laurens (Jacques), 2125 ; — Jean, 1729 ; — Pierre, 2313.

Laurens (Anne de), 1959.

Laures (Antoine), 26.

Laurois (abb.). Voir Loroy.

Lauthier (Charles), 427, 1948, 2211 ; — Guillaume, 2122 ; — Pierre, 276, 552 à 556, 1048, 1113, 1288.

Lautrec, 531, 538, 546, 568, 616, p. 159 note 5, 1640, 1649, 1652, 1659, 1683, 1704, 1748, pp. 276 note 1, 314 note 1, 349 note 2.

Lautrec (comt. et vicom. de), 343, 346, 350, 352, 354, 357, 360, 1890, 2300, p. 352 note 1.

Lautrec (Antoinette de), 2303 ; — Bertrand de, 1134 ; — Catherine de, 2316 ; — François de, 382, 1011, 2303 ; — Jacques de, 382, 574, 1122, 1616, 2303, 2316 ; — Marie de, 1890 ; — Yrlande, 2303.

Lautrecois, p. 349 note 1.

Lauzon (Jean), 2267.

Lavabre (Jacques), 667.

Laval (Antoinette de), 1541 ; — Barthélemy de, 728, 729 ; — Marianne-Françoise de, 2085 à 2087.

Lavalette (sgrie), 863.

La Valette de Cornusson (François de), 152, 224.

Lavaud, 358.

Lavaur, p. 48 note 1, 382, 429, 431, 472, 556, 932, 1822, 1979, 2076, 2304, 2305, 2308, 2309, 2314.

Lavedan (Antoine de), 190 ; — Françoise de, 1980 ; — Françoise-Isabeau de, 2073, 2076, 2077, 2083 ; — Jean de, 301, 1626, 1634 ; — Olivier de, 904 ; — Ysabeau de, 2055.

La Vène, 1937, 1944, 1948.

Lavid, Lavit, 1964, 1989.

Lavie (Antoine), 1812.

Laville (Guillaume), 879 ; — Hyacinthe, 1754, 1756, 1758, 1759, 1761.

Lavinhac, 1525.

Lavit (Jean de), 762, 765, 1013, 1534, 1539, 1566, 1582, 1590.

La Voulte (Antoine de), 2288.

Laye, l'Haye (Gabriel de), 9, p. 3 note 3, 15, 21, 217, 387, 527, 607, 1309, 1339.

Layrolle, 223.

Léberon (Charles-Jacques de), 2317 à 2319.

Le Blanc, p. 79 note 1 ; — Antoine, 2273, 2275, 2276, 2279, 2285, 2286 ; — George, 2277 ; — Guillaume Ier, p. 347 note 1 ; — Guillaume II, 2273, p. 347 note 1, 2274 à 2279, 2285 ; — Julienne, 2279 ; — Pierre, 860, 2276 à 2278.

Leblanc (Anne de), 2120.

Lebrun (Antoine), 174, 1174 ; — François, 243 ; — Gabrielle, 2051 ; Gérauld, 272 ; — Jean, 93 ; — Louis, 1741 ; — Marguerite, 1813 ; — Nicolas, 429, 683, 1390.

Lebrun (Anastasie de), 2070 ; — Françoise de, 2070 ; — Louis de, 2070, 2210 ; — Marie de, 2073 ; — Marguerite de, 2063.

Le Caron (Charles), 174, 674, 688, 2058 ; — François, 1577 ; — Jean, 1009, 2052.

Leclerc de La Ronde (Louis-François), 2107.

Le Devès, 408.

Le Doulx (Claude), 897, 1235 ; — George, 868, 888, 971, 999, 1000, 1307, 1308, 1628.

Le Dren de Sablons (Côme-Damien), 331 ; — Jacques, 331.

Légats du Saint-Siège, 8.

Léger (Françoise de), 2037 ; — Guillaume de, 2037.

Legoux de La Berchère, 324, p. 313 note 1.

Legras (Nicolas), 1231.

Legs : au chapitre de Saint-Salvi de 10,000 liv., 891, 948 ; de chapes, 925 ; — au couv. de Sainte-Claire par Julien Del Bene, 225 ; — au couv. de Fargues de 1,500 liv., 1958 ; — à l'hôp. de Saint-Jacques de 10,000 liv., 2211 ; — aux Pénitents-Noirs d'ornements et objets du culte, 2181 ; — au Tiers-Ordre de Saint-François de tableaux, 2197.

Léjos, 1598.

Le Maine, p. 159 note 3.

Lemaistre (Toussaint), 366.

Le Manhaud (Jean), 147.

Le Mans, 331.

Lemarchand (Marie), 331.

Lemosy (Jean-Philippe), 780 ; — Suzanne-Eléonore, 2109.

Lenchon (chap.), 1454.

Lenchon (Nicolas), 1454.

Lencou (Marguerite), 1190.

Lendron, dit Longueville (Nicolas), 353.

Lengard (Elie), 1559.

Lenin, 880.

Lentenas (François), 2196.

Léocols (Jean de), 1341.

Léon X, 1319, p. 193 note 3.

Le Puy en Velay, p. 51 note 1, 358.

Lereau (Antoine), 2117.

Lescluze, 2297.

Lescout, p. 354 note 3.

Lescure, 30, 61, p. 18 note 1, 224, 414, p. 62 notes 1 et 7, p. 63 note 6, 656, 690, pp. 107 note 1, 131 note 2, 864, 1127, pp. 174 note 2, 175 note 1, 1187, 1216 à 1221, p. 180 note 1, 1252 à 1263, p. 186 note 2, 1297 à 1303, p. 190 note 1, 1355, 1372 à 1382, 1502, p. 220 note 3, 1518, p. 225 note 3, 1549 à 1558, 1601, 1607, 1661, 1716, 1792, 1907, 1935, 1938, 1939, 1968, 2010, p. 291 note 4, 2056, 2237 à 2241.

Lescure (Alphonse de), 697, 698, 1409, 1463, 1518, 1577, 1712 ; — Anne-Marie de, 351 ; — François de, 30, 1661 ; — Jean de, 1716 ; — Jean-François de, 718 ; — Jeanne-Françoise de, 2092.

Leseq, 294.

Le Sequestre, 1293 à 1296, p. 189 note 1.

Lespian (Jean), 572, 573.

Lespinas, 1310.

Lespinasse, 272.

Lespinasse (bar. de), 249, 252.

Lestang (Antoine de), 624, 630.

Les Ysaulx (capitaine), 1360.

Le Travet, 1073, 1074.

Lettre de change sur : Alphonse Ier Del Bene, 149 ; — Julien Del Bene, 145, 148 ; — Alphonse et Julien Del Bene, 150.

Lettres du maréchal de Joyeuse aux rentiers de l'évêché, 119.

Leucaria (Jean), 4.

Leude du sel à Albi, 124.

Levasseur (Jean), 607.

Levée de 1,000 hommes de pied, 2316.

Lévy (sgrie), 358.

Lévy (duc de), 356, 358 ; — duch. de, 358.

Lévy (Agnès de), 369 ; — Béatrix de, 1748, 1750 ; — Charles de, 366 ; — Charles-François de, 362 ; — Eugène de, 356 ; — François-Philippe-Eléazar de, 362 ; — Marianne de, 362 ; — Marie-Françoise de, 356.

Lexure (Jean-François de), 609.

Lézignac, p. 249 note 2.

Libelles contre le régent des écoles de Gaillac, 2272.

Lices d'Albi, p. 261 note 5.

Ligue (la), pp. 12 note 1, 102 note 2.

Limoges, 1796, 1894, 2037.

Limousin (rég. de), 353.

Limoux, 1172, 1772.

Lincarque, 79, 980.

Linières (Joseph), 2135.

Lion (François de), 1876.

Liranh (mas.), 1715.

Lisle d'Albigeois, 9, 64, pp. 36 note 6, 39 note 3, 489, pp. 75 note 1, 160 note 1, 1309, 1310, pp. 192 notes 1, 2 et 6, 199 note 1, 202 note 1, 211 note 1, 1559, pp. 243 note 2, 256 note 2, 317 note 1, 2116, 2117.

Lisle-de-France, 1760.

Lisle-en-Jourdain (commanderie), 1546.

Livers, 1717.

Livers-Cazelles, 31, pp. 6 note 1, 39 note 12.

Livron (Grimals de), p. 254 note 4.

Lobati (François), 1020 à 1022.

Lobier (Madeleine de), 1927.

Lobière (Gilles), 831, 837.

Loirac (Jean), 718.

Lolive (sgrie), 2277.

Lomanhe (Gilles de), 1602, p. 241 note 2.

Lombard (Gabriel), 120.

Lombart (Françoise de), 2042.

Lombers, 500, pp. 79 note 3, 83 note 1, 702, p. 117 note 1, 874, p. 132 note 1, 1230 à 1233, p. 198 note 1, 1362 à 1366, p. 199 note 2, 1408, 1446, 1560 à 1563, 1652, 1666, p. 250 note 6, 1771, 1782, 1927, 2113, 2301.

Lombers-le-Vieux, 1927.

Lombez, 804.

Londres (marq. de), 351.

Longagne (La), 62, p. 312 note 1.

Longueville (couv. de), 1610.

Loroy, Lorroy (abb.), 1330, p. 195 note 3.

Lorraine, 951.

Lorraine (Charles de), archev. de Reims, 8, — Jean de, card., 6, 8, 10, p. 3 note 2, 10, 11, 153, 162, 384, 386, 527, 1339, 1616 ; — Louis de, card. de Guise, p. 4 note 2, 18, 19, 21, 217, 389, 607, 622, 1231, 1280.

Loubat (François), 1456.

Loubens de Verdalle (Hugues de), 1668, p. 254 note 7.

Loubers, 3, 275.

Loubers (Jean-François), 461.

Loubers (Jean-Baptiste de), 2046.

Loubières (Jean-François), 2256.

Lou Castela (cap.), 1355.

Lougeas (Louis de), 2199.

Louis XI, p. 297 note 2 ; — XII, p. 297 note 2 ; — XIII, 1898 ; — XIV, pp. 237 note 1, 317 note 1, 336 note 1 ; — XVI, 1789.

Louise (quartier de la), 1960.

Lou Lion, 1457.

Loulm (Béranger de), 2039, 2043 ; — Louis de, 1622, 1754, 2043, 2219.

Lou pasiment à Sainte-Cécile, 737.

Loupiac, p. 196 note 2, 1961, p. 296 note 2.

Loupiac (Philippe de), 1518 ; — Renée de, 1990.
Loutar, 272, p. 38 note 5.
Louvois (marq. de), 2248, 2251.
Loyan (Guido), 736 ; — Mathurin, 736.
Luc (Antoine du), 1715.
Lucques (Bernard), 1355 ; — Géraud, 1844 ; — Pierre, 1675.
Lude (comt. du), 287 ; — douairière du, 287 ; — duc de, 320.
Lugan (Antoinette), 427 ; — Pierre, 1752.
Lunaguet, 2, 1570.
Luqua ou la Teysseyrié, 1926.
Luquisse (Pierre de), 1605.
Lustrac (Gabriel de), 870.
Luthet (le P. Jean-Pierre), 492, 493.
Luthier (Catherine), 2253.
Lyon, 129, 145, 148, 728, 795, 1396.
Lyon (Jean de), 1445.
Lyonnais, 1890.

M

Mabilène ou La Veyrière, 1636.
Mablat (George), 738.
Macary (Hélène), 1146.
Machault, Mauchault, 822, 823.
Mâconnais, 369.
Madame, sœur du roi, 150.
Madeleine (chap.), 1541.
Madeleine : d'Albi (La), 1510, p. 339 note 1. Voir Marie-Madeleine ; — du Pont-de-Cirou, 1015.
Maderne, 1508.
Madières (Jean), 406.
Madron, p. 261 note 2.
Madron (Guillaumette de), 2221 ; — Joseph de, 1713, p. 261 note 2.
Maffre (Antoine), 428, 752, 1197.
Mage (Jean), 611.
Magnen (Antoine), 2277.
Magrin, 1217 à 1221, 1507, 2252, 2308.
Maignial, 1982, 1983.
Maignier, 1801.
Mailhan de Soulage de Thoulet (Jean de), 2079.
Mailhoc, 71, 408, 709, 874, 1055, 1056, 1105, 1118, 1564 à 1567, 1588, 1589, 1723, 1744, 1771, 1782, 1858, p. 295 note 1, 2096, 2142, 2264.
Mailhol (Catherine de), 2032, 2043.
Maillane, p. 312 note 2.
Maillard (Antoine), 455 ; — Bernard, 1348, 1349, 1441 ; — Jean, 1489.
Maillard, Mailhard (Françoise de), 2045 ; — Jeanne de, 2029.
Mailletard (sgrie), 1418.
Maillorques (Blaise de), p. 214 note 2.
Maison sur le pont d'Albi, 1178.
Maître de chapelle à Saint-Salvi, 943, 2160.
Maître de musique à Saint-Salvi, 937.
Maître verrier, 1054.
Maîtrise (la), 797 à 804.
Majesté Catholique la Reine, seconde douairière d'Espagne (Sa), 2046.
Malacalm (Antoine), 1187, 1938 ; — Marguerite, 1933.
Maladreries de : Saint-Jean, 620, 2224, 2244 à 2247, p. 340 note 1 ; — Saint-Martin, 620, 771, 2228, 2251 ; — Sainte-Madeleine de Lescure, 2252.
Malaprade (Pierre), 1268.
Malaterre (Pierre), 2162.
Malaterre (Sylvie de), 954.
Malause (marq. de), 2159.
Malaussen, 1871.
Malavaysse (Pierre), 472, 789, 790.
Malet (Jean-Pierre), 1076.
Maleti (Jean-Baptiste), 800.
Malfettes (Jean), 978, 1047, 1048.
Malhol (Jean), 1600.
Malidor (sgrie), 295, 302, 710, 1042, 1078, 1310, 1418. Voir Pasquier (Pierre de).
Malié (Jean), 906.
Maliès (George), 1580, 1581 ; — Gilbert, 1485 ; — Louis, 33, 34.
Malphettes (Boni), 28.
Malte, 1661, 1665, 1675, 1676, p. 256 note 1, 1684.

Malvési (La), cloche de Saint-Salvi, 946, 951.

Malvoisin (Vital de), p. 141 note 3.

Manavit (Jean), 943 ; — Pierre, 1827 ; — Ramond, 2160.

Mandegot (chap.), 1455.

Mandoul (sgrie), 2009.

Manelphe (Arnaud), 1597 ; — Jean, 1599 ; — Louis, 689.

Mangot (Suzanne), 1955.

Mangot (Marie-Suzanne ou Anne de), 2056, 2061.

Manhand, Magnan ou Maignan de Montagut (Jean de), 1650, p. 251 note 6.

Maniag (Siméon), 2320.

Mans (dioc. du), 313.

Mantes (abb.), 141, p. 20 note 2.

Maran (Isabeau de), 323.

Maratnech (Orat. de), 532

Marcel, 694, 697, 818, 1409, 1463, 1518, 1577, 1716.

Marcelhan, 1878.

Marcilhac, 1506.

Marcilhac (chap.), 1506.

Marcilhac (Guyot de), p. 250 note 4 ; — Jacquette de, 1798

Marcorand (Madeleine de), 2047.

Marcou (Sébastien), 1910.

Mardebasses, 1483.

Marge (Jean), 1324.

Maria (le P. Gabriel), 1969.

Mariage de : Barthélemy Del Bene avec Catherine Del Bene, 155 ; — Armand-François de Castries avec Dlle de Chalmazel, 375 ; Louis-Pierre de Durand et de Bonne avec Marie-Thérèse de Vézian, 379.

Maridat (Pierre), 1018.

Marie (Raymond), 743, 1283, 1284.

Marie-Florence (sieur), 2081.

Marie-Madeleine (La), 647, 711, 1058, 1061, 1065, 1066, 1170 à 1178, 1452, 1591.

Mariès (rue), p. 308 note 2

Mariès (Jacques), 449 ; — Marie, 2197.

Marinié (chap.), 1491, 1492, 1762.

Marinié (La), 1491.

Marinié (Durand), 1492, 1730.

Marliave, Marliaves, 767, p. 117 note 1 ; — Charles-Hyacinthe de, 855 ; — Jean de, 324.

Marloy, 1205, 1209, 2208.

Marmesse (Pierre), 54, 56, 630, 913, 1729.

Marmiés (Lucas), 104.

Marmite (La), ou Dames de la Miséricorde, 2253 à 2264, p. 342 note 2.

Maroc, p. 237 note 1.

Marragon (Charles), 1609.

Marranel (Le), 1516.

Marrans (Pierre de), 1911.

Marre (François), 304.

Marrelerie de Saint-Salvi, 929, 933.

Marsal, 467, 1383 à 1385, 1568, p. 257 note 6, 2222.

Marseille, 58, p. 11 note 3, 748, 1698.

Marseille (Pierre), 2305.

Marsenac et Condac (forêt), p. 123 note 1.

Marsilhac (Aymeric), 1506.

Marssac (comm., par., sgrie), 3, 40, 75, 122, 127, p. 38 note 5, 322, 378, 408, 498, 505, 508, 510, 512, 515, 517, 520, 521, 523, 580, 700, 708, 1311, 1345, 1369, 1600, 1782, 1785, 1786.

Martel (Jean), 1950.

Martels (Hugolin de), 394.

Martin, 1694 ; — Antoine, 1813 ; — Bernard, 1602 ; — Etienne, 2224 ; — Gaspard, 1099 ; — Jean, 2013, 2179 ; — Joseph, 1520 ; — Pierre, 952.

Martin (Antoine de), 1570 ; — Jeanne de, 1990 ; — Marguerite de, 2254.

Martin de Boismon (George), 1816.

Martine (Jeanne), 2244.

Martinon (André de), 2247, 2252.

Marty (mas.), 520.

Marty (Jacques), 595 ; — Louis, 63 ; — Pierre, 1239.

Mary (Jean-Pierre), 2108.

Mas (Antoine), 327.

Masars, 272, p. 38 note 5.

Mascle (Ramond), 1294.

Mas-Dieu (Le), 1689, 1691.

Masgrenier (abb.), 1277, 1329.

Masières, Mazières, 1641, 1652.

Masrobert (sgrie), 264.

Massabiau (Jean-Baptiste), 1408 ; — Pierre, 463, 788, 1819.

Massabuou, 2270.

Massagrié (La), 1716.

Massals, 198, 1438.

Massé (Jean), 49, 939 ; — Pierre, 1910.

Masseux (Guillaume), 1733.

Mas Sobiro (Le), 767.

Massol (Antoine), 2142 ; — Jean, 401 ; — Pierre, 446.

Masson (Antoine), 1068.

Massuguiés, 506, 1525.

Massuguiés (chap. des), 1561 à 1563.

Massuguiés (Guillaume), 1562 ; — Laurens, 1562 ; — Marcellin, 1804.

Matha (chap.), 1543.

Matha (Bernard), 1543 ; — Jacques, 1578 ; — Jean, 1578.

Mathei (de), capitaine, 247.

Mathieu (Antoine), 233 ; — Jean, 832, 847, 1500.

Matry (Nicolas), 275 ; — Pierre, 282, 1291.

Maurel (Antoine), 1314 ; — Charles, père et fils, 2125, 2127 ; — Claude, 1140.

Maurié (Françoise de La), 1543.

Mauriès (François), 699 ; — Salvi, 263.

Maury, 1148.

Mause (Claude), 2254.

Mausigné, 331.

Maussans, 60, 67, 408, 707, 713, 1239, 1531, 1664.

Mauvais état : du chât. de Combefa, 247 ; — du chât. de Villeneuve, 247 ; — du palais épiscopal, 246.

Mayen (Jean), 1698.

Mayenne (duc de), p. 12 note 1.

Maynard (Barthélemy), 708 ; — Jean, 1645.

Mayneau (Marie), 783.

Maynial (Hugues), 1198.

Mayran (Jean), 1013.

Mayric, 2236.

Mazens, Mazenx (François), 755 ; — Guillaume, 79, 2216 ; — Ignace, 1762 ; — Jean, 2253 ; — Pierre, 269, 1725 ; — Raymond, 774.

Mazerac, 1310.

Mazières (Bernard), 521.

Mazières (Jean de), 502.

Méalet (Antoine), 1098, 1554.

Méault (Bernard), 1828 ; — Etienne, 1061, 1601.

Médaille (Philippe-Vincent de), 1516 ; — Vincent de, 2313.

Médalhe, 2270.

Médalle (Antoine), 1447 ; - François, 2231, 2233.

Médar (Jean), capitaine, 353.

Médicis (Julien de), évê., p. 7 note 1, 38 à 44, 46, 47, 49 à 54, 57 à 67, 69 à 74, 76, 92, 99, 399, 400, 402, 578, 635, 643, 1158, 1386, 1416.

Médoc, p. 251 note 6.

Meignen (Jacques), 120.

Melet, 626, p. 97 note 6.

Melliés (Jean), 1509.

Melon (Guy de), 1626.

Mende, p. 47 note 1, 348, 445, 809, 810, 1040.

Mendré (Perrette de), 1979.

Mercier (Jean), 530, 1090, 1091.

Mercure de France, p. 47 note 1.

Mère de Dieu (Mathias de La), 1860.

Méric (Jean-François), 1331.

Méric-Derieux (Jean-François), 1331, 1332.

Mésoulié (La), 1790.

Mespoulié (Guillaume), 2134, 2135.

Messe, 358 ; — chât. de, 369.

Messély, 880.

Mestre (Adrien), 1904 ; — Dominique, 1762 ; — Guillaume, 2139.

Mestre, dit Escandalle (Antoine), 1515.

Métairie de Saint-Antoine, 2229, p. 338 note 1.

Metgé (Antoine), 459, 461, 1189 ; — François, 1611 ; — Jeanne, 2045 ; — Pierre, 446, 1484, 2212, 2213, 2216.

Metgé (Antoine de), 902 ; — Claire de, 2254 ; — Jean de, 1998 ; — Jeanne de, 1998 ; — Marie-Catherine de, 2085, 2086, 2091, 2095 ; — Victor de, 1998.

Meurtre de Guillaume Dupuy, 870.

Meurtre par les soldats de la Ligue, 655.

Meut (Antoine), 392, 1297 ; — Guy, 1216.

Meux (?) (André de), 155.

Meyne (Geoffroy de), 1394 ; — Isaac de, 1394.

Mézens, 317.

Mézières (abb.), 237, 242, 538, 820, 888.

Mialet (Jean), 424.

Michalon, Michelon (David), 1822, 1831.

Micheau (Raymond), dit Larose, 317.

Michel (Claude), 663.

Milan, p. 40 note 1.

Milhars, 208, 241, p. 257 note 3.

Milhassole, 2251.

Milhau, 951.

Milhau (Catherine de), 2111, 2112.

Milhavet, p. 2 note 3, 273, p. 38 note 15, 1076, 1417.

Millet (François), 2140.

Millon (François), 2297.

Minvielle (Elisabeth de), 2029.

Miolles, 1406.

Miquel (Antoine), 1304.

Miquèle (La), 1618.

Mirabel (Blaise de), 1459, 1739.

Miramon, Miramont (Antoine), 422 ; — Jean, 2180 ; — Pierre, 2180.

Miramont, Miramond (Françoise de), 1932, 1933.

Mirandol, 355, 880, pp. 133 note 4, 153 note 1, 1264, 1265, 1279, p. 188 note 1.

Miremont (David de), 550 ; — Guillaume de, 549 à 551, 557 à 565.

Mirepoix, p. 243 note 3.

Mirovert (sgrie), 202.

Mise en possession civile d'une chanoinie, 729, 733.

Mise sous sequestre : des fruits décimaux des Avalats, 618 ; — des revenus de la prévôté de Sainte-Cécile, 502.

Miséricorde (La), 948, 1064.

Mistral, p. 312 note 2.

Moissac (abb. de), 569, 622, 960, 1280.

Moissac (François de), page de l'év., 76.

Moisson (Jeanne-Ysabeau de), 1211.

Molarge, Molargue, 762, p. 116 note 3, 768.

Mole (Michel), 1769.

Molet (Jean), fondeur de cloches, 951.

Molette (Jean-Antoine de), 877.

Molharat (Jean), 1064 ; — Pierre, 1064.

Molinèry, Molinier (Catherine), 1758, 1759.

Molinet (Charles de), 1223.

Molinier (Etienne), 912, 1596 ; — François, 1890 ; — George, 741 ; — Jean, peintre, p. 141 note 1, 2145 ; — Jean, 35, 64, 399, 1010, 1200 ; — Jeanne, 1828 ; — Martial, 70.

Molinier (Antoinette de), 2253.

Molluc. Voir Montluc.

Moly (Françoise de), 1981, 1985, 2002 ; — Jean-Antoine de, 1756, 1981, 1985 ; — Jeanne de, 1981.

Monastier, Monastiés Saint-Chaffre (abb.), 344, 358, 363, 365, 367, 370, 371, 376.

Monbidou (ruis.), p. 215 note 1.

Monclar (bar.), 146 ; — vicom., 5, 136, 137, 421.

Monclar (Barthélemy), 520.

Mondedon, 953, p. 295 note 1.

Mondonville (sgrie de), 350.

Mondonville (Mme de), p. 143 note 1.

Mondor, Montdor (Claude de), 6, 8, 813 ; — Jean de, 616.

Mondragot (chap.), 1493.

Monestié (Pierre), 727.

Monestier (Antoine de), 437 ; — Ramond de, 612.

Monestiés, 3, 40, 63, 214, 254, pp. 39 note 14, 41 notes 2 et 4, 43 note 1, 325, 413, 414, 703, 714, 1013, p. 156 note 1, 1388 à 1390, pp. 202 note 4, 211 note 1, 1569 à 1573, 1576, 2004, p. 311 note 1.

Monestiés (Jean), 1067.

Monestiés (Antoine de), 1576, 1577 ; — Jean-Baptiste de, 1576.

Monfa (vicom. de), 351, 2314.

Monier (François), 746.

Monnaie n'ayant pas cours, 1609.

Monpeyrou, 1125.

Monsieur, frère du roi, 380.

Montagne (Jean), 1920.

Montagut, 272, 736, 1316, 1782.

Montagut (Françoise de), 2026.

Montagut de Rogle (sgrie), 295.

Montaigne (Bégo), 812 ; — Jean, 1489.

Montaignol (sgrie), 440.

Montalazac (Raymond), 509.

Montans, 272, 1235 à 1237, p. 183 note 1, 1439, 1629, 1632, 1644, 1649, p. 256 note 2, 1652, 1693, 1730, 1945, 2248.

Montarrat, 358.

Montastruc (Hilaire), 381.

Montauban, pp. 22 note 1, 48 note 2, 1250, 1280, 1478.

Montauban (François de), 298, 690.

Montbéron (marquise de), 369.

Montbrison, p. 193 note 3.

Montbrun (Louis-Gabriel de), 1971 ; — Marie-Eléonore de, 1971.

Montdor, livre terrier de Saint-Salvi, 898.

Mont-Carmel (conf.), 2151.

Montcouyoul, 2291.

Montdragon, 1072, pp. 180 note 7, 304 note 1, 2287, 2298, 2314.

Montégu-l'Isternois (sgrie de), 287.

Montel du Jallons (comt. du), 287.

Montélimar en Valentinois, 614, 1419.

Montels, 3, 698, 817, 874, 883, 1353 à 1359, 1536, 1568, 1605, 1913.

Montels (Antoine), 1494.

Monteste (Gabriel), 1583.

Montet (Louis), 905, 1218 à 1221

Montfaucon (Charles de), 295.

Montfranc, 1644, 1689, p. 257 note 4.

Montills (Hilaire de), 1266.

Montirat, 44, 46, p. 8 note 1, 52, 53, 66, 199, 227, 249 à 252, 256, 272, 323, 355, p. 68 note 1, 1222, pp. 180 notes 4 et 5, 191 note 2.

Montjouran, 358.

Montjuzieu (George de), 1626, p. 247 note 2.

Montlanard (Pierre), 1549, 1550.

Mont-Lauzun (sgrie), 1116.

Montluc, 24, p. 5 note 3.

Montmartre (par. de Paris), 468.

Montméran (François de), 606, 694, 764.

Montmiral, 275, 319, 537, 540, 552 à 556, 560, p. 97 note 9, 807, 1024, 1049, 1069, 1104, p. 211 note 1, 1801.

Montmorency (duc de), p. 40 note 1 ; — Charlotte de, 270, 271 ; — Claude de, 1610.

Montorsi (Antoine), 2266.

Montpellier, 346, 354, 356, 358, 361, 364, 374, 439, 633, 982, 988, 989, 991, 1273, 1274, 1276 à 1278, 1318, 1429, 1431 à 1434, 1436, 1437, 2040.

Montpezat (Jean de), 742.

Montrabech (M. de), 1173.

Montredon (baro. de), 343, 350, 352, 354, 357, 358, 2300.

Montredon (Françoise-Henriette de), 2095.

Montresse (Joseph), 459.

Montrosier, 208.

Montsalvy, 874, 875, 883, 1537, 1538, 1580, 1581, 1694 à 1696, 1840.

Montvalen, 157, p. 22 note 1.

Montvalen (Robert de), 1115.

Moreau (Pierre), 164, 177.

Moret (Jean), 36.

Moret (Jean de), 1011, 1224 ; — Pierre de, 411, 683, 816 à 819, 825, 1053, 2289.

Mories (sgrie), 2048, 2066.

Morlhon de Saint-Mensa, Mourlhon de Sainmensa, 1973, 1978.

Mort et passion de N.-S. J.-C. et de la Vierge Marie (chap.), 1453.

Mosquet (Pierre), p. 256 note 1.

Mossa (?), 639.

Mossen Guilhem del Holm (livre de reconnaissances dit de), 2201.

Moucherel (Christophe), 808 à 811, p. 122 note 2, 958 à 960.

Mougeot (Jean-Francois), 1770, 1771.

Mouisazet, 1055.

Mouissétié (La), 1837.

Moularés, 721, 778.

Moulens, 2056.

Moulin : d'Albi, 38, 49, 88, 90, 103, 105, 106, 113, 126, 166, 229, 239, 260 ; — du Pin, 313 ; — de Villeneuve, 283.

Moulin : à fouler les draps, 104 ; — à pastel, 2166.

Mouline du ruis. de Caussels, 2202.

Moulins, 358.

Moulins (Les), 2235.
Moulins, Molins (Ardit, Hardy des), 612, 618, 1459, 2313.
Moulnorry, Moulnourry (Claude de), 1608, 1609, p. 242 notes 2 et 3.
Mourelon (Jeanne de), 2006.
Mouret (Pierre de), 1898.
Mourlas (François de), 1763.
Mourlhon (Barnabé de), 369; - Louis de, 1572.
Mournés (François), 833; — Pierre, 1067.
Mourre (Pierre), 1301.
Mourrelon (Pierre), 7.
Mourrutz (tombe des), 744.
Mours, p. 40 note 2.
Moutte (Louis), 445, 1624.
Mouzieys, 18, 97, 189, 437, 1577, 1588, 1589, 1858.
Mouzieys-Panens, 3, 694.
Mouzieys[-Teulet], 408, p. 107 note 1, 1126 à 1130.
Moynié (Jean), 317.
Moysset, 1728.
Moysset (Gaubert), 1603.
Mucy (Thimotée), 76.
Murat (François), 903; — Jean-François, 904; — Marie-Anne, 1592, 1594.
Murat (Marie-Angélique de), 2092.
Muratet (Jean), 1492.
Muret, 1999.
Murviel (Jean-Louis de), 328.
Musurde (chap. de La), 1515.

N

Nahon, riv., p. 185, note 2.
Najac, 66, 1089, 2240.
Najac (Jean de), 1442; — Jean-Baptiste de, 2313.
Nantes, 54, 501, 807.
Naout, 286.
Narbonne, 8, 300, 322, p. 48 note 1, 360; — marquise de, 379.
Narbonne (Sébastien de), 1254, 1881.
Narthoux, 256, 1411.
Nativité (Thomas-Claude de La), 1842.
Nativité (Thomas de La), 1844
Naubernar à Toulouse, 317.
Naujac (Pierre), 405.
Navale (sgrie), 1521.
Navarre (Jeanne de), 1840.
Navès (Thomas), 1316.
Naves (Thomas de), 1559.
Nazam, 660.
Néboltry (Jean), 401.
Négrarié (La), 694.
Nègre (Pierre), 852, 1246.
Négremont, 682.
Nepveu (Le), *alias* Nebot, p. 1 note 1.
Nesmond (évêq. de Bayeux), 336.
Nesmond (la présidente de), 335.
Nesmond (Henri de), 325 à 336, 339, 355, 995, 1344.
Nesmond (Nicolas-Auguste de), 462, 791.
Nesmond de Lyrac (Nicolas-Auguste de), 1452.
Nespoulet (Pierre), 1600.
Neufvie, 1796.
Nevers (Monseigneur de), 2018.
Neveu (Jean), 1; — Pierre, évêq., 1.
Nice, 37.
Nicolanes (Les), petites cloches de Saint-Salvi, 946.
Nicolas (Pierre), 1131.
Nîmes, 289, 291, 1431, 1486.
Noailles, 20, 207, 232, p. 68 note 3, 458, 772, p. 170 note 2, 1391, 1928.
Noël (Olivier), 63.
Nogarède (Antoine de), 1429 à 1431; — Jean de, 1431.
Nogaret (Jacques), 445.
Nogaret (Pierre de), 863.
Nomination par le pape de l'abbé de Saint-Michel, 1608.
Nomination : d'Alphonse II Del Bene, 235, et p. 33 note 2; — de Gaspard Daillon du Lude, 281.
Nomination d'un secrétaire du chap. de Sainte-Cécile, 637.

Normandie, 336.

Nostra-Dama à Saint-Michel de Lescure, 1253.

Notre-Dame (chap.) à Saint-Affric, 962 ; — à Saint-Julien, p. 217, note 1 ; — à Saint-Pierre de Lescure, 1379 ; — à Saint-Salvi, 906 ; — à Sainte-Cécile, 647 ; — d'Amboise à Sainte-Cécile, 631 ; — des Anges, 1808 ; — de l'Annonciation, 1563 ; — du Mont-Carmel, 1843 ; — de Pitié, 738, 1474 à 1476, 1571 à 1573 ; — de Pitié-Frayssinet-Latour, 344 ; — de Pitié et Saint-Jacques, 1545 ; — du Rosaire, 1746 ; — de Vie, 1823 ; — et Saint-Eugène, à l'église de Teillet, 983, 984 ; — et Saintes-Reliques, 445.

Notre-Dame (conf.), à Castanet, 2179 ; — de Consolation, 2152 à 2156 ; — à Fonlabour, 34 ; — de Grâce, 2175 à 2178 ; — de Pitié, 952, 954, 2157 à 2165 ; — de la Présentation, 1208 ; — de la Purification, 1202, 2166 à 2174 ; — du Rosaire, 1304.

Notre-Dame (congré.), 2196.

Notre-Dame (hôtel), 1740.

Notre-Dame de : Austrières ou de Laval, 1104, p. 163 note 1 ; — Besclaux (Besplaux), 489 ; — Blan, 2309 ; — Boissel, p. 208 note 2 ; — Bourg à Rabastens, 1321 à 1323, 1584 ; — Bourgnounac, 1264, 1265, 1279 ; — des Cabanes, 467 ; — Cadalen, 1280 à 1282, 1520 ; — Campes, 1283, 1284 ; — Castanet, 1225 ; — des Clapiés, 1505 ; — Dénat, 781, 1285 à 1292, 1532, 1533 ; — Donnazac, 1042 ; — Fargues (couv.), 6, 940 ; — Faussergues, 1663 ; — Fonlabour, 1293 à 1296 ; — Gigeas-lès-Viane, 699 ; — Lafenasse, 1152 ; — La Jonquière, 1559 ; — Jully, 1563 ; — La Gineste, 1016 ; — Ladrèche, 392, p. 62 note 1, 1297 à 1303 ; — Lagarde, 1116, p. 165 note 3 ; — Lagardeviaur, p. 180 note 6, 1304 ; — Larmés, 1936, 1941, 1951 ; — Lasgraïsses, 1056, 1076, 1305 à 1308 ; — Lisle, 1309, 1310 ; — Marssac, 1311, p. 197 note 3 ; — Mazières ou du Carla, 1312 à 1314, 1641 ; — Monsarrat, 2281 ; — Montagut, 1315 ; — Montels, 770 ; — Montmiral, p. 39 notes 7 et 8 ; — Olivièges, 523, 1311 ; — Orban, 1317 ; — Ourtiguet, p. 165 note 3 ; — Pampelonne, 1318 ; — des Per... (?), 1583 ; — des Planques, 1319, 1320 ; — du Puy, 1167 ; — Roumanou, p. 111 note 2, 1328 à 1332 ; — Roussergues, 494, 1333 ; — La Sagne de la Paix, 2315 ; — Saint-Genest, 1583 ; — Sallan, p. 251 note 4 ; — du Taur, 1586 à 1589 ; — Villefranche, 1597 à 1599 ; — Saint-Wast, 859, p. 130 note 1 ; — des Sept-Fages, 1334 ; — Souel, 1335, 1336 ; — du Taur de Réalmont, 1324 à 1327 ; — du Truelh ou de Salcas pour Salclas, 1337 ; — Vignonet, 1338 ; — Villefranche, 1339 à 1343 ; — Villefranche-de-Rouergue, 463 ; — Villeneuve-du-Tarn, 1344 ; — la chapelle d'Ambialet, 1273 à 1278.

Notre-Dame et le petit Jésus, peinture, 2151.

Notre-Damette de la Magdeleine, 1289.

Novèle ou Novelle (La), 1643, 1647, 1652, 1666.

Nouveau cérémonial dans les cathédrales prescrit par le pape, 172, 181.

Noyrisses (Les), 880.

Nualard (Jean-Baptiste), 595.

Nucy (Joseph), 330 ; — Vulrich, 330.

Nupces (Alphonse de), 2,215 ; — Barthélemy de, 2119 ; — François de, 5 ; — Guillaume de, 857 ; — Jean de, 12, 78, 538, 1599 ; — Louis de, 616 ; — Philippe de, 856.

Nuyronnet (Jacques de), 92.

Nyphies (sgrie de), 1934.

O

Occupation de certaines places par la Ligue, 1355.

Octroi : à l'évê. Alphonse I Del Bene, par la Bourse du pays de Languedoc d'une somme de 16,686 liv., 209 ; — par le pape et par le roi d'une chanoinie à Sainte-Cécile, 683, 689 ; — par le clergé d'une subvention au roi, 435.

Officialité d'Albi, 12, 115, 192, 386, 389, 409, 449, 514, 603, 604, 621, 695, 715, 717, 720, 806, 1058, 1065, 1094, 1134, 1188, 1228, 1237, 1406, 1496.

Officialité de Bourges, 386, 409.

Olier (Pascal), 739.

Oliveri (Bernard), p. 236 note 2.

Oliviège, p. 192 note 4.

Olivier (L'), livre terrier de Saint-Salvi, 898.

Olivier (Jean), 1659 ; — Marie-Thérèse, 2065, 2076.

Olivier (Marie-Thérèse), 2065, 2076.

Ollier, p. 171 note 1.

Opposition du parl. à l'installation de l'évê. Alphonse I Del Bene, 78, 86.

Orages détruisant les récoltes, 43, 277, 613, 646, 661, 662.

Oratoire (Prêtr. de l'), 349.

Oratoire du foiral d'Albi, 964.

Orban, 651, 673, 681, 967, 1179, 1180, 1317, 1759.

Orcières, 2316.

Ordre de l'Annonciade, p. 291 note 1 ; — de Malte, p. 250 note 3 ; — du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, 324, 2248 à 2252, p. 341 notes 1 et 2 ; — de Saint-Antoine de Viennois, p. 333 note 1 ; — de Saint-Benoît, 445, 2297 ; — du Saint-Esprit, 457, 728, 795, 1605 ; — de Sainte-Scholastique, 2016, 2018 ; — du Temple, p. 250 note 3 ; — de la Visitation, p. 308 note 1.

P

Padiès, 5, pp. 149 note 3, 234 note 1.

Padiès (George), 1950 ; — Jean, 1208, 2216.

Padiès (Marie de), 1754.

Pagès (Anne), 1947, 1954, 1956 ; — Marie, 1947.

Pagès (Bastien de), 1947 ; — Marie de, 1961.

Pagès de Chastuel (Honorat de), 1691.

Paiement d'une dette à l'évêq. Daillon du Lude par la bourse du pays de Languedoc, 294.

Pailhas (François), 232 ; — Guillaume, 20 ; — Ramond, 1335.

Palaffre (Vincent) 901, 1861.

Palaprat (Jean), 475.

Palarin (messire de), 2306.

Palasin (Martial), 797.

Palazi (Bernard), 2086.

Pale (La), 1660.

Palharès (Salvi), 1722.

Palhaud (George), fondeur et maître canonnier, 930 ; — Guillaume, 617 ; — Jean, 617, 1087, 1088, 1267, 2310.

Palliaret (François de), 987.

Palude (Jacques de), 1731.

Palut (Blaise de La), 1737.

Pamiers, 1911.

Pampelonne, p. 1 note 3, 383, p. 99 note 1, 645, 646, 668, p. 172 note 1, 1318, 1320, 1343, 1549, 1574, 1575, p. 233 note 1, 1742, 2141.

Panat (de), 1343.

Panat (com. de), 351, 450 ; — comtes. de, 379 ; — marq. de, 351.

Panat de Castelpers Lévy Brunet de Pujols (Jeanne-Henriette de), 2299, 2300 ; — Marianne-Hyacinthe de, 2301, 2302.

Panens, 97, 275.

Panis (chap.), 1516.

Panis (Jeanne), 1516.

Papal (Jean de), 448.

Papalhuou (Jean), 1581.

Papaliau, 2257.

Papus (Jean-Baptiste de), 1259 à 1261.

Paradise ou La Berlandié (La), 2180.

Parairé, Parayré (Charles), 1045, 1046 ; — Etienne, 115 ; — Guillaume, 663 ; — Ramond, Raymond, 587, 589, 593, 692, 702, 1038, 2246.

Paris, 55, 131, 140, 147, 150, 173, 175, 274, 291, 320, p. 47 note 1, 345, 366, 368, 417, 468, 470, 479, 607, 633, 745, 822, 823, 1003, 1071, 1138, 1414, 1442, 1481, 1513, 2046, 2107, 2249.

Paris (Christophe), sculpteur, 2023, 2025.

Parisot, pp. 40 note 2, 42 note 3, 207 note 3, 209 note 1, 1482, 2114.

Parlhiau, Parlhau (François), 454, 1210 ; — Françoise, 454 ; — Jacquette, 454 ; — Marguerite, 454.

Pascal (Jean de), 440.

Pascal de Rochegude (Henri de), 1787.

Pascaly (Jules), 1057.

Pasquier (Pierre), 710, 1078, 1222, 1310, 1418.

Pasquier (Pierre de), 1620.

Passien (Louis), 163, 191, 246, 248, 275, 2253 ; — Ramond, 516 à 518, 820.

Passion (Eugène de la), 1845, 1846.

Patras (Pierre), 2318.

Patris (Catherine de), 2296.

Patrix (de), 374.

Paul V, 1258, p. 248 note 3.

Paule (vicom. de), 1589.

Paule (Antoine), 2272.

Paule (Jacquette de), 1589.

Paulet (Antoine), 762, 765, 769, 1468, p. 311 note 1 ; — Barthélemy, 682 ; — Jean, 769 ; — Pierre, 1330.

Paulhé (François), 1352.

Paulin (La), cloche de Saint-Salvi, 946.

Paulin, Paulinet (comm. et vicom.), 5, 198, pp. 33 note 1, 176 note 2, 984, pp. 165 notes 2 et 3, 193 note 3, 1404, pp. 204 note 2, 307 note 1.

Paulin (Pons), p. 141 note 2.

Paulin (Pierre de) p. 232 note 1, 1570 à 1573.

Paulinié (La), 1570.

Paulo (Honorée de), 2070 ; — Jean de, 418 ; — Joseph-Pierre-Alexis de, 477 ; — Maffre de, 412.

Pauly (Antoine), 2227.

Pausi, 922.

Pautard (Blaise), cap., 59.

Pay (Gaspard), 145.

Payan (Louis-Hector de), 1787.

Paysant, 1651.

Pays d'entre deux mers, p. 251 note 6.

Pazounac, Pouzounac, 694, 867, p. 131 note 2, 872, 883, 1270.

Pechaunous (sgrie), 777.

Pégar (George), 1034 à 1036.

Peintres, 945, p. 141, note 2 de la page 140, 141 note 1, 953, 1125, 1806, 2145, 2151, 2169.

Peintures murales, 2145.

Peisssonnière et Poissonnière, 468, 479.

Pélamorgue du Chayla (Antoine de), 1367 ; — Louis de, 1367.

Pélamorgue et du Pouget (Antoinette de), 2048, 2054, 2066.

Pélatier (Jean), 106, 1264.

Pélégry (Roch), 1571.

Pèlerinages, 2281 à 2283.

Pelfort (Jean), 932.

Pélisséry (Jean), 2221.

Pélisséry de Sainte-Thérèse (Jeanne), 2114.

Pélissier (Guillaume), 49, 232 ; — Jacques, 253, 1102 ; — Jérôme, 1776.

Pélissou (Jacques), 2140.

Pelot (marquise de), 379.

Pelous (Pierre), 2151.

Pelrous (Jean), 1617.

Pénard (David), 1607, 1619, 1960 ; — Jeanne, 1960.

Pénavayre (Marc), 908, 909, 943, 1027.

Pendariès (François), 1632.

Pénicier, Pénissier (Claude), 384, 527, 528, 1616.

Pénitencerie (chap. à Sainte-Cécile), 644.

Pénitencier-théologal, 156, 158, 159, 298, 409, 442, 470, 471, 484, 600 à 610, 627, 1157, 1415, 1661.

Pénitents (rue des), pp. 13 note 2, 133 note 1.

Pénitents-Noirs d'Albi (confr.), 878, 2180 à 2182 ; — de Toulouse, 317.

Penne, p. 77 note 1, 1027, 1094, p. 195 note 4, 1576, 1577.

Pensions servies par Alphonse Ier Del Bene : à sa sœur Marie, religieuse, 240 ; sur les revenus de la claverie d'Alban, 196 ; sur les revenus de l'évêché d'Albi, 45, 147, 194, 202, 263, 270, 271, 282, 289, 291, 327 ; — par l'évêque : au chapitre de Sainte-Cécile, 244 ; aux officiers des cours de l'évêché, 245 ; — sur l'évêché de Montauban, 328, 329 ; — en sel par les évêq. aux chapitres d'Albi, 211, 299, 300, 882, 884.

Perchaduc (Claude), 526.

Père éternel (sculpture), 1969.

Périé (Gaspard), 1387.

Périé (Le), p. 231 note 1.

Périé-Dondes, 1560.

Périer (MM.), pp. 13 note 2, 133 note 1.

Périgord, 1676.

Périgueux, 394.

Périlleux (Hyacinthe), 1751.

Perin (Esprit), 795.

Perpignan, p. 261 note 5.

Perrin de Bonneval (Louis de), 2002, 2007 ; — Marguerite de, 2007.

Perrin de Labessière (Alexis de), 1991 ; — Marguerite de, 1991, 2005, 2010 ; — Michel, 2002, 2005.

Perrotin (Pierre), 1708, 1709.

Peste, 69, 641, 642, p. 99 note 2, 744, 757, 758, 1829, 2269, p. 346 note 1.

Pestilhac (Guillaume de), 430.

Petit (Antoine), 799 ; — Marc, 1042 ; — Marguerite, 1760.

Petit-Lude, p. 84 note 4.

Pétrini (Jean), 696 ; — Jean-Baptiste, 409, 1562, 1563.

Pétrucia (Antoine), 1364, 1365.

Pétrussia (chap.), 853.

Pétrussia (Jean de), 865 ; — Pierre de, 862.

Pey en Bresse, 374.

Peyra en lesca (rue de la), 2201.

Peyral, 294.

Peyre (Antoine), 1111 ; — Bernard, 2138 ; — Jean, 2138 ; — Pierre, 2281.

Peyrebrune (vicom. de), 351, 450, 2314.

Peyrelous (Jean), 744.

Peyrilhé et Peyrillier (Modeste), 1808, 1819.

Peyrilhé (Antoine de), 1579.

Peyrolière (rue de Toulouse), 732.

Peyronnel (Guillaume), 1812.

Peytavin (François), 1311.

Pézénas, 349.

Pézeti (Louis), 1028.

Pezous (Antoine), 1545, 1580, 1709 ; — Ginieys, 1545 ; — Jean, 1545 ; — Jeanne, 1939 ; — Pierre, 1856.

Philippeaux de la Vrillière (Jacques de), p. 248 note 4.

Piala del blat (la), 1451.

Pic (Cécile), 2029.

Picardie (La), 766.

Picarel (Bernard), 1807 ; — Jean-Antoine, 794 ; — Jean-Joseph, 474 ; — Pierre, 1629.

Picdenus de la Vellute (Jacques), 366 ; — Jeanne, 366.

Pied (Cécile de), 2030.

Pierre (Jean), 193.

Pierre-Bernis, ville, 378.

Pierre de Bernis (de), 481.

Pierre-Bernis (marq. de), 378, 380.

Pierre de Bernis (François de), 485, 1015, 1323 ; — card. François-Joachim de, 379, p. 58 note 1, 380, 465, 468, 470, 475 à 485, 487 à 489, 522, 610, 728, 729, 731, 732, 792, p. 119 note 1, 795, 921, 1056, 1133, 1148, 1162, 1323, 1411, 1471, 1563, 2257, 2259 ; — Hélène de, 379 ; — Philippe-Charles-François de, 378 ; — Pons-Simon de, 380.

Pierre-Bourg (bar. de), 380.

Pierre Fabry (chap.), 1560.

Pierre Paulin (chap.), 1570 à 1573.

Pigeron (François), 480, 488.

Pigné (boul. du), p. 309 note 1.

Pile d'Albi, 185.

Pillage par les huguenots, 393.

Pinguéry (Raymond), 1012.

Pini (César), 532, 534, 1049 ; — Débar, 535.

Pinson (Bernardin), 1807, 1808.

Pisoulié ou Sérailsol, 1488.

Pissoulié, p. 192 note 2.

Place d'Albi, 507.

Plaganenc (Jean), 1240.

Plaisance, 2315.

Plancat (rue), 798.

Planchaude (Heudie), 2119.

Planhes (Antoine de), 1296.

Planques (les), 406, 457.

Planques de Caussels (Les), 532, 1142, p. 168 note 1.

Plantou (Joseph), 1321.

Plescamps (sgrie), 1477, 1479.

Plessis (Marie-Renée de), 368.

Pointe (La), 317.

Poitevin (Nicolas), 1778.

Poitou, p. 41 note 5 ; — régim. de, 366

Pojol (Pierre), 389.

Polastron-Lahillière-Saint-Cassian (Jean-François de), p. 261 note 4.

Poleins (Alexandre de), 454, 461, 596 à 598.

Pomairol (Dom), 365, 370, 371.

Pomarède (Jean), 968.
Poncel (Louis du), 294.
Poncet (Jean), fondeur, 266 ; — Nicolas, 939.
Pongibault (comt. de), 287.
Pons, 1028; — Anne, 2255 ; — François, 458 ; — George, 1074, 1361.
Pont-de-Cirou, 880, p. 133 note 4.
Pont-de-Cornebouc, p. 208 note 5.
Pont-de-Coulles, 1436.
Ponthieu (com. de), 270.
Pontié (Le), 1782.
Pontier (Jean), 1900.
Pontil (Le), 2173.
Pontonage d'Albi, 124.
Pont-Saint-Esprit, 350.
Poqcoys (Catherine), 169.
Porcarié (rue de la), 1957, p. 327 note 1.
Port (Michel du), 2199.
Portal (Charles), p. 122 note 2.
Porte de Paris, faub. de Toul, p. 83 note 4.
Porte-Neuve (rue), 1826.
Portes (Les), 626.
Portes de Sainte-Cécile condamnées avec un cadenas, 669.
Portessan (Gabriel de), 1278.
Portiraignes (marq. de), 343, 350.
Potz garnit (Le), 1927.
Pouget 273, p. 38 note 15.
Poujal (Jean-Pierre), 483.
Poulan, 4, 81, 673, 924, 1121.
Poulan-Pouzols, 1081, 1082, 1131 à 1133, p. 167 note 1.
Pounsin, 729, 790.
Pourvoi du clergé contre de nouvelles ordonnances royales, 429.
Pousson (Catherine de), 2297.
Poussoy (Jean), 977 ; — Jeanne de, 2034 ; — Louis, 277 à 280.
Poustomy, 1691.
Poux (sgrie), 289.
Poux (Marie de), 2002.
Pouzols, 625, 673, 1131 à 1133, 1812.
Pouzols ancien, 694.
Pouzols des Obits, 694.
Pradelle (La), sgrie, 2064.
Prades (François), 1805.
Pradines (Pierre), 2272.
Prat (capitaine), 1173.
Prat (Claude de), 1614.
Prat (Antoine du), 2204, p. 334 note 4.
Prat de Gualvanh, 499.
Prat-Megia, 279.
Prat Naut (sgrie), 2058.
Prat talhadenc (al), 1299.
Pratviel (Marie), 2004.
Prébende préceptoriale, 605, 607.
Prébendes cléricales à Saint-Eugène de Vieux, 1084
Pred (Barthélemy du), capitaine, 47, 85.
Préfecture (rue de la), p. 334 note 2.
Prestation de serment : à Louis XVI par les Frères-Prêcheurs, 1789 ; — des consuls de Cambon, vassaux du prévôt de Saint-Salvi, 871 ; — au chap. de Sainte-Cécile par les consuls : d'Aussac, 652 ; — de Carlus, 658.
Prêt au diocèse par Daillon du Lude, 308, 309, 315, 316.
Prêt de 10,000 liv. par l'arch. de La Croix de Castries, 357.
Prêtre : notaire, 4 ; — fermier de l'équivalent, 392.
Prêtres de Lescure réfugiés à Albi, 2014.
Prévôt de Saint-Alain, 431, 2304, 2306.
Prévôts de Saint-Salvi : 6, 395, 411, 459, 461, 464, 465, 468, 471, 473, 475, 477, 484, 487, 760, 812 à 855, 888, 902, 918, 971, 1321, 1808, 1898, 1905, 1913.
Prévôts de Sainte-Cécile : p. 1 note 2, 181, 182, 197, 201, 255, 272, 274, 321, 400, 427, 498 à 524, 637, 640, 643, 649, 808, 1145, 1320, 1615, 2188, 2255.
Prieur (Gabriel), 116.
Prieures de Saint-Pierre de La Salvetat se disputant les revenus du prieuré, 2298.
Prince [de Condé], 1950.
Priou (Guillaume), 721.
Prise et mise à sac de Cahors par les huguenots, 2012 ; — de Carlus, 40 ; — de Lescure, 61.
Prise de possession : de l'abb. de Saint-Michel, 1603 ; — d'une cha-

noinie par Alphonse II Del Bene, 131 ; — particulière d'une chanoinie, 663.

Privat, pp. 2 note 3, 40 note 2, 1504.

Procès : d'Alphonse Ier Del Bene contre Olivier Alary, 118 ; contre Jacques de Voisins, 136, 137 ; contre le syndic du pays de Languedoc, 138, 139 ; contre diverses paroisses, 198, 199, 204, 205, 207, 208 ; contre le prince de Valois, 216 ; contre Pol d'Ax, 262 ; contre le prévôt Jean Vitalis, 255 ; — contre Alphonse Ier Del Bene, 241 ; — entre l'abbé de Saint-Michel et la comm. de Saint-Pierre-Saint-André de Gaillac, 1603 ; — entre le chap. et le bas-chœur de Saint-Salvi, 915, 917 ; — entre le chap. de Saint-Salvi et les de Ciron, 899 ; — entre le prévôt de Saint-Salvi et son chap., 816 ; — entre le prévôt de Saint-Salvi et les consuls de Cambon, 871 ; — entre le bas-chœur de Sainte-Cécile et le métropolitain de Bourges, 745 ; — du bas-chœur de Sainte-Cécile contre ses syndics, 794 ; — entre deux chanoines de Sainte-Cécile, 486 ; — entre le chap. et le bas-chœur de Sainte-Cécile, 793 ; — entre le chap. de Sainte-Cécile et les donats de Saint-Eugène de Vieux, 1085 ; — entre le chap. de Sainte-Cécile et le vicom. de Bruniquel, 676, 677 ; — entre le chap. de Sainte-Cécile et son trésorier, 695 ; — entre le chap. de Sainte-Cécile et de Hautemar, 649 ; — entre l'évêque, le chap. de Sainte-Cécile, d'une part, et les fabriciens de Saint-Bathélemy de Castelnau-de-Bonafous, 1003 ; — entre les Frères-Prêcheurs et Henri de Pascal de Rochegude, 1787 ; — contre les Jésuites à la suite de l'union de Cambon et de Montels à leur collège, 1913 ; — entre prétendants à une même cure, 1240 ; — de la conf. de Sainte-Catherine de Sienne : contre des charpentiers refusant de payer le droit d'ouverture de boutique, 2125 à 2129, et contre les anciens bailes qui ne rendent pas compte de leur gestion, 2126 à 2129 ; — de la conf. de Saints-Côme et Damien contre un chirurgien, 2135 ; — entre la conf. de N.-D. de la Purification et le peintre Hourde, 2169 ; — de la conf. de Saint-Michel au sujet du droit d'ouverture de boutique, 2148, 2149 ; — au sujet de la prévôté de Saint-Alain de Lavaur, 2306.

Procès et transaction entre : les Jésuites de Bourges et Jean Dupuy, 1899 ; — Pierre de Moret et le receteur de Marcel, 818.

Procession des Rogations, 391.

Progeant (Pierre), 1797.

Prohenques (Catherine de), 1999 ; — Louis de, 1999.

Projet de construction à Puech-Mirol du monastère de la Visitation, p. 309 note 1, 2061, 2062.

Prompsal (Pierre), 1901, 1902.

Protestation du clergé contre les commis aux recettes du roi, 397.

Protestation : des consuls d'Albi contre l'ajournement de l'exécution du vœu fait à l'occasion de la délivrance de la ville surprise par les huguenots, 685 ; — d'un prébendier de Saint-Salvi contre la privation du lucre, 915 ; — contre l'élection des syndics du chap. de Sainte-Cécile, 675.

Proust (Jean), 2203.

Provence, 228, 800, 1700, 2278.

Provisions d'un canonicat à Sainte-Cécile, octroyées par le pape, 686.

Prunet, 645 ; — Barthélemy, 1127, 1128 ; — Jean, 556 ; — Pierre, 230.

Pruynes, 684.

Pryolles (Peyronne), 1871.

Puech (mas.), 355, 880, p. 133 note 4.

Puech (Pierre), 2150, 2178 ; — Simon, 750.

Puech des Aliberts, 1953, p. 295 note 1.

Puech-Amadenc (rue), 638, 1448, 1477.

Puech d'Artigues (Le), 880.

Puech-Brenguier ou Ecole-Mage (rue), 653, 735, 765.

Puech de Carlusset, 2282.

Puech de Falgairac, 1917.

Puech-de-Lhom, 1713, p. 261 note 3.

Puech-Mirol ou Puech-Pago, 2059, p. 309 note 1, 2061, 2062, 2068.

Puech-Pago ou Puech-Mirol, p. 309 note 1, 2061, 2062.

Puèche (La), 1861.

Puechmal, 984.

Puech-Narrate ou Varrate, 1157.

Puech-Petit, p. 84 note 3.

Puits-d'En-Grèzes (rue), 2200, p. 308 note 2.

Puits de la Grasse et mieux de Na Grasse, p. 13 note 2.

Puits-de-Lagrave (rue), 1826.

Pujol (chap.), 770, 1526.

Pujol (Guillaume), 2314 ; — Jean, 1339, 1340, 1360, 1598 ; — Jean-Pierre, 487 ; — Joseph, 1598, 2163 ; — Pierre, 198, 1129, 1130, 1526, 1598, 1951 ; — Pierre, peintre, p. 141 note 2 de la p. 140.

Pujols (bar. de), 351, 450.

Purification (Damase de la), 1855 à 1862.

Purification de Notre-Dame, chap. à Sainte-Martiane, 1204.

Purification de Notre-Dame (confr.), 1207.

Puybegon, 121, pp. 170 note 3, 200 note 3, 211 note 1, 291 note 3, 1949, 2313.

Puycelsi, p. 38 note 13, 1103, 1106, p. 163 note 1, 1372, 1578, 1579, 1688, p. 256 note 2, 2001, 2088, 2101, 2104.

Puy-en-Velay (Le), 344, 365, 370, 371.

Puygouzon, pp. 63 note 1, 84 note 2, 614, 694, p. 132 notes 4 et 5, 957, 1036, 1087, 1088, 1355, 1419 à 1422, 1486, 1533, 1536, 1580 à 1583, 1588, 1589, 1652, 1657, 1661, p. 253 note 1, 1678, 1709, p. 279 note 2, 1858, 1937, 1950, 1953, 1986.

Puylanier, 558, 561, 563, 924, 1292, 1537.

Puylaurens, pp. 353 note 3, 354 note 4.

Puymaurel (Jean-Casimir de), 1333.

Puymesson, 136.

Puyrenier (Dom François de), 2018.

Puy-Saint-George (Le), 76, 408, 525, 527, 528, 543, 547, 569, 571, 663, 723, 1319, 1616, 1885.

Pyrénées-Orientales, p. 92 note 1.

Q

Quatre Evangélistes (les), peinture murale, 2145.

Quercy, 1116, 1395, 1523, 1665, pp. 254 note 8, 258 note 1, 1999.

Quesnel, dit Querculans, 2265.

Question de préséance à l'assiette diocésaine, 1635.

Quinel (Jean-Baptiste), 789.

Quiqueran de Baujeu (Honoré de), 722.

Quittance par l'arch. de La Croix de Castries d'une portion du droit de pesade aliéné à la duch. de Lévy, 359.

R

Rabastens, 3, 50, 217, p. 38 notes 7, 8, 10 ; p. 39 notes 2 et 4, 279, p. 40 note 2, 317, 420, 474, 483, pp. 93 note 1, 94 note 2, 97 notes 1 et 9, 1089, 1090, pp. 162 note 1, 164 note 3, 1226, 1227, pp. 181 note 2, 182 note 3, 1321 à 1323, 1360, pp. 204 note 1, 209 note 2, 1443, p. 211 note 1, 1584, 1585, 1764.

Rabastens (corps du couv. de Fargues), 1975.

Rabastens (Charles de), 1214 ; — François de, 2294 ; — Pierre de, 1077 ; — Philippe-Jean II de, p. 193 note 3.

Rabinel (Le), 1187.

Rabot (Antoinette de), 210.

Rabot de Visselieu (Louis-Imbert de), 1705 à 1708, 1710, 1711, 1713, p. 260 note 1.

Rachat des sgries de Lagardeviaur et de Montirat, 51, 249, 250 à 252, 256, 323.

Rachat de la sgrie de Terssac, 174.

Rachat par Alphonse Del Bene de la place de Labastide-Dénat-Puylanier, 228.

Raffanel (chap.), 1507.

Raffanel, 1507 ; — Barthélemy, 756, 908.

Rafine (Violan de La), 241.

Rahonesques (Les), 1782.

Raimondi (Jean de), 2297.

Raïs (Claude de), 2049.

Ramade (Mandone de La), 962.

Rames (Antoinette-Angélique de), 2073, 2077 ; — Marie-Augustine de, 2065.

Ramières (François de), 190.

Ramo (Raymond de), 1589.

Ramond (Catherine), 968 ; — Guillaume, 1728, 1735 ; — Jean, 634, 1097, 1469, 1524 ; — Pierre, 1055.

Ramondié (La), 1512.

Ramondou (Etienne), 2154 ; — Raymond, 2135.

Ramonès (chap. des), 1523, 1524.

Ranchet, 782.

Ranteil, Rantels, 1498, 1893, 1895.

Ranvier (Dominique), 1787, 1788, 2125.

Raousset (de), p. 261 note 4.

Rapette (Bertrand), 803.

Raphel (François), 1785.

Rat (mas.), 1113.

Rat (Antoine), 1113.

Ratié (Hugues), 1596 ; — Marc-Antoine, 1565 ; — Vincent, 1756.

Ratié de Flottes (Marie de), 1980.

Ratification par : l'Archev. de La Croix de Castries d'une transaction intervenue entre son procureur et les Prêtres de l'Oratoire de Pézenas, 349 ; — Henri de Nesmond d'un accord entre son procureur et le card. de La Trémouille, 336.

Raucoules (sgrie), 42.

Raucoules (Antoine), 1526.

Raures (Marie-Augustine de), 2048.

Ravaille, Ravalhe (Antoinette), 334, 1095 ; — Barthélemy, 1117 ; — Germain, 1850 ; — Guillaume, 674 ; — Jean, 1457, 1954 ; — Pierre, 2192.

Raymond (Sicard), 189.

Raymond Delbosc (chap.), 1569.

Raynalh (Antoine), 1355 ; — Charles, 2135 ; — Jean, 1857.

Raynarde (Pierre-Félix de La), p. 261 note 4.

Rayssac (comm.), 1228, 1639 à 1713, p. 330 note 2.

Rayssac (Marie-Thérèse de), 2009.

Réalmont, 93, 386, 448, p. 88 note 1, 1324 à 1327, p. 195 note 1, 1446, p. 211 note 1, 1586 à 1589, 1817 à 1820, 1897, 1950, 2094, 2135, 2270, 2297.

Rebufat (Pierre), 1698.

Reconnaissance féodale : à Alphonse Ier Del Bene par les habitants de Marssac, 127 ; — aux Frères-Prêcheurs, 1771, 1774, 1782, 1790.

Reconstruction : du couvent des Frères Mineurs de Réalmont, 1817 ; — de l'église de Bonneval, 220 ; — de l'église de Mauriac, 1234 ; — de l'église de Teillet, 982.

Récusation de juges, 241.

Reddition : des comptes de gestion des revenus de l'évêché, 96 ; — des comptes du clergé, 425.

Redès (Jean), 1756.

Réfection : du battant de la grande cloche de Sainte-Cécile, 721 ; — de la toiture de l'église de Saint-Benoît de Carmaux, 1013.

Refus d'Alphonse Ier Del Bene de reconnaître une créance, 164.

Régente des écoles d'Albi, 2271.

Régin, 526.

Régis (Jean), 1337.

Règlement pour le creusement des fosses à Saint-Salvi, 946.

Règlement de l'hôpital envoyé à l'évêq. de Béziers, 2209.

Regnauldin (François), 449, 451, 566, 706, 995, 2219 ; — Robert, 268, 426, 427, 843, 1610, 2071.

Reilhes (Jean), 2140.

Reims, 8, p. 24 note 1.

Reine mère (la), 1898, 2220.

Religieuses hospitalières, 2111 à 2115.

Relhe du Pla Saint-Salvi (La), 769.

Remesié (La), 1657, 1681.

Remise : de taxes de décimes faite à Alphonse Ier Del Bene, 110, 111 ; — d'un basson à un vicaire de Sainte-Cécile, 664 ; — des clefs de leur place par les consuls d'Aussac au chap. de Sainte-Cécile, 657.

Remonneau (Jeanne), 2008.

Rente servie au bas-chœur de Saint-Salvi par le prévôt, 918.

Rentes assignées par le pape à un prévôt de Saint-Salvi sur divers bénéfices, 817, 818.

Réparations : à la maison épiscopale, 83 ; — à la tour du chemin

de ronde de l'évêché, laquelle sert de chapelle, 84 ; — au château de Combefa, 100 ; — aux églises de Saint-Michel de Cannezac, 227 ; de Saint-Michel de Vax, 267 ; d'Orban, 651 ; de Saint-Jean de Prunet, 636 ; — aux cloches de Sainte-Cécile, 617 ; — aux églises : de Saint-Barthélemy de Castelnau-de-Lévis, 1003 ; de Saint-Lieux-Lafenasse, 1154 ; de Poulan, 1082 ; de Massals, 1438 ; de Saint-Pierre de Counils brûlée par les huguenots, 1364 ; de Sainte-Martianc d'Albi, 1183.

Repeint d'un tableau, 1806.

Répudiation par l'archev. de La Croix de Castries de la succession de son frère, 345.

Réquisition de reddition des comptes du clergé, 414.

Réquista (bar. de), 2314.

Rescoste (La), 272.

Résignation : de son évêché par Alphonse Ier Del Bene, 236 ; — de chanoinie par Alphonse II Del Bene, 133.

Résiliation du bail à ferme des revenus de la claverie : d'Alban, 341 ; — de Valence, 342.

Resplandy (Antoine), 1543 ; — Clair, 1382.

Rességuier (Gaspard), 693 ; — Guillaume, 1007 ; — Jean, 2071 ; — Jérôme, 559.

Rességuier (Gaspard de), 1519 ; — Guillaume de, 1541 ; — Jean de, 1380 ; — Louis de, 914, 957 ; — Pierre de, 1530.

Restitution au chapitre de Sainte-Cécile de canons et de mousquets, 671.

Rétablissement : par le parlement d'un canonicat supprimé à Sainte-Cécile, 733 ; — de la trésorerie à Sainte-Cécile, 695.

Retenue par les consuls de Salvagnac des dîmes en grains appartenant à Alphonse Ier Del Bene, 146.

Retrait de procédure à Jacques de Golinhac, 120.

Rétrocession au vicaire général de l'évêq. constit. Gausserand d'une maison près de Sainte-Cécile, 381.

Réunion : à Toulouse des représentants du clergé de divers diocèses, 429 ; — à Saint-Gilles des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 614 ; — à Sainte-Cécile des représentants du clergé diocésain, 429.

Revel, 2311, p. 353 note 2.

Revel (Antoine), 386 ; — Esprit, 87 ; — Laurent, 2229 ; — Raymond, 307.

Révellat (chap.), 1530.

Révellat (Barthélemy), 409 ; — Bernard, 1530 ; — Guillaume, 106, 179, 1872 ; — Jean, 2156, 2229 ; — Jean-Baptiste, 1514.

Revenus : de l'évêché consacrés à la défense des catholiques, 81 ; — des évêq. d'Albi sur certains établissements religieux, 261 ; — de l'évêché d'Agen payés à Daillon du Lude, 288 ; — féodaux du chapitre de Sainte-Cécile, 694, 700, 702, 705, 707, 709, 713, 714, 727.

Rey (Antoine), 1964 ; — François, 304 ; — Jean, 2154.

Reynalh (Antoine), 2136.

Reynés (Bertrand), 499 ; — Jean, 501 ; Pierre, 1054, 1612 ; — Ramond, 1405 ; — Roger, 2204, p. 334 note 5.

Reynés (Anne de), 1548, 1904 ; — Antoine de, 1443 ; — Catherine de, 70 ; — Fleur de, 2080, 2081 ; — Jean de, 398, 409, 575, 576, 579, 581, 582, 1058, 1059, 1152, 1472 ; — Louis de, 269 ; — Pierre de, 400, 412, 513, 656, 756, 1030, 1031, 2080.

Rhodes, 1651.

Rhône (fleuve), p. 251 note 5.

Ribes (François de), 1254.

Ricard (Sydoine), 1945.

Ricard (Anne de), 2035 ; — Guillaume de, 2035.

Ricardou (le P. Nicolas), 495.

Ricassoly (Gaspard de), 29, 48, 55 ; — Jacques de, 45.

Richard (François), 456.

Richelet (François), 356, 362, 366.

Richelieu (le card.), pp. 40 note 1, 141 note 1.

Richier (Pierre), 1718.

Ridolphi, Rodolphe (Philippe), 35 à 37, p. 6 note 2, 396.

Rieuneau (Antoine), 1108 ; — Pierre, 776.

Rieuviel (sgrie), 2226.

Rieux, 8, 607, 1295, 1296, 1797, 1806.

Rigailh (Marquèse), 932 ; — Michel, 932.

Rigal (Antoine), 2315.

Rigaud (Pierre), 1240.

Riols (Jean), 1178.

Ripis (Antoine de), 719 ; — François de, 1416 ; — Gabrielle de, 950 ; — Jean-Ignace de, 717, 719, 720.

Riquet-Barbaste (Antoine), 1160.

Rivalier (Egidii), chap., 1512.

Rives (Marie), 965.

Rivière (La), 112, 1901, 2152, 2153.

Rivière haute (La), 1782.

Rivière (Jacques de La), 2022.

Rivières, 3, p. 38 note 1, 468, pp. 114 note 2, 208 note 1, 1775, 1782 ; — baron de, 497, pp. 85 note 3, 91 note 1, 111 note 1, 183 note 2, 2231, 2232, 2255, 2262.

Rivières (Charles-Augustin), 787 ; — François, 854 ; — Jean-François, 478.

Ro (Pierre de), 2039.

Roanel (sgrie de), 1434, 1436.

Robert (Antoine), 206, 212, 1824 ; — Jacques, 496 ; — Martin, tapissier, 1680 ; — Pierre, 1824 ; — Pierre II, 1824.

Robert (Françoise de), 1819.

Robertet, p. 193 note 3 ; — Jacques de, 1319, p. 193 note 3.

Robin de Barbantane (Jean-François de), 1711, p. 261 note 1.

Roc de Foys (Le), 2185.

Roch (Bernard de), 209.

Rochefort (Bernard), 334, 350, 1146 ; — Jean, 1146.

Rochegude (sgrie), 1787.

Rochereau (Jean), 16, 18, 19, 1163, 1231.

Rochette (Jean), 1904, 1905.

Rocoful (le Père), 1916.

Rodais, Rodays (Urbain), 438, 439, 695, 1008, 1406.

Rodat (André), 1264.

Rodes, p. 350 note 2.

Rodez, 396, 429, 445, 456, 570, 686, 719, 853, 951, 988, 990, 1015, 1055, 1119, 1400, 1406, 1460, 1483, 1525, 1563, 1570, 1571, p. 248 note 2, 1958, 2060, 2067, 2274, 2275.

Rodez, Roudez de Mont Alègre (Antoine de), 1664, p. 254 note 3.

Rodier (Joseph), 1859 ; — Philippe, 768.

Rodorel (Béatrix de), 1610.

Roger (Bernard), 2151.

Rogerii, Rogier (Antoine), 762, p. 117 note 2, 1728 ; — Louis, 762 ; — Philippe, 762, p. 117 note 2.

Rohan (duc de), 1890, 1897.

Roignan (Jacques), 1790.

Rôle des décimes du clergé, 426.

Rolland (Jean), 1527.

Rolland (François de), 244 ; — Jean-Victor de, 1764.

Rolland de la Vierge (Blaise de), 2114.

Rolland-Relhannette (Jean de), p. 261 note 4.

Rolle (Antoine), 1739.

Rome, 8, 276, p. 48 note 1, 348, 350, p. 58 note 1, 430, 445, 470, 553, 569, 571, 595, 663, 732, 780, 785 à 788, 796, 903, 907, 923, 1038, 1040, 1065, 1078, 1106, 1129, 1218, 1219, 1246, 1291, 1314, 1323, 1333, 1352, 1390, 1406, 1563, p. 243 note 3, 1620.

Romomy, livre terrier de Saint-Salvi, 898.

Romosi (André), 31.

Ronel, 351, 496, 694, 1447, 1489, p. 261 note 5, 1874, 1887, 1904, 1905, 1907, p. 288 note 1, 2029, pp. 333 note 2, 334 note 6.

Ronelés (Le), 496, 1907.

Roquecésières, p. 257 note 4, 1689, 1691.

Roquefeuil (chap.), p. 226 note 2.

Roquefeuil (Anne-Françoise de), 351 ; — Antoinette-Angélique de, 2101, 2109 ; — Arnault de, 870 ; — Henri de, 351.

Roquefort (François de), 1920 ; — Marianne, 1999 ; — Sébastien, 1999.

Roquefort de Marquin ou Marquain (Barthélemy de), 1999 ; — Jean-Sébastien de, 2084 ; — Marie de, 1994 ; — Thérèse-Catherine de, 2084.

Roquefuelh (François de), 1517 ; — Jacques de, 1518 ; — Louis de, 1523.

Roquefuelh de Berbiguier d'Arpajon (Guyon de), 295.

Roqueful (Jean de), 990.

Roqueplane (sgrie), 2192.

Roques (Antoine), 2134 ; — Claire, 2047 ; — Germain, 1074 ; — Jean, 1717 ; — Raymond, 1410.

Roquesayrou, 1971.
Roquesusières. Voir Roquecésière.
Roquets (prêtr. de Saint-Salvi chargés des obits), 926, 927, 928, 933.
Roquière (Pierre), 1145.
Rosette (Jean de), 5.
Rosières, 63, 1590, p. 237 note 2.
Rosny (dame de), 2016, 2018.
Rossignol (Catherine), 1754 ; — Cécile-Angélique, 2098, 2109 ; — Claude, 1892 ; — Elie, pp. 19 note 1, 241 notes 2 et 3, 242 notes 1, 2 et 3, 243 note 3, 247 notes 1 et 3, 248 notes 1 à 4, 249 notes 2 et 3 ; — George, 2253 ; — Jérôme, 979.
Rossignol (Catherine de), 2078.
Rotges (sgrie), 957.
Rotoul, Rotoulp (Jacques), 1769, 1771, 1784, 1787.
Roucayrol (Louis), 334.
Rouch (Jean-Pol de), 1881 ; — Martin de, 1881 ; — Pierre de, 1250.
Roudés (Guillaume), 1537.
Roudié (Le), 1529.
Roudier (Anne), 2214.
Roudil (Charles), 1764.
Rouen, 1193, p. 182 note 2, 2283.
Rouergue, 297, 337, 341, 463, 665, 851, 1000, 1089, 1128, 1294, 1320, 1391, 1427, 1572, 1630, p. 248 note 2, 1694, 1879, p. 302 note 2, 2079, 2320 ; — régim. de, 2002, 2003, 2005.
Rouffiac, 60, 68, p. 62 note 3, 694, 707, 713, 820, 1239 à 1241, 1551, p. 225 note 2, 1664.
Rouffiac (chap.), 1552.
Rouffiac (baronne de), 1854.
Rouffiac (Les), 1452.
Rouffiac (Jean-Pierre), 1452 ; — Valéry, 2176.
Rouffiac (François de), 2111 ; — Guillaume de, 1451, 1601 ; — Jean de, 1731 ; — Marie de, 2111.
Rougier (Bernard), 1828, 2019 ; — Jean, 1828.
Roumanou, 261, 1335.
Roumégoux, 885, 1446, 1447.
Rouquelle (Jean), 2140.
Rouquette (moulin de), 1010.
Rouquette (Jacques), 1187 ; — Roger, 1196.
Rouquière (Pierre), 446.
Rous (Toinette de), 2000.
Rousède, 275.
Rousières, Rouzières (Antoine), 842, 1868, 1870, 2222, 2223, 2247.
Rousseau (Mre), 2219.
Roussel (chap.), 1595.
Roussel (Antoine), 1223, 1389 ; — Marie, 559 ; — Pierre, 1595.
Roussel (Antoine de), 272, 274, 424, 427, 428, 513, 514, 550, 1007.
Roussin (Jacques), 2283 ; — Marie-Elisabeth, 2048, 2065.
Roux (Clermont), 1610 ; — Jacques, 1962 ; — Louise, 1962.
Roux de Belvèze (Pierre), 1684.
Royyère (capitaine Ramond), 1674, 1675.
Rozet (Antoine de), 1442 ; — Jean de, 1442 ; — Mariette de, 1442.
Rudelle (sgrie), 1999.
Rudelle (Cécile-Françoise), 1560 ; — Urbain-Eugène, 1025.
Rue (La), riv., p. 123 note 1.
Rue conduisant à l'écorchoir, 2228.
Rue Droite : de Rònel, 879 ; — du Vigan, 858.
Rue : Neuve Saint-Lambert, 263 ; — Puech-Brenguier, patrimoine du chap. de Sainte-Cécile, 653.
Ruel (Antoine du), 1631, 1634.
Ruffel (Jacques), 759, 762, 1570.
Rupi (Déodé de), 1574 ; — Hugues de, 1574 ; — Jacques de, 2042 ; — Madeleine de, 2042.
Rustan (Antoine), sculp., 2141.

S

Sabatarie (rue de la), 584.
Sabatier (Barthélemy), 1075.
Sagnes (La) ou Brugalh, 1965.
Saignes, 358.
Saint-Affric, 446, 533, 647, 757, p. 122 note 1, 962 à 980, 1101, 1476, 1483 à 1489, 1889, 1901, 2152 à 2156, 2192.
Saint-Affric de Lasgraïsses, 1889.

Saint-Affricain, Saint-Affric, 975.
Saint-Affrique, 2312.
Saint-Alain de Lavaur, 472, 2304 à 2306.
Saint-Albert (Damien de), 1831.
Saint-Amable (Lactance de), 1862.
Saint-Amans (chap.), p. 214 note 2 ; — sgrie, 173, 272, 279, 352, 354, 425, 659, 712, 714, 2073 ; — marquise de, p. 237 note 1, 1589.
Saint-Amans de Lincarque, 980, 1528.
Saint-Amans de Soulègre, 2290.
Saint-Amans de Teillet, 981 à 984.
Saint-Amans de Valence, 985 à 991.
Saint-Anatole, p. 38 note 4, 859, pp. 130 note 1, 209 note 1.
Saint-Andéol, 1908.
Saint-André, 777 ; — chap., 1456 ; — tableau, 2151.
Saint-André d'Alayrac, 2285, 2286.
Saint-André de Castanet, 992, 993, 1220, p. 210 note 2.
Saint-André de Fayssac, 994.
Saint-André de Guanhac, 719.
Saint-André de Léjos, 995, 1548.
Saint-André de Lorm, 275.
Saint-André de Magrin, 2308.
Saint-André de Técou, 996, p. 248 note 1.
Saint-Ange (Timothée de), 1844.
Saint-Antoine (chap.), 1192, p. 227 note 1 ; — rue, 2107, p. 333 note 1.
Saint-Antoine (Etienne de), 1868 à 1870 ; — Innocent de, 1831.
Saint-Antoine de Vienne (comm.), 2199.
Saint-Antonin de Carme, 1650, 1656.
Saint-Antonin de Lacalm, p. 251 note 7.
Saint-Aricquan, 1679.
Saint-Augustin (chap.), 812, 897, 927, 956.
Saint-Barthélemy de Bournazel, 1001, 1002.
Saint-Barthélemy de Castelnau-de-Lévis, p. 141 note 2 de la p. 140, 1003 à 1010, p. 151 note 1, 1220.
Saint-Barthélemy de Cheffouls, 1568.
Saint-Barthélemy de Fabas, 1343, p. 197 note 1.
Saint-Barthélemy du Puy-Saint-George, 495, 1011.
Saint-Beaulise (Etienne de), 2251.
Saint-Beauzile, 275, 467.
Saint-Benedict (abb.), 8.
Saint-Benoît, 223, 528, 1363.
Saint-Benoît, par. de Paris, 55.
Saint-Benoît des Avalats, 1012.
Saint-Benoît de Carmaux, 1013.
Saint-Benoît de Frédefon (ou Frègefons), 481, 874, 883, 893, 924, 1547.
Saint-Benoît de Montels, 1353 à 1359, p. 198 note 2.
Saint-Benoît de Sainte-Croix, 1014 à 1016.
Saint-Bertrand-de-Comminges, 797.
Saint-Blaise (chap.), 641, 1451, 1452, p. 222 note 5, 1578.
Saint-Blaise de Labastide-de-Lévis, 1017 à 1025, 1544, 1786.
Saint-Blaise de Tréban, 1026.
Saint-Bonaventure, statue, 2144.
Saint-Bonet (Claude de), 1432 ; — Simon de, 1432.
Saint-Brés (sgrie), 356.
Saint-Cambrais. Voir Saint-Caprais.
Saint-Caprais-les-Lombers, 500, 505, 513, p. 81 note 2, 518, 519, 523.
Saint-Caprais-lès-Rabastens, 731, p. 112 note 1.
Saint-Chamoux, 2298.
Saint-Charles d'Avignon (séminaire), 782.
Saint-Chély (sgrie), 2067.
Saint-Christophe, 97, 1132.
Saint-Cirgue, p. 15 note 7, 1041 à 1043, p. 155 note 1.
Saint-Cirgue ou Saint-Cyrice d'Aigou, 1041 à 1043.
Saint-Cirgue ou Sirgue de Lautrec, 1640, 1649, 1652, 1683.
Saint-Cirq, p. 250 note 5.
Saint-Clair et Saint-Prin (chap.), 1477.
Saint-Claude de Carlus, 1049, 1050, 1527.
Saint-Clet et Saint-Prim (chap.), 798.
Saint-Côme, 1879.
Saint-Corneille de Puycelci, 1578, 1579.

Saint-Corneli, 1361.

Saint-Crépin (conf.), 2136 à 2140.

Saint-Crespin, 393.

Saint-Crucifix (chap.), 1383, 1478, 1479.

Saint-Cybar (abb.), 523, 524. Voir Saint-Eparque.

Saint-Cybard-lès-Angoulême, p. 83 note 2.

Saint-Cyprien, faub. de Toulouse, 1216, 1218.

Saint-Cyr de Milhavet, p. 206 note 4.

Saint-Cyriaque, p. 130 note 1.

Saint-Cyrice de Giroussens, 859, p. 130 note 1.

Saint-Cyrice de Milhavet, 1076.

Saint-Cyrice de Sainte-Gemme, 1044 à 1048, 1591.

Saint-Cyrille (André de), 1858, 1860.

Saint-Dalmase de Cagnac, 935, 1051 à 1054, 1423, 1522.

Saint-Didier, 823.

Saint-Donat (Bernard de), 1831.

Saint-Elisée (Sérapion de), 1662.

Saint-Eloi (chapelle), 949, 955, 1376 ; — conf., 2142.

Saint-Eloi de Mailhoc, 725, 1055, 1056, p. 165 note 4, 1564 à 1567.

Saint-Eparque (abb.), 524.

Saint-Epure (abb.), 1616.

Saint-Esprit (chap.), 2197.

Saint-Etienne (chap.), 533, 542 ; — gache, 1454 ; — sgrie, 560, 564.

Saint-Etienne d'Albi, 405, 446, 533, 647, 711, p. 39 note 7, 1057 à 1066, 1399, 1405, 1490, 1501, 1762, 1930, p. 292 note 3.

Saint-Etienne d'Artoul, 2293.

Saint-Etienne de Brés, 71, 157, p. 11 note 2, 406, 408, 446, 465, 1067, 1068.

Saint-Etienne de Brunhac, 1069.

Saint-Etienne de Candeil, 1305.

Saint-Etienne de Caudeval, 2314.

Saint-Etienne de Fayssac et Tersses, 1070, 1071.

Saint-Etienne de Graissac, 1072, p. 349 note 2.

Soint-Etienne de Mascle, 1217 à 1221, 1507.

Saint-Etienne de Terrabusset, 589, 599.

Saint-Etienne du Travet, 1073, 1074.

Saint-Etienne de Vieulan ou Vionnant, 1075.

Saint-Etienne-le-Vieux de Labessière, 1076.

Saint-Etienne (Louis de), 1837, 1840, 1844.

Saint-Eugène de Brens, 1080.

Saint-Eugène de Poulan, 1081, 1082, 1139.

Saint-Eugène de Rosières, 1590.

Saint-Eugène de Vieux, 1083 à 1085, 1600, 1601.

Saint-Eusèbe de Campagnac, 1077 à 1079.

Saint-Eutrope (chap.), 1566, 1567 ; — conf., 2143.

Saint-Exupère, p. 40 note 2.

Saint-Exupère de Mors, 278 et p. 40 note 2.

Saint-Faustin de Garrigues, 724.

Saint-Félix (comm.), 1694.

Saint-Félix de Caraman, 1966, 1969, 1972.

Saint-Félix de Sourgues, p. 258 note 8.

Saint-Florent ou Florens (sgrie), 306, 310.

Saint-Flour, 732, 802, 1506, 2048, 2072.

Saint-Fons, 535.

Saint-François (chap.), 940, 1532, 1882 ; — sculpture, 2024.

Saint-François (Ignocent de), 1842 ; — Germain de, 1858.

Saint-François de Chevalier (Marie de), 2046.

Saint-Fricque des Montagnes, 2312.

Saint-Gauzens, p. 39 note 1, 2004.

Saint-Géminien de Villemur, 2292.

Saint-Genest d'Alayrac, 1086.

Saint-Genest-de-Contest, 1568.

Saint-Géniès de Puygouzon, 1087, 1088.

Saint-Genieys de Laucefan ou Lausafant, 1089, 1090.

Saint-Geniex, 1700.

Saint-George (chap.), 773, 1471, 1480.

Saint-George du Castelviel, 1091, 1092.

Saint-George de Saint-Juéry, 1592 à 1595.

Saint-Géraud (abb.), p. 88 note 1.

Saint-Géraud d'Andouque, 991, p. 149 note 4.

Saint-Géraud de Sieurac, 1093, 1094.

Saint-Géraud (Sérapion de), 1858.

Saint-Germain l'Auxerrois, 173, 175.

Saint-Germain-en-Laye, 320.

Saint-Germain-des-Prés, 263, p. 354 note 2.

Saint-Germain de Réalmont, 1327, 1795.

Saint-Germier, 538, p. 249 note 2, 2292.

Saint-Germier (dame de), 1890 ; — sieur de, 1890.

Saint-Gervais, 445, p. 181 note 1.

Saint-Gilles, 614, p. 250 note 1, 1648.

Saint-Gilles d'Ambialet, 1278.

Saint-Ginieys, 408.

Saint-Girons, p. 251 note 4.

Saint-Grégoire, p. 10 note 1, 1095, 1096, pp. 122 note 3, 224 note 2, 1790, 1953, 1986, p. 312 note 1.

Saint-Hilaire (abbaye), 470, 2257, 2259.

Saint-Hilaire (Maffre de), 254.

Saint-Hilaire de la Parade, 348.

Saint-Hippolyte, 286, 1042, 1389, 1459, 1570, 1572, 1573, 1575, 1741, 2070.

Saints-Innocents (chap.), 1461.

Saint-Jacques (abb. de), 328, 329 ; — chap., 757, 1212, 1487.

Saint-Jacques-lès-Béziers, 328.

Saint-Jacques de Brens, 1519, p. 222 note 5.

Saint-Jacques-de-Compostelle, 2283.

Saint-Jacques de Cunac, 1097 à 1101, 1238, 1530, 1531.

Saint-Jacques de Donnazac, 1102.

Saint-Jacques de Lacapelle de Puycelsi, 1103 à 1106.

Saint-Jacques de Montirat, p. 180 note 5.

Saint-Jacques de Vers, 1107 à 1109.

Saint-Jacques de Vitrac, 1286, 1287.

Saint-Jean (chap.), 933, 948, 952, 985, pp. 214 note 2, 234 note 2 ; — conf., 2144 à 2146 ; — statue, 2144, 2145 ; — tableau, 2043.

Saint-Jean de Cédel, p. 38 note 1, 746.

Saint-Jean de Cueye, 1015, 1110, 1111.

Saint-Jean-le-Froid, 725, 1055, 1056.

Saint-Jean de Gourgoulhac, 1112, 1113.

Saint-Jean de Granéjouls, 1114.

Saint-Jean-de-Janes, 491, 493, 1115 à 1117.

Saint-Jean-de-Jérusalem (chev. de), 2320.

Saint-Jean de Laboutarié, 1223, 2298.

Saint-Jean de Mailhoc, 1118.

Saint-Jean de la Malemontade, p. 256 note 2.

Saint-Jean-de-Marcel, p. 107 notes 3 et 4, 1119, pp. 216 note 2, 222 notes 2, 4 et 5.

Saint-Jean de Montade, 1680, 1688.

Saint-Jean de Montels, 272, 1120, p. 256 note 2.

Saint-Jean de Mordagne ou Mordanie, 1777.

Saint-Jean-del-Nous, 987 à 989.

Saint-Jean de la Novèle ou Novelle, 1643, 1647, 1652, 1666.

Saint-Jean de Prunet, 636.

Saint-Jean de Rouffiac, 1121.

Saint-Jean de Sénespe, 430, 741, 1121, 1386.

Saint-Jean de Soulègre, 1132.

Saint-Jean (Antoine de), 1840 ; — Casimir de, 1849 à 1851 ; — Hippolyte de, 1867 ; — Joachim de, 1853 ; — Pierre de, 1833 ; — Romain de, 1848.

Saint-Jean-Baptiste, chap, 1341, 1542, 1569, 1597 ; — sculpture, 1969.

Saint-Jean-Baptiste (Isaac de), 1845, 1846, 1852.

Saint-Jean-Baptiste de Gabriac, 1122 à 1125.

Saint-Jean-Baptiste de Gourgouillac, p. 38 note 10.

Saint-Jean-Baptiste de Mouzieys, 1126 à 1130.

Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Evangéliste (chap.), 583, 1462, 1463.

Saint-Jean-l'Evangéliste (chap.), 445, 533.

Saint-Jean Saint-Eloi de Mailhoc, p. 157 note 2.

Saint-Jérôme, 272.

Saint-Jéry, 275.

Saint-Joseph (chap.), 1757 ; — sculpture, 1969 ; — tableau, 2024.

Saint-Joseph (Paul de), 1834 ; — Roch de, 1858.

Saint-Joseph et Sainte-Anne (chap.), 1508.

Saint-Juéry, 440, pp. 83 note 3, 95 note 2, 626, 630, 655, p. 152 note 2, 1355, 1592 à 1595, 1837, p. 279 note 1, 1855, 1859, 2260.

Saint-Julien (rue), pp. 90 note 2, 308 note 2 ; — sgrie, 202, 263, 264, 380.

Saint-Julien d'Albi, 312, 334, 350, 446, 507, 533, 647, 711, 963, 1134 à 1148, 1447, 1502, 2136, 2137, 2140, 2233.

Saint-Julien-Gaulène, pp. 58 note 2, 134 note 1, 1266 à 1272, p. 186 note 1.

Saint-Julien-de-Pradoux, 885.

Saint-Julien-du-Puy, 2293.

Saint-Julien de Réquista, 274.

Saint-Laurens (chap.), 1740.

Saint-Laurens de Trévien, 781, 1150.

Saint-Laurent d'Albanhac, 441.

Saint-Laurent de Cardonnac, 1149.

Saint-Laurent d'Olt (collégiale), 445.

Saint-Lazare (chap.), 1464 à 1471, 1852.

Saint-Lenfan, prieuré, 1280.

Saint-Léonard (Martial de), 1839.

Saint-Léonard de Carme, 1644.

Saint-Léonce de Saint-Lieux-Lafenasse. Voir Saint-Lieux.

Saint-Léonce ou Saint-Lieux de Jussens ou Jousssens, 272, 273, p. 209 note 1.

Saint-Lieux-Lafenasse, 433, pp. 94 note 3, 117 note 1, 1152 à 1154.

Saint-Lioucet, p. 209 note 1.

Saint-Louis (sculpture), 2024.

Saint-Loup (conf.), 2147.

Saint-Loup du Castelviel, 533, 647, p. 162 note 2, 1155 à 1162, 1511, 1512.

Saint-Marc (Clément de), 1858.

Saint-Marcel, 97, p. 15 note 2, 275, p. 39 note 11, 378, 1163.

Saint-Marcellin de Lunaguet, 1164 à 1166, 1575.

Saint-Martial (chap.), 1510.

Saint-Martial d'Orban, 1179, 1180.

Saint-Martial de Pazounac, p. 131 note 2, 1181.

Saint-Martial de Ronel, 1447.

Saint-Martial de Sérat, pp. 15 note 2, 39 note 11.

Saint-Martin (chap.), 1590 ; — quartier, p. 328 note 2 ; — rue, p. 333 note 1.

Saint-Martin (Barthélemy de), 865 ; — Perrette de, 1743.

Saint-Martin d'Amour, 275, p. 40 note 2, 420, p. 204 note 1.

Saint-Martin de Bézelle, 1217 à 1221, p. 177 note 1, 1556, 1557.

Saint-Martin de Canezac, 1222.

Saint-Martin de la Cesquière, p. 204 note 1.

Saint-Martin de Coras, 1223, 1291, 2014.

Saint-Martin de Courris, 1224, 1225.

Saint-Martin de Grizac, 1151, 1245.

Saint-Martin de Guiddal, 1226, 1227.

Saint-Martin de Laguépie, 1228.

Saint-Martin de Lespinasse, 275, 1229.

Saint-Martin de Lombers, 1230 à 1233, 1408.

Saint-Martin de Mauriac, 537, 1018, 1021, 1022, 1234.

Saint-Martin de Montans, 1235 à 1237.

Saint-Martin de Montbous, 851.

Saint-Martin de Mors, 1238.

Saint-Martin de Rouffiac, 1239 à 1241.

Saint-Martin de Salles ou de Campsaur, 597, p. 92 note 2, 598.

Saint-Martin de Salvebiou, 2288.

Saint-Martin du Ségur, 1596.

Saint-Martin du Taur, 1242.

Saint-Martin et Mauran, 8.

Saint-Mas (André de), 93.

Saint-Maurice (Lucrèce de), 2297 ; — Pierre de, 2313.

Saint-Maurice de Broze, 1244, 1245.

Saint-Maurice de Peyrole, p. 38 note 12.

Saint-Maurice de Privats, 273.

Saints-Maurice et Lazare (ordre de), 45, 48, 55.
Saint-Maximin, 800.
Saint-Mazary de Laroque, 275.
Saint-Médard (abb.), 795.
Saint-Médard d'Andillac, 1246.
Saint-Mémy de Gayrac, 22, 489, 670, p. 104 note 1, 1247 à 1249.
Saint-Michel (chap.), 619, 1488, 1509, 1580, 1581, 2315 ; — conf., 2150 ; — faubourg de Toulouse, 317.
Saint-Michel (François de), 1847.
Saint-Michel de Cannezac, 227.
Saint-Michel de Castelnau-de-Lévezou, 570.
Saint-Michel de Cestayrols, 1250.
Saint-Michel de Cordes, 1251.
Saint-Michel de Gaillac (abb.), 5, 479, 846, 1540, 1541, 1602 à 1615, 2089.
Saint-Michel de Giroussens, 859, p. 130 note 1.
Saint-Michel de Lescure, 1252 à 1263, 1372, 1549 à 1552, p. 399 note 4.
Saint-Michel de Mirandol, 1264, 1265.
Saint-Michel de Montmiral, 1563.
Saint-Michel-de-Vax, 267, 1532.
Saint-Michel et Saint-Martial (chap.), 759.
Sanct-Miquel à Saint-Michel de Lescure, 1253.
Saint-Nazaire de Béziers, 89, 1338.
Saint-Nicolas (Elisée de), 1840, 1841.
Saint-Nicolas de Gaulène, p. 131 note 2.
Saint-Nizié, 358.
Saint-Onuffre, 8.
Saint-Oriens, p. 192 note 3, 1345.
Saintouen (Philippe de), 1993.
Saint-Pacifique (Antoine de), 1831.
Saint-Papoul, 604.
Saint-Paul (sgrie), 715, 1149.
Saint-Paul ou La Botière, 1716, p. 262 note 4.
Saint-Paul de Massuguiés, p. 80 note 2, 1346, 1347.
Saint-Pierre (chap.), 949, 1482, 1540 ; — comm., 1960.
Saint-Pierre d'Arthés, 1517, 1518.
Saint-Pierre d'Assac, 1348, 1349.
Saint-Pierre d'Aussac, 1350, 1351.
Saint-Pierre de Bénajan, 1352, 1643, 1647, 1652.
Saint-Pierre de Bezelles, 996.
Saint-Pierre des Boys, 509, 626.
Saint-Pierre de Cambon, 770, 1353 à 1359, 1526.
Saint-Pierre de Combejac, 1644, 1658, 1689.
Saint-Pierre de Convers, 1360, 1361.
Saint-Pierre de Counils, p. 81 note 1, 874, 883, 1362 à 1366, 1560.
Saint-Pierre de la Court du Mas-Granier (abb.), 332, 333, p. 187 note 1.
Saint-Pierre de Favars, 1367.
Saint-Pierre de Frausseilles, 1370.
Saint-Pierre de Gaillac, 242, 382, 1542, 1543, p. 227 note 1.
Saint-Pierre de Gil, 1653, 1657, 1671, 1712.
Saint-Pierre de Guiardon, 445.
Saint-Pierre de Guitalens, 2307.
Saint-Pierre de Larmés, 1371.
Saint-Pierre de Laval, 273, 1372.
Saint-Pierre de Lescure, 1253, 1373 à 1382, 1552, 1553.
Saint-Pierre de Marsal, 1383 à 1385, 1568.
Saint-Pierre de Mazières, 546, 2292.
Saint-Pierre de Mérénac ou Messenac, 1386, 1387, 1585.
Saint-Pierre de Moissac (abb.), 1280.
Saint-Pierre-lès-Monastier, 344.
Saint-Pierre de Monestiés, p. 132 note 3.
Saint-Pierre de Montmajeur, 92.
Saint-Pierre de Montmartre, 479.
Saint-Pierre de Montpellier, 1273, 1274, 1429, 1431 à 1434, 1436, 1437.
Saint-Pierre de Noailles, 1391.
Saint-Pierre de Padiès (chap.), 1575.
Saint-Pierre de Paulin, 1569 à 1573, p. 222 note 1.
Saint-Pierre de la Peyrière, 1391.
Saint-Pierre des Ports, 1644, 1649, 1652.
Saint-Pierre de Rozède, 205, p. 39 note 5.
Saint-Pierre de La Salvetat, 2296 à 2302.

Saint-Pierre de Saurs, 1393.
Saint-Pierre du Ségur, 1394 à 1396.
Saint-Pierre de Sérénac, 89.
Saint-Pierre del Siguart, 1074.
Saint-Pierre de Taïx, 1397 à 1399.
Saint-Pierre de Tonnac, 1400.
Saint-Pierre de Trivisy, p. 257 note 5.
Saint-Pierre de Venise, 1563.
Saint-Pierre du Verdier, 1401.
Saint-Pierre de la Vernhère, 1315.
Saint-Pierre-ès-Liens de Florentin, 1368, 1369.
Saint-Pierre Saint-André, comm., 242, 261, 1603, 1616 à 1624, p. 243 note 1.
Saint-Pierre et Saint-Claude, p. 97 note 2.
Saint-Pierre Saint-Louis (chap.), 1063.
Saint-Pierre et Saint-Paul (chap.), 1472.
Saint-Philippe (Louis de), 1862.
Saint-Polycarpe (abb.), 262.
Saint-Pons de Thomières, p. 59 note 1, 506, 1501, 1625.
Saint-Privat de Carmaux, 1402, 1403.
Saint-Projet de Paulin, 1404.
Saint-Quentin d'Albi, 1066, 1405.
Saint-Raymond (Paul de), 1748.
Saint-Roch (chap.), 485, 950, 1563 ; — conf., 936, 2185 à 2187.
Saint-Rome (sgrie), 2038.
Saint-Sacrement (bass. du), 1016 ; — conf., 334.
Saint-Salvadou, 499, 536, 1503.
Saint-Salvi (chap.), 1473 à 1482, 2163 ; — sgrie, 1996.
Saint-Salvi d'Albi, 351, 533, 619, 798, 812 à 962, 1803, 2014, 2115, 2157 à 2165, 2184 à 2187, 2277.
Saint-Salvi d'Almayrac, 463, 1407, 1408.
Saint-Salvi de Blaye, p. 132 note 3.
Saint-Salvi del Burg, 1116, p. 165 note 3.
Saint-Salvi de Carcavés, 393.
Saint-Salvi de Cotenx, 418.
Saint-Salvi de Fourestés, 589, 599.
Saint-Salvi des Fournials, 1319.
Saint-Salvi de Giroussens, 1409, 1410.
Saint-Salvi de Luman, 273.
Saint-Salvi de Monestiés, 874, 883.
Saint-Salvi de Narthoux, 1411.
Saint-Saturnin de Cagnac, 1523, 1524.
Saint-Sauve (bar. de), 358.
Saint-Sauveur, 1167 ; — chap. 620.
Saint-Sauveur de Salles, 1412 à 1414.
Saint-Sauveur de Vertus (abb.), 522, 523.
Saint-Sauveur de Villeneuve, 1076, 1415 à 1418.
Saint-Sébastien (confr. aux Carmes), 936, 1174, 2188, 2189 ; — conf. à la Madeleine, 1171, 2190, 2191 ; — en broderie, 2191.
Saint-Sébastien et Saint-André (chap.), 1062.
Saint-Sépulcre (chap.), 1481.
Saint-Sernin (abb.), 603.
Saint-Sernin (dame de), 870.
Saint-Sernin d'Ambres, 1684.
Saint-Sernin de Caudeval, 2313.
Saint-Sernin d'Entremonts, 1419 à 1422.
Saint-Sernin de Gourgous (ou Gourgoy), 275, p. 39 note 1.
Saint-Sernin de Jou (sgrie), p. 312 note 2, 2079.
Saint-Sernin de Lencou, 456.
Saint-Sernin de Lombers, 500, 505, 513, 518, 519, 523.
Saint-Sernin de Mailhoc, pp. 9 note 1, 62 note 6, 709, 935, 1051, p. 157 note 1, 1053, 1423, 1460, 1523, 1524, 1715, p. 262 note 1, 1782, p. 297 note 2, 1989.
Saint-Sernin de Salette, 433, 1424.
Saint-Sernin de Vaure, 2311.
Saint-Sigismond de Puybegon, p. 38 note 12.
Saint-Siméon Stylite, peinture, 2151.
Saint-Simplice de Marsal, 1438.
Saint-Sulpice, p. 191 note 1 ; — mar. de, 1303, 2044, 2230.
Saint-Sulpice (par. de Paris), 368.
Saint-Symphorien de Ladin, p. 209 note 2.
Saint-Symphorien de Lentin, 1440, 1441.
Saint-Thomas (chapi. collégial), 1483.

Saint-Thomas de Cahuzac-sur-Vère, 1442.

Saint-Victor (abb. de), 58, p. 11 note 3.

Saint-Victor de La Coste, prieuré, 372.

Saint-Victor de Coufouleux, 2258.

Saint-Victor de Marseille, 570.

Saint-Victor de La Roussinarié, 1443.

Saint-Victor de Virac, 1444, 1445.

Saint-Vincens de l'Albar, 1310.

Saint-Vincent d'Avens, p. 192 note 1.

Saint-Vincent de Fauch, 1446, 1447.

Saint-Vincent du Ségur-et-Suech, 1596.

Saint-Yves (chapelle), 1931.

Sainte-Agathe, 445, p. 227 note 1.

Sainte-Agnès (chap.), 1599 ; — conf., 2118, 2254.

Sainte-Anne d'Albi (chap.), 1132, 1195, 1203, 1211, 1213, 1364 ; — conf., 1207, 1208, 2119, 2120, 2172.

Sainte-Anne de Labessière, 997 à 1000, 1546.

Sainte-Anne de Paris, 468, 479.

Sainte-Barbe (chap.), 1520.

Sainte-Catherine (chap.), p. 236 note 2, 1124, 1520, 1552, 1564 ; — cong., 2078 ; — couv., 1758, 1772 ; — en broderie, 2164 ; — sculpture, 2024.

Sainte-Catherine de Labastide-Dénat, 1545.

Sainte-Catherine de Penne, 1027, 1094, 1576, 1577.

Sainte-Catherine de Sienne (conf.), 2121 à 2129 ; — cong., 2078 ; — couv., 1772.

Sainte-Cécile (Valérien de), 1860, 1862.

Sainte-Cécile d'Aigou, 98.

Sainte-Cécile d'Albi, 1 à 84, 1448 à 1472, 2014, p. 211 note 3, 2130, 2203 ; — tableau, 2024.

Sainte-Cécile de Cadix, 456, 1028 à 1032.

Sainte-Cécile de Crespinet, 1529.

Sainte-Cécile de Fréjairolles, 11, 1033 à 1039, 1539.

Sainte-Cécile de Lacapelle-Ségalar, 1040.

Sainte-Claire (couv.), 225, 266, 620, 879, 940, 964, 1064, 1513, 1758, 1879, 2011 à 2047, 2141, 2242 ; — place, p. 334 note 6 ; — rue, 1846 ; — sculpture, 2024.

Sainte-Croix, 626, 709, 1110, 1782 ; conf., 1385.

Sainte-Croix (Bernard de), 1844.

Sainte-Epure (abb.), 527.

Sainte-Exupérie de Meaux, Sainte-Supérie, 1439, p. 209 note 1.

Sainte-Félicité, p. 256 note 2.

Sainte-Foi (chap.), 1459, 1460, 1563.

Sainte-Foy de Conques (abb.), 1295, 1320.

Sainte-Gemme, p. 15 note 2, 275, 293, 880, p. 133 note 4, 885, 1044 à 1048, 1108, p. 164 note 1, 1591, 2006.

Sainte-Gemme (Jeanne-Françoise de), 2110.

Sainte-Geneviève de Rouergue, 1000.

Sainte-Jeanne (chap.), 1177 ; — sculpture, 1969.

Sainte-Luce, 463.

Sainte-Madeleine de La Salvetat, p. 15 note 2.

Sainte-Marguerite (chap.), p. 227 note 1, 1823.

Sainte-Marie (chap.), p. 227 note 1.

Sainte-Marie d'Arzelle, 382.

Sainte-Marie des Bois, 382.

Sainte-Marie de Cahonette, 382.

Sainte-Marie de Larmés, 1923.

Sainte-Marie de Pampelonne, 1574.

Sainte-Marie de Saliès, 1167 à 1169.

Sainte-Marie-Madeleine d'Albi, 1405.

Sainte-Marie-Madeleine de Passi (Célestin de), 1858, 1860, 1861.

Sainte-Martiane d'Albi, 446, 533, 583, 619, 620, 647, 1148, p. 170 note 1, 1163, 1182 à 1215, 1503 à 1509, 1556, 1557, 1839, 1916, 2118 à 2120, 2166 à 2178, 2203, 2229 à 2231, 2256, 2257.

Sainte-Martiane de Laval, 1318.

Sainte-Martiane de Lescure ou des Brugues, 466, 1216, 1554, 1555, 1924, p. 291 note 4, 1925, 1953, 1968, 1995, 2010.

Sainte-Quitterie (chap.), 1479 ; — conf., 2183, 2184.

Sainte-Radegonde (chap.), 753, 762, 768.

Sainte-Radegonde de Miolles, 1406.

Saint-Sigolène, 272.

Sainte-Sigolène de la Génebrière, 275, 292, 1425.

Sainte-Sigolène de Lagrave, p. 38 note 3, 1426 à 1437.

Sainte-Sigolène de Lasgraïsses, 1432, 1435, 1436.

Sainte-Supérie (ou Exupérie), p. 40 note 2.

Sainte-Supérie de Montans, 1044, 1649, 1652, 1693

Sainte-Thérèse (tableau), 2151.

Sainte-Thérèse (Chrysostome de), 1862 ; — Damien de, 1860 ; — Siméon de, 1857, 1858, 1860.

Sainte-Trinité (chap.), 1587, 1589 ; — cont., 2193 à 2195.

Sainte-Trinité (Modeste de La), 1848, 1851.

Sainte Union (La), 509, 655.

Saints-Côme et Damien (chapelle), 1457, 1458; — confrérie, 2130 à 2135.

Sainvincent et Saint-Vincent (Joseph), 1771, 1772.

Saisie : des biens du feu cardinal de Lorraine, 13 ; — des revenus de l'évêché d'Albi par les États de Languedoc, p. 12, n° 1 ; — de fruits décimaux par la Ligue, 509 ; — des revenus de certaines commanderies de Saint-Jean de Jérusalem, 1626.

Salabert (l'abbé), p. 347, note 1.

Sàlavi (Marie-Olympe de), 2009.

Sales (Martiane), 1943.

Sales (saint François de), 2048, p. 308 note 1.

Salettes, 1432, 1435, 1436.

Salgués (sgrie), 1614.

Salgués (Maffre), 1104.

Saliés, 408, 694, 1167 à 1169, 1774, 1953, 2095.

Salles, 275, 585, 588, 590, 592, 594, 596 à 598, 709, 1412 à 1414, 2084.

Salles (Jean), 1707, 1839, 1841.

Salles de Roquefort (Jeanne de), 2008.

Saltelle (Jeanne), 2049.

Saluste, 136.

Salvagnac, 146, 272, p. 202 note 2, 1360, 1585.

Salvaigne (dame), 1902.

Salvaire (Louis), 1274.

Salvan (Guillaume), 1065, 1496 ; — Louis, 273, 282, 294, 434, 988, 1023, 1273, 1274, 1276, 1277, 1291, 1435, 1532, 1551, 1609, 1803, 1818, 1877, 2295 ; — Louis II, 1289 à 1291 ; — Marguerite, 2253.

Salvan (Etienne de), 2213 ; — Jean-Louis de, 490 ; — Louis de, 2213.

Salvan de Saliés (Antoinette), pp. 47 note 1, 67 note 1, 312 note 1.

Salvanh (Guillaume), 430.

Salvat (Raymond), 1376, 1377.

Salvetat (Marie-Marguerite), 2102.

Salvetat (La), 424, 1639, p. 256 note 2, 1680, 1688.

Salvi (François), 1176.

Salvie-Benac (chap.), 1600.

Salvy (Bruno), 1496.

Samaritaine (La), tableau, 350.

Sancta Catharina à Saint-Michel de Lescure, 1253.

Sanctus Eparchius, p. 83 note 2.

Sandronne (La), 1132.

Sans (Cécile), 934.

Santiac (Anastase de), 1854.

Saporta (Pierre), 990.

Sarade, 648.

Sardiny (Felice), 176, 177, 195, 417 ; — Philippe, 175 ; — Scipion, 175, 417.

Sarmazes, 874.

Sarninié (La), 1782.

Sarremages, 883.

Sartre (le capitaine), 107.

Satgier (Jean), 1029 ; — Jean-Baptiste, 358.

Saunal (Simon), 904.

Saur (Jean-Jacques), 2135.

Sauret (Marguerite de), 215.

Sausey (François de), 55.

Saussenac, pp. 77 note 2, 83 note 5, 694, pp. 152 note 1, 180 note 3, 225 note 1, 1507, p. 220 note 2, 1779, 1791, 2252, 2313.

Sauvade (le P. Jean-Baptiste), 495.

Sauvatge (Gilbert), 809, 810.

Sauveterre, 223, 1928, 2003.

Sauveterre de Peyrèles, 1572.

Sauvian (marq. de), 343.

Sauvigny, 2135.

Sauzière-Saint-Jean (La), 273, pp. 66 note 1, 114 note 1, 202 note 3, 236 note 1.

Savène (rue), 34.

Savène, dit Jany (Jean), 1156.

Savenier (Jean), 1907.

Saverdun, p. 251 note 4.

Savin (sgrie), 724.

Savinhac (Antoine de), 870 ; — Bernard de, 51 ; — Jeanne de, 2060 ; — Ramond de, 2060.

Savinhac de Belcastel (Pierre Guyon de), 1670.

Savoie, 45, 48, 55, 130, 132, 143, 210, 1880 ; — duc de, 134, 154 ; — duch. de, 88, 90.

Savy (Charles), 1591 ; — Pierre, 355.

Sayet (Antoine de), 1623.

Sayssac (Jean), 933.

Scapulaire (conf. du), 1177.

Scarlaty (Juéry), 142.

Scène violente entre l'évêq. Daillon du Lude et les consuls d'Albi, 301.

Schomberg (Françoise de), 287.

Sculpteurs, 941, p. 140 note 2, 1006, 1701, 1969, 2023 à 2025, 2141, 2151.

Seboul (Jacques), 1419.

Sédilhac de Sarlat, prieuré, 1280.

Ségalar (Le), 1724, 1782.

Ségalar (Catherine), 2244 ; — Jérôme, 2244.

Ségonzac (chap. de), 1426.

Ségonzac (François), 2100 ; — Imbert, 1432 ; — Jean, 1426.

Ségonzac (Gabrielle de), 1951 à 1953.

Ségua (Jean-Baptiste), 1663.

Séguier (Etienne), 2090 ; — Jacques, 159, 160 ; — Marguerite-Blanche, 2090, 2095, 2097 ; — Ramond, p. 241 note 1.

Séguiers (chap. des), 2293.

Ségur (chât. du), 1394.

Ségur (Le), 455, 1233, 1361, 1394 à 1396, 1596.

Seguret (Jean-Etienne), 1447.

Séguy (Pierre), 2139.

Seigneurie haute, moyenne et basse du chap. de Sainte-Cécile à Aussac, 657.

Seine-et-Oise, p. 20 note 2.

Séminaire, 490 à 497.

Sendralh (chap.), 1496, 1497.

Sendralh (Jean), 1496 ; — Jeanne, 1497.

Sène on Sève (Gille de), 263, 264.

Sénégas, 379, 1748, 1750, 2315.

Sénicourt (Jeanne), 2117 ; — Marie-Madeleine, 2117.

Senouillac (de), p. 227 note 1.

Senouillac, 272, pp. 85 note 1, 153 note 3, 1234, p. 182 note 1, 1432, 1435, 1624.

Senrèze (Bernard de), 2057.

Sens, 276, 1563, p. 334 note 4.

Sèpe (La), 534.

Septfons, p. 84 note 5.

Sept Frères, p. 256 note 2.

Sépulcre (chap.), 1753.

Sequestre (Le), p. 26 note 1, 1486, 1527, 1774, p. 286 note 1, 2095.

Sérailsol ou Pisoulié, 1488.

Sérat, 97, 275.

Sérayol, p. 217 note 2.

Sercamanen (Bernard), 2287.

Sercamanens (Jacques), 521 ; — Louis, 1169.

Sercamanent (Bernard), 1072.

Sercla ou Séréla (bar. de), 352, 354.

Séré (Bernard), 1722 ; — Jean, 335, 1518 ; — Raymond, 718, 2223, 2228.

Séré de la Pugèterie (Jean de), 497 ; — Jean-Baptiste de, 497.

Séré-de-Rivières (rue), p. 333 note 1.

Séré de Rivières (Jean de), 1775, 2231, 2232, 2255, 2262 ; — Jean-Louis de, 484, 610.

Sérénac, 89, 98, 182, 277, 380, 1560, 1865, 1867.

Serieys (rue du), 1832, 1859.

Serin (Cécile), 1385 ; — Hyacinthe, 1768, 1769 ; — Pierre, 1385, 1389.

Serment des Consuls de Montsalvy entre les mains du prévôt de Saint-Salvi, 902.

Sernet (Pierre), 1098.

Serra (La), 143.

Serres, 962, 1625, p. 249 note 3.

Serres (Durand), 291 ; — Guillaume, 1298.

Serroni (Hyacinthe), 321, 322, pp. 47 note 1, 313 note 1

Service du culte délaissé au prieuré d'Ambialet, 1276.

Servientis (George), 704, 1118 ; — Guillaume, 248.

Servières de Gaiges (sgrie), 2049.

Serviés, 2310 ; — dame de, 2248 ; — sgrie, 877.

Sévérac, 665.

Seurot (Pierre), 1810, 1811.

Séux, Séous, 1467, p. 214 note 1.

Sicard (Bernard), 190 ; — Jean, 64.

Sicard-Cazes (chap.), 1545.

Siège de Réalmont, 1950.

Sieurac, pp. 63 note 3, 88 note 1, 1093, 1094, p. 182 note 2, 1561 à 1563, 1782.

Sigot (chap.), 1588.

Sigoutié (La), 1589.

Silhac (sgrie), 1485.

Silvestre, dit Briançon (Amiel), 2149.

Simon (Jacques de), 1499.

Sirettes (sgrie), 1579.

Sirven (Guillaume), 2200, 2221 ; — Jean, 2115 ; — Jean-Baptiste, 1129, 1130.

Sirvent (Sydaine), 1255.

Sixième des fruits décimaux des paroisses destiné aux pauvres, 1271.

Sixte-Quint, p. 12 note 1.

Soboli (Frère Jacques), 614.

Sœurs Blanches, p. 342 note 2.

Sœurs Noires, p. 342 note 2.

Soguier (Hugues), 390.

Soissons, 795.

Solages (Antoine-Paulin de), 1531, 2117.

Solatge de Tholet et Maillan, p. 312 note 2.

Soldats de la Ligue en garnison à Lescure et à Arthès, 655.

Solelhanop (Jean), 291.

Solets (sgrie), 2048, 2066.

Solier (Antoine), 1757 ; — Antoinette, 1757 ; — Charles, 1543 ; — François, 1913 ; — Jean, 2188 ; — Pierre, 702.

Solier (Barthélemy du), 841, 845, 846 ; — Bernard du, 846 ; — Gabrielle du, 1758 ; — Juliette du, 1755.

Sommaire aprisie pour établir que : Alphonse Ier Del Bene réside, 151, 167 ; — qu'il assiste aux heures canoniales et qu'il existe deux sortes de pointes, 178.

Sommard, Sommart, 97, 275, 928.

Sommation : aux consuls d'Albi et au chapitre de Sainte-Cécile de payer les honoraires dus aux régents des écoles, 2269 ; — à un prébendier d'assister aux heures canoniales, 741.

Sonal (rue de), p. 296 note 1.

Sonnerie des cloches à Saint-Salvi, 946.

Sonneur des cloches à Saint-Salvi, 942.

Sorbonne, 471.

Sorèze, 2315 ; — abb., 2306, 2316.

Soubiran (Charles de), 1694 ; — Jacques de, 1695.

Soubiran d'Arifat (Jean de), 1668 à 1673, 1676, 1677 ; — Jean-Charles de, 2232 ; — Philippe de, 1693, 1694, p. 258 notes 6 et 8.

Soubiran de Satard (Jacques de), 1483.

Souel, 275, p. 132 note 6, 1308, 1335, 1336.

Souilhac (Antoine), 929.

Soulages (Antoine), p. 227 note 1 ; — Jean, 120.

Soulègre, 1132.

Soulhac, 1395.

Soulié (Antoine), 1900.

Soulier (Bernard), 910 ; — François, 230 ; — Joseph, 1756 ; — Salvi, 425, 427, 1631.

Soupçon de pillage de la sacristie, de la trésorerie et des archives de Sainte-Cécile, 669.

Souquier (François), 2100.

Souterène (Hugues de), 2076.

Spie (Guillaume), 388, 390 ; — Louis, 1188.

Spisame (Rodolphe), 1410.

Statue de Notre-Dame à l'une des portes de la ville d'Albi, 964.

Statues dorées au couvent de Sainte-Claire, 2024.

Stourre-Vacques, 880.

Strozzi, p. 4 note 3.

Strozzi, Astroz, Astrozzi (le card.), 23 à 25, 27, 28, 30 à 32, pp. 5 note 4, 6 note 2, 52, 53, 394 ; — Frédéric, 22 ; — Philippe, col., 39, 54, 56.

Suarés (Hyacinthe), 1738.

Subvention du diocèse d'Albi aux Capucins de Castres, 2295.

Succession d'un chanoine intestat revenant au chapitre, 624, 630.

Sudre (Adam), 1509, 1555 ; — Antoine, 686, 1509, 1555 ; — Barthélemy, 946 ; — Luc, 1295 ; — Jean, 1555 ; — Pierre, 334.

Sudre (Marie de), 2210.

Sudrié (La), 767.

Suech (Le), 1150.

Suelh, 223.

Suplicy (Ramond), 1897.

Suppression d'un canonicat à Sainte-Cécile, 732.

Surprise d'Albi par les huguenots, 685.

Suzi (Claude), 942.

Syndicat des couvents des Frères-Prêcheurs, des Frères-Mineurs et des Carmes, 1718.

Syndics du bas-chœur de Sainte-Cécile, curés de Saint-Mémy de Gayrac, 1249.

Synode, 182, 186, 413, 418, 419, 424, 426, 429.

T

Tableau de la Vierge au château de Cantepau, 1514.

Taillefer (Jean), 2097.

Taïx, 15, 273, p. 38 note 15, 408, 441, 935, 1397 à 1399.

Talan, 358.

Talogros (Pierre), 1492.

Tanard (Jean), 813.

Tandre (Jean), p. 227 note 1.

Tanebal (François), 230.

Tanus, p. 62 note 2, 408, pp. 70 note 2, 193 notes 2 et 4.

Tapiés (Antoine), 2148.

Tapiés (Antoine de), 1976 ; — Jeanne de, 1976, 2000, 2002.

Tapissiers, 1682, 2171.

Taramone (Jean de), 1239.

Taravelle (Pierre), 1829.

Tarn (dép.), p. 83 note 1 ; — riv., 20, 1187, p. 339 note 2.

Tarn-et-Garonne, p. 49 note 1.

Tartanel, 875.

Tasset Saint-Aubin (François), 318.

Tauriac, 1664.

Taurines (Jacques), 489.

Tayrac, 2274, 2275.

Técou, 996, p. 248 note 1, 1626.

Teillet, 198, 386, 422, 575, 576, 587, 589, 593, 599, 981 à 984, pp. 223 note 1, 258 note 7, 273 note 1.

Teillet (Gabriel), 990.

Tels de Padiés, 97, p. 15 note 5, 990.

Templiers de La Capelle, p. 254 note 4.

Ténéry (chap.), 731.

Téquit (Pierre), 1561.

Terlon (Hugues de), 2320.

Termes (Joseph), 1237.

Terre à foulon, 1489.

Terre-Clapier, p. 91 note 2.

Terrier vert (Le), 1457.

Terroux (Pierre), 1141.

Terssac, 174, 484, 515, 523, 672, 688, 726, 762, 768, 1953, 1965, 1986, 1993, 2058.

Tersses, 626, 994.

Tersson de Saussenac, 723.

Testament : d'Emmanuel-Charles de Crussol Saint-Sulpice d'Amboise, p. 191 note 1 ; — de Julien Del Bene, 230 ; — de Marie-Elisabeth de La Croix de Castries, 350 ; — d'Agnès de Lévy, 369 ; — d'un soldat blessé dangereusement, 1173 ; — déposé clandestinement sur le maître-autel de la Madeleine, 1176.

Testas (Jean), 775, 1002.

Testegrand (Jean), 1302.

Teston (Jean), 758.

Tête d'Or (hôtel de la), 1114.

Teulet, 189, 408, 2177.

Teulier (Antoine), 1661 ; — Jean-Jacques, 1621.

Teulier (Antoine de), 1421.

Teysset (Antoine), 452, 2095; — Hyacinthe, 786; — Jean, 452; — Julie, 2095.

Teysseyre (chap.), 1498, 1499.

Teysseyre (Catherine), 1498, 1499.

Teysseyrié ou Luqua (La), 1926.

Teyssier, 32; — Claude, 9.

Teyssier (Antoine de), 1627; — Claude de, 2048; — François de, 1485; — Pierre de, 2318.

Teyssier de Meaux (Jean de), 1486.

Teyssode, 50, p. 93 note 1, 608, 626, 1126.

Teyssonnière (La), 1723.

Teyssonières (Antoine), 1744.

Théologal de Castres, 986.

Théologaux-pénitenciers, 509, 1227, 2257, 2259, 2268. Voir Pénitenciers.

Théron (Jean), 2183.

Thérouane (chap. de), 11.

Thésan Vénasque (Claude de), 1678 à 1690.

Thomas (l'abbé), p. 340 note 2.

Thomas (Gabriel-Philippe), 923; — Jean-Charles, 1233; — Pierre, 1922 à 1924.

Thos (Antoine), 1185.

Thoyras (régim. de), 2040.

Thuriés (Joseph), 2125.

Tibbalh. Voir Timbal.

Tiers-Ordre : de Saint-Dominique, 2198; — de Saint-François, 1879, 2197.

Tilhetty (?) (chap.), 1489.

Timbal (rue d'Albi), 1458, 2249, 2273, p. 334 note 5.

Tinel (Jean), 1455.

Tiravieille (Raymond), 2207.

Tirefort (Jean), 702.

Tisac (sgrie), 2030.

Todesques (Allemands), p. 204 note 1.

Tombeau : d'Alphonse Ier Del Bene, 213; — de Julien Del Bene, 266; — des officiers de la maison épiscopale, 312; — de Malvesi, p. 141 note 3; — des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, 2197.

Tonels (bar. de), 351, 450, 2314.

Tonnac, p. 97 note 9, 1400.

Tornaboni, Tornabony et Tournaboni (Catherine), 106, 113, 126, 140, 155, 219, 222, 225, 226, 230, 231, 234, 238, 239, 243, 248, 253, 254, 258, 259, 261, 262, 265, 266, 2020.

Toul, p. 83 note 4, 958.

Toulon, 445, p. 347 note 1.

Toulon de Sainte-Ursule (Marianne de), 2114.

Toulouse, 5, 24, 47, 53, 69, 118, 136, 145, 179, 213, 216, 266, 291, 303, 328, p. 48 note 2, 335, 350, 355, 369, 378, 383, 412, 415, 416, 429, 431, 451, 457, 459 à 462, 464, 466, 468, 469, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 484, 487, 489, 499, 509, 603, p. 93 note 2, 633, 728, 731, 732, 785, 814, 842, 872, 881, 919, 937, 939, 953, p. 143 note 1, 971, 990, 1094, p. 171 note 1, 1240, 1258, p. 187 note 1, 1303, 1328, 1372, 1569, 1602, 1610, 1620, 1624, pp. 249 note 3, 250 note 3, 1645, pp. 251 note 2, 254 note 4, 1694, 1711, 1713, 1741, 1756, 1758, 1784, p. 268 note 1, 1789, 1802, 1914, 1962, 1981, 1999, 2016, 2071, 2124, 2225, 2262, 2294.

Toulouse de Lautrec (Etienne-Joseph de), 1638.

Toulouse-Lautrec-Monfa (Barthélemy-Joseph de), 1471; — Marie de, 351.

Touraine (rue de Paris), 368.

Tournier, 2298.

Tournier (Pierre de), 1094.

Tournier de Brassiac (Pierre-Gaspard de), 457.

Tourrel (Philippe), 1560.

Tours (arch.), 338, 340.

Tous-les-Saints (collégiat de), 445.

Toussainctz, Toutz-Sainctz (chap.), 743, 754, 763, 2245.

Tout Doulx (Claude), 801.

Trabuschet (coin du), 1930, p. 292 note 3.

Traité : avec un prêtre pour chanter la « haulte-contre » à Sainte-Cécile, 665; — entre les Jésuites qui fournissent du blé et un boulanger qui doit leur fournir le pain, 492; — pour l'entretien des toitures des édifices à la charge du chap. de Sainte-Cécile, 711; — pour la réfection du battant de la grosse cloche de Sainte-Cécile, 667, p. 103 note 2.

Tranier (dictionnaire), p. 97 note 2.

Tranier (François), 2193, 2195; — Guillaume, 1488, 2283.

Transaction : entre Alphonse Ier Del Bene et Jacques de Voisins, 146 ; — entre la famille du Lude et la veuve du comte de Briançon, 287 ; — entre Henri de Nesmond et le prieur de l'abb. de Saint-Pierre de la Court du Mas Granier, 332 ; — — entre l'arch. de La Croix de Castries, comme tuteur, et Charles-François, com. de Lévy, 362 ; — entre les chanoines et le bas-chœur de Saint-Salvi, 895, 896 ; — après procès, par le chap. de Sainte-Cécile au sujet de la succession d'un chanoine intestat, 624 ; — entre le chap. de Sainte-Cécile et les hebdomadiers, 678, 679, 680 ; — entre le prévôt de Saint-Salvi et son chap., 814 ; — entre Jacques Dufaur, prév. de Saint-Salvi et son chap., 824, 825, 841 ; — entre de Druilhet et Guyot qui se disputaient la prévôté de Saint-Salvi, 853 ; — entre Pierre de Moret, prév. de Saint-Salvi, et son chap., 825 ; — entre Jacques Cardon, prév. de Saint-Salvi, et son chap., 831, 833, 841, 842 ; — entre le chap. de Sainte-Cécile et le recteur de Vieux, 701 ; — à suite d'un procès, entre les Frères Prêcheurs et les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, 1772 ; — entre le chap. de Sainte-Cécile et la Visitation au sujet des droits seigneuriaux grevant les terrains du monastère au Bout-du-Pont, 2073 ; — entre l'hôpital Saint-Jacques et le recteur de Sainte-Martiane, 2203.

Transfert à Montdragon du monastère de Saint-Pierre de La Salvetat, 2297.

Transfiguration (Etienne de la), 1858.

Trapas (Etienne), 760, 821, 825, 836, 841, 887, 897, 911, 915, 1090, 1236, 1540 ; — Etienne II, 1241.

Tras la gleysa de Sancta Frica, 805.

Trasserie (Vidal de), 1238.

Travaux aux chemins du diocèse, 317.

Travet (Le), p. 91 note 3.

Tréban, 1026.

Trébas, 682.

Treilhe (Folcarand de La), 131.

Trelhon (chap.), 1541.

Trelhon (Antoinette), 1541 ; — Barthélemy, 994.

Trépassés (conf. des), 2192.

Trepsac (Jean), 2248.

Trescasals, Tricazali (Claude de), 64, 67, 72 à 74, 99, 578, 580 ; — Lucio de, 1690.

Trésorerie du chap. de Sainte-Cécile, 305, 435, 439, 571, 635, 640, 674, 710, 711, 715, 733, 1076, 1078, 1237, 1406, 2039.

Trévien, 323, 1150, 1572, 1573, 1575, p. 296 note 2.

Tridoulat (Antoine), 1113, 1213, 2161 ; — Cécile, 446 ; — François, 1213 ; - Guillaume, 446 ; — Jean, 1043 ; — Jean-François-Lin, 471, 473, 475, 1592, 1593 ; — Jean-Louis, 979.

Trincade (La), 535.

Trivisy (bar. de), 379.

Trois-Fontaines (abb.), 795.

Trois Marie (chap. des), 1531.

Trolhet (Antoine), 1110.

Tronche (Bertrand de La), 1655.

Tronque (La), 1782.

Tronque joust cami (La), 1782.

Tronquière (La), 1690, p. 258 note 1.

Trosselhier (Adrien), 1527.

Troubles dans l'exploitation du moulin d'Albi, 103.

Trouche (Jean), 2296.

Trousselier (Pierre), 2131.

Troyes, 27, 1231.

Trugier, 1737.

Tuant (Jean), 1830, 1831, 1836, 1838.

Tulle, 327, 1793.

Turquie (tapis de), 567.

U

Unhal (Louis), 2149.

Union à l'archevêché de Bourges des églises des claveries de Cordes et de Montmiral, 319 ; — de bénéfices à l'abb. de Conques, 406 ; — de chapellenie aux hebdomades de l'ancienne fondation, 753, 754 ; — de Saint-Julien à Sainte-Martiane, 1148, p. 170 note 1 ; — de bénéfices au futur collège des Jésuites, 1885 ; — de Saint-Affric de Lasgraïsses au collège des Jésuites, 1889 ; — au collège des Jésuites de Cambon et de Montels, 1913 ; — de divers établissements chari-

tables à l'Ordre du Mont-Carmel, p 341 note 1 ; — à l'hôpital Saint-Jacques de la commanderie de Saint-Antoine, 2228 ; — de la maladrerie de Saint-Martin à l'Ordre du Mont-Carmel, 2249, 2250 ; — de la maladrerie de Saint-Jean à l'hôpital général, 2222, 2247.

Urbain VIII, 516, 1608.

Urdes (Jean-Gabriel d'), 415.

Urre de Brette (Laurens d'), 1709.

Utas, Utes *(Las)*, 1464, 1470.

Uvarlussel et Voir-Lussel (Claude), 1413, 1414, p. 206 note 1.

Uzès, 372.

V

Vabre (Jean de), 2226.

Vabres (évêché, évêq.), 8, 152, 224, 614.

Vacance du siège d'Albi, 4, 12, 281, 406, 1101, 2082 ; — du siège prévotal de Saint-Salvi, 856.

Vachim (Pierre), 348.

Vaillières (Les), 317.

Vaissette (Pierre), 1482.

Vaissière (Guillaume), 248.

Valade (Guillaume), 39.

Valat (Jean-Louis), 2227, 2228, 2231.

Valat (Jeanne de), 1910, 2047.

Valdériès, 30, 694, 797, pp. 180 note 2, 220 note 1, 262 note 3, p. 295 note 1, 2091.

Valençay, p. 185 note 2.

Valence, 77, 98, 408, 985 à 991, p. 211 note 1, 1865 à 1870, 2317 à 2319 ; — forêt de, 378.

Valentin-Larroque, 1591.

Valette (Germaine de), 919 ; — Jean-Antoine de, 919.

Vallé (Jean), 1484.

Vallet (Saturnin), 1768, 1772 à 1775.

Vallot (Ferdinand de), p. 242 note 3.

Valmette du Courtil (Pierre-Gabriel), 522.

Valois (prince Charles de), 147, 194, 202, 216, 270, 271 ; — Henri de, 271 ; — Jeanne de, pp. 291 note 1, 297 note 2.

Valouzière (Joseph-Tibère), 1786, 1787.

Valsainte (abb.), 9, 21, 217, 527, 607, p. 185 note 2, 1309, 1339.

Vant, 358.

Vaour, p. 102 note 3, 1645, 1654, 1664, p. 254 note 3.

Varen, 1048, 1400.

Vars, 1460.

Vasconis (Louis), 42.

Vasière (La), p. 84 note 3.

Vassal (chap.), 1552.

Vassalh (Durand), 1502 ; — Jean, 1553 ; — Pierre, 1171.

Vasson (Marie de), 1898.

Vaure (Jeanne de) (chap.), 1548.

Vaurelha, 1478.

Vaurelhan (Guillaume), 891 ; — Jean, 162, 179, 183, 193, 640, 872.

Vaxis (Guillaume de), 644, p. 100 note 1, 653, 1066.

Vayrac (Balthasar de), 2284.

Vaysse (André), 1934 ; — Antoine, 1931 ; — Claude, 1829 ; — Françoise, 1195 ; — Guillaume, 1340, 1931.

Vayssette (Guillaume), 1960.

Vedel (Guillaume), 936.

Vedel (Marie-Claire de), 2087, 2092, 2093.

Veirac (Dom Gabriel de), 344.

Vénasque (chev.), 1687.

Vence, 2273 à 2278.

Vène (François), 1855 ; — Jean, 1036 ; — Simon, 655, 1674.

Vènes (Giles), 301.

Vennac (sgrie), 2048, 2064, 2066.

Ventadour (com. de), 509.

Vente : d'ornements sacerdotaux, 401 ; — du moulin d'Albi, 402, 403 ; — du temporel de l'église, 415, 1605 ; — du moulin de Candèses, 703 ; — de droits seigneuriaux par le chapitre de Saint-Salvi aux religieuses de Sainte-Claire, 879 ; — du petit orgue de Sainte-Cécile à l'église de Saint-Salvi, 958 à 960 ; — de certains biens des Frères-Prêcheurs nécessitée par les guerres religieuses, 1726, 1727 ; — par les religieuses de Fargues, occasion-

née par les guerres religieuses, 1941 ; — par les religieuses de Fargues de leurs rentes et droits seigneuriaux à Terssac, 1993 ; — d'une maison aux Pénitents Noirs, 2180.

Verdalle (Jean), 928.

Verdelin (Jean-François de), p. 259 notes 1 et 2.

Verdier (Le), 275, 694, 1401, 1712.

Verdier (Paul), 1627.

Verdon (capitaine huguenot), 1446.

Verdun, p. 49 note 1, 379, 1602, 2315.

Verdusse, 769, 775, 1562, 1812, 2112, 2114, 2115.

Vère (riv.), 283, 1010.

Vergier (Claude Ier du), 2304, p. 352 note 2 ; — Claude II du, 2304 ; — Emmanuel du, 431, 2304 ; — Guillaume du, 10, 23, 386, 1287.

Vergnes (Joachim), 786, 787.

Vermandois (rég. de), 380.

Vernet (Marie-Amable), 2048.

Vernhes (Géraud), 2182 ; — Jean-Pierre, 1761, 1764, 1766, 1768 à 1772, 1776, 1778 ; — Pierre, 1547.

Vernhes (Jean de), 870 ; — Pierre de, 870.

Vers, 3, 63.

Versailles, 380.

Versapuech (Dorde), 665.

Versement par le clergé de 22,990 liv., 451.

Verteux, Vertus, 1585.

Vescomps ou Vasconis (chap.), 1549 à 1551.

Vèses (Jean de), 1629.

Vésia (Arnaud de), 1714.

Veyrière (La) ou Mabilène, 1636.

Vézian (Dominique de), 486 ; — François de, 486 ; — Maria-Florance de, 2097 à 2102, 2105 à 2109 ; — Marie-Thérèse de, 2100, 2101.

Vial (Claude), 129.

Viala (Joseph-Louis), 1015, 1016.

Vialar (Guillaume), 112 ; — Jean-Antoine, 1237 ; — Pierre, 920.

Vialar (Marie de), 2030.

Vialars, 626, p. 97 note 9.

Vialettes (chap.), 1500, 1501.

Vialettes (Jeanne-Paulo de), 1062.

Viane, 722, 1950.

Vicaire général des Jacobins de France, 1717.

Vicaires généraux de l'évêque : 8, 9, 32, 42, 82, 84, 162, 242, 280, 298, 302, 305, 372, 379, 381, 384, 387, 389, 394, 400, 406, 407, 428, 431, 434, 436, 438, 442, 444, 458, 464, 465, 466, 468, 470, 471, 474 à 480, 482 à 485, 487 à 489, 494, 522 à 524, 527, 571, 607, 610, 643, 683, 686, 690, 695, 715, 728, 729, 731, 750, 760, 778, 792, 921, 995, 1007, 1008, 1025, 1042, 1049, 1053, 1056, 1078, 1094, 1101, 1119, 1133, 1148, 1280, 1318 à 1321, 1323, 1339, 1343, 1406, 1471, 1563, 1564, 1585, 1615, 1616, 1619, 1620, 1638, 2082, 2203, 2204, 2257, 2259.

Vicaires généraux du prévôt de Saint-Salvi, 411, 468, 478, 819, 821, 836, 837, 888, 911, 915, 971, 1090, 1251, 2163.

Vicairies à Sainte-Cécile dites : du nombre des treize, 752, 772, 778, 779, 781 ; — des quatorze de l'ancienne fondation, 770 ; — des vingt canoniales, 756, 788, 791, 792, 796 ; — des vingt et une, 755 ; — musicales dites *de suppressis*, 750, 786, 787.

Vicairies à Saint-Salvi dites : des huit de l'ancienne fondation, 914 ; — musicales, 854, 916, 920.

Vicomté, *Vescomtia* (rue de la), 2235, p. 339 note 2.

Victoires (place des), 2046.

Vidacus de Nando (ou Naudo) (J.), 1684.

Vidal (Auguste), pp. 193 note 3, 237 note 2, 243 note 1 ; — Barthélemy, 1173 ; — Pierre, 89, 1173.

Vieilles-Cazes (Antoine), 730.

Vielmur, 2279 ; — mon., 1334, 2303.

Vierge (La), tableau, 2024.

Vierge (Valentin de la), 1862.

Vierge de Fargues (la), 1946, p. 294 note 1.

Vierge Marie (chap.), 1197.

Vierge Marie de Trémolat (La), 524.

Vieusseux (Antoine), 1014 ; — Jean, 464 ; — Jean-Baptiste-Julien, 472, 484, 487, 1471.

Vieux, 253, 694, 701, 1083 à 1085, 1600, 1601.

Vigan (rue, place, porte du), 5, 978, 1466, 1637, pp. 277 note 1, 348 note 1, 2228.

Vignancourt (Jean), 1766.

Viguier (chap.), 1547.

Viguier (Antoine), 1000, 1465, 1466, 1547, 2193 ; — Gabriel, 1768, 1771, 1772, 1776, 1778 ; — Guillaume, 1792 ; — Jacques, 66, 1101, 2222 ; — Jean, 811, 2145 ; — Pierre, 481, 526, 924, 1242, 2122.

Vilan, 275.

Vilaris (Jean), 1077 ; — Pierre, 1821, 1824, 1826.

Villadier (chap.), 1482.

Villadier (Jeanne), 1482.

Villages (Charles de), p. 259 note 1.

Villaine (trés. général), 358.

Villars (rég.), 724.

Ville (Jean-Baptiste), 1784.

Villecontal, 1504.

Villefranche [-d'Albigeois], 189, 351, 389, 408, 715, pp. 149 note 2, 200 note 2, 1339 à 1343, 1597 à 1599, 1928, 1984, p. 315 note 2, 2314.

Villefranche [-de-Rouergue], 16, 1145, 1802, 2050, 2318.

Villège (Jacques de), 391.

Villelongue (le P. de), p. 333 note 1.

Villemagne (abb.), 480.

Villeneuve, 1885.

Villeneuve (caserne de), p. 337 note 2.

Villeneuve (marq. de), 343, 345, 350 ; — marquise de, 350.

Villeneuve (Ambroise), 933 ; — Jean-Louis, 467.

Villeneuve (Antoine de), 1997 ; — François de, 1695 ; — Pierre de, 1997.

Villeneuve-archiépiscopal, 2163.

Villeneuve-d'Agen, 1321, 2028.

Villeneuve-Maurens (Frère Tristan de), 1228, 1696, p. 258 note 6.

Villeneuve[-sur-Vère], sgrie et chât., 9, 17, 31, 35, 71, 109, pp. 2 note 3, 5 note 1, 11 note 2, 247, 283, 326, p. 62 note 3, 408, p. 63 note 7, 1076, p. 159 note 1, 1415 à 1418, p. 206 note 3.

Villeneuve[-sur-Vère] (la nouvelle), 223.

Villeneuve[-sur-Vère] (la vieille), 223.

Villierme (le P.), 491.

Villiers (Jacques de), 624, 630 ; — Jean de, 288.

Vindeville (sgrie), 175.

Vindrac, 32, 35, p. 15 note 1, 275, pp. 132 note 7, 161 note 1, 1243.

Vines (Gaspard), 1940 ; — Jeanne, 1940.

Vinhaux (Pierre), 148, 150.

Vinhogol (Pierre), 1306.

Vintimille (Balthasar de), p. 255 note 3 ; — François de, 1692, p. 258 note 4.

Viollet-le-Duc, p. 141 note 3.

Vincent (Jean-Baptiste), 1789.

Vionnant, p. 39 note 3.

Virac, 275, 1444, 1445, 1771, 1885, p. 295 note 1, 1986.

Virazels (chap. des), 1376.

Vires (sgrie), 669, 671.

Virteux (Vertus), 275.

Visitation (monas. de la), 442, 2048 à 2110.

Visite par un charpentier des églises des claveries de Cordes et de Montmiral, 319.

Viste (François), 2312.

Vital (Raymond), p. 341 note 2.

Vitalis (Alexandre), 2188 ; — Gérauld, 2120 ; — Jean, 42, 179, 181, 182, 197, 201, 255, 398, 400, 504 à 513, 637, 643, 649, 746, 750, 1275, 2188 ; — Jean II, 751 ; — Pierre, 1497.

Vitrac, 408.

Vivarais, 1908.

Vivarié (La), sgrie, 294.

Viviès (sgrie), 95, 107.

Voisins (Jacques de), 136, 137, 146 ; — Louis de, 656.

Vol d'un cheval par les soldats de la Ligue, 1802.

Vote par le clergé de la décime extraordinaire, 419.

Vouseau (Jacquette de), 2076.

Voute (Antoine de La), 388.

Vozelle, 358.

X

Xamot, p. 79 note 3.

Y

Yèche, 2257 ; — François, 334 ; — Jean-Baptiste, 1246.

Yèche (Augustin d'), 1614 ; — Pierre d', 1105.

Ymbert (Benoît), 7.

Ymbert (Louise d'), 985.

Ysarn, Yzarn, Isarn (d'), 1858 ; — Anne d', 1589 ; — César d', 191, 546, 656, 659, p. 102 note 2, 663, 714 ; — François d', 702, 712, p. 237 note 1 ; — Jean d', 97, 173, 221, 249, 659 ; — Pierre d', 2073.

Yssaly (Antoine), 935 ; — Jean, 869, 1053 ; — Pierre, 868, 869, 935, 1188, 1397, 1398.

Yssel, 604.

Yvert (Hugues), 91, 94.

Yzoard (Christol), 1871 ; — Etienne, 1871 ; — Jean, 1871 ; — Thérèse, 1871.

Z

Zolleren et Oten Zolleren (Marie-Anne-Françoise de). 2074, 2075.

Albi, Imprimerie Coopérative du Sud-Ouest. — 1913-842

61
2497 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

16.04.81

APR 08 '81

a39003 001946010b

BX 1532 .A4V5 1913
VIDAL, AUGUSTE MICHEL.
ANCIEN DIOCESE D.ALBI

CE BX 1532
.A4V5 1913
C00 VIDAL, AUGUS ANCIEN DIO
ACC# 1416895

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 08 09 02 5